


BIBL. NAZ.
VITT. EMANUELE III
139
I
7
NAPOLI



VENISE

1848-1849



Corbeil, typogr. et stéréot. de Crété.

DOCUMENTS

ET

PIÈCES AUTHENTIQUES

LAISSÉS PAR

DANIEL MANIN

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE VENISE

Traduits sur les originaux et annotés

PAR F. PLANAT DE LA FAYE

TOME SECOND



PARIS

FURNE ET Cie, ÉDITEURS

RUE SAINT-ANDRÉ DES ARTS, 45

M DCCC LX



MÉDIATION ANGLO-FRANÇAISE.

(SUITE.)

VALENTIN PASINI, REPRÉSENTANT DE VENISE POUR LES CONFÉRENCES AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

Paris, 1er novembre 1848.

J'éprouve une vive satisfaction de voir que vos nouvelles instructions en date du 13 octobre sont conformes aux notes que j'ai présentées à lord Palmerston. J'espère que de son côté le gouvernement trouvera sa pensée fidèlement exprimée.

Quant au projet de faire de Venise une ville anséatique, il n'en est plus question. Vers la mi-août, lorsqu'on apprit la résistance de Venise, trois voies à suivre se présentèrent pour les puissances :

La première était d'abandonner Venise, et de la laisser succomber afin de se débarrasser du seul obstacle qui entravait l'action de la diplomatie ; pendant un moment la France elle-même eut la faiblesse de se rapprocher de cette idée, ou du moins de ne pas la repousser énergiquement.

La seconde, de faire de Venise une ville anséatique, restreignant ainsi à elle seule le bénéfice de sa résistance.

La troisième enfin, de faire de cette résistance un argument pour obtenir l'affranchissement de toute la Lombardo-Vénétie.

L'idée intermédiaire est complétement abandonnée ; quant à la première, je crois bien que l'Angleterre ne serait pas trop éloignée de laisser périr Venise, en l'abandonnant à ses seules ressources ; mais la France est aujourd'hui honteuse qu'une pareille idée ait pu lui venir un moment, et se manifester même dans certains de ces actes, tels que l'éloignement de ses

vaisseaux; elle a franchement adopté aujourd'hui la troisième solution.

Si jamais la politique, malheureusement très-variable dans ce pays, devait faire revenir sur le tapis l'idée d'une ville anséatique, je ne manquerais pas de la combattre énergiquement par les raisons déjà préparées, et en dernier lieu de demander des instructions au gouvernement.

Quant aux sacrifices financiers et commerciaux dont il nous faudrait sans doute payer notre rédemption politique, j'ai développé dans un mémoire spécial quelle est l'extrême limite où nous pourrions aller; surtout afin d'obtenir l'exclusion absolue de tout prince de la maison d'Autriche ou de Lorraine.

J'arrive à l'état actuel de nos affaires ici.

Le gouvernement sait que MM. Dufaure et Vivien viennent d'entrer au ministère. Le cabinet était tombé dans un état de faiblesse extrême avant cette modification ; c'est aussi à ce moment que fut donné l'ordre, encore inexpliqué aujourd'hui, de retirer la flotte française de l'Adriatique.

Nous aurions pu craindre que MM. Dufaure et Vivien, membres de l'ancien centre-gauche, n'appartinssent eux aussi à certain parti très-hostile à l'affranchissement de l'Italie, précisément parce qu'il désire une restauration en France. Mais en résumé, ce sont des hommes d'une valeur politique peu commune, et d'un caractère honnête. Le premier acte du ministère ainsi recomposé fut d'expédier l'ordre télégraphique à Toulon d'envoyer sur-le-champ trois autres vaisseaux devant Venise ; à quoi je dois ajouter l'assurance verbale de M. Bastide « qu'on ne laisserait pas succomber Venise, et que, le jour où l'on parlerait de laisser la Vénétie aux Autrichiens, *il donnerait sa démission.* »

Tout ceci avait eu lieu le 17 octobre.

J'étais donc sous les plus heureuses impressions, lorsque le 19 je reçus la lettre de lord Palmerston ; je la lus, je la relus, je ne pouvais me mettre l'esprit en repos; réflexion faite pourtant, j'ai pensé qu'avant tout il fallait m'assurer jusqu'à quel point il était *vrai* que la France eut jamais adhéré ou adhérait aux bases indiquées par cette lettre ; d'autant plus que le ministère piémontais venait de son côté de déclarer à la Chambre sarde

« que des bases de médiation lui avaient été communiquées le 15 août; qu'il les avait acceptées, mais que l'Autriche les avait refusées, » etc.

J'aurais désiré que M. Tommaseo, s'appuyant sur ces déclarations du ministère sarde, insistât énergiquement pour que la même communication nous fût faite à nous aussi; mais il fit à cela plusieurs objections, etc. Je résolus alors de provoquer de mon côté des explications directes et catégoriques du général Cavaignac, comme chargé de représenter Venise dans les futures conférences. Mais comme je suis toujours malade et retenu dans ma chambre, je m'abouchai avec une personne fort liée avec lui, et qui s'intéresse à notre cause, je dirais presque, *autant que nous-mêmes*.

Je communiquai à cette personne ma lettre à lord Palmerston, ainsi que la réponse dans laquelle le ministre anglais représente le cabinet français comme étant solidaire de la politique qu'il y développe. Je lui fis toucher au doigt l'indignité d'une pareille conduite de la part de la France, si cela pouvait être vrai; mais j'insistai en même temps sur la contradiction évidente qu'il y avait entre une telle politique et les derniers actes du ministère français; enfin je l'engageai à solliciter de Cavaignac des explications d'autant plus sincères qu'elles seraient toutes confidentielles. Je le priai d'insister surtout sur le jeu indigne qu'on jouerait avec Venise en lui laissant faire une résistance héroïque, des sacrifices pécuniaires sans exemple avec l'arrière-pensée de la laisser succomber *plus tard*, si ce n'est même d'aider à sa chute !

La personne en question se chargea avec empressement de la mission; hier elle a eu une entrevue avec Cavaignac. Voici la réponse du général :

« L'idée de laisser la Vénétie à l'Autriche a pu être mise en
« avant comme un des moyens d'arranger la question italienne;
« *mais jamais la France ne l'a admise comme base de la mé-*
« *diation*. Le général Cavaignac se croirait déshonoré le jour où
« il consentirait à un arrangement qui laisserait un seul soldat
« autrichien au delà des Alpes. La France veut l'affranchis-
« sement de toute l'Italie et par conséquent celui de la Vénétie.

« L'arrangement que la France entend proposer est de faire « un seul État lombardo-vénitien indépendant. Elle admettrait, « à la vérité, pour réussir, un prince de la maison d'Autriche « comme chef de cet État; mais bien entendu à la condition « formelle que les finances, l'armée, la diplomatie appartien- « draient exclusivement à cet État complétement indépendant « de l'empire, lequel conserverait tout au plus un titre *no-* « *minal* de souveraineté ; bref, elle veut un État constitué « comme la Hongrie après mars 1848, pour que les Lombards- « Vénitiens, maîtres dès lors de toutes leurs ressources, puissent « s'organiser de manière à profiter des événements futurs.

« Le général a des motifs pour croire que l'Autriche accep- « tera ces conditions. Sinon, il demandera et obtiendra de l'As- « semblée les moyens nécessaires pour faire ce que lui-même « juge être de l'honneur et de l'intérêt de la France. »

Tel est le résumé exact de la réponse du général Cavaignac ; mon ami assure que sa contenance était celle d'un homme qui parle sincèrement.

Pour en revenir maintenant à la lettre de lord Palmerston, il me paraît évident que le but de Son Excellence n'était au fond que de jeter l'épouvante dans mon esprit, et par suite dans celui du gouvernement, afin d'aider à une solution qui sans doute serait la plus agréable à sa protégée, l'Autriche. Un peu rassuré aujourd'hui par les paroles du général Cavaignac, je vais préparer ma réponse, etc.

PASINI.

LE PÈRE UGO BASSI A MANIN.

VENISE, 2 novembre.

Je vous demande en grâce l'autorisation de prêcher demain place Saint-Marc. Mon discours sera un éloge aux braves, une exhortation à la persévérance, et il s'adressera au peuple aussi bien qu'aux soldats; quant à Charles-Albert, je n'en soufflerai pas mot[1].

Nos chers Lombards, d'autres encore recommencent à se sentir pris de nostalgie; le général Pepe lui-même m'a dit : « Il nous faudrait une de vos prédications, mon père! » De grâce ne me refusez pas, vous si bon pour moi, vous, la gloire, le salut de l'Italie! Je tâcherai avec l'aide de Dieu, de prononcer un discours bien calme, noblement modéré, patriotique et *chrétien!* Je sens vraiment le besoin de me retrouver en face de ce cher, ce poétique auditoire des Vénitiens de Manin!

Je fréquente avec zèle les forts, les hôpitaux; je m'efforce de tenir vif dans tous les cœurs l'amour et la reconnaissance pour Venise et pour Manin. Je dis aux troupes que le gouvernement apprécie tous leurs sacrifices, qu'il les porte dans son cœur, qu'il n'attend qu'une occasion pour le leur témoigner.

Ces paroles ont vivement touché hier les Bolonais du Lido.

[1] Voici l'explication de ces mots destinés à rassurer Manin sur les entraînements patriotiques d'Ugo Bassi. Les troupes vénitiennes disséminées dans les forts au milieu des marécages, réduites à une inactivité forcée depuis des mois, étaient atteintes de fièvre et de nostalgie, lorsque l'insurrection viennoise et hongroise leur fit espérer un moment de voir l'armée piémontaise repasser le Tessin; Charles-Albert, qui le désirait ardemment, en fut empêché par son ministère, trop justifié d'ailleurs par l'état de l'armée et surtout par les menaces de la France. Une dépêche de lord Cowley à lord Palmerston du 23 octobre nous apprend même le passage d'un courrier autrichien à Francfort, chargé expressément de rassurer la cour de Vienne en lui portant la promesse formelle de la part de MM. Cavaignac et Bastide : « que la France s'opposerait à tout essai du Piémont de profiter de ces circonstances pour reprendre les hostilités. » (*Corresp.*, t. III, p. 465.) Charles-Albert fut forcé de céder; mais l'espoir déçu des Italiens souleva contre lui de nouveau une vive irritation. On comprend que Manin, bien que profondément affligé, comme les autres, ne voulut point permettre qu'on attaquât Charles-Albert.

Le chef de bataillon Zannini m'a chargé au nom de ses soldats de remercier le gouvernement et de lui dire qu'ils voudraient faire bien davantage pour la patrie tant de fois sauvée par Manin !

On m'a fait tort en ne me nommant pas parmi ceux qui se sont distingués le 27 à Marghera. Sans parler de l'assistance aux mourants (car cela ne doit pas être loué chez un prêtre), je suis entré le premier dans deux maisons assiégées, portant aux yeux de tous notre terrible drapeau. Le général Pepe m'a dit ce matin qu'il en était fâché, mais que la première fois, *vif* ou *mort*, je serai nommé.

Eh bien ! me refuserez-vous après cela, vous si bon, si affectueux, si excellent? C'est impossible ; vous allez me répondre : *Accordé;* et vite je préviens le comité de vigilance, je fais imprimer l'avis et préparer la chaire. De grâce pas de *Non*, mais un *Oui* bien franc, bien sincère comme est l'amour, l'enthousiasme que je ressens pour vous. Tant que j'aurai vie, intelligence et sentiment, votre très-humble et fidèle serviteur.

UGO-BASSI, Prêtre.

MANIN A N. TOMMASEO.

VENISE, 3 novembre 1848.

Le commandant du bateau à vapeur français *le Solon*, qui vient d'arriver ici de Toulon, nous a dit que son gouvernement a donné l'ordre de suspendre le départ du vaisseau et de la frégate qui sont encore à Pirano, et que de plus il a ordonné non-seulement le retour de la frégate *l'Asmodée*, mais encore l'envoi d'un autre vaisseau, afin que, réunis aux deux paquebots *le Solon* et *le Brasier*, ils débloquent Venise, *même par la force*, et la défendent en cas d'attaque.

Sur ce point, voici donc vos nouvelles confirmées. Franchement, je ne croyais pas l'escadre autrichienne imposante au point de mériter l'honneur de six vaisseaux de guerre français et quatorze sardes pour la réduire à l'impuissance !

Mais si nous pouvons pour le moment être rassurés du côté de la mer, cela n'empêche pas que notre situation économique n'empire chaque jour, et que la prolongation de l'état de choses actuel ne finisse par nous tuer !

Nous apprenons que la lutte autour de Vienne tourne d'une façon malheureuse pour la cause démocratique, et, si la réaction y triomphe de nouveau, la solution de la question italienne en sera plus éloignée et plus malheureuse. Nous avions espéré que la révolution viennoise aurait rallumé la guerre en Lombardie, et qu'il s'ensuivrait un soulèvement général. Notre sortie du 27 avait pour but de montrer que nous étions là, l'oreille au guet et tout prêts à soulever la Vénétie ; mais jusqu'à présent notre espoir a été trompé, et rien encore n'a répondu à notre mouvement.

Toutefois notre position militaire est améliorée, et nous pourrions voir venir et même dominer les événements si, je le répète, nos finances ne s'épuisaient. Nos ennemis le savent bien, et veulent nous faire mourir de consomption !

Nous sommes reconnaissants de vos efforts ; ne vous découragez pas ; tâchez autant qu'il est possible de nous préparer un avenir moins sombre !

MANIN.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE A N. TOMMASEO.

Venise, 6 novembre 1848.

Alexandre Poërio n'existe plus! Blessé dans la glorieuse journée du 27 octobre, il a fallu lui faire l'amputation d'une jambe. Peu de jours après, il succomba. Notre propre douleur et votre affection pour lui nous ont empêchés jusqu'à présent de vous apprendre ce triste événement; mais nous ne pouvons garder le silence plus longtemps; notre unique consolation de cette perte est le souvenir du triomphe qui en a été l'occasion [1].

Nos soins comme vos efforts ont eu constamment pour but de nous procurer les moyens pécuniaires indispensables pour continuer notre résistance. Grâce à des efforts inouïs nous étions parvenus à pourvoir à tout avec nos seules ressources, jusqu'à la fin de ce mois; pour plus tard, nous avions compté sur les secours de l'Italie que nous avons sollicités dès le mois d'août, à moins que la grande question ne fût résolue auparavant; mais la fin du mois est proche, notre position n'a pas changé, et des secours italiens réellement *efficaces* restent toujours à l'état d'espérance!

Cependant, nous devons tout tenter avant de céder. Nous allons donc avoir recours à un nouvel expédient financier, afin de nous procurer les *douze millions* nécessaires pour passer l'hiver et arriver à la fin de mars. Aujourd'hui même, le conseil communal délibère à ce sujet.

Manin est souffrant. Adieu. GRAZIANI.

[1] L'ouvrage de M. Flagg donne sur la mort d'Alexandre Poërio les détails suivants : « Alexandre Poërio de Naples était attaché comme volontaire à l'état-major du général Pepe. Depuis l'âge de 16 ans, il avait vécu dans l'exil avec son frère; revenu dans son pays lors de l'amnistie de 1848, le poste d'ambassadeur de Naples à Turin lui fut offert; mais il préféra suivre son vieil ami Pepe à Venise. A l'assaut de Mestre, quoique blessé déjà d'une balle à la cuisse, il continua à se porter en avant, avec ses amis Rosaroll et Sirtori, lorsqu'une seconde balle l'atteignit au genou et le renversa. Un soldat autrichien lui fit alors une troisième blessure à la tête d'un coup de sabre. L'amputation de la cuisse étant devenue nécessaire, pendant toute l'opération il ne cessa de parler de sa chère patrie « *comme un des héros de Plutarque,* » dit le général Pepe dans son ordre du jour. Il mourut le 3 novembre. Tout Venise prit le deuil de sa mort. Alexandre Poërio était poëte distingué autant que soldat; on l'avait surnommé le *Kœrner* italien. Il laissa à Naples sa vieille mère et son frère, l'illustre Charles Poërio, condamné plus tard à vingt-quatre ans de galères. »

DISCOURS

DU CONSEILLER PRIULI, DANS LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL, LE 6 NOVEMBRE 1848 [1].

Deux propositions importantes du Gouvernement provisoire ont motivé notre réunion.

Par la première, le gouvernement demande à la commune de Venise de garantir deux emprunts s'élevant ensemble à cinq millions, et déjà émis en partie sous le nom de monnaie patriotique. La seconde concerne un nouveau prêt de douze millions que la commune doit immédiatement avancer au gouvernement. Cette somme doit être représentée par un papier-monnaie spécial, et son remboursement assuré par un impôt extraordinaire, à la charge des contribuables pendant l'espace de vingt ans.

Que votre patriotisme se rassure ! je ne viens point m'opposer à l'appel que vous adresse le gouvernement dans ces moments de péril et d'extrême détresse ; mais veuillez écouter pendant quelques instants ce que j'ai à vous dire.

De toutes les communes d'Italie, la commune de Venise est peut-être la plus pauvre. Une maison pour les vivants : ce *palais ;* un terrain pour les morts : le *cimetière*, voilà toutes ses propriétés. Son revenu annuel de trois millions (réduit à deux par les payements à faire au trésor) suffit à peine aux dépenses ordinaires, ainsi qu'aux travaux les plus indispensables pour la conservation de notre précieux, mais très-dispendieux matériel, dont l'entretien parfait absorberait à lui seul au delà de quatre millions. J'ajoute que l'interruption forcée des travaux les plus urgents de conservation élèvera bien vite ce chiffre à une somme triple ou quadruple.

Mais la patrie réclame de nous ce nouveau sacrifice ; nous devons le faire, et pas un bon citoyen ne refusera son vote. Sur l'emprunt de cinq millions déjà émis, il y en a trois qui

[1] Cette pièce et les renseignements qu'elle contient sur la situation morale et matérielle de Venise est d'autant plus remarquable que le conseiller Priuli, très-bon patriote, était pourtant loin de pouvoir compter parmi les plus ardents.

sont un prêt volontaire spontanément garanti par les quarante maisons les plus riches de Venise. Deux autres millions sont un emprunt forcé réparti sur cent cinquante maisons moins opulentes ; à peu d'exceptions près, nous sommes tous compris dans l'un ou l'autre de ces deux emprunts.

Je ferai seulement observer que déjà dans le décret du 25 juillet de cette année (par lequel le gouvernement provisoire d'alors institua la banque de Venise) il fut déclaré : « que ce nouveau sacrifice était demandé à Venise uniquement dans le but *de soutenir la guerre nationale de l'indépendance italienne.* » Le décret du 19 septembre passé (relatif à l'emprunt des cinq millions) allègue le même motif. Or, dès les premiers jours de notre révolution, les deux gouvernements de Milan et de Venise ont déclaré : « que toutes les dettes contractées dans ce but par l'un ou l'autre gouvernement seraient considérées par *l'Italie entière comme dette nationale.* »

Les provinces aujourd'hui réoccupées par l'ennemi ne peuvent joindre leur garantie à la nôtre; mais les autres gouvernements italiens le peuvent; c'est pour nous indispensable, et pour eux, c'est un devoir; car bien que nous soyons seuls aujourd'hui à faire la guerre, ce n'est pas pour nous seuls que nous la faisons ! A Venise, grâce à un esprit de concorde merveilleux, sans précédent dans l'histoire, tous les partis sont supprimés ; la guerre y est bien réellement, bien exclusivement la guerre pour *l'indépendance italienne !*

Du Tessin à l'Isonzo, ce n'est plus qu'à Venise que flotte encore le drapeau tricolore; c'est là qu'affluent de tous côtés les patriotes, afin de défendre cette ville, proclamée par les cercles, les parlements, les rois eux-mêmes et aussi par l'ennemi : *l'unique boulevard de l'indépendance italienne.*

Mais Venise est bloquée et complétement séparée de la terre ferme ; ses munitions de guerre, ses vivres lui viennent de points éloignés, par la voie de mer, et ils doivent être payés en argent; car aucun commerce d'échange n'est possible aujourd'hui, et le patriotisme des Vénitiens peut bien les porter à garantir leur papier-monnaie ; mais ce serait une illusion de croire que les autres populations italiennes, mues par un égal patriotisme,

consentiraient à l'accepter en payement, si ce n'est avec le concours de leurs gouvernements respectifs; comment ferions-nous dès lors nos achats nécessaires? Le concours des autres gouvernements italiens est donc indispensable.

Toutes les guerres d'indépendance ont coûté des monceaux d'or et des torrents de sang; bien aveugle eût été celui qui n'aurait été préparé à de grands sacrifices. Mais d'un autre côté ces guerres font des populations une seule famille, et dès les premiers jours aussi les Italiens ont adopté le nom de *frères*.

Eh bien, c'est à ses *frères* que Venise a tendu une main suppliante; c'est le président lui-même de notre gouvernement qui le premier a élevé la voix, demandant hautement, publiquement le denier de la charité fraternelle! L'émotion fut grande d'abord parmi les Italiens; mais elle resta sans effet! Notre gouvernement ne se rebuta point; puisant du courage dans la justice même de sa demande, il envoya des commissaires solliciter des secours, donnant en garantie toutes les merveilles de nos édifices. Des comptes rendus, publiés en même temps, vinrent constater aux yeux de l'Italie entière que la dépense laissée à la charge de la seule ville de Venise s'élève au chiffre écrasant de trois millions par mois!

La détresse de notre ville, les efforts *à peine croyables* de tous ses habitants, appelaient certainement des secours prompts et efficaces. Eh bien, tous les secours parvenus jusqu'à présent à Venise (nous le disons le cœur profondément humilié) suffisent à peine pour couvrir la dépense *d'un jour;* tous ceux qu'on nous a fait espérer ne couvriraient pas celle *d'un mois!*

Dans cette position cruelle, faisons à notre patrie ce nouveau sacrifice, qui peut n'être pas le dernier. Mais en même temps, nous rappelant que nous sommes tuteurs de nos concitoyens, demandons de nouveau que Venise ne soit pas abandonnée, privée de tout secours, condamnée à porter seule le poids de cette charge écrasante. Rappelons à l'Italie, que si la position de notre ville la fait appeler le boulevard de l'indépendance italienne, il est juste aussi que le bras de l'Italie entière aide à le défendre, et que si sa détresse et ses sacrifices lui ont valu le nom glorieux de « Mendiante illlustre » (*illustre mendica*), l'or de ses frères

doit venir soulager sa misère; ou que, tout au moins, ils ne lui refusent pas l'appui d'une fraternelle garantie!

Venise soutient une lutte sanglante, sans exemple; il faut que l'Italie se pénètre enfin de la position terrible de ce *boulevard de sa liberté* tant glorifié, tant admiré! et que la générosité des secours soit proportionnée à cette admiration; le propre avantage de l'Italie et son honneur l'exigent!

Je propose : d'accorder par un seul et même vote toutes les demandes de notre gouvernement.

Je propose en même temps : que le gouvernement soit prié de représenter aux gouvernements sarde, romain et toscan l'absolue nécessité de partager avec la ville de Venise la garantie des emprunts contractés ou à contracter *pour la guerre d'indépendance*, et de rendre la circulation et l'acceptation de son papier-monnaie, créé dans ce but, valable et obligatoire dans les États respectifs. » (*Applaudissements unanimes.*)

L'impression de ce discours est ordonnée par le conseil communal. Toutes les propositions du gouvernement sont adoptées par 43 voix contre 4.

MANIN A TOMMASEO, ENVOYÉ DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE A PARIS.

VENISE, 9 novembre 1848.

Nous vous prions de rompre toute négociation au sujet du prêt à obtenir en mettant en gage nos tableaux. Le conseil communal de Venise vient de donner dans sa séance du 6 courant un nouvel exemple de patriotisme sublime, en décidant qu'il avancerait et garantirait sur son propre revenu les douze millions dont nous avons besoin pour gagner le mois d'avril et de plus les cinq millions qui nous avaient été précédemment avancés en lettres de change, afin de servir à l'amortissement du papier-monnaie *patriotique*.

Cette résolution a été prise par 44 voix sur 47, on pourrait donc dire à l'unanimité; et vous savez que le Conseil communal se compose des plus forts contribuables, que par consé-

quent il représente pour ainsi dire toute la valeur imposable de la commune !

Ces douze millions seront émis en un papier-monnaie dit : *de la commune de Venise*, amortissable au moyen d'un impôt foncier extraordinaire. Cette valeur est complétement sûre ; néanmoins, pour en assurer la circulation au taux du numéraire, il serait indispensable qu'elle fût admise aussi dans d'autres pays, ne fût-ce que pour alléger notre marché d'une masse si énorme de papiers. Si la France voulait réellement nous assister, ne pourrait-elle pas accepter contre argent un tiers du moins du nouveau papier *de la commune de Venise ?*

Quant aux gouvernements italiens, nous tâcherons d'obtenir qu'ils en facilitent la circulation dans leurs États.

MANIN.

TOMMASEO AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

PARIS, 9 novembre 1848.

Je vous envoie copie d'une note remise par moi pour être communiquée à MM. Bastide, Cavaignac et Dufaure. J'ai résumé les raisons principales, en négligeant les autres, et en modérant mon langage le plus possible. Toutefois, il a bien fallu dire quelques paroles énergiques ; d'ailleurs ils n'y font pas attention ; il faudra pour cela que les catastrophes viennent y apporter leur terrible commentaire. Je crois qu'il vaut mieux en tout état de cause exposer les choses importantes par écrit que de vive voix : parfois on y réfléchit après coup, et il en reste trace.

Les interpellations d'hier à la Chambre ont été mal faites, et encore plus mal accueillies. Dans la réponse que Bastide est venu lire à la tribune, il dit que dans sa pensée le mot *pacification* veut dire *affranchissement* de l'Italie. Mais les faits ne s'accordent guère avec les paroles ! Il affirme aussi : « que la loyauté des puissances médiatrices ne s'est jamais démentie dans ces négociations. »

TOMMASEO.

NOTE REMISE A M. BASTIDE PAR TOMMASEO, LE 5 NOVEMBRE 1848,
Incluse dans la précédente (EXTRAIT) [1].

« Les vaisseaux français, après avoir fraternisé avec l'escadre autrichienne et être restés spectateurs impassibles de ses hostilités contre Venise, se sont éloignés tout à coup ; on a pu croire à un accord secret entre nos *médiateurs* et nos *ennemis ;* pour démentir un bruit si injurieux, il serait bon d'exiger la levée du blocus qui, en présence d'une médiation, n'est qu'un contre-sens.

« Ne considérons la question que du point de vue de l'intérêt

[1] Dans cette note très-étendue, Tommaseo traite la question italienne sous tous les points de vue. Nous avons dû nous borner à la partie qui concerne la question spéciale du blocus et des attaques contre Venise ; nous ajouterons toutefois ici quelques réflexions de Tommaseo au sujet du fameux projet Hummelauer (la Lombardie au Piémont, la Vénétie à l'Autriche), dont les Vénitiens ne soupçonnaient pas la véritable origine :

« *L'Autriche, quand même elle conquerrait Venise, ne saurait gouverner en* « *Italie; elle y est haïe et méprisée; elle y pille et vole, provoque et punit,* « *frappe et tue; elle n'y gouverne pas.*

« *Après les massacres de la Galicie et la guerre hongroise, après avoir excité* « *la haine et la soif du pillage entre ses propres sujets, l'empire d'Autriche est* « *condamné à périr sous peu; ce n'est pas le rôle de la France de le soutenir* « *dans ses dernières iniquités ni de les tolérer.* »

« Un prince autrichien, qui régnerait sur une partie quelconque du territoire *sans l'appui de l'Autriche*, en serait bientôt chassé ; *avec cet appui*, il perpétuerait les malheurs de la nation italienne et les embarras des puissances ! La Vénétie, qui a le mieux résisté, serait le plus durement punie, punie du plein gré de la France !

« La Vénétie est habitée par une race qui, avant ce siècle, n'avait *jamais* subi le contact de l'Autriche ; une race chez laquelle le sentiment de l'indépendance fut toujours alimenté sinon par des efforts belliqueux, du moins par des habitudes politiques séculaires ; une race éminemment italienne et à laquelle un prince autrichien conviendrait moins qu'à toute autre...

« Et puis cet empire austro-italien, où aurait-il ses frontières ? Ni l'Adige, ni le Mincio, n'en offrent de naturelles ; en sorte que, pour n'être pas toujours à la merci de l'Autriche, la Lombardie devrait rester perpétuellement sous les armes. Même le partage des quatre forteresses ne saurait se faire de manière à assurer l'avenir. Ou les Lombards se trouveraient dans un état politique meilleur que les Vénitiens, ou bien ils souffriraient davantage. Dans les deux cas, ils chercheraient à se rapprocher de ceux-ci, et ils conspireraient avec eux. L'Autriche elle-même provoquerait sous main ces efforts, pour avoir un prétexte d'envahir la Lombardie ; le Piémont ne saurait la défendre sur une ligne aussi difficile contre toutes les forces allemandes qui descendraient des Alpes. Il faudrait des interventions, des médiations sans fin. »

français. Croit-on à l'efficacité de la médiation? Il ne faut pas laisser échapper la seule base de négociation avantageuse qui reste, le seul point qui empêche l'envahissement d'être *un fait accompli*. Croit-on à la guerre? Dans ce cas, l'on sait bien quelle est l'importance stratégique de Venise; quels efforts ferait l'Autriche pour s'y maintenir si elle s'en emparait de nouveau!

« Quoi qu'il en soit, la médiation est proclamée, et pour le moment, on s'y tient; mais en même temps on laisse les plus forts se fortifier de plus en plus, on laisse un *empire* s'acharner contre une *ville!* Continuer la guerre pendant que l'on négocie la paix, c'est insulter aux puissances médiatrices et à la conscience de toutes les nations policées; commettre des actes, non de blocus régulier, mais de *piraterie* contre des barques de pêcheurs qui ne portent ni soldats, ni munitions, ni vivres, c'est fouler aux pieds les plus simples notions du droit des gens; *tolérer* une si sanglante dérision, serait s'en rendre à la fois dupe et complice.

« L'Autriche peut d'ailleurs nous achever, même sans nous bloquer; elle sait que nous manquons de moyens pour entretenir nos troupes; qu'après force emprunts, force sacrifices de tout genre, nous finirons par tomber épuisés; *le temps nous tue*.

« Que ceux qui ne hâtent pas la décision du sort de Venise sachent bien que leurs délais ne font que creuser sa tombe.

« Les négociations, disait-on, ne sont pas possibles en ce moment, on ne sait *avec qui* traiter. » Mais c'est justement le moment de parler pour le faible, lorsque le plus fort est pris par la Providence dans ses propres filets. Un *ministère régulier* autrichien n'existe pas, mais une armée régulière autrichienne existe toujours. Quoi, l'Autriche peut agir, et les puissances n'oseraient pas parler? Si l'Autriche l'emporte, leur médiation tardive devient inutile; si elle succombe, la médiation sera tout au moins superflue, et la France semblera avoir mis l'autorité et la puissance d'une jeune république au service d'un empire *caduc* et *flétri!* »

Signé : TOMMASEO.

V. PASINI AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

PARIS, 10 novembre 1848.

Tout bien pesé, j'ai cru utile de parler explicitement et énergiquement à lord Palmerston. Je me suis abstenu seulement d'appuyer sur la différence qui existe entre les principes hautement proclamés à la tribune par le ministère *français*, et une médiation telle que l'avait définie le ministère *anglais*. Les déclarations faites par M. Bastide à l'Assemblée le 7 novembre ont été conformes en tous points aux réponses que j'avais obtenues et communiquées au gouvernement dans ma dépêche du 1er novembre. Ce discours étant *écrit*, il est à présumer qu'il avait été arrêté dans la séance du Conseil des ministres qui s'était tenu la veille au soir au sujet de nos affaires. Il est déclaré expressément : « Que ce n'est pas *entre la Sardaigne et l'Autriche*, mais *entre les peuples de la haute Italie et l'Autriche* que la médiation a lieu. »

D'après ce que M. Bastide lui-même m'a dit en particulier, ces paroles, *prononcées pour la première fois*, l'ont été à dessein. Si je ne me trompe, M. Bastide, en disant : « que l'Angleterre prêtera son concours ferme et loyal » (ce qu'il aurait pu facilement éviter), avait de plus l'intention d'amener sur ce point une explication, et cela dans un but qui ne peut que nous être utile.

Reste à savoir maintenant si cette politique pourra être active et durable ; et, sous ces deux rapports, l'incertitude pour la future présidence est un grand obstacle. Ce que pourrait être la future politique de Louis-Napoléon est chose difficile à deviner ; mais dans tous les cas ce serait une nouvelle cause de retard, et par conséquent pour nous une cause d'inquiétude et d'embarras financier, etc. V. PASINI.

M. V. PASINI A LORD PALMERSTON.

(*Lettre incluse dans la dépêche précédente.*)

PARIS, 9 novembre 1848.

MILORD,

Je suis désolé qu'une indisposition m'ait jusqu'à ce jour empêché de vous remercier de la bonté avec laquelle vous avez bien

voulu répondre à ma lettre du 6 octobre dernier, et des sympathies envers l'Italie que vous m'avez montrées. Agréez donc mes remerciements, et veuillez être certain que, quoique tardifs, ils ne sont ni moins vifs, ni moins sincères.

Mais pourquoi la lettre dont vous m'avez honoré ne me permet-elle pas d'espérer que, avec votre sympathie pour mon pays, vous ayez aussi la confiance de pouvoir nous aider efficacement à reconquérir notre indépendance ? Et tandis que je vous demandais des conseils pour délivrer mon pays de la domination étrangère, pourquoi dois-je lire dans votre réponse que vous nous conseillez de nous jeter dans les bras de l'Autriche?

Je vous demande pardon, Excellence si, ne pouvant me ranger à ce conseil, je m'empresse de nouveau de recourir à vous et de vous faire part de mes observations. Je dois avoir et j'ai une entière confiance dans votre puissante influence et dans votre noble intention de l'employer à notre profit.

Pour justifier la malheureuse conclusion dont je viens de parler, vous me faites remarquer qu'au mois de juillet, la guerre a mal réussi en Lombardie, et vous ajoutez qu'on ne doit compter pour rien la résistance de Venise, puisque l'Autriche peut, dès qu'elle le voudra, l'écraser avec ses forces tout à fait supérieures et, cela posé, vous me faites pressentir que les bases de la médiation ne supposent pas de séparer la Vénétie de l'empire autrichien.

Vous ne pouvez imaginer, Excellence, l'impression produite sur mon esprit par de semblables déclarations de la part d'un homme éminent, qui doit avoir, et qui a une grande autorité, à cause de sa haute sagesse politique.

Que vous jugiez d'un côté les revers de fortune essuyés par l'armée piémontaise comme chose irréparable; que de l'autre vous regardiez comme tout à fait insignifiante la résistance de Venise; que vous affirmiez qu'en conséquence, la médiation a dû poser pour base l'*abandon de la Vénétie à l'Autriche ;* que vous conseilliez enfin à Venise et à ses provinces de se remettre au bon plaisir de cette puissance... tout cela serait de nature à nous faire perdre l'espérance de réussir dans l'accomplissement de nos vœux, si nous n'avions une foi sans bornes dans la justice de notre cause,

et une foi également illimitée dans votre disposition à entendre et à apprécier les raisons que nous avons à faire valoir.

Pour que nous pussions nous jeter dans les bras de l'Autriche, il nous faudrait tout d'abord renoncer à notre conviction bien arrêtée sur le droit qui nous appartient, qui *ne peut nous être enlevé* et auquel *nous ne pouvons renoncer*, de reconstituer notre nationalité et à la détermination énergiquement démontrée, tant par les provinces lombardes et vénètes que par les autres provinces italiennes, de vouloir la reconstituer.

Mais en faisant même abstraction de tout cela : pour que nous nous missions à la discrétion de l'Autriche, il aurait fallu tout au moins que nous eussions éprouvé, autant dans le passé que dans le présent, la probité politique de cette puissance. Or, Excellence, à l'égard du *passé*, trente-trois années de gouvernement absolu nous ont parfaitement appris de quelle manière l'Autriche respecte les droits de ses peuples et de quelle manière elle accomplit ses *promesses* [1] !

[1] Nous avons déjà dit que l'Autriche avait fait toute sorte de promesses libérales pour amener le cabinet anglais à se joindre au simulacre de médiation qui à un certain moment pouvait seul dispenser la France d'intervenir par les armes. C'est à la suite de ces promesses qu'un *manifeste impérial* avait été publié à Milan (6 octobre 1848), et lord Palmerston y avait fait allusion dans le passage de sa lettre auquel répond M. Pasini. (*Voir* vol. I, p. 471.) Voici un extrait de ce manifeste, daté de Vienne, 20 septembre 1848 :

« C'est ma volonté souveraine que les habitants du royaume Lombard-Vénitien aient une constitution en accord avec la *nationalité* respective de ces provinces et les besoins du pays, en même temps qu'avec leur union à l'empire d'Autriche. A cet effet, *aussitôt que la paix et la tranquillité seront suffisamment assurées*, nous convoquerons, dans un endroit qui sera fixé, les représentants de la nation, qui seront librement élus par toutes les provinces du royaume Lombard-Vénitien, etc. — FERDINAND. »

La pièce qu'on vient de lire, fut expédiée à l'envoyé autrichien à Londres pour être communiquée à lord Palmerston le jour même de son adhésion (29 sept.), et en même temps M. de Wessenberg en remit un duplicata à lord Ponsonby à Vienne. (V. *Correspond.*, t. III, p. 465 et 470.) Cette promesse, confirmée une première fois à l'avénement de l'empereur François-Joseph le 2 décembre 1848, le fut de nouveau le 4 mars 1849, puis le 16 octobre de la même année ; on sait ce qu'il en advint.

Quel que fût du reste le langage que lord Palmerston crut devoir tenir aux Vénitiens, son opinion sur la valeur de toute promesse autrichienne était entièrement conforme à la leur ; il serait difficile de s'exprimer à ce sujet d'une manière plus explicite et plus piquante qu'il ne le fait dans toute sa correspondance avec lord Ponsonby.

Dans ces trente-trois ans, suivant les calculs les plus modérés, l'Autriche a retiré tous les ans de notre royaume, après déduction faite de tous ses frais de gouvernement, au moins 40 ou 50 millions de livres autrichiennes (soit 35 ou 44 millions de francs). Dans ces trente-trois ans, l'Autriche a toujours distribué de nombreux emplois en Italie à ses sujets allemands, et a presque toujours empêché les Italiens d'arriver aux emplois supérieurs. Dans ces trente-trois ans, l'Autriche a toujours tourné les tarifs du royaume au profit des industries de ses provinces allemandes, et même alors qu'il s'agissait de construire les chemins de fer, devenus moyens essentiels et indispensables de civilisation, ce gouvernement, afin de favoriser les usines des provinces allemandes, a toujours maintenu les prohibitions qui nous défendaient d'acheter le fer étranger au quart du prix auquel nous étions obligés de payer le fer autrichien. Dans ces trente-trois ans l'Autriche, violant l'article 97 de l'acte principal du congrès de Vienne et la foi publique, n'a pas eu honte d'introduire *frauduleusement* dans la dette publique du royaume Lombard-Vénitien 42 millions de livres autrichiennes et d'entamer notre fonds d'amortissement de 33 millions.

Si, en 1815, on n'avait pas sacrifié le royaume Lombard-Vénitien aux intérêts bien ou mal entendus des autres États européens, ou bien si le gouvernement autrichien pouvait être un gouvernement de bonne foi et qu'il nous eût donné cette administration nationale qui alors nous avait été si pompeusement promise, notre dette publique se bornerait aujourd'hui à 100 millions de livres autrichiennes, et en outre les 40 ou 50 millions dont on nous dépouillait chaque année de la manière la plus injuste, auraient immensément profité à notre bien-être et à notre prospérité, premièrement en rendant possible la diminution de quelques impôts (notamment ceux du sel, de la loterie, du timbre qui pesaient bien lourdement sur le peuple, et l'impôt foncier qui, au grand préjudice de l'agriculture, a toujours été maintenu à un taux plus élevé que sous la domination de Napoléon), puis en dépensant une partie de cette somme en travaux d'utilité publique, particulièrement pour doter notre territoire

d'un grand réseau de chemins de fer à l'instar de la Belgique.

Au lieu de cela, avec son administration léonine, l'Autriche nous a coûté, de 1815 à 1848, un milliard et demi de capital absolument perdu pour nous, sans compter tous les préjudices indirects qu'elle nous a fait subir.

Voilà sa politique dans le *passé*.

A l'égard du *présent*, je ne veux pas m'arrêter, pour prouver quelle est la valeur d'une promesse de l'Autriche, à examiner sa conduite actuelle vis-à-vis des Hongrois et des Viennois, ni à démontrer comment elle voudrait aujourd'hui retirer par la force les concessions faites aux mois de mars et de mai passés; à l'égard du *présent*, je me bornerai à appeler l'attention de Votre Excellence sur le royaume Lombard-Vénitien.

Il suffira de remarquer la conduite du despotisme militaire depuis la réoccupation : les réquisitions intolérables, les emprunts forcés, les impôts extraordinaires, la désorganisation de tout gouvernement civil, l'arbitraire et fréquente application des peines les plus sévères et les plus humiliantes, la licence toujours impunie de la soldatesque, la complète anarchie enfin qui depuis plusieurs mois ruine et déchire notre pays, pour se convaincre qu'avec de pareils commencements on n'arrivera *jamais* à un gouvernement régulier ni national. Si Votre Excellence connaissait dans toute leur étendue les maux qui désolent notre malheureuse patrie, je suis certain, qu'autant dans l'élévation de vos sentiments particuliers, que comme représentant d'une nation éminemment humaine, vous en éprouveriez une haute indignation et peut-être aussi quelque regret pour la part indirecte et involontaire que l'Angleterre paraît y prendre, en ne poussant pas la médiation avec plus de promptitude et d'efficacité. Cette médiation, entreprise dans le sentiment le plus honorable d'humanité, a donné, tout à fait innocemment, occasion à une suite trop longue et trop nombreuse de cruautés absolument indignes de notre temps, et de la tolérance des puissances libérales de l'Europe.

L'Autriche, autant pour servir ses intérêts bien entendus,

que pour obéir aux principes constitutionnels loyalement compris, aurait dû suivre une marche entièrement opposée. Elle *ne l'a pas fait*, parce que sa probité politique restait toujours la même; elle *ne pouvait le faire*, parce que la probité politique des gouvernements ne change pas comme leur langage.

Une profonde antipathie entre les deux peuples est la conséquence inévitable de tous ces faits anciens ou récents; elle est devenue invincible; il n'y a personne qui, connaissant les cruautés ci-dessus énoncées, puisse de bonne foi croire à un arrangement politique *possible* entre les Autrichiens et les Lombards-Vénitiens. Ceux qui affirmeraient qu'il est possible ignoreraient, ou feraient semblant d'ignorer, les conditions actuelles de ce royaume.

Daignez, Excellence, prendre en considération les observations que j'ai l'honneur de vous soumettre et persistez ensuite, si la noblesse de votre caractère et la générosité de vos sentiments vous le permettent, à nous conseiller de déposer notre avenir entre les mains de l'Autriche !

Quant à nous, hautement pénétrés de nos droits et de nos devoirs ; convaincus que nous pouvons et que nous *devons* poursuivre notre indépendance ; persuadés que se jeter dans les bras de l'Autriche serait un crime de lèse-nationalité, parce qu'en agissant ainsi, nous donnerions à l'occupation autrichienne cette apparence de légalité qui jusqu'ici lui a toujours manqué, en 1797 comme en 1815, convaincus enfin que cet acte serait aussi déshonorant qu'il serait impuissant (car l'indépendance nationale est un droit dont *on ne peut* pas se dessaisir); nous nous refuserons toujours à toute combinaison qui nous replacerait sous le joug de l'Autriche; nous nous y opposerons par la force tant que nous pourrons le faire, et à la dernière extrémité nous protesterons en proclamant à la face du monde entier nos droits et la justice de notre cause. Et permettez-moi de le dire, Excellence, je suis intimement convaincu qu'au fond de votre cœur, vous ne nous désapprouvez pas à présent et ne nous désapprouverez pas dans l'avenir.

Mais Votre Excellence ajoute : « Que les puissances médiatri-« ces ne veulent pas s'attribuer un arbitrage ; qu'elles se bornent « à des moyens de persuasion pour amener les parties belligé-« rantes à un arrangement amical ; que, par conséquent, elles « ont dû chercher un parti auquel l'Autriche voulût bien don-« ner son assentiment et que, la guerre n'ayant pas réussi en « Piémont, et l'Autriche pouvant en finir avec la résistance de « Venise à chaque moment, on n'avait pu proposer à cette puis-« sance de renoncer volontairement aux provinces vénitiennes. » En un mot, Votre Excellence nous signale le parti qu'elle nous conseille de prendre, comme un parti, dur peut-être, mais imposé par la *nécessité*.

Plein de confiance dans vos dispositions favorables à l'Italie, je demande la permission de faire remarquer, sur ce point, à Votre Excellence : que les revers essuyés par l'armée piémontaise au mois de juillet ne sont pas définitifs, notamment si le Piémont sait faire bon usage de ses forces et sait se procurer l'assistance des autres États italiens plus ou moins compromis dans la guerre avec l'Autriche ; que, dans d'autres occasions bien connues par Votre Excellence et avec des forces inférieures à celles qu'elle possède en ce moment, Venise a tenu contre des forces supérieures à celles qui peuvent l'attaquer actuellement (et cela soit dit sans rien ôter à notre profonde reconnaissance envers l'Angleterre et la France pour ce qu'elles ont fait dans le but de faire participer Venise à l'application de l'armistice) ; que d'ailleurs la médiation n'a pas été offerte dans le seul intérêt des parties belligérantes, mais aussi dans celui des puissances médiatrices, c'est-à-dire dans l'intérêt européen de conserver la paix générale, ce que Votre Excellence vient même de rappeler dans sa lettre du 18 octobre dernier ; que, tout cela posé, la médiation ne peut s'arrêter à la seule considération des forces respectives des parties belligérantes à un moment donné, mais qu'elle doit aussi avoir en vue la conservation durable de la paix européenne et par conséquent la reconstitution de la nationalité italienne, sans laquelle *on ne peut pas établir une paix durable en Europe ;* qu'en outre, une médiation entreprise par les deux nations les plus civilisées du monde,

au nom de l'humanité, doit tenir compte de l'impossibilité de rapprocher ce que des cruautés incroyables ont divisé *à jamais;* que par conséquent, loin de s'arrêter aux vicissitudes éventuelles et momentanées de la guerre, la médiation doit s'enquérir des conditions nécessaires pour le maintien de la paix et pour la cessation d'une lutte déshonorante entre deux nationalités : l'une *opprimante*, l'autre *opprimée;* qu'enfin une médiation entreprise en 1848 par les deux nations les plus civilisées et les plus libres ne peut pas suivre les traces des traités qui, en 1797 et en 1815, ont disposé de nous *sans nous*, ou pour mieux dire *malgré nous;* mais qu'elle a au contraire l'obligation évidente d'apporter à ces traités les modifications indispensablement exigées par le progrès des nations, qui fait du respect des nationalités, foulées aux pieds par ces traités avec une révoltante injustice, la condition essentielle de la paix générale.

Dans toute autre hypothèse nous ne pourrions comprendre le but ni l'utilité d'une médiation à notre égard, puisque nous serions abandonnés à la merci de l'Autriche comme auparavant, et cela contrairement aux exigences de notre nationalité, aux besoins de la tranquillité de l'Italie, aux nécessités de la paix européenne; de même que nous ne pourrions pas comprendre comment les puissances médiatrices, dans les efforts héroïques de Venise, ne verraient qu'un moyen d'épargner le sang dans le moment actuel, mais bien entendu et bien arrêté que plus tard l'Autriche devra s'en emparer ! et cela comme chose approuvée dès à présent ou pour mieux dire, dès le commencement de la médiation par les puissances médiatrices ! Absolument comme si pour Venise la médiation ne devait être qu'une occasion de soutenir des souffrances inutiles, d'épuiser sans but toutes ses forces, et d'être une fois de plus *sacrifiée* à des intérêts qui ne sont pas les siens !

Excellence, ou l'amour de mon pays me trompe ou ces observations ont un poids décisif; je souhaite qu'elles puissent persuader à Votre Seigneurie, déjà favorablement disposée envers nous, de prendre de nouveau notre cause en considération, et cela à un point de vue plus élevé que celui des fortunes diverses qu'a eues jusqu'ici la guerre, laquelle a des éléments trop éventuels et mo-

mentanés pour qu'on puisse en déduire un parti conforme aux conditions essentielles et durables de l'affaire [1].

[1] Cette seconde lettre fit une très-favorable impression sur lord Palmerston; non-seulement il le fit témoigner à M. Pasini, mais il adressa le lendemain à lord Ponsonby une dépêche qui, à notre sens, sera l'éternel honneur de l'homme d'État anglais; la voici :

LORD PALMERSTON A LORD PONSONBY.

Foreign-Office, 11 novembre 1848.

« MILORD,

« Je transmets à V. E. copie d'une dépêche du vice-consul de S. M. la reine à Milan, faisant connaitre l'état actuel de la Lombardie. Je charge V. E. de la communiquer à M. le baron de Wessenberg, en appelant sa sérieuse attention sur les faits constatés dans ce rapport, et dans plusieurs autres qui nous parviennent de ce pays. Ce simple exposé des faits suffira (le gouvernement de S. M. en est persuadé) pour convaincre M. de Wessenberg qu'il est impossible de croire qu'une province aussi profondément imbue d'une haine enracinée contre la domination autrichienne (et cela dans les villes comme dans les campagnes, chez le noble comme chez le paysan), devienne jamais pour l'Autriche une possession sûre ni profitable.

« On ne saurait se flatter en effet, que des institutions nationales *quelconques*, accordées à ce peuple par l'empereur, puissent vaincre sa répulsion pour la domination étrangère, ni produire d'autre résultat que de lui fournir de plus grandes facilités pour secouer un joug détesté.

« Il est possible que si, il y a dix ou quinze ans, de telles institutions avaient été accordées à ce peuple, l'indépendance de fait eût pu (jusqu'à un certain point) le réconcilier avec sa sujétion nominale. Mais aujourd'hui les choses sont allées beaucoup trop loin entre les Italiens et l'Autriche, pour qu'aucun arrangement de ce genre puisse être durable.

« Si la Lombardie est tout entière dans un état de révolte, soit active, soit passive, contre la domination autrichienne, en ce moment même où cette province vient d'être reconquise, où elle est occupée par une force militaire formidable, qui exerce son autorité par toutes les terreurs et toutes les rigueurs de la loi martiale, à quelle espèce de soumission le gouvernement autrichien peut-il s'attendre lorsque ces troupes seront parties, que le gouvernement local se trouvera entre les mains des nobles italiens, volontairement exilés aujourd'hui afin d'éviter tout contact avec l'étranger envahisseur, lorsqu'enfin il y aura un parlement composé d'Italiens, nommé par la même population qui aujourd'hui engage, dans la position la plus difficile, une lutte désespérée (parce qu'elle est complétement inégale), contre l'armée régulière du feld-maréchal Radetzky ?

« Il serait très-désirable, dans l'intérêt général de l'Europe, que le gouvernement autrichien actuel ne se laissât pas aller à des illusions sur l'état réel des choses; qu'il calculât froidement, sans préjugé, les chances de l'*avenir*, et qu'il consentit à prendre pour règle et pour guide de sa conduite *dès à présent*, les conclusions auxquelles il pourra ainsi arriver. »

« Le moment actuel est des plus favorables pour que l'Autriche fasse un arrange-

Votre lettre, Excellence, m'a inspiré une bien haute estime de vos sympathies pour l'Italie, de la générosité de vos sentiments et de vos nobles dispositions à chercher toutes les manières possibles de nous aider, et j'ose espérer que vous voudrez accueil-

ment par lequel la Lombardie serait affranchie de sa domination. L'armée autrichienne a réoccupé cette province ; il serait donc manifeste que sa résolution serait le résultat d'un choix réfléchi, non d'aucune pression locale. L'autorité impériale est complétement rétablie à Vienne; par conséquent la concession du gouvernement autrichien ne saurait non plus être considérée comme un sacrifice extorqué à un empire en dissolution, et, quant aux deux puissances médiatrices, elles sont amies de l'Autriche et sincèrement désireuses de maintenir la paix en Europe.

« Mais sous plus d'un rapport les choses peuvent changer avant peu.

« Des changements importants se préparent en France, l'élection qui va avoir lieu le mois prochain peut amener d'autres hommes au gouvernement, et avec d'autres hommes une autre politique. Des principes de politique traditionnelle, impliquant une action plus énergique à l'extérieur, pourront devenir la règle de conduite du nouveau gouvernement français ; le sentiment populaire dans ce pays, favorable en ce moment à la paix, pourra facilement tourner dans un sens tout opposé.

« La *gloire* (car la France le considérerait ainsi) de délivrer toute l'Italie jusqu'aux Alpes du joug des Autrichiens, compenserait, aux yeux du peuple français, bien des sacrifices et de grands efforts.

« L'occasion pour appeler l'intervention française en Italie ne manquerait pas longtemps. Les Lombards s'empresseraient de la fournir, dès qu'ils sauraient que le gouvernement et le peuple français sont disposés à répondre à l'appel. Or, il est à peine possible d'imaginer qu'une armée autrichienne (telle que l'empire pourrait la destiner à une guerre en Italie), puisse résister à une nombreuse et puissante armée française, secondée et soutenue par le soulèvement général des Italiens. Il est plus que probable que l'Autriche dans ce cas perdrait absolument toutes ses possessions italiennes jusqu'aux Alpes.

« Ce conflit, à la vérité, pourra faire naître une guerre plus générale; d'autres puissances pourront se ranger du côté de l'Autriche. Toutefois le gouvernement autrichien est-il bien certain, que même la sympathie de l'Allemagne le suivrait dans ses efforts pour appesantir de nouveau son joug sur la nation italienne ?

« Le principe des *nationalités*, aujourd'hui cri de ralliement de toute l'Allemagne, ne viendrait-il pas protester hautement contre l'Autriche dans une pareille lutte ?

« Le principe de la prescription ne lui serait pas plus favorable; car, bien qu'elle pût s'en prévaloir pour certaines parties de la Lombardie, qui, comme le duché de Milan, ont longtemps été fiefs de l'Empire, le même principe serait hautement invoqué contre elle par la RÉPUBLIQUE DE VENISE.

« *Cet État a joué un rôle considérable dans l'histoire pendant près de quatorze siècles de liberté, tandis que le titre de possession de l'Autriche* ne *remonte qu'au traité de Campo-Formio, par lequel le général Bonaparte lui livra Venise, et aux traités de* 1815, *qui la remirent de nouveau en possession.* »

« PALMERSTON. »

(*Correspondance*, t. III, p. 518.)

lir avec bonté les observations que j'ai l'honneur de vous présenter. Ma patrie, Excellence, espère beaucoup de votre puissante influence, et elle ne saurait imaginer une heureuse issue de ses affaires, sans y associer par la pensée sa haute reconnaissance envers vous. Je ne puis achever cette lettre sans faire à Votre Seigneurie mes excuses pour la franchise avec laquelle j'ai exposé ma pensée.

Agréez, etc., etc. VALENTIN PASINI.

MANIN A TOMMASEO.

VENISE, 17 novembre 1848.

Nous recevons à la fois vos dépêches des 31 décembre, 1er, 2, 5 et 6 novembre.

Jusqu'ici toutes nos communications avec le gouvernement sarde s'étaient bornées à notre dépêche du 20 août, dont copie a été envoyée à Pasini avant son départ de Turin pour Paris, et à la réponse du ministère sarde qui, sans aucune observation sur notre programme politique, fit un accueil favorable à toutes nos demandes.

Hier seulement nous avons reçu une nouvelle dépêche (bien que datée du 3 courant) dans laquelle il nous est insinué de nous abstenir d'hostilités contre les Autrichiens pendant les négociations, en y joignant la déclaration que dans le cas où nous jugerions devoir y persister, le gouvernement sarde se verrait contraint de retirer de nouveau son escadre. Nous répondrons à cette dépêche dès que l'amiral Albini lui-même aura reçu la réponse définitive qu'il attend de l'amiral autrichien, c'est-à-dire, lorsque celui-ci aura conféré avec Radetzky.

Quant à faire venir de nouvelles troupes à Venise, nous ne pouvons que vous répéter que notre condition militaire n'exige pas, et que notre condition pécuniaire ne nous permet pas d'en admettre; d'autant moins qu'il nous en arrive journellement en grand nombre de nos provinces, notamment du Frioul ; soit de jeunes conscrits, soit des anciens soldats ayant servi sous l'Au-

triche et qu'on veut rappeler sous les drapeaux malgré leur congé définitif. Ceux-ci, qui sont nos concitoyens, nous *devons* les accueillir, non-seulement pour les enlever à l'ennemi, mais encore pour créer une force militaire véritablement à nous.

Vous ne connaissez que trop l'issue malheureuse de l'insurrection de la haute Lombardie ; il est donc impossible d'espérer pour le moment un soulèvement de la plaine; tant qu'une armée régulière ne tiendra pas l'armée autrichienne en échec, rien ne pourra être tenté [1]. Nous ne pouvons ni ne devons donc hasarder de mouvement au dehors, et nous sommes forcés de nous borner à la défense de la ville, indépendamment des négociations diplomatiques.

Le nouveau ministère toscan nous a adressé une note vraiment fraternelle. Il nous témoigne son estime et son affection ; il considère notre Gar comme l'envoyé d'un gouvernement reconnu et le traite sur le même pied que les envoyés de tous les autres États; Montanelli nous promet qu'aussitôt les chambres ouvertes, il leur proposera de garantir une partie de notre emprunt national de dix millions; Guerrazzi vient d'adresser de son côté une circulaire aux préfets de la Toscane pour organiser des collectes en notre faveur. Nous devons donc être reconnaissants de ces actes, sans toutefois engager notre politique [2].

Quant à notre commission *annonaire*, elle est composée des citoyens les plus honnêtes et les plus capables de la ville. Elle a rendu d'immenses services au pays en *agissant*, non en *parlant* (*operando e tacendo*); les denrées se vendent au cours ordinaire, quelques-unes même à un prix inférieur; il n'y a pas l'ombre de cherté ni de disette.

Voici une lettre pour Z***. L'acquisition d'un pyroscaphe et de fusils serait pour nous une trop grande bonne fortune pour pouvoir la refuser, et la faculté de ne les payer qu'à la fin de la guerre, doit nous rendre coulants sur le prix.

Le soir du 15 novembre, une société d'amateurs a donné au

1. La Valteline, croyant à la reprise des hostilités, avait tenté de s'insurger; le mouvement fut étouffé dans le sang.

2. Tommaseo s'était exprimé d'une manière peu favorable au programme du nouveau ministère toscan.

théâtre de la *Fenice* un grand concert vocal et instrumental au profit de la patrie. Quoique le billet coûtât 6 francs, le concours du public fut immense et la recette s'est élevée à 14,500 francs! Quelle différence avec les résultats obtenus sur tous les autres théâtres italiens et pour la même cause!

Venise est vraiment grande! sa noblesse et sa magnificence grandit encore dans son malheur! (*Venezia è veramente grande; la sventura le accresce nobiltà e splendore.*)

Adieu de cœur.

MANIN.

V. PASINI A DANIEL MANIN.

(*Lettre particulière.*)

PARIS, 18 novembre 1848.

Dans ma dépêche de ce jour, je mande au gouvernement provisoire que M. Bastide m'a dit avoir appris les intentions de l'Angleterre par une dépêche; je puis ajouter pour toi seul, que cette dépêche n'est autre que la lettre que lord Palmerston t'a adressée en date du 16 octobre, qui résume en quelques mots ce qu'il m'a répété ensuite d'une manière plus développée dans sa lettre du 18.

M. Bastide m'a montré la lettre que tu lui as écrite (dont il fait le plus grand éloge), la copie que tu lui as envoyée de la dépêche de lord Palmerston, et enfin la réponse qu'il t'a lui-même adressée hier par la poste, et dont à ton tour tu seras fort satisfait. Dans la crainte que sa lettre, envoyée tout bonnement par la poste, ne te parvienne pas, il a voulu en faire une seconde copie me priant de te l'expédier par une voie plus sûre.

Je désire bien vivement apprendre que ta santé est rétablie.

Ton tout dévoué.

V. PASINI.

M. J. BASTIDE A DANIEL MANIN.

(*Incluse dans la précédente.*)

PARIS, 17 novembre 1848.

MONSIEUR,

J'ignore quel avenir Dieu réserve à mon pays; mais tant que je dirigerai ses affaires au dehors, la France n'abandonnera pas la cause de Venise; car vous êtes de braves gens qu'une nation de cœur ne peut laisser périr. Je considère qu'une attaque contre Venise serait de la part des Autrichiens une violation de notre médiation acceptée et qu'il en serait de même d'un blocus conduit de manière à amener la reddition forcée de Venise. J'ai en conséquence pris toutes mesures en mon pouvoir pour empêcher attaque et blocus effectifs. Les bâtiments de notre station de l'Adriatique ont été forcés de se retirer pour faire des vivres; d'autres les remplacent immédiatement.

Il y a, je le sais, une politique qui voudrait faire de *Venise* la rançon de la Lombardie, cette politique n'est pas la mienne; jamais je n'accepterai un *traité de Campo-Formio*.

Si donc j'étais sûr de rester au pouvoir, je vous dirais d'avoir pleine confiance; mais la France touche à une crise qui peut amener d'autres hommes et d'autres principes. Je ne réponds que de ma bonne volonté et de celle de mon gouvernement. Voilà ce que j'avais à dire pour répondre à la franchise avec laquelle vous m'adressez votre question.

Signé : JULES BASTIDE.

M. BASTIDE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE, A M. VASSEUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE, A VENISE.

PARIS, 20 novembre 1848.

MONSIEUR LE CONSUL,

J'ai écrit avant-hier à M. Manin en réponse à sa lettre du 29 octobre dernier. Je crains qu'un mot de ma lettre ne soit mal interprété, ce mot le voici : « Il y a, je le sais, une politique qui voudrait faire de Venise la rançon de la Lombardie, cette politique n'est pas la mienne, jamais je ne consentirai à un traité de Campo-Formio. »

Notre médiation, acceptée par l'Autriche (du moins quant au principe), comprend des stipulations relatives à la Vénétie, d'autres relatives à la Lombardie. J'ai voulu dire que nous n'abandonnerions pas les unes pour faire mieux accueillir les autres; en d'autres termes, que nous ne sacrifierions pas la Vénétie à la Lombardie, pas plus que la Lombardie à la Vénétie. L'expression dont je me suis servi ne doit donc donner l'idée d'aucun changement dans notre politique, non plus que d'un dissentiment entre les deux puissances médiatrices.

Je vous prie de communiquer la présente lettre à M. Manin, lui faisant observer au reste que la mienne du 17 novembre est toute confidentielle et non destinée à la publicité.

Salut et fraternité.

Signé: J. BASTIDE.

Pour copie conforme. Le consul général,

VASSEUR.

M. VASSEUR, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE, A M. MANIN.

MONSIEUR MANIN,

Veuillez avoir la bonté de m'accuser réception de cette communication et de croire aux sentiments d'affection de votre dévoué

VASSEUR, Consul général.

MANIN A TOMMASEO.

VENISE, 21 novembre 1848.

Conformément à notre dépêche du 17 courant, nous vous envoyons ci-inclus :

1° Copie d'une dépêche, en date du 3 novembre (reçue le 16) du président du conseil, ministre des affaires étrangères de Sa Majesté Sarde ;

2° Copie de notre réponse à cette dépêche ;

3° Copie d'une dépêche adressée par l'amiral autrichien à l'amiral sarde Albini, datée du 12 novembre.

(*Pièce incluse n° 1.*)

LE BARON DE PERRON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES SARDES, AU PRÉSIDENT ET AUX MEMBRES DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE.

TURIN, 3 novembre 1848.

EXCELLENCES,

J'ai eu l'honneur de dire dans ma dépêche du 28 août à Vos Excellences que le gouvernement de Sa Majesté ne pouvait comprendre l'article 4 de l'armistice du 9 août autrement que comme stipulant la cessation de toute hostilité contre la ville de Venise, etc.

Le gouvernement du roi, ayant appris à son profond regret que les démarches de l'Angleterre et de la France n'ont pas eu le résultat désiré, puisque les Autrichiens viennent de bloquer Venise, n'a pas hésité à renvoyer la flotte dans vos eaux pour contraindre l'ennemi à exécuter les stipulations de l'article 4 et pour assurer la pleine sécurité de votre ville, et cela même au prix du sacrifice de la moitié de notre parc d'artillerie que le maréchal Radetzky offrait de rendre à condition que nous rappellerions notre flotte.

Mais d'un autre côté, par respect de la foi des traités et pour éviter des complications nouvelles, il serait nécessaire que le gouvernement vénitien s'abstînt scrupuleusement de toute agression et nous venons le lui demander instamment.

Vos Excellences seules peuvent être juges s'il leur paraît plus avantageux que les effets de l'armistice doivent s'étendre aussi à la ville de Venise, ou plus utile de continuer les hostilités; mais il est de notre devoir de ne pas leur laisser ignorer que, dans ce dernier cas, le gouvernement du roi ayant, en acceptant l'armistice, engagé sa parole et son honneur, il serait dans l'impossibilité absolue de prêter son concours pour en violer les conditions; qu'il se verrait donc, à son extrême regret et avec la plus vive douleur, réduit à la dure nécessité de rappeler sa flotte.

Qu'il me soit permis d'ajouter qu'à mon avis des tentatives isolées, incohérentes, loin d'être utiles pour notre cause, ne pourraient que lui être nuisibles; qu'il vaudrait mieux réserver toutes nos forces afin d'agir simultanément et de concert pour atteindre le but auquel nous aspirons tous; les tentatives partielles ont l'inconvénient de ne pas produire un effet durable et de faire verser inutilement le sang italien; tandis qu'en concertant tous nos mouvements au moment de la lutte, le résultat pourra devenir immense et décisif pour l'indépendance italienne. Je me flatte que Vos Excellences ne verront dans cette déclaration qu'un procédé loyal du gouvernement du roi; je dois toutefois répéter encore qu'il ne reculera devant *aucun sacrifice* compatible avec ses ressources et son honneur pour venir à votre secours. J'espère que Vos Excellences ne doutent pas de ces sentiments et les prie, etc.

BARON DE PERRON.

(*Pièce incluse n° 2.*)

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE AU BARON DE PERRON.

VENISE, 19 novembre 1848.

EXCELLENCE,

Le contre-amiral Albini nous a remis la lettre de Votre Excellence du 3 courant, etc.

Nous venons exprimer à Votre Excellence notre vive reconnaissance pour tout ce que le gouvernement sarde a fait pour nous; pour le renvoi de sa flotte; pour sa généreuse promesse

de faire tous les sacrifices possibles afin de venir à notre secours.

En même temps notre gouvernement a l'honneur de vous soumettre les observations suivantes :

L'Autriche a constamment témoigné par les faits qu'elle n'entend être obligée par aucun article de l'armistice de cesser ses hostilités contre Venise. Elle l'a témoigné en nous bloquant par mer toutes les fois qu'elle a cru pouvoir le faire sans danger, et en nous bloquant du côté de terre depuis près de cinq mois; de plus, le vice-amiral autrichien vient de déclarer formellement au contre-amiral Albini : « que l'armée autrichienne est libre d'en agir envers la ville de Venise comme bon lui semble. »

Nous nous trouvons donc en état de guerre ouverte avec l'Autriche et sommes forcés d'agir en conséquence; néanmoins nos opérations se sont limitées jusqu'ici à la simple défense et aux légitimes représailles qu'autorisaient, et les prises que nous avons subies et notre commerce entravé, et nos approvisionnements interceptés. Bien que les vaisseaux sardes et français nous assurent en ce moment la liberté de la mer et empêchent les Autrichiens de nous attaquer de ce côté, l'état de guerre n'en subsiste pas moins pour nous, puisque le blocus de terre continue toujours, ce qui est pour nous l'hostilité la plus funeste; car il empêche l'approvisionnement naturel de la ville, il enlève à nos propriétaires de terre ferme tout leur revenu et à nos commerçants leur principal marché.

Pour que Venise s'abstienne de toute opération, il ne serait que juste que l'Autriche dût s'en abstenir elle aussi, et cela non pas seulement du côté de la mer, où l'attaque lui serait en ce moment difficile, mais aussi du côté de terre; qu'elle cessât en un mot de menacer nos forts et de nous bloquer. Souffrir que l'Autriche se refuse à cela et vouloir en même temps nous contraindre à rester inactifs, ce serait stipuler positivement pour l'Autriche le droit de continuer la guerre et pour Venise l'obligation de la suspendre.

Mais il y a plus : lors même qu'un armistice *réciproque* pendant la médiation serait conclu et cela avec des conditions qui ne léseraient pas la situation politique et militaire de Venise, encore serions-nous forcés de peser mûrement la durée possible d'un

pareil armistice; attendu que le temps épuise toutes nos ressources économiques, qui après tout sont des instruments de guerre indispensables, et que leur épuisement constituerait par conséquent la continuation d'hostilité la plus meurtrière, puisqu'elle rendrait toute défense future impossible.

Le gouvernement de Sa Majesté appréciera la justesse de ces observations, nous en sommes certains; elles nous sont dictées par les nécessités de notre situation, nullement par un désir d'agir *isolément;* bien loin de là, nous sommes, nous aussi, fermement convaincus qu'il faut réserver tous nos moyens et agir simultanément et de concert pour atteindre notre but commun.

Nous saisissons cette occasion, Excellence, pour vous exprimer notre ferme conviction que ce *but* qui poussera Charles-Albert à passer le Tessin, lui a servi aussi de règle en acceptant les bases de la médiation offerte; c'est-à-dire, que le *but* de la paix comme de la guerre sera toujours l'indépendance complète de l'Italie entière.

Agréez, etc.

MANIN. — GRAZIANI. — CAVEDALIS.

(*Pièce incluse n° 3.*)

RÉPONSE DU VICE-AMIRAL AUTRICHIEN MARTINI AU CONTRE-AMIRAL ALBINI.

TRIESTE, 12 novembre.

MONSIEUR LE CONTRE-AMIRAL,

En connexion avec la réponse que j'avais l'honneur de faire à Votre Excellence, à la date du 6 novembre, j'ai à vous transmettre les communications suivantes, qui me sont parvenues de S. E. le feld-maréchal Radetzky, savoir :

« Ni les conditions de l'armistice du 9 août (dont la teneur « est toujours en vigueur et obligatoire pour les deux parties) « n'ont fait mention, ni les gouvernements médiateurs *n'ont ja-« mais proposé* de suspendre les hostilités vis-à-vis de Venise. « Pourtant, de notre côté, on s'était d'abord abstenu de toute « hostilité; et c'est de la part des Vénitiens qu'ont commencé les « attaques auxquelles naturellement on n'a pas manqué de ri-

« poster. Ainsi, lors même qu'une stipulation de trêve d'hostilité « aurait existé, ce sont les Vénitiens qui l'auraient violée. Nous « avons pris quelques barques vénitiennes, et les Vénitiens se « sont emparés notamment de deux bâtiments chargés de sel, « qui nous appartiennent. (Suit une proposition d'échange.) »

« *Le vice-amiral* Martini. »

Vous voyez que, d'après ce dernier document, le maréchal Radetzky affirme :

A. *Que les puissances médiatrices n'ont jamais proposé à l'Autriche de cesser les hostilités contre Venise;*

B. *Qu'alors même que les Autrichiens auraient voulu s'en abstenir, les Vénitiens eux-mêmes ont été les premiers à les recommencer.*

L'une et l'autre assertion sont mensongères.

Les deux puissances médiatrices sont intervenues afin de faire cesser les hostilités; nous en avons été officiellement informés par le consul de France, qui nous a même dit plus tard que l'Autriche avait fait des objections à cette demande.

Quant aux hostilités : elles ont été commencées par l'Autriche, et elles n'ont jamais été suspendues.

Comme vous le savez, nous étions bloqués du côté de terre depuis le 15 juin. A peine la flotte sarde fut-elle partie, nous le fûmes aussi du côté de la mer, et *le 8 septembre* des actes de piraterie commencèrent contre notre commerce, ainsi que nous vous l'avons mandé par une dépêche en date du même jour [1]. Jamais depuis ce jour ces actes de piraterie n'ont cessé de la part des Autrichiens, toutes les fois qu'ils ont pu les commettre sans danger. Quant à nous, nous avons exercé notre première représaille le 21 *octobre* par la prise de deux barques chargées de sel; une attaque des Autrichiens sur Cavallino le 22, occasionna notre sortie de Treporti le même jour; et enfin une autre sortie eut lieu de Malghera le 27 octobre.

[1] Voir notre premier volume, p. 421.

Persuadés que les puissances médiatrices feraient cesser les agressions de l'Autriche, nous les avions patiemment supportées jusque-là, précisément pour qu'on ne *pût* pas dire : « Que nous avions agi en sens contraire de la médiation ; » mais lorsque nous nous vîmes complétement abandonnés, chaque jour plus lésés dans notre trafic, privés même de vivres, nous avons dû recourir nécessairement au droit légitime de la défense.

Nous vous disons tout cela, non pour vous démontrer à vous-même les faussetés des accusations de Radetzky, mais afin de vous mettre en mesure, si on vous interpellait à ce sujet, de répondre énergiquement et en citant toutes les dates [1].

MANIN.

LE VICOMTE PALMERSTON AU CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS.

Foreign-Office, 21 novembre 1848.

MONSIEUR,

J'apprends par votre dépêche du 30 octobre le résultat d'une sortie que le gouvernement vénitien a essayée contre les troupes autrichiennes qui occupent Cavallino et Mestre sur la terre ferme. J'ai à vous donner des instructions, afin que vous représentiez fortement au gouvernement provisoire de Venise qu'il doit s'abstenir de telles attaques contre les Autrichiens, parce qu'elles pourraient attirer sur Venise un assaut formidable que les Vénitiens ne pourraient repousser ; qu'en outre de tels procédés constituent de la part de Venise une violation flagrante de l'ar-

[1] Après avoir écrit cette lettre, Manin tomba gravement malade ; épuisé par les soucis et les fatigues de tous genres, il avait éprouvé dans le courant d'octobre, plusieurs atteintes de son mal habituel ; mais n'ayant pu ni voulu user de ménagements dans ces graves circonstances, une crise très-sérieuse se déclara, et pendant quelques jours mit sa vie en danger ; la consternation des Vénitiens fut extrême : connus et inconnus se pressaient à sa porte ; c'était à qui écrirait pour donner des avis, des conseils ; les nombreuses lettres qui sont sous nos yeux expriment un attachement vraiment filial pour celui que le peuple avait dès l'abord surnommé *le père*, nom qu'il lui conserva jusqu'au dernier jour. Même aujourd'hui, parmi les gens du peuple à Venise, « *il padre* » veut dire *Manin*.

mistice, et que cet armistice étant l'*unique terrain* sur lequel les puissances médiatrices peuvent s'appuyer, pour demander au gouvernement autrichien de s'abstenir de faire l'assaut de Venise, le gouvernement de Sa Majesté ne pourrait faire à Vienne aucune représentation, dans le cas où l'attaque aurait été provoquée par les Vénitiens.

Foreign-Office (même jour).

J'ai reçu votre dépêche du 30 octobre qui m'informe de la publication d'un décret du gouvernement vénitien pour la formation d'une légion hongroise, et je dois vous engager à faire tous vos efforts pour dissuader le gouvernement vénitien d'actes de ce genre qui ne peuvent servir qu'à irriter sans résultat le gouvernement autrichien.

Signé : PALMERSTON.

LE MÊME AU MÊME.

Foreign-Office, 28 novembre 1848.

MONSIEUR,

Le gouvernement de Sa Majesté regrette d'avoir appris par votre dépêche du 9, que le gouvernement provisoire de Venise méditait une nouvelle émission de papier-monnaie, et se proposait par suite de lever des taxes additionnelles; je dois vous engager à représenter d'une manière amicale à tous ceux qui peuvent prendre part à la direction de ces affaires, combien il est imprévoyant et peu sage d'imposer à la ville de Venise ces pesants fardeaux, dans un but *temporaire* (puisqu'il est évident que ces sacrifices ne sauraient influencer les arrangements définitifs) et à les engager à réfléchir sur l'avantage qu'il y aurait pour Venise à entrer dès à présent en arrangement à l'amiable avec les Autrichiens.

Je suis, etc. *Signé :* PALMERSTON.

MANIN A TOMMASEO.

VENISE, 30 novembre 1848.

Nous croyons devoir vous recommander de vous abstenir de toute critique officielle de la *constituante* proclamée par le ministère toscan; parce que ce projet ayant rencontré beaucoup de faveur en Italie, il serait possible que la majorité se prononçât pour sa mise à exécution.

L'argent étant un de nos besoins les plus urgents, nous apprécions beaucoup votre projet de parcourir les États italiens pour en recueillir pour Venise, certains que votre nom illustre, la puissance de votre intelligence, la magie de votre affectueuse parole assureraient une fructueuse récolte. Nous devons néanmoins longuement réfléchir avant de nous décider à vous laisser quitter Paris, où votre action est si utile au pays; particulièrement tant que durera la crise pour l'élection du président.

Quant au consul anglais, il est certain que nous ne pouvons nous en louer, connaissant comme nous le faisons, ses sympathies pour l'Autriche, et ayant de plus des motifs graves de croire qu'il sert d'intermédiaire à des correspondances extrêmement dangereuses pour nous. Pourtant dans notre position nous ne pouvons nous hasarder à user de notre droit incontestable de l'éloigner de Venise. Nous sommes donc obligés de le tolérer, sauf à redoubler de vigilance; si pourtant son gouvernement voulait le rappeler, nous considérerions cela de la part de l'Angleterre comme un bienfait!

Nous nous occupons de faire recueillir toutes les notices commerciales, financières et économiques qui pourraient devenir nécessaires.

Adieu de cœur. MANIN.

LE PÈRE UGO BASSI A MANIN[1].

1er décembre 1848.

Merci au delà de toute expression du précieux témoignage d'affection que vous m'avez donné ce matin sur la place Saint-Mars. Oh, si vous saviez le bien que vous m'avez fait; comme j'ai senti tout mon être se remplir d'enthousiasme! moi qui jamais n'ai voulu m'humilier devant les rois, j'adore Manin. *Après* Dieu et l'Italie, *avant* Pie IX, Manin!

Du plus grand des Italiens, l'humble et fidèle serviteur,

UGO BASSI.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE A TOMMASEO.

VENISE, 2 décembre 1848.

Deux lignes pour vous accuser réception de vos dépêches des 19 et 21 passés, et pour vous prier de demeurer neutre dans les affaires du gouvernement pontifical.

MANIN.

[1] La nouvelle de la fuite du Pape à Gaëte venait d'arriver à Venise; le père Ugo Bassi, homme d'une érudition et d'une piété profondes, mais en même temps animé d'un ardent patriotisme, en éprouva le plus violent chagrin. Manin l'ayant rencontré sur la place et voyant sa douleur, l'embrassa avec émotion. Nous avons cru devoir reproduire les lignes que lui adressa à ce sujet le pauvre prêtre qui, peu de temps après, mourut martyr de sa double foi. A quelques jours de là, il dut retourner à Rome avec la légion des croisés romains, dont il était aumônier. Dans une lettre d'adieu extrêmement touchante qui est sous nos yeux, il dit à Manin que n'ayant pu le voir et l'embrasser avant son départ, il s'est borné à baiser la pierre de sa porte, où, selon l'usage vénitien, le nom de Manin se trouvait gravé. Ugo Bassi écrivit encore plusieurs fois à Manin, mais ne le revit jamais. Toujours le premier au combat, le dernier sur le champ de bataille pour soigner et consoler les blessés et les mourants, il fut fait prisonnier lors du siége de Rome par les Français. Échangé peu de jours après, il suivit Garibaldi pour retourner à Venise, mais il fut repris par les Autrichiens et fusillé en s'écriant : *Vive Jésus! vive l'Italie!* »

V. PASINI AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

PARIS, 3 décembre 1848.

J'ai pris occasion de ce qu'on m'a demandé une copie de ma correspondance avec lord Palmerston, pour envoyer à M. Bastide une note, datée du 28 novembre, dont vous trouverez ci-inclus la copie.

Le but de cette note n'est pas seulement d'obtenir la connaissance exacte des faits qui se sont passés le 15 août; mais encore de constater de plus en plus, les engagements contractés envers nous par le gouvernement français.

Lord Ellis, désigné pour représenter l'Angleterre dans les conférences de Bruxelles, vient d'arriver à Paris. Nous eûmes hier une longue conversation, mais il s'est tenu naturellement dans une grande réserve. Il m'a toutefois questionné: d'abord sur la possibilité de laisser l'Autriche en possession de tout ou partie du nouvel État; ensuite sur la possibilité de lui laisser du moins une partie des provinces vénètes; puis sur nos dispositions à assumer une partie de la dette autrichienne pour prix de notre indépendance, et enfin sur nos dispositions à préférer soit un État Lombardo-Vénitien séparé, soit un royaume subalpin?

Ce que je crois pouvoir affirmer, ce sont les points suivants :

1° L'Angleterre n'a aucun projet arrêté, et elle est disposée à les discuter tous.

2° Ma lettre du 9 novembre, qui citait les derniers décrets de Radetzky et de Welden comme des arguments nouveaux à faire valoir par les puissances médiatrices, a fait quelque impression sur lord Palmerston.

3° Les événements de la Toscane et de Rome ont inspiré au cabinet anglais le désir de hâter la médiation, et l'ont disposé à y entrer sans idées préconçues.

Je me suis permis de rappeler à lord Ellis que j'avais prédit ces événements dès le 6 octobre, dans ma lettre à lord Palmerston; lord Ellis est convenu que cela était vrai, et qu'il était

urgent de commencer les conférences sans retard. Il repart pour Londres dans cinq ou six jours ; mais nous devons nous revoir auparavant ; je jugerai alors aussi, s'il serait utile que je fisse un tour à Londres.

V. Pasini.

NOTE

DE M. PASINI ENVOYÉE A M. BASTIDE, LE 28 NOVEMBRE 1848.

(*Incluse dans la lettre précédente.*)

Citoyen Ministre,

J'ai l'honneur de vous remettre copie de la dépêche que lord Palmerston a bien voulu m'adresser le 18 octobre dernier.

Je ne puis m'abstenir d'appeler en même temps votre attention sur ce que le ministre Pinelli a dit à la chambre piémontaise dans la séance du 19 octobre 1848.

Il a affirmé que les conditions de la médiation avaient été formulées d'une manière précise, et qu'elles avaient été formellement offertes au Piémont le 15 août passé.

Depuis, il est résulté des explications données par le ministre sarde à la chambre en comité secret, que dans ces bases de médiation, la Vénétie n'aurait pas fait partie de l'état qu'on se plaît à appeler le royaume de la Haute-Italie. On a même laissé entrevoir que, toujours selon ces bases, *la Vénétie pourrait rester à l'Autriche* comme auparavant !

De plus, il paraîtrait résulter de la lettre que lord Palmerston m'a adressée le 18 octobre : que nous devrions demander à l'Autriche des institutions libérales comme une concession qu'elle pourrait nous refuser, et qui dans tous les cas auraient leur mesure dans le bon plaisir de l'Autriche.

Je n'ai pas besoin de vous dire que je suis complétement sûr, connaissant votre loyauté, que *jamais* la France n'a donné son assentiment ni son concours à de pareilles bases de médiation.

Quant à l'Angleterre, j'ai bien reconnu, depuis le moment où j'ai lu la lettre de lord Palmerston, qu'il existait une profonde divergence entre les assurances que vous aviez données à plusieurs

reprises aux représentants de Venise et ce que lord Palmerston m'écrivait. Mais j'ai supposé que lord Palmerston avait seulement désiré ne pas nous donner de trop grandes espérances, et qu'il avait préféré au contraire se tenir en réserve et sonder d'abord nos propres dispositions.

Je ne pouvais admettre qu'il y eût désaccord réel entre l'Angleterre et la France ; et le dernier soupçon a dû s'effacer de mon esprit, lorsque j'ai lu dans le *Moniteur* vos précédentes déclarations sur la nécessité de l'affranchissement de toute l'Italie, répétées à l'Assemblée nationale dans sa séance du 6 courant, et en même temps votre affirmation : « d'avoir toujours pu compter sur le concours *ferme et loyal* de l'Angleterre. » Cette déclaration en même temps que cette affirmation m'ont encouragé à envoyer ma seconde lettre à lord Palmerston ; je l'ai fait toutefois sans me prévaloir en aucune manière de vos paroles, et cela pour des motifs de convenance et de délicatesse que sans doute vous voudrez apprécier.

Enfin, à l'égard du Piémont, j'ai dû plusieurs fois me convaincre que le ministère actuel ne donnait pas aux communications diplomatiques toute l'attention désirable, et n'en savait pas toujours apprécier l'importance avec une juste mesure. Un malentendu de sa part était donc possible, d'autant plus que ce malentendu semblait entrer parfaitement dans ses vues et dans ses désirs. Évidemment ce ministère met les intérêts dynastiques au-dessus des intérêts nationaux et, en voyant l'impossibilité, après les revers essuyés dans la dernière guerre, d'obtenir tout le royaume Lombard-Vénitien, il serait tout disposé à sacrifier la Vénétie, en se contentant de la Lombardie [1].

Je dois, néanmoins, vous prier, Monsieur le Ministre, de vouloir bien me donner quelques renseignements sur le plus ou

[1] Les bases de la médiation, qui effectivement sacrifiaient la Vénétie, avaient été imposées à Charles-Albert le 15 août « *l'épée sur la gorge* », selon l'expression de Manin parlant à M. Cibrario. (Voyez t. Ier, p. 356 et 400.) Il faut ajouter que, depuis ce jour, tous les efforts de Charles-Albert eurent pour but de s'affranchir de cette contrainte. La perspicacité de M. Pasini était donc en défaut et son appréciation des plus injustes ; mais l'erreur à cet égard était alors presque inévitable par les raisons souvent indiquées.



moins d'exactitude des communications faites à la chambre piémontaise par le ministre Pinelli. Veuillez me permettre de vous poser nettement les questions sur lesquelles j'ai besoin d'être éclairé :

Est-il vrai que les bases de médiation furent formulées d'une manière précise et formellement offertes au Piémont le 15 août ?

Si cela est vrai, quelle a été la teneur précise de ces bases ?

Par qui ces bases ont-elles été formulées et offertes ?

Dans quel sens et sous quelles réserves la France y a-t-elle donné son assentiment et son concours ?

Vous comprenez, Monsieur le Ministre, que si la médiation doit avoir lieu entre l'Autriche et les peuples de la Haute-Italie, il est juste et nécessaire que, comme représentant d'un de ces peuples, je connaisse cette affaire dans toute son étendue et dans toute sa vérité ; vous comprenez que nous avons à cela le même droit et le même intérêt que le Piémont ; vous comprenez aussi que notre droit et notre intérêt augmentent encore au moment où les révélations du ministère piémontais viennent nous apprendre que, loin de protéger nos intérêts, ce ministère serait disposé à nous sacrifier aux intérêts de la dynastie de Savoie.

Du reste, ne craignez aucune indiscrétion de ma part. Je dois, non-seulement à vous, mais à mon propre gouvernement, de ne faire connaître à personne ce qu'il vous plaira de me communiquer. Je serais bien coupable envers mes commettants, si je ne m'efforçais de mériter votre entière confiance par ma conduite prudente et loyale.

J'ai l'honneur de vous soumettre copie des pleins pouvoirs de mon gouvernement pour tout ce qui touche à la médiation.

Agréez, citoyen ministre, etc.

PASINI.

TOMMASEO AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

5 décembre 1848.

J'ai parlé à Bastide de la croix qu'il a envoyée au consul Vasseur. — C'est à la ville de *Venise* que je l'ai envoyée, me dit-il. — Mais Vasseur la mérite. — C'est vrai; pourtant, s'il avait été partout ailleurs qu'à *Venise*, je ne la lui aurais pas envoyée, et j'espère qu'à Venise on le comprend ainsi. — On le comprendra ainsi dès que vous le dites.— Je lui racontai ensuite quelle nouvelle charge s'imposent les Vénitiens plutôt que de se séparer de leurs chefs-d'œuvre d'art. « Mais c'est magnifique! » s'écria-t-il, et il semblait ému, « non! Venise ne tombera pas; ce serait une *honte!* »

J'ai touché ensuite un mot de notre papier-monnaie et de votre désir qu'il fût accepté ici; mais, pour prévenir un refus inévitable, j'ajoutai que je vous avais engagé à attendre après le 10 décembre. —« Précisément, » répondit-il. J'en vins alors à la paix sur l'Adige et témoignai n'ajouter aucune créance aux bavardages des Piémontais, sur ce que la France elle-même aurait adhéré à cette paix ignominieuse. Il se tut d'un air un peu embarrassé, et je ne m'aperçus que trop, par mille signes, que pendant un certain moment ils étaient prêts à fléchir! Enfin il reprit : « Quand même nous le voudrions, l'Autriche ne le voudrait pas; donc l'Autriche, vous et nous sommes tous d'accord ! »

Non-seulement il reconnaît que l'Autriche nous a attaqués la première par le blocus et que nos représailles n'étaient que justes, mais il ajoute : « qu'après l'élection du Président, il faudra y pourvoir sérieusement. »

TOMMASEO.

PASINI AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

Paris, 7 décembre 1848.

Hier, M. Bastide m'a fait dire qu'il désirait me recevoir pour répondre à ma note du 28 novembre ; je dois me rendre près de lui demain soir.

J'ai préparé une note catégorique sur notre admission aux conférences (conformément à mes instructions du 8 septembre). J'enverrai incessamment copie de cette note au gouvernement ; mais pour la remettre à M. Bastide j'attendrai le résultat de notre entrevue de demain.

Il a été décidé que les conférences s'ouvriraient immédiatement après l'élection du Président; reste à voir si l'Autriche ne trouvera pas quelque nouveau subterfuge en différant la nomination de son représentant, qui n'est pas encore désigné, etc.

9 décembre.

J'ai eu enfin hier soir une longue conférence avec M. Bastide. Il a répondu nettement à ma note du 28 novembre.

Voici ce qu'il m'a franchement avoué :

« La France, à la date du 15 août, n'a pas cru pouvoir faire mieux que de proposer les conditions que l'Autriche elle-même avait mises en avant lors de ses premiers succès en Vénétie, mais que Charles-Albert avait alors refusées ; on a donc effectivement proposé au Piémont, le 15 août : de lui laisser la Lombardie, *mais de faire de la Vénétie un duché séparé, ayant à sa tête un prince autrichien, ou même l'empereur d'Autriche, mais avec une administration complétement séparée et une constitution soit à l'instar de la Toscane dans le premier cas, soit à l'instar de la Hongrie après mars* 1848 *dans le second cas; et toujours avec l'intention de la part de la France de pousser la séparation le plus loin possible.* »

Il ajouta, pour excuser cette politique, qu'il fallait se reporter à ce moment de désastre et de danger imminent; qu'on ne pouvait guère alors se hasarder à proposer à l'Autriche des conditions plus défavorables que celles qu'elle avait proposées deux

mois auparavant; que du reste, ces premières ouvertures n'étaient plus obligatoires pour personne, puisque le Piémont seul les avait acceptées, mais que l'Autriche (tout en acceptant la médiation en principe) les avait repoussées. »

Pour me prouver que la France se considère comme entièrement déliée de tout engagement, et libre de préférer, comme elle le fait aujourd'hui, l'indivisibilité des provinces lombardo-vénètes, il me raconta que le Piémont avait catégoriquement demandé à la France de maintenir ses propositions du 15 août et que la même réponse lui avait été faite[1].

Je me crus dès lors en position et en devoir de lui faire des

[1] Nous ne voudrions pas paraître trop sévère au sujet d'un aveu tardif, mais certainement pénible. Nous devons toutefois constater que les termes de cet aveu n'étaient pas de nature à dissiper entièrement l'idée erronée d'une pression exercée sur la France par l'Angleterre, ni malheureusement celle d'une sorte de trahison du gouvernement piémontais; c'est ainsi que l'erreur a pu survivre, même à l'abdication de Charles-Albert et à sa mort; il nous paraît juste de la détruire à jamais. L'attitude de la France vis-à-vis de Venise, toujours équivoque depuis le mois d'avril (*voir Ier vol., p. 191*) devient dès ce moment non pas meilleure, mais du moins plus claire, et notre tâche s'en trouve simplifiée; nous citerons pourtant une dernière fois le recueil anglais de documents officiels; le lecteur jugera dans quel esprit les interpellations piémontaises dont parle M. Bastide avaient été faites quelques jours auparavant.

M. DE PERRON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU PIÉMONT, AU MARQUIS RICCI, AMBASSADEUR SARDE A PARIS.

Turin, 11 décembre.

« Monsieur le Marquis,

« D'après la réponse faite par M. Bastide à votre note du 4 courant, je vois avec un sentiment de profond regret qu'afin de nous maintenir dans un *statu quo* impossible à garder, le gouvernement français permettrait même à l'Autriche *d'envahir les États-Sardes* dans le cas où nous tenterions de nous opposer par la force des armes à la tyrannie et aux exactions exercées par l'armée ennemie dans les duchés, etc. Je crois qu'une telle politique de la part de la France est contraire à ses propres intérêts; mais il ne m'appartient pas de la juger, ni de donner des conseils au gouvernement de la république française.

« Toutefois il est du devoir du gouvernement du roi de rappeler à celui de la France que, quels que soient les obstacles que nous ayons à vaincre, quelle que soit la faiblesse à laquelle nous puissions être réduits, il *est impossible* au Piémont de ne pas recommencer la guerre, si la médiation est dans l'impuissance de lui faire obtenir une paix honorable et dans un bref délai.

« La lenteur des négociations, l'excitation produite en Piémont et dans toute l'Italie par les derniers événements de Toscane et de Rome ont forcé le ministère à résigner ses pouvoirs. Nous espérons être remplacés par un cabinet qui adoptera à peu près la même marche que nous avons suivie; mais, quelles que soient ses

représentations sérieuses sur l'entière inadmissibilité d'un projet qui comprenait la conservation d'un prince de la maison d'Autriche ou même de l'empereur ; sur l'impossibilité absolue d'une indépendance véritable pour nous dans ce cas, etc.

Mes raisons parurent l'impressionner ; si bien qu'il finit par me dire : « que la France elle-même était la première intéressée à repousser une combinaison qui ne la dispenserait pas d'avoir une armée d'observation sur les Alpes. » Enfin il me promit de prendre tout cela en très-sérieuse considération, et d'y conformer son langage dans les conférences.

Je lui dis que, d'après ce que m'avait dit lord Ellis, mes deux lettres à lord Palmerston (surtout la seconde) avaient produit une impression favorable sur ce ministre ; M. Bastide promit de les lire attentivement et de les donner à M. de Tocqueville pour les étudier, et il finit par m'inviter à une nouvelle conférence dans cinq ou six jours avec lui et M. de Tocqueville ; chose que je considère comme très-utile, et dont je l'ai fort remercié.

En somme, tout en ayant grandement lieu de nous plaindre des bases improvisées le 15 août (inconciliables avec l'indépendance italienne), d'un autre côté nous avons aujourd'hui un grand motif de consolation, puisqu'on paraît disposé à s'entendre avec nous tout exprès pour modifier ces bases.

J'ai traité aussi la question de mon admission aux conférences ; j'ai été très-précis ; j'avais préparé dès avant-hier ma note sur cette question, et je crois avoir réussi à faire adopter le principe.

vues, il lui sera *impossible* de résister à l'opinion générale et de ne pas reprendre les hostilités, dès qu'il sera prouvé que la médiation est impuissante.

« La proclamation de l'empereur François-Joseph au général Radetzky prouve jusqu'à l'évidence que, tout en acceptant Bruxelles pour lieu des conférences, S. M. I. se joue de la médiation et ne s'en sert que comme d'un moyen dilatoire. Malgré cette conviction le gouvernement du roi (par déférence pour les puissances médiatrices) nommera un plénipotentiaire pour ces conférences ; mais il croit de son devoir d'avertir dès à présent le gouvernement français que si, d'ici au 15 janvier, l'envoyé autrichien n'est pas rendu à Bruxelles, et n'a pas accepté les bases de la médiation, les hostilités recommenceront, avec toute la fureur d'une guerre nationale. *Car nous préférons être engloutis nous-mêmes dans la catastrophe italienne, que de laisser torturer plus longtemps par le vandalisme autrichien la partie de l'Italie qu'il foule aux pieds aujourd'hui et qui s'était volontairement réunie au Piémont*, etc. — DE PERRON. » (*Corresp.*, t. III, p. 656.)

M. de Perron fut tué, trois mois après, à la bataille de Novare.

Dans tous les cas, je suis convaincu que M. Bastide, s'il reste au pouvoir, agira dorénavant avec nous dans les termes d'une complète loyauté. Il m'a fait à cet égard des protestations, qui ne peuvent me laisser aucun doute[1].

Le gouvernement sentira combien il était pour nous important de savoir au juste quelle part la France a réellement prise aux propositions du 15 août. Aujourd'hui que je le sais, j'ai un point de départ pour me diriger convenablement dans l'avenir. Voici les arguments nouveaux qu'il faudra faire valoir :

1° *La résistance de Venise n'était pas connue à Paris le 9 août*, jour où furent envoyées les instructions pour le ministre français à Turin. Or cette résistance est une circonstance *nouvelle* d'une importance majeure.

2° La conduite des Autrichiens dans la Lombardo-Vénétie pendant les derniers quatre mois constitue un autre fait *capital* à faire valoir par les puissances médiatrices.

3° Il en est autant des mouvements de la Toscane et de Rome ; des délibérations de la diète de Francfort ; des troubles intérieurs de l'empire autrichien.

En se servant de ces divers arguments, la France peut soutenir et forcer l'Autriche à reconnaître : que les événements survenus *depuis le 9 août* ont démontré l'impossibilité absolue de conserver l'élément autrichien en Lombardie ; que son exclusion complète est indispensable, non-seulement dans notre intérêt, mais aussi dans celui de la paix européenne ; qu'enfin l'Autriche elle-même doit être convaincue, par l'expérience, de l'inutilité politique et du dommage financier qui résulte pour elle de cette occupation violente.

[1] Malgré tout ce qui précède, nous sommes convaincus avec M. Pasini que M. Bastide, homme *naturellement* loyal, était parfaitement sincère en ce moment. Déjà lord Palmerston, revenu à ses premières idées, méditait de profiter de l'absence de *bases* pour la médiation, afin de stipuler des conditions plus favorables à la nationalité italienne que le projet Hummelauer, au lieu de l'être moins, ainsi que le voulait l'Autriche. De son côté, la France allait revenir franchement à son principe et à ses promesses ; l'attitude héroïque de Venise, les efforts intelligents et patriotiques de ses envoyés allaient donc recevoir leur récompense, lorsque le changement de gouvernement en France et les influences, beaucoup plus *hostiles à l'Italie*, qui surgirent à sa suite, vinrent détruire de nouveau l'œuvre si bien commencée.

Je profiterai des quelques jours qui restent jusqu'à l'ouverture des conférences, pour tâcher d'amener le ministre français à des principes plus rigoureux et plus absolus, etc.

Demain commence le vote pour la présidence, dont même en ce moment il serait difficile de prédire le résultat.

J'envoie ci-inclus la note que j'ai remise à M. Bastide sur notre admission aux conférences.

V. Pasini.

NOTE PRÉSENTÉE A M. BASTIDE, LE 9 DÉCEMBRE 1848.

(Incluse dans la dépêche précédente.)

Paris, 9 décembre 1848.

« Citoyen Ministre,

« Au moment où les conférences pour la réorganisation et la pacification de l'Italie vont commencer, je crois nécessaire de vous présenter quelques observations sur la part que nous croyons devoir prendre à ces conférences, et que nous croyons devoir nous être accordée par les puissances médiatrices et par les puissances intéressées...

« La France, appliquant son propre principe, a formellement reconnu et hautement déclaré : « que la médiation doit avoir lieu, non-seulement entre l'empereur d'Autriche et le roi de Sardaigne, mais entre l'Autriche et les peuples de la haute Italie. »

« Il est donc certain que, dans les vues de la France, *les peuples de la haute Italie* doivent être admis à ces négociations, par l'organe des gouvernements de fait qu'ils ont institués; et sans doute la France saura faire respecter ses déclarations solennelles.

« Quant à la Sardaigne et à l'Autriche, il est évident qu'elles ne sauraient faire une opposition sérieuse.

« La Sardaigne ne conserve sur Venise aucun pouvoir ; elle a retiré de Venise ses commissaires, et elle n'a apporté aux actes de notre gouvernement aucune entrave. D'ailleurs, si nous demandons à intervenir aux conférences au même titre que le Piémont, la France comprend que cela tient précisément aux dangers que nous pourrions avoir à craindre dans une autre hypothèse. C'est donc à nous-mêmes que la défense de nos droits doit être confiée, et c'est nous-mêmes que la France doit re-

connaître comme l'organe le plus légitime de notre nationalité.

« L'Autriche, lorsqu'elle a accepté la médiation, a dû sans aucun doute en accepter les conséquences naturelles et inévitables. Or, la plus essentielle de ces conséquences est précisément que la médiation doit s'opérer entre les parties belligérantes, c'est-à-dire entre l'Autriche et les gouvernements de fait qui sont en guerre et en conflit d'intérêts avec elle. Mais, il y a plus, l'Autriche a accepté la désignation de Bruxelles, et elle va nommer son représentant *après* que la France a hautement proclamé « que cette médiation doit avoir lieu entre *l'Autriche et les peuples de la haute Italie.* » Cette adhésion nouvelle ne permet pas de croire que l'Autriche puisse élever le moindre obstacle à ce que le représentant de la Vénétie prenne part aux conférences.

« Si néanmoins il était bon, dans cette matière, d'alléguer à l'Autriche quelques précédents, il me suffirait de rappeler la conduite qu'elle-même a suivie dans la médiation entre la Belgique et la Hollande.

« La Belgique ayant fait sa révolution et nommé un gouvernement provisoire, l'Autriche, d'accord avec la Prusse et la Russie, crut devoir intervenir dans la médiation proposée par la France et l'Angleterre. Bien que l'indépendance de la Belgique ne fût encore reconnue ni par l'Autriche, ni par la Prusse, ni par la Russie, ces trois puissances non-seulement ont cru pouvoir admettre un représentant de la Belgique, mais elles ont reconnu que l'intervention d'un plénipotentiaire belge était indispensable...

« Je suis donc autorisé à affirmer que *la France républicaine de* 1848, cette France qui, dès les premiers jours de sa révolution, a dit hautement : « qu'elle reconnaissait à l'Italie entière le droit imprescriptible de constituer sa propre nationalité, » qui plus tard a formellement déclaré son intention arrêtée « d'exercer la médiation entre *l'Autriche et les peuples de la haute Italie*, » que cette France, dis-je, ne sera pas invitée à observer vis-à-vis de l'Autriche soi-disant libérale de 1848, plus de réserve que l'Autriche elle-même n'en a observé vis-à-vis de la Hollande aux plus beaux jours de son absolutisme.

« J'ai la conviction que toute communication faite au représentant de la Sardaigne me sera faite également ; que rien ne sera

discuté, sans que Venise soit entendue, que rien ne sera décidé ni sur Venise, ni sur cette nationalité italienne dont Venise est le *dernier*, mais aussi l'*indomptable* soutien, sans que Venise y donne son adhésion.

« Agréez, etc. « VALENTIN PASINI. »

MANIN A M. VALENTIN PASINI.

VENISE, 10 décembre.

Je vous envoie le mémoire ci-joint pour en donner communication si vous le jugez convenable. MANIN.

Pro memoriâ.

Fait à VENISE, le 10 décembre 1848.

« Hier soir, le consul général d'Angleterre, ayant des communications à me faire, m'écrivit pour me demander une entrevue, je répondis que je me rendrais chez lui aujourd'hui à midi. J'y allai à l'heure convenue, et il me donna lecture en langue anglaise de plusieurs dépêches de son gouvernement, concernant nos affaires.

« La première traitait de la formation de la légion hongroise, et conseillait au gouvernement de Venise de s'abstenir d'un acte qui pouvait exaspérer l'Autriche sans utilité pour nous.

« La seconde concernait un appel à la révolte, imprimé ici sans participation du gouvernement, dans lequel les Lombardo-Vénitiens sont exhortés à se servir contre les Autrichiens de tous les moyens d'hostilité possibles, y compris l'empoisonnement des eaux, etc. Comme, dans l'exorde de cette dépêche, le consul était chargé de faire certaines observations *aux auteurs de l'écrit*, je lui fis remarquer que la communication ne pouvait être faite au gouvernement; que cette dépêche ne le regardait pas, et que par conséquent il pouvait s'en épargner la lecture. Le consul dut y consentir.

« La troisième dépêche était relative au bruit répandu que le

gouvernement de Venise projetait des débarquements ou autres actes d'hostilité sur les côtes de l'Istrie et de la Dalmatie. Elle disait : « que de semblables actes seraient une *violation de l'armistice;* qu'en conséquence le gouvernement de Venise devait s'en abstenir. »

« Ici je fis observer à M. le consul en termes un peu vifs, qu'il me semblait étrange de l'entendre me faire des communications sur de prétendues hostilités et de prétendues *violations de l'armistice* de notre part, tandis qu'il n'avait jamais répondu à nos propres réclamations et à nos représentations au sujet des hostilités commises par les Autrichiens, notamment par le blocus maritime et par la saisie de nos bâtiments.

« Il me dit alors : que nos protestations avaient été par lui transmises à Londres, et qu'il avait reçu de son gouvernement une réponse, dont il allait me donner lecture ; sur quoi il se mit à chercher dans ses papiers et en tira une dépêche qui n'était point dans le nombre de celles qu'il avait préparées pour m'être communiquées.

« Cette dépêche disait : que, par suite de la médiation acceptée, l'Autriche devait suspendre toute hostilité contre Venise et lever le blocus ; que des instructions en ce sens allaient être données au ministre d'Angleterre à Vienne ; qu'on devait en informer également le gouvernement vénitien, en l'avertissant néanmoins *que les bases de la médiation proposée ne tendaient pas à soustraire Venise à la domination de l'Autriche.*

« Une quatrième dépêche concernait nos sorties de Cavallino et de Mestre, lesquelles étaient considérées comme des violations de l'armistice et comme des actes dangereux pouvant provoquer l'Autriche à s'élancer avec toutes ses forces contre Venise, qui serait incapable de résister à un pareil choc.

« Une dernière dépêche enfin était relative à l'imposition des douze millions décrétée par le gouvernement, pour couvrir l'émission du papier-monnaie. Le consul était chargé de faire des observations amicales au gouvernement sur l'inconvénient de grever la population d'un poids aussi écrasant.

« Suivit une longue conversation dans laquelle je dis en substance ceci :

« Qu'il était injuste de vouloir que Venise s'abstînt d'actes d'hostilité, tandis que l'Autriche déclare vouloir continuer les siens et les continue en effet; que nous étions restés dans les limites de la *défensive,* attendu que pour une place assiégée, les sorties font même partie des moyens de défense; mais qu'en tout cas il serait injuste d'exiger d'une des parties belligérantes qu'elle se bornât à une défense passive et de l'empêcher ainsi de saisir le moment favorable pour déjouer les attaques de l'ennemi en les prévenant. Que d'ailleurs l'intention avouée du gouvernement anglais de remettre Venise sous le joug de l'Autriche, était contraire à nos propres intentions et à notre ferme résolution; qu'elle prouve que le gouvernement anglais est notre *ennemi*, c'est-à-dire qu'il est opposé au but où tendent tous nos efforts et tous nos sacrifices; que dès lors nous devions nécessairement nous méfier de tout conseil donné par qui avoue un but diamétralement opposé au nôtre. Que nous nous confierions dans la justice de notre cause, dans la sympathie désormais acquise de tout ce qui a un cœur honnête en Europe, et dans la protection de Dieu. »

Le consul a été obligé de convenir : « que personne ne pouvait prévoir quel avenir les graves événements qui se succèdent en Europe préparent aux différents États ; que, par conséquent, résister pour profiter des chances favorables que l'inconnu pourra présenter, n'est point déraisonnable. Il a été obligé de convenir aussi que le gouvernement de Venise est honnête, le peuple vénitien intelligent et digne de la liberté, et que le gouvernement autrichien a toujours été stupide et déloyal. Il voulut toutefois me persuader qu'un *nouveau ministère* autrichien tiendrait envers les provinces italiennes une conduite plus convenable, ce en quoi il n'a pas réussi.

« Malgré la chaleur de la discussion, nous avons usé réciproquement de formes amicales. »

MANIN.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

VENISE, 12 décembre 1848.

J'ai eu l'honneur de recevoir le 9 courant les dépêches de Votre Seigneurie, du 21 et du 28 du mois dernier.

Le jour suivant, j'ai vu M. Manin, président du gouvernement provisoire de Venise, et j'ai pensé que le meilleur moyen de me conformer aux instructions de Votre Seigneurie était de lire à M. Manin ces dépêches exprimant les vues du gouvernement de Sa Majesté, sur les actes récents des autorités vénitiennes.

M. Manin a répondu, quant aux sorties faites par la garnison de Venise : « qu'aucun armistice n'avait encore été observé par les Autrichiens envers les Vénitiens qui en conséquence avaient le droit d'agir comme ils l'ont fait ; que bien que les Autrichiens n'aient pas tenté d'assaut sur Venise, ils n'en avançaient pas moins continuellement leurs travaux et leurs sentinelles vers ses forts, et que cela seul suffisait pour justifier les actes de la garnison vénitienne. » Il ajouta : « qu'il n'était pas généreux de recommander au parti le plus faible l'observation d'un armistice qui n'était pas observé par l'autre parti. »

M. Manin a discuté ensuite les autres questions traitées dans les dépêches de Votre Seigneurie, savoir : la formation de la légion hongroise à Venise, l'expédition supposée sur la côte de Dalmatie, et les sacrifices imposés à Venise par les différentes contributions et par l'émission du papier-monnaie. Sur ce dernier point, il a affirmé : « que de tels sacrifices faits volontairement devaient exciter l'admiration plutôt qu'autre chose ; » et il a dit : « que la suggestion faite à Venise, d'en venir avec l'Autriche à un arrangement amical, était indigne d'être faite par l'Angleterre à un peuple qui combattait pour son indépendance. » « Après tout cependant, » a dit M. Manin, « je m'attendais à cette communication, car elle concorde avec ce que m'a écrit lord Palmerston lui-même, il y a quelque temps, pour me prévenir qu'on ne songeait pas à séparer Venise de la domination autrichienne. »

M. Manin a ajouté : « que Venise ne traiterait *jamais* avec l'Autriche, puissance qui n'avait jamais tenu sa parole et en laquelle on ne pouvait se fier. Rappelez-vous ce que je dis, » a continué M. Manin, « et je vous prie même de le répéter à lord Palmerston : Venise supportera les plus cruelles extrémités, elle fera *tout*, plutôt que de se soumettre volontairement au joug autrichien. Non-seulement Venise ne veut pas retomber sous ce joug, mais encore elle n'acceptera jamais un prince autrichien comme roi ou comme chef de son gouvernement. »

J'ai prié M. Manin de remarquer que les suggestions du gouvernement de Sa Majesté étaient faites dans l'esprit le plus amical, que leur seul but était de préserver Venise de la ruine et de la misère que devait attirer sur elle une résistance prolongée, et j'ai fait observer que l'Autriche *constitutionnelle* différait de l'Autriche d'autrefois.

A la fin de notre conversation, M. Manin a dit que si je voulais consigner dans une note les observations que j'avais faites, le gouvernement vénitien y répondrait. J'ai répondu que je n'avais pas d'instruction pour cela; qu'on m'avait seulement ordonné de communiquer d'une manière amicale les réflexions que j'avais faites, et que j'avais même dépassé mes instructions en lisant les dépêches de Votre Seigneurie.

Je crois M. Manin un homme honnête et convaincu. A coup sûr, c'est un homme courageux et énergique !

Cependant le parti qui lui est opposé gagne tous les jours de la force numérique. Les lourdes contributions imposées aux marchands et aux habitants leur font désirer une solution prompte à l'état actuel des affaires.

CLINTON DAWKINS.

TOMMASEO AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

(EXTRAIT.)

PARIS, 15 décembre 1848.

J'ai vu M. de Tocqueville, qui ne croit plus pouvoir accepter la mission qui lui avait été conférée par le précédent gouvernement. Il ne refuse pas d'une manière absolue; mais il paraît que son ami intime, M. de Beaumont (l'envoyé de France à Londres, nommé à ce poste par M. Dufaure), a beaucoup à se plaindre de M. Thiers, le vainqueur du jour. Ils étaient bien les uns et les autres de la réunion de la *rue de Poitiers*, mais il y avait là toutes sortes de nuances et d'opinions diverses...

Pour en revenir à M. de Tocqueville, ce n'est pas un homme d'opinions politiques assez tranchées pour qu'il soit certain qu'il n'acceptera pas. Il me disait : « S'il s'agissait d'un ministère sérieux, j'accepterais; mais ceux qui veulent dominer réellement la position se tiennent en arrière et mettent des mannequins en avant. » S'il acceptait, il commencerait par aller à Londres pour s'entendre avec lord Palmerston; car l'Angleterre paraît décidée à presser les négociations; mais l'Autriche tergiverse, selon son habitude. Son avis, à lui, serait d'aller droit à Bruxelles et de signifier de là à l'Autriche : que si elle veut continuer à tergiverser et si elle croit pouvoir se jouer de deux grandes puissances comme la France et l'Angleterre, celles-ci ouvriront les conférences sans elle.

M. de Buol, qu'on dit être désigné par l'Autriche, passe pour être très-expert dans l'art de ces grosses finesses à l'usage de l'Autriche.

M. de Tocqueville se montre enchanté de la résistance de Venise qui dit-il, est une belle carte aux mains des négociateurs; car *la paix à tout prix* de M. Thiers n'est pas sa devise.

Seulement, lorsqu'on parle à ces messieurs des besoins urgents de Venise, ils vous répondent comme font les gens repus à ceux qui meurent de faim.

M. de Tocqueville étant venu me rendre ma visite, je le suppliai de ne pas refuser, avant d'être positivement sûr de ne pas pouvoir nous être utile; je lui recommandai aussi s'il accep-

tait, d'entendre Pasini comme connaissant bien les faits, et lui demandai en outre la permission de lui écrire de mon côté quelques observations. Il me pria de le faire, et entra ensuite dans de plus grands détails.

Il me disait que la retraite de Beaumont entraînerait forcément la sienne par ce que leur intimité et leur accord pourraient seuls lui faire espérer encore un bon résultat, attendu que l'affaire se traitera sans doute à Londres plus qu'à Bruxelles, puisque l'Angleterre paraît résolue à arriver à un résultat quelconque, afin que sa médiation ne reste pas un vain mot, tandis qu'en France le futur ministre des affaires étrangères ne sera jamais que l'*homme-lige* de M. Thiers qui a peur de la guerre, probablement en souvenir du mauvais succès de ses démonstrations belliqueuses de 1840; que le nom de *Cavaignac*, issu de la révolution, inspirait toujours à l'Autriche un peu plus de respect que ne fera celui de *Thiers*; qu'enfin le nouveau ministère, étant le produit d'un amalgame d'opinions hétérogènes, ne pourrait être qu'un assemblage de tendances opposées.

Bien qu'il m'en coûte, je ferai savoir néanmoins au président que j'espère de lui du bien pour mon pays, et que, le moment venu, je me présenterai devant lui comme c'est mon devoir. Hâtez-vous pourtant d'envoyer quelque autre personne pour me remplacer.

La désapprobation que les paroles de Canino ont rencontrée ici peut vous faire pressentir ce qui adviendra des affaires de Rome! C'est *Thiers* qui a conseillé le désaveu de ces paroles, ainsi que la déclaration que le pouvoir temporel est chose nécessaire à la dignité de la papauté...

18 décembre.

Martini, à ce qu'on dit, est parti la tête basse. Il paraît que M. Thiers, si ardent naguère pour la fusion, afin de s'en faire une arme contre le gouvernement de la République qu'il déteste, maintenant se refait *Français*, et ne veut plus de l'agrandissement du Piémont!...

TOMMASEO.

PASINI AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

PARIS, 19 décembre 1848.

J'ai reçu hier votre dépêche du 7 décembre. Les recommandations du gouvernement au sujet des affaires de Rome équivalent pour moi à une approbation de ce que j'ai fait réellement, présumant bien vos intentions.

A peine arrivé à Londres, lord Ellis m'a écrit une lettre tout à fait aimable, par laquelle il m'assure que mon voyage à Londres ne déplairait pas. Le lendemain 17, je reçus une autre lettre de lord Palmerston, pour m'accuser réception de ma dépêche du 9 novembre et s'excuser d'avoir tardé à répondre. Évidemment le ministre ne veut pas me laisser croire que cette note très-explicite lui ait déplu. Sa lettre confirme de nouveau qu'un voyage à Londres de ma part lui serait agréable.

Tout en me félicitant d'être parvenu à mieux préparer notre terrain défensif, je crois devoir retarder cette excursion au moins de quelques jours; car avant tout il m'importe de connaître la politique du nouveau cabinet français, autant du moins que cela me sera possible.

V. PASINI.

GAZETTE OFFICIELLE.

DÉCRET DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

24 décembre 1848.

Le gouvernement provisoire de Venise :

Considérant que notre situation politique réclame la permanence d'une assemblée de représentants, munie de pouvoirs illimités,

Décrète :

Une assemblée permanente des représentants de l'État de Venise est instituée. Elle aura le pouvoir de décider toute question relative à la situation intérieure ou extérieure de l'État.

Les règles suivantes sont établies pour l'élection des représentants.

L'assemblée est composée de représentants élus par le suffrage universel direct, à la majorité relative des votes.

La population est la base de la représentation, il y aura un représentant pour mille cinq cents habitants. — Les élections seront faites dans les districts électoraux ci-dessous désignés, en proportion de leur population respective. A mesure que d'autres parties du territoire deviendront libres, des dictricts électoraux additionnels seront établis.

(Suit la liste des districts électoraux, comprenant les paroisses de Venise, Chioggia, Burano, Murano, Malamocco et Palestrina, qui auront à élire en tout cent huit représentants.)

Sont électeurs tous les citoyens ayant accompli leur vingt-unième année le jour de l'élection.

Sont considérés comme citoyens : 1° tout individu domicilié dans le territoire de l'État depuis six mois, et n'ayant pas conservé ailleurs le droit de cité ; 2° tout individu enrôlé au service de l'État, n'ayant pas conservé ailleurs le droit de cité.

Tout citoyen âgé de vingt-cinq ans révolus le jour de l'élection est éligible.

(Les articles 8-44 concernent les causes d'indignité, l'inscription sur les listes électorales, le mode de voter, les réclamations des personnes non inscrites sur les registres des paroisses [1], etc.)

Aussitôt après les élections, le gouvernement convoquera l'assemblée, par un décret spécial, pour la vérification des pouvoirs, la nomination d'un président et l'établissement du règlement intérieur, etc.

La durée du mandat conféré aux représentants sera de *six mois*, à partir du jour de la première séance de l'assemblée.

Signé : MANIN. — GRAZIANI. — CAVEDALIS.

CIRCULAIRE

ADRESSÉE AUX CURÉS DES DIVERSES PAROISSES, LE 24 DÉCEMBRE 1848.

RÉVÉREND CURÉ,

Vous recevrez les cartes d'électeurs destinées à être distribuées dans chaque famille de votre paroisse.

En tout temps, mais surtout lorsque les circonstances sont aussi difficiles et les événements si graves, c'est un acte solennel que celui par lequel une nation, usant du suffrage universel, choisit ses représentants et remet entre leurs mains les destinées de la commune patrie.

Il se pourrait que la masse de notre population, déshabituée par un long servage de l'exercice de tout droit politique, ne comprît pas la suprême importance de ce qu'elle est appelée à faire ; il faut donc l'en instruire ; il faut combattre toute nonchalance inerte qui pourrait la conduire à laisser courir les événements, comme

[1] Les registres paroissiaux sont encore aujourd'hui le seul moyen en Italie de constater l'état civil des individus.

si son sort n'en dépendait pas. Il est indispensable que vous lui fassiez connaître, tant en particulier que du haut de la chaire, comment l'expression de l'*indépendance nationale* et la dignité du *citoyen libre* résident dans le double acte auquel il est convié plus que dans tout autre acte.

Dans les gouvernements absolus le peuple n'est rien, et on dispose de lui secrètement dans des vues d'ambition personnelle. Dans les gouvernements libres, au contraire, le peuple est tout; et s'il ne peut se rassembler sur la place publique pour discuter et prendre une décision, il discute et décide par l'organe de ses représentants, auxquels il confère librement et directement son mandat.

Ce droit est sacré; seul il fait cesser pour l'homme l'état avilissant d'être considéré comme une marchandise à vendre et trop souvent vendue; on le conserve en s'inscrivant sur les listes électorales, on l'exerce en votant pour des représentants de son choix. Le premier acte est nécessaire pour pouvoir accomplir le second; quiconque négligerait l'un ou l'autre prouverait qu'il n'apprécie pas et qu'il ne mérite pas cette liberté, pour laquelle nous faisons depuis des mois les plus nobles sacrifices de tout intérêt matériel.

Le patriotisme de ce peuple est trop éprouvé pour qu'on puisse le soupçonner de froideur pour le bien public; mais ce qui jamais ne pourrait arriver par manque de patriotisme, pourrait néanmoins se produire, si le peuple n'avait pas une connaissance exacte de l'acte dont il s'agit. C'est pourquoi le gouvernement vous recommande, révérend curé, à vous et à tout le clergé, si noblement dévoué au but commun, d'expliquer, le mieux possible, l'importance de cet acte, afin que tous l'accomplissent, commo il convient à d'excellents citoyens et à qui porte le nom d'Italien.

MANIN.

N. TOMMASEO, ENVOYÉ DE VENISE A PARIS, A MANIN.

PARIS, 25 décembre 1848.

M. Drouin de Lhuys m'a reçu poliment ou plutôt amicalement. Les façons sèches de Bastide, (que je n'aurais pas supportées une seule minute pour mon propre compte, quand j'aurais dû mourir de faim, mais que j'ai supportées d'un cœur fier et résigné pour l'amour d'un bon et malheureux peuple), ces façons sèches provenaient en partie de la faiblesse de l'homme qui ne comprenait pas et n'osait pas agir, et en partie, je le crains, des suggestions perfides de certaines gens, qui jouissaient du privilége de ses colloques, et qui peut-être ont su endormir sa probité naturelle.

Le ministre actuel paraît bien disposé, mais il est d'un naturel circonspect, et peu instruit des faits. Je lui ai demandé s'il y avait quelque chose de vrai dans ce que racontaient les journaux, d'une intimation qui venait d'être faite aux deux souverains par les puissances médiatrices, et à laquelle l'Autriche aurait accédé. Il me répondit qu'une telle nouvelle n'aurait pas été imprudemment communiquée aux journaux; que le gouvernement avait besoin avant tout de prendre langue et de savoir où en étaient les affaires. Je dis que je ne pouvais trouver, comme le général Cavaignac, qu'on pût séparer la question de Rome de celle de la Lombardie et de la Vénétie, et que dès que la France croyait pouvoir s'employer par une intervention morale en faveur d'un prince, elle avait certainement aussi le droit d'intervenir ailleurs en faveur d'un peuple.

Quant au pape, on ne lui a pas adressé d'autre invitation; comme particulier, j'ai conseillé de l'inviter de nouveau, pour l'enlever au roi de Naples d'abord, ensuite pour s'en faire honneur, et enfin pour laisser le temps aux Romains, sinon de constituer, du moins d'*imaginer*, de *vouloir* quelque chose de rationnel, d'honnête et de faisable! Quant au dernier motif, je ne l'ai pas dit, mais c'est le plus fort: Pie IX, une fois parti, laissait le champ libre pour réduire le pouvoir temporel à des proportions telles qu'il pût se concilier avec la liberté de l'Italie au dedans, et son indépendance au dehors; mais les pauvres

gens ont voulu détruire au lieu de réédifier, et même pour détruire, ils se sont trouvés impuissants !

J'ai dit un mot des conférences, pour voir s'il ne croirait pas possible de s'en passer, et de traiter la question d'une manière plus expéditive; mais il ne le pense pas. Ce genre de négociation ayant été une fois adopté par l'Angleterre et l'Autriche, vouloir le changer après coup pourrait, dit-il, paraître un désir secret de repousser toute espèce d'arrangement.

Comme je laissais tomber la conversation, il me demanda si j'avais déjà vu le nouveau président, et sur ma réponse négative, il ajouta qu'il lui avait parlé de moi. Je le priai alors de choisir entre les deux modes de présentation, soit, ce qui serait le plus court, d'y aller de moi-même, soit de me faire présenter par le ministre des affaires étrangères. M. Drouin de Lhuys répondit de suite qu'il allait écrire au Président pour lui demander de me recevoir à onze heures et demie (c'est-à-dire à une heure de là) et que j'y aille. Je m'y rendis en effet; l'ordre de me faire entrer était donné ; j'attendis néanmoins quelques minutes la sortie de Marrast, qui se trouvait là en visite de président. Je fus reçu avec affabilité et prié de m'asseoir ; des domestiques et quelques autres personnes étant présentes, le Président commença à parler italien, et il continua de même lorsque nous fûmes seuls.

J'insistai sur l'urgente nécessité de débarrasser le territoire italien des Autrichiens, et de faire un seul État lombardo-vénitien. Il me demanda si l'ennemi arrivait déjà jusque sur le bord de la lagune et si l'Allemagne prenait réellement parti pour l'Autriche, en ajoutant qu'il l'aurait plutôt crue opposée. Il dit ensuite : « qu'on ne pouvait encore fixer le moment où s'ouvriraient les conférences de Bruxelles ; qu'il craignait bien que le nœud ne pût être tranché avant la fin du printemps, enfin qu'il redoutait pour nous la crainte d'une guerre générale. » Pourtant il sent que laisser tomber Venise (et je lui ai dit qu'elle ne pouvait résister au delà du mois de mars) *serait une honte*.

« Un Bonaparte, repris-je, est certainement appelé par la Providence au gouvernement de la France pour faire trois choses :

Défaire la centralisation excessive de ce pays, afin de lui donner une véritable liberté. — Augmenter le respect du pouvoir spiri-

tuel du pape en réduisant son pouvoir temporel; — enfin : Réparer *Campo-Formio.* »

La première de ces propositions lui plut; il adhéra à la seconde; quant à la troisième, elle ne l'offensa pas, et il fit même un signe d'assentiment. Il remarqua parfaitement (quoique je ne l'eusse pas dit) que dans les trois choses il devait, selon moi, agir en sens inverse de son oncle. Il parle peu mais poliment, semble peu instruit des faits, mais désireux de s'en instruire et d'agir. Il se dit arrêté par les difficultés de détail et parmi ces détails, « par le plus fâcheux de tous, qui est : les hommes de détail. » Il objecte que, pour enlever au pape le pouvoir temporel, il faudrait une guerre européenne; qu'il a été l'initiateur du mouvement, etc.

A tout cela je ne répondis pas grand'chose, me bornant à témoigner (comme particulier) le désir que le Pape vînt dans quelque ville du midi de la France. Lui-même parut aussi le désirer. Il n'a pas l'air de se soucier du Piémont, mais de préférer un État *lombard-vénitien* indépendant. Mes discours à son compatriote et familier paraissent avoir fait quelque impression.

En parlant des millions qu'il nous faudra payer à l'Autriche pour qu'elle s'en aille, je dis : « que l'Italie devait bien s'attendre à être sacrifiée d'une manière ou d'une autre. »

« J'espère, dit-il, qu'elle ne sera pas *sacrifiée.* » Il dit ceci, sans la chaleur théâtrale de certains républicains, mais avec beaucoup de fermeté. Je ne juge pas, je relate.

26 décembre.

Entre autres choses que m'a dites Louis Bonaparte, il en est une que j'ai oublié de vous répéter. Il m'a demandé si l'apparition des bâtiments français dans l'Adriatique n'avait pas produit une bonne impression sur les esprits. « Très-bonne, » ai-je répondu; « mais ce qui suivit a jeté le découragement, et a fait un effet déplorable. » Il me dit en être très-persuadé, et se montra pénétré aussi de l'ineffaçable honte qu'il y aurait pour la France, si, après tant d'efforts, Venise devait succomber abandonnée!

En somme, ce nouveau gouvernement semble moins éloigné de la guerre ou du moins d'un langage ferme que l'autre; non pas ses ministres, mais *lui* personnellement.

Adieu, j'attends mon successeur. TOMMASEO.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE AU CITOYEN MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE [1].

Venise, 29 décembre 1848.

Citoyen Ministre,

Le gouvernement provisoire de Venise a nommé pour son représentant auprès de la République française le citoyen Valentin Pasini.

Les qualités distinguées d'esprit et de cœur du chargé d'affaires de Venise ne suffiraient certainement pas à lui faire exercer avec avantage le double mandat dont il est porteur, s'il n'était pas appuyé par votre libérale bienveillance. Aussi le gouvernement de Venise vous le recommande vivement, citoyen ministre, au nom de l'Italie, pour l'affranchissement de laquelle le généreux peuple français a déjà promis son puissant secours; et au nom de Venise, dont les sacrifices héroïques pour conquérir son indépendance ont éveillé les sympathies de tous les nobles cœurs.

Aidez-le, citoyen Ministre, de votre haute protection, assistez-le par le conseil et la direction; vous recevrez en échange de l'Italie et de Venise, les sentiments de la plus dévouée, de la plus sincère reconnaissance.

Agréez, citoyen Ministre, les assurances de notre profonde considération.

Manin. — Graziani. — Cavedalis.

[1] L'original de cette lettre et celui de la suivante sont écrits en français.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE AU CITOYEN PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

VENISE, 29 décembre 1848.

CITOYEN PRÉSIDENT,

Le libre suffrage du peuple français, en vous portant au premier siége de la République, appelle autour de vous les félicitations des États européens. Venise, cernée par les armes ennemies qui lui contestent jusqu'à la vie de ses lagunes, vous envoie les siennes. Elle se présente à vous dans la splendeur de sa noble misère, des sacrifices inouïs qu'elle fait pour son indépendance, et à ce titre, elle croit que sa voix ne vous sera pas indifférente.

Comme interprète de ses sentiments et de ses vœux, et comme représentant de son gouvernement, elle vous adresse le citoyen Valentin Pasini. Il vous dira comment nous nous sentons soutenus dans notre résistance par les promesses généreuses de la France pour le *complet affranchissement de l'Italie;* comment notre foi d'obtenir cet affranchissement est augmentée encore par les souvenirs qui s'attachent à votre nom, et par la gloire nouvelle dont vous voudrez l'entourer.

Veuillez, citoyen Président, accueillir avec bienveillance l'envoyé de Venise. Nous sommes persuadés que vous, ancien soldat de la liberté italienne, vous êtes appelé par les desseins de la Providence à reconstituer la nationalité de la grande patrie des Napoléonides.

Agréez, citoyen Président, les assurances de notre profonde considération.

MANIN. — GRAZIANI. — CAVEDALIS.

CINQUIÈME ÉPOQUE

(1er janvier — 2 avril 1849.)

MÉDIATION ANGLO-FRANÇAISE

DEUXIÈME PHASE

> L'Europe n'aura *jamais* de paix assurée, tant que les nationalités opprimées n'auront pas recouvré leur indépendance.
>
> MANIN. — 1855.

MANIN A VALENTIN PASINI, ENVOYÉ DU GOUVERNEMENT DE VENISE AUPRÈS DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

3 janvier 1849.

Nous venons de recevoir vos dépêches des 9, 13 et 19 décembre. Nous voulons espérer que les propositions faites le 15 août par le cabinet français, et auxquelles le cabinet anglais semble vouloir encore s'arrêter, que ces propositions, dis-je, ne serviront pas de bases aux négociations. Vos paroles, vos dépêches, vos efforts auront fait comprendre toute l'*absurdité* d'une semblable combinaison, dont l'effet serait d'éterniser la guerre en Italie et de continuer la révolution actuelle, au lieu de réaliser cette pacification qu'on prétend être le principal but de la médiation, et de délivrer l'Europe du danger permanent d'une conflagration générale.

Les six mois écoulés depuis la réoccupation des provinces lombardo-vénitiennes par l'Autriche auront fait voir à quel prix seulement celle-ci pourrait y maintenir sa domination ; à quelles agitations les autres États italiens ont été et sont toujours exposés, parce que la cause de la commune indépendance est restée indécise.

Tant que les Autrichiens occuperont la grande vallée du Pô, il n'y aura ni institutions assez bien combinées, ni terreur ni supplices assez efficaces pour rétablir l'ordre politique ni à Naples, ni à Rome, ni à Florence, ni à Turin.

Les demi-mesures feront passer la révolution d'une phase dans l'autre ; la misère publique, qui en sera l'inévitable conséquence, soulèvera le peuple, même là où il s'était montré jusque-là indifférent ou passif, et lorsqu'une fois le peuple sera soulevé d'un bout à l'autre de la Péninsule, il n'y a pas de diplomatie qui pourra y ramener l'ordre.

Des flots de sang, d'immenses calamités seront le résultat de la politique qu'on voudrait suivre encore aujourd'hui, au bénéfice présumé de l'Autriche qui, en définitive, aura eu la misérable gloire d'entraîner toute l'Europe dans l'abîme que ses fautes stupides et cruelles avaient préparé pour elle seule.

MANIN.

MANIN A S. TECHIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS DE S. M. SARDE.

VENISE, 1er janvier 1849.

TRÈS-CHER AMI,

Nous sommes persuadés que le ministère sarde se propose sincèrement de recommencer sous peu la guerre. Nous sommes prêts et impatients de concourir à cette œuvre sacrée, dans toute la mesure de nos forces. Pour choisir le moment opportun, et organiser les opérations de la manière la plus avantageuse, il est utile et même nécessaire de connaître exactement les forces de l'ennemi. Grâce à nos explorateurs, nous avons journellement à cet égard des informations précises. Je crois utile de les communiquer à votre ministre de la guerre, et je crois qu'il serait également utile qu'il nous fît connaître ce qu'il aura pu apprendre de son côté.

Je t'envoie donc, d'une manière toute privée, le mémoire ci-inclus. Si votre gouvernement le juge à propos, notre ministère de la guerre pourra se mettre en communication suivie et directe avec le vôtre. En résumé, notre seul et unique but est de chasser les Autrichiens; jamais sacrifice ne nous semblera trop grand pour l'atteindre, et quiconque a le même dessein et veut y concourir est pour nous un ami et un frère aimé et béni.

Adieu de cœur, Ton MANIN.

(*Annexe.*)

Il résulte de rapports dignes de foi que l'armée autrichienne, éparpillée sur tout le territoire entre l'Isonzo et le Tésin, se trouve actuellement ainsi répartie :

Province du Frioul, entre les montagnes du Cadore et de Bellune, 4,000 hommes; province de Trévise, près Mestre et le long du petit canal de la Brenta, 4,000; province de Padoue et Vicence (y compris la garnison des deux villes) 5,000; le long de la rive gauche du Pô sur l'Adige, 2,500; forteresses de Vérone, Mantoue, Peschiera et leurs rayons respectifs, 11,000; province de Brescia et Bergame (y compris les garnisons des deux villes et d'autres positions dans les montagnes) 14,000; Milan et le Milanais, Comasco et la frontière suisse, 14,000; le long de la ligne du Tésin 20,000; malades dans les divers hôpitaux 12,000. Total : 86,500 hommes.

Il y a à peu près 8,000 chevaux, 200 pièces d'artillerie de divers formes et calibres, et des munitions en forte proportion.

La force de cette armée ne serait réellement imposante que si elle était réunie; elle nous semble atténuée en outre par les circonstances suivantes, qui doivent nécessairement exercer de l'influence. La force active est diminuée par le nombre chaque jour croissant de malades; l'attitude des habitants, remis de leur premier abattement, devenant de plus en plus menaçante, tient partout sur le qui-vive cette armée elle-même travaillée et divisée par des dissentiments; les *Viennois* dans l'armée autrichienne sont frémissants des représailles atroces qui viennent d'ensanglanter et de dévaster leur ville; les *Hongrois* ont le cœur et les yeux tournés vers l'armée fraternelle; ils sont humiliés d'être forcés de la combattre, et soupirent après le moment de s'y réunir; quant aux *Italiens*, autrefois fatalement égarés, ils sont surveillés aujourd'hui avec soin, et sont un véritable embarras pour cette armée où ils jettent la défiance et la crainte; l'amour de l'indépendance et de la nationalité a pénétré chez tous; nous en avons la meilleure preuve dans les désertions continuelles.

Rome et Venise offrant aujourd'hui aux déserteurs un asile assuré, ils sont devenus assez nombreux pour nous avoir permis de former plusieurs nouveaux corps de troupes aguerris.

Ajoutons que depuis quelques jours on a dirigé vers l'Isonzo et la Pontebba près de 20,000 hommes pour être envoyés à marches forcées au secours de l'armée autrichienne en Hongrie, ce qui semblerait confirmer le bruit d'une victoire importante remportée par les Hongrois. La hâte avec laquelle on vient d'augmenter l'approvisionnement des quatre forteresses, en invitant les habitants à en faire autant, ou bien à s'éloigner, prouve aussi que l'ennemi lui-même s'attend à être bientôt réduit à s'y renfermer.

L'entrée en campagne de l'armée piémontaise sera le signal d'une conflagration générale, et certainement, lorsqu'elle aura lieu, Venise ne sera pas la dernière à lui envoyer son contingent. L'opportunité de cette entrée en campagne semblerait plus que jamais indiquée en ce moment, à cause de la désorganisation actuelle de l'armée autrichienne.

TOMMASEO AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

(EXTRAIT.)

Paris, 8 janvier 1849.

J'ai revu le président pour prendre congé et lui répéter une dernière fois mes instances; je n'ai pu lui présenter Pasini, qui attend toujours ses lettres de créance; Louis-Napoléon me dit que ses dispositions *personnelles* sont favorables à l'Italie, ce qui au fond veut dire que, comme président, il ne croit pas pouvoir faire grand'chose.

A certaines paroles j'ai compris que, lui aussi, était imbu du préjugé que les Vénitiens avaient refusé de s'unir aux autres Italiens pour combattre l'ennemi commun! J'ai répondu quelques mots, mais il en faudrait trop pour détruire l'effet des stupides et cruelles calomnies de nos ennemis...

J'ai voulu voir aussi, pour l'acquit de ma conscience, M. Odilon Barrot; non que je le considère comme un homme d'État sérieux ou ayant une autorité réelle; et au fait je serais seul à le considérer ainsi. Il commença par me dire ceci : « Qu'espérez-vous? Il ne faut pas vous faire illusion. » Puis vinrent : les forces supérieures de l'Autriche, la folie des Italiens, la désunion quand il fallait chasser l'ennemi, et l'éternel *fare da sè* qui fait oublier le *far-niente* et qui dit la même chose, etc. J'essayai d'interrompre cet exorde, mais il n'y eut pas moyen. Enfin, lorsqu'il eut fini : « Mais, dis-je, tous ces reproches ne peuvent s'adresser à Venise. — Cela est vrai, » répondit-il. Il le savait, mais il lui avait fallu trouver un prétexte pour donner carrière à sa malveillance. Entre autres choses il me dit que lorsqu'il faisait de l'opposition à M. Guizot, pour l'exciter à venir en aide à l'Italie, il avait tort.

Enfin, j'en vins à l'essentiel, c'est-à-dire qu'il devait hâter les négociations, et ne pas laisser attaquer Venise pendant leur durée. Il assura que les ordres étaient donnés en ce sens; mais je crains qu'il n'entende parler que du côté de la mer. Il ne voit autre

chose à espérer pour nous que la domination autrichienne, avec garantie d'un traitement moins barbare.

Ce sont des gens qui vont pour traiter, portant écrit sur leur chapeau : *La paix à tout prix!*

Néanmoins, en ce pays-ci, tout cela peut changer d'un moment à l'autre; seulement, vous voyez ce que sont les hommes qui reprochaient à M. Guizot sa timidité et son manque de sentiments généreux. TOMMASEO.

PASINI A MANIN.

PARIS, 11 janvier 1849.

On commence à voir plus clair dans la politique du cabinet français actuel. Il paraît qu'ils veulent continuer la médiation et prendre pour point de départ les conditions proposées au mois d'août, c'est-à-dire : *la paix sur l'Adige*, peut-être en ajoutant que la ville de Venise serait déclarée ville anséatique.

Je ne manquerai pas de représenter combien ce point de départ serait fatal; je rappellerai qu'il supposerait l'abandon du principe des *nationalités*, et que dès lors l'Autriche se trouverait sur un terrain favorable ; tandis que, d'un autre côté, ce projet serait pour Venise elle-même injuste, et complétement insuffisant pour tout le reste de l'Italie ; qu'enfin le retour à ces conditions n'est justifié par aucun fait postérieur au 15 août ; qu'au contraire tous les faits survenus depuis cette époque : la résistance de Venise, l'attitude des provinces réoccupées, celle de l'armée occupante, les événements de Rome et de Toscane, même ceux de Vienne et de Francfort sont des arguments contraires...

Lundi dernier, je me suis trouvé à dîner avec MM. Cavaignac, Marrast, Lamoricière, Gustave de Beaumont (l'ex-ambassadeur à Londres), Dufaure, Sénard, Buchez, bref tous les hommes marquants du parti républicain modéré. J'avais pour voisin de table M. de Beaumont, et nous nous entretînmes longuement sur les dispositions de lord Palmerston à notre égard. En résumé, il me dit: que lord Palmerston nous tenait un

certain langage à nous, mais qu'il en tenait un *très-différent* à l'Autriche ; et cela dans l'intention positive de ne pas nous bercer d'espérances, mais en même temps d'inspirer des craintes à l'Autriche. Il m'a assuré : « que lord Palmerston était *loyal*, et qu'il promettait moins qu'il n'était réellement disposé à tenir. » Au fait, comme il ne nous a rien promis du tout, il sera toujours en mesure pour cela.

En général les chefs du parti républicain modéré paraissent calmes et décidés à rester à leur poste malgré les efforts du parti réactionnaire pour faire dissoudre l'Assemblée. Ils semblent même espérer que Louis-Napoléon sera forcé de se jeter dans les bras de leur parti ; peut-être immédiatement, mais dans tous les cas après avoir essayé du parti *Thiers-Molé*, qui règne et gouverne aujourd'hui.

Quant à moi, je ne puis m'empêcher de voir dans cette lutte incessante des partis un fâcheux pronostic pour notre cause ! etc.

14 janvier.

J'ai remis mes lettres de créance à M. Drouin de Lhuys. Il m'a reçu fort gracieusement ; mais sa réserve persiste toujours. Il m'a promis d'étudier les faits, et de me recevoir aussitôt après, pour en causer à fond. Je lui ai dit que j'avais aussi une lettre pour le président, et que je désirais la remettre personnellement. Il m'a promis de me faire savoir le jour.

J'ai vu ce matin aussi M. de Lagrenée [1]. Il ne m'a encore parlé que d'une manière générale, en faisant les plus grands éloges de Venise et du *grand exemple* qu'elle donne ; mais, pour causer en détail, il désire attendre les instructions du ministre des affaires étrangères ; somme toute, il m'a fait une fort bonne impression. Mais la véritable question reste toujours celle-ci : La France *veut-elle, peut-elle* exercer une médiation efficace ? et sous ce point de vue, qui est le principal, les choses empirent de jour en jour. La réaction en France est devenue tellement évidente, que, quelque envie qu'on ait de voir les choses en rose, on ne peut s'empêcher de se sentir profondément attristé. V. Pasini.

[1] M. de Lagrenée était nommé aux conférences de Bruxelles à la place de M. de Tocqueville.

MANIN AU PÈRE GAVAZZI.

Venise, 14 janvier.

Cher Gavazzi,

Je regrette ce qui est arrivé, mais vous devez considérer que nous avons pris l'engagement sacré de défendre Venise *à tout prix*, et que Venise ne peut être défendue, si on n'y maintient la tranquillité et la concorde. Or elles auraient pu être compromises par le *cercle populaire* [1] à cause de la classe de citoyens appelés à le composer, du caractère de certains personnages qui prétendaient le diriger, et enfin à cause des théories socialistes qu'on commençait à y prêcher.

Vous savez bien que des artisans ardents, énergiques, peu instruits, pourraient facilement se laisser entraîner par ces séduisantes théories à des applications pratiques terribles, qui mettent la société en péril, et portent la ruine dans ces mêmes classes pauvres, dont on prétend vouloir améliorer le sort. La France en a fourni naguère un bien solennel et bien effroyable exemple.

Or, si ces théories ont produit des effets si désastreux à Paris, qui n'est menacé par aucun ennemi extérieur, réfléchissez ce qu'il pourrait en advenir à Venise, bloquée, assiégée, ayant l'ennemi à ses portes !

Je vous prierai de ne pas oublier non plus que nous avons certainement ici un grand nombre d'émissaires autrichiens, tout prêts à attiser le feu de la discorde, pour peu qu'il vienne à se manifester, parce qu'ils savent parfaitement que seulement par ce moyen la ville cesserait d'être inexpugnable. Bon nombre de ces émissaires s'affublent du masque d'un ardent patriotisme et font les démagogues. Il y avait donc danger réel, et la partie saine de la population en était déjà vivement alarmée. Le gouvernement ne pouvait en conséquence se dispenser de remplir son devoir en coupant le mal dans sa racine, et en se servant

[1] Le père Gavazzi, arrivé depuis peu de jours à Venise, avait été circonvenu par les chefs du club populaire ouvert récemment à Venise. Il avait promis d'y faire une prédication, lorsque, le jour même, le comité de vigilance fit interdire la réunion.

pour cela des pouvoirs extraordinaires qui lui sont conférés pour le salut du pays.

Je suis peiné, je le répète, que ces mesures aient pu vous froisser ; mais toute considération, toute affection, quelle qu'elle soit, doit se taire devant le devoir de sauver la patrie.

Excusez-moi de vous rappeler aussi, que ce dont vous vous plaignez ne serait point arrivé, si vous m'aviez témoigné la confiance que je ne crois pas avoir déméritée; si vous m'aviez consulté sur l'opportunité de votre projet, et le caractère des personnes auxquelles vous vouliez vous associer. Je suis certain que nous nous serions bien vite entendus; car, permettez-moi de vous le dire, l'amour que je porte à la cause italienne et à la cause populaire n'est pas moins grand que le vôtre ! je vous aurais démontré que votre nom, votre popularité, votre grand talent étaient recherchés afin de s'en servir comme d'un instrument, et pour arriver à des fins très-éloignées de vos intentions. Vous auriez ainsi évité, à vous un désagrément, à moi une douleur.

Quels que puissent être au reste pour l'avenir vos sentiments à mon égard, je continuerai toujours à estimer en vous l'un des plus fervents apôtres de la liberté et de l'indépendance italiennes, et resterai toujours votre bien affectionné

DANIEL MANIN.

UNE RÉUNION ÉLECTORALE A VENISE,

LE 16 JANVIER 1849.

(*Extrait du recueil hebdomadaire* Andreola [1].)

Nos gondoliers, cette classe si caractéristique à Venise, ont voulu se réunir, eux aussi, pour préparer les élections ; et bien qu'ils sachent que, grâce à notre glorieuse révolution, l'association est un de leurs *droits*, ils n'en ont pas moins demandé que cette réunion fût présidée par un de ceux qui se dévouent avec le plus de zèle au maintien de l'ordre et des franchises dans notre

[1] Voir Ier vol. : *Avant-propos*, p. x.

terre de liberté. Le désir des gondoliers fut satisfait, et les citoyens Minotto, Rensovich et Alvisi furent désignés pour assister à la réunion[1].

Le 16 courant à sept heures du soir, plus de trois cents gondoliers étaient réunis au *Mal-Canton* avec cette contenance ouverte, loyale, qui les a toujours caractérisés et cette convenance de manières qui fut toujours l'objet des éloges de l'étranger et la qualité véritablement innée de notre population.

Le citoyen Minotto se proposait de parler sur l'importante question des élections; mais le gondolier Galli (dit le Musicien) demanda et obtint la parole tout d'abord.

Il dit que, malgré la certitude que les dictateurs seraient élus par tous, les gondoliers n'en voulaient pas moins s'assurer aussi pour leur compte de la nomination de deux d'entre eux; sur quoi les noms de *Manin* et de *Cavedalis* furent acclamés à l'unanimité.

Le même Galli, certainement le plus éloquent, le plus clair, le plus instruit de tous les orateurs populaires, demanda ensuite au nom de ses camarades que deux gondoliers fussent adjoints à nos dignes dictateurs, afin de représenter le peuple, dont ses camarades et lui faisaient partie; partant de là, il se mit à développer avec une verve toute populaire, toute italienne et avec la plus saine doctrine, les fastes de l'ancienne Venise, de la Venise *démocratique*. Il démontra par les faits, comment notre merveilleuse cité grandit et s'éleva à tous les genres de gloire, précisément à l'époque où toutes les classes de la société y étaient

[1] M. Minotto donne sur cette réunion les détails suivants. « Deux gondoliers fort estimés de leurs confrères se distinguèrent particulièrement : le premier, nommé *Nani Grosso* (anciennement gondolier de J. Papadopoli, maintenant faisant le service d'un *traghetto*) bel homme, robuste, d'une cinquantaine d'années, sans instruction, mais passionné pour les beaux-arts, et possédant lui-même une petite galerie bonne ou mauvaise d'objets d'art; l'autre *Galli*, dit le Musicien, de forme et de manières plus distinguées, gondolier au service du banquier Cohen, grand amateur de littérature, surtout de poésie, ayant même composé plusieurs pièces de circonstance. Ce dernier fit un discours, négligé quant à la forme, mais *admirable* pour le bon sens et la sagesse des idées. Rappelant les anciennes institutions de Venise, il fit ressortir les avantages du nouvel ordre de choses, et les droits qu'il confère à tous les citoyens; après avoir combattu les erreurs du socialisme, il termina en disant : qu'il faudrait toujours travailler pour vivre, mais qu'on ne devait plus jamais supporter ni abus ni illégalité. »

appelées à discuter et décider dans les assemblées populaires, lorsque Venise reconnaissait à tout citoyen le droit de vote, sans distinction de nom ou de rang, sans injuste prépondérance de caste.

« Notre Venise actuelle, » continua-t-il, parlant toujours dans notre harmonieux dialecte, et sans locutions pompeuses, « c'est la Venise des premiers temps ; adonnée à la pêche, pau- « vre, *démocratique;* elle sut alors grandir, dans les armes, « dans le commerce, dans les vertus civiques ; il peut, il doit en « advenir de même aujourd'hui où, grâce à la concorde una- « nime de tous ses citoyens, elle a repoussé et brisé le joug de « l'étranger. L'ancienne Venise tomba en décadence, lorsque le « mauvais germe des distinctions sociales fut répandu sur ce « terrain vierge ; elle tomberait de même aujourd'hui, si les « citoyens qui l'ont sauvée par un élan presque miraculeux « d'enthousiasme et de sacrifice, n'étaient pas appelés tous à « régir ses destinées futures. »

Tel est le sens des éloquentes paroles de Galli, nous disons le *sens,* mais combien plus simplement et plus clairement exprimé dans ce dialecte sans pareil, avec cette élocution facile, exempte de toute parole pompeuse ou inutile ! Galli reprit ensuite :

« J'ai parlé de démocratie et d'aristocratie ; mais savez-vous « ce que signifient ces mots ? *Démocratie*, c'est l'égalité des « droits pour tous les citoyens sans distinction ; *aristocratie*, c'est « la prépondérance de la classe des nobles, au détriment du droit « commun. Nous, nous voulons et nous désirons être *démocrates* « comme le furent nos pères ; nous voulons avoir les mêmes « droits et les mêmes devoirs que tous les autres citoyens.

« Mais ne croyez pas pour cela, » ajouta-t-il d'une voix forte et comme inspirée, « pour Dieu, ne croyez pas, que le mot « *démocratie* renferme la pensée ni l'acte de nous approprier « rien de ce qui n'est pas à nous !

« Les riches, qu'ils restent riches, afin de soulager nos misè- « res en nous donnant du travail ; nos patrons, qu'ils soient « respectés ; car ils nous procurent le moyen de vivre avec hon- « neur, et ils consentiront volontiers à perdre quelques heures « de notre travail, sachant que ces heures seront consacrées par

« nous aussi au bien général, à écouter, à *suggérer* même, des « projets d'amélioration pour nous, pour nos enfants, pour les « générations futures.

« Ce que je vous dis, je l'ai appris, dans mon propre cœur « d'abord, et aussi dans l'histoire, que j'ai voulu lire quoique je « sois un gondolier. Je dois ajouter encore que tout ce que nous « allons faire aujourd'hui *démocratiquement*, comme dans les « premiers, les plus glorieux temps de Venise, nous devons aussi « être prêts à le modifier pour le bien général de l'Italie ; car « *avant tout* nous sommes Italiens ! »

Ces paroles de Girolamo Galli furent accueillies avec enthousiasme par son auditoire. Aux noms des dictateurs élus, vinrent ensuite se joindre ceux de ce même Galli, qui venait de parler avec tant de sens et de patriotisme, et de Giovanni Grossi, dit le Roux, qui fut aussi très-applaudi.

Tel est le peuple vénitien, doux et respectueux autant qu'intelligent et intrépide, et surtout décidé à rester ce qu'il a toujours été : esclave de son devoir, maître jaloux de son droit !

Nous terminons en citant quelques traits particuliers du discours de l'orateur populaire :

« Si j'ai proposé, dit-il, de nommer deux de nos camarades, « comme députés, ce n'est pas que je croie que les *gondoliers* « seuls représentent le *peuple* à Venise ; mais parce que, de tou- « tes les professions vulgaires, celle de gondolier exige plus par- « ticulièrement la qualité de citoyen de *Venise*, tandis que beau- « coup d'autres peuvent être exercées par qui que ce soit. »

Il proposa aussi de créer une *caisse* pour aider les gondoliers qui, comme députés, devront négliger leur travail, laissant probablement leur famille dans le besoin. Cette noble proposition fut si bien accueillie, qu'à l'instant même près de 200 francs furent versés par les assistants. Il conclut enfin par l'offre sincère, sans restriction, au nom de tous ses camarades, qui l'applaudissaient, de prendre les armes et de partir pour le champ de bataille combattre l'ennemi commun, dès que la patrie demanderait leur coopération pour la rédemption de toute l'Italie. « Nous « abandonnerons, » dit-il en parlant toujours avec la même simplicité, « nos femmes, nos enfants, nos parents, tous ceux qui

« nous sont chers, pour voler à la défense de notre liberté. Ni « nos propres souffrances, ni celles de nos familles ne nous ar- « rêteront. Nous nous battrons tous de grand cœur pour notre « patrie, pour notre Italie, pour reconquérir cette indépendance « qui seule rendit glorieux et respecté le nom Vénète et le nom « Italien. »

Qu'on juge d'après cet exposé succinct et décoloré, de quel esprit est animée la population vénète !

EXTRAIT DU RECUEIL ANDREOLA.

(*Venise*, 18 *août*.)

Le cri joyeux de : *Vive Manin ! vive le père de la patrie !* retentit hier pour la seconde fois dans l'enceinte de l'arsenal ; car l'auteur de notre indépendance est venu visiter ce lieu où, intrépide et héroïque, il avait poussé le premier cri de liberté le 22 mars à la face du despotisme encore dans sa force !

Le grand citoyen parcourut nos vastes ateliers, nos chantiers pleins d'activité ; il s'enquit de nos besoins, et, substituant à la froide et détestable écrivasserie autrichienne sa voix animée, sa vive parole, il échangea des idées, des vœux, des sentiments avec ceux qu'il gouverne.

Les ouvriers de l'arsenal, ce corps admirable pour son patriotisme à toute épreuve, et les autres ouvriers accoururent de tous côtés laissant là le travail pour venir saluer le grand homme. Ils l'entourèrent avec sollicitude et l'accompagnèrent partout, suspendus à ses lèvres comme des fils affectueux à la voix d'un tendre père, et comme jaloux qu'un seul de ses regards, une seule parole pût s'adresser à d'autres, plutôt qu'à eux ; un moment vint où le grand libérateur, profondément touché de tant de témoignages d'amour faillit se trouver mal, où une larme reconnaissante vint mouiller cet œil, que sa force d'âme avait su maintenir sec au milieu de ses malheurs personnels ; ce fut

lorsque les *arsenalotti* dégaînèrent tous leurs poignards (*brandistocco*) pour le reconduire, comme une garde d'honneur, à la porte de sortie, tandis que les autres ouvriers ceignaient leurs écharpes rouges, pour former la haie sur son passage!

C'est ainsi que, depuis le premier jour de notre liberté, l'affection pour l'auteur de cette nouvelle existence a grandi chaque jour dans le cœur des Vénitiens; c'est ainsi que l'enthousiasme patriotique et l'affection réciproque se consolide entre gouvernants et gouvernés!

Ce matin, un corps de musique de la marine, suivi d'une foule considérable, s'était rendu sous les fenêtres de Manin, en souvenir de son emprisonnement et de celui de Tommaseo, dont c'est aujourd'hui l'anniversaire. Manin parut à sa fenêtre, et dit ces paroles :

« Concitoyens! mes amis! mes frères! braves Vénitiens! je vous remercie de vous être souvenus de cet anniversaire; c'est un anniversaire joyeux; car il y a aujourd'hui un an la Providence s'est rappelé qu'ici vivait un peuple *esclave*, digne de reconquérir sa liberté; et dans le but de la lui faire reconquérir, la Providence aveugla l'Autriche et lui fit croire qu'elle affermirait sa domination par les emprisonnements et les lois martiales; et c'est ainsi, au contraire, que fut favorisée la cause de la liberté! Ce même peuple, esclave il y a un an et qu'on croyait sans courage, est aujourd'hui un peuple *fort*, un peuple *libre*, un peuple *souverain!*

« L'emprisonnement que vous rappelez aujourd'hui a donné ce grand enseignement, que bénis sont ceux qui souffrent pour la cause du peuple; il a inauguré cette noble émulation dans le sacrifice, qui fait de vous un peuple *modèle*, non-seulement pour l'Italie, mais pour l'Europe!

« Répétons maintenant les cris dont le 18 janvier fut l'origine, et qui ont éclaté le 17 et le 22 mars :

« Vive l'Italie! vive Venise! vive Saint-Marc! »

GAZETTE OFFICIELLE.

VENISE ET PIE IX [1].

VENISE, 22 janvier.

Venise accepte avec bonheur les éloges que l'étranger décerne à son courage persévérant; elle en est fière à cause de l'honneur et de l'avantage qui en rejaillissent sur la cause italienne, à laquelle elle est entièrement dévouée. Mais Venise ne peut ni ne doit accepter certaines louanges venant du dehors, qui affectent de la distinguer du reste de l'Italie, afin d'y trouver un prétexte de plus pour condamner celle-ci et en consommer le sacrifice.

Le journal français *l'Ère nouvelle*, des 8 et 9 janvier, tend précisément à séparer ainsi Venise du reste de l'Italie, disant : « que cette ville s'estimerait heureuse de donner asile à Pie IX, et que par là elle *proteste* contre la conduite de l'Italie envers le souverain fugitif de Rome. » Le professeur Ozanam, juste appréciateur des vertus personnelles d Pie IX, savant commenta-

[1] Cet important article (non signé) fut rédigé et envoyé à la gazette par Manin lui-même. Voici l'explication de ce fait qui se renouvela seulement dans deux ou trois circonstances graves.

La fuite du Pape à Gaëte avait soulevé les colères de ce qu'on nomme le *parti catholique* en France, toujours fort peu favorable aux Italiens. Tommaseo qui lui-même était, non-seulement fervent catholique, mais convaincu encore des bonnes dispositions personnelles du Pape, attribua cette fuite à des intrigues de parti ; quelques phrases d'une de ses lettres résument ainsi sa pensée à ce sujet :

« La marche des événements autant que la bonté naturelle de son cœur aurait
« nécessairement conduit Pie IX à se dépouiller du *pouvoir temporel*, dont l'exer-
« cice n'est qu'un embarras pour lui-même comme pour les peuples ; et il aurait
« conservé ainsi cette autorité *morale* qui fait partie de la gloire de l'Italie! Tout
« cela pouvait être obtenu, tout cela a été perdu par des hommes, etc., etc. »

On voit qu'il y avait entre les griefs de Tommaseo et ceux du parti ultramontain une grande différence. Néanmoins ce parti se prévalut du blâme de Tommaseo, et dès ce moment se mit à exalter les vertus et la *piété* des Vénitiens, aux dépens du reste des Italiens. Manin supportait impatiemment ces louanges, lorsqu'il reçut une lettre écrite par Tommaseo au moment de quitter Paris (le 10 janvier) et dans laquelle celui-ci le priait de faire remercier publiquement le professeur Ozanam, qui avait ouvert une collecte en faveur de Venise. Manin crut devoir saisir cette occasion pour repousser des distinctions injustes et surtout le reproche d'*ingratitude* lancé aux Italiens, et il jugea la chose assez grave pour vouloir s'en charger lui-même.

teur du Dante, à Paris, a même saisi cette occasion pour ouvrir une collecte en faveur de Venise.

Mais le devoir de la reconnaissance ne peut étouffer en nous la voix de la raison; nous ne devons ni dissimuler la vérité à l'étranger bienveillant, ni le laisser dans l'erreur à notre égard; car cette erreur pourrait nuire à la cause italienne qui, pour nous, est bien au-dessus de toute autre affection.

Que Venise soit éminemment catholique et religieuse, c'est ce que nous pouvons affirmer au journal du catholicisme libéral de France; tout ce que gouvernement et peuple, merveilleusement d'accord, ont accompli en 1848 en fournit la preuve. Pas une aspiration à la liberté, pas une fête qui ne fût associée à la religion; le peuple passa constamment de l'église à la place, des forts à l'église, et *vice versa*. Il y eut telle journée de cette année mémorable, dans laquelle paraissait revenu le temps glorieux où la vie civile et le sentiment religieux étaient si intimement liés, qu'ils paraissaient n'être qu'une seule et même chose; c'était une hymne, une prière, une action de grâce qui s'élevait à Dieu de tous les cœurs; les sacrifices à la patrie, faits à Venise par toutes les classes, étaient littéralement déposés sur l'autel du Seigneur.

Quelle différence entre cette piété sincère, cette poésie de la piété, et la dévotion officielle imposée par le despotisme autrichien, tyran de l'Église comme du peuple italien! C'était un spectacle fait pour toucher jusqu'à ces sauvages dévastateurs de notre patrie, auxquels une hypocrite diplomatie paraît vouloir concéder de nouveau un semblant de droit sur ce pays, qui finit par changer sa muette protestation de tant d'années en une protestation sanglante!

Oui, Venise, elle aussi, s'était levée au nom de Pie IX, nom que le peuple prononça toujours après celui de l'Italie; il eût suffi en effet qu'un homme si désireux du bien, si réellement pieux, succédât à *Grégoire*, pour que nous gardions une éternelle reconnaissance à ce pontife qui fit mûrir le mouvement italien en le bénissant. Dieu nous est donc témoin que Venise préférerait voir Pie IX dans ses murs que de le voir à *Gaëte*, aux mains du plus scélérat parmi les ennemis de l'Italie; qu'elle lui ferait sentir, par son

affection, où sont réellement ses ennemis et ceux de l'Église!

Toutefois, ni le gouvernement ni le peuple n'auraient pu en aucun cas exprimer ce désir, dans la situation actuelle de Venise, assiégée et cernée par l'ennemi. D'ailleurs, Venise irait au-devant de Pie IX *seul*, ainsi que Rome elle-même l'eût fait, afin d'exprimer sa reconnaissance à *l'homme*, car, sachez-le bien : **LES PEUPLES NE SONT POINT INGRATS !**

Mais, imaginer que Venise ouvrirait jamais de bon gré ses portes à cette suite que Pie IX a traînée après lui à Gaëte, à ces conseillers qui lui font maudire Israël, bénir et embrasser les hordes sanguinaires de Baal le destructeur, ces diplomates, ces espions ennemis de l'Italie, ces ambassadeurs, alliés de l'Autriche qui l'entourent, qu'ils viennent de Naples ou de Bavière, ou bien encore à ceux que l'Autriche elle-même lui envoie à Gaëte aujourd'hui... imaginer cela, c'est faire à Venise et à son peuple la plus cruelle insulte!

Jamais Venise n'a protesté contre un jugement de l'Italie. Quelles que puissent être les erreurs, et disons-le, les injustices commises par les partis, tout en déplorant le sang des coupables et des innocents, versé inévitablement dans les révolutions, quelle que puisse être l'origine de l'état actuel des choses, *jamais* Venise ne veut ni ne doit séparer sa cause de la cause de l'Italie. Oui, Venise proteste sans cesse, mais c'est contre l'abominable joug de l'étranger! Elle proteste par ses armes, par ses souffrances, par ses sacrifices, par la prière, par le sang de ses enfants; elle proteste contre tout ce que princes ou gouvernements italiens feraient pour maintenir ce joug, comme contre la mollesse de quiconque ne ferait pas un effort suprême pour le secouer; elle proteste contre ce mensonge diplomatique qui n'a d'autre but que de laisser le temps à l'Autriche de reprendre des forces et d'écraser la nationalité italienne; comme elle proteste contre les calomnies qu'à l'étranger on répand avec un religieux empressement sur ce pays infortuné, afin de ne pas perdre pour toujours la renommée *usurpée* de générosité envers les peuples opprimés!

Venise, pénétrée de gratitude envers Pie IX, lorsqu'il intima aux Allemands de rentrer dans leurs limites naturelles, comme envers les Romains qui ont versé leur sang pour sa défense et celle

de l'Italie, proteste contre les conseillers funestes qui poussèrent le Pontife à donner à sa première déclaration un démenti formel.

Venise, qui accueillit par des applaudissements incessants la flotte napolitaine, lorsqu'elle vint, au moment du péril, disperser les bâtiments pirates de l'Autriche, pleine de gratitude pour les braves Napolitains qui sont restés parmi nous, Venise proteste contre le Bourbon qui contraignit flotte et armée à devenir déserteur devant l'ennemi et à combattre les nobles fils de l'Italie.

Venise, qui eût salué d'un cri de reconnaissance immortelle l'armée de Charles-Albert sur l'Isonzo et sa flotte sur les côtes du Frioul, protesta et proteste journellement contre le prince qui voulut l'abandonner à l'Autriche, ainsi qu'il en fut de l'héroïque Milan.

Venise proteste contre les forfanteries de journaux ou de ministères qui, laissant échapper l'une après l'autre toutes les occasions de recommencer la guerre, nous diffament devant l'Europe par leur inertie.

Venise, enfin, a été profondément reconnaissante des promesses que lui firent ces puissances qui admirent son indomptable résistance, mais elle proteste contre le lent sacrifice qui se fait d'elle et de l'Italie depuis des mois. Elle voudrait entendre clairement une fois ces mots : « Que l'Italie n'attende de nous aucun secours ! » Car alors les Vénitiens et les autres Italiens pourraient se compter et, s'ils ne peuvent autre chose, mourir du moins avec dignité, sauvant ainsi l'honneur de la nation.

Que les étrangers bienveillants pour nous le sachent donc bien : Venise, pénétrée de reconnaissance pour tout bienfaiteur de l'Italie, n'aura jamais d'autre but que l'indépendance italienne ; elle protestera contre *quiconque* y fera obstacle ; elle ne saurait voir une question de personnes là où il s'agit du salut de la nation ; sa pensée n'appartient pas plus au souverain de Rome qu'à celui de Turin, de Naples ou de Florence, mais uniquement à l'Italie ! pour elle, les amis de l'Italie, les hommes religieux, les *chrétiens*, ce sont ceux, uniquement ceux qui hâteront la délivrance de leurs frères de la Vénétie et de la Lombardie, qui feront cesser les tortures de mort dans lesquelles ils gémissent.

PASINI A MANIN.

PARIS, 23 janvier 1849.

J'ai eu quelques pourparlers, au sujet des conférences au ministère des affaires étrangères ; mais, en général, on élude la question, et l'on se sert pour cela de deux prétextes ; le premier est celui-ci : « le gouvernement français a besoin de s'entendre avec le cabinet anglais, » l'autre : « on n'a pas encore étudié la question. » Avant-hier le ministre n'avait encore lu ni ma note relative à notre admission aux conférences, ni celle que je lui ai remise sur les bases mêmes de la médiation.

Aujourd'hui j'ai eu sur l'un et l'autre point une longue conversation avec lord Normanby ; je ne vous répéterai pas ses expressions de sympathie, car, je les crois sincères ; mais en définitive ceux qui servent un État se considèrent comme chargés de la procuration d'un mandant qui veut qu'on fasse ses affaires et qu'on les fasse à sa guise.

D'ailleurs lord Normanby m'a dit sans détour et même sans y avoir été provoqué : « Vous ne pourriez affirmer que jamais le gouvernement anglais vous ait fait une promesse qu'il ne *puisse* ou qu'il ne *veuille* plus tenir. Il n'aurait pu vous promettre de faire la guerre pour vous, attendu que le peuple anglais ne veut pas faire la guerre. Toutefois il avait sincèrement l'intention de vous aider indirectement, soit en s'associant au cabinet français dans les voies pacifiques, soit en ne l'empêchant nullement d'employer à un moment donné des moyens *plus efficaces*. Mais tant qu'il y avait en France un ministère qui était prêt, ou qui du moins faisait semblant d'être prêt à soutenir sa parole de son épée, notre assistance ne pouvait intervenir d'une manière active ; et aujourd'hui l'assistance anglaise ne saurait non plus produire grand effet, par la raison que le gouvernement français *actuel* ne peut plus ou ne croit plus pouvoir se servir de cette épée. Néanmoins le gouvernement anglais fera pour vous tout ce qui lui sera possible [1]. »

[1] Il nous semble difficile de faire une justification plus complète du ministère anglais, et en même temps une critique plus piquante de la politique extérieure de l'Angleterre, peu digne, il faut le dire, d'un si grand et puissant peuple.

J'ai tâché de lui démontrer l'impossibilité *absolue* du gouvernement autrichien en Italie, et l'influence de la question italienne sur la question européenne.

Lord Normanby lui-même trouve tous les procédés de l'Autriche *indignes*, entre autres aussi l'affaire des députés de Vienne. Il m'a fait quelques observations sur l'augmentation des forces de l'Autriche en Lombardie, en Hongrie et à Vienne, etc., à quoi j'ai opposé les pertes faites dans l'opinion des masses, en ajoutant que, de ce point de vue, la perte l'emportait de beaucoup sur le gain.

PASINI.

V. GIOBERTI, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU PIÉMONT, A MANIN.

TURIN, 24 janvier 1849.

ILLUSTRE CITOYEN,

Le général Olivera se rend près de vous dans le but que vous connaissez. Il apporte à la généreuse Venise l'hommage et l'affection de tous les Piémontais.

Je regrette profondément que certaines difficultés insurmontables nous empêchent de hâter l'envoi du subside; mais j'espère que ces obstacles seront levés sous peu de jours.

Soyez persuadé que le Piémont ne le cède à personne en zèle, en ardente sympathie pour l'héroïque Venise; de même que Venise est aujourd'hui au-dessus de toutes les villes de l'Italie et de l'Europe par la grandeur de sa vertu civique, de même elle est au premier rang dans l'affection et l'admiration des hommes!

Agréez, homme illustre, l'expression de mon respect vif, profond, inaltérable.

V. GIOBERTI.

MANIN A S. TECCHIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS DE S. M. SARDE [1].

VENISE, 28 janvier 1849.

CHER AMI,

Le subside des 600,000 francs est pour Venise une *nécessité*. Je te supplie de prendre ces paroles dans leur sens le plus strict. Notre papier-monnaie ne va pas à l'extérieur, et nous sommes obligés d'importer toutes les denrées, tout ce qui est indispensable à la vie. Le numéraire est presque entièrement exporté ou se cache, et nos embarras deviennent de jour en jour plus grands. Fais donc tous les efforts possibles afin que ce subside qui, lorsque tu recevras cette lettre, se monte à 1,200,000 fr., ne nous manque pas et qu'il ne tarde pas! Pense que tout retard équivaudrait à un *refus*, et que les Vénitiens sont encore à attendre le million promis par Gênes il y a tant de mois! Nous avons envoyé un mandat régulier à Freschi pour recevoir toute somme que le gouvernement piémontais pourrait mettre à sa disposition.

Je me réserve de t'écrire plus longuement une autre fois. Tâche en attendant d'obtenir ce subside, et tu auras rendu un immense service à l'Italie.

MANIN.

MANIN AU DÉPUTÉ TOSCAN PANATTONI.

VENISE, 31 janvier 1848.

CHER AMI ET FRÈRE,

Je vous suis reconnaissant, à vous et aux autres membres de la commission, des paroles de sympathie pour Venise que vous avez introduites dans le projet de réponse au discours du grand-duc. Je suis également reconnaissant du zèle affectueux avec lequel vous, vos excellents ministres et une grande partie de la population toscane tâchez d'organiser des collectes en notre faveur.

Mais les besoins sont importuns, et nos besoins sont immenses, urgents; chaque jour ils augmentent hors de toute mesure. Vous me permettrez donc de vous le dire : ce que vous avez fait

[1] Sébastien Tecchio, de Vicence, ancien membre de la consulte vénète, réfugié à Turin après la rentrée des Autrichiens, faisait partie du ministère piémontais présidé par l'abbé Gioberti.

n'est pas assez. Si la guerre contre l'Autriche est une guerre *nationale*, il faut que la nation entière concoure et d'une manière efficace à en supporter le poids.

Venise est une forteresse italienne; sa résistance est d'une importance morale et stratégique incontestable et incontestée; mais Venise ne *peut* résister davantage, sans d'amples secours d'argent, puisque sa défense coûte au delà de trois millions par mois.

C'est pourquoi, si l'on ne veut pas que Venise tombe, il faut que de larges subsides d'argent lui soient fournis par tous les gouvernements qui disent vouloir l'indépendance nationale. Je dis: par les *gouvernements*, parce qu'eux seuls peuvent fournir des secours efficaces; les collectes privées, très-importantes comme témoignage moral de sympathie, ne sauraient produire des résultats proportionnés à nos immenses besoins; l'expérience l'a prouvé.

Le Piémont, censuré par tant de gens, votait sous le ministre Pinelli, et cela après des sacrifices énormes faits précédemment pour la cause de l'indépendance, un subside mensuel pour Venise de 600,000 francs jusqu'à la fin de la guerre. La libre Toscane, avec un ministère *démocrate*, ne peut pas ne pas suivre ce généreux exemple! Je sais que vos finances sont dérangées; mais comparez-les aux nôtres! voyez à quels expédients nous avons eu recours sans rencontrer aucune difficulté de la part de notre population! Si l'on veut sincèrement l'affranchissement de l'Italie, il faut adopter des moyens énergiques et décisifs; les demi-mesures ne servent qu'à nous ruiner et nous déshonorer.

En résumé, si vous voulez que cette citadelle italienne ne retombe pas entre les mains de l'Autriche, il est indispensable que vous envoyiez d'amples subsides et immédiatement; sinon, elle tombera, et avec elle la noble et sainte cause pour laquelle l'Italie *dit* qu'elle veut combattre.

Pardonnez la franchise de ces paroles; c'est le cri désespéré du frère qui se noie, vers le frère qui pourrait le sauver.

MANIN.

VALENTIN PASINI A MANIN.

Paris, 5 et 6 février.

J'ai vu ces jours passés les membres les plus influents du cabinet français, et je puis enfin édifier le gouvernement sur la politique de ce cabinet à notre égard.

Je me bornerai à ce que m'a dit M. Odilon Barrot, qui a été le plus explicite. Il commença par me dire : « que les Italiens s'étaient mal conduits dans cette dernière révolution. » Ceci n'était que le lieu commun ordinaire ; lui ayant rappelé, à propos de certaines phrases, ce que Venise a fait, et ce qu'elle fait en ce moment même, il répondit : « que nous nous étions effectivement mieux comportés que le reste. » Je répliquai : « que toute l'Italie s'était conduite infiniment mieux qu'on n'aurait pu l'espérer après trente-trois ans de despotisme, et soumise comme elle l'est, même encore en ce moment, aux plus funestes influences. »

Alors il changea de terrain et me dit : « qu'au fait, la France conservait ses sympathies pour l'Italie, et qu'elle tâcherait de nous procurer le plus de garanties possibles, principalement pour qu'on ne disposât pas de notre argent sans nous en rendre compte ; mais qu'au point de vue de l'indépendance, la cause italienne était gravement compromise, attendu *que les nations aussi avaient leurs préjugés, et que l'Autriche avait celui de vouloir maintenir l'intégrité de son territoire, et de croire la possession des provinces lombardes nécessaire à son système politique;* » et il ajouta : « *que la Prusse et la Russie se croyaient également intéressées à maintenir cette intégrité.* »

Je répondis que c'était le rôle de la France de détruire de pareils *préjugés ;* de prouver à l'Autriche que son propre intérêt lui conseillait l'abandon des provinces lombardo-vénètes, et aux autres puissances qu'elles n'avaient rien à voir dans cette question, en ajoutant à cette démonstration quelques paroles efficaces qui fissent entrevoir la *possibilité* d'une guerre au bout d'une négociation infructueuse.

Alors il me dit, et c'est là le point sur lequel je voulais l'amener à une explication : « que la France ne *pouvait* faire la

guerre, attendu qu'il y avait à cela des difficultés financières insurmontables. » Voilà la substance de son discours !

La politique du cabinet actuel est donc bien avérée ; il se sert du motif ou du prétexte de la crise financière pour déclarer qu'il ne *peut* pas faire la guerre ! et ce qu'il y a de plus désolant, c'est que, cette politique, il l'affiche vis-à-vis de l'Autriche elle-même. Aussi la persistance plus forte que jamais de l'Autriche dans ses prétentions, et la réponse que le prince Schwarzenberg vient de faire au député Pitteri sur l'*indivisibilité de la Lombardo-Vénétie d'avec l'Autriche,* sont-elles dues évidemment à la connaissance à Vienne de cette façon de penser...

Avec le ministre des affaires étrangères, M. Drouin de Lhuys, j'ai traité deux points : la position de Venise pendant les négociations, et notre admission aux conférences. Il évite de parler de la politique générale du ministère, mais continue à dire que la France et l'Angleterre feront *tout ce qui leur sera possible pour Venise.* Quant à la position de Venise pendant les négociations, la France est, dit-il, fermement résolue à faire respecter par l'Autriche le *statu quo*, et dans ce but à augmenter plutôt qu'à diminuer le nombre de ses vaisseaux dans l'Adriatique, etc.

Mais au sujet de notre admission l'Autriche élève, dit-il, une question *préjudicielle*, déclarant : « qu'elle n'y admettrait, outre la France et l'Angleterre, que la Sardaigne, parce que la Sardaigne seule a été mentionnée dans l'offre de médiation du 15 août. »

Je lui rappelai qu'une partie du territoire contesté s'étant rendue indépendante en ce moment même, ce fait seul suffisait pour rendre l'intervention du gouvernement de ce territoire indispensable. J'ajoutai que cette question *préjudicielle* constituait pour nous une question *vitale ;* car si l'on admettait que l'Autriche pût se prévaloir des conditions du 15 août, la Vénétie serait sacrifiée d'avance. Le ministre, sentant qu'il s'était placé sur un mauvais terrain, se réfugia alors sur un autre, et me dit : « qu'en fait, l'Autriche ne cherchait qu'un *prétexte* pour décliner la médiation ; et qu'elle le trouverait dans cet incident. »

Je répondis que ce prétexte même lui échappait, dès que je ne tenais pas à siéger *personnellement* dans les conférences,

mais seulement à ce que la France et l'Angleterre s'engageassent envers moi à me communiquer toutes les délibérations, à ne *rien* décider, *rien* concéder, *rien* conclure sans nous avoir aussi consultés, et sans notre assentiment final.

J'eus soin aussi de lui faire remarquer que, si, d'un côté, l'Autriche n'est contrainte à cette médiation que par sa parole, et que de l'autre elle n'est occupée qu'à chercher un prétexte pour s'y soustraire, cette prétendue médiation est complétement chimérique! Il parut trouver mon observation assez fondée, mais en définitive il demeura dans ses irrésolutions habituelles. J'ai fini par lui dire que nous en reparlerions et lui recommandai aussi de hâter les conférences, vu la situation critique de Venise; mais c'est là une arme dont j'use avec une grande circonspection : le gouvernement ne devinera que trop pourquoi !

Quant à lord Ellis, voici en substance ce qu'il m'a dit :

« *A tout prix* il faut faire ouvrir d'abord les conférences : une « fois entamées, comme leur but est la *pacification* de l'Italie, « il faudra bien concéder ce qui est nécessaire à cette pacifica- « tion. De là deux conséquences : 1° Venise doit éviter de four- « nir à l'Autriche un prétexte pour décliner la médiation ; 2° elle « doit avoir l'entière certitude que, les négociations une fois « entamées, il sera tenu compte de ses intérêts. »

M. Ellis conclut en me disant que je ferais bien d'attendre, pour me rendre à Bruxelles, que les conférences fussent ouvertes. Je me réservai d'y réfléchir, mais l'assurai que, pour tout ce qui pourrait servir à hâter la médiation sans compromettre nos intérêts vitaux, je suivrai ses conseils.

En somme, j'ai cru comprendre que les dispositions de l'*Angleterre* pour nous sont demeurées les mêmes qu'elles étaient au mois de novembre, et bien que lord Ellis soit plus réservé que lord Normanby, j'ai compris aussi que le cabinet anglais est lui-même irrité de la conduite de l'Autriche, et contrarié de l'attitude peu énergique de la France.

V. Pasini.

M. CLINTON DAWKINS A LORD PALMERSTON.

VENISE, 6 février 1849.

J'ai l'honneur d'informer V. S. que l'amiral Albini est arrivé d'Ancône ici avec une partie de l'escadre sarde... Le gouvernement vient de publier un décret pour autoriser le mont-de-piété à s'emparer, pour le service de l'État, de tous les articles d'or ou d'argent (sauf les articles d'ornement personnel actuellement en gage) qui ne seraient pas dégagés avant le 15 du courant. On payera aux propriétaires la valeur intrinsèque, et 15 % pour la main-d'œuvre des articles saisis, après déduction des sommes avancées. Le manque d'argent se fait cruellement sentir ; la prime sur l'argent est de 9 %, et augmente chaque jour [1]. On dit que le gouvernement médite un emprunt forcé de 600,000 l.; mais cette mesure ne pourrait que déprécier davantage le papier. Malgré cela je n'aperçois de la part des autorités aucune disposition à changer de politique; tout au contraire, leurs actes semblent avoir pour seul but de persévérer dans la résistance. CLINTON DAWKINS.

[1] Voici la singulière adresse que le parti le plus avancé de Venise jugea devoir adresser le même jour aux clubs toscans :

LE CLUB POPULAIRE DE VENISE A TOUS LES CLUBS TOSCANS.

« VENISE, 6 février 1849. — La presse démocratique en général et particulièrement celle de la Toscane exprime une sorte de *désapprobation* sinon ouverte du moins suffisamment claire de ce que le gouvernement de Venise a accepté le subside mensuel voté par le Piémont. Cette désapprobation est fondée sur la crainte que dans d'autres circonstances cette subvention ne devienne un prétexte pour appuyer les prétentions de ceux qui rêvent toujours un royaume de la haute Italie. Le club populaire de Venise n'a pas voulu discuter la justice ou l'injustice d'une pareille désapprobation ni examiner si la pauvre Venise, dans l'absence de tout secours où la laisse le reste de l'Italie, aurait même le *droit* de refuser la seule aide efficace qui lui fût offerte et de se priver ainsi du seul moyen de conserver à l'Italie son *palladium*, le *boulevard de sa liberté!* Le club populaire a préféré rechercher un moyen pour enlever à ce secours la signification qu'on parait redouter ; ce moyen est : qu'à côté de la subvention piémontaise, vienne se placer une subvention toscane. Il suffit que les chambres toscanes ou le ministère Montanelli-Guerrazzi assignent à Venise un subside mensuel, même petit, mais qui sera du moins un signe de sympathie fraternel, pour que ni le Piémont ni le ministère Gioberti ne puissent interpréter le secours piémontais comme un indice de souveraineté. Dans l'intérêt même de l'idée démocratique, les clubs toscans devraient donc populariser cette idée ; le club populaire de Venise s'adresse à eux, dans ce but, répétant aussi sa chaude recommandation de faire accepter le papier vénitien en Toscane. La rareté des rapports commerciaux n'y ferait pas pénétrer beaucoup, et la Toscane donnerait ainsi à la Romagne et au reste de l'Italie l'exemple d'une solidarité aussi nécessaire pour les intérêts que pour le sang. O Toscans, le sang répandu à Curtatone, n'était-il pas plus précieux que ce peu d'or que vous donneriez pour la cause italienne? »

Les tribuns du cercle populaire, ALLEGRINI, L'ABBÉ CANELLA, etc.

MANIN A PASINI.

(EXTRAITS.)

VENISE, 7 février 1849.

Nous regrettons d'apprendre que M. Drouin de Lhuys ne vous ait pas encore présenté au président de la République, car il se pourrait que le vrai motif de cette apparente négligence fût votre qualité de représentant d'un gouvernement *non reconnu,* ainsi qu'il en a été de celui de la Sicile.

Nous approuvons fort votre intention de faire parler de nos affaires avec vérité et justice dans les journaux influents de Paris, car jusqu'à présent tous gardaient le silence, ou répandaient des bruits mensongers, ou bien nous étaient impitoyablement hostiles.

MANIN.

LE MÊME AU MÊME.

VENISE, 10 février 1849.

Nous ne savons plus en vérité quel espoir fonder encore sur les conférences, en voyant, d'un côté, les déclarations réitérées du ministère autrichien : *qu'il ne cédera pas un pouce de terrain du royaume Lombardo-Vénitien,* et de l'autre le peu de résolution du ministère français. Mais lors même que ces conférences devraient aboutir à un résultat quelconque, il serait à craindre que, selon le fameux principe des faits accomplis, on ne voulût se borner à faire déclarer l'indépendance de la seule ville de Venise ; vous ne manqueriez pas, dans ce cas, de suivre vos instructions du 13 octobre 1848, en combattant et repoussant énergiquement cette éphémère indépendance.

Néanmoins, si nous étions absolument réduits à la nécessité cruelle d'opter entre l'isolement ou la domination autrichienne, nous n'hésiterions pas à préférer l'isolement, ainsi que le por-

tent vos instructions; nous aurions d'ailleurs l'espoir du peu de durée d'un tel état de choses, et le devoir absolu de conserver à l'Italie cette précieuse forteresse.

Dans la crainte d'une pareille solution, nous devons nous étudier à rendre le malheur moins désastreux, et si nous étions condamnés à rester isolés, nous devrions exiger qu'au moins on ne nous déniât pas la possibilité de subsister.

En conséquence, nous croyons devoir vous indiquer quelques conditions, à défaut desquelles la constitution de Venise en ville libre serait complétement dérisoire :

1° Son indépendance doit être absolue et tout protectorat politique quelconque écarté ; nos forts doivent être armés et entretenus, comme nous-mêmes le jugerons à propos.

2° Venise doit avoir un certain rayon de territoire, sans lequel elle ne pourrait exister. Ce territoire du côté de la mer doit s'étendre de l'embouchure de la Piave à celle du Podigoro. Remontant la Piave jusqu'à Noventa et le Podigoro jusqu'à Polesella, on lui assignerait un territoire intermédiaire, peuplé d'environ 500,000 habitants. Dans ce territoire, il n'y aurait aucune possession autrichienne, ni aucun droit de passage pour les troupes autrichiennes. Aucune altération ne pourra être apportée au cours des eaux, etc.

3° La bannière *commerciale* de Venise pourrait être placée sous la protection de la France et de l'Angleterre, et ses armateurs devront être autorisés à se réclamer dans tous les ports des agents consulaires français et anglais.

(Suivent quelques autres dispositions concernant la dette, le chemin de fer lombard-vénitien, les douanes, les possessions des Vénitiens hors des confins de leur territoire, les bateaux à vapeur, etc.)

Signé : le président, MANIN.

PASINI A MANIN.

PARIS, 12 février 1849.

M. Ellis m'a de nouveau engagé à ne pas aller à Bruxelles avant que l'envoyé autrichien y soit arrivé ; tout en reconnaissant que les raisons alléguées par nous pour être admises aux conférences sont justes, logiques et conformes à la situation, il croit néanmoins que l'Autriche y trouverait un prétexte pour ne pas venir. Il ajoute, qu'après nos réclamations à Londres et à Paris, ce retard ne saurait, dans aucun cas, nous porter préjudice ; cette dernière considération m'a décidé à adhérer à son désir, afin de gagner sa confiance ; mais j'ai cru devoir aller sur-le-champ chez Drouin de Lhuys sans leur laisser le temps de s'entendre, afin de réclamer sa réponse positive à ma note du 7 février. Cette fois-ci le ministre m'a déclaré : que ma note était complétement fondée, et qu'il s'empresserait de me recommander à M. Lagrénée ; non sans ajouter : *que ma conduite toujours égale depuis le premier jour avait prouvé autant de modération que de fermeté*. Il promit aussi de m'avertir à l'instant même où il apprendrait l'arrivée de Colloredo à Bruxelles. Depuis qu'il est ministre, c'est la première conversation avec Drouin de Lhuys dont j'aie été satisfait.

Hier j'ai reçu une invitation de me rendre ce matin auprès du *Président de la République*. Il m'a chargé de remercier le gouvernement provisoire de Venise de la lettre qu'il lui a adressée. Mais du reste, tout ce qu'il m'a dit peut se résumer ainsi : « Il voudrait avoir le pouvoir d'être utile à Venise autant qu'il le désire ; malheureusement la France elle-même est travaillée par des dissensions intestines. Il a bon espoir dans les négociations, et dans tous les cas il faut en attendre le résultat[1]. »

V. PASINI.

[1] C'est la seule fois que M. Pasini ait été reçu en audience particulière par le Président de la république.

MANIN A PASINI.

VENISE, 12 février 1849.

Sous le pli n° 1, nous vous envoyons ci-joint le tableau des contributions levées par l'Autriche depuis la réoccupation des provinces vénètes.

Sous le pli n° 2, vous trouverez le tableau des recettes et des dépenses de notre gouvernement depuis le 22 mars 1848.

Vous pourrez relever de ces notes les sacrifices énormes faits par les Vénitiens pour la cause de leur indépendance. Il serait utile qu'un résumé de ces notes fût publié dans les principaux journaux de Paris et de Londres; car tous les faits vraiment honorables pour notre infortuné pays sont constamment passés sous silence[1].

La fuite du grand-duc de Toscane, et la proclamation de la république à Rome, rendent probable l'union prochaine de l'Italie centrale sous un gouvernement démocratique. Les événements se pressent, et la diplomatie ne s'est même pas encore rassemblée en conseil; où allons-nous!

MANIN.

[1] Le correspondant allemand de la *Gazette* d'Augsbourg rapportait ce jour même à son journal le trait suivant :

VENISE, 12 février.

« Le papier-monnaie, tant la *monnaie patriotique*, garantie par les quinze familles les plus riches de Venise, que le *papier communal*, garanti par la commune, a perdu de jour en jour parce que toutes les subsistances qui arrivent par mer doivent être soldées en numéraire; aussi le cours de la livre a monté successivement jusqu'à 12°/₀, ce qui ne fit qu'allécher la spéculation.

La commission annonaire fit alors appel au patriotisme des Vénitiens, offrant 5°/₀ à qui voudrait échanger spontanément de l'argent contre du papier, et représentant la chose comme un sacrifice à faire à la patrie.

Dès les trois premiers jours, plus de 500,000 livres ont été apportées, et presque tout le monde a renoncé à tout intérêt. Le bas peuple surtout met un grand empressement à apporter ses pièces d'une demi-livre. Une personne bien informée vient de me raconter qu'hier une femme de journalier, près d'accoucher, s'est présentée apportant 60 livres; l'employé ayant voulu lui remettre en même temps que le papier les 5°/₀ d'intérêts, elle recula toute surprise, et dit : « Vous m'étonnez! des intérêts! quand on donne à la patrie? (*me maravejo, persenti? co se dà per la patria?*) » Faites la comparaison, millionnaires!

(ANNEXE N° 1.)

CONTRIBUTIONS ET CHARGES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

Imposées dans l'espace de huit mois aux provinces vénitiennes reoccupées par l'Autriche

(1er JUILLET 1848 — 28 FÉVRIER 1849.)

Le revenu foncier *total* des provinces vénètes (y compris la partie du territoire de la ville et province de *Venise* réoccupée) étant évalué à 146,026,347 liv. autr. *par an*, le produit pour les huit mois écoulés est, en livres autrichiennes, de. 30,684,231

SUR CE REVENU IL A ÉTÉ FRAPPÉ PAR L'AUTRICHE :

L'impôt *ordinaire* de 33 °/₀. . . . . Livres. 10,117,395

Un impôt *extraordinaire* de 42 °/₀. 12,895,778

Restait aux propriétaires 25 °/₀, soit : 7,671,058 liv.; mais comme les frais d'administration et de travaux indispensables s'élèvent toujours à 25 °/₀, quelquefois à 30 °/₀, le revenu total se trouve absorbé, et, en plusieurs cas, est insuffisant pour couvrir les impositions et les frais. Les impositions *communales* ne sont pas comprises dans les chiffres ci-dessus énoncés.

Outre l'impôt foncier porté au chiffre exorbitant de 75 °/₀, des réquisitions régulières considérables en nature avaient été d'abord imposées aux propriétaires; mais, à la suite d'abus extrêmement graves et de nombreuses réclamations, il y fut substitué une nouvelle taxe de 8 cent. par écu censitaire, dont moitié à acquitter avec le premier trimestre, l'autre avec le deuxième trimestre de l'impôt *foncier*. (*Voir :* Notification du ministre plénipotentiaire Montecucoli, n° 2462, du 11 sept. 1848.) Ce qui produisit un nouvel impôt de 6,555,958

De plus, il a été frappé un impôt de 2 °/₀ sur les capitaux hypothécaires dont le montant ne peut être constaté exactement faute de documents positifs sur le chiffre des capitaux frappés, mais qui peut être évalué approximativement au chiffre de 2,000,000

Enfin un emprunt *forcé* de 18,000,000

TOTAL des charges frappées en huit mois sur un revenu de 30,684,231 liv. 49,569,131

N. B. — Aux contributions ci-dessus énoncées en argent, il faut ajouter les réquisitions en nature faites par les commandants militaires lors du casernement ou du départ des troupes, frais très-considérables, mais dont le chiffre ne peut être donné faute de tous documents positifs; il en est de même des amendes infligées arbitrairement par les généraux et les chefs militaires aux particuliers et aux communes, soit pour mettre en liberté des personnes arrêtées, soit pour quelques déficits involontaires dans les objets requis.

RECETTES.	LIVRES.	C.	LIVRES.	C.
Fonds existant dans le Trésor (casse camerali) de Venise à la chute du gouvernement autrichien :				
Espèces	3,034,093	54		
Billets de banque autrichiens	2,198,610	»	5,660,143	07
Dépôts pour compte de particuliers	427,439	53		
RECETTES ORDINAIRES.				
Contributions directes (impôt foncier, impôt sur l'exercice du commerce et des métiers à Venise et dans son territoire)	1,052,606	96	4,034,953	42
Contributions indirectes (produit net de Venise et de son territoire)	2,982,346	46		
RECETTES EXTRAORDINAIRES.				
(A) *Sommes envoyées du dehors :*				
Des provinces de Trévise, Vicence, Rovigo et Bellune, en billets de banque autrichiens	105,870	»		
Des provinces de Padoue et de Trévise, à-compte de l'impôt foncier	683,657	60	2,305,154	07
Du gouvernement piémontais; 1,200,000 liv. y compris les bénéfices réalisés au change	1,355,042	»		
Du gouvernement provisoire de Milan	250,580	»		
(B) *Produit de la vente des biens nationaux et fonds retirés à la chute du gouvernement autrichien :*				
Fonds retirés de la Monnaie	606,011	12		
Fonds retirés de l'administration de la loterie (Direzione de Lotto)	38,125	46	985,410	54
Produit de la vente d'objets de prix appartenant au Trésor	3,782	03		
Produit de la vente des biens nationaux	337,401	93		
(C) *Emprunts fournis par Venise et son territoire :*				
Emprunt fourni par le comité du chemin de fer	3,000,000	»		
Emprunt de 4 millions et demi imposé aux citoyens les plus riches	4,389,122	23		
Emprunt de 1 million et demi imposé aux classes moins aisées	681,745	32		
Emprunt de 1 million et demi imposé à la Banque nationale	1,700,970	68		
Emprunt prélevé sur les dépôts judiciaires	635,456	31		
Emprunt, en partie spontané, en partie obligatoire, des argenteries	1,204,062	51		
Emprunt fourni par les R. P. Arméniens	50,000	»	23,233,406	49
Emprunt spontané de 3 millions fourni par quarante-deux citoyens				
Emprunt de 2 millions en monnaie patriotique imposé à cent cinquante citoyens	5,488,303	»		
Emprunt de 1 million en monnaie patriotique imposé à cent cinquante citoyens				
Emprunt de la ville de Venise en monnaie de la commune pour l'impôt de 12 millions en sus des contributions ordinaires	5,600,000	»		
Actions de l'emprunt national italien de 10 millions	483,743	41		
(D) *Offrandes :*				
Recueillies à Venise, en quêtes, objets de prix, abandons d'émoluments et de pensions civiles et militaires	649,889	20	833,277	42
Recueillies dans les autres parties de l'Italie	183,388	22		
TOTAL DES RECETTES			37,142,342	01

DÉPENSES.	LIVRES.	C.	LIVRES.	C.
DÉPENSES ORDINAIRES.				
Dépenses de l'administration (amministrazione politica e camerale) de Venise et de son territoire....	....	....	6,319,423	40
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.				
Subsides en argent aux provinces.................	1,439,591	21	1,523,312	56
Payements pour compte du gouvernement de la Lombardie.................................	83,721	35		
Guerre et Marine.				
Total des dépenses de la guerre..................	18,334,873	84	24,648,606	»
— de la marine..................	6,313,732	88		
Achat de plomb et déboursé à compte pour l'achat d'un bâtiment à vapeur........................	....	....	71,970	40
Intérieur.				
Prêts au mont-de-piété, aux hôpitaux civils et de San-Servilio, à l'hospice des Enfants-Trouvés, au Comité de bienfaisance publique et à la ville de Venise, et subvention aux réfugiés.............	784,637	96	1,290,336	41
A l'État-Major (comando) de la garde nationale.....	379,198	»		
Dépenses extraordinaires pour le service des postes..	126,500	45		
Dépenses pour l'approvisionnement de Venise, y compris le transport des blés et les réparations aux moulins à vapeur..........................	924,948	96	1,251,243	75
Restitution des dépôts judiciaires désignés par un décret du gouvernement.......................	165,518	30		
Intérêts sur les actions du premier emprunt, sur celui des argenteries, et sur l'emprunt des révérends pères Arméniens........................	37,111	87		
Dépenses diplomatiques.........................	123,664	62		
Restant des fonds du Trésor (casse camerali) de Venise, au 31 janvier 1849 :				
Argent effectif..................................	579,126	35	2,037,448	77
Monnaie patriotique et de la commune............	1,009,737	»		
Valeurs en papiers............................	416,101	09		
Dépôts privés..................................	32,484	33		
TOTAL ÉGAL AUX RECETTES			37,142,342	01

formidable. Quant à l'épuisement de nos finances, le patriotisme des citoyens y a pourvu largement ; les sacrifices de toute espèce faits par toutes les classes ont valu à Venise l'admiration et les éloges de l'Europe ; le renom de Venise est devenu pour l'Italie entière une bénédiction; peuples et gouvernements se sont empressés de vous entourer d'aide et d'affection.

« La tranquillité du pays n'a pas été troublée un seul instant; l'ordre public n'a jamais cessé de régner. Ordinairement le nombre des actions criminelles augmente dans les temps de commotion politique, la classe ouvrière languit et tombe dans la misère ; nous avons la joie de vous annoncer, qu'en comparant le second semestre de 1848 avec celui de 1847, il n'y a aucune augmentation dans les actes punissables, et que même les attaques à la propriété ont diminué de 23 p. 100. Le chiffre des dépôts au mont-de-piété est inférieur en tout de 73,110 lire à celui du second semestre de 1847 ; ceux des pauvres proprement dits, d'une valeur de 1 à 10 livres, ont diminué dans la proportion de 25 p. 100.

« Les recettes de nos établissements de bienfaisance ont diminué ; non du fait des citoyens, que les grands besoins de la patrie n'ont pas empêchés de faire spontanément leurs largesses accoutumées, mais par suite du non-payement des intérêts dus par le grand-livre de Milan et les caisses de Vienne. Nous avons suppléé à ce déficit, au moyen d'une surtaxe sur la consommation du vin, et nous avons ainsi pu conserver à cette branche de l'administration le chiffre intégral de son revenu.

« La moralité publique et le travail n'ont donc pas décliné, mais augmenté depuis notre révolution.

« Citoyens représentants ! la lutte de l'indépendance italienne reste toujours indécise ; l'idée qui aujourd'hui agite la Péninsule entière est de concentrer toutes les volontés et les forces de la nation sous la direction d'une assemblée *unique*, qui puisse les représenter légitimement, et les faire servir d'une manière uniforme et efficace au triomphe de la cause commune.

« Éclairés par les faits, que le gouvernement ne tardera pas à vous faire connaître, vous serez appelés à décider, et en *principe* et au point de vue de l'*opportunité*, si Venise doit, elle aussi,

adhérer à la *Constituante* italienne, si elle doit y envoyer ses représentants [1].

« Citoyens représentants! De vos résolutions dépendra la destinée de notre glorieuse Venise, que ses malheurs, sa gloire récente, nos propres sacrifices nous ont rendue plus chère encore. Pénétrés d'un amour sincère pour notre grande et commune mère l'Italie, vous saurez résister courageusement à tous ses ennemis ; vous saurez concilier les intérêts locaux avec ceux de la nation ; vous saurez repousser, aussi bien les excitations

[1] La question de l'adhésion de Venise à la *Constituante italienne*, décrétée le 7 novembre 1848, par les ministres toscans Montanelli et Guerrazzi, menaçait de raviver les funestes dissentiments politiques que la fusion avait provoqués avant le 4 juillet. Cette *constituante à mandat illimité* était faite pour effrayer les princes et le parti monarchique. Dès le 10 décembre, Tommaseo écrivit de Paris :

« On me dit que certaines gens considèrent l'idée de la *Constituante* comme praticable avec l'ennemi dans la maison, des populations peu guerrières, les princes découragés ou hostiles, les étrangers ou opposés ou inertes! Que des clubs et des journaux en raisonnent ; à cela il n'y a rien à dire : mais le *gouvernement* commettrait une faute bien grave s'il s'en mêlait, etc. »

Manin, par beaucoup de motifs, était du même avis ; mais le parti jeune et ardent (représenté principalement à Venise par le *cercle populaire*), ignorant le véritable état des choses, exaspéré des lenteurs et des équivoques de la diplomatie, croyant surtout, quoique tout à fait tort (voir les *Mémoires de Montanelli*, p. 365), que cette constituante aurait pour premier but de *hâter la reprise des hostilités*, désirait y adhérer sur-le-champ. La nouvelle de l'établissement de la république romaine, arrivée l'avant-veille, vint exalter encore ce désir. Voici ce que le correspondant de la *Gazette d'Augsbourg* lui mande le jour même de l'ouverture de l'Assemblée à ce sujet :

« VENISE, 15 février. — La nouvelle de la proclamation de la République romaine a réveillé à Venise l'esprit républicain, qui d'ailleurs est toujours l'esprit prédominant et pour ainsi dire *naturel* chez cette population, mais comprimé toutefois en ce moment par la nécessité et par la pensée que l'unique espérance après tout, réside dans le Piémont.

« Toute la journée du 13 s'était passée dans l'attente d'une démonstration qui, disait-on, devait amener l'adhésion de Venise à la *Constituante italienne*. Les gens raisonnables, comprenant toute l'inopportunité de cette démarche, comptaient sur la sagesse de Manin, qui certainement ne consentirait pas à changer, dans les circonstances actuelles, la forme du gouvernement, ni à se mettre en opposition directe avec le Piémont ; tandis que les républicains exaltés, qui ne voient que *trahison* dans tout ce qui vient du Piémont et jettent feu et flammes contre tout ce qui porte l'attache royale, convoquèrent leurs coreligionnaires, espérant que le cri toujours populaire de : « *Vive Saint-Marc !* » les porterait au pouvoir.

« Mais que peut un *parti*, lorsqu'il s'agit de Manin, dont deux mots suffisent pour faire du peuple tout ce qu'il veut ? La nuit venue, le peuple accourut de tous côtés

d'une démagogie insensée, qu'éviter les piéges des transactions perfides. Vous saurez peser avec une sage maturité toutes vos résolutions, et vous maintiendrez Venise à cette hauteur de respect et d'honneur, où l'ont élevée les actions de nos pères, et aujourd'hui nous pouvons ajouter où l'ont élevée nos propres actions. » (*Applaudissements.*)

Immédiatement après ce discours, l'Assemblée passe à la vérification des pouvoirs, etc.

La séance est levée à cinq heures un quart.

sur la place ; une procession arrive portant des torches et des drapeaux, poussant toutes sortes de vivat : *à la République romaine! — à la Constituante! — à la ville de Gênes! — à la Toscane! — à la Hongrie! — à Kossuth!* et aussi au milieu de tous ces cris quelques vociférations de : *mort aux Autrichiens!* ou même parfois de : *mort aux Allemands!* La procession s'arrête sous le palais du Gouvernement, on appelle à grands cris Manin ; bientôt il parait, et voici ce qu'il leur dit :

« Quant à mes opinions, il est inutile de les exposer de nouveau ; je l'ai fait en *mars*, en *juillet* et en *août*. Mais aujourd'hui notre but doit être avant tout la concorde ; quiconque cherche à faire renaitre des partis est *traître à la patrie*, et plus dangereux que les Croates ! »

« *Mort aux Croates!* » hurle aussitôt la foule ; mais Manin reprend à l'instant :

« Parmi vos *vivat*, j'entends aussi quelques cris de *mort*; vous oubliez que la mort, ce n'est qu'au champ de bataille, honorablement, que nous la donnons à nos ennemis. Jusque-là, soyez persévérants, soyez unis et n'ayez d'autre cri que : vive la *persévérance!* vive *l'indépendance italienne!* »

« Un seul cri mille fois répété de : Vive Manin ! répondit à ces mots ; la procession s'éloigna, et personne ne songea plus à la République.

« Mais bientôt après apparut une nouvelle procession ; à sa tête marchaient les chefs des clubs *Italien* et *Populaire*, donnant d'un air grave et solennel le signal de chaque vivat, qui ensuite fut répété par les membres des deux clubs. Quant au peuple, élevé au milieu de toutes sortes de mascarades, et qui a la tête toute remplie de récits de parents et grands-parents, relatant les faits et gestes de l'antique sérénissime République, il était dans la jubilation, et répétait de tout cœur les *vivats* de ces messieurs, mais sans même se rappeler, qu'au fond cette procession devait avoir une signification *politique*.

« La grande soirée politique attendue par les uns avec des espérances exaltées, par d'autres avec inquiétude, finit ainsi très-gaiement, en véritable nuit de carnaval, distraction très-opportune dans la grave situation actuelle des esprits.

« Le gouvernement a assigné 60,000 francs par mois à la municipalité, pour fournir du travail aux ouvriers inoccupés, tels que vitriers, maçons, charpentiers, journaliers ; on fait des travaux d'entretien aux édifices, au port, aux canaux, qu'on pourrait à la rigueur remettre en toute autre circonstance. Manin déploie en général pour le bien-être de ses concitoyens, une sollicitude et une activité sans égales, que tout homme impartial doit reconnaître et honorer. »

(*Gazette d'Augsbourg* du 11 mars 1849.)

SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE VÉNÈTE

Du 17 février 1849.

L'Assemblée, sur la proposition du député Benvenuti, décide que la réunion d'une nouvelle assemblée souveraine a fait cesser de *fait* le gouvernement dictatorial institué par une précédente assemblée, mais en même temps, comme un nouveau gouvernement ne pourra être nommé par l'assemblée, tant qu'elle-même ne sera pas régulièrement constituée par le vote de son règlement, la constitution de ses bureaux, etc., ce qui demandera plusieurs jours, le même député propose de voter d'*urgence* la disposition suivante :

« L'Assemblée confère provisoirement le *pouvoir exécutif* « aux citoyens Manin, Graziani, Cavedalis. »

Le député Louis Pasini[1] croit qu'il vaudrait mieux laisser les choses dans le *statu quo* jusqu'à ce que l'assemblée soit en mesure de conférer un mandat plus clairement défini que ne le serait l'expression : *pouvoir exécutif.*

Le député Sirtori[2], le pouvoir exécutif, ayant en tout pays le droit de rendre des décrets, pense que cette faculté pourra suffire pendant les trois ou quatre jours au plus, nécessaires pour le vote du règlement, etc.

Le député Manin : On a proposé de confier le pouvoir *exécutif* aux trois citoyens investis jusqu'ici d'un pouvoir *dictatorial.* Cette proposition pourrait être adoptée ; nous nous trouvons dans des circonstances graves et exceptionnelles ; il faut donc que l'Assemblée permette à ces citoyens de réfléchir ; de voir s'ils croient pouvoir consentir à accepter le pouvoir exécutif sous cette nouvelle forme, et répondre, avec des facultés ainsi restreintes, de la tranquillité et de la défense de Venise. Je prie en conséquence l'assemblée de suspendre la séance, afin que les membres du gouvernement puissent se consulter. »

[1] Frère de Valentin Pasini, envoyé de Venise à Paris.

[2] Joseph Sirtori, Milanais, accouru à la défense de Venise après la réoccupation de Milan.

La séance est rouverte à quatre heures et demie. Manin monte à la tribune au milieu des cris de : Vive Manin !

Le député Manin : Je viens parler en mon nom et au nom des représentants-triumvirs, Graziani et Cavedalis.

« Nous avons dû nous consulter et voir si, dans le cas où la proposition du député Benvenuti serait adoptée, des moyens suffisants nous étaient donnés pour pouvoir, temporairement et pour le moins de jours possible, prendre la responsabilité du salut du pays.

« L'expression *pouvoir exécutif* ne nous semble pas avoir un sens nettement défini dans un pays qui n'a pas encore de constitution ; mais lors même qu'il en aurait une, encore faudrait-il examiner si les pouvoirs ordinaires suffisent dans des circonstances extraordinaires.

« L'assemblée ne peut donc nous en vouloir, je le crois, si nous demandons que le pouvoir exécutif qu'on veut nous confier soit mieux précisé, afin que, la main sur la conscience, nous puissions dire si ce pouvoir nous paraît suffisant pour prendre, même pour quelques jours, la responsabilité, réellement lourde, de sauver ce pays, qui continue à être environné de périls, je ne puis vous le dissimuler. » (*Applaudissements prolongés.*)

Le *député Minotto* propose la modification suivante :

« L'Assemblée confère provisoirement le pouvoir exécutif aux « citoyens Manin, Graziani, Cavedalis, en leur accordant *plein « pouvoir* pour tout ce qui est relatif à l'ordre public et à la dé- « fense de Venise. »

Le député Benvenuti dit que dans sa pensée le mot : *pouvoir exécutif* avait la latitude la plus grande. Les dignes citoyens dans lesquels l'assemblée et le pays ont mis leur confiance (*applaudissements*) doivent être *certains* que toutes les fois qu'ils viendront affirmer qu'une mesure, quelle qu'elle soit, a été nécessaire au salut du pays, l'assemblée tout entière leur répondra : qu'ils ont bien mérité de la patrie ! C'est en ce sens qu'il les prie d'accepter sa rédaction.

Le député Manin (*applaudissements prolongés pendant qu'il monte à la tribune*) : « Personne, dit-il, ne peut imaginer à quel

point il m'est pénible de devoir entrer dans de pareilles discussions et explications!

« Sans doute vous avez tous étudié l'histoire politique des autres pays; vous savez tous que le mot : *pouvoir exécutif* a un sens différent selon les différentes constitutions de ces pays; chacun sait aussi que, dans les cas exceptionnels, on accorde au pouvoir exécutif des pouvoirs exceptionnels. Or, je demande de bonne foi aux représentants : sommes-nous, oui ou non, dans un cas *exceptionnel?* (*Oui, oui!*)

« Je ne *puis* donc, nous ne *pouvons* accepter une formule qui ne soit assez claire et en même temps assez élastique pour pouvoir être amplifiée dans l'application. Depuis six mois nous n'avons pas usé souvent de tous les pouvoirs qui nous étaient conférés (*c'est vrai!*); pourtant l'idée que nous les avions nous donnait de la force.

« Ce n'est certes pas le *pouvoir* que nous aimons, et à une époque où nous ne croyions pas pouvoir utilement servir notre pays, nous avons montré combien nous étions heureux de retourner à nos foyers et à nos occupations de simples citoyens : ce n'est donc pas du pouvoir qu'il s'agit; c'est du *salut de la patrie!* Si vous nous chargez de cette œuvre, il faut que vous nous donniez tous les moyens que nous-mêmes nous jugeons nécessaires pour l'accomplir; et il ne suffit pas que nous les ayons, il faut que le pays tout entier sache que nous les avons, mais surtout qu'on le sache *au dehors!* Notre force consistait bien plus dans le nom de la dictature (qui encourage les bons et intimide les méchants) que dans la chose elle-même!

« Je prierai donc l'Assemblée de ne pas prolonger la discussion. La formule du représentant Minotto me paraît très-modérée; car elle se borne aux objets pour lesquels en tout pays (même où il n'y a pas, comme ici, une république *de fait*), on accorde des pouvoirs extraordinaires au gouvernement. Je prie donc l'Assemblée de l'accepter; autrement ces luttes, ces interpellations continuelles faites au gouvernement pour examiner si ce qu'il a fait est dans les limites d'une formule qui n'est pas encore définie, seraient intolérables. Nous devons agir *beaucoup* et *rapidement*, il ne faut donc pas que nous soyons obligés de peser longue-

ment les formes et les limites. Vous voyez bien la tranquillité qui existe, mais vous ne voyez pas tous les soucis, toutes les fatigues... (*applaudissements; vive Manin!*), tous les périls qui surgissent à chaque heure! non pas un, non pas deux, ni trois, mais *cent!* Chaque jour le péril nous monte jusqu'à la gorge, et il faut chercher à l'éviter. Jusqu'ici nous avons bien eu le péril, mais nous n'avons jamais subi les conséquences du péril.

« Je vous le dis donc franchement, ouvertement, comme à mes amis, à mes frères (pardonnez l'expression), il m'est impossible d'accepter cet emploi sans des pouvoirs étendus. »

Le député Tommaseo : J'approuve entièrement dans son esprit et dans sa lettre la formule proposée par le vice-président Minotto, à l'exception d'un seul mot qui, hors d'ici, pourrait être mal interprété. Aujourd'hui le mot : *ordre public* est devenu synonyme de *police*. Je crois que le mot *défense* pourrait suffire, car il comprend la défense à l'intérieur comme au dehors.

« Du reste, je prie le président Manin, au nom de l'Assemblée entière de recevoir l'expression de notre confiance. Je l'adjure de ne jamais se lasser de dévouer toutes ses forces au bien de la patrie. Je l'en prie au nom des souffrances qui nous furent communes, des espérances et des devoirs qui nous sont communs. »

Le député Manin : Nous acceptons la modification proposée par le représentant Tommaseo. En même temps, nous rappelons à l'Assemblée que, si le pouvoir exécutif nous est conféré, nous ne l'accepterons qu'à titre temporaire, et, pour parler clairement, parce que le refuser serait abandonner le pays dans une situation périlleuse. Nous ne voulons pas, d'un autre côté, abuser de votre confiance, et nous vous présenterons sans délai tous les rapports sur l'état et les affaires du pays, afin que l'Assemblée puisse aussitôt procéder à la nomination d'un gouvernement plus durable et cela en pleine connaissance de cause. »

Le représentant Sirtori fait diverses objections à la formule de Minotto; il dit que l'Assemblée reconstituerait ainsi de *fait* la dictature qu'elle a déclaré avoir cessé. Le représentant Benve-

nuti répond que cela est pleinement dans le droit de l'Assemblée, et que sa proposition n'avait jamais eu d'autre sens. Sirtori entame dès lors une discussion de principes, disant que l'existence simultanée de deux pouvoirs *souverains* est impossible; car autrement le gouvernement dictatorial pourrait dissoudre ou proroger l'Assemblée, etc.

Le député Manin : Si j'ai bien compris le discours du représentant Sirtori, en voici la substance : 1° des pleins pouvoirs pour maintenir l'ordre public ou, selon l'expression du représentant Tommaseo, pour la *défense intérieure* sont superflus : parce que le peuple de Venise est bon; parce qu'il n'y a pas ici de partis, et qu'aucune surveillance n'est nécessaire pour y maintenir la tranquillité; 2° si l'on accorde au gouvernement des pouvoirs extraordinaires, il est maître de l'Assemblée; dès que l'Assemblée l'embarrasse, il peut dire qu'elle est ennemie de l'ordre public, et la dissoudre ou la proroger.

« Quant au *premier* point de son discours, je crois que le député Sirtori est dans l'erreur, et qu'il sera facile de le lui démontrer. Ainsi que l'a dit le député Minotto, nous sommes étroitement cernés par les Autrichiens, obligés de surveiller avec soin la ligne qui sépare notre territoire et le territoire qui (bien qu'il soit à nous également) est au pouvoir de l'ennemi. Il est impossible néanmoins d'empêcher que des personnes n'entrent du dehors, et il est certain que l'Autriche, impuissante à prendre Venise par les armes, pourrait s'en emparer par son astuce et ses ruses infernales. Ces ruses infernales... qui doute qu'elle n'en ait usé, et qu'elle n'en use et *aujourd'hui* et *toujours?*

« Nous devons donc nous occuper sans relâche de l'ordre public (qu'on me pardonne ce mot, malsonnant pour quelques-uns); nous ne devons jamais oublier que notre défense en dépend, plus que des baïonnettes! En conséquence je pense que, dans cette situation exceptionnelle (identique à celle qui avait fait décréter la dictature à une précédente assemblée), il faut, sinon la *dictature*, du moins des pouvoirs *étendus*, dans le but de maintenir l'ordre public. Un tel pouvoir, d'ailleurs, s'accorde dans les pays les plus libres, dans les pays constitutionnels par

excellence comme l'Angleterre, où plus d'une fois des pouvoirs étendus furent confiés aux ministres, afin de calmer l'inquiétude publique.

« Quant au second point : Que le gouvernement, sous prétexte d'ordre public, pourrait dissoudre ou proroger l'Assemblée, le député Sirtori *a raison*, je le déclare franchement.

« Mais il n'a pas seulement raison, si vous accordez au gouvernement des pouvoirs *extraordinaires*, il a même raison si vous nommez simplement un pouvoir *exécutif*, formule dont le sens n'a jamais été nettement défini. Et même le motif pour lequel je refusai tout d'abord de l'accepter, c'est précisément qu'à mon sens le mot *pouvoir exécutif* comprend la faculté de dissoudre l'Assemblée; c'est aussi la raison qui rendait indispensable de déterminer d'avance ce que sera ce pouvoir exécutif, et quelles devront être ses limites.

« Quant à la supposition d'*abus* de ce pouvoir, cela ne pourrait être qu'une attaque, une allusion aux personnes qui en sont revêtues ; mais il ne faut pas se faire illusion, il faut le dire franchement : *quiconque a des pouvoirs peut en abuser*, quelque restreints qu'ils soient. Nous avons un général en chef : eh bien, il suffira de lui appliquer les précautions, destinées dans une situation ordinaire à empêcher l'abus du pouvoir, et vous lui aurez enlevé son commandement. Modérer l'exercice du pouvoir sans l'empêcher ou l'entraver, c'est un problème extrêmement difficile, que les plus profonds politiques ont longuement étudié, et qu'ils ne sont pas encore parvenus à résoudre parfaitement.

« Par conséquent, si l'expérience de six mois de pouvoir absolu, sans que personne ait pu dire : On a abusé de ce pouvoir, peut décider l'Assemblée à nous conférer, non pas la *dictature*, mais un pouvoir *étendu*..... (*applaudissements*), je ne crois pas que ce soit lui demander un acte de confiance excessif.

« Je me permettrai d'ajouter encore : Si le gouvernement n'avait pas voulu de l'Assemblée, l'aurait-il convoquée ? (*Applaudissements.*) Mais j'ajoute aussi, en mon nom et en celui de mes collègues, qu'il n'est jamais entré dans notre pensée de vouloir dissoudre l'Assemblée, et même nous désirons qu'il soit expressément entendu que, pendant la courte durée de ce *pou-*

voir exécutif, le gouvernement ne pourra dissoudre l'Assemblée » (*Applaudissements.*)

La formule proposée par le député Minotto est mise aux voix et adoptée à l'unanimité, aux cris de : *vive Manin!*

La séance est levée à six heures et demie.

MANIN A PASINI.

VENISE, 19 février 1849.

Nous recevons vos dépêches du 6 courant, rendant compte de vos entretiens avec MM. Drouin de Lhuys et Ellis.

M. Drouin de Lhuys vous a réitéré l'assurance :

« Que la ferme intention du gouvernement français, par rapport à la défense de Venise, est de faire respecter le *statu quo* pendant les négociations, etc. »

Nous prenons acte de cette déclaration nouvelle, conforme en tout point à celle qui nous a été faite déjà par le consul Vasseur à la fin d'octobre 1848, portant : « Que les bâtiments français envoyés à Venise avaient ordre de débloquer cette ville, même par la force. »

Les événements de Rome vous sont sans doute connus ; nous craignons une intervention de l'Autriche de ce côté, d'autant plus que nous voyons chaque jour les troupes autrichiennes augmenter sur la rive gauche du Pô et qu'ils ont déjà retenu des barques, etc. Or, vous n'ignorez pas que tous nos vivres, tous nos approvisionnements nous viennent des ports de la Romagne, et que même notre correspondance ne nous arrive que par cette voie. Du moment que les Autrichiens, maîtres de Ravenne et d'Ancône, pourraient empêcher les exportations de ce côté (ainsi qu'ils le font déjà des ports de la Piave à Trieste, de ceux de l'Istrie et de la Dalmatie), nous serions bloqués entièrement, et la présence d'une flotte quelconque dans l'Adriatique deviendrait pour nous une protection parfaitement vaine et illusoire.

Il est donc urgent que vous informiez le gouvernement fran-

çais de nos craintes fondées, en lui représentant que de toutes les hostilités que l'Autriche pourrait se permettre contre Venise, la plus grave serait incontestablement de la priver de vivres, d'approvisionnements et de correspondance...

Afin de vous faire juger de l'esprit qui règne dans nos provinces, et de la manière dont l'Autriche les traite, nous joignons ci-inclus deux proclamations du maréchal Haynau, datées de Padoue 13 et 14 courant. MANIN.

(*Annexe* 1.)

PROCLAMATION

« Quartier général de PADOUE, 13 février 1849.

« Pendant l'inspection récemment terminée de cette province, j'ai dû malheureusement me convaincre que le bon esprit que j'avais connu autrefois pendant mon long séjour en Vénétie a presque entièrement disparu ; qu'il y domine aujourd'hui la disposition la plus ingrate envers le gouvernement impérial et royal qui s'était toujours montré si paternel envers ces provinces. Les parties les plus rapprochées de Venise donnent surtout une preuve évidente de leurs sentiments hostiles, en continuant à fournir à cette ville rebelle des approvisionnements de tous genres. Pour mettre fin à ce trafic criminel, nous portons à la connaissance de tous : que quiconque sera trouvé au delà de la ligne de blocus, portant, soit des vivres ou autres provisions, soit des lettres ou de l'argent à destination de Venise; quiconque fera des collectes en faveur de cette ville (aidant ainsi à prolonger sa coupable résistance); quiconque contribuera à ces collectes; quiconque, en un mot, sera convaincu d'intelligence avec l'*ennemi*, sera *traduit devant la cour martiale et fusillé*.

« De plus : comme dans divers lieux, j'ai trouvé des armes cachées, réunies évidemment dans un but illicite, j'ordonne que toutes les armes et munitions soient consignées dans les quarante-huit heures après publication de la présente proclamation aux autorités locales, et par celles-ci au commandement militaire le plus voisin. Ce terme expiré, partout où se trouveraient, soit des armes, soit des munitions, le propriétaire de ces armes

ou bien celui de la maison où elles auront été trouvées sera traité selon la loi martiale et fusillé.

« Plusieurs cas qui se sont produits m'induisent aussi à exhorter très-sérieusement les habitants à s'abstenir de toute démonstration hostile au gouvernement impérial et royal, ainsi que de toute offense envers les militaires. Si, contre mon attente, pareille chose se renouvelait, les communes respectives seraient punies, selon la gravité des cas, d'une forte amende, plus forte encore si les auteurs du délit ne sont pas trouvés et livrés à l'autorité militaire.

« Cette proclamation sera publiée dans toutes les communes, lue et expliquée au peuple par les curés du haut de la chaire.

« *Signé* : Le commandant du 2e corps de réserve.

« HAYNAU. »

(*Annexe* 2.)

PROCLAMATION.

« Quartier général de PADOUE, 14 février 1849.

« Toutes les exhortations adressées jusqu'à ce jour aux militaires congédiés ou absents des bataillons italiens impériaux et royaux à rentrer dans leurs régiments respectifs, sont restés sans effet, parce que le détestable esprit de la population les détourne de leur devoir qui est de rejoindre le drapeau, et cela au moyen de fausses nouvelles, de promesses mensongères ou même de menaces. Des faits avérés constatent que les parents et les amis de ces soldats ou même des employés et des ecclésiastiques prennent une part honteuse à ces menées, opposées à tout sentiment loyal du devoir ; qu'ils excitent et maintiennent de toute manière dans la population des sentiments hostiles, au grand dommage du pays ; il est également prouvé que des déserteurs se trouvent dans la circonscription des communes, au vu et au su de celles-ci qui même leur fournissent des subsides, les détournant du service impérial et royal pour les enrôler au service de la ville rebelle de Venise! Afin de mettre un terme, si c'est possible, à cette conduite indigne qui, généralement, ne saurait être ignorée des communes, il est porté à la connaissance de tous : que toute

commune dans la circonscription de laquelle se trouverait un déserteur, une recrue ou un soldat congédié qui ne se présenterait pas à l'appel et ne serait pas consigné par l'autorité à son bataillon avant le 25 courant sera frappée d'une amende de 500 livres autrichiennes par chaque individu; la même amende sera infligée aux communes où sera saisi un desdits déserteurs s'il avoue y avoir séjourné sans avoir été signalé et livré à l'autorité militaire. La famille du déserteur devra fournir en outre un autre de ses membres comme remplaçant; s'il n'en existe pas, la commune sera forcée d'y pourvoir par un habitant du lieu qui devra rester au régiment jusqu'à ce que le déserteur soit réintégré; si le déserteur a emporté des effets d'habillement ou d'armement, la commune respective devra en payer la valeur selon l'estimation qu'on lui fera tenir. Toute commune qui, cinq jours après notification, n'aura pas payé l'amende sera imposée du double; l'on y enverra en outre pour l'exécution un détachement proportionné de troupes, lequel sera entretenu aux frais de la commune jusqu'à ce que l'amende soit acquittée, en y ajoutant une livre autrichienne par jour et par soldat. Envers les communes qui persisteraient dans leur obstination, donnant ainsi une preuve de la continuation de leurs dispositions hostiles, on procédera par de très-rigoureuses mesures militaires.

« On porte enfin à la connaissance de tous, que quiconque sera convaincu d'avoir dissuadé des militaires rappelés de rentrer ou d'avoir entraînés à une nouvelle désertion ceux qui étaient rentrés au service, ou bien de l'avoir tenté d'une manière quelconque sera sans distinction *traduit devant la cour martiale et fusillé* (1).

« Cette proclamation devra être lue par le curé dans toutes les communes pendant trois jours de suite, dont un dimanche, affichée à la maison commune et communiquée surtout aux familles des susdits déserteurs.

« Signé : Le commandant du 2e corps de réserve,

« HAYNAU. »

(1) L'indignation inspirée par ces proclamations à lord Palmerston fut telle, et il l'a exprimée dans des termes si éloquents à la cour de Vienne, que nous regrettons vivement de ne pouvoir reproduire ici ces dépêches insérées dans le recueil officiel anglais où nous avons déjà souvent puisé.

LE PRÉSIDENT MANIN A M. VASSEUR, CONSUL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE A VENISE.

VENISE, 19 février.

CITOYEN CONSUL,

Nous nous empressons de vous communiquer la copie d'une dépêche que nous expédions ce jour même à notre représentant, à Paris [1].

L'intention hautement proclamée de la France est :

« *De préserver Venise de toute attaque pendant les négociations; c'est dans le but de lui tenir la mer libre, afin qu'elle ne soit pas privée de vivres et d'approvisionnements, et qu'elle puisse correspondre au dehors, que le drapeau français flotte dans l'Adriatique...* »

C'est pourquoi nous avons recours à vous dans les circonstances actuelles, certains que vous saurez faire respecter les intentions et l'honneur de la France, et prendre des mesures promptes et efficaces en faveur de ce pays glorieux et infortuné.

Vous augmenterez par là vos nombreux titres à sa reconnaissance.

Veuillez agréer, etc.

MANIN.

[1] Voir p. 108.

M. CLINTON DAWKINS A LORD PALMERSTON.

Venise, 19 février.

Milord,

L'Assemblée des représentants s'est réunie pour la première fois le 15 du courant. Après quelques préliminaires, M. Manin a rapidement passé en revue les mesures prises par le gouvernement provisoire depuis la réunion de l'Assemblée en octobre dernier, et a conclu en engageant l'Assemblée à décider le plus promptement possible la question de l'adhésion et de l'envoi des députés à la Constituante italienne, etc.

Les séances de l'Assemblée se sont passées jusqu'ici avec une tranquillité parfaite ; mais, je regrette de dire qu'une rixe sérieuse a eu lieu entre quelques hommes de la ville et des soldats napolitains, et que la présence de Manin en personne a été nécessaire pour rétablir l'ordre. Je vous transmets une adresse, envoyée par le *Circolo italiano* d'ici à l'escadre sarde, qui a cinq navires dans ce port. Cette adresse exhorte les marins à fraterniser avec les Vénitiens, exalte les Génois et injurie le ministère actuel de Turin. Les officiers et les matelots sardes semblent faire peu d'attention à ces appels, et se tiennent fort à l'écart. Il faut convenir que le parti républicain extrême ici est réellement très-violent dans l'expression de sa défiance et de ses injures envers le Piémont ; même la présence des navires sardes qui, du mouillage de Malamocco, sont venus dans le voisinage immédiat de la ville est suspect à beaucoup de membres de ce parti. Il me semble que l'idée, que l'état actuel des choses ici ne peut durer plus longtemps, gagne chaque jour du terrain ; j'ai le regret d'ajouter que très-probablement aucun changement n'aura lieu sans effusion de sang.

La vapeur sarde *Goïto* est arrivé ici hier matin, ayant à bord le général sarde Olivera, dont la mission, d'après un article publié par la *Gazette*, a pour but de conférer avec le commandant en chef général Pepe, sur des sujets militaires : « *Incaricato di conferire con generale in capo Guglielmo Pepe sopra argomenti militari.* »

Clinton Dawkins.

SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE VÉNÈTE

Du 22 février.

La séance est ouverte à midi un quart.

Le représentant Priuli lit un discours constatant l'inutilité des efforts de Venise pour obtenir l'admission de son papier dans les autres États italiens. Il demande qu'un nouvel appel, dans ce but, soit adressé par l'Assemblée aux gouvernements romain, toscan et piémontais. (*Approbation.*)

Le représentant-triumvir Manin demande la parole. Il rend compte des mesures prises par le gouvernement pour assurer au papier les meilleures conditions de sécurité, d'amortissement et de circulation possibles, ainsi que de ses efforts réitérés auprès des divers gouvernements italiens pour obtenir la reconnaissance et l'admission de ce papier dans les caisses publiques; puis il continue :

« Le gouvernement *romain* ayant répondu le 8 janvier, en assurant le gouvernement vénète de toute sa bonne volonté pour un temps peu éloigné, nous venons d'écrire de nouveau à ce sujet à l'envoyé vénitien à Rome.

« Le gouvernement *toscan* avait également répondu, dès le 6 décembre, par des assurances de sympathie; mais il déclarait être obligé d'attendre l'ouverture de l'Assemblée, qui accueillerait sans doute favorablement la demande du gouvernement vénitien. Néanmoins le parlement toscan, ouvert le 10 janvier, a été dissous le 20 février, *sans qu'il ait été fait mention de notre demande.*

« Des démarches semblables ont été faites auprès du gouvernement de Sa Majesté *sarde ;* en attendant, la chambre sarde, sur la proposition du représentant général Antonini, a voté dans sa séance du 19 décembre, un subside mensuel pour Venise de 600,000 francs à compter du mois de janvier. Cette proposition, soumise depuis à la nouvelle Chambre, a été votée de nouveau à l'*unanimité*, et elle a été présentée le lendemain au Sénat

dont on a tout lieu d'espérer l'adhésion. Si donc nous n'avons pu obtenir encore l'admission de notre papier en Piémont, du moins nous y avons obtenu une somme mensuelle considérable, qui viendra augmenter nos ressources en numéraire. Je ne puis terminer ce rapport sans demander à l'Assemblée d'exprimer notre gratitude et nos remerciements à nos frères du Piémont! (*Longs et bruyants applaudissements.*)

« Quant à la démarche proposée à l'Assemblée par le représentant Priuli, elle ne pourra qu'appuyer très-utilement les efforts que le gouvernement a déjà faits, et qu'il continuera. » (*Approbation.*)

Suivent quelques discussions sur des vérifications de pouvoirs, sur le règlement, etc., etc.

Le député-triumvir Manin remonte à la tribune, et lit le rapport suivant sur la situation des affaires étrangères :

« Citoyens Représentants, à peine avions-nous pris le gouvernement le 11 août, que, dans la nuit même, l'illustre citoyen Nicolo Tommaseo consentait à partir pour Paris, acceptant la mission de représenter le peuple vénitien près de la République française, et de demander l'intervention armée de cette généreuse nation en faveur de l'indépendance italienne.

« Dans la séance du lendemain (13 août), l'Assemblée approuva et ratifia au nom du peuple la demande d'une intervention française, faite dès le 4 août par le gouvernement qui nous a précédé [1], ainsi que la mission de Nicolo Tommaseo. Le nouveau gouvernement nommé dans cette séance obéit immédiatement aux ordres de l'Assemblée, en faisant savoir à la France que ses invitations réitérées étaient bien celles du peuple de Venise.

« Le citoyen Tommaseo vous fera lui-même son rapport sur sa mission.

« Peu de jours après, ayant appris que les plénipotentiaires de France et d'Angleterre à Turin avaient offert la médiation commune de leurs gouvernements aux puissances belligérantes,

[1] Le président Castelli avait adressé une demande d'intervention au gouvernement français, le 4 août.

nous nous empressâmes de nous adresser, de notre côté, à ces gouvernements et, par une note du 21 août, nous les avons suppliés d'interposer leurs bons offices, afin d'obtenir aussi pour Venise la suspension des hostilités, jusqu'à ce que la pacification complète de l'Italie pût être effectuée par les mêmes Hautes Puissances.

« Les ministres français et anglais nous répondirent par des notes du 21 et du 27 du même mois que : ayant trouvé l'armistice déjà conclu, ils n'avaient pu y introduire de modifications, et nous exprimèrent, par des paroles bienveillantes, leur regret de ne pouvoir seconder notre désir, nous assurant d'ailleurs, qu'ils informeraient leur gouvernement respectif de la demande que nous leur avions adressée.

« A ces premières mesures de notre part, vinrent se joindre les démarches de notre honorable représentant à Paris ; et, un peu plus tard, nous apprîmes que l'Angleterre et la France étaient intervenues pour que Venise ne pût être attaquée durant la médiation. Vers la fin d'octobre, en même temps que la flotte sarde arrivait dans nos eaux, nous reçûmes l'*avis officiel* que quelques navires de guerre français croisaient dans notre golfe, avec ordre de faire lever le blocus de Venise, *même par la force,* en cas de besoin.

« Toutefois, comme l'Autriche n'a jamais déclaré qu'elle suspendrait les hostilités contre nous et que, même en étant empêchée de nous nuire par mer, elle restait toujours libre de nous attaquer par terre, nous n'avons jamais diminué les garnisons de nos forts, mais nous avons cherché au contraire à les augmenter et à rendre notre défense ussi forte que possible.

« Nous vous avons dit que le gouvernement provisoire qui nous a précédés avait adressé le 4 août une demande d'intervention armée à la France. A cette première demande, M. Bastide, alors ministre des affaires étrangères, répondit par une dépêche, datée du 12 août, mais qui ne nous est parvenue que le 15 septembre suivant.

« Nous croyons opportun de vous en faire connaître la teneur ; la voici :

M. BASTIDE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, ETC., AUX MEMBRES DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE.

PARIS, 12 août 1848.

« MESSIEURS,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, « le 4 de ce mois, pour demander, au nom du gouvernement « et du peuple de Venise, l'assistance militaire de la France.

« La République française, comme vous le reconnaissez « vous-mêmes, ne s'est pas seulement montrée, dès le principe, « disposée à marcher au secours de l'Italie, elle s'y préparait « encore activement par la réunion d'une armée sur la frontière « des Alpes. Exercée en temps utile, cette intervention pouvait « facilement assurer l'indépendance de la Péninsule. Mais l'é- « loignement bien connu que les Italiens eux-mêmes ont mani- « festé relativement à l'appui des armes de la France, n'a pas « permis de leur accorder, en quelque sorte, malgré eux.

« Aujourd'hui que les circonstances, en devenant plus fâ- « cheuses pour l'Italie, ont créé, sous tous les rapports, une si- « tuation plus grave, la France ne répudie rien de la sollicitude « que lui inspirait la cause italienne, ni des déclarations émanées « de la représentation nationale, en faveur de cette noble cause.

« Les dispositions n'ont pas changé; mais, d'un autre côté, « Messieurs, la France a le droit, et c'est en même temps un « devoir pour elle, de consulter aussi ses propres intérêts, et « de prendre également en considération ceux de la paix géné- « rale. Dès lors elle a jugé convenable et nécessaire de consacrer, « avant tout, ses efforts à préparer une solution pacifique, et « c'est dans cet espoir, ainsi que dans ce but, que, de concert « avec l'Angleterre, elle a proposé à l'empereur d'Autriche et « au roi de Sardaigne une *médiation* amicale. Les négociations « sont entamées : il convient d'en attendre le résultat.

« Dans tous les cas, vous ne sauriez douter des vives sympa- « thies de la France et de son gouvernement pour le pays dont « l'administration vous est confiée, et vous ne devez pas être

« moins convaincus de notre intention de lui prêter activement
« et loyalement tout l'appui qui dépendra de nous.

« Agréez, etc. *Signé*, Jules Bastide. »

« Dès que nous apprîmes, vers la fin du mois d'août, qu'une médiation pacifique avait été substituée à l'intervention armée, et qu'il y aurait, pour la faire aboutir, des conférences *diplomatiques*, nous avons cru de notre devoir d'accréditer immédiatement un de nos concitoyens, afin que les droits et les intérêts de notre pays soient représentés. Cette mission fut confiée à M. Valentin Pasini, légiste et publiciste éminent qui se rendit à Paris à la fin de septembre, afin de prendre une connaissance préliminaire de l'état des affaires, et pour y attendre qu'on eût fixé le lieu et l'époque où les débats seraient ouverts. Bruxelles fut désignée comme siége des conférences; et plus tard le gouvernement, s'étant vu obligé à son vif regret, d'accéder au désir de Tommaseo d'être déchargé de la mission qu'il remplissait à Paris avec tant d'honneur pour lui, et tant d'avantage pour le pays, M. Pasini fut chargé de représenter aussi Venise près de la République française.

« Nous voudrions pouvoir vous informer du cours qu'a suivi la principale mission confiée au citoyen Pasini ; mais les faits ne sont pas suffisamment éclaircis, ni les traités assez avancés pour permettre au gouvernement d'exposer cette mission sans inconvénients dans une session publique.

« Nos relations avec les gouvernements de Turin, de Florence et de Rome ont toujours conservé le caractère d'une liaison fraternelle. Fidèles à notre programme du 12 août, désireux de nous occuper exclusivement de la tranquillité intérieure et de la défense extérieure, d'être en un mot un gouvernement *provisoire* dans toute la force du terme, pour laisser à l'Assemblée, quand les choses auront changé, le soin de décider du sort futur de Venise, d'administrer sans autre but politique que celui de repousser l'ennemi, d'être en un mot un gouvernement de *conservation* et rien autre (programme agréé par l'Assemblée avec applaudissements avant que le pouvoir suprême nous eût été conféré), nous ne *pouvions*, disons-nous, entrer en communication

avec les États Italiens qui se tenaient en dehors du programme par lequel *nos droits* et *nos devoirs* étaient définis.

« Nous savions que nos relations avec le gouvernement sarde, après le 4 août, devenaient extrêmement difficiles et délicates; mais sans porter aucun préjudice à l'indépendance du pays, nous avons loyalement et franchement exposé au cabinet de Sa Majesté le roi de Sardaigne, par note du 20 août, les conditions sous lesquelles nous avions pris le gouvernement. La correspondance qui a été entretenue par nous avec le ministre des affaires étrangères de ce gouvernement a toujours porté le cachet du bon vouloir et de l'indépendance.

« Nous avons ordonné à nos chargés d'affaires près les gouvernements de Rome et de Toscane, de garder la neutralité sur toutes les questions relatives aux institutions intérieures ou à l'exercice de la souveraineté dans ces deux États; mais en même temps de conserver les meilleurs rapports avec ceux qui étaient chargés de l'autorité, afin de nous concerter avec eux pour tout ce qui doit profiter à la sécurité commune, et avant tout pour procurer à Venise cette participation aux intérêts *généraux* de l'Italie qu'elle a le droit de réclamer.

« Citoyens représentants, nous sommes heureux de dire que notre conduite nous a valu la sympathie, l'amitié et l'estime des peuples et des gouvernements, et que la vie politique future de Venise dépendra de l'usage que vous ferez de votre pouvoir complet et absolu.

« Il est possible que la Providence condamne notre pays à d'autres épreuves ; nous avons toutefois le ferme espoir que si vous voulez continuer à persévérer dans un système d'attente prudente et de consciencieuse réserve, vous conserverez Venise à elle-même et à l'Italie. » (*Approbation.*)

L'impression et la distribution de ce discours est ordonnée, et la prochaine séance est fixée à lundi, 26 février.

Le député Olper croit qu'il y a inconvénient à proroger les séances pour quatre jours, vu l'invasion de Ferrare par les Autrichiens et les mauvais desseins que ce fait peut cacher. Il demande à l'Assemblée de mettre à l'ordre du jour d'urgence la

question suivante : Venise doit-elle, sans attendre plus longtemps, déclarer qu'elle est en guerre avec l'Autriche ? »

Le député-triumvir Manin monte à la tribune : « Je demande s'il y a quelqu'un qui *doute* que nous soyons en guerre avec l'Autriche ? » (*Applaudissements, longue hilarité.*)

Le représentant Varé : Si le représentant Olper entend faire quelque proposition ou quelque interpellation au sujet de l'envahissement de Ferrare, il devra la formuler nettement afin que l'Assemblée puisse la discuter.

Le représentant Olper : Il est certain qu'une ville assiégée que le canon ennemi menace à trois milles de distance, peut se dispenser de déclarer qu'elle est en guerre ; cela est incontestable ! Ce que j'ai voulu dire, c'est que, d'après les communications qui nous ont été faites et d'après nos actes, nous faisons bien la guerre, mais une guerre purement *passive*. (Rumeurs.) Je formulerai donc ainsi ma proposition : « Venise doit-elle, par un acte quelconque, témoigner qu'elle ne veut pas attendre l'issue de la *médiation ?* »

Le représentant Sirtori dit qu'il faudrait savoir d'abord si le gouvernement juge prudent d'accepter cette proposition qui équivaut à cette question : « Sont-ce des motifs politiques et diplomatiques qui empêchent le gouvernement de reprendre la guerre *offensive ?* »

Le représentant-triumvir Manin : Le gouvernement a dit franchement, ouvertement quelles sont les conditions politiques de Venise ; le gouvernement ne pourrait rien ajouter de plus, ni de plus clair; il ne peut que s'en référer aux communications qu'il vient de faire, et qui vous mettent à même de connaître pleinement notre situation politique.

« Si nous avions la force nécessaire pour faire la guerre à nous seuls, nous n'aurions pas attendu vos interpellations ! c'est nous-mêmes qui aurions interpellé l'ennemi *à coups de canon !* » (*Applaudissements.*)

Le représentant Olper ayant retiré sa proposition, la séance est remise au 26 pour entendre les rapports des ministres de la guerre et de la marine.

La séance est levée.

LE CONSUL VASSEUR A M. DROUIN DE LHUYS.

(EXTRAIT.)

VENISE, 24 février 1849.

Quelques individus ont voulu troubler la tranquillité en criant sur la place Saint-Marc : Vive la République ! M. Manin a de suite rétabli le calme : « D'abord repoussons l'ennemi, a-t-il dit, « après cela nous déciderons de la forme du gouvernement. »

Nos bâtiments vont et viennent; le papier-monnaie perd 16 %.

Les généraux autrichiens rançonnent les habitants de Ferrare sous différents prétextes ; ils se gorgent le plus qu'ils peuvent.

Le général Haynau, qui commande à Padoue, vient de proclamer qu'il fera *fusiller* toute personne qui entretiendrait la moindre relation avec les habitants de Venise, et il rend les familles et les communes responsables des déserteurs !...

VASSEUR.

MANIN A SÉBASTIEN TECCHIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS DE S. M. SARDE.

VENISE, 24 février 1849.

TRÈS-CHER TECCHIO,

J'ai reçu tes lettres des 4, 5 et 13 courant. Tu peux croire que si je ne t'ai pas répondu plus tôt, c'est que le temps me manque absolument.

Je n'ai point lu l'article dont tu te plains ; mais je sais qu'il a été démenti ou vigoureusement réfuté. Nous n'avons pas encore de loi sur la presse, et il faut de la patience : les abus n'ont pas été dangereux jusqu'ici, notre population étant pleine de bon sens, et certes ce n'est pas moi qui jamais mettrai des entraves préventives à une liberté qui, tu le sais, fut accordée, même avant le 22 mars.

Le vote du subside mensuel par votre sénat nous a réjouis ; nous avons un bien pressant besoin d'argent ; car notre papier baisse terriblement. Je n'ajoute aucune prière pour hâter l'envoi des deux termes échus.

Venturi, que nous avions chargé d'une mission spéciale pour Rome, Florence, Turin, a été retenu à Rome par les derniers événements, et par la circulaire que le ministre Rusconi adressa à ce sujet aux divers gouvernements. Je t'envoie la copie de cette circulaire, et j'y ajoute confidentiellement aussi celle des instructions que nous envoyons à Venturi [1].

Une scission entre nos États, dans les circonstances actuelles, serait pour la cause de l'indépendance italienne aussi funeste qu'une nouvelle bataille perdue. Je crois indispensable que chacun se relâche un peu de la rigidité de son propre principe, du moins en ce moment, afin de pouvoir concilier les intérêts divers selon l'exigence du temps.

Comme je t'ouvre loyalement mon cœur, j'espère que toi aussi, tu ne répugneras pas à me dire franchement toute ta pensée. Quoi qu'il arrive, je suis certain que nous n'aurons jamais à nous repentir, si nous parvenons à unir les efforts et les volontés diverses, pour le salut de la commune patrie.

Pezzato te salue, et je t'embrasse.

MANIN.

[1] Le cadre de cet ouvrage ne nous permet d'introduire les questions intérieures de l'Italie qu'autant qu'il est indispensable pour bien comprendre ce qui se passait à *Venise* ; le contraire nous eût conduit trop loin. Ce serait toutefois un autre ouvrage très-instructif à faire et bien honorable pour les Vénitiens que de reproduire la correspondance de leur gouvernement avec ses envoyés à Florence et à Rome.

V. PASINI A MANIN.

26 et 28 février.

Les affaires, à Bruxelles et à Londres, vont fort mal. Il me semble évident que l'Autriche n'entend plus faire aucune cession de territoire. Mettant à profit la répugnance manifeste du gouvernement actuel de la France pour la guerre, l'Autriche fait du moins semblant de ne pas la redouter.

Dans ces circonstances, je viens de recevoir de lord Palmerston la dépêche laconique dont je t'envoie ci-inclus la copie [1].

En me l'envoyant, lord Ellis m'a fait dire qu'il désirait causer avec moi. Je viens de le voir, et lui ai témoigné la fâcheuse impression que j'avais éprouvée du laconisme de lord Palmerston.

Alors il m'a dit : « que lord Palmerston *ne pouvait* en ce mo« ment m'écrire autrement ; qu'il était de règle dans la diploma« tie anglaise de s'engager bien moins que ce qu'on avait réelle« ment intention de faire ; que rien, absolument, n'était encore « décidé ; que nous ne devions nullement désespérer ; que chaque « jour les affaires se compliquaient davantage en Europe, et « qu'une crise lui semblait imminente ; que, du reste, il me « donnait de nouveau l'assurance *formelle* qu'à l'instant même « où M. Colloredo arriverait à Bruxelles je serais prévenu. »

Je ne sais jusqu'à quel point me fier, ou quel poids attacher à ces paroles. Il est certain qu'en voyant les Russes entrer en Transylvanie, et les Autrichiens occuper Ferrare, il paraît *impossible* que la France et l'Angleterre puissent tolérer une pareille arrogance des puissances orientales ; pourtant chez les gens actuellement au pouvoir en France il se pourrait que la peur de la guerre fût encore la plus forte ! Et quant à l'Angleterre, son honneur national se trouve beaucoup moins engagé que celui de la France à tel arrangement plutôt qu'à tel autre.

Je joins ici le mémoire que j'ai remis à M. Drouin de Lhuys au sujet des affaires de Rome.

PASINI.

[1] Lord Palmerston disait dans cette dépêche qu'il regrettait de ne pouvoir que s'en référer à sa lettre précédente.

LE MÊME AU MÊME.

(*Lettre particulière.*)

28 février.

CHER AMI,

Ton discours d'ouverture est parfait ; mais ici nous sommes dans une position très-difficile. Les T..., les A... et *tutti quanti*, crient comme des insensés contre Rome et contre la Toscane ; malheureusement, leurs paroles sont mieux écoutées que les nôtres ! L'autre soir, lord Normanby lui-même disait assez ouvertement dans ses salons : « Que Rome paraissait en proie aux *démagogues.* » Drouin de Lhuys dit : « Que le gouvernement de Florence et celui de Rome ne sont pas des gouvernements réguliers, mais seulement quelques individus factieux, etc. »

Je les ai vus l'un et l'autre hier soir, mais ce n'était pas le lieu de discuter. Jusqu'ici, pourtant, je n'ai pas perdu, et je ne perdrai pas une occasion pour tâcher de rectifier leurs idées. Mais je ne puis te dissimuler que la position équivoque de ces États rejaillit aussi sur nos propres affaires, du moins je le crains, bien que Drouin de Lhuys, lorsque je lui ai remis hier ma note sur les affaires de Rome, m'ait protesté dans les termes les plus affectueux : « Qu'il avait la plus entière confiance dans ma droiture, m'ayant trouvé toujours le même depuis mon arrivée. » Et il ajoutait même qu'il disait cela à quiconque lui parlait de moi. Je le reverrai demain, si je puis.

J'espère que tu approuveras ce mémoire [1], etc.

Ton PASINI.

[1] Ce que nous avons dit au sujet de la *Constituante* s'applique également à la question papale. Nous regrettons de ne pouvoir donner par ce motif le mémoire de M. Pasini, qui traite cette question avec autant de calme que de supériorité.

TECCHIO A MANIN.

TURIN, 3 mars.

TRÈS-CHER AMI,

Je viens de recevoir ta lettre du 24. Comme tu m'as écrit à cœur ouvert, je te parlerai, moi aussi, en toute sincérité.

L'idée d'une *Constituante fédérative* avait été non-seulement acceptée par nous, mais propagée avec ardeur [1].....

Je ne saurais te dire toutes les difficultés que nous ont opposées *Montanelli* et *Guerrazzi*. Le premier toutefois convint, après diverses modifications consenties par nous, que notre projet lui semblait le seul praticable; mais il objectait que, comme il se trouvait en désaccord avec son premier projet, il ne pourrait se charger de le présenter sans quitter le ministère et par cette seule raison il s'y refusa! J'engageai alors notre envoyé Rosellini à le faire présenter par quelque député toscan; ce qui eût été très-facile, car tu n'es pas sans savoir que les quatre cinquièmes au moins de la chambre toscane sont contraires dans l'âme à la Constituante Montanelli. Celui-ci nous ayant toutefois proposé, dans l'intervalle, de la remplacer par une *alliance perpétuelle* entre la Toscane et le Piémont, nous y consentîmes encore; mais le jour même où notre lettre arriva à Florence, les clubs et la place publique y réclamèrent et y obtinrent la Constituante à mandat *illimité*.

Or nous qui avons toujours pensé que la véritable question

[1] Avant la proclamation de la Constituante à mandat *illimité* (c'est-à-dire d'une sorte de *convention*), plusieurs tentatives de confédération monarchique avaient été faites. Nous supprimons les détails donnés par Tecchio sur la dernière infructueuse tentative de l'abbé Gioberti dans ce sens, nous bornant à rappeler l'opinion exprimée par Manin sur toute *fédération monarchique* quelconque. (Voir tome I, p. 265.) En ce moment toutefois, où tous les efforts auraient dû avoir pour unique but la *guerre*, Manin s'affligeait profondément de voir renaître, à la suite de la *Constituante*, les discussions et les disputes des partis. Il fit les plus grands efforts pour tâcher du moins de diminuer le mal, et sa correspondance avec Tecchio suffirait pour démontrer la sagesse de sa conduite. C'est ce qui nous décide à en reproduire une partie.

c'était *la guerre;* que la guerre seule peut nous donner l'indépendance, et que sans l'indépendance il n'y aura pas non plus ombre de liberté dans un seul coin de l'Italie; nous qui savons que le noyau de l'armée de l'indépendance réside presque exclusivement dans le Piémont, si bien que sans le Piémont la guerre serait absolument *impossible*, nous nous sommes opposés à cette Constituante, précisément parce que nous sommes certains qu'elle ôterait à l'Italie la plus grande et la meilleure partie de ses forces.

Je m'explique :

Selon les informations les plus irrécusables, le soldat piémontais, parti pour la guerre dès le lendemain de la proclamation du statut, ne se soucie ni de liberté, ni de statut, ni des avantages qui peuvent en dériver (et dont, au fait, il n'a guère pu s'apercevoir jusqu'à présent); il se bat, et n'entend se battre uniquement que pour *son Roi*, au nom *de son Roi*, si *son Roi* le veut. Comment, dès lors, se battrait-il, s'il savait que, pendant ce temps, le sort de son pays et de *son Roi* serait débattu à Rome, et débattu de manière que fort probablement, son Roi serait dépossédé par la proclamation de la République !...

En résumé : la Constituante fédérative eût été possible avant la proclamation d'une Constituante à mandat illimité, si la Toscane l'avait acceptée de bonne foi. Rome alors eût suivi, et l'on aurait ainsi évité beaucoup de choses, qui sont tout au moins intempestives avant la conquête de l'indépendance.

Vois seulement quel bien nous a déjà valu cette *Constituante!* Les Français nous appellent des ingrats, des assassins, des anarchistes; les Anglais n'en disent guère mieux; un emprunt magnifique, urgent, que nous allions contracter à Londres, nous est maintenant refusé, « *à cause*, disent-ils, *de toutes ces nouveautés;* » la Toscane elle-même n'a plus d'armée! l'autre jour, menacés par un tout petit corps autrichien, ils sont venus demander du secours, par charité, à notre division de *Sarzana*.

Quant aux Romains, ils sont obligés d'employer leurs troupes à garder Rieti et Terracine, où ils craignent avec raison une intervention napolitaine.

Reste l'armée piémontaise, dévouée à un roi qui aime et qui

veut réellement conquérir à tout prix l'indépendance italienne ! malheur si nous désaffectionnions cette armée ! malheur si nous paraissions ingrats envers ce Roi !

Pardonne-moi d'avoir écrit si vite et si mal ; mais sois bien convaincu de ce qui n'est que trop certain : c'est-à-dire, que le Piémont seul *peut* et *veut* sérieusement, et que les autres n'ont que de grands mots à la bouche. Or, quant à moi, je fais plus cas d'*un canon* que de *cent poésies*.

Ce que je viens de te dire au sujet de notre emprunt t'expliquera aussi quelles graves raisons pourraient forcer notre ministre des finances à retarder encore l'envoi des deux termes échus. N'en parle pas surtout, afin de ne pas nuire davantage encore à notre crédit ; j'espère pouvoir te donner bientôt de meilleures nouvelles.

Salue notre cher Pezzato[1], que j'ai toujours aimé et estimé du fond de l'âme ! Écris-moi souvent, et crois-moi pour la vie

Ton Tecchio.

[1] Jacques Pezzato fut l'ami de cœur de Manin, on peut dire son *alter ego*. Manin disait de lui, que c'était la plus belle intelligence qu'il eût rencontrée dans sa vie. Atteint, comme Manin lui-même, d'une maladie de cœur, Pezzato était irascible, d'humeur inégale, peu facile dans la discussion. Manin n'en désira que plus, lorsqu'il arriva au pouvoir, avoir auprès de lui ce contradicteur utile. Dès le 23 mars il pria L. Pincherle d'écrire à Pezzato à Milan : qu'il lui fallait ses contradictions et ses gronderies : *en un mot, dit-il, écris-lui que j'ai besoin de lui; qu'il laisse tout, et qu'il vienne!* »

Pezzato vint, et, bien qu'il n'ait occupé aucune position et que son nom ne figure sur aucune pièce officielle, on peut affirmer qu'il a été de moitié dans tout ce qu'a fait Manin; car jamais jusqu'à la fin il n'a quitté un seul jour le cabinet de travail du dictateur. Il mourut le jour du départ de Manin et de la rentrée à Venise des Autrichiens.



M. CLINTON DAWKINS A LORD PALMERSTON.

VENISE, 3 mars 1849.

MILORD,

Ce qui suit est un abrégé des rapports faits par les trois chefs du gouvernement provisoire, MM. Manin, Cavedalis et Graziani, à l'Assemblée des représentants siégeant actuellement à Venise [1].

Il ressort du rapport sur les finances, fait par M. Manin, que, le 11 août 1848 (jour où le gouvernement provisoire a été remis aux mains de M. Manin), il y avait 820,874 livres dans les caisses du gouvernement et que les dépenses journalières dépassaient 100,000 livres. Le change moyen était de 30 livres pour une livre sterling.

Depuis, tout le monde a été requis de livrer tous les objets d'or et d'argent en sa possession, et on a immédiatement établi une banque nationale; un appel pressant fut adressé en même temps au reste de l'Italie et l'on ouvrit un emprunt national de 10,000,000 de livres, par actions de 500 livres chacune sur lequel toutefois seulement 516,175 livres ont été encaissées. La ville de Gênes a promis de prendre 2,000 actions, promesse qui n'a pas été remplie jusqu'à présent. Diverses contributions, dont la somme n'est pas connue, ont été reçues en Toscane et en Romagne.

Deux emprunts forcés de 3,000,000 de livres chacun ont été alors levés sur les citoyens de *Venise*, et la banque émit du papier-monnaie sur des billets donnés en garantie par les contribuables; une partie de ces billets a été déjà payée, et une somme égale de papier-monnaie a été détruite.

A l'aide de ces moyens, le gouvernement avait pu marcher jusqu'à la fin de novembre, moment où il devint nécessaire de recourir à de nouvelles mesures.

Alors on a levé un autre emprunt de 12,000,000 de livres, remboursables par une taxe additionnelle de 25 pour 100 sur la

[1] Les séances des 26, 27 et 28 février avaient été consacrées aux divers rapports du gouvernement. La dépêche de M. Dawkins en présente un résumé assez exact pour que nous croyions pouvoir les supprimer.

propriété foncière, ainsi qu'il est rapporté dans ma dépêche du 26 novembre 1848. Le manque de numéraire donnant toutefois lieu à de graves inconvénients (puisque le papier-monnaie ne pouvait servir hors de Venise, les autres gouvernements italiens ayant refusé de l'admettre), un nouvel appel fut fait aux Vénitiens. On nomma une commission pour échanger du papier-monnaie contre de l'argent, afin de créer un fonds qui permît aux acheteurs d'acquérir les objets de première nécessité à un taux raisonnable. Cette commission recueillit 450,000 livres auxquels le gouvernement ajouta 150,000 sur ses propres fonds, outre 150,000 qui furent prises du mont-de-piété. Le parlement de Turin vota un subside mensuel de 600,000 livres mais ce subside n'a pas été reçu encore. Les dépenses du gouvernement, qui du 22 mars au 12 août 1848, avaient été en chiffre rond de 21 millions de livres, n'ont été pour la période équivalente du 11 août au 13 décembre, que de 14 millions et demi grâce aux grandes économies introduites dans l'administration.

Le rapport sur la *marine* constate que le nombre des matelots et des soldats de marine s'élève à 4,845, et que de grands efforts ont déjà été faits et se font dans l'arsenal pour armer des navires de guerre. On négocie pour l'achat des machines d'un bâtiment à vapeur en construction dans l'arsenal ; une souscription pour l'achat d'un second navire à vapeur fait de grands progrès; une frégate de 24 canons, deux bricks et une goëlette, ont été entièrement réparés, armés, et sont prêts à quitter l'arsenal; et l'on avance rapidement dans la construction d'une autre goëlette, d'un brick et d'une grande frégate, *l'Italia*, dont les canons sont commandés à l'étranger. Du rapport du ministre de la guerre il résulte que les forces réunies à Venise le 11 août se composaient, outre la garde nationale et les régiments d'infanterie de marine, de 19,855 hommes. Il n'y en a maintenant que 16,430, à cause du départ de la division *romaine* et d'un certain nombre de volontaires, qui n'ont été remplacés qu'en partie par des recrues venues de terre ferme. Le recrutement continue, et on se propose une augmentation de 3,000 hommes. Le nombre des pièces de canon montées dans les forts et sur les îles des lagunes atteint le chiffre de 550. — Clinton Dawkins.

SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE.

3 *mars.*

Le président Calucci donne lecture du message suivant :

Siége du gouvernement, 2 mars.

« CITOYEN PRÉSIDENT,

« L'Assemblée ayant fixé son règlement, établi ses bureaux, « et nommé ses commissions permanentes, le motif qui l'a déci- « dée, dans sa séance du 17 février, à nous conférer, à titre « provisoire, le pouvoir exécutif, nous paraît avoir disparu. En « conséquence nous nous déclarons prêts à remettre ce pouvoir « entre les mains de ceux que l'Assemblée voudra désigner. « Nous vous prions, citoyen président, de communiquer à l'As- « semblée notre présente déclaration.

« MANIN. — GRAZIANI. — CAVEDALIS. »

Après avoir lu ce message, le président communique à l'Assemblée une proposition déposée par le député Ferrari-Bravo. Ce député demande : « Qu'une commission de neuf membres soit nommée par l'Assemblée et chargée de rédiger un projet de constitution provisoire, selon laquelle la ville de Venise devra être gouvernée jusqu'à la réorganisation définitive et complète de l'État. »

Dans sa prochaine séance, l'Assemblée aura à décider sur la prise en considération de cette proposition.

L'ordre du jour appelle le rapport de Nicolo Tommaseo sur sa mission auprès de la République française.

Le député Tommaseo monte à la tribune (*applaudissements*) et lit le discours suivant [1] :

[1] Les faits contenus dans ce rapport étant connus en grande partie par les lettres et dépêches précédentes, nous nous bornons à reproduire ici les remarquables considérations de Tommaseo.

« Citoyens, le devoir de vous exposer ce qui est relatif à ma mission près de la République française m'effraye; dans cette enceinte, pleine d'illustres souvenirs, il me semble avoir pour auditoire et pour juge l'ombre de ces grands politiques dont les rapports comme ambassadeurs de Venise forment une des œuvres les plus admirables de l'esprit humain. Moi, envoyé d'une ville faible, noblement *suppliante*, je ne puis tout vous dire; que votre intelligence supplée, citoyens, à ma réserve actuelle; les documents que je possède compléteront ce rapport lorsqu'il en sera temps.

« En vous rappelant le sort de *Messine*, vous trouverez, citoyens, que *Venise* doit encore être reconnaissante de ce que la France a fait pour elle; et lorsque vous saurez qu'au mois d'août dernier, non-seulement Venise, la Lombardie, le Piémont, la Sicile imploraient vainement les secours de la France, mais que Pie IX lui-même sollicita en vain du général Cavaignac, par une lettre de sa main, l'assistance des soldats de la République contre les Autrichiens, vous vous étonnerez moins que les prières de Venise n'aient pas été pleinement exaucées.

« Pourtant le général Cavaignac, aussi bien que M. Bastide, n'ont jamais cessé de se dire résolus à *chasser les Autrichiens de l'Italie*, et de mon côté je n'ai jamais cessé de leur rappeler que Venise, encore debout, empêchait seule l'ennemi de pouvoir s'appuyer sur cette parole cruelle, qui fait frémir l'humanité : *il y a fait accompli;* et que, pour Venise, de tous les ennemis le plus redoutable c'était le temps !...

« Il est certain que je ne pouvais réussir à persuader aux Français de changer leur conduite politique pour l'amour de Venise, puisqu'ils n'en changeaient pas dans leur propre intérêt ; ni de profiter des troubles de Vienne et des fugues impériales pour élever la voix en faveur de l'Italie, au lieu d'attendre que l'Autriche se fût recomposée, afin d'avoir à négocier avec des *personnages officiels*.

« Je m'efforçais toutefois de leur démontrer comment les intérêts de la France et les nôtres sont identiques, et nos périls communs; que ce qui épuise et agite la France, c'est la dépense ruineuse que nécessite une menace permanente de guerre ; que

jamais la France ne pourra diminuer ses armements, ni par conséquent asseoir son crédit tant que l'Italie ne sera pas pacifiée.

« Réduire avec *Cobden* la question de paix et de guerre européenne à une question d'économie politique, c'est (que cet homme estimable me le pardonne) le fait d'une suprême simplicité qui d'ailleurs coexiste souvent avec une suprême intelligence ; vouloir que les princes désarment tant que les peuples resteront en armes pour leurs droits, vrais ou supposés, vouloir supprimer la guerre pour diminuer la *dépense*, non pour diminuer l'*injustice*, c'est une espérance vaine, c'est un calcul mesquin, c'est de l'humanité sans charité. Semez la justice, vous recueillerez la paix ; donnez la liberté, vous aurez la richesse par surcroît !

« Malgré tout, n'oublions pas que si ce n'était la protection telle quelle de la France, nous nous trouverions aujourd'hui dans une situation pire ; car le nom de la France, bien qu'il soit amoindri, suffit encore aujourd'hui pour inspirer du courage à ses amis, de l'effroi à ses ennemis, et aux perfides la honte des trahisons que pourrait leur suggérer leur mauvaise nature.

« Et comme des paroles mêmes sont un allégement à nos souffrances, à une époque où tout, hommes et choses, sont si durs pour nous, ce fut une consolation pour moi d'entendre le ministre Bastide faire cette promesse restreinte, mais ferme : « que jamais il ne laisserait succomber Venise. »

« Ce m'est une consolation aussi de rappeler que Louis-Napoléon a vécu longtemps en Italie, qu'il a combattu pour la liberté de l'Italie, qu'il est d'origine italienne ; qu'il semble donc que la Providence lui ait commis le gouvernement de la France tout exprès pour lui donner l'occasion *d'effacer le honteux marché de Campo-Formio ;* chose que je lui ai dite et dont il ne s'est pas offensé.

« A l'exception de certains hommes rivés irrémissiblement aux errements d'une politique surannée, je n'ai entendu *personne* prononcer le nom de Venise, sinon avec respect, et je me suis efforcé, pour ma part, de ne point amoindrir ce respect par mes actions.

« En général, je n'ai eu qu'à me louer de la courtoisie française.

« Le bon accueil fait au faible n'est pas du reste seulement générosité, c'est sagesse. Tel qui aura pu vous sembler le dernier en rang sur les degrés glissants de la diplomatie, pourra occuper dans les annales de la dignité humaine un tout autre rang; l'envoyé d'une ville isolée, abandonnée par les puissants de la terre, peut devenir l'apôtre du principe rénovateur du monde; ce mendiant enfin, qui a heurté à ta porte, réclamant ta charité, non pour lui, mais pour l'humanité offensée, ce mendiant sera ton *juge* peut-être dans l'histoire !...

« Je le répète, malgré les apparences, Venise doit être reconnaissante envers la France; et je me suis réjoui, quand J. Bastide allait quitter son poste, de voir que sur les dix-huit personnes venues à sa dernière réception, *dix* étaient des Italiens. Il m'a semblé de bon augure que les Italiens se fissent les courtisans du malheur, si toutefois quitter un ministère peut s'appeler un malheur.

« Lorsque l'Italie admirait en aveugle les choses de la France, même les moins dignes d'être imitées, je blâmai hautement ce renoncement à notre propre nature pour contrefaire celle d'autrui; mais aujourd'hui au contraire, où quelques-uns, déçus dans leurs crédules espérances se laissent aller à l'excès opposé, c'est mon devoir de blâmer cet imprudent et peu généreux mépris. Respectons-nous nous-mêmes, mais respectons aussi la France, sans trop espérer d'elle et sans désespérer.

« Tenons pour certain que le jour où elle se réveillera, où la France reprendra la conscience de sa force, de sa mission, de ses propres intérêts, elle pourra d'un seul coup changer nos destinées.

« Car la France n'a qu'à *vouloir !* son signe vaut un ordre ; sa parole une bataille ! » (*Applaudissements.*)

L'Assemblée décide que la prochaine séance aura lieu le surlendemain, 5 mars.

La séance est levée à cinq heures.

SÉANCE DU 5 MARS.

L'Assemblée rejette la prise en considération de la proposition *Ferrari-Bravo*, impliquant la cessation de la dictature.

Le député Avesani dépose la proposition suivante :

« L'Assemblée confère de nouveau aux triumvirs actuels la *dictature illimitée* pour tout le temps que durera le siége de Venise, sauf à soumettre à l'Assemblée toute proposition relative à la future condition politique du pays. »

Cette proposition est prise en considération, et le député Avesa, ni demande qu'elle soit discutée d'urgence. Une commission de neuf membres étant nommée dans ce but, cinq voix contre quatre se prononcent contre le vote d'urgence. La minorité appuie son opinion sur ce motif ; que le mode de discussion ordinaire emploierait une semaine au moins ; et que toute crise ministérielle étant inséparable d'une certaine agitation populaire, ce délai, dans la situation actuelle de Venise, constituerait un danger évident. A l'objection de la majorité qu'une trop grande hâte et l'emploi fréquent du vote d'*urgence* compromettrait la dignité de l'Assemblée, la minorité réplique que, si la pensée d'une inévitable agitation populaire ne doit pas influencer l'Assemblée de manière à lui faire précipiter ses résolutions, d'un autre côté, elle ne doit pas non plus les lui faire retarder d'une manière dommageable pour la cause publique [1].

Afin d'éviter tout malentendu sur ses motifs et conformément à la proposition du rapporteur Tommaseo, l'Assemblée vote un l'ordre du jour conçu en ces termes :

« L'Assemblée écarte le vote d'urgence sur la proposition du représentant Avesani, par ce motif : que des pleins pouvoirs pour la défense intérieure et extérieure ont été donnés et demeurent conférés aux citoyens *Manin*, *Graziani*, *Cavedalis*. L'Assemblée, persuadée que le pouvoir exécutif saura réprimer jusqu'à l'apparence d'une agitation contraire à la commune dignité, se réserve d'examiner cette proposition avec la maturité que réclame son importance. »

La séance est levée à six heures.

[1] Depuis que la question gouvernementale était posée, le peuple vénitien, jusque-là si calme, manifestait une grande agitation.

LE CONSUL DE FRANCE M. VASSEUR
A M. DROUIN DE LHUYS.

VENISE, 5 mars 1849.

Le peuple ici veut que la dictature soit maintenue à M. Manin. Voici ce qu'à l'instant même celui-ci vient de dire de sa fenêtre à la foule, assemblée sur la place Saint-Marc :

« Vous n'êtes qu'une *fraction* du peuple qui a élu l'Assemblée nationale, et puisque vous m'aimez, vous devez m'obéir; les ennemis de la patrie, par conséquent les vôtres, ne manqueraient pas de dire que c'est moi qui vous ai poussés ; restez donc en paix, et ayez toujours confiance en mes conseils. »

Le peuple et aussi les classes aisées portent aux nues M. Manin; mais il n'en est pas tout à fait de même des membres d'un certain club qui, tout en lui rendant pleine justice, trouvent pourtant qu'il ne mène pas les affaires assez *démocratiquement* [1].

VASSEUR.

[1] Il s'agissait pour ce parti, qui avait ses représentants dans l'Assemblée, de la reprise immédiate de la guerre offensive, et de l'adhésion de Venise à la Constituante.

La proposition Ferrari-Bravo étant venue à la suite de quelques tiraillements à ce sujet, on pouvait craindre qu'elle n'eût pour résultat d'enlever le pouvoir suprême à Manin. Cette pensée jetait le peuple dans une véritable consternation, car sa confiance instinctive dans la sagesse politique du dictateur était sans bornes, comme son affection. Le 5 mars dès le matin, divers écrits avaient été affichés, et dans la journée des rassemblements s'étaient formés. Quelques paroles de Manin avaient suffi pour les dissiper, ainsi que l'écrit M. Vasseur. Mais vers le soir, peut-être à la suite du refus de l'Assemblée de s'occuper sans délai de la question gouvernementale, il s'en forma un plus sérieux ; et il fallut l'intervention personnelle et l'énergie de Manin pour le dissiper de nouveau.

DANIEL MANIN AUX VÉNITIENS.

5 mars, au soir.

CONCITOYENS,

Vous m'avez causé aujourd'hui une grande douleur. Dans l'intention de me témoigner votre affection, vous vous êtes rassemblés en tumulte, et pourtant vous savez que j'abhorre les tumultes. Vos représentants en sont indignés, et ils ont raison ; car vous paraissiez vouloir porter atteinte à la liberté de leurs discussions et de leurs décisions.

Soyez sur vos gardes, car certainement il y a parmi vous des gens qui vous excitent à troubler l'ordre, afin de ternir le beau renom que vous vous êtes acquis, et pour venir en aide aux Autrichiens, qui ne peuvent pénétrer dans cette ville, si ce n'est par la discorde et le désordre.

Vous dites que vous m'aimez; prouvez-le-moi par les faits, je vous en conjure, en écoutant ma voix qui, non d'aujourd'hui seulement ou d'hier, mais depuis *onze mois*, vous prêche sans cesse la concorde et la tranquillité. Ayez à cœur mon honneur, le vôtre, l'honneur de notre patrie bien-aimée.

Que demain, il n'y ait ni cris approbatifs ni cris désapprobatifs, qu'il n'y ait ni foule ni attroupement auprès du palais où siége l'Assemblée, ni sur la place.

Demeurez tranquillement dans vos maisons, vos ateliers, vos boutiques ; ayez confiance dans l'Assemblée et le gouvernement qui ont à cœur votre salut plus que leur propre vie.

Je vous en prie ardemment, persuadé que vous ne resterez pas sourds à ma voix.

MANIN.

SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE.

6 *mars.*

Le député Manin monte à la tribune au milieu des applaudissements, et dit: « Citoyens représentants! jamais je n'eus autant besoin de votre bienveillance; je vous prie de me l'accorder. Je suis obligé de traiter un sujet que j'eusse préféré ne pas traiter. Je veux parler des conditions actuelles du gouvernement. A mon avis, et de l'avis de mes collègues, ces conditions ne peuvent durer davantage.

« Le 17 février, l'Assemblée a décidé que, par le fait même de sa réunion, la *dictature* avait cessé; mais que, n'étant pas en mesure de pourvoir immédiatement à la constitution d'un nouveau gouvernement, elle déléguait provisoirement le pouvoir exécutif aux trois anciens dictateurs.

« C'était un expédient, réclamé par l'urgence, afin que le pays ne restât pas sans gouvernement; mais cet expédient ne devait durer que très-peu de jours; les membres du gouvernement, et tous les membres de l'Assemblée qui prirent la parole à ce sujet déclarèrent explicitement qu'il ne s'agissait que de trois ou quatre jours au plus. Au lieu de cela, un temps assez long s'est écoulé depuis. L'Assemblée a pu fixer son règlement, établir ses bureaux, nommer ses diverses commissions. Dès les premiers jours aussi le gouvernement avait, de son côté, rendu compte de tous ses actes relatifs aux affaires extérieures, aux finances, à la marine et à la guerre.

« Le gouvernement crut donc que les motifs qui avaient obligé l'Assemblée à recourir à une mesure provisoire n'existaient plus, et qu'il fallait sans retard s'occuper de constituer un nouveau gouvernement.

« Le gouvernement actuel n'est vraiment qu'un gouvernement *toléré*, par suite des nécessités du moment, et par conséquent, il n'a aucune autorité morale : il est dans la position où serait, dans un pays constitutionnel, un ministère démissionnaire qui n'en reste pas moins à son poste, pour l'expédition des affaires, jusqu'à la formation d'un nouveau ministère.

« Dans cette situation, qu'on appelle *crise ministérielle*, et qu'en tout pays on tâche d'abréger le plus possible, parce que sa prolongation pourrait amener des dangers, le gouvernement ne *peut* songer qu'au jour présent ; il ne peut ni penser ni agir pour le lendemain.

« De plus, nous sommes ici, quoi qu'on en dise, dans une situation différente des autres États. Notre État est un *camp retranché;* notre peuple *une armée :* et pour le conduire, il faut avoir le pouvoir et l'énergie ; en face de nous, est un ennemi qui nous menace, au dehors par les armes, au dedans par la discorde.

« Je dois donc déclarer, en mon nom et au nom de mes collègues, que nous ne nous sentons investis, ni de l'autorité, ni de la force nécessaires pour gouverner comme il convient. C'est pourquoi nous supplions l'Assemblée de pourvoir immédiatement à quelque chose de plus stable, je dis de plus stable, non de définitif, car tout ici ne saurait être que *provisoire;* mais enfin qui ne soit pas un provisoire devant changer d'une heure à l'autre.

« Le nouveau gouvernement, quel qu'il soit, étant constitué, l'Assemblée saura, le pays saura, le gouvernement lui-même saura qu'il a la confiance des représentants du pays, tandis que le gouvernement actuel ne peut le savoir ; car, je le répète, il est *toléré*, non élu. Je prie instamment l'Assemblée de s'occuper sans retard de cette importante question. »

Le président Calucci : « Un de nos collègues, le représentant Olper, a prévenu de fait le vœu du gouvernement, en déposant à ce sujet une motion d'urgence. Cette motion est conçue en ces termes :

« 1° L'Assemblée nomme un chef du pouvoir exécutif en la personne de Daniel Manin, avec le titre de *président;*

« 2° L'Assemblée délègue au président Manin pleins pouvoirs pour la défense intérieure et extérieure de l'État, sans excepter le droit d'ajourner l'Assemblée ;

« 3° L'Assemblée conservera le pouvoir constituant et législatif;

« 4° Dans les cas d'*urgence*, le président pourra prendre des dispositions législatives, avec obligation de les faire sanctionner ensuite par l'Assemblée. »

Une commission de trois membres, désignée pour faire le rapport sur la question d'urgence, rapporte au bout d'une heure son travail, concluant à l'urgence à la majorité de deux voix contre une. Les conclusions de la majorité sont ainsi motivées :

« Lorsque, le 15 mars, l'Assemblée a refusé de discuter d'*ur-*
« *gence* la proposition Avesani, elle ne connaissait pas à cet égard
« l'opinion du gouvernement, lequel est incontestablement le
« meilleur juge de la question. Elle pouvait craindre aussi de pa-
« raître céder à une pression extérieure, tandis qu'aujourd'hui,
« tout étant rentré dans le calme habituel, c'est un devoir strict
« de ne pas différer davantage la solution de cette grave question. »

L'urgence étant admise par cent cinquante voix contre neuf, une commission de neuf membres est nommée et chargée de faire un rapport sur la proposition du député *Olper*, afin qu'elle puisse être discutée demain dès l'ouverture de la séance.

La séance est levée.

SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE VÉNÈTE.

7 mars.

Le député Baldisserotto, rapporteur de la commission, lit un rapport qui conclut à l'adoption de la proposition Olper. L'Assemblée décide de passer immédiatement à la discussion.

Le député triumvir Manin demande la parole pour donner une explication à l'Assemblée, et dit : « J'ai su qu'à la fin de la séance d'hier, après mon départ, on a paru reprocher au gouvernement, ou du moins au comité de vigilance, quelques faits qui ont eu lieu le 5 ; et comme le gouvernement n'était plus là, il n'a pas pu répondre. Le comité de vigilance a fait son rapport, appuyé sur des documents qui, dans l'opinion du gouvernement, justifient entièrement sa conduite. Je dépose ce rapport sur le bureau du président. L'Assemblée, dans sa sagesse, pourvoira comme elle le jugera convenable.

« Je me permettrai seulement d'ajouter deux mots sur cet

incident regrettable. J'espère que ma vie, que vous connaissez tous, vous fera ajouter foi à ce que j'affirme.

« J'ai montré de tout temps que je n'aimais pas et que je n'endurais pas les tumultes populaires. Je pouvais moins encore les aimer ou les endurer, lorsqu'ils pouvaient porter atteinte à ma dignité, *qui me tient à cœur, à moi aussi*, autant qu'à qui que ce soit ; moins pourtant que le salut du pays.

« Des tumultes... j'en ai apaisé plus d'un par ma parole que le peuple a toujours écoutée jusqu'ici, et en payant de ma personne, sans craindre d'exposer ma vie.

« Le 5 courant, vers onze heures du matin, le président de l'Assemblée et le commandant de la garde civique, général Marsich, étaient venus au siége du gouvernement. Le général annonça qu'il existait des dispositions à un rassemblement populaire, et proposa comme mesure de prudence de remettre la séance à un autre jour. Le président s'y refusa avec raison, comme à une chose contraire à la dignité de l'Assemblée, et je fus entièrement de cet avis. Quant aux mesures de précaution, des ordres convenables avaient été déjà donnés, tant à l'état-major de la garde civique qu'à celui de la gendarmerie.

« Je déclare du reste, et, si faute il y a, je confesse ma faute, j'ai toujours pensé, et je pense encore, que l'emploi de la force doit être réservé uniquement pour les cas extrêmes : tant qu'on peut espérer de réussir par d'autres moyens, on *doit* les essayer. A la dernière extrémité et pour maintenir l'ordre, s'il était sérieusement menacé, je ne reculerais pas même devant l'emploi de la force. Mais que le gouvernement de Venise dût suivre l'exemple des *Windischgrætz* et des *Radetzky*, ceci, je l'avoue, me semblerait par trop douloureux !

« Je crois, de plus, qu'il n'y avait pas pour cela le moindre motif, car les choses n'avaient aucune gravité.

« On parle des écrits affichés à la porte de l'Assemblée ; précisément, il avait été question de ces écrits entre le président de l'Assemblée, le général Marsich, moi et votre honorable collègue Rensowich [1], qui en témoigna son déplaisir autant que qui que ce soit. Il nous disait que parmi tous les gendarmes et

[1] Membre du comité de vigilance.

les gardes civiques auxquels on avait proposé d'enlever ces écrits, il ne s'en était trouvé aucun qui eût voulu le faire [1]. Et cela n'a rien d'étonnant, puisqu'il y a quelques jours on mandait d'une de nos malheureuses villes de terre ferme, qu'un écrit contre les Autrichiens était resté placardé pendant *plusieurs jours*, malgré la terreur qu'inspire la *loi martiale* et la brutalité des soldats autrichiens, parce que personne n'avait voulu se prêter à arracher un écrit. Quoi qu'il en soit, je me suis levé d'un premier mouvement, pour aller moi-même enlever ces affiches; mais le président m'a fait remarquer que ce serait peu convenable ; j'ai attendu alors que l'heure de me rendre à l'Assemblée fût arrivée; en passant devant la porte j'ai enlevé de ma main les affiches; elles sont là, dans ma poche.

« Ces affiches, je ne les ai lues que tout à l'heure, et je les ai trouvées différentes de ce qu'on m'avait dit, car on avait dit qu'elles étaient *menaçantes ;* la première est ainsi conçue :

« Représentants! nous vous avons élus pour que vous soyez nos « avocats, et nous vous avons munis d'un mandat (on recon- « naît le style de procureur) afin que vous défendiez notre sainte « cause ; mais à ce mandat était joint aussi le *species facti* néces- « saire; et or *species facti* est : sauf la dictature de Manin, etc. »

« Une théorie sur le *mandat*, qui a été développée ici même dans cette Assemblée, aura égaré notre légiste, qui l'a interprétée à sa façon. Voici maintenant la seconde affiche ; excusez, citoyens, si je lis mes éloges :

« Manin, l'étoile de l'Italie (style du seizième siècle)! Manin, « soleil de Venise du 22 mars ! etc. » Pour des menaces, il me semble qu'il n'y en a aucune; c'est une espèce de manifestation ; ce sont choses dont on peut rire, mais auxquelles il ne faut pas attacher tant d'importance.

« Quant au rassemblement, ce que j'en sais est une histoire fort simple. Lorsque avant-hier je quittai l'Assemblée (parce qu'il s'agissait d'une discussion à laquelle je ne crus pas devoir assister), je me rendis au palais du gouvernement. Une grande

[1] Il convient de rappeler que la liberté de la presse était entière ; des affiches à la porte de l'Assemblée constituaient une grave inconvenance, mais non une infraction à la loi.

foule se réunit sous les fenêtres du palais, et se mit à crier : Vive Manin ! Je me mis au balcon, et la priai et suppliai de se disperser, prévoyant bien (car je connais les hommes quoi qu'on en dise) que cette inconvenance me serait imputée. Je leur dis : « Mon honneur est entre vos mains; on pourra croire que je vous ai fait rassembler tout exprès; donc si vous m'aimez, allez-vous-en. » Et ils sont partis.

« Mais comme j'avais dit qu'ils devaient montrer du respect pour l'Assemblée, et avoir toute confiance en elle, ils sont allés sur la *piazzetta* crier : « Vive l'Assemblée ! » et ils l'ont crié vigoureusement ; mais l'un d'eux est monté ensuite sur la terrasse (*loggetta*), et s'est mis à prêcher, je ne sais quoi ; d'autres l'ont entouré et ont applaudi à son discours ; la foule attire la foule ; un nouveau rassemblement allait se former ; je me mis à une des fenêtres du palais qui donnent sur la *piazzetta*, pour parler de nouveau au peuple, et il s'est dispersé de nouveau.

« Plus tard, et pour des motifs que j'ignore, la foule se rassembla une troisième fois, tout près de la porte de l'Assemblée. Alors, voyant que les paroles ne suffisaient pas, je me suis rappelé ce que j'avais fait au mois de mars.. (*applaudissements*) ; je me suis mis à la tête d'un détachement de gardes civiques, avec mon fils, presque un enfant, à côté de moi ; je me tins dans le vestibule de l'Assemblée, et là, pour pénétrer dans la salle il aurait fallu que le peuple passât sur mon corps et sur celui de mon fils. J'ai parlé alors une troisième fois, au peuple, et, cette fois, avec une telle énergie, qu'il s'est dispersé tout de bon, et qu'il ne s'est plus rassemblé.

« Je crois qu'on ne peut pas demander davantage. (*Longs applaudissements.*)

« Et maintenant, citoyens, avant de vous occuper de la proposition sur laquelle votre commission vous a fait son rapport, je crois indispensable, pour la loyauté de l'Assemblée comme pour la mienne, que l'Assemblée sache tout ce que je pense ; que moi-même je sache tout ce que pense l'Assemblée ; car je ne pourrais certes accepter la responsabilité honorable, mais effrayante, de défendre notre pays ; je ne pourrais y réussir, s'il n'y avait entre le gouvernement et l'Assemblée l'entente la plus parfaite.

« Je le déclare donc nettement (et je croyais que cela ne pouvait être mis en doute par personne), mes opinions sont aujourd'hui ce qu'elles étaient le 4 juillet, ce qu'elles étaient le 22 mars ; je ne les ai jamais reniées, et ne les renierai jamais.

« Mais j'ai dit et je *répète* que, si nous voulons vaincre l'ennemi, il ne faut soulever maintenant aucune des questions politiques qui nous divisent ; si, en face de l'ennemi, nous nous mettons à discuter les questions sur lesquelles nous ne sommes pas d'accord, comment nous entendrons-nous pour nous défendre ou pour l'attaquer ? Il est *un* point sur lequel nous sommes tous d'accord, c'est : de ne pas vouloir d'Autrichiens ; occupons-nous maintenant de celui-là ! (*Applaudissements bruyants.*) C'est le programme du 13 août, approuvé alors par l'Assemblée : le gouvernement l'a scrupuleusement suivi jusqu'ici. Je crois qu'il est opportun de le suivre encore.

« Si l'Assemblée partage cette opinion, alors (et seulement alors), je puis accepter le mandat honorable, mais terrible, qu'on pourrait vouloir me confier. »

Après un discours de Tommaseo, expliquant et atténuant les reproches qu'il avait semblé diriger hier contre les membres du comité de vigilance et après avoir refusé à l'unanimité la démission offerte par MM. Rensovich et Morosini, membres de ce comité, l'Assemblée passe à la discussion de la proposition *Olper*.

L'article 1er est adopté par 108 voix contre 2. Ce résultat est accueilli par de longs applaudissements. Les articles suivants, ainsi que l'ensemble de la loi, sont ensuite votés avec quelques amendements consentis par l'auteur.

Le député Manin : « En acceptant la mission qui m'est conférée par cette Assemblée, je sais que je fais plus qu'un acte de courage. Néanmoins, dans les circonstances actuelles je crois qu'il est de mon devoir de faire cet acte de *témérité*. J'accepte.

« Mais afin que mon honneur et, ce qui importe plus encore, que votre honneur, que celui de Venise, n'ait pas à en souffrir, il faut, dans cette lutte terrible, que je sois constamment soutenu et secondé par votre concours, votre confiance, votre

affection. Nous avons été forts, respectés, loués jusqu'ici, parce que nous avons été entièrement d'accord.

« Ce que je vous demande ce sont des vertus peu poétiques, mais d'une utilité pratique très-grande. Je vous demande : *prudence, patience, persévérance !*

« Par ces vertus, et avec la concorde, avec l'amour, avec la foi, nous triompherons ! La foi triomphe ! » (*Bruyants applaudissements.*)

L'Assemblée s'ajourne à huit jours.

La séance est levée.

GAZETTE OFFICIELLE DE VENISE.

7 *mars* 1849.

L'Assemblée, etc., considérant : que les circonstances exceptionnelles de guerre exigent l'action d'un pouvoir exécutif énergique,

Décrète :

1° L'Assemblée nomme un chef du pouvoir exécutif dans la personne de Daniel Manin, avec le titre de président ;

2° L'Assemblée conserve le pouvoir constituant et législatif, y compris le pouvoir de décider sur les destinées politiques du pays ;

3° L'Assemblée délègue au président Manin pleins pouvoirs pour la défense extérieure et intérieure de l'État, sans excepter le droit d'ajourner l'Assemblée, mais avec obligation de la reconvoquer au bout de quinze jours au plus tard, et d'exposer dans la première séance les motifs de l'ajournement ;

4° Dans le cas d'urgence, le président pourra prendre des dispositions législatives, avec obligation de les faire sanctionner ensuite par l'Assemblée dans sa plus prochaine réunion ;

5° Le président est responsable de ses actes envers l'Assemblée.

Le président : Calucci.

Les secrétaires : Pasini, Ruffini, Somma, Valussi.

PASINI A MANIN.

Paris, 6 mars 1849.

J'ai reçu hier votre dépêche du 22 février, et me suis rendu immédiatement chez sir *Edwards* pour lui faire lire les proclamations de Haynau, et comme il a désiré les envoyer le jour même à lord Palmerston, je lui en ai remis une copie, accompagnée d'une note dont j'envoie ci-inclus un double au gouvernement.

J'ai vu ensuite M. Drouin de Lhuys, qui, après les avoir lues et commentées avec moi, m'en a également demandé copie. En général, c'est le genre de documents qui nous est le plus utile, parce qu'il donne de la force à notre assertion que la domination autrichienne est absolument incompatible avec le pays.

M. Drouin de Lhuys me disait que l'amiral Cécile lui avait rapporté une conversation assez satisfaisante qu'il aurait eue avec le comte Colloredo; qu'en général l'Autriche tenait en ce moment un langage un peu plus modéré, ce qui probablement est dû aux Hongrois. Lui et sir Edwards assurent que Colloredo ne tardera pas à se rendre à Bruxelles, et tous deux ont pris l'engagement formel de me prévenir aussitôt. Quant à l'arrangement à intervenir, on ne dit rien de positif; seulement l'un et l'autre se disent convaincus qu'il faut absolument en arriver à quelque chose qui puisse durer.

Pourtant d'après quelques paroles échappées à MM. Ellis et Lagrenée, il semblerait que l'Autriche ne veut toujours pas entendre parler d'un *royaume de la haute Italie*, mais qu'elle persiste à vouloir un royaume *lombardo-vénitien* plus ou moins dans sa dépendance!

Ici il y a toujours beaucoup de mauvais vouloir contre Rome et la Toscane. Chose singulière! Venise et la Sicile sont traitées avec plus de bienveillance, quoique, en définitive, elles offrent de plus grandes difficultés, s'étant soustraites à la domination de princes qui peuvent faire la guerre. Malgré tout, je crois que, si le Piémont voulait reconnaître la république centrale, ce serait un grand pas de fait; le voudra-t-il? Nous devons travailler à une grande ligue de toutes les forces italiennes; mais en attendant dans la situation actuelle, Venise doit persévérer dans

sa ligne de prudente expectative et de consciencieuse réserve...

La note que sur sa demande j'ai remise à M. Drouin de Lhuys, le 22 février, sur les affaires de Rome, est tout à fait conforme à ce que notre gouvernement lui-même a dit à l'Assemblée. Je suis heureux de voir que mon langage envers la diplomatie se trouve également d'accord avec les intentions de mon gouvernement.

PASINI.

M. PASINI A MM. DROUIN DE LHUYS ET NORMANBY.

Lettre incluse dans la précédente.

PARIS, 6 mars 1849.

« MONSIEUR LE MINISTRE,

« Je m'empresse de soumettre à votre appréciation deux proclamations du lieutenant-maréchal Haynau ; ces proclamations prouvent de nouveau d'une manière officielle et par la voix même des généraux autrichiens, que les provinces vénètes sont dans un état d'hostilité permanente contre l'Autriche, qu'après bientôt dix mois de soumission *forcée*, ces provinces persistent dans la même résistance passive, dans la même résolution de ne pas subir la domination étrangère. En même temps ces deux proclamations constatent par quels procédés arbitraires et atroces l'Autriche croit devoir comprimer notre nationalité.

« En présence de pareils faits on ne peut sortir de ce dilemme : ou la population vénète est l'ennemie déclarée de l'Autriche, ou bien le gouvernement autrichien est d'autant plus coupable qu'il se permet sans motifs de pareilles énormités ; dans l'un et l'autre cas, la domination autrichienne doit cesser. C'est le jugement qui, sans nul doute, sera prononcé par toutes les puissances libérales de l'Europe, surtout par la France, l'Angleterre.

« Nous croyons et nous espérons que l'indépendance complète de l'Italie sera désormais, pour la France, l'Angleterre, non-seulement une solution politique, mais aussi un besoin d'humanité.

« Agréez, monsieur le Ministre, etc.

« PASINI. »

MANIN A PASINI.

Venise, 8 mars 1849.

Nous recevons votre dépêche du 26 février.

Nous ne pouvons rien ajouter au sujet des négociations qui vous sont confiées. Les difficultés qui s'opposent à leur prompte et heureuse solution, ne peuvent nous empêcher de persister dans notre attitude; bien certainement aussi elles ne diminueront en rien votre fermeté, ni votre énergie.

A en juger par les mouvements des troupes qui nous cernent, et par les renseignements qui nous arrivent, nous nous attendons d'un jour à l'autre à une attaque sérieuse contre Malghera. Il est bon que le gouvernement français en soit informé.

L'Assemblée vient de donner une forme nouvelle à notre gouvernement. Nous vous envoyons ci-inclus le décret qui s'y rapporte.

Manin.

M. TECCHIO A MANIN.

Turin, 9 mars 1849.

Très-cher Ami,

Le moment solennel approche : le 12 du courant, c'est-à-dire dans trois jours, nous dénonçons l'armistice et à moins de difficultés imprévues, le 20 de ce mois, les hostilités recommencent.

C'était une grande question de savoir si une dénonciation était nécessaire, c'est-à-dire si la violation continuelle de l'armistice par Radetzki ne nous dispensait pas, nous aussi, de cette obligation. Légalement, on pourrait soutenir que *oui;* politiquement, *non;* car les grandes puissances (et malheureusement nous sommes bien petits encore quoique grands de cœur) auraient crié à la trahison, sans vouloir écouter nos motifs, ni nos arguments.

La diplomatie a fait *l'impossible* pour nous effrayer et nous amener à une paix... Dieu sait quelle! Après avoir réussi à entortiller Gioberti, elle en a fait autant pour Colli. A présent nous avons De Ferraris à l'extérieur; tout le ministère est ferme et

homogène. Avec nous est le *roi!* Lundi dernier il avait été longuement entrepris par sir Abercromby; mais il a résisté vaillamment, et il veut même partir mercredi prochain pour le camp, tout exprès, dit-il, afin de se soustraire à toute autre importunité diplomatique. Sir Abercromby ayant représenté au roi qu'il se trouverait abandonné par la France et par l'Angleterre : « Eh bien! reprit le roi, je n'ai compté sur personne! Je ne compte que sur mes troupes. »

Tandis qu'ici les choses marchent de ce pas, tu verras dans la lettre ci-jointe qui m'est adressée par un excellent patriote ce que nous pouvons espérer de la Toscane et de Rome [1]...

[1] Nous donnons ici quelques passages de la curieuse lettre adressée au ministre piémontais :

Bologne, 2 mars 1848.

« Il m'est impossible de garder le silence sur plusieurs points politiques; car il me semble que vous avez des idées tout à fait erronées au sujet de l'Italie centrale.

« Vous espérez pouvoir tirer des troupes de la Toscane et de Rome; détrompez-vous : cela est complétement impossible. Depuis trois mois, tout est en dissolution ici : institutions, armée et finances, etc... En un mot, si le concours de la Toscane et de la Romagne a été peu de chose en 1848, en 1849 il sera absolument *nul*.

« Une autre de vos illusions, c'est de croire à la possibilité d'une entente quelconque entre la monarchie sarde et ces deux républiques! Apprenez qu'en Toscane et à Rome, Charles-Albert passe pour le pire de tous les ennemis de l'Italie. Partout, dans les clubs, dans les ministères, dans les salons, on développe longuement les *trahisons* de votre roi, et j'ai de mes oreilles entendu affirmer sérieusement (et cela par un des hommes aujourd'hui au pouvoir) que, dès le mois d'avril 1848, Charles-Albert s'est rendu à *Inspruck* pour traiter avec l'Autriche!

« Peut-être au bout de tout cela m'appellerez-vous réactionnaire (*codino*). J'y consens, pourvu que vous me croyiez lorsque je vous affirme que le Piémont ne doit attendre de ces deux gouvernements ni un soldat ni un écu. »

Dans les *Mémoires de Félix Orsini* on trouve sur le même sujet ce qui suit :

« A Florence, Montanelli, Guerazzi et autres poëtes s'étaient emparés du gou-« vernement. Lorsque la seconde campagne fut annoncée, le gouvernement romain, « mettant enfin un terme à ses impardonnables hésitations pour l'organisa-« tion de l'armée, se décida le 22 mars (juste deux jours avant la bataille de No-« vare), à participer à la guerre, prenant les dispositions nécessaires pour mo-« biliser les 10,000 hommes disséminés sur tout le territoire, et les plaçant « sous le commandement du général Mezzacapo. Le gouvernement de Venise, tou-« jours le plus sobre en fait de *proclamations*, envoya au-devant de l'ennemi « 17,000 hommes parfaitement organisés. Quant à celui de la Toscane, perdu dans « les bavardages et dans les manifestes (qui, du reste, comme morceaux d'éloquence « pourraient servir de modèles), il ne fournit *pas un homme!* »

Revenons à nos affaires :

Nous nous proposons d'attaquer l'ennemi là où il est le plus fort ; toutefois nous voudrions que ses troupes ou leurs chefs fussent un peu inquiétés avant l'expiration de l'armistice, du moins qu'ils soient ou se croient menacés à la fois de front et de flanc, c'est-à-dire par Venise. Il serait donc très-utile, sinon indispensable, que trois ou quatre jours d'avance (de façon que Radetzki l'apprenne avant le 20), vous fissiez une sortie vraie ou simulée, selon que vos forces vous le permettent. Vous n'êtes pas liés par cet armistice cent fois violé envers vous ; vous êtes donc libres de vos mouvements pendant la huitaine de la dénonciation que vous pouvez même ignorer. Courage donc ! nous ne vous conseillons pas de faire quelque chose qui vous oblige à rester en terre ferme, ce qui pourrait devenir fort périlleux ; mais nous vous conseillons, nous vous exhortons et supplions de faire une démonstration menaçante quelconque. C'est là le désir du ministère, du général en chef Chranowski, celui du roi, et, ce qui est bien plus que tout cela, ce sera un immense service que vous rendrez à la cause.

Je te recommande aussi de faire mettre dans tes gazettes l'éloge de notre armée et de la fermeté de notre roi ; autrement il pourrait devenir impossible de vous envoyer plus tard le secours en hommes dont vous pourriez avoir besoin pour couvrir la Vénétie. Ce n'est d'ailleurs que la plus stricte justice d'être reconnaissants envers le seul État et envers le seul souverain qui soient véritablement pour l'indépendance italienne !

Ton ami, TECCHIO.

LE CONSUL VASSEUR A M. DROUIN DE LHUYS.

(EXTRAITS.)

VENISE, le 10 mars 1849.

Le 7 courant, l'Assemblée a remis la dictature à M. Manin; la tranquillité est entièrement rétablie.

Les Autrichiens concentrent des troupes pour prendre le fort de Malghera; mais ils y devront perdre quatre ou cinq mille hommes.

Des affiches ont été placardées sur les arbres autour de la lagune portant : « Que l'on *fusillera* tout individu pris dans un certain rayon autour de Venise ayant sur lui soit une lettre soit plus de trente livres autrichiennes. »

Les généraux autrichiens tiennent parole; plusieurs malheureux ont déjà été fusillés.

12 mars 1849.

L'Autriche voudrait bien persuader aux Vénitiens de lui faire des ouvertures qu'elle aurait l'air d'accepter pendant quelque temps; elle retirerait alors les troupes dont elle a grandement besoin pour lutter contre les Hongrois; après quoi elle reviendrait avec plus de forces contre cette malheureuse ville.

Ce sont des réflexions que j'ai cru devoir communiquer à M. Manin, après avoir entendu les propos de M. Astruc qui revient de Vienne! Aussi s'est-on bien gardé de tomber dans le piége.

VASSEUR.

PASINI A MANIN.

Paris, 12 mars 1849.

J'ai parlé ce matin avec le ministre des affaires étrangères sur deux objets : premièrement sur le maintien du libre approvisionnement de Venise par les ports de la Romagne en tout état de cause, ensuite pour savoir où en est la médiation.

Sur le premier point le ministre me dit : « qu'il ne pouvait « prendre d'engagement formel; mais que la France ayant elle-« même le plus grand intérêt à la conservation de Venise, « elle prendrait certainement toutes les mesures afin d'assurer « la liberté de nos approvisionnements si les événements le « rendaient nécessaire. »

J'ai insisté sur l'envoi de quelques instructions éventuelles, en lui faisant remarquer combien il serait étrange d'attendre que ces événements fussent réalisés! Espérons que quelque chose sera fait; mais en tout cas, si le ministre a l'intention d'agir, il a aussi l'intention de ne pas prendre d'engagement.

Quant à la seconde question, celle de la *médiation*, nous en sommes toujours aux généralités. Toutefois (du moins d'après ce que m'a dit M. Drouin de Lhuys), l'Autriche daigne reconnaître aujourd'hui qu'elle s'est *engagée* à la médiation; mais elle voudrait, avant l'ouverture des conférences, obtenir certaines assurances *préliminaires*, que la France et l'Angleterre refusent de lui donner, objectant que la médiation a précisément pour but d'écouter d'abord toutes les prétentions *contraires*, afin de pouvoir arriver à les concilier.

M. Drouin de Lhuys trouve comme nous que les délais de l'Autriche sont nuisibles pour toute l'Europe. Pourtant sur mon observation que si on la laissait faire, l'Autriche tâcherait de traîner les choses en longueur jusqu'à la fin de la guerre hongroise, il s'est borné à répondre : « Que cette guerre lui semblait bien loin d'être finie. »

PASINI.



MANIN A PASINI.

VENISE, le 16 mars 1849.

Le 12 de ce mois, le Piémont a dénoncé l'armistice, et lorsque cette dépêche vous parviendra, la guerre aura recommencé ; vous en aurez sans doute reçu la nouvelle.

Par suite de cet événement nous allons donc sortir de notre inaction, non-seulement parce qu'il nous serait impossible de demeurer plus longtemps dans la situation actuelle, mais parce que nous ne pourrions jamais consentir à rester simples spectateurs dans une lutte pour notre indépendance.

Pendant sept mois, l'Italie a été bercée de l'espoir d'une solution pacifique et, après ce long espace de temps, les négociations n'ont pas même commencé.

Cependant l'Italie centrale s'est agitée; aux luttes qui ensanglantaient l'Italie méridionale sont venues se joindre les révolutions de Rome et de la Toscane ; la première a soulevé la grande question de la papauté ; l'autre fournit un prétexte de plus à l'intervention autrichienne.

Dans cet état de choses, la mission de la diplomatie est devenue infiniment plus difficile, s'il est vrai que la diplomatie ait jamais eu l'intention réelle de vouloir intervenir d'une manière *efficace* dans les affaires italiennes.

Ce qui est positif, c'est que, depuis le mois d'août jusqu'à ce jour, le Piémont, sans combattre, a dû supporter toutes les charges de la guerre, et que les provinces lombardo-vénitiennes ont été si horriblement ravagées et opprimées, qu'elles ne peuvent plus attendre de remède, si ce n'est d'une nouvelle lutte désespérée.

D'un côté, l'Autriche refuse de céder un seul pouce du territoire réoccupé, qu'elle *dévaste* pour le conserver ; et de l'autre, les puissances médiatrices persistent dans une inaction désespérante, et refusent ouvertement toute assistance qui serait de nature à changer cette situation.

Quant à Venise, si on n'a pu la faire tomber par la force des armes, on la laisse se consumer de jour en jour par l'épuisement prochain, inévitable de toutes ses ressources pécuniaires.

En même temps qu'on veut faire croire au maintien d'*engagements solennels*, qu'on proteste de ses sympathies, qu'on réitère les assurances d'une médiation pacifique et d'une réorganisation politique de l'Italie, la nation italienne se trouve lâchement abandonnée à la tyrannie d'un prince sanguinaire.

Dans le centre, on laisse l'Autriche provoquer l'anarchie, sous prétexte de faire respecter un droit que ne reconnaît aucun autre État en Europe [1] et, ce qui est pire, les exactions, les assassinats, les supplices ordonnés par un proconsul féroce et brutal sont considérés comme rendus légitimes par des traités *cent fois violés !*

Quelles raisons dès lors pourraient opposer les puissances à la guerre que le Piémont recommence? Comment feraient-elles un crime à Venise d'y prendre part? Quel avenir nous garantissent les puissances médiatrices? ou plutôt, quel avenir l'*Italie* peut-elle encore espérer de cette médiation, après sept mois écoulés, en face des protestations formelles de l'Autriche, en l'absence de toute entente avec nous et de tout préparatif de la part de la France, en face de son déplaisir (pour ne pas dire sa condamnation) des récents mouvements de Rome et de Florence, et en nous rappelant la déclaration positive de l'Angleterre : « Que les puissances n'interviennent pas comme juges-arbitres *décidant* la question, mais seulement comme médiatrices, pour *tenter* un accommodement? »

Quoiqu'il paraisse inutile de vous adresser, à vous, cette espèce de justification pour la part que nous allons prendre à la nouvelle guerre, j'ai voulu néanmoins vous l'envoyer, afin que vous pussiez en faire usage auprès du ministère français, et provoquer de sa part des déclarations *précises* qui, si elles arrivent à temps, pourront influencer notre conduite politique.

Le moment grave et solennel est arrivé; plus que jamais votre concours m'est nécessaire. Je vous supplie de me prodiguer les informations et les conseils, et de m'expédier au besoin un exprès par la voie la plus prompte.

MANIN.

[1] Allusion au *prétendu* droit de réversibilité de la Toscane à l'Autriche.

M. CLINTON DAWKINS A LORD PALMERSTON.

VENISE, 16 mars 1849.

L'Assemblée des représentants s'est réunie avant-hier, et a été ensuite prorogée de nouveau, par le gouvernement, pour une autre quinzaine. Le message qui annonce cette prorogation dit que l'Assemblée comprendra sans nul doute les motifs de cette mesure, et qu'en tout cas ces motifs lui seront parfaitement expliqués à la prochaine réunion, si les événements ne viennent la justifier plus tôt.

Hier, le gouvernement a publié un décret qui ordonne à tous les officiers de terre et de mer de se rendre immédiatement à leurs postes, prêts à exécuter tous les ordres qu'ils pourraient recevoir ; en même temps, la garde civique mobilisée est prévenue de se tenir prête à soutenir les opérations des troupes. On suppose que le gouvernement vénitien craint une attaque immédiate, ou bien qu'il médite une sortie.

Depuis quelques jours, les canons du fort de Malghera (occupé par les Vénitiens) ont tiré par intervalles sur quelques ouvrages élevés par les avant-postes autrichiens. Ceux-ci n'ont pas riposté.

Les navires de guerre sardes qui avaient pris leur mouillage près de la ville sont retournés à Malamocco, où ils sont en ce moment. Il y a deux corvettes, deux bricks et un steamer. Des steamers sardes entretiennent des communications fréquentes entre cet endroit et le reste de l'escadre à Ancône.

La frégate à vapeur française *Panama* est arrivée à Trieste, il y a à peu près huit jours. Les forces navales françaises, dans ces eaux, se composent de l'*Asmodée*, frégate à vapeur, portant pavillon de l'amiral Rigaudit, le *Panama*, frégate à vapeur, et la *Psyché*, frégate pesamment armée, qui sont à Trieste, le *Pluton*, le *Solon*, le *Brazier*, vapeurs de guerre, qui sont à Venise.

CLINTON DAWKINS.

EXTRAIT DU RECUEIL ANDREOLA.

DISCOURS DE MANIN AU PEUPLE RASSEMBLÉ SUR LA PLACE SAINT-MARC.

17 *mars* 1849.

Citoyens,

Vous fêtez aujourd'hui l'anniversaire d'un fait glorieux. Le peuple vénitien, jusqu'alors esclave, s'est senti redevenir fort; toutes les volontés se sont unies dans cette seule et même résolution : abattre les tyrans ! Au bout de quelques jours ils étaient vaincus. (*Acclamations.*)

Le 17 mars de l'année écoulée fut le premier de notre glorieuse révolution. Alors le peuple était affaibli dans son corps et dans son âme par quarante années de servitude; aujourd'hui, ce même peuple est devenu vigoureux d'esprit et de corps, grâce à une seule année de généreuse souffrance.

Le mois de mars 1849 achèvera l'œuvre du mois de mars 1848. (*Applaudissements.*) Le mois de mars 1848 a été *glorieux*, celui de 1849 doit l'être davantage. (*Vive Manin !*)

Jamais je ne fus avare de vos nobles fatigues, vous le savez, citoyens ! Mais aujourd'hui je viens vous demander solennellement de renouveler pendant cette année, les actes de courage et de vertu de l'année écoulée. (*Oui ! oui ! Vive Venise !*)

Vive Venise ! qui a tant fait pour la cause italienne ! (*Applaudissements.*) Mais, ainsi qu'il arrive aux âmes généreuses, après avoir tant fait, il lui semble n'avoir pas fait assez.

Nous avons aujourd'hui une lourde tâche à remplir : c'est de justifier par nos actes à venir la gloire que nous ont value nos actes passés. Je compte sur vous entièrement. (*Oui ! oui ! Vive Manin !*) Maintenant, répétons le cri qui est dans le cœur de tous : Vive la guerre ! (*Acclamations enthousiastes.*)

GAZETTE OFFICIELLE.

20 *mars.*

Hier a eu lieu à l'arsenal l'ouverture d'une école pour les fils des ouvriers (arsenalotti) qui, dès leur première enfance, fréquentent ce grand établissement. Cette école, commençant aux premiers rudiments de la lecture et de l'écriture, donne toutes les connaissances théoriques nécessaires, pour que ces enfants puissent devenir d'habiles contre-maîtres, tandis que leurs occupations *pratiques* journalières concourront également à ce but. Si cette institution, parfaitement conçue, est convenablement dirigée, elle améliorera beaucoup la condition intellectuelle, morale et économique des ouvriers, et augmentera, en même temps, l'utilité et l'importance de notre arsenal, destiné à devenir non-seulement le cœur de l'industrie vénitienne, mais l'un des principaux éléments de la puissance militaire et commerciale de l'Italie.

PASINI A MANIN.

Paris, 19 mars.

Les intentions du Piémont de reprendre les hostilités ayant été officiellement notifiées, j'ai dû m'informer de celles de la diplomatie. J'ai vu ce matin M. Drouin de Lhuys. Sur ma demande, il répondit : « Que les coups de canon n'impliquaient pas forcément la fin de la médiation ; que le gouvernement sarde avait au contraire déclaré continuer d'accepter les bons offices des puissances, et que lui, M. Drouin de Lhuys, venait d'écrire en ce sens à Londres et à Vienne. »

Il me dit ensuite qu'il considérait la guerre comme très-périlleuse pour le Piémont, etc., et il ajouta : « Que la position des puissances médiatrices à l'égard de Venise devenait embarrassante, par le motif qu'elles n'avaient d'autre base pour empêcher toute attaque contre Venise que le *statu quo* de cette ville, et que malheureusement, on n'avait pas formellement excipé de ce *statu quo* dans les actes qui constatent l'acceptation de la mé-

diation en août et en septembre.[1]; que néanmoins, comme la médiation continuait, si Venise voulait se tenir simplement sur la *défensive*, le ministre pensait que les puissances pourraient insister pour qu'elle ne soit pas *attaquée*, et pour que, même dans le cas d'une issue malheureuse de la guerre piémontaise, elle obtienne un arrangement particulier convenable. »

Je n'ai pas cru opportun de lui rappeler en ce moment que jamais nous n'avons songé à réclamer pour Venise un sort distinct du reste de l'Italie dans le cas où la guerre serait reprise; mais afin de rester maître de notre terrain le plus possible, je me suis borné à répondre qu'alors même que Venise aurait pu hésiter (à cause de sa position plus périlleuse) à concourir à la guerre, ces mêmes périls lui rendaient aussi d'autant moins possible de s'opposer à l'élan national; qu'elle subissait forcément l'influence de l'action piémontaise, que par conséquent la diplomatie ne devait dans aucun cas permettre que l'Autriche se fît de cela un argument contre Venise; mais que la France et l'Angleterre devaient, au contraire, empêcher *à tout événement* la chute de cette ville, qui, quoi qu'il arrive, resterait toujours pour ces deux puissances le meilleur point d'appui pour négocier une paix raisonnable, etc.

Alors le ministre me répondit : « que c'était là précisément poser cette question de paix ou de guerre, que la France désirait éluder jusqu'au dernier moment, et que lui, M. Drouin de Lhuys, ne pouvait préjuger; Qu'il aurait même pu obtenir déjà un vote de paix *absolu;* qu'il ne l'avait pas voulu, mais qu'après tout il se pourrait bien que la France, pour avoir manqué de résolution en 1848, ne se trouvât plus, en 1849, en position d'affronter une guerre générale. » Et il ajouta « que même l'occupation momentanée du Piémont ne constituerait pas forcément un cas de guerre. » De toutes ses explications, il résulte ceci : l'idée dominante du ministère actuel est d'éviter la guerre *à tout prix.* En théorie il est certain que la médiation subsiste, et il est presque aussi certain, d'après les dispositions de ceux qui sont aujourd'hui à la tête des affaires en France, que cette médiation ne peut aboutir à aucun résultat. V. Pasini.

[1] Voir à ce sujet *Lettre de Manin à Tommaseo*, du 20 août 1848, Ier vol., p. 394.

GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE.

AVIS DE LA MUNICIPALITÉ [1].

Venise, 21 mars.

Les abus qui existent pour la vente des objets de première nécessité, malgré la surveillance employée jusqu'ici pour les réprimer, nous obligent à rendre cette surveillance encore plus efficace, etc. La municipalité, pénétrée de l'impérieuse nécessité et du devoir de faire cesser tout juste motif de plainte de la population à cet égard, vient de s'associer dans ce but plusieurs de nos concitoyens choisis parmi les plus probes et les plus zélés pour le bien public. Divisés en commissions locales et permanentes ; ils la suppléeront dans les divers districts de Venise.

Ces commissions agiront, chacune dans son district, comme si elles étaient la municipalité elle-même et, pour cet objet spécial, elles en feront effectivement partie. Elles auront à surveiller la salubrité de tous les vivres et boissons mis en vente, les poids et mesures, la qualité du pain, l'observation des tarifs et tous autres règlements annonaires. Elles mettront leurs soins à empêcher que les objets de première nécessité soient soustraits au libre commerce, et que des accaparements puissent influer sur l'augmentation du prix des denrées.

En même temps, elles feront observer les prescriptions sur l'encombrement de la voie publique et prendront sous tous les rapports les mesures les plus opportunes à l'avantage général.

Agissant absolument en qualité de commissions municipales, et dans l'intérêt de la population, ces commissions procéderont avec toute la rigueur des lois, toutes les fois que les avertissements et les recommandations seraient insuffisants, etc., etc.

Signé : le Maire de Venise, G. Correr, etc., etc.

[1] Nous avons tenu à reproduire cet avis de la municipalité ; il est pour ainsi dire le premier coup de tocsin de la disette, qu'on commençait à redouter, mais il marque aussi la date d'une des mesures les plus sages : la création de ces commissions qui ont tant contribué à maintenir jusqu'au dernier moment l'ordre et la confiance dans une ville assiégée et affamée.

GAZETTE OFFICIELLE DE VENISE.

Du 22 mars.

ORDRE DU JOUR.

CHIOGGIA, 21 mars.

Le général en chef est heureux de pouvoir annoncer aux troupes vénètes qu'un détachement de cent cinquante Lombards, cinquante sapeurs et une compagnie du bataillon de l'Union sans aucune artillerie, sont parvenus à conserver pendant *cinq heures* consécutives le poste de Conche contre l'attaque imprévue de dix-huit cents Autrichiens ayant trois bouches à feu.

Nos pertes sont insignifiantes; mais celles de l'ennemi ont été très-considérables.

Le général en chef espère avoir souvent occasion de signaler de semblables actes de valeur.

Signé : le Lieutenant-général, PEPÉ.

GAZETTE OFFICIELLE DE VENISE.

VENISE, 22 mars 1849.

La ville est en fête aujourd'hui; toutes les rues sont pavoisées d'un nombre infini de drapeaux et de banderoles tricolores. La fête du 22 mars, anniversaire de la victoire populaire, et de la révolution la plus sainte qui fût jamais, éclate sur les traits de tous les citoyens.

Vers onze heures, le patriarche a célébré la messe à l'église Saint-Marc, après quoi on a chanté le *Te Deum* en présence de l'Assemblée des représentants, du pouvoir exécutif, et d'une foule de fonctionnaires civils et militaires.

Après le service, le président Manin a passé en revue la garde

civique et d'autres troupes de terre et de mer, rangées sur la place Saint-Marc et qui ensuite ont défilé dans le plus bel ordre. On a particulièrement remarqué deux compagnies d'*Arsenalotti* paraissant pour la première fois en uniforme, et une compagnie de gardes civiques maritimes, composée de gondoliers vénitiens, qui en fort peu de jours s'est mise en état de rendre d'excellents services.

La revue terminée, le président Manin, appelé au balcon du palais, a parlé à l'immense foule qui remplissait la place.

Il a rappelé qu'au moment même où nous célébrons cette fête patriotique, on se bat sur d'autres points du pays, pour la sainte cause qui remplit nos cœurs.

Il a dit que par ce motif notre joie qui, après la victoire, pourra être bruyante, doit dans la situation actuelle se montrer calme, tranquille et sereine, telle enfin qu'il convient à un peuple qui se rappelle un fait glorieux, et se prépare à des actes plus glorieux encore.

Il parla chaleureusement de la guerre que nous avions tous réclamée avec raison et qui maintenant recommence.

Il nous exhorta à nous tenir préparés à toutes les chances de la guerre, à montrer la dignité d'un peuple qui ne se laisse pas plus aller à de puériles fanfaronnades dans la bonne fortune, qu'abattre dans la mauvaise.

Il rappela que la guerre exige des sacrifices; qu'elle exige la tranquillité intérieure, la confiance réciproque, la plus entière concorde, et le silence absolu sur les opérations de guerre.

Il ajouta que les bureaux d'enrôlement pour tous les corps de terre et de mer sont ouverts, et qu'on ne pouvait fêter d'une manière plus digne l'anniversaire du 22 mars, *qu'en inscrivant son nom sur les listes d'enrôlement*.

Enfin il termina par ce cri, aujourd'hui dans toutes les bouches, et qui fait battre tous les cœurs :

VIVE LA GUERRE !

MANIN A M. DE FERRARIS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE S. M. LE ROI DE SARDAIGNE.

24 mars 1849.

Le peuple vénitien a reçu avec une vive reconnaissance la nouvelle que le subside de 600,000 fr. a été définitivement alloué à Venise par le gouvernement piémontais à partir du 1er janvier dernier, pour venir au secours de nos finances épuisées. Nous avons chargé notre concitoyen Freschi d'en exprimer à Votre Excellence notre profonde gratitude.

La vive et efficace sympathie que vous nous avez ainsi témoignée nous encourage à vous déclarer franchement que les besoins de Venise sont si urgents qu'un plus long délai dans l'envoi de ce secours pourrait avoir des suites déplorables pour Venise et pour toute la cause italienne.

Les comptes rendus que nous publions chaque mois avec une scrupuleuse exactitude dans notre gazette officielle disent à toute l'Italie, au prix de quels immenses sacrifices Venise a pu conserver jusqu'ici son indépendance. Tout ce que l'abnégation et l'enthousiasme peuvent inspirer de sacrifices, tout ce que l'art financier peut suggérer pour en alléger le poids et retarder la crise a été mis en œuvre. Aujourd'hui nous sommes au bout de toutes nos ressources, et le peuple épuisé et appauvri ne pourrait plus répondre à l'appel de son gouvernement. Nos concitoyens les plus riches ont leurs propriétés en terre ferme. Votre Excellence, qui sait quelles exactions y exercent les Autrichiens, jugera s'il est possible de décréter un nouvel emprunt forcé ou de nouvelles charges après avoir, dans l'espace de peu de mois, frappé 27 millions d'impôts extraordinaires sur la seule ville de Venise.

Lors même, d'ailleurs, que le désespoir d'obtenir aucun secours extérieur aurait pu nous pousser à recourir encore à un moyen aussi désastreux, notre confiance dans la promptitude et l'infaillibilité du subside piémontais était si grande, nous y comptions avec une telle assurance, que nous sommes excusables

d'avoir laissé passer un temps précieux. Pourtant, les 200,000 fr. annoncés par le comte Freschi comme étant déjà expédiés ne nous sont pas encore parvenus; les 100,000 livres envoyées en à-compte par M. Correnti ont été entièrement employées en traites sur Londres à acheter les batteries de la frégate que nous construisons pour la réunir à l'escadre piémontaise et contribuer ainsi à rendre notre drapeau plus respecté dans l'Adriatique. Nous devons donc prier Votre Excellence de vouloir bien réfléchir à notre terrible position, et considérer combien il importe au succès de cette guerre de conserver la ville de Venise qui, une fois perdue, ne pourrait plus se reconquérir, de prendre en un mot des mesures immédiates, énergiques et qui répondent à l'urgence du cas et à l'honneur de la nation.

La force et le crédit du Piémont sont tels qu'une somme qui pour nous est une question de vie et mort, est peu importante pour lui. Nous sommes persuadés que la volonté ferme et décidée du gouvernement sarde saura surmonter toute difficulté pour donner suite à l'indispensable et généreuse mesure votée par les chambres piémontaises.

Nous devons vous prier aussi de faciliter (autant que cela pourra dépendre du gouvernement de Sa Majesté) les moyens nécessaires pour que la ville de Gênes réalise sa généreuse promesse de contribuer pour un million à l'emprunt de Venise, promesse faite par la municipalité de Gênes dès le mois de septembre, mais non encore suivie d'effet.

Agréez, etc.

MANIN.

MANIN A PASINI.

VENISE, 26 mars 1849.

Je n'ai rien à ajouter à ce que je vous ai écrit dans ma dernière dépêche au sujet de notre conduite politique. Les rapports de notre gouvernement avec les autres États italiens ont été tels que je les ai exposés à l'Assemblée, tels que vous les avez fait apprécier par le ministre des affaires étrangères de France.

La reprise de la guerre a rapproché le Piémont et l'Italie centrale. J'espère que leurs relations deviendront plus amicales, maintenant surtout que la Toscane et Rome semblent vouloir y prendre part sérieusement.

Quant à nous, toutes nos forces sont prêtes pour agir de concert avec le Piémont, et en attendant pour forcer l'ennemi à tourner aussi son attention de ce côté.

MANIN.

MANIN A PASINI.

27 mars 1849.

Un parlementaire autrichien m'a apporté une note du lieutenant-maréchal Haynau, datée d'hier de Padoue, à laquelle est joint un bulletin de Radetzky, daté de son quartier général à Vespatolo du 24 courant. Ce bulletin dit : « Qu'une bataille sanglante a été livrée le 23 courant près de Novare ; que l'armée sarde a été battue sur tous les points et rejetée dans Novare ; que Charles-Albert abdique en faveur de son fils le duc de Savoie ; que le ministre sarde Cadorna et le général sarde Cosato sont venus demander un armistice ; qu'on en discute les conditions, et que si ces négociations n'arrivent pas à un résultat, l'attaque recommencera dans la journée. » Haynau ajoute : « que Venise ne pouvant plus dès lors compter sur le secours du Piémont, il engage notre gouvernement à renoncer à une vaine résistance, et à remettre la ville à l'empereur d'Autriche. »

Quoiqu'on ne puisse se fier entièrement à cette nouvelle, elle

est extrêmement grave, et jusqu'à ce qu'elle soit démentie, je dois en tenir compte comme d'un fait avéré, et y conformer ma conduite.

Nos troupes, quoique concentrées à Malghera et à Chioggia, ne sont pas encore sorties de la ligne défensive ; en conséquence j'ai ordonné que, pour le moment, toute idée d'attaque soit abandonnée, et je fais prendre les mesures nécessaires pour que les différents corps puissent d'un moment à l'autre retourner dans les forts. Notre division navale qui était prête à sortir du fort, retournera dans ses stations ; en même temps je prends toutes les dispositions pour faire garnir de nouveau les forts près de la mer, qui avaient été dégarnis.

Il est certain que si l'armistice de Novare est conclu aujourd'hui, il contiendra des conditions plus dures encore que celles de l'armistice Salasco ; la première de ces conditions sera sans doute le retrait de la flotte sarde de l'Adriatique. Nous voici donc de nouveau exposés au blocus et aux attaques du côté de la mer, et en même temps aux attaques de l'armée autrichienne tout entière du côté de la terre.

Pourrons-nous résister ? La France continuera-t-elle à nous protéger, du moins du côté de la mer ?... Dans les conditions actuelles de l'Europe, la France et l'Angleterre pourraient-elles rester indifférentes à la réoccupation de Venise par les Autrichiens ? Et si l'Autriche voulait, malgré ces puissances, intervenir en Romagne et en Toscane, l'indépendance de Venise ne serait-elle pas un point d'appui pour la politique ?

Il serait inutile d'ajouter pour vous d'autres considérations ; les faits viendront par Turin à votre connaissance plus promptement qu'à la nôtre. Agissez ainsi que l'exigent la gravité des circonstances et l'imminence du péril.

Il est temps enfin que la France appuie nos espérances, et qu'elle concoure à notre défense, ou bien qu'elle déclare ouvertement : « *qu'elle nous abandonne à notre sort.* » Alors nous saurons quel parti nous reste à prendre. J'attends par un courrier exprès une réponse décisive et prompte.

MANIN.

LE LIEUTENANT-MARÉCHAL HAYNAU, COMMANDANT L'I. R. SECOND CORPS D'ARMÉE DE RÉSERVE, AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE.

(*Pièce incluse dans la précédente.*)

PADOUE, le 26 mars 1849.

« D'après la communication officielle de Son Excellence, M. le feld-maréchal comte Radetzky, du quartier général de Vespolato, le 24 mars 1849, que je vous remets sous ce pli, la marche victorieuse de l'I. R. armée dans le Piémont et la défaite complète des troupes sardes, qui a eu lieu près Novare, le 23 de ce mois, sont désormais un fait dont les conséquences, par rapport au Piémont, devront aussi réagir sur l'état actuel de la ville de Venise.

« De ce côté, cette ville n'aura donc plus dorénavant à espérer aucun appui pour ses tendances.

« Le gouvernement provisoire doit dès lors comprendre que ses tendances ne sauraient être soutenues plus longtemps, et que la prolongation du présent état de choses, très-onéreux à toutes les classes des habitants de Venise, serait immanquablement suivie de la ruine totale de cette ville naguère si florissante.

« J'invite donc le gouvernement provisoire à cesser une résistance inutile et à remettre la ville à son légitime souverain, l'auguste empereur d'Autriche. Une prompte soumission et le retour au devoir rendraient encore possibles des conditions avantageuses, auxquelles toutefois il ne faudrait point s'attendre si la ville persistait dans la révolution, en me forçant à des mesures extrêmes de rigueur dont je voudrais épargner à la ville de Venise, jusqu'ici fascinée, les résultats immanquables et tristes. »

Le commandant de l'I. R. second corps d'armée de réserve,

Le lieutenant-maréchal, HAYNAU.

ASSEMBLÉE VÉNÈTE.

Séance secrète du 1er avril [1].

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MINOTTO.

La séance s'ouvre à une heure et demie.

Le président Manin annonce qu'il a des communications à faire à l'Assemblée; mais qu'un pyroscaphe sarde, qui apportera sans doute des nouvelles plus certaines, étant en vue, il propose de suspendre la séance jusqu'à trois heures et demie.

La Chambre adopte, et la séance étant reprise à trois heures et demie, le président Manin annonce que le pyroscaphe sarde n'a apporté autre chose qu'une lettre de l'amiral Albini, contenant la nouvelle officielle de l'abdication de Charles-Albert; il donne lecture de la lettre suivante :

LE VICE-AMIRAL ALBINI, COMMANDANT L'ESCADRE SARDE, AUX MEMBRES DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE.

ANCONE, 31 mars 1849.

« EXCELLENCES,

« Je viens de recevoir à l'instant l'avis officiel de l'abdication de Sa Majesté le roi Charles-Albert et de l'avénement au trône du duc de Savoie, Victor-Emmanuel.

« Je croirais manquer à mes devoirs vis-à-vis de Leurs Excellences si je ne m'empressais de leur donner sur-le-champ cette information. Je préviens aussi le gouvernement provisoire, pour sa gouverne, que j'aurai soin de lui transmettre immédiatement par pyroscaphe toute autre nouvelle officielle que je pourrai recevoir.

« Je suis en ce moment en proie à une douleur telle que je n'en avais jamais ressenti de pareille; elle est partagée par toute l'escadre de la manière la plus vive. Vos Excellences pardonneront si je m'abstiens de répéter les nouvelles qui circu-

[1] Nous avons traduit et en partie résumé les séances publiques de l'Assemblée vénète d'après la *Gazette officielle* de Venise, et les séances *secrètes* d'après les procès-verbaux manuscrits, rédigés et signés par les membres du bureau.

lent ici; elles sont d'une nature tellement affligeante, que ma main se refuse à les transcrire. »

Le vice-amiral, ALBINI,
Commandant l'escadre sarde dans l'Adriatique.

« Le Gouvernement n'a reçu aucune autre nouvelle positive, et les bruits les plus contradictoires lui sont apportés de la terre ferme. Les uns disent que Chrzanowsky a refusé de signer l'armistice qui aurait été rompu; que les Piémontais ont repris les hostilités et même remporté quelques avantages, toutefois rien n'est positif; et un autre de nos agents nous a même remis un exemplaire *imprimé*, quoique dépourvu de tout caractère d'authenticité, de l'armistice ci-dessus indiqué, qui serait signé de Radetzky, de Charles-Albert et de Chrzanowsky. »

Le président Manin donne lecture de cet imprimé, et dit que comme, dans cette incertitude, toute décision de l'Assemblée pourrait être précipitée ou inopportune, il propose que la séance soit ajournée à demain deux heures et demie.

L'Assemblée adopte.

La séance est levée à quatre heures et demie [1].

[1] Parmi les papiers emportés par Manin, se trouve entre autres un journal privé écrit par M. Zennari (le même qui était secrétaire général du gouvernement); il le remit à Manin lors de son départ. Ce journal qui commence à la date du 1er avril contient une foule de détails caractéristiques. Écrits sous l'impression du moment, ces détails offrent par cela même un intérêt tout particulier; nous en ferons quelques extraits.

Journal de Zennari. Dimanche 1er avril. — « Hier et aujourd'hui une masse de « peuple est venue demander à Manin des nouvelles ; il les donne telles qu'elles « sont, en mentionnant aussi les bruits favorables, que continuent à apporter les « lettres de terre ferme; mais il est probable que ces nouvelles ne sont qu'une « ruse des Autrichiens pour entraîner la garnison à une sortie. Notre peuple montre « une bien grande fermeté dans le malheur; il demande seulement qu'on expose « l'image de la sainte Vierge, à quoi le cardinal Patriarche a adhéré. »

On sait que, dans tous les temps, le peuple vénitien réunissait à un esprit d'indépendance complet envers la cour de Rome des sentiments d'une grande piété. La vierge Marie, patronne de Venise, y est surtout l'objet d'un culte ardent; dans tous les périls graves de la patrie, son image est exposée sur le maître-autel de l'église Saint-Marc, et des processions s'organisent pour implorer sa protection. A aucune époque ces processions ne furent aussi nombreuses que pendant les mois d'avril et de mai 1849.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE A L'AMIRAL ALBINI,
COMMANDANT L'ESCADRE SARDE DANS L'ADRIATIQUE.

VENISE, 1er avril 1849.

EXCELLENCE,

Nous vous accusons réception de votre dépêche datée d'Ancône, 31 mars, par laquelle vous nous donnez l'avis officiel de l'abdication du roi Charles-Albert, et de l'avénement au trône du duc de Savoie.

Le désastre de l'armée sarde a été immense, mais la Providence n'abandonnera pas un si grand peuple qui veut son indépendance.

Venise persistera dans sa glorieuse résistance, et elle continuera à compter sur l'aide de ses frères italiens, sur vos sympathies et sur les braves de l'escadre que vous commandez si dignement.

Recevez, Excellence, l'assurance de notre estime sincère et profonde.

MANIN.

GRAZIANI, CAVEDALIS.

TECCHIO A MANIN.

26 mars 1849.

Cher ami,

Le malheur est complet ! le 20 les hostilités commencèrent sous d'assez bons auspices ; le 21, un corps d'Autrichiens se porta de Pavie à Gravellone et à la Cava. Là, d'après les ordres du général Chrzanowsky, devait être postée la division lombarde commandée par le général Ramorino ; mais soit trahison, soit autrement, celui-ci avait laissé ce point important inoccupé, de sorte que les Autrichiens sont tombés à l'improviste sur notre première division, et avant que la seconde ait pu venir à son secours, celle-ci fut culbutée, se replia, s'enfuit même en partie, etc., etc.

Le 22, les plus tristes bruits se répandirent à Turin ; je courus moi-même sur le lieu du combat ; arrivé à Novare, j'y trouvai Bava réunissant le gros de notre armée. Le général Chrzanowsky assurait que si nos troupes voulaient se battre, nous remporterions le 23 une victoire signalée. A quatre heures du matin je repartis, après avoir recommandé chaudement à Cadorna de nous envoyer de quatre heures en quatre heures les nouvelles bonnes ou mauvaises. Eh bien, depuis ce moment jusqu'à ce matin nous sommes restés sans nouvelles ! Ce furent trois jours d'incertitude horrible ; on parlait d'une grande bataille perdue à Novare le 23, de l'abdication de Charles-Albert à la suite de cette bataille ; mais on ignorait *si*, et *où* la lutte continuait.

Ce matin enfin, nous apprîmes que le nouveau roi, Victor-Emmanuel, allait conclure ou avait conclu déjà un armistice, sans doute plus funeste encore que le premier. En voyant la démoralisation des troupes et l'absolue nécessité d'un armistice, Charles-Albert a abdiqué à la hâte dans la nuit du 23 après s'être exposé à tous les périls de la lutte. Les paroles qu'il a prononcées en cette occasion m'ont confirmé dans l'opinion que j'ai toujours eue de lui. Quoi qu'en aient pu dire ses ennemis, il aimait bien réellement l'indépendance et il espérait pouvoir la conquérir pour nous. Lorsqu'il reconnut l'impossibilité d'accomplir son projet, il déposa la couronne ! Peut-être les calomnies répandues contre lui au mois d'août ont-elles contribué à l'y décider. S'il n'avait dû craindre qu'elles ne se renouvelassent, peut-être

aurait-il conclu une trêve de quelques jours, ranimé l'enthousiasme de l'armée et l'idée de la guerre. Après Charles-Albert le Piémont sera réduit pour longtemps, je le crains, à ses anciennes limites, si même la paix les laisse intactes...

Ce qui nous a fait beaucoup de mal dans l'esprit de la troupe, ce sont les gens qui, en haine du parti de la guerre que notre ministère représentait, nous accusaient de *républicanisme*. Comme je te l'ai déjà dit, le soldat piémontais n'entend se battre que pour son roi ; eh bien! sur un grand nombre de morts on a trouvé des billets ainsi conçus : « Pendant que le soldat croit se battre pour le roi, à Turin on proclame la république. » Dieu sait pourtant si nous étions pleins de reconnaissance pour ce roi qui soutenait notre politique et l'indépendance italienne, et si nous songions à autre chose qu'à être sincèrement constitutionnels !

Les conditions de l'armistice ne sont pas encore connues ; il paraîtrait qu'il n'y est pas question expressément de Venise, mais je crains qu'on n'y mentionne les traités de 1815 ; puisque je vois que, déjà dans ces derniers temps, l'Autriche n'a jamais ouvert la bouche sans parler de ces traités *maudits*.

Maintenant, l'armée piémontaise défaite en trois jours, le parti de *la paix à tout prix* relevant la tête partout, notre trésor épuisé (à un tel point qu'il paraît impossible au ministre des finances, malgré mes instances, d'envoyer à Venise le subside échu), la diplomatie nous étant hostile dans toute l'Europe, après l'abdication du roi qui seul résistait avec une incroyable fermeté aux prières, aux reproches, aux ordres même des cabinets étrangers, avec un roi jeune, redoutant peut-être la république, que nous reste-t-il à espérer ? L'héroïque Venise doit-elle continuer à résister ? Il me semble déjà voir la Toscane et les Romagnes envahies par les Croates. Que Dieu préserve nos lagunes de ce malheur. Hélas ! moi qui me sentais si heureux de la dénonciation de l'ancien armistice, qui étais comme fou de joie le 20 ! Me voilà, le 26, forcé d'écrire cette page lugubre ; c'est à l'homme qui régit la divine Venise que je l'adresse en pleurant ! C'est la première que j'écris ; Dieu sait quand je pourrai faire parvenir quelques mots à ma pauvre Vicence qui ne méritait pas non plus, certes, sa malheureuse destinée !

Adieu, Manin. Ton Tecchio.

SÉANCE SECRÈTE

DE L'ASSEMBLÉE VÉNÈTE.

2 *avril* 1849.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN JEAN MINOTTO.

La séance s'ouvre à trois heures.

Le président Manin monte à la tribune et dit : « Le fait de l'armistice est confirmé ; la *Gazette de Milan* le rapporte tel que nous l'avons lu hier dans l'imprimé dont j'ai donné lecture ; il est signé également par le général Chrzanowsky ; quant aux faits postérieurs, il n'y a aucune nouvelle certaine, le gouvernement a reçu une lettre de son représentant à Florence, Tommaseo Gar, dont je vais donner lecture. »

Cette lettre dit que la ville de Gênes s'est soulevée, qu'elle est décidée à résister (ainsi qu'il résulte d'une proclamation du syndic et du commandant de la garde civique de cette ville), que *Cazale* résiste ; qu'on espère la même chose ailleurs ; qu'à Florence le vote d'union avec Rome a été suspendu, etc. Après avoir lu cette lettre, le président ajoute : « Voici toutes les nouvelles positives que nous avons. Il est nécessaire que l'Assemblée prenne une résolution dans ces graves circonstances. »

Le représentant Benvenuti demande que le gouvernement prenne lui-même l'initiative ; lui seul est en mesure de le faire, parce qu'il connaît exactement les conditions tant politiques que financières du pays.

Le président Manin rappelle qu'il y a des détails qu'il ne serait point prudent de communiquer, quoique l'Assemblée soit réunie en comité secret. Il demande ensuite : « L'Assemblée veut-elle résister à l'ennemi ? »

Une acclamation unanime ayant répondu à cette question, le président Manin la répète en ajoutant :

« Veut-elle résister *à tout prix ?* »

L'Assemblée réitère à l'unanimité par acclamation son assentiment.

Le président Manin reprend : « Pour résister *à tout prix*, le gouvernement doit être fort ; pour être fort, il doit avoir un pouvoir illimité. Notre situation peut devenir très-grave; en conséquence, la résistance peut exiger une main de fer. Dans un moment donné, même une partie de la population pourrait vouloir s'opposer à la prolongation de la résistance. Or, entendez-vous donner au gouvernement le pouvoir de réprimer dans ce cas, même la population ? » (*Acclamations unanimes*).

Le président Minotto propose que l'Assemblée confère au président du gouvernement des pouvoirs illimités pour résister *à tout prix* [1].

Le représentant Olper dit : que le gouvernement de Venise étant profondément respecté par tous les gouvernements de l'Italie à cause de ce qu'il a déjà fait, l'Assemblée devrait envoyer deux de ses membres à Rome et à Florence pour inviter ces gouvernements à imiter son attitude énergique.

Le président Manin objecte que « pour ce faire il faudrait pouvoir leur indiquer une ligne politique à suivre, dire que Venise compte sur l'aide de l'Italie centrale pour faire à l'Autriche une guerre offensive. Mais en ce moment il ne peut être question pour nous de guerre offensive : Dieu veuille que ce soit dans l'avenir ! en ce moment nous ne pouvons penser qu'à résister. »

Le vice-président Varé, ayant invité l'Assemblée à consigner en un décret la résolution qu'elle vient de voter par acclamation, plusieurs rédactions sont proposées par les représentants Varé, Calucci, Olper et Benvenuti. Ce dernier voudrait que l'Assemblée déclarât en même temps qu'elle s'ajourne jusqu'à ce qu'elle soit convoquée de nouveau pour statuer définitivement sur la *condition politique* du pays.

Le président Manin s'oppose à cette proposition, disant qu'il désire au contraire pouvoir convoquer l'Assemblée toutes les fois qu'il le jugera nécessaire; car l'Assemblée est sa force.

[1] Voici les paroles précises échangées entre Manin et l'Assemblée, telles que lui-même les a écrites : « *Volete resistere? — Si. — Ad ogni costo? — Ad ogni costo. — Badate che v'imporrò sacrifizii enormi. — Li faremo.* » — « Vous voulez résister? — Oui. — A tout prix ? — A tout prix. — Rappelez-vous que je vous imposerai des sacrifices énormes. — Nous les ferons. »

Le président Minotto, les représentants L. Pasini et Sirtori proposent à leur tour diverses rédactions. Après une courte discussion, l'Assemblée adopte par assis et levé à l'unanimité le décret suivant :

« Venise résistera à l'Autriche à tout prix.

« Le président Manin est investi, à cet effet, de pouvoirs illimités. »

Le représentant Baldisserotto demande que, dès ce moment, tout employé de l'État ne touche plus que la moitié de ses appointements. Benvenuti se joint à lui pour demander que les mesures de la plus stricte économie soient adoptées. Le président Manin dit que c'est là une conséquence forcée de la résolution qu'on vient de voter ; que la plus sévère économie a toujours été dans ses intentions et qu'il compte sur l'appui de l'Assemblée pour en introduire une plus sévère encore. Manin déclare ensuite, sur une demande du président Minotto, que, dans son opinion, l'Assemblée devrait s'ajourner immédiatement et que, s'il pouvait rendre un décret en ce sens de vive voix, il le ferait ; mais en même temps, comme il peut avoir besoin de convoquer l'Assemblée d'un moment à l'autre, il prie les représentants de prendre leurs mesures en conséquence.

Le président de l'Assemblée déclare les séances suspendues, jusqu'à nouvelle convocation par un avis à domicile, conformément au règlement.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Gazette officielle [1].

L'ASSEMBLÉE DES REPRÉSENTANTS DE VENISE,

AU NOM DE DIEU ET DU PEUPLE.

Décrète à l'unanimité :

VENISE RÉSISTERA A L'AUTRICHE A TOUT PRIX.

Le président Manin est investi à cet effet de pouvoirs illimités.

Signé : JEAN MINOTTO, président.

Les vice-présidents.	Les secrétaires.
LOUIS PASINI,	G. PASINI, G. B. RUFFINI,
G. B. VARÉ.	A. SOMMA, P. VALUSSI.

[1] *Journal de Zennari*. 2 avril. — « Une chose à noter c'est qu'après avoir exposé les faits, Manin n'a ajouté ni une parole ni une demande, si ce n'est que l'Assemblée décide ce qu'il lui semblait opportun de faire ; après un silence assez long, Benvenuti répondit que c'était au président du gouvernement à décider. Manin monta alors à la tribune, et dit avec un calme extraordinaire :

« Cela dépend de votre volonté (*ciò dipende della volontà vostra*), si vous voulez qu'on résiste, nous résisterons, » ou quelque chose d'approchant. Le cri spontané, unanime : « Nous résisterons *à tout prix !* » fut la réponse. Alors, ému au plus haut degré par la grandeur d'âme de l'Assemblée, Manin lui demanda tous les pouvoirs nécessaires ; il dit que des mesures énergiques instantanées pouvaient devenir indispensables, des mesures telles que celui même qui les prend ne saurait bien rendre compte de ses motifs, quoique instinctivement il en sente la nécessité. L'Assemblée y adhéra à l'unanimité. On discuta ensuite avec calme sur la portée des mots : « *A tout prix*. » Le décret fut mis aux voix ; après quelques observations sur la forme à lui donner, toute l'Assemblée se leva comme un seul homme, au milieu de vivats et d'applaudissements auxquels Manin lui-même s'associa. Après quoi l'Assemblée se sépara dans un état d'enthousiasme réfléchi, raisonné, tout à fait indescriptible. La détermination prise ayant transpiré, le peuple, rassemblé sur la place, applaudit tous les représentants au sortir du palais, et demanda à entendre Manin, qui lui communiqua le décret, l'exhorta à la persévérance, et lui dit de se préparer à tous les sacrifices qui pourraient devenir nécessaires ; il termina par le cri : *Vive l'Assemblée ! vive Venise ! vive saint Marc !* »

RELATIONS DIVERSES

DE TÉMOINS OCULAIRES.

LA JOURNÉE DU 2 AVRIL

RACONTÉE PAR M. EDMOND FLAGG, ANCIEN CONSUL AMÉRICAIN A VENISE [1].

Du 20 au 25 mars, c'est-à-dire depuis le jour où l'on supposait que les hostilités entre Charles-Albert et Radetzky avaient recommencé, et depuis l'arrivée à Venise des premières rumeurs de succès, cette ville avait vécu comme dans un rêve pénible.

Quant à l'armée, toute prête à combattre, chaque heure de retard la jetait dans une impatience fiévreuse.

Les Vénitiens étaient confiants comme d'habitude dans le succès, et se livraient aux plus flatteuses espérances ; leur attente ne fut pas déçue, les bonnes nouvelles affluèrent. Le 25 on disait que Radetzky était battu ; qu'il y avait eu 6,000 morts et 20,000 prisonniers autrichiens, que les Piémontais étaient à Milan ; enfin, pour couronner le tout, on ajoutait qu'on était

[1] *Venice, the city of the sea*, by Edmund Flagg, in two volumes. London, Sampson, Low, etc., 47, Ludgate Hill. 1853.

M. Flagg, aujourd'hui sous-secrétaire d'État, ancien consul américain à Venise, était resté dans cette ville comme simple particulier pendant les années 1848 et 1849. Il ne connaissait point Manin, qui de son côté ne l'a jamais vu. De retour dans sa patrie, M. Flagg, homme d'État éminent, et l'un des statisticiens les plus distingués de l'Europe (*voir* le *Journal des Débats* du 14 août 1858), écrivit l'histoire de ces deux années avec ce mélange de calme et d'enthousiasme particulier à la race anglo-saxonne. Il envoya à Manin ce livre, dont nous traduisons ici quelques pages. Manin en fut extrêmement touché et surpris; il a souvent déclaré que, malgré quelques inexactitudes, inévitables lorsqu'on n'a pas les documents sous la main, cette histoire était de beaucoup ce qui avait été écrit de *mieux et de plus vrai* sur cette époque.

parvenu à intercepter les communications de Radetzky avec le Tyrol, et par conséquent à lui couper toute retraite.

A ces nouvelles, l'allégresse publique ne connut plus de bornes ; pendant trois jours on courait dans les rues comme ivre de joie ; on s'embrassait sur les places publiques. Chaque nuit l'excellente musique du régiment du *Sile* jouait la Marseillaise sur la place Saint-Marc.

Et puis vint la vérité, l'horrible vérité !

Le 28, quelques lettres privées de Turin apportèrent les premières nouvelles de l'échec de Charles-Albert à Mortara ; de sa défaite à Novare ; de son abdication en faveur de son fils ; enfin de son départ !

Mais le premier bruit de la fatale nouvelle était parvenu à Manin dès le 27 au matin par des espions vénitiens à Padoue, et quelques heures plus tard un parlementaire s'était présenté à Malghera avec une dépêche du général Haynau, datée de Padoue, 26, et renfermant le bulletin officiel de Radetzky après sa victoire de Novare du 23 mars.

Le charitable Haynau avait profité de cette occasion pour exhorter le gouvernement de Venise, « *qui n'avait plus aucun* « *secours à espérer du Piémont*, à remettre la ville à son souve- « rain légitime, l'auguste empereur d'Autriche, afin d'éviter à « cette florissante cité une ruine complète et imminente. »

Aussitôt après la réception de cette dépêche, Manin avait envoyé l'ordre à Pepe de suspendre toute opération offensive ; et le général, après avoir rappelé les troupes détachées à Chioggia, était rentré dans Venise avec son état-major.

Quant aux Vénitiens, leur premier mouvement fut de courir sur la place Saint-Marc (cette salle du grand conseil pour toutes les affaires publiques à Venise), et d'appeler à grands cris comme toujours, dans tous les cas de détresse, leur *père* : Manin !

La foi des Vénitiens dans cet homme était absolue, sans réserve, sans limites, prodigieuse ; *jamais il ne l'a trahie, jamais il n'en a abusé !* L'aveugle croyance des masses superstitieuses semblait lui attribuer un pouvoir tenant de l'omnipotence : le pouvoir de les délivrer de tout malheur, quelque écrasant qu'il fut !

Le peuple criait donc qu'il voulait voir son *père*. Le cri : *Ma-*

nin! nous voulons voir Manin! était continuel et assourdissant. Enfin le dictateur parut au balcon habituel; mais ses paroles furent très-laconiques. Il dit: « Que le gouvernement allait publier un bulletin, bien qu'il ne fût pas encore arrivé de nouvelles officielles; » on voyait clairement qu'il s'attendait aux plus mauvaises.

Mais à peine eut-il fini de parler, que, du côté opposé de la place, à une fenêtre au-dessus du café Quadri parut un officier qui se mit à lire à haute voix à la foule une lettre de Milan datée du 26. Cette lettre ne disait pas un mot d'une défaite de Charles-Albert, mais confirmait, au contraire, les nouvelles favorables de la veille.

On ne sut que croire, et pour le moment personne n'eut plus d'opinion arrêtée; néanmoins toute trace de la récente joie avait disparu. De petits groupes d'hommes à la figure pâle, pleine d'angoisse, restèrent sur la place jusqu'à une heure avancée de la nuit, discutant d'une voix basse et profonde les chances de l'avenir. A leurs yeux le sort de Charles-Albert était le prélude de celui de Venise; et le sort de Venise semblait être celui de chacun de ses enfants. Dans quelle insomnie fébrile, inquiète, n'attendait-on pas d'autres nouvelles pendant toute cette nuit! comme on saisissait avec avidité la moindre lueur d'espoir, même absurde!

En effet, pour beaucoup d'Italiens le sort de Charles-Albert était leur propre sort; car la chute de Venise, qui dès ce moment semblait inévitable, leur enlevait leur dernier refuge sur la terre natale et même en Europe.

Ce fut une bien terrible nuit pour Venise que celle du 28 mars! plus terrible même que ces nuits qui vinrent plus tard, lorsque, les bombes éclatant de toutes parts, le ciel semblait en feu!

Une pluie torrentielle tombait sur la ville maritime; Venise n'était pas préparée encore aux dernières calamités; elle ne s'était point élevée encore à toute la hauteur de sa sombre résolution; son cœur intrépide, fléchissant presque sous le poids des espérances déçues, des pressentiments funestes, conservait juste assez de vitalité pour sentir la torture d'une vague attente qui

semble menacer de plus de maux que la plus cruelle réalité n'en saurait apporter! Quelle chute affreuse que celle de toute la hauteur de l'espoir, de la joie, du triomphe, dans cet abîme de découragement et de désespoir! combien était différent l'aspect de la place Saint-Marc pendant cette nuit du 28 mars de ce qu'elle avait été les trois nuits précédentes; la musique militaire ne jouait plus; les cris, les chants d'allégresse avaient cessé; tout était *morne et silencieux!*

Le lendemain matin, à l'heure où d'ordinaire Venise est encore muette et déserte, la place Saint-Marc était entièrement remplie d'une foule anxieuse demandant des nouvelles du champ de bataille.

A dix heures les représentants se réunirent au palais ducal (car les quinze jours de prorogation venaient de s'écouler); mais aucune confirmation officielle n'étant parvenue, on ne pouvait prendre à ce sujet de mesure législative, et après avoir nommé un nouveau président dans la personne de *Jean Minotto*, et un vice-président dans celle de *Louis Pasini* (l'ancien président de l'Assemblée et son collègue ayant été appelés par Manin au ministère), la séance fut levée.

Dans celle du lendemain, on discuta avec calme une loi sur les oscillations dans la valeur du papier-monnaie!

Le jour suivant, quelques journaux de Gênes et de Turin vinrent confirmer la nouvelle de la défaite de Charles-Albert; et le matin du 1[er] avril un bulletin officiel, affiché au coin des rues, donna enfin un corps à toutes les rumeurs publiques, de manière à faire cesser tous les doutes; il détruisit la dernière illusion des optimistes, de ceux qui jusqu'à ce moment avaient refusé de croire à la ruine de la cause italienne.

Manin convoqua immédiatement l'Assemblée pour le lendemain, 2 avril. Ce jour était un lundi; il restera à jamais mémorable dans les annales de Venise.

L'Assemblée siégeait dans sa salle historique et auguste, et attendait Manin dans un silence solennel. Il entra, et monta aussitôt à la tribune.

« Vous connaissez les nouvelles (dit-il d'un ton bas et grave), que décidez-vous? — C'est au gouvernement de prendre l'ini-

tiative. — Êtes-vous décidés à la résistance? — Nous le sommes. — Voulez-vous me donner des pouvoirs illimités pour conduire cette résistance? — Nous le voulons! » fut la réponse unanime.

Alors ces hommes intrépides entourant leur chef, lui serrant les mains, se les serrant les uns aux autres, votèrent par acclamation ce laconique et mémorable décret :

« Au nom de Dieu et du peuple, les représentants de l'État « vénète décrètent à l'unanimité que Venise résistera à l'Au« triche à *tout prix*. Le président Manin est investi d'un pou« voir illimité à cet effet. »

Debout dans cette antique et magnifique salle du conseil, illustrée par tous les triomphes des armes et de l'art vénitien, où du haut des murailles semblait les regarder la longue suite de ces souverains sans sceptre, qui pendant plus de mille ans avaient gouverné Venise, il levèrent une main vers le ciel, et attestèrent par serment leur résolution.

L'histoire ne connaît pas d'acte plus sublime; il rappelle la scène de la déclaration de l'indépendance américaine en 1776; mais nous ne voyons rien de comparable en Europe dans les tristes annales de 1848 et 1849.

Lorsqu'on se rappelle la situation désespérée de la cause libérale italienne, à cette époque : la chute et la ruine de Charles-Albert, l'occupation imminente de Parme, de Modène, de Bologne, de Ferrare, de la Toscane par les Autrichiens; l'intervention probable de la France, de l'Espagne et de Naples à Rome où les appelait la trahison du chef spirituel; lorsqu'on ajoute la certitude pour Venise, déjà entourée du côté de la terre, et bloquée par mer, de n'être secourue ni par la France, ni par l'Angleterre, tandis qu'une armée de 50,000 hommes se préparait à envahir et bombarder ses îlots, on se sent reporté aux anciens temps de Venise, aux jours de sa plus grande splendeur, de sa plus grande puissance; à la prise de Constantinople, la guerre de Chioggia, la ligue de Cambrai, la victoire de Lépante, aux luttes contre Pépin et Barberousse, contre Gênes et le Turc; l'on se dit que le *même sang* coule toujours dans ces veines, que le *même feu* brûle toujours dans ces cœurs!

Aussitôt après l'adoption du décret, Manin communiqua à l'Assemblée la sommation de Haynau du 26 mars, afin de prendre une décision formelle. L'Assemblée ordonna d'envoyer pour toute réponse le décret qu'elle venait de voter.

Au sortir de l'Assemblée, le dictateur et les représentants furent entourés par le peuple, et le décret fut reçu avec un indicible enthousiasme par toutes les classes, hautes ou basses, riches ou pauvres, civiles ou militaires. Un ruban rouge à la boutonnière fut dès ce jour adopté par les champions de cette résistance désespérée; et du point le plus élevé de l'antique clocher de Saint-Marc, bien au-dessus des dômes, des toits et des flèches des palais et des églises, se déployait un immense drapeau rouge.

Ce drapeau, couleur de sang, s'élevait vers le ciel tel qu'un météore; il était aperçu au loin dans l'Adriatique par la flette hostile, et bien loin au delà des lagunes par l'ennemi détesté.

Cette fois enfin, la première dans la longue histoire des révolutions, le drapeau *rouge* était le symbole d'une noble cause, celui de la liberté défendue jusqu'à la mort!

SIXIÈME ÉPOQUE

(2 AVRIL — 24 AOUT 1849.)

RÉSISTANCE A TOUT PRIX

Notre vie est dans la main de Dieu, l'honneur est dans la nôtre.

MANIN. — 29 mai 1849.

PESARO-MAUROGONATO, MINISTRE DES FINANCES DE VENISE,
A PASINI.

VENISE, 2 avril 1849 au soir.

Notre extrême détresse financière et notre terrible condition depuis le nouvel armistice nous obligent à rechercher tous les moyens pour nous procurer quelques ressources. Nous vous prions donc de faire tous vos efforts pour vendre le plus vite possible les objets d'équipement que la Lombardie a mis à notre disposition, et qui, à votre avis, pourraient produire à peu près 600,000 fr. Quand même il ne vous serait pas possible de les réaliser entièrement, tâchez de le faire en partie; à mesure que vous toucherez quelques fonds, veuillez les déposer chez Rothschild, au crédit de J. Lévi, de cette ville.

P. MAUROGONATO [1].

Vu : MANIN.

[1] M. Pesaro-Maurogonato venait d'être nommé ministre lorsque survint le désastre de Novare. Il dirigea jusqu'à la fin les finances alimentées uniquement par le patriotisme des citoyens. L'ordre et l'habileté déployés par M. Maurogonato dans cette situation, ont été admiré même par des Autrichiens. Dans les nombreuses notes tracées par Manin se trouvent ces mots : « *Rendre justice au mérite éminent de Pesaro-Maurogonato.* » Nous avons voulu répondre à cette recommandation autant qu'il est en nous, en rappelant par la dépêche ci-dessus dans quelles circonstances le nouveau ministre des finances inaugura son entrée en fonction.

LE CONSUL VASSEUR A M. DROUIN DE LHUYS.

Paris, 3 avril 1849.

La défaite des Piémontais est connue ; on est consterné ; on espère cependant que la conduite des Vénitiens leur a gagné la sympathie des puissances médiatrices, et qu'elles interviendront pour que Venise ne tombe pas à la merci de son ennemi.

Je suis dans un embarras extrême, ne sachant pour ainsi dire que répondre aux nombreuses questions qui me sont adressées par le gouvernement.

L'Assemblée des représentants vient de déclarer à l'unanimité que « *Venise se défendra jusqu'à la dernière extrémité.* »

Il est bien beau de voir une population aussi dévouée et aussi bonne, sacrifier tout plutôt que de renier son passé ! Les riches, qui devront fournir encore tous les moyens de résistance, sont les premiers à y pousser, tant on a en horreur la domination autrichienne.

VASSEUR.

NOTE

ADRESSÉE PAR DANIEL MANIN, PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE VENISE, A M. DROUIN DE LHUYS ET A LORD PALMERSTON.

Venise, 4 avril.

MONSIEUR,

C'est au nom de l'humanité et de la justice, c'est au nom de la légitimité [1] et de la liberté que le peuple de Venise implore les effets, aussi prompts que possible, de cette médiation bienfaisante que lui font espérer depuis plusieurs mois les gouvernements des plus puissantes et des plus libres nations de l'Eu-

(1) On comprend qu'ici le mot *légitimité* veut dire *droit* et n'a pas le sens que l'usage ou l'abus y ont attaché depuis 1814. L'original de cette note étant écrit en français, nous n'avons pu nous permettre d'en changer une expression.

rope. Nous allons rappeler des faits bien connus; mais le malheur nous y force, et le malheur dignement supporté, quand même il serait dénué de tout autre droit, est à lui seul un titre auprès des cœurs généreux.

Les droits du peuple vénitien sont, comme chacun sait, des plus anciens et des plus légitimes. Venise, sortie de ses lagunes, comme une création du libre arbitre et de la persévérance humaine, comme une protestation violente contre la violence étrangère, fit de son histoire une conséquence immédiate de son origine. Tout en gardant son indépendance et son originalité, Venise noua d'honorables rapports avec les peuples les plus redoutés de la terre et rendit quelques services à la civilisation par ses arts, à l'humanité par son commerce, à la chrétienté par ses armes. Les moyens spontanés par lesquels elle acquit et garda ses domaines; la façon dont elle perdit et ses domaines et son existence politique, concourent à témoigner de ses droits.

Après lui avoir promis une liberté plus vraie que celle qui lui était connue, on la livra à une puissance qui n'avait pas même alors sur elle le droit du plus fort. Plus tard, la Sainte-Alliance, dont le rôle était de faire respecter tous les droits qu'on disait violés par la révolution et la guerre, la Sainte-Alliance ne songea pas à Venise. L'Autriche, dont les proclamations avaient animé les Italiens à la guerre contre la France, en leur donnant l'espoir de recouvrer leur vie *nationale* et l'héritage de leurs souvenirs, l'Autriche n'a tenu aucune de ses promesses.

L'Angleterre et la France, qui ont reconnu la légitimité du mouvement sicilien, ne pourraient certes refuser leur appui à notre délivrance dont la légitimité repose sur des fondements encore plus sacrés. Venise, en joignant ses forces, au moment de la lutte, aux forces des autres États d'Italie, n'en a pas moins gardé la propriété de ses titres spéciaux et son caractère particulier qu'elle montre jusque dans les efforts actuels de sa résistance.

Nous ne rappellerons pas les promesses qui ont retenti en Europe, ni ces paroles solennelles où la pacification de la Péninsule était liée inséparablement à l'idée d'*affranchissement*, ni les témoignages de sympathie qu'obtint alors Venise, et qui, devien-



nent dans sa situation présente, autant de promesses pour son avenir. Si d'autres États italiens ont naguère rejeté le secours de la France, Venise en revanche a été accusée du contraire; les journaux du temps en font foi, et si quelqu'un a jamais osé s'associer en son nom à un refus non moins imprudent qu'ingrat, aucun des actes officiels du gouvernement ne saurait être cité qui ne prouvât notre gratitude et notre confiance. De même, dès le commencement de la révolution, nous adressâmes au gouvernement de Sa Majesté Britannique des paroles dont la signification n'était pas douteuse.

Mais quand même nous aurions sous ce rapport des torts que nous n'avons pas, ce serait offenser des gouvernements tels que ceux des puissances médiatrices que de penser qu'ils s'abaisseraient à saisir d'aussi minces prétextes pour nous abandonner dans notre détresse. En nous séparant un instant de notre peuple et assumant l'orgueil de mérites qui ne nous sont pas personnels, nous pouvons affirmer que le titre principal de Venise à l'appui des puissances n'est pas autant dans ce qu'on lui a fait ou ce qu'on lui a promis, que dans sa propre souffrance et la manière dont elle sait la supporter.

L'histoire des révolutions ne présente pas beaucoup d'exemples d'un amour de l'indépendance allié à un tel esprit de sacrifice. Point de factions, point de tumulte, point d'ostentation, point de haine; la liberté nouvelle n'éteint pas l'antique piété; les habitudes d'une vie par trop pacifique font place à de rudes exercices, à des privations journalières que tout le monde supporte avec dévouement. La durée de la résistance elle-même est un titre, puisqu'elle démontre que ce n'est pas une ivresse turbulente qui la guide, mais une volonté réfléchie.

Tout en vous recommandant l'Italie tout entière, dont les intérêts sont solidaires et dont la pacification, c'est-à-dire l'*affranchissement*, est devenue la condition indispensable de la paix européenne, nous devons vous supplier de prendre immédiatement en considération notre état, qui, faute de ressources pécuniaires, ne saurait prolonger son existence, sans donner gain de cause à notre ennemi. Les délais de l'Autriche sont cal-

culés; elle veut que la diplomatie de deux grandes puissances soit sa dupe, tout en paraissant sa complice.

Ce que Venise sollicite, c'est que le joug de la cour de Vienne ne pèse pas désormais sur elle; c'est, non qu'on lui rende tout ce que *Campo-Formio* lui a ôté, mais son nom du moins et ce qui est strictement nécessaire à son existence politique.

Venise se place sous le patronage associé de la France et de l'Angleterre; elle leur abandonne le choix des moyens.

Dans ces négociations la diplomatie a beau jeu, puisque notre délivrance n'est pas une révolution, mais bien la reprise de nos droits historiques.

Dans le fait: *Venise affranchie* ne saurait donner de l'ombrage. *Venise autrichienne* serait une honte pour le présent, un embarras pour l'avenir.

Agréez, etc. MANIN.

MANIN A PASINI.

VENISE, 4 avril 1849.

L'issue de la guerre piémontaise, l'armistice de Novare vous sont connus. A la première nouvelle de la reprise des hostilités, nous avons dû nous préparer à y concourir activement; car nous ne pouvions rester neutres dans la guerre pour l'indépendance italienne. Mais nos troupes étaient à peine concentrées pour sortir des forts de Brondolo et de Malghera, que nous reçûmes la dépêche du général Haynau, dont je vous ai envoyé copie dans ma lettre du 27 mars.

Ainsi donc, la guerre piémontaise a commencé et fini sans que nous y ayons pris part; car on ne peut certes qualifier d'acte offensif le fait d'avoir poussé un détachement à quelques milles en avant de Brondolo afin de s'établir à Conche, poste non occupé par les Autrichiens et que nous avons abandonné à leur approche.

Ceci posé, reste entière dans ses conséquences la déclaration qui nous a été faite par le ministre des affaires étrangères de France, et que nous a transmise votre dépêche du 19 mars n° 56), savoir :

« Que dans le cas où Venise se tiendrait sur la simple dé-
« fensive, alors même que la guerre piémontaise aurait un
« résultat défavorable, les puissances médiatrices s'emploie-
« raient pour lui procurer un arrangement particulier con-
« venable. »

C'est dans ce but que je juge devoir adresser aujourd'hui aux ministres de France et d'Angleterre la note ci-jointe que vous présenterez immédiatement.

Dans cette note je ne demande pas pour Venise une condition déterminée : notre faiblesse et notre pauvreté nous empêchent d'exercer des droits que nous sentons néanmoins nous appartenir. Je ne fais point de proposition, je ne pose point de conditions; je m'en remets pleinement et complétement au patronage des puissances médiatrices. *Excepté le retour de la domination directe ou indirecte de l'Autriche*, l'Assemblée vénète acceptera, j'en ai la certitude, toute condition politique quelconque que les puissances pourront lui faire obtenir.

Le projet de constituer Venise en ville libre ou anséatique n'est pas nouveau. Il se pourrait que les circonstances actuelles rendissent toute autre combinaison impossible et que les bienveillantes intentions des puissances dussent se borner à cet unique résultat. Dans ce cas, je vous préviens de vous en tenir, autant que possible, au contenu de ma dépêche du 19 février.

Mais lors même qu'il ne resterait d'autre refuge à Venise, pour se soustraire à la domination autrichienne, que de se donner à la France ou à l'Angleterre, encore faudrait-il que son indépendance fût assurée pendant les négociations, et qu'on lui fournît pour cela les moyens militaires et économiques; car, vous le savez, le temps est le véritable ver rongeur de notre existence politique; puisqu'il épuise nos finances, que nous ne pouvons plus espérer de restaurer, les sacrifices des citoyens ayant atteint désormais leurs dernières limites.

Je vous envoie la présente par un courrier exprès jusqu'à Marseille. Vous comprenez, sans qu'il soit besoin d'insister, à quel point il m'importe d'avoir une prompte réponse par courrier exprès.

MANIN.

MANIN A M. J. BASTIDE, EX-MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE.

VENISE, 5 avril.

Les désastres de l'armée piémontaise n'ont pas abattu notre courage ; l'Assemblée, le peuple, le gouvernement sont décidés à résister à tout prix.

Mais nous sommes seuls contre l'énorme puissance de l'Autriche, nos ressources sont épuisées. Notre résolution désespérée peut rendre notre chute glorieuse, mais ne peut l'empêcher.

Vous m'écriviez en septembre : « Que nous étions de braves gens qu'une nation de cœur ne pouvait laisser périr. » Notre conduite n'a pas changé, la France est certainement une nation de cœur, et cependant nous sommes près de périr ! La France le permettra-t-elle ? Nous abandonnera-t-elle ? ou, ce qui reviendrait au même, retarderait-elle son aide plus longtemps que ne pourrait durer notre résistance ?

C'est à vous que j'ose adresser ces graves questions, parce que je connais votre franche loyauté, et dans la terrible responsabilité qui pèse sur ma tête, il est pour moi d'un intérêt suprême de savoir la vérité tout entière dans sa nudité, sans illusion, sans détour.

Dans cette démarche vous voudrez bien, comme autrefois, voir un témoignage de ma haute estime pour votre caractère ; quoi que vous me répondiez, quoi qu'il advienne, je serai toujours votre obligé, et, si vous le permettez, Monsieur, votre ami.

MANIN.

PASINI A MANIN.

PARIS, 28 mars 1849.

J'écris quelques lignes à la hâte; les tristes nouvelles apportées ce matin par le télégraphe viennent d'être officiellement annoncées à la Chambre par M. Odilon Barrot. Après avoir annoncé la défaite de Charles-Albert, son abdication, la marche de Radetzky sur Turin, il a ajouté : « Que dans le cas où les Autrichiens *s'établiraient* en Piémont, la France aviserait. » Vous voyez que même une occupation temporaire du Piémont ne serait pas considérée par la France comme un cas de guerre.

Jusqu'à présent notre position *diplomatique* reste ce qu'elle était lors de ma dépêche du 19 ; mais le péril pour Venise n'en est pas moins devenu plus grave encore, et j'en ai le cœur navré.

PASINI.

M. PASINI A M. DROUIN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

PARIS, 29 mars 1849.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Les affreuses nouvelles qui arrivent du Piémont, le bruit qu'une convention quelconque pourrait avoir lieu entre le Piémont et l'Autriche m'obligent de vous renouveler par écrit les plus vives recommandations.

Vous savez quelle a été notre conduite depuis le 11 août dernier. Dès que la nouvelle de la médiation offerte par la France et l'Angleterre est arrivée à Venise, mon gouvernement, qui voulait se prêter sérieusement à cette ouverture des puissances médiatrices, s'est empressé de m'envoyer à Paris pour prendre part aux négociations. Mes pleins pouvoirs datent du 23 août. Depuis cette époque, tous les conseils que la France nous a donnés, nous

les avons suivis; notamment afin de ne mettre aucune entrave à la diplomatie, nous avons maintenu la plus stricte neutralité sur la question politique.

De son côté, la France nous a toujours témoigné le plus grand intérêt; au mois de septembre dernier, votre consul à Venise nous a informés que la France avait chargé son représentant à Vienne d'obtenir que les hostilités entre Venise et l'Autriche fussent suspendues pendant les négociations pour la paix; à la fin d'octobre, le même consul nous a fait savoir l'arrivée dans la mer Adriatique de quelques bâtiments français ayant l'ordre de maintenir Venise débloquée : « *même par l'emploi de la force.* » Vous-même, Monsieur le Ministre, avez eu la bonté de déclarer à M. Tommaseo et à moi, dès les premiers jours de votre avénement au ministère : que les instructions données à M. Rigaudit par votre prédécesseur étaient confirmées; plus tard vous m'avez renouvelé cette assurance. Dans ces derniers jours, tout en prévoyant la défaite de l'armée piémontaise, vous m'avez dit : « *que la médiation n'était pas rompue par le seul fait de la reprise des hostilités; que la conservation de Venise était d'une grande importance même pour la France;* » vous nous engagiez même : « *à ne pas prendre part à la lutte offensive que le Piémont allait recommencer, et cela afin de nous ménager une solution favorable, dans le cas où le Piémont essuierait des revers.* »

Et certes, si la France veut obtenir *l'affranchissement de l'Italie*, elle ne peut pas permettre que Venise retombe sous le joug de l'Autriche! D'ailleurs au point de vue de l'humanité et de l'honneur, il est impossible à la France d'abandonner une ville qui a fait tant d'efforts et tant de sacrifices pour résister. Si cette résistance est due au grand amour que Venise témoigne pour l'indépendance, la France ne peut pas dire que ses promesses n'y soient pour rien.

Par conséquent, je ne crois pas, Monsieur le Ministre, que vous, gardien de l'honneur et des vrais intérêts de la France au dehors, chargé d'exécuter *ce que l'Assemblée nationale a voté le 24 mai* 1848, homme de cœur, puissiez permettre qu'une convention quelconque soit signée en Piémont,

dans laquelle Venise soit sacrifiée, ni que Venise soit privée des secours moraux et matériels que la France lui a donnés jusqu'ici. Si nous devons voir la France nous retirer son appui dans ce moment solennel, nous tomberons peut-être, *mais ce ne sera pas à nous* qu'on pourra faire aucun juste reproche.

« *Nous* pourrons dire à tous et toujours : que nous avons combattu, que nous avons souffert, que nous avons épuisé toutes nos ressources, que nous avons conservé la modération la plus exemplaire, que nous avons suivi les conseils de la diplomatie française, que nous n'avons créé aucune difficulté à ses démarches et que cependant on nous a *abandonnés*, précisément alors que notre conservation était nécessaire pour remplir vis-à-vis du monde entier des promesses solennelles, des promesses tant de fois répétées, et qui tiennent d'une manière indissoluble à la dignité, aux intérêts, à l'influence politique de la France elle-même.

On m'objectera peut-être que la France ne peut aider Venise sans déclarer la guerre à l'Autriche. Je ne le crois pas, Monsieur le Ministre. Je crois que jusqu'ici la voix de la France a été toujours écoutée, et que la France peut être *sûre* d'être écoutée. Je pense enfin que, dans aucun cas, la France ne peut envisager la chute de Venise comme un fait étranger à sa politique, à ses intérêts, à ses engagements.

Je ne crois pas, Monsieur le Ministre, pouvoir dans le moment actuel vous parler avec moins de franchise. Toute réticence serait indigne de la France, indigne de votre noble caractère, indigne de cette ville héroïque que je suis fier de représenter et qui a su conquérir, je n'en doute pas, non-seulement des sympathies, mais même le respect de ses ennemis.

Permettez-moi donc, Monsieur le Ministre, de conserver la confiance que mes paroles trouveront, cette fois comme toujours, un noble écho dans votre cœur généreux.

Agréez, etc.

V. PASINI.

PASINI A MANIN.

Paris, 30 mars 1849.

En sortant hier de l'Assemblée, j'ai pu m'entretenir longuement avec M. Drouin de Lhuys. Lord Normanby qui arrive de Londres venait de le quitter.

Il ne faut point nous faire illusion ; le ministre français considère la cause de Venise comme perdue. Il dit : « qu'au point où les affaires du Piémont en sont arrivées, vouloir soutenir Venise équivaudrait pour la France à une déclaration de guerre, et que la guerre, *elle ne peut pas la faire.* » C'est là le résumé désespérant mais fidèle de son long discours.

Vainement ai-je insisté sur l'importance stratégique et diplomatique de Venise ; vainement ai-je représenté qu'aucun reproche ne peut être adressé à Venise ; que la France nous a fait *des promesses solennelles* et a contracté envers notre pays une obligation morale ; vainement ai-je rappelé que nos intérêts et ceux de la France sont identiques, et que la puissance de la France elle-même sera amoindrie par notre chute. Tout fut inutile !

La seule chose consolante qu'il m'ait dite a été que l'amiral Rigodit ferait tout ce qui serait possible, excepté, bien entendu, ce qui l'obligerait à tirer le canon, pour empêcher Venise d'être attaquée. Enfin il conclut en disant : « Qu'il fallait ou être décidés à nous défendre jusqu'à la dernière extrémité, avec grand risque d'être pris d'assaut, ou bien nous rendre dès ce moment ; que si cependant je croyais pouvoir lui remettre une proposition quelconque, en mon nom personnel puisque je suis sans instruction, il s'empresserait de l'appuyer, en qualité d'intermédiaire *amical.* »

Le gouvernement peut être bien certain de ma réserve à cet égard. En rentrant chez moi j'ai adressé au ministre une lettre qui reproduit une partie de notre entretien. Du reste rien de ce que j'ai fait ne saurait, dans aucun cas, vous compromettre ; soit qu'il s'agisse de continuer la lutte par nous seuls, soit qu'il s'agisse de nous réunir à l'Italie centrale. Je ne pouvais solliciter une intervention directe avant le vote de l'Assemblée ; après, s'il y a moyen, je le ferai.

J'ai eu un long entretien avec M. Jules Favre, qui est rapporteur du comité des affaires étrangères. En résumé, il a paru pénétré de la nécessité de soutenir Venise; il dit : « que les instructions données à l'amiral Rigodit ne pouvaient être changées maintenant, et qu'il est hors de doute que Venise doit être préservée du blocus et de toute attaque, etc. »

Lord Ellis, que j'ai vu aussi, s'est tenu dans une grande réserve. Entre autres choses, il me dit : « que les affaires seraient *plus faciles à arranger* maintenant, et que pour ce qui concerne la Lombardo-Vénétie, il fallait surtout faire de façon à ce que tous les émigrés pussent rentrer tranquillement chez eux ! » Vous pouvez croire que j'ai répondu un peu fièrement que ce n'est point des émigrés qu'il s'agissait, mais bien de sauver le pays lui-même, et que ce n'était pas là seulement une affaire *politique*, mais bien une affaire d'*humanité* [1].

En résumé, pour juger sainement la situation, voici ce qu'il ne faut jamais oublier : 1° que désormais c'est la diplomatie anglaise qui domine; 2° que cette diplomatie ne tient qu'à faire la paix, et que le *comment* lui est à peu près indifférent; 3° que de la part des deux cabinets il y a tendance à profiter du désastre piémontais *pour en finir*.

Est-ce à dire pour cela que notre cause soit entièrement désespérée? C'est à vous de juger quelles espérances nous pouvons encore fonder sur les ressources de notre pays, etc.

LE MÊME AU MÊME.

(Lettre particulière.)

Paris, 31 mars 1849.

Cher ami,

J'éprouve le besoin de t'écrire confidentiellement; il sera impossible de connaître aujourd'hui, ni même demain, le résultat de la séance. Aussitôt après le vote je verrai M. Drouin de

[1] M. Pasini était de la province de Vicence, réoccupée par les Autrichiens, par conséquent émigré.

Lhuys, et je ferai partir Toffoli pour Venise ; mais il ne faut pas nous faire illusion ; la diplomatie brûle de sortir de l'embarras où elle s'est mise ; les agents français et anglais en Italie la servent à souhait, exagérant peut-être encore le désastre piémontais.

Des nouvelles de Milan disent que nos provinces sont insurgées; mais je ne sais ce qui en est, ni quel effet pourront y avoir produit depuis les nouvelles du Piémont. Dans cette situation, je ne puis que sonder le terrain et attendre des instructions; mais il n'est que trop certain que la diplomatie veut saisir le prétexte du désastre piémontais *pour en finir*, et que son aversion pour les républiques romaine et toscane y entre pour beaucoup.

LE MÊME AU MÊME.

PARIS, 2 avril 1849.

Le bruit d'une descente des Français à Civita-Vecchia se répand de plus en plus. Le prétexte serait de tenir les Autrichiens en échec, et l'arrière-pensée de faire ou d'aider des restaurations à Rome et en Toscane. Je ne puis pourtant encore me persuader qu'on veuille aller jusque-là. Quant au résultat de la séance d'avant-hier, tout commentaire serait superflu ; il est tel qu'on l'avait prévu. Je n'en présenterai pas moins, de concert avec les envoyés toscans et romains, une note au ministre pour réclamer le secours de la France, sans quoi, on dirait *que nous ne l'avons pas demandé :* au fond, c'est là le motif réel de notre démarche.

Les journaux et les lettres de Venise manquent depuis trois jours, et je suis extrêmement inquiet ; la dernière dépêche que j'ai reçue est du 16 mars. Je dois avoir un entretien avec M. Drouin de Lhuys, ce soir à neuf heures. Aussitôt après je vous écrirai et je ferai partir Toffoli.

PASINI.

PASINI A MANIN.

PARIS, 4 avril.

Hier seulement j'ai pu voir avec la tranquillité nécessaire lord Normanby et M. Drouin de Lhuys.

Lorsqu'on est à Paris il est facile de voir que toute la diplomatie, sans excepter celle de France et d'Angleterre, veut non-seulement la fin de la guerre, mais encore la restauration du pape et du grand-duc, et qu'elle est disposée à laisser continuer la domination de l'Autriche sur la Lombardo-Vénétie et l'influence de cette puissance sur le reste de l'Italie; qu'elle voudrait seulement régler le moins mal possible cette influence, ne pouvant ou ne voulant se persuader que si l'on veut une paix durable, il faut absolument qu'elle cesse.

Lord Normanby reconnaît formellement : « qu'aucun reproche ne saurait être adressé à Venise ; que sa conduite est digne d'éloge, etc. » Mais quoique ses manières aient été hier même plus courtoises que d'habitude, et qu'il m'ait assuré plusieurs fois du vif désir de son gouvernement de nous être utile, je n'ai pu avec lui sortir des généralités; car vous savez comme moi quel genre d'assistance l'Angleterre nous promettait, même dans un temps moins malheureux. J'ai compris seulement que l'Angleterre considère un gouvernement *séparé* comme indispensable, et trouve qu'il serait avantageux pour l'Autriche elle-même d'entrer en négociation.

M. Drouin de Lhuys m'a répété de nouveau que *sauf de tirer le canon*, l'amiral Rigodit ferait tout son possible pour que Venise puisse être approvisionnée ; qu'aujourd'hui même il allait en écrire au consul Vasseur, à Venise, à M. Bois-le-Comte, à Turin, à M. de la Cour, à Vienne, etc. Mais quant à l'indépendance italienne et spécialement celle de Venise, il dit : « Que sous ce rapport Venise, aussi bien que les provinces, était dans une situation *fatale ;* qu'à la vérité la France avait désiré et devait désirer leur indépendance, mais qu'il était positif que l'Angleterre n'avait jamais pris d'engagement à ce sujet ; que l'Autriche s'y était toujours refusée, et que l'Allemagne, en général,

n'avait jamais pu se persuader que Venise ne lui fût pas nécessaire comme défense contre la France. En revanche, ajouta-t-il, mais comme une idée personnelle non débattue avec l'Autriche, il croyait possible d'obtenir un royaume *séparé et constitutionnel;* bien entendu, sous un prince de la maison d'Autriche.

Ici je lui fis observer qu'un pareil projet demanderait un long examen auquel je n'étais pas autorisé par mes instructions. Il recommanda alors de nous hâter, afin de profiter d'un moment où l'Autriche était disposée à la modération, *c'est-à-dire à une modération à sa manière* (sic). »

Je me bornai à répondre en termes généraux que je ne concevais pas que l'Autriche pût encore espérer d'exercer jamais en Italie une domination utile ou durable, et il convint « qu'il faudrait pour cela d'immenses concessions aux exigences de l'esprit de nationalité, » etc.

Il paraît donc que même l'indépendance de la seule ville de Venise ne trouvera dans la diplomatie qu'un faible appui et une grande opposition de la part de l'Autriche. Personnellement je serais d'avis, plus que jamais, d'insister pour l'indépendance spéciale de la ville de Venise, selon la teneur de mes instructions du 13 octobre [1]; précisément parce qu'il paraît probable que des garanties constitutionnelles seront concédées en tout cas à la Lombardo-Vénétie [2]; que par conséquent celle-ci ne gagnerait pas beaucoup plus par le sacrifice de Venise, tandis que l'Italie entière gagnerait à sa conservation un point stratégique des plus importants.

Seulement dans l'état actuel je ne vois pas d'espoir fondé d'obtenir cette indépendance par les voies diplomatiques.

Il va sans dire que jusqu'ici je continue à soutenir en première ligne l'indépendance complète de toute la Lombardo-

[1] « Venise *isolée* ne pourrait vivre que peu de temps. Pourtant si on lui imposait absolument ou de rester isolée ou de rentrer avec la terre ferme sous la domination directe ou indirecte de l'Autriche, Venise préférerait toujours *devenir misérable et espérer* que de rentrer sous un joug désormais intolérable, quelque soin qu'on prît de cacher sous des fleurs ses nouvelles chaînes. » — (*Instructions diplomatiques du 13 octobre*, t. 1, p. 464.)

[2] Allusion à la *Patente Impériale* du 4 mars 1849.

Vénétie en ajoutant : « que quant à la ville de Venise, *elle ne peut pas* être rendue à l'Autriche ; » mais enfin comme on pourrait vouloir forcer les Vénitiens à *opter* entre deux projets différents, dont le premier serait : de faire de toute la Lombardo-Vénétie un royaume *séparé et constitutionnel ;* l'autre : de faire de Venise seule une ville anséatique, vous sentez que moi qui suis *Vénète* et non *Vénitien*, je doive désirer que cette négociation soit confiée à une autre personne, ou du moins qu'un Vénitien jouissant de toute la confiance de sa ville natale vienne la partager avec moi.

Vous, honorable Président, vous savez certainement que je suis *Italien* avant tout ; mais vous devez comprendre aussi qu'une solution peu désirée devenant après tout possible, je dois me prémunir contre tout soupçon. C'est surtout pour le cas où la plus cruelle nécessité vous contraindrait à modifier vos instructions au sujet de l'indépendance *absolue* de Venise, que je vous supplierais de vous rappeler cette prière et cette nécessité.

. .

M. Pasini examine ici quelles seraient à son avis les conditions les moins onéreuses dans le cas où l'abandon de la France ou bien le désir d'améliorer le sort de l'ensemble des provinces lombardo-vénitiennes déciderait Venise à accepter de faire partie d'un État lombardo-vénitien *séparé* et *constitutionnel*, mais conservant certains liens avec l'Autriche et peut-être même un prince de cette maison. Supposant avant tout la promulgation *préalable* d'une constitution (de préférence celle de Belgique), il dit que les seuls rapports qui lui paraîtraient admissibles sont les suivants : 1° Neutralité absolue dans toute guerre de l'Empire. — 2° Un tribut annuel équitable. — 3° Protection réciproque sur mer des pavillons lombardo-vénète et autrichien. — 4° Certaines conventions douanières. — Probablement l'Autriche voudrait ajouter à ces conditions celle d'occuper certains points stratégiques importants, une alliance offensive et défensive, ainsi que l'obligation pour la Lombardo-Vénétie, de fournir un contingent de troupes en cas de guerre. Mais dans son propre intérêt, la France devrait aider le nouvel État

à repousser tout au moins ces dernières prétentions. C'est ce que les efforts de M. Pasini tendraient à tout événement à lui faire comprendre [1].

Toutefois ne serait-ce pas porter préjudice à l'avenir que d'accepter au nom de Venise des conditions qui, quelles qu'elles soient, lèsent toujours l'indépendance? Ne serait-ce pas mieux et plus conforme à notre devoir de ne céder qu'à la force matérielle, *évidente*, afin de garder intact le droit pour un prochain avenir; d'espérer enfin dans un nouveau mouvement national, dans les élections du mois de mai prochain en France ou bien dans un revirement d'opinion dans ce pays ?

Ce sont là des questions de *principe*, — de *prudence*, — de *foi politique*. C'est à vous d'examiner, *au point de vue des principes*, jusqu'à quel point le droit inaliénable de l'indépendance absolue pourrait sembler compromis aux yeux des hommes sensés, qui en outre devront tenir compte de la violence morale qui nous est faite; d'examiner *au point de vue de la prudence*, si les conditions dont il s'agit rendraient l'avenir auquel nous aspirons tous, plus facile ou plus difficile à atteindre; et enfin, *au point de vue de la foi politique*, si ce qui nous resterait à désirer ne pourra et ne devra pas résulter même du progrès moral et politique des populations allemandes.

Quant à moi, je dois me borner à vous faire connaître les

[1] L'étendue de cette lettre très-importante nous force à en résumer une partie. Nous rappellerons ici que dans tout le cours de cet ouvrage, nous avons dû nous borner à faire des extraits de la correspondance très-intéressante, mais très-étendue et, presque journalière des envoyés vénitiens à Paris. Ces extraits sont à peine la dixième partie de ce qui est sous nos yeux, mais nous les croyons suffisants pour faire comprendre la marche et le caractère des événements. Les dépêches de Manin seules sont reproduites en entier.

La difficulté croissante des communications avec Venise, les retards de plus en plus longs que subirent les dépêches, nous empêcheront de suivre désormais aussi strictement que jusqu'ici l'ordre chronologique. Ainsi toutes les dépêches du 28 mars au 2 avril n'arrivèrent à Venise qu'au bout de *vingt jours*. Celle du 4 avril, expédiée, à cause de son importance, par courrier exprès, ne mit pas moins de temps. C'était une grave difficulté de plus à ajouter aux obstacles de tout genre contre lesquels le gouvernement de Venise avait à lutter.

faits de ma compétence. Dans ma conviction, il n'y a rien à espérer des élections ni d'un prochain revirement d'opinion en France.

J'ai longtemps hésité à vous exposer mes idées ; d'un côté, j'ai dû craindre que vous n'y vissiez une sorte de défection à notre résolution, un abandon de la politique généreuse que Venise a inaugurée par ses actes et qu'elle a toujours maintenue jusqu'ici ; de l'autre, qu'en face des prétentions de l'Autriche elles ne vous parussent une pure utopie. Néanmoins j'ai dû me demander, la main sur la conscience, s'il m'était permis, dans cette situation si grave de ne pas vous exprimer du moins quelques idées pour le cas où une plus longue résistance vous paraîtrait *impossible* et l'intervention diplomatique devenue inévitable. Enfin je me suis senti encouragé même par cette pensée que Venise a toujours fait son devoir et par les armes et par les sacrifices pécuniaires ; qu'elle a donc surabondamment prouvé que si jamais elle devait être réduite par la plus cruelle nécessité à céder en partie, même alors encore, elle se sera sacrifiée au bien de tous.

Je vous ai écrit longuement, parce que j'ai voulu vous faire lire tout ce qui se passe dans mon âme. C'est à vous de prononcer ; votre parole pleine d'autorité servira de règle invariable à ma conduite.

Tout ce que j'ai écrit jusqu'ici au nom de Venise aux cabinets anglais et français, vous a prouvé, je l'espère, que je ne crains point de dire la vérité ni de soutenir *le droit*. Je puis même ajouter que la manière dont j'ai dit l'une et soutenu l'autre, loin de diminuer pour moi la bienveillance de ceux auxquels je m'adressais, n'a fait que l'augmenter.

Je dois cela à la haute fortune qui m'est échue, de représenter une ville dont tous exaltent l'héroïsme, un chef dont tous admirent la sagesse, une cause dont tous reconnaissent la justice.

V. Pasini.



MANIN A PASINI.

VENISE, 12 avril.

J'ai reçu vos dépêches des 26 et 28 mars; mais aucune correspondance n'est arrivée depuis, à cause du soulèvement de Gênes. Vous pouvez imaginer dans quel état d'anxiété je suis de ne pas connaître le résultat de votre entretien avec M. Drouin de Lhuys, et la politique que ce ministre entend suivre à notre égard.

Bien que notre Assemblée ait décidé que Venise résistera à tout prix, ce n'en est pas moins pour le gouvernement un devoir rigoureux de faire connaître au pays le véritable état des choses, afin que sa généreuse résolution et ses nouveaux sacrifices d'argent et de sang ne reposent pas sur de fausses espérances.

Tant que je n'aurai pas reçu de réponse précise et catégorique à ma note du 4 de ce mois aux ministres de France et d'Angleterre, notre résistance et nos sacrifices auront leur but et leur justification; mais je ne puis ni ne dois permettre que cet état d'affreuse incertitude se prolonge au delà de ce que pourraient durer ces nouveaux sacrifices eux-mêmes et notre résistance. Si donc, au reçu de cette lettre, vous n'êtes pas encore en possession d'une réponse à la note susdite, vous voudrez bien la réclamer *immédiatement*, car le retard d'une protection efficace équivaudrait pour nous à l'abandon complet.

Le 4 de ce mois, a été publiée à Trieste la reprise du blocus; à Mestre on poursuit avec une extrême activité les travaux de siége; autour de Malghera les troupes autrichiennes augmentent de jour en jour; enfin pour le 17 du mois courant, on a préparé des logements et des vivres pour 20,000 hommes. Il ne manque au triomphe complet des armes autrichiennes que la chute de Venise; aussi toutes les forces militaires et les ruses de tout genre sont-elles mises en œuvre pour hâter cette chute.

Notre ville reste dans le calme, mais la dépréciation du papier-monnaie a déjà fait hausser le prix de toutes les subsistances, et le doute cruel sur notre avenir porte le découragement jusque dans les rangs de la troupe. Vous comprendrez dès lors que cette

situation ne saurait se prolonger, et vous réclamerez, ne fût-ce qu'au nom de l'*humanité*, une prompte décision. Quelque cruelle qu'elle soit, elle pourra servir du moins à épargner la dévastation et le sang.

MANIN.

PASINI A MANIN.

PARIS, 11 avril 1849

Je n'ai reçu aucune nouvelle de Venise depuis votre dépêche du 26 mars. L'amiral Cécile a mandé à M. Drouin de Lhuys que lord Palmerston adhère à tout ce que la France pourra tenter pour empêcher Venise d'être attaquée ni bloquée, du moins pour le moment. Interrogé par moi sur le blocus qu'on vient de publier contre nous à Vienne, le ministre répondit : qu'il ne croyait pas qu'avant la moitié de ce mois on pût nous attaquer, mais que pour proposer un armistice, il faudrait absolument avoir une proposition quelconque à mettre en avant. Il me pressa de nouveau de lui donner une note entièrement confidentielle « seulement, disait-il, pour se former lui-même une idée sur ce qui pourrait être possible de proposer, sauf à n'en faire usage que lorsque j'aurai reçu vos instructions. »

Je réfléchirai *si* et *comment* je pourrais écrire cette note sans m'écarter de mes instructions.

LE MÊME AU MÊME.

PARIS, 13 avril.

Toujours ni nouvelles, ni journaux de Venise.

J'ai remis hier à M. Drouin de Lhuys la note confidentielle demandée. Elle est trop longue pour en envoyer copie aujourd'hui; mais en attendant, je peux vous assurer qu'elle ne nous

compromet d'aucune façon, abstraction faite de l'assurance de M. Drouin de Lhuys de la considérer comme non avenue. En substance, j'y établis : Que l'Autriche, bien qu'elle ait gagné une bataille et fait changer un ministère en Piémont, n'en a pas moins perdu pour l'avenir toute force morale et aussi tout avantage pécuniaire possible dans la Lombardo-Vénétie. Je m'étends particulièrement sur la question financière et je prouve que, pour maintenir sa domination par la force, l'Autriche devra dépenser plus qu'elle n'en recevra. Sautant ensuite à pieds joints par-dessus la question *du prince*, j'examine quels pourraient être les rapports entre un royaume lombardo-vénitien et l'empire d'Autriche. Je les fais consister dans un tribut annuel fixe ; certains traités offensifs et défensifs, certains traités de commerce et de douane ; enfin je termine en rappelant que *la ville de Venise* en tout état de cause ne peut pas ne pas être maintenue indépendante.

J'ai écrit tout cela sans espoir de le voir adopté, mais seulement pour mettre en avant certaines données importantes, pouvant modifier, si c'est possible, la manière de voir de ces messieurs qui n'ont réellement aucune connaissance précise de nos affaires.

Du reste, j'aurais grand besoin d'être avec vous en rapport direct et continuel. Si en tout cas vous pensez qu'on puisse faire à Paris quoi que ce soit d'utile pour notre cause, tâchez de m'envoyer une personne de toute confiance, mais choisissez surtout quelqu'un qui ne se laisse pas intimider, et qui ait assez de dextérité pour surmonter les obstacles.

PASINI.

LE MÊME AU MÊME.

PARIS, 14 avril.

La seule nouvelle que j'aie reçue de Venise est l'héroïque décret du 2 avril que je viens de lire à l'instant même dans la *Concordia* de Turin.

J'ai vu ce matin M. Drouin de Lhuys qui m'a dit : « que l'Autriche était décidée à nous attaquer ; qu'il aurait fallu pouvoir présenter immédiatement quelque projet acceptable ; que moi n'étant pas en position de le faire et la distance entre Paris et Venise étant d'ailleurs trop grande, le meilleur conseil qu'il puisse nous donner est d'*entamer directement des négociations avec les commandants militaires autrichiens,* » et autres propos également consolants ! Lui ayant rappelé la part prise par la France dans toute notre conduite, il répondit : « Que *lui* personnellement n'avait jamais promis de faire la guerre pour nous, et que le langage de l'Autriche est de nature à rendre inutile toute intervention purement pacifique ; que, du reste, la France n'avait pas manqué d'écrire énergiquement, etc. »

J'ai essayé de lui faire comprendre que vis-à-vis de nous il était impossible d'établir une distinction entre la France d'avant le 20 décembre et la France après le 20 décembre ; qu'il était impossible pour la France de se dégager de toute une série d'actes et de promesses qui lui imposent à notre égard une dette d'honneur. Tout fut inutile. J'ai dû me convaincre que le ministre voulait nous persuader de nous rendre *à merci*, et j'ai fini par lui dire que je ne le reverrais que lorsque j'aurais des instructions.

Il serait possible que les événements lui fissent paraître plus digne de son attention la note que je lui ai remise, et qu'il affectait n'avoir pas suffisamment étudiée ce matin, mais qui, en tout cas, disait-il, lui semblait inadmissible dans les circonstances actuelles. Voici le résumé nullement consolant, mais vrai, des dispositions du cabinet français actuel ; quoique, dès son avénement, je n'aie jamais conçu grand espoir, je dois pourtant avouer que les tendances réactionnaires de ces messieurs dépassent tout ce que j'attendais.

VALENTIN PASINI.

MANIN A PASINI.

VENISE, 17 avril 1849.

J'ai reçu hier à la fois vos dépêches du 28 au 31 mars. Seulement dans celle du 30 j'ai trouvé quelques paroles consolantes; je me suis empressé de les répandre dans la ville, afin de soutenir les courages [1]. J'espère que ma note du 2 avril aux cabinets anglais et français sera arrivée à propos pour les exciter davantage à une intervention efficace.

Vous n'aurez sans doute pas attendu d'instructions spéciales pour rompre tout engagement avec le général Rybinski, sachant que nous ne pouvons plus faire la guerre, et pour suspendre les négociations pour l'achat d'un bateau à vapeur, connaissant notre détresse financière; elle est d'autant plus grande que nous voici privés aussi du subside mensuel voté par les chambres piémontaises sur lequel nous avions dû compter, mais dont nous n'avons jamais touché même le premier terme.

Vous savez déjà que la restauration du grand-duc de Toscane s'est effectuée sans qu'il fût besoin d'une intervention étrangère. Je ne sais si une semblable restauration pourrait avoir lieu à Rome; mais, en tout cas, la durée de l'état de choses actuel dans ce pays me paraît peu probable.

Vous pourrez mieux apprécier aujourd'hui la conduite politique que je m'étais prescrite et qui vous avait été indiquée dans ma dépêche du 5 février, etc.

Les Autrichiens n'ont point discontinué leurs préparatifs. Toutefois aucune attaque n'a encore eu lieu et nous ne voyons pas non plus de vaisseaux ennemis. Bien que l'attente d'un mal soit un mal très-réel, si les choses continuaient ainsi pendant quelques jours encore, je pourrais me flatter d'y voir l'effet des ordres de M. Drouin de Lhuys que vous m'avez annoncés.

MANIN.

[1] Les assurances de M. Drouin de Lhuys au sujet des ordres envoyés à l'amiral Rigodit. (*Voir page 194*.)

PASINI A MANIN.

17 avril.

J'ai reçu ce matin vos dépêches du 2 avril.

Je me suis empressé de les porter chez M. Drouin de Lhuys qui venait de partir pour la Chambre, et chez M. Edwards qui enverra immédiatement à lord Palmerston celle qui lui est destinée.

Ayant tâché de découvrir d'où provenaient les étranges propos que m'a tenus M. Drouin de Lhuys l'autre jour, j'ai su que l'Autriche l'avait pris sur un ton beaucoup plus haut avec la France que celle-ci ne s'y était attendu. MM. les diplomates viennois savaient parfaitement qu'en parlant *ferme*, ils se débarrasseraient de toute velléité d'ingérence française, et c'est ce qu'ils ont fait. Maintenant M. Drouin de Lhuys persistera-t-il dans ses conseils après avoir lu votre dépêche? Je le crains. On prétend qu'aujourd'hui le ministère demandera à la Chambre l'autorisation d'intervenir à Rome en faveur du pape; si je puis, avant de fermer ma dépêche, je vous dirai ce qui en est.

Veuille le ciel que les affaires de Hongrie nous donnent la possibilité d'obtenir quelque chose de supportable pour notre pauvre pays! Comme je n'ai pu voir M. Drouin de Lhuys, je lui ai envoyé votre dépêche en l'accompagnant du billet ci-joint :

« Monsieur le Ministre,

« La guerre du Piémont a commencé et fini sans que Venise ait pu y prendre part. Par conséquent le gouvernement de Venise se trouve précisément dans cette position purement défensive, qui, selon vos bienveillantes paroles, devait mériter à Venise l'appui de la France et de l'Angleterre pour obtenir un arrangement favorable. Ne craignez pas, Monsieur le Ministre, que le temps vous manque pour essayer vos nobles efforts en faveur de cette ville héroïque. Elle a pris sa résolution, elle veut *résister à tout prix*, selon le décret que j'ai l'honneur de vous transmettre. Vous voyez donc que votre interposition peut arriver à temps

pour empêcher bien des maux. Veuillez, Monsieur le Ministre, vous charger de cette démarche honorable. Quand même vous ne devriez pas réussir, vous éprouverez une grande satisfaction de l'avoir tentée; peut-être la France aussi vous en remerciera-t-elle comme d'un acte auquel son honneur était engagé.

« Agréez, etc.

« PASINI. »

LE MÊME AU MÊME.

PARIS, 19 avril 1849.

Hier enfin, j'ai vu le ministre. Il avait lu votre dépêche, ma lettre et le décret du 2 avril; je lui ai communiqué, en outre, quelques parties de vos dépêches du 27 mars et du 4 avril.

Je dois dire que tout cela paraissait l'impressionner, et qu'il était tout différent du jour où il nous renvoyait nous arranger *avec les généraux autrichiens!*

Hier, au contraire, il éleva jusqu'au ciel votre habileté personnelle, convint que, jusque dans ce dernier décret, la conduite de Venise était toujours restée conséquente avec elle-même et assura être tout disposé à entamer une négociation.

Toutefois, je vous ferai observer que cette mobilité n'est pas en elle-même une bonne chose; probablement ce changement est dû aux nouvelles arrivées de Hongrie, à l'opinion publique qui, dans tous les journaux, se déclare favorable à Venise (les plus éhontés mêmes n'osent nous attaquer), à vos dépêches et peut-être aussi à la persistance que je mets à lui dire en face qu'il y va de son honneur. Mais un nouveau revirement tout aussi subit pourrait se produire. D'ailleurs ce changement même n'est que dans la forme, non dans le fond, car lorsque je lui eus répété que nous accepterions toute condition quelconque, *excepté le retour sous la domination autrichienne*, il me déclara, sans doute avec de bonnes manières, sans doute comme une chose qui lui était très-pénible, mais enfin il me déclara que cela lui

semblait une chose impossible, attendu que l'Autriche, même après dix ans de revers, ne céderait pas.

Il voulut encore me persuader de lui faire un projet d'arrangement pour le transmettre à l'Autriche avec d'énergiques recommandations. Mais je lui déclarai que je ne présenterais aucun projet ayant pour base la domination autrichienne, que je n'y étais pas autorisé et que même vos dernières instructions excluaient catégoriquement toute combinaison de ce genre.

Me voyant inébranlable sur ce point, il me fit de longs discours pour me persuader de lui faire un plan, relatif à un royaume lombardo-vénitien, qu'il puisse présenter comme venant de lui et comme lui paraissant, à lui personnellement, un moyen raisonnable pour engager Venise à céder, etc.

J'ai promis d'y *réfléchir*, mais j'y ai pensé toute la nuit et toute la matinée sans pouvoir rien trouver. J'espère pourtant arriver à faire quelque chose qui, sans nous compromettre, puisse donner lieu à un commencement de négociation.

Voici donc ma réponse à votre dépêche du 4 avril :

1° La France ne viendra pas à notre aide par les armes.

2° La France tient pour impossible d'obtenir l'indépendance de Venise et ne tentera même rien pour l'obtenir.

3° La France ne croit possible qu'un arrangement qui mette à couvert le point d'honneur de l'Autriche, car *celle-ci* y tient beaucoup à ce qu'il paraît.

4° Pour un tel arrangement le ministre promet de s'employer *énergiquement*, sans toutefois garantir le succès, comme, en effet, on ne peut rien garantir lorsqu'on est *résolu* à ne pas tirer l'épée.

Quelle influence bonne ou mauvaise pourront exercer sur la question spéciale de Venise les événements de Hongrie, ceux de l'Italie centrale, et même ceux de Venise, dont la résistance prolongée est une honte pour la diplomatie? Voilà ce qu'on ne peut prédire. Mais certainement si, dans ces circonstances, Venise avait besoin d'un conseil venu de Paris, ce conseil aussi serait de *persévérer dans sa résistance*.

VALENTIN PASINI.



LE PRESIDENT MANIN A M. PASINI.

INSTRUCTIONS DIPLOMATIQUES [1].

VENISE, 22 avril 1849.

Ce n'est qu'hier tard dans la soirée, que j'ai reçu votre lettre du 4 courant.

Mes lettres précédentes vous ont appris que nous nous trouvons dans les conditions les plus tristes, et qu'elles ne nous permettent pas d'insister avec trop de rigueur sur les principes que, dans un temps meilleur, nos instructions vous indiquaient comme règle de conduite. Vous êtes donc autorisé à prêter votre concours au projet d'un royaume Lombardo-Vénitien *séparé* et *constitutionnel*, lors même qu'il faudrait nous résigner à subir un prince de la maison d'Autriche.

Cette autorisation vous met à couvert de tout soupçon d'avoir dans vos négociations porté préjudice à l'intérêt de la ville de Venise pour favoriser celui des provinces. D'ailleurs, avec l'habileté dont vous avez donné tant de preuves, vous saurez n'user de cette autorisation que de la manière la plus propre à obtenir tout au moins une organisation acceptable ; vous saurez faire valoir notre résignation à ce pénible sacrifice comme un désir de conciliation, un acte de déférence pour les puissances et surtout d'affection fraternelle pour les habitants des autres provinces Lombardo-Vénitiennes.

Votre soin principal sera ensuite que les conditions à établir ne soient pas de nature à compromettre trop gravement *l'avenir*, ni à être supportées par trop difficilement par ce pays qui, depuis un an, jouit de l'indépendance et de la liberté, qui s'y est accoutumé, chez lequel la haine du joug étranger a fait des progrès gigantesques.

Par-dessus toute chose et de toute manière, vous tâcherez

[1] En recevant la lettre décisive de M. Pasini du 4 avril qui lui annonçait l'abandon définitif de la France (*voir* page 196), Manin ne crut pas devoir attendre davantage une réponse officielle de la France et de l'Angleterre à sa note de la même date. L'âme navrée mais avec sa résolution habituelle, il envoya le jour même ses nouvelles instructions par une personne sûre, l'ingénieur Carrera.

d'obtenir qu'il n'y ait à Venise, ni dans les forts adjacents aucune troupe impériale.

Un autre point d'une importance vitale, c'est que les bases générales une fois convenues, on fasse immédiatement cesser la situation actuelle de la ville de Venise ; que sa sécurité et son inviolabilité soient garanties pendant le temps nécessaire au règlement des conditions secondaires, afin qu'elle puisse désarmer et mettre un terme aux frais écrasants de sa défense. Les conditions secondaires à établir d'après les bases fondamentales une fois arrêtées pourront être fixées par l'arbitrage des puissances médiatrices.

Vous savez qu'aucun arrangement ne peut être conclu par le gouvernement sans l'approbation définitive de l'Assemblée qui, du reste, connaît parfaitement notre situation, et ne ferait certes aucune difficulté pour approuver un arrangement fondé sur des bases raisonnables. Peut-être même trouverait-elle une sorte de jouissance à pouvoir donner une preuve si solennelle de notre affection à nos frères des provinces Lombardo-Vénitiennes.

Le président, MANIN.

MANIN A PASINI.

VENISE, 23 avril 1849.

Je viens de recevoir vos dépêches du 11 au 13 courant.

La teneur des instructions que je vous ai envoyées hier, ainsi que celle de ma note du 4 courant, sont conformes, quant au principe, au mémoire confidentiel que vous avez présenté à M. Drouyn de Lhuys.

Venise fera volontiers le sacrifice de son indépendance *spéciale*, si par là elle peut obtenir la constitution d'un royaume Lombardo-Vénitien, *tel qu'il est défini dans votre dépêche du 13 avril*[1].

Mais si l'on devait obliger la force militaire du nouveau royaume à une alliance offensive et défensive avec l'Empire, il serait indispensable d'excepter le cas d'une guerre *intérieure* ; c'est-à-dire, de toute guerre où l'Empire aurait à comprimer le soulèvement d'une de ses propres provinces.

J'ai appris avec plaisir que vous avez obtenu de lord Nor-

[1] Voir p. 203.

manby de faire en sorte qu'il soit donné des instructions au consul anglais, afin qu'il nous prête l'appui que la conduite de Venise mérite. Je dois pourtant vous dire que, dès le principe, ce consul lui-même n'a jamais dissimulé toute son aversion pour notre mouvement ; qu'il s'est toujours montré partisan de l'Autriche et a toujours favorisé ceux qui étaient attachés à cette puissance. Persuadé que nous devons finir par une capitulation, il n'a jamais cessé d'en faire répandre le bruit par ses agents, semant ainsi le découragement et s'efforçant, si la chose était possible, de rendre les esprits hostiles à l'ordre de choses actuel.

Certain que Gioberti veut sincèrement le bien de l'Italie, certain aussi qu'il a beaucoup d'estime et d'affection pour Venise, je vous recommande, si vous ne l'avez pas fait encore, de vous mettre en relation avec lui, l'engageant à parler et à agir, lui aussi, en notre faveur de la manière que vous jugerez à propos.

L'escadre autrichienne se montre de temps en temps dans nos eaux. Impuissante à nous bloquer de fait, elle nous cause le même dommage qu'un blocus réel, puisque la publication qui a été faite du blocus empêche les arrivages et entrave notre commerce. C'est là une chose contraire au *droit public*, et si les puissances voulaient réellement nous assister, elles n'auraient nul besoin de chercher un prétexte pour le faire cesser.

L'augmentation des troupes et de l'artillerie ennemie continue dans les environs de Mestre, et les Autrichiens se préparent à nous attaquer. Il y a déjà par là plusieurs archiducs, et hier on disait que Radetzky était arrivé. Dieu veuille que les secours de la diplomatie ne viennent pas trop tard.

On prétend aussi que l'amiral Rigodit est rappelé en France, ce qui diminuerait considérablement la force maritime de la France dans notre golfe et par conséquent pourrait être interprété comme une sorte d'abandon ou de froideur à notre égard, d'autant plus que l'amiral Rigodit est peut-être le seul de tous les commandants français qui ait témoigné pour nous une sympathie active.

Toute négociation pour un arrangement sera d'ailleurs bien plus facilement conduite à bonne fin, si elle est appuyée par la présence d'une force française matérielle auprès de Venise.

MANIN.

PAROLES DE MANIN

PRONONCÉES LE 25 AVRIL (*jour de Saint-Marc*) après la revue.

CITOYENS,

Qui persévère triomphe ! Nous avons persévéré, nous triompherons. *Vive saint Marc!* Ce cri entendu pendant tant de siècles sur la mer, on l'y entendra de nouveau.

Notre constance est admirée par l'Europe entière ! Nous triompherons, je vous le promets au nom de tous !

Sur la mer, sur la mer, à la mer ! Oui, nous triompherons, nous triompherons, nous *devons* triompher !

Vive saint Marc[1] !

[1] La fête de saint Marc fut célébrée cette année avec une pompe inusitée. C'est après le service religieux et la revue passée sur la place Saint-Marc que Manin prononça les quelques paroles qu'on vient de lire. M. *Flagg* raconte que, malgré leur simplicité, elles excitèrent de véritables transports d'enthousiasme par la manière dont elles furent dites. C'était du reste l'effet de tous les discours de Manin. Cette fois ses paroles furent mises en vers et en musique et chantées pendant huit jours sous les arcades et dans les cafés de la place Saint-Marc. Un extrait du journal de M. Zennari fera voir toutefois que ce n'est pas seulement par des cérémonies que le peuple à Venise célébrait la fête de son patron.

Journal de M. Zennari.

25 avril. — « Aujourd'hui, jour de la Saint-Marc, le ministre de la marine a « décrété l'enrôlement volontaire de matelots pour les bâtiments qui sont en « construction à l'Arsenal. Et en effet un très-grand nombre de barques sont déjà « prêtes et armées depuis plusieurs jours; afin de les finir plus vite, les ouvriers « de l'Arsenal travaillent gratuitement tous les soirs, après leur journée; toujours « fidèles à leur promesse de faire *de leur mieux*, ils ont inventé des outils pour « améliorer et accélérer leur travail et pour le faire revenir à meilleur mar- « ché. »

GAZETTE DE VENISE.

VENISE A L'EUROPE.

1er mai 1849.

Après une année de souffrance, trompée dans son légitime espoir, Venise puise de l'énergie dans son malheur même et s'engage à résister à tout prix; elle est seule, mais Dieu est avec elle. Les droits du faible sont d'autant plus sacrés que ses forces sont moindres. Venise à une certaine époque valait un royaume; aujourd'hui elle représente une nation toute entière. Nous avons foi dans notre destinée; nous résisterons parce que Dieu nous en donnera la force; l'Europe ne nous abandonnera pas dans cette extrémité. Nous avons fait beaucoup de sacrifices sans nous plaindre, et sans nous vanter; nous avons mis en état de défense plus de soixante forts, et plus de soixante milles de côtes. Cette ville, depuis longtemps amollie, façonnée avec soin aux mœurs de la paix, a fourni plus de soldats que telle province belliqueuse; femmes, enfants, prêtres, même les condamnés, tous se sont privés spontanément de quelque objet utile ou commode pour le donner à la patrie.

Nous ne voulons parler ni de notre ennemi et de sa cruauté, ni de l'infâme marché qui, il y a cinquante ans, nous a livrés à lui; l'histoire l'a jugé désormais; mais nous supplions l'Europe chrétienne et civilisée de prouver au monde que de nos jours la politique sait faire des actes conformes à la religion et à l'humanité. Cette œuvre lui portera bonheur. Quel est l'état assez fort pour n'avoir ni ennemi, ni plaies, ni périls intérieurs?

La voix qui aujourd'hui s'élève de ces lagunes, retentira un jour dans l'univers! *Malheur à qui aura refusé de l'écouter!*

NICOLO TOMASEO [1].

[1] Le jour même où Tomaseo adressait vainement à l'Europe cet éloquent appel en faveur de Venise, la *Gazette officielle de Vienne* annonçait que l'empereur Nicolas accordait à l'Autriche son généreux concours.

MANIN A PASINI.

Venise, 2 mai 1849.

Je compte que M. Drouyn de Lhuys et lord Palmerston ne laisseront pas sans réponse ma note du 4 avril. Vous comprenez qu'autant pour rendre compte de ma conduite à l'Assemblée, que pour servir de guide à ses résolutions futures, j'ai besoin d'un document officiel qui constate mes démarches auprès des deux puissances.

Quant à la négociation pour un royaume Lombardo-Vénitien, vous avez reçu déjà mes instructions et je n'y saurais rien ajouter.

Nous ferons cependant tous nos efforts pour continuer notre résistance, bien que les forces ennemies autour de Malghera soient formidables. Vingt mille hommes, cent pièces d'artillerie, des parallèles et des approches très-avancées nous annoncent une prochaine et vigoureuse attaque.

Vous savez qu'aucune forteresse artificielle n'est imprenable. En conséquence Malghera aussi pourra être prise. Il se pourrait même que notre artillerie une fois réduite au silence, nous trouvions préférable de ne pas nous exposer à la reddition forcée, mais d'abandonner ce fort extérieur pour concentrer la défense dans les lagunes. En conséquence, si même vous veniez à apprendre que Malghera est occupée par les Autrichiens, vous ne devriez pas croire pour cela que Venise va succomber. Je vous en avertis, afin de vous prémunir contre la crainte prématurée d'une chute.

Tout ceci pour votre gouverne et afin que connaissant toute la gravité de notre situation politique, économique et militaire, vous nous procuriez le plus tôt possible une réponse diplomatique dont nous puissions prendre conseil pour nous résoudre à un parti définitif.

Manin.

PASINI A MANIN.

PARIS, 23-25 avril 1849.

M. Drouyn de Lhuys est toujours sans aucune réponse officielle de Vienne, mais des renseignements indirects me font pressentir que, même dans l'attitude modeste où elle se pose, la France ne sera pas écoutée par l'Autriche. Une fois l'intervention russe en faveur de l'Autriche acceptée, c'est tout naturel...

Je sors de chez M. Drouyn de Lhuys. Il venait de recevoir à l'instant une réponse défavorable de Vienne. En somme le prince Schwarzenberg lui déclare : « Qu'il faut nous rendre et pour cela nous adresser au maréchal Radetzky. »

Peu importe après cela que M. Drouyn de Lhuys ait ajouté « qu'il insisterait dans ses demandes; qu'il désapprouve hautement la conduite de Radetzky et de Schwarzenberg; qu'il approuve votre lettre à Radetzky et rend pleine justice à la *loyauté* comme à la *modération* de notre conduite. » Le résultat n'en est pas moins que l'Autriche, pleinement d'accord avec la Russie, pleinement rassurée surtout sur les dispositions peu belliqueuses de la France, refuse toute négociation qui pourra l'engager à quoi que ce soit, de même qu'elle occupe sans se gêner, Livourne et Bologne.

M. Drouyn de Lhuys me dit que je lui faisais tort en renouvelant mes recommandations ; qu'il avait écrit de la manière la plus *énergique* et fait tout ce qu'il pouvait faire, excepté la guerre. Il m'engagea fortement à aller à Londres pour obtenir que lord Palmerston fît une seconde tentative *énergique* en notre faveur. Je ferai immédiatement encore cette démarche, profitant pour cela de l'état de paralysie où est tombé en ce moment le gouvernement français. Du reste, la crise ministérielle continue ; les partis sont en présence ; à l'ouverture de la séance on craignait même que le conflit ne dégénérât en voies de fait. Il est difficile de prévoir ce que sera le nouveau ministère. Je voudrais oser dire que Venise doit continuer sa résistance, du moins jusqu'à ce que nous sachions si ce nouveau ministère ne nous donnerait pas un peu plus d'espérance. Dans aucun cas notre condition ne pourra être pire que celle que nous offre le maréchal Radetzky.

Hier soir, l'archevêque de Paris me disait qu'il avait fortement

insisté avant-hier auprès de M. Drouyn de Lhuys pour l'engager à sauver tout au moins l'indépendance de la ville de *Venise*, mais que celui-ci avait fini par lui déclarer : «Que dans sa conviction, nous devions céder et nous remettre sous la domination autrichienne. » L'archevêque ajouta qu'il rendait compte de cette conversation à Tomaseo dans une lettre que je joins à cette dépêche. Je ne suis nullement surpris que l'archevêque ait reçu cette réponse en parlant d'*indépendance*, mais quand même il n'aurait parlé que de *liberté*, je ne sais si la réponse eût été plus favorable !

PARIS, 25 avril.

Hier soir et ce matin j'ai eu un entretien définitif avec M. Drouyn de Lhuys au sujet de vos dépêches du 4 et du 12 avril ; et ce matin j'ai été reçu aussi par lord Normanby. Vous comprenez que les deux cabinets ont voulu se mettre pleinement d'accord, et que c'est là ce qui a retardé la réponse à votre dépêche. Voici le résultat qui n'est ni consolant ni inattendu.

Commençons par M. Drouyn de Lhuys : « Quant à l'indépendance absolue, l'Autriche (même dans des circonstances moins favorables) a déclaré ne pas vouloir y accéder de bon gré. La France ne veut pas l'y contraindre par la force ; ne reste donc qu'à négocier pour les meilleures conditions possibles; ou bien continuer à vous battre *seuls*. Si vous consentez à négocier, la France *vous assistera par tous les moyens en son pouvoir*. » Quant à l'avantage qu'il y aurait pour nous à entrer en négociations directes, il disait : « Vous, Monsieur, n'êtes point autorisé à présenter un projet définitif, et il est naturel en effet que M. Manin sache mieux que tout autre apprécier la situation. Il serait bon aussi d'éviter toute perte de temps pour profiter du moment actuel, où l'Autriche est obligée de rappeler une partie de ses troupes en Hongrie. Enfin l'Autriche verrait de meilleur œil une négociation *directe*. » A cela j'objectai : 1° Que les consuls français et anglais qui pourraient nous assister utilement dans une *capitulation* (pour obtenir de meilleures conditions d'amnistie pour les personnes et les propriétés) ne le pourraient point lorsqu'il s'agit de stipuler des garanties et des libertés politiques pour lesquelles l'intervention de la diplomatie proprement dite est né-

cessaire ; 2° que les généraux autrichiens sont de tous les hommes les moins aptes et aussi les moins disposés à conduire une négociation sur ce terrain. » Le Ministre répondit : « Qu'il suffirait d'obtenir d'abord par l'intervention des consuls une suspension d'armes, puis d'envoyer des propositions en double, tant aux commandants militaires qu'à Vienne ; qu'en même temps vous pourriez lui en envoyer une copie qu'il transmettrait à M. de Lacour appuyée *des plus énergiques recommandations ;* que lord Palmerston aussi croyait que ce serait la meilleure voie à suivre ; que toutefois, si vous préfériez adresser vos propositions aux deux cabinets, il se chargerait de les transmettre et de les appuyer. Les instructions les plus favorables seraient données en attendant à MM. de Lacour et Ponsonby à Vienne, et à MM. Vasseur et Clinton Dawkins à Venise. » Lord Normanby me tint à peu près le même langage.

Si j'avais à exprimer un avis, ce serait : que vous envoyiez (vous déclarant invité à cela par la diplomatie) non pas des propositions *écrites*, mais une personne, munie de vos instructions, qui en même temps seraient communiquées, jusqu'à un certain point, à la France et à l'Angleterre. Vous pourriez donner en outre à cette personne, pour les ambassadeurs français et anglais à Vienne, des lettres constatant : *« que vous avez été informé qu'ils sont chargés de nous appuyer énergiquement. »* Pour ce qui me concerne personnellement, si vos instructions ultérieures m'autorisent à faire une proposition, je la ferai ; si vous jugez utile que je reste ici afin d'aider à ce que vous pourriez faire, soit par écrit, soit en envoyant une personne, j'y resterai ; si vous croyez que ma coopération, même comme subalterne, puisse être utile à la personne envoyée pour traiter, je suis prêt à aller où vous voudrez. En attendant, il est probable qu'après réception de votre plus prochaine dépêche j'irai passer quelques jours à Londres.

Je ne puis fermer cette lettre sans vous prier aussi de vous rappeler que j'écris au point de vue du lieu et de l'heure où je me trouve. Mais, d'ici à dix jours, la guerre hongroise, la question de l'empire germanique, un changement de ministère en Angleterre, pourraient apporter des modifications notables, en bien ou en mal, dans notre situation.

PASINI.

M. DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE, A M. MANIN, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE VENISE.

Paris, 27 avril.

MONSIEUR,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 4 de ce mois. Les nobles sentiments qui y sont exprimés avec tant d'élévation et de dignité m'ont profondément touché. Personne plus que nous ne rend justice au courage, à la modération, à l'abnégation de tout intérêt personnel que le peuple vénitien a apportés dans la défense de son indépendance. Si la liberté italienne eût été partout défendue ainsi, elle n'aurait pas succombé ; ou du moins en recourant à temps, et après une honorable résistance à la négociation, elle eût obtenu des conditions qui lui eussent assuré une partie des bénéfices de la victoire. Il en a été autrement. Des fautes irréparables ont été commises, et les Vénitiens, qui n'ont pas à se les reprocher, doivent aujourd'hui, par la force des choses, en supporter les conséquences. Quelque illusion que puisse vous donner un généreux patriotisme, vous êtes trop éclairé, Monsieur, pour ne pas comprendre qu'après les événements accomplis le cabinet de Vienne ne saurait être amené à vous accorder une existence complétement séparée qu'il vous refusait à l'époque même où il consentait à l'accorder aux Lombards. Pour l'y déterminer, il faudrait un des événements au-dessus de toute prévoyance humaine, ou une guerre générale qui serait pour l'Europe, dans les conjonctures actuelles, une si terrible calamité que vous-même, Monsieur, vous pouvez à peine la désirer, votre haute raison ne vous permettant pas sans doute d'attendre pour votre patrie des avantages incertains ou hypothétiques, au prix d'une catastrophe universelle dans laquelle Venise elle-même se trouverait peut-être engloutie. Je vous en conjure donc, Monsieur, n'essayez pas plus longtemps de vous dissimuler les nécessités de la situation ; usez, pour ouvrir les yeux de vos compatriotes, de l'autorité que vous ont justement acquise vos talents et vos services, et, sans perdre davantage un temps précieux, mettez à profit l'ensemble des cir-

[1] Cette lettre et la suivante, quoique de date différente, furent expédiées et arrivèrent le même jour à Venise.

constances qui aujourd'hui peut disposer l'Autriche à traiter Venise avec plus de ménagements, ou même à lui faire, sous une forme quelconque, des concessions importantes. Je n'ai pas besoin de vous dire que, si vous entrez dans cette voie, la France fera tout ce qui dépendra d'elle pour vous la faciliter. Vous saurez déjà, lorsque cette lettre vous parviendra, que tels sont aussi les sentiments et les dispositions du cabinet de Londres.

Agréez, etc. DROUYN DE LHUYS.

LE VICOMTE PALMERSTON A M. MANIN.

FOREIGN-OFFICE, 20 avril.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 4 et de vous donner en réponse l'assurance que le gouvernement de Sa Majesté a vu avec un grand intérêt, non-seulement les immenses sacrifices que le peuple de Venise a faits, depuis un an, pour soutenir la cause qu'il a embrassée, mais encore le bon ordre maintenu dans la ville pendant toute cette période. Quant à ce qui concerne le vœu exprimé par vos concitoyens, que Venise cesse d'appartenir à l'Autriche, le gouvernement de Sa Majesté peut vous dire seulement que le traité de Vienne, dans lequel la Grande-Bretagne est intervenue comme partie contractante, désigne Venise comme faisant partie de l'empire d'Autriche, et que les points proposés *en août dernier* au gouvernement impérial par les gouvernements *anglais* et *français*, comme bases des négociations, n'avaient pas pour but d'altérer sous ce rapport le traité de Vienne. Un changement quelconque dans la position politique de Venise ne peut s'opérer qu'avec l'assentiment et le concours du gouvernement impérial; et ce gouvernement a déjà annoncé son intention à cet égard. En conséquence, le gouvernement de Sa Majesté Britannique ne peut que réitérer sérieusement l'avis qu'il a communiqué, il y a peu de temps, à son consul général à Venise, pour être transmis à votre gouvernement, à savoir, que les Vénitiens ne tardent pas à entrer en négociations amiables avec les autorités autrichiennes. Ce procédé est le moyen le plus propre à rétablir sans collision, dans la ville de Venise, l'autorité de l'empereur. PALMERSTON.

PASINI A MANIN.

Paris, 2 mai 1849.

J'ai reçu hier soir par M. Caréra vos instructions du 22 avril (n° 33) [1]. Je redoublerai d'activité afin de m'y conformer. Dès ce matin j'ai vu M. Drouin de l'Huys. Je dois dans la journée lui remettre une note dans le sens de vos nouvelles instructions et le revoir demain.

Je vous remercie de la confiance que vous mettez en moi, mais j'ai dû désirer et j'ai en effet bien sincèrement désiré qu'un collègue vînt partager avec moi cette lourde responsabilité.

J'ai vu hier dans la journée les envoyés hongrois ; je me suis borné à leur recommander d'engager Kossuth à quelque entente avec nous. Envoyez-lui de votre côté une personne sûre pour l'engager à nous assister par de l'argent, dont ils abondent en ce moment ; à tenter quelques mouvements de troupes de notre côté et à acheter des bateaux à vapeur pour garder le golfe de moitié avec nous. Peut-être est-il un peu tard pour tout cela ; en tout cas je ne perdrai pas de vue le mouvement Hongrois.

3 mai.

Je viens de remettre à M. Drouin de l'Huys la note demandée et dont je vous envoie ci-joint une copie ; je n'ai pas besoin de vous assurer que j'en ai pesé chaque parole avec toute l'attention dont mon esprit est capable, ni de vous expliquer pourquoi j'ai évité de toucher la question de la *personne* du souverain. La diplomatie est libre de croire ou de dire que je n'ai pas exclu même la souveraineté de l'Empereur en personne, tandis que de mon côté je puis affirmer que je n'ai pas même admis un prince de la maison d'Autriche, d'autant plus que les bases posées dans cette note excluent l'identité de souverain pour les deux pays.

M. Drouin de l'Huys s'est montré fort satisfait de cette note où en effet j'avais tâché de lui faire sa part comme je la faisais à mes instructions.

[1] Voir page 109

Nous avons parlé ensuite de la manière d'entamer cette négociation ; il était d'avis que vous deviez envoyer ou que je devais me rendre directement auprès de Radetzky, ou de Haynau, de mon côté je m'efforçais de lui faire comprendre qu'aucun chef *militaire* ne devait être mêlé à cette affaire, qu'elle soit conduite à Paris ou à Vienne.

Tout bien considéré, comme il est certain que l'Autriche ne donnerait jamais des pouvoirs suffisants à ses agents à Paris, qu'elle resterait ainsi maîtresse d'accorder ou retirer *après coup* son approbation, selon les événements, aujourd'hui si importants, qui se succèdent chaque jour dans l'intérieur de l'Empire ; que d'un autre côté l'influence sur les détails de la diplomatie française et anglaise, ne saurait s'exercer d'une manière efficace que sur les lieux mêmes, et que d'ailleurs les négociations conduites à Paris exigeraient un temps énorme, après avoir mûrement réfléchi et pesé toutes ces circonstances, j'ai fini par lui dire qu'une négociation pour une *suspension d'hostilité* pourrait être ouverte avec les chefs militaires, mais que la négociation définitive ne pouvait être qu'à *Vienne*.

En conséquence, voilà de quoi nous sommes convenus : aujourd'hui même M. Drouin de l'Huys va écrire 1° à *Milan* pour insister sur la suspension d'hostilités, en faisant entendre qu'il s'agit de propositions à faire à Vienne ; 2° à *Vienne*, dans le même sens et pour savoir si l'on consentirait à ce que je m'y rendisse ; 3° à *Londres* où je dois écrire aussi de mon côté.

Tout cela sera fait dans la journée même.

Ce n'est que lorsque nos bases seront adoptées par la France et par l'Angleterre, ce qui nous offrira des garanties, pas plus tôt, que je m'occuperai du moyen de faire cesser les frais écrasants de notre défense actuelle.

Quelque douloureux qu'il soit pour moi de participer à toute négociation qui n'a pas pour but notre indépendance complète, quelque grand que soit le danger d'encourir sur un pareil terrain les soupçons, même de patriotes sincères, pourtant, comme honnête homme, je sens que c'est mon devoir de le faire. Je me rassure en songeant que c'est vous qui serez mon guide.

Soyez sûr du reste que mon étude constante sera de donner

à chaque détail la forme la moins compromettante pour l'avenir du pays, la moins onéreuse pour la population.

Quant à l'entière élimination de toute troupe autrichienne, je vous en ai déjà parlé moi-même comme d'une condition indispensable; de même pour les forces maritimes: il s'agit de stipuler la protection mutuelle, mais non l'identification des deux pavillons.

PASINI.

GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE[1].

(*Bulletin de la guerre.*)

5 mai 1849.

Depuis plusieurs jours, les Autrichiens travaillaient avec ardeur aux ouvrages d'approche et d'attaque contre Malghera. Hier, à midi et demi, ils ont subitement découvert cinq batteries autour de notre bastion n° 6, entre les lunettes 12 et 13, et ont commencé le bombardement du fort avec furie. La garnison, nullement surprise par cette attaque imprévue, se rendit aux postes qui lui étaient assignés. Pendant sept heures consécutives, elle a soutenu le feu de l'ennemi, s'animant de plus en plus à mesure que le combat se prolongeait.

Les Autrichiens, après avoir ralenti leur feu à plusieurs reprises, l'ont cessé complétement à huit heures du soir. Malgré une grêle de bombes et de fusées, nos ouvrages n'ont pas été

[1] Nous avons été jusqu'ici très-sobres de récits et de détails purement militaires. Ces détails nous paraissaient mieux placés dans des ouvrages spéciaux, bien qu'une lutte d'indépendance diffère d'une guerre ordinaire, surtout dans un pays comme Venise, qui ne possédait aucune force régulière, où tout était à créer et dont l'armée, sauf les officiers et les soldats napolitains que leur patriotisme avait empêchés d'obéir aux ordres de retour de leur roi, se composait de volontaires inexpérimentés.

Mais depuis le désastre de Novare, l'élément civil et militaire fut si étroitement lié et confondu dans l'héroïque résistance de Venise, que nous devons nous écarter un peu de la règle que nous avons suivie jusqu'ici.

Nous empruntons à un ouvrage récent du général Ulloa (*Guerre de l'indépendance italienne*), les quelques détails qui suivent sur le premier jour du siége :

gravement endommagés, et nous n'avons à déplorer la perte que d'un petit nombre de nos braves. Nous sommes certains que notre artillerie a causé aux ouvrages d'attaque de l'ennemi, de graves dommages ainsi que des pertes considérables en hommes de toutes armes.

Par ordre du Gouvernement provisoire,

Le secrétaire général,

ZENNARI.

« Il était pour les Autrichiens fort important de soumettre Venise avant l'été, les chaleurs devant être plus redoutables pour eux que le canon des assiégés. Haynau avait donc réuni vers la fin d'avril 24,000 hommes, dont 2,000 artilleurs et plusieurs centaines de sapeurs du génie, dans le but d'assiéger Malghera. Il établit son quartier général au village de Marocco. Radetzky, les deux fils du vice-roi, l'archiduc Guillaume, et les lieutenants-généraux Veglo et Wimpffen rejoignirent le quartier général. Les généraux Kerpan, Coronini, Velter, Thurn et Vitaliani étaient réunis à Mestre. Le 25 avril, l'ennemi fixa ses dépôts de tranchée à 1,900 mètres des lunettes du fort, etc.

» Le matin du 4 mai, on apercevait parfaitement les batteries autrichiennes construites dans la parallèle même. On dirigea donc contre elles le feu de l'artillerie, chaque pièce tirant deux coups par heure. A midi et demi du même jour, l'ennemi démasqua 7 batteries, dont 3 de canons, 1 d'obusiers et 3 de mortiers; elles renfermaient 40 canons, 15 mortiers, 5 obusiers et plusieurs chevalets pour fusées; elles ouvrirent un feu terrible contre le fort, qui en fut comme enveloppé. Dans cette journée, l'assiégeant tira environ 7,000 coups, et les assiégés à peu près 9000; la perte de ces derniers s'éleva à quatre morts et dix-huit blessés, parmi lesquels le capitaine Cosenz, qui fut nommé major. Trois pièces de canon furent démontées; les parapets, palissades, ponts de communication et corps de garde essuyèrent de grands dommages.

» Pendant le combat Radetzky, ainsi que les archiducs Charles, Ferdinand, Léopold et Guillaume, et leur état-major, se placèrent sur une tour près du clocher de Mestre, pour mieux voir le résultat de la lutte. On ajoute qu'un peintre les accompagnait, chargé d'esquisser l'entrée des Autrichiens à Malghera et à Venise. Radetzky, au reste, avait la conviction du succès, et il comptait pénétrer dans Venise *le 7 mai au plus tard*. Par son ordre, une proclamation imprimée avait été renfermée dans des bouteilles qu'on jeta dans la lagune, afin que, à la marée basse, Venise apprît la nouvelle de l'entrée des troupes impériales à Malghera.

Le correspondant de la *Gazette d'Augsbourg*, du 2 mai, confirme les espérances d'une prochaine victoire. Après avoir décrit les progrès des travaux, il s'exprime ainsi : « Je suis bien curieux de voir si les Vénitiens tireront encore aussi gaiement lorsque nos premières bombes iront les visiter! » Puis il ajoute : « La chute de Malghera décidera le reste. »

LE MARÉCHAL HAYNAU AU COMMANDANT ACTUEL DU FORT DE MALGHERA [1].

MESTRE, 5 mai 1849.

Afin que le commandant du fort de Malghera sache pour quel motif les hostilités ont cessé du côté de l'assiégeant, on joint ici la copie de la sommation faite aux habitants de Venise par le maréchal Radetzky. HAYNAU.

« Du quartier général de la maison Papadopoli, le 4 mai 1849.

« HABITANTS DE VENISE,

« Je ne viens point aujourd'hui vous parler en guerrier ou en général heureux ; je veux vous parler en père. Depuis une année entière, vous vous trouvez au milieu de troubles, de mouvements anarchiques et révolutionnaires ; et quelles en ont été les sinistres conséquences ? Le trésor public épuisé, les biens des particuliers perdus, votre florissante ville réduite aux dernières extrémités ! Mais ce n'est pas tout encore. Par suite des victoires remportées par ma vaillante armée, vous êtes réduits à voir mes nombreux soldats prêts à vous assaillir de tous les points de terre et de mer, à attaquer vos forts, à couper vos communications, à intercepter tout moyen de sortie de Venise. Tôt ou tard, vous seriez donc livrés à la merci du vainqueur. Je suis arrivé de mon quartier général de Milan pour vous exhorter une dernière fois, *l'olivier* d'une main, si vous écoutez la voix de la raison, *l'épée* de l'autre, prête à vous infliger le fléau de la guerre jusqu'à *extermination*, si vous persistez dans la voie de la rébellion, qui vous ferait perdre tout droit à la clémence de votre souverain légitime. Je m'arrête demain près de vous, au quartier général du corps d'armée ici campé, et pendant vingt-quatre heures, c'est-à-dire jusqu'à huit heures du matin du 6 de mai, j'attendrai votre réponse à cette *dernière* sommation que je vous adresse. Les conditions immuables que je vous pose au nom de mon souverain, sont les suivantes :

[1] Cette lettre et cette proclamation accompagnaient un pli adressé *au président du gouvernement actuel de Venise*. Contrairement aux usages de la guerre, ces pièces furent remises *ouvertes* aux avant-postes dans l'espoir de séduire la garnison.

« Art. 1er. Reddition absolue, pleine et entière. — Art. 2. Reddition immédiate de tous les forts, des arsenaux et de la ville entière, qui seront occupés par mes troupes, auxquelles on devra remettre également tous les bâtiments et navires de guerre, à quelque époque qu'ils aient été construits, tous les établissements publics, matériaux de guerre, et objets quelconques appartenant au trésor public. — Art. 3. Remise de toutes les armes appartenant à l'État ou aux particuliers.

« D'autre part, j'accorde les concessions suivantes :

« Art. 4. On permet à toutes les personnes, sans distinction, qui veulent abandonner la ville par la voie de terre ou de mer, de quitter Venise dans les quarante-huit heures. — Art. 5. Il sera accordé un pardon général pour tous les *sous-officiers et simples soldats* des troupes de mer et de terre.

« Les hostilités vont cesser de mon côté pendant toute la journée de demain jusqu'à l'heure précitée, c'est-à-dire jusqu'à *huit heures du matin, du 6 de mai*.

« Le commandant en chef des II. RR. troupes en Italie,

« Radetzky, feld-maréchal. »

LE COLONEL ULLOA AU GÉNÉRAL HAYNAU.

Malghera, 5 mai 1849.

La lettre de M. le maréchal Radetzky, que vous nous avez envoyée ce matin, a été transmise au président du gouvernement de Venise. Sans les ordres exprès dudit gouvernement, je ne me crois pas autorisé à suspendre les hostilités ; je continuerai donc mon feu avec d'autant plus de vigueur, que vous montrez fort clairement l'intention d'abuser de la trêve que vous proposez en poursuivant vos travaux, et cela contre tous les usages de la guerre. Il est également contraire à ces usages d'envoyer des lettres ouvertes au commandant d'une forteresse assiégée. J'ai donc l'honneur de vous prévenir, que nos avant-postes ont reçu la consigne formelle de considérer comme espion tout porteur de lettre ouverte, et de le traiter en conséquence.

Le colonel-commandant de Malghera,

J. Ulloa.

MANIN A PASINI.

VENISE, 5 mai 1849.

Hier les Autrichiens ont attaqué le fort de Malghera. Je vous envoie le bulletin du combat. Ce matin le maréchal Radetzky m'a fait remettre un pli avec cette suscription : *Au président du gouvernement actuel de Venise*. L'ayant ouvert, j'ai trouvé trois exemplaires d'une proclamation aux habitants de Venise signée par le même Radetzky, dont je vous envoie également une copie.

La suspension d'hostilités qui y était annoncée n'eut pas lieu, car les Autrichiens ont continué leurs travaux, et les nôtres ont dû les contrecarrer par le feu de leur artillerie.

Je ne puis vous en écrire plus long aujourd'hui. Je vous préviens seulement que le consul Vasseur n'a jamais reçu de son gouvernement les lettres qui vous avaient été annoncées par le ministre.

VENISE, 6 mai.

Vous trouverez ci-joint copie de la réponse que j'ai envoyée cette nuit à Radetzky. Contrairement à sa déclaration, les Autrichiens ont continué leurs travaux de siége hier et pendant toute la nuit. Ce matin, vers 7 heures, ils les continuaient encore vivement et avec audace ; une forte ligne de tirailleurs avait même fait replier nos avant-postes ; mais le feu concentré de nos bastions a non-seulement chassé les Autrichiens derrière leur tranchée, mais encore a détruit les têtes de sape et une partie d'une double barricade de gabions ; ce but atteint et le travail de l'ennemi étant suspendu, du moins pour le moment, notre feu s'est ralenti depuis 9 heures ; en ce moment on n'entend plus que quelques coups de loin en loin.

Je n'ai pas encore la dépêche de lord Palmerston qui m'a été annoncée, et le consul anglais non plus n'a reçu aucune instruction à notre égard. Quant au consul français, il a reçu hier de son gouvernement des dépêches, qui ne répondent nullement à ce que le ministre vous avait annoncé. Peut-être des dépêches ultérieures y seront-elles plus conformes. Ceci est pour vous seul.

MANIN.

LE PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE A S. E. M. LE FELD-MARECHAL COMTE RADETZKY.

Venise, le 5 mai 1849.

Excellence,

Le lieutenant-maréchal Haynau, par une note datée du 26 mars dernier, n° 144, avait déjà adressé au gouvernement provisoire de Venise la sommation de se rendre, qui se trouve substantiellement énoncée dans les proclamations de Votre Excellence datées d'hier et envoyées sous un pli à mon adresse.

Le 2 avril, les représentants de la population de Venise furent convoqués, et le gouvernement leur donna communication de la susdite note du lieutenant-maréchal Haynau, en invitant l'Assemblée à prendre une délibération sur la conduite à tenir dans les conditions politiques et militaires de l'Italie déjà connues alors. L'Assemblée des représentants décréta, à l'unanimité, qu'il fallait résister et elle en a chargé le gouvernement. Je ne puis donc faire à la proclamation de V. E. d'autre réponse que celle qui m'a été prescrite par les légitimes mandataires des habitants de Venise.

J'ai en outre l'honneur de faire savoir à Votre Excellence, que, le 4 avril, je me suis adressé aux cabinets d'Angleterre et de France, afin que, continuant leur œuvre de médiation, ils veuillent s'interposer auprès du gouvernement autrichien pour procurer à Venise une condition politique convenable. J'ai l'espoir de recevoir bientôt la communication officielle des démarches bienveillantes des hautes puissances précitées dans ce but, surtout après les nouvelles instructions que j'ai transmises à Paris, le 22 du mois. Cela n'empêcherait pas que des négociations pussent être entamées, même directement, avec le ministère impérial, dans le cas où Votre Excellence le jugerait opportun pour arriver à une solution plus facile et plus prompte.

Il appartient désormais à V. E. de décider si, pendant les démarches de pacification, les hostilités doivent être suspendues, afin d'éviter une effusion de sang peut-être inutile.

Veuille V. E. agréer l'expression de ma haute estime et de ma parfaite considération.

Manin.

LE FELD-MARÉCHAL COMTE RADETZKY AU PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT ACTUEL DE VENISE.

Du quartier général, maison Papadopoli, le 6 mai 1849.

Sa Majesté notre souverain étant décidée à ne jamais permettre l'intervention des puissances étrangères entre lui et ses sujets rebelles, tout espoir de ce genre de la part du gouvernement révolutionnaire de Venise est vain, illusoire, et tend uniquement à tromper les pauvres habitants. Je cesse donc dorénavant toute correspondance, et je déplore que Venise doive subir le sort de la guerre.

RADETZKY, feld-maréchal.

MANIN A PASINI.

VENISE, 7 mai 1849.

La dépêche datée du 17 avril, reçue par le consul français, dont je vous ai parlé hier, disait ceci : 1° « Que le consul a mal interprété la politique de son gouvernement par rapport à Venise. 2° Que la France, quelles que soient ses sympathies pour la cause de Venise, n'a ni un intérêt ni un droit suffisant pour en prendre la défense. 3° Que la continuation de notre résistance serait un acte de désespoir, et que le consul devrait s'appliquer à faire cesser nos illusions; que, du reste, la France avait fait des représentations à Vienne, afin qu'on eût *quelque égard* pour notre position. » Et pas un mot avec cela qui l'autorise à s'entremettre afin d'obtenir une suspension d'hostilités.

Par la réponse d'hier du maréchal Radetzky, vous aurez vu que d'un autre côté on refuse explicitement toute proposition d'arrangement, même direct. Comment veut-on d'ailleurs que je puisse envoyer à Vienne une personne de notre gouvernement, sans avoir pour elle un sauf-conduit? J'espère qu'après avoir reçu les instructions qui vous ont été portées par Carera, vous aurez rouvert des négociations sur ces nouvelles bases, et qu'après réception de ma dépêche d'hier, vous aurez obtenu que les puissances médiatrices se chargent *directement* de la négociation, à moins qu'elles ne déclarent vouloir nous abandonner définitivement.

MANIN.

M. BASTIDE, EX-MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE, A MANIN.

Paris, 10 mai 1849.

Monsieur et ami,

J'ai reçu, il y a déjà quelques jours, votre lettre du 5 avril. Je n'y ai pas répondu parce que j'attendais une occasion sûre, et aussi, il faut bien l'avouer, parce que je sentais que, vous écrivant, j'aurais à rougir pour le gouvernement de mon pays.

Ce qui se passe à Rome vous est malheureusement une réponse trop claire. La vérité est que vous ne pouvez pas compter sur le secours des gens qui gouvernent aujourd'hui la France; heureux s'ils n'essayent pas de porter les armes *contre vous*. C'est ce que je prévoyais, du moins en partie, la dernière fois que je vous ai écrit. J'ai eu la douleur de voir les faits dépasser encore mes prévisions.

Hier, 9 mai, un sentiment d'honneur et d'indignation a réagi dans l'Assemblée nationale contre la politique austro-jésuitique. Dieu veuille que ce sentiment persiste et produise quelques fruits; mes amis et moi ferons nos efforts. Mais vous me demandez la vérité, je vous la dois, et la vérité est que, quant à présent, vous n'avez d'autre protection que Dieu et votre courage.

Vous m'appelez votre ami : je suis fier de ce titre, car vous êtes du bien petit nombre de ceux qui, dans ces temps de misère et de bassesse, relèvent et honorent le nom d'homme.

Votre ami donc pour la vie et de tout mon cœur.

Jules Bastide.

MANIN A M. DE LA COUR, AMBASSADEUR DE FRANCE A VIENNE.

Venise, 11 mai.

Monsieur l'ambassadeur,

Le 24 avril dernier, M. le ministre des affaires étrangères de la république française a chargé M. Valentin Pasini, notre agent à Paris, de me faire connaître qu'à son avis, nos différends avec l'Autriche seraient arrangés plus facilement, si nous entrions en négociations directes avec les autorités autrichiennes, en nous assurant en même temps que dans ce cas *nous serions appuyés* par les ambassadeurs de France et d'Angleterre à Vienne.

Le gouvernement de Venise, qui a toujours suivi les conseils de la France, est disposé à les suivre, *même en cela*, et à marcher par la voie qui lui a été indiquée, pourvu qu'on lui en fournisse les moyens.

M. le maréchal Radetzky, après avoir poussé vigoureusement le siége et bombardé Malghera, intima la reddition de la ville à des conditions qu'on pourrait à peine accepter, si nos fortifications avaient été prises ou détruites. Dans la réponse que nous lui avons donnée, nous lui avons indiqué notre disposition à traiter, même directement, avec le gouvernement autrichien. Il n'a fait aucun cas de cette déclaration et a continué énergiquement les hostilités par terre et par mer.

Nous persistons néanmoins dans le désir de suivre les conseils de la France; mais pour cela, il serait nécessaire qu'il y eût une personne à Vienne qui pût négocier en notre nom sans que sa sûreté personnelle soit compromise. A cet effet, je m'adresse à vous, monsieur l'ambassadeur, dont je connais les sentiments nobles et généreux, et qui ne pouvez pas être insensible à la condition qui nous a été faite par les événements. Je vous prie donc de vous intéresser pour obtenir un sauf-conduit pour M. Pasini, afin qu'il puisse immédiatement se rendre à Vienne, pour la négociation dont il s'agit, et au sujet de laquelle il a déjà reçu les instructions nécessaires.

C'est uniquement afin d'éviter la perte d'un temps précieux

que j'ose vous prier, monsieur l'ambassadeur, de vouloir bien, lorsque vous aurez obtenu ce sauf-conduit, le faire transmettre directement par votre gouvernement à M. Pasini.

Veuillez agréer, etc.

MANIN.

MANIN A PASINI.

VENISE, 11 mai 1849.

CHER AMI,

Afin de me conformer aux conseils envoyés par la France, spécialement à ceux qui sont contenus dans votre lettre du 25 avril, j'écris à M. de La Cour, le priant de vous procurer un sauf-conduit, afin de pouvoir vous rendre où il est pour traiter de nos affaires. S'il réussit, je le prie d'en écrire immédiatement à son gouvernement pour que celui-ci veuille bien vous en informer; vous partirez aussitôt en m'en donnant avis pour ma gouverne. Quant à vos instructions, vous les avez reçues déjà par ma dépêche du 22 avril [1].

MANIN.

[1] Cette lettre, écrite sous forme non officielle, fut expédiée par voie de Turin. La difficulté croissante et le peu de sûreté des communications obligeaient à une grande circonspection.

MANIN A PASINI.

VENISE, 14 mai 1849.

J'ai enfin reçu ce matin la réponse de lord Palmerston à ma note du 4 avril. Il me reste à attendre celle de M. Drouin de Lhuys [1].

Depuis le 4 de ce mois, jour où l'ennemi a terminé sa première parallèle jusque aujourd'hui, il n'a pu réussir qu'à creuser la seconde. Une opération hydraulique, que nous avons faite dans le canal de Malghera, lui a causé de grands dommages, et le feu continuel de nos batteries a non-seulement entravé le progrès de ses travaux, mais a même endommagé ceux qui étaient déjà faits. Il nous a cependant inquiétés continuellement par des bombes et des fusées; mais nos pertes sont insignifiantes. Nos intrépides et infatigables soldats ne cessent de donner des preuves de courage et d'ardeur admirables; aussi notre première ligne de défense est-elle encore intacte, tandis que nous rendons chaque jour la seconde, c'est-à-dire la lagune, plus formidable.

Le blocus maritime devient de jour en jour plus serré et plus rigoureux; pourtant les vivres ne nous manquent pas encore, et la ville est approvisionnée pour quelques mois des objets de première nécessité, en sorte que le peuple n'aura pas à souffrir, pas même d'un renchérissement excessif. Mais pour les communications postales par Ravenne, il y a de grandes difficultés; les courriers arrivant à Venise ne sont que d'aujourd'hui en retard, aucun départ n'a pu s'effectuer depuis trois jours; je ne sais même pas si les tentatives d'hier et d'aujourd'hui dans ce but pourront réussir; nous avons essayé de nous rabattre sur la voie de terre. Vous continuerez à nous envoyer vos dépêches par l'intermédiaire de Vieusseux à Florence, où Tomaso Gar s'est rendu après l'entrée des Autrichiens en Toscane.

Notre embarras le plus grave consiste, comme vous pouvez l'imaginer, dans nos finances; car ce pays-ci est saigné à blanc, quoique toujours calme et tranquille. Notre papier-monnaie

[1] Elle fut remise dans la journée par le consul, M. Vasseur.

perd 33 pour 100 ; aussi l'idée d'en augmenter l'émission m'effraie, et comme, du moins en ce moment, l'avenir ne nous semble offrir aucune espérance, de nouvelles mesures économiques, indispensables pour pouvoir continuer la résistance, m'attristent l'âme, et je ne me sens pas la force de les imposer.

Le 10 de ce mois, un parlementaire du général Haynau a apporté une dépêche adressée aux consuls de France, d'Angleterre et de Russie, leur intimant de faire sortir de Venise, le 20 courant, les sujets de leurs gouvernements respectifs, ainsi que les vaisseaux de guerre de leur nation, et d'en donner avis à tous les autres consuls qui y résident. MM. Vasseur et Dawkins ont répondu qu'ils demanderaient pour cela des instructions à leurs ambassadeurs respectifs à Vienne; mais, en attendant, eux, comme tous leurs collègues, ont prévenu leurs nationaux.

J'ai profité de l'occasion pour faire à M. de La Cour la demande dont je vous ai donné communication *par voie de Turin*, le 11 de ce mois.

L'échec des Français devant Rome, l'invasion napolitaine dans cet État, l'entrée des Autrichiens en Toscane et dans les Légations, l'approche ou peut-être même l'occupation de Vienne par les Hongrois, rendent probable un changement de politique envers l'Italie. Je suis certain que dans ce cas vous saurez en profiter, et j'attends vos lettres avec impatience.

MANIN.

Journal de M. Zennari.

« 15 mai. — L'inspecteur Scarpa a demandé aux gondoliers qui font le service « des barques formant le cordon de surveillance, de se prêter, à tour de rôle, au « transport des dépêches entre la ville et Malghera ; sur les quatre-vingts, soi- « xante-seize ont adhéré ; quatre seulement ont demandé à être dispensés parce « qu'ils ont peur des boulets. L'ennemi, dans l'impossibilité de continuer son tra- « vail sur le front d'attaque, tâche d'étendre le plus possible son aile droite ; mais « toutes les mesures sont prises pour le contrecarrer aussi de ce côté, et l'inon- « dation de la plaine fait des progrès satisfaisants. »

Même jour, 7 heures du soir. — « Le brave ingénieur lombard Valli a été « blessé aujourd'hui tandis qu'il dirigeait les travaux des postes avancés de la « lunette nº 13. Au moment où le chirurgien s'apprêtait à lui couper la jambe, « il tira sa montre pour voir combien de temps durerait l'opération ; il dit que « donner une jambe pour la cause italienne, c'est ne rien donner du tout. »

PASINI A MANIN.

PARIS, 14 mai 1849.

J'aî reçu hier votre lettre du 2 mai. Les réponses verbales de M. Drouin de Lhuys se trouvent dans mes dépêches ; il serait inutile de lui en demander une écrite.

J'ai compris ce que vous me dites sur l'abandon possible de Malghera, et j'aurai soin d'y préparer ceux qui autrement ne manqueraient pas d'en tirer parti contre nous.

La déclaration de M. Drouin de Lhuys, au sujet de l'intervention russe en Hongrie, a paru satisfaisante sous tous les rapports. Celle de lord Palmerston, quoique moins explicite, est aussi très-importante.

Il paraîtrait d'après cela que, si l'intervention russe a lieu, nous pourrions compter sur la guerre générale; dans le cas contraire, nous pouvons compter sur le succès constant de l'armée hongroise.

PASINI.

M. DE LA COUR, CHARGÉ D'AFFAIRES A VIENNE, A M. MANIN.

VIENNE, 15 mai 1849.

MONSIEUR,

Je n'avais pas attendu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, en date du 11 de ce mois, pour m'employer officieusement en faveur de Venise.

A différentes occasions, j'ai entretenu les ministres de S. M. Impériale de la position exceptionnelle de cette ville; et tout récemment encore, je leur ai fait part, à la suite d'instructions émanées de mon gouvernement, de propositions d'accommodement transmises par M. Valentin Pasini.

Je ne vous dirai point combien j'eusse été heureux de contribuer à faire cesser un état de choses dont la prolongation entraîne

tant de sacrifices de la part des habitants de Venise. J'ai donc vivement regretté de ne pas avoir vu mes efforts couronnés de succès, ou du moins de n'avoir pu déterminer le cabinet de Vienne à entrer dans la voie d'une conciliation avec la ville au nom de laquelle vous m'écrivez ; mais il persiste à repousser, non-seulement tout intermédiaire entre Venise et lui, mais bien plus encore, toute offre de négociation émanée directement de cette ville elle-même.

C'est aussi à ce titre qu'il refuse d'accorder à M. Valentin Pasini le sauf-conduit qui lui permettrait de se rendre ici, sauf-conduit dont je lui ai fait la demande immédiatement après la réception de votre lettre. M. de Schwarzenberg s'est borné à me répliquer : « que le gouvernement de S. M. Impériale était fermement décidé à ne point traiter avec Venise; que, par suite, la mission de M. Pasini à Vienne n'aurait aucun but, et que du reste, si l'on avait, dans la ville assiégée, l'intention de négocier, on devait s'adresser au maréchal Radetzky, lequel était investi de tous pouvoirs à cet effet. »

Je m'empresse de vous transmettre cette réponse que j'eusse désirée de nature à vous satisfaire. Je déplore donc qu'il n'en soit point ainsi, mais je crois devoir vous dire qu'elle est l'expression d'une pensée qui me semble fortement arrêtée.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

E. de La Cour.

MANIN A PASINI.

VENISE, 19 mai 1849.

J'ai reçu votre dépêche du 5 courant, mais non la précédente; je sais seulement qu'elle est à Florence entre les mains de Tomaso Gar, qui devait me l'apporter en personne, si l'invasion des Autrichiens à Bologne n'avait mis obstacle à son voyage. Maintenant, je ne sais plus où il aura pu tenter de passer. Depuis trois jours, il n'est arrivé aucun courrier, parce que des vaisseaux ennemis de toute dimension croisent aux embouchures du Pô, et interceptent les communications.

J'ai reçu aujourd'hui de Vienne la réponse de M. de La Cour. Je vous en envoie copie, tout en supposant que le ministre français vous en aura déjà donné communication. D'après un avis émané du même M. de La Cour, les bâtiments français ne partiraient de Venise que sur un ordre venu directement de Paris.

Nous ne pouvons deviner quelle politique la France voudra suivre, lorsqu'elle connaîtra l'occupation de la Toscane et des Légations par les Autrichiens, ni quelle sorte d'influence elle entend exercer désormais en Italie. Nous ne saurions donc vous indiquer la meilleure voie à suivre pour amener le cabinet à remplir d'une manière efficace sa promesse réitérée de nous aider à obtenir un arrangement convenable. Ce qui est certain, c'est que si le drapeau français était arboré sur Venise (puisque aussi bien il y a intervention dans d'autres parties de l'Italie), il deviendrait très-facile aux puissances de faire accepter leur médiation pacificatrice; d'autant plus que la paix n'étant pas encore conclue entre l'Autriche et la Sardaigne, la France aurait un puissant intérêt, même par rapport au Piémont, à occuper une place stratégique aussi importante que l'est Venise.

Vous agirez donc selon les circonstances, et selon la grandeur de notre péril, et vous tâcherez de nous faire parvenir vos dépêches par la voie la plus sûre et la plus prompte, réclamant pour cela l'intervention diplomatique et nous envoyant des duplicata par des voies différentes.

MANIN.

MANIN A PASINI.

VENISE, 24 mai 1849

Je viens de recevoir vos dépêches des 3, 7 et 8 mai. Les communications postales sont interrompues par suite de l'occupation par les Autrichiens de la Toscane, de la Romagne ainsi que de tous les ports de cette dernière sur l'Adriatique.

Hier, j'ai reçu, par la voie de Trieste, une lettre de Kossuth datée de Debreczin, 20 avril; il m'annonce sa nomination à la tête du pouvoir exécutif hongrois et exprime l'espoir que Venise entretiendra avec la Hongrie les relations amicales qu'un but commun et des intérêts identiques réclament des deux États. En même temps que cette lettre officielle, le général hongrois Bratich m'a envoyé deux autres pièces dont je vous envoie copie.

J'ai cru de mon devoir d'accepter sur-le-champ cette ouverture. Aujourd'hui même, votre frère part pour Ancône muni de pleins pouvoirs, chargé de prendre toutes les informations nécessaires, de négocier et terminer l'affaire, et de s'entendre sur la manière de la mettre à exécution. Il doit vous expédier immédiatement copie de la convention conclue. Dans l'intervalle, vous pourrez vous mettre en relation plus suivie avec es représentants hongrois à Paris, en vous tenant vis-à-vis du cabinet français sur la réserve que la prudence réclame.

MANIN.

(Pièce incluse dans la précédente, n° 1.)

LE GOUVERNEUR DE L'ÉTAT HONGROIS, LOUIS KOSSUTH, AU PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE.

DEBRECZIN, 20 avril 1849.

EXCELLENCE,

Les événements bien connus de l'année dernière, la trahison de la dynastie autrichienne envers la Hongrie, enfin et principalement l'invasion des Russes, appelés par la maison d'Autriche contre ses propres sujets, ont décidé l'Assemblée nationale de

la Hongrie, en séance à Debreczin, à proclamer l'indépendance entière du pays.

En même temps, le soussigné eut l'honneur d'être nommé et installé, par la volonté du peuple exprimée par ses représentants légitimes, gouverneur de l'État hongrois, et en cette qualité chef suprême du pouvoir exécutif.

Le soussigné se fait un devoir et un plaisir de communiquer ces événements à Votre Excellence, espérant bien que la république de Venise cultivera les relations d'amitié, qu'un but commun et des intérêts communs réclament entre les gouvernements de deux peuples libres et indépendants, et combattant tous les deux contre la même tyrannie.

Le soussigné saisit cette occasion pour prier M. le président du gouvernement provisoire d'accepter l'assurance de sa plus haute estime et de sa considération très-distinguée.

Le gouverneur de l'État hongrois,

LOUIS KOSSUTH.

(*Pièce incluse n° 2.*)

LE GOUVERNEUR DE LA HONGRIE AU PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE VENISE.

EXCELLENCE,

Le soussigné, gouverneur de la Hongrie, a l'honneur de communiquer à Votre Excellence qu'en vertu du pouvoir qui lui a été conféré par l'Assemblée nationale, il nomme M. Jean Bratich chargé d'affaires de la Hongrie auprès de la république de Venise et qu'il prie Votre Excellence de le reconnaître en cette qualité.

M. Jean Bratich est chargé par le soussigné de communiquer à Votre Excellence ou aux autorités compétentes la copie d'une partie de ses instructions, et le soussigné prie M. le chef du pouvoir exécutif, dans l'intérêt réciproque des deux pays, de leurs habitants et de la liberté, de donner à M. Jean Bratich toute l'assistance dont il pourrait avoir besoin. Le soussigné promet, au nom de la nation hongroise, toute réciprocité en cas que la

république de Venise, ainsi qu'il l'espère, honorera aussi la Hongrie de la présence d'un agent diplomatique.

Le soussigné saisit en même temps cette occasion pour exprimer à M. le chef du pouvoir exécutif l'assurance de sa plus haute estime et de sa considération très-distinguée.

Le gouverneur de l'État hongrois,

DEBRECZIN, 20 avril 1849. *Signé :* LOUIS KOSSUTH.

(*Pièce incluse n° 3.*)

EXTRAIT DES INSTRUCTIONS DE M. JEAN BRATICH.

DEBRECZIN, 26 avril 1849.

MONSIEUR,

Vous êtes autorisé à ouvrir des négociations avec la république de Venise et, en cas que mon envoyé à Turin ne soit pas en Sardaigne, à ouvrir des négociations aussi avec ce royaume, pour faciliter le retour des troupes hongroises dans leur patrie, en ayant le droit de signer les contrats concernant les frais de transport sur des vaisseaux italiens.

En outre vous notifierez la déclaration de l'indépendance de la Hongrie à la république de Venise, et vous organiserez des dépôts d'armes pour la Hongrie à Venise.

Vous êtes de plus autorisé à agir aussi en qualité d'agent militaire en faisant tout ce que vous croirez utile pour nuire à l'armée autrichienne, soit en armant des bâtiments des corps francs, soit en utilisant les troupes nationales hongroises en Italie, soit enfin en concluant des conventions militaires avec les États de l'Italie qui se trouvent en guerre avec l'Autriche....

Le gouverneur président de l'État hongrois,

Signé : LOUIS KOSSUTH.

Pour copie conforme.
JEAN BRATICH.

SUPPLÉMENT DE LA GAZETTE OFFICIELLE DE VENISE, 24 MAI.

(*Bulletin de la guerre.*)

MALGHERA, 24 mai 1849, 9 heures du matin.

Ce matin, à l'aube du jour, on s'aperçut que, malgré notre feu continuel, l'ennemi avait réussi à établir dans ces trois derniers jours les batteries de sa deuxième parallèle. Pendant que nous dirigions notre feu sur ces batteries, l'ennemi lui-même ouvrit un feu formidable, tant des anciennes que des nouvelles tranchées, nous envoyant des projectiles de toute espèce, tellement que peu de vieux militaires peuvent se rappeler d'en avoir vu un pareil. Un double demi-cercle de feu, s'étendant de la Bova-Foscarina jusqu'à Campalto, entourait nos forts, qui répondaient intrépidement coup pour coup à l'attaque.

La persévérance avec laquelle nos troupes de toutes armes, y compris la garde civique ont soutenu ce choc terrible, où plus de cent bouches à feu et des fusées innombrables lançaient la mort et la destruction partout, est vraiment digne de soldats qui combattent pour la liberté et l'indépendance de l'Italie.

Bien que toutes les troupes sans distinction méritent les plus grands éloges, on doit toutefois reconnaître que c'est principalement au courage et à l'habileté des artilleurs de tous les corps qu'est dû surtout l'honneur de cette journée.

Cette magnifique défense n'a pu se faire sans grands dommages pour nos épaulements, et malheureusement elle nous a coûté quelques-uns de nos plus vaillants soldats. Ils sont tombés en criant : Vive l'Italie ! et admirés plus encore que regrettés par leurs frères d'armes.

La nuit même n'a pas mis fin à cette formidable lutte. En ce moment (9 heures du soir) elle continue des deux côtés avec acharnement.

Le colonel-commandant,
GIROLAMO ULLOA.

Le chef d'état-major,
SEISMIT DODA.

Par ordre du gouvernement provisoire.
Le secrétaire général, ZENNARI.

M. VASSEUR A M. BASTIDE.

VENISE, 26 mai.

Cent canons lancent leurs projectiles sur Malghera, qui riposte avec une soixantaine de pièces. Le moral se soutient.

« Puisque notre bon droit et notre modération ne nous ont « valu que des sympathies stériles, montrons aux grandes puis- « sances que nous méritions des secours plus efficaces. La mort « est préférable à l'esclavage. Vive l'indépendance ! »

Voilà, monsieur le ministre, le cri de tous ces soldats qui, en mourant, ne cessent de tourner leurs regards vers la France.

Le canon résonne la nuit comme le jour. L'ordre le plus parfait règne dans Venise.

VASSEUR.

Journal de M. Zennari.

« 24-25 *mai.* — Le colonel Torosi, des *Bandiera-Moro*, a été renversé et cou- « vert par des sacs de terre qu'un boulet venait d'enlever; comme il se relevait « tout contusionné, on lui dit d'aller se faire saigner : « *Bah !* répondit-il, *les Au-* « *trichiens me la feront, votre saignée.* » Un artilleur de la marine, pendant « qu'on lui amputait une jambe, chantait : *Qui meurt pour sa patrie a assez vécu !* « A la lunette n° 13, un boulet ayant abattu le drapeau, le major Rosarol allait « monter sur l'épaulement pour le replacer, mais un artilleur de la marine, le « tirant en arrière, s'écria : *Cela me regarde, M. le major !* et le replaça. Tous « les officiers rivalisent pour faire le service d'ordonnance, excessivement périlleux « et dont leur grade les dispense. Recueillir tous les traits de courage, de sang- « froid, de véritable mépris de la mort de la part de nos troupes, serait impos- « sible, particulièrement parmi les artilleurs de toutes les compagnies; tous ceux « qui ne font pas partie de la garnison de Malghera se plaignent hautement, tandis « que d'autres artilleurs, épuisés de fatigue, refusent d'être remplacés; toute « cette garnison est décidée à mourir plutôt que de céder. Le général Graziani « ayant appelé 48 artilleurs de la marine, dont 36 pour être envoyés à Malghera, « et 12 pour rester en ville comme réserve, ils l'ont tellement supplié, disant « qu'ils voulaient aller à la mort pour venger leurs camarades, que l'amiral n'a « pu résister à son émotion et les a laissés partir tous. »

L'histoire militaire du siége de Malghera a été écrite par des hommes spéciaux, nous nous sommes bornés ici à extraire quelques notes d'un journal privé, écrites au jour le jour par un citoyen; nous emprunterons toutefois au livre de M. Carrano quelques détails sur les *Bandiera-Moro* et sur les derniers jours du siége.

Le corps de *Bandiera-Moro* n'était composé que de volontaires; il y avait des jeunes gens de toutes les classes : riches, pauvres, nobles, hommes du peuple, étudiants, employés, écrivains; tous recevaient une *paie*, comme les autres

GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE.

(*Bulletin de la guerre.*)

MALGHERA, 7 heures du matin. — 26 mai 1849.

Depuis deux jours l'ennemi a découvert un matériel d'artillerie *immense*, avec lequel il foudroie incessamment le fort, qui est littéralement couvert de projectiles de toute espèce lancés sans interruption par plus de 120 bouches à feu. Ses batteries, du plus gros calibre, et un grand nombre de pièces de quatre-vingts à la Paixhans causent, non-seulement de grands ravages à nos épaulements, mais ils parviennent à pénétrer dans les casemates défensives et endommagent les magasins à poudre que, jusqu'ici, on avait crus à l'épreuve de la bombe. L'ardeur et l'enthousiasme de nos vaillantes troupes ne se ralentissent pas pour cela, et, malgré notre extrême infériorité numérique, notre brave artillerie répond courageusement au feu de l'ennemi, et tâche de retarder ses progrès vers la troisième parallèle, qui toutefois semble avoir été commencée ce matin.

Publié par ordre du Gouvernement provisoire.

Le secrétaire général, ZENNARI.

troupes, et tous étaient animés de la même pensée. « C'était vraiment un corps d'*élite*, » continue l'écrivain militaire, « des soldats *parfaits* pour la discipline comme pour l'audace. » Pendant les trois derniers jours du bonbardement surtout, ces jeunes gens (comme du reste tous les autres corps : du *Sile*, *Galateo*, *Frioulan*, etc.) se battirent en héros. « L'ennemi pouvait remplacer et faire reposer ses artilleurs, dit encore M. Carrano, tandis que les nôtres, du matin au soir sans nourriture, sans un instant de repos, noircis de la tête aux pieds par la fumée et la poudre, oubliaient la faim, la soif, l'entier épuisement de leurs forces, et, on peut le dire, l'existence même. L'audace et le mépris de la mort allaient toujours croissants. A la même pièce, devenue point de mire de l'ennemi, quatre artilleurs des *Bandiera-Moro* se firent tuer l'un après l'autre; c'était un spectacle navrant, mais sublime, que de voir ces quatre jeunes gens se succéder et tomber tour à tour ! » Au milieu de tant de morts, la fin touchante de deux membres d'une famille patricienne de Venise, *Correr*, causa une profonde sensation. Le 26 mai, le vieux comte *Correr*, ne pouvant plus y tenir, vint à Malghera, à la recherche de son fils. Après avoir longtemps erré sous une pluie de boulets et de bombes, il apprend que son fils existe, et qu'il sert en brave une pièce au bastion n. 6; heureux et fier, il y court, lorsqu'une bombe venant défoncer le sol sous ses pieds, il tombe; son fils s'élance pour le relever, mais au même instant la bombe éclate, tue le vieillard, et blesse mortellement le jeune Correr qui ne tient plus dans ses bras que le cadavre de son père.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE.

26 mai 1849.

Considérant que Malghera est une forteresse *artificielle* dont peut s'emparer un ennemi acharné, qui dispose d'un grand nombre de soldats et d'un matériel de guerre immense;

Considérant que les exigences de l'honneur militaire sont amplement satisfaites par les preuves signalées d'habileté, de courage et de persévérance qu'ont données la garnison de Malghera et son brave commandant, en repoussant à plusieurs reprises des attaques formidables et causant de graves dommages à l'ennemi;

Considérant que des raisons stratégiques, et plus encore la nécessité d'économiser nos ressources militaires et pécuniaires, exigent, afin que la résistance dure plus longtemps, de restreindre la défense de Venise à ses limites naturelles, où elle est réellement inexpugnable;

Ouï le général en chef des troupes et les personnes préposées aux départements gouvernementaux de la marine et de la guerre; décrète :

1° Le fort de Malghera sera évacué.

2° Le colonel G. Ulloa, commandant de ce fort, est chargé de l'exécution du présent décret.

Le président : MANIN.

GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE.

VENISE, 27 mai 1849.

Conformément à l'ordre du gouvernement, la garnison de Malghera a évacué le fort pendant cette nuit et est arrivée à Venise dans le meilleur ordre, sans avoir perdu un homme, opération qui ferait honneur aux hommes de guerre les plus expérimentés. Tout le matériel de guerre qui n'a pu être transporté a été mis hors de service. Plusieurs arches du pont ont été démolies par la mine. On procède activement au déblaiement et à de nouvelles démolitions.

Ce matin, le fort San-Giuliano a été également évacué et son matériel de guerre mis hors de service. Peu de temps après, une forte explosion a causé un grand dommage à l'ennemi.

Toutes nos forces étant désormais concentrées dans Venise, et le concours de la marine devenant plus efficace, la condition militaire de Venise est améliorée par l'abandon de Malghera.

Par ordre du Gouvernement provisoire.

Le secrétaire général, ZENNARI.

Journal de M. Zennari.

« 27 mai. — Graves dommages au fort. Décret pour l'évacuation. Esprit excel-
« lent des troupes. La retraite s'est faite cette nuit dans le plus grand ordre.
« Un de nos jeunes soldats, qui pleurait en partant ayant dit à son camarade :
« *Après tant d'efforts, devoir quitter !* celui-ci lui répondit : *Ce n'est pas nous,*
« *c'est le fort lui-même qui nous a quittés.* »

Cette parole était littéralement vraie. Le fort de Malghera, évacué au bout de 29 jours de tranchée ouverte, n'était plus qu'un amas de décombres. Voici ce qu'un officier autrichien écrivait à ce sujet à la *Gazette d'Augsbourg* :

« J'entrai dans le fort de Malghera à onze heures et demie. De tous côtés on suivait la trace des terribles ravages causés par le bombardement. A mesure que j'avançais, la scène devenait de plus en plus horrible. Il est difficile de se faire une idée exacte de l'état auquel ce fort a été réduit; tous les trois ou quatre pas, on tombait dans un trou, creusé par une bombe. Le sol était jonché de mitraille; il n'y avait pas une seule construction qui ne fût un monceau de ruines, et tous les canons étaient hors de service. Il faut rendre *honneur* à l'*honneur!* La garnison de Malghera s'est conduite vaillamment, et, tous ici le reconnaissent, aucune troupe au monde n'aurait pu prolonger la résistance plus longtemps qu'elle l'a fait ! »

M. VASSEUR A M. DROUIN DE LHUYS.

(EXTRAIT.)

VENISE, 27 mai.

L'évacuation du fort Malghera a eu lieu cette nuit. Il était impossible de tenir plus longtemps sous une pluie de bombes (huit par minute), d'obus, de boulets et de fusées. Mais il a fallu l'autorité de leur brave commandant, M. Ulloa, pour décider les troupes à quitter ce cimetière.

On a coupé le pont qui relie Venise à la terre ferme.

VASSEUR.

Journal de M. Zennari.

« 28 *mai.* — Toute cette nuit et tont aujourd'hui, on n'a cessé de travailler à la démolition dn pont. Manin a parlé au peuple; il lui a dit qn'il était faux que le gouvernement s'opposait à la destruction du pont; tout ce qu'il peut être ntile d'en détruire, le gouvernement veut qu'on le détruise. « *Beaucoup de citoyens,* dit-il, *se sont offerts pour aider; mais des milliers de bras désordonnés, non habitués à manier les instruments nécessaires, ne valent pas des centaines de bras exercés, travaillant avec régularité; il faut de l'ordre et une certaine habileté. Que ceux qui* veulent *et qui* savent, *notamment des marins, s'inscrivent auprès des chefs de bataillon de la garde civique; là, ils seront organisés militairement, et travailleront sous la direction du brave ex-colonel, maintenant général, Ullôa, qui s'est tant distingué par la défense de Malghera.* » Il recommanda à tous le bon ordre, la tranquillité et la confiance, disant que la confiance surtout est indispensable pour des opérations de guerre on de défense; et qu'on ne peut sana cesse discuter sur ce sujet avec tous les citoyens. Voici quatre nuits qne personne n'a dormi à Venise, et les forces physiques ont des limites. »

Il faut dire ici que le conseil de défense avait décidé qu'une partie seulement dn pont de la lagune serait démolie, ce qui causa quelque agitation dans le peuple; le discours de Manin, cité par Zennari, a été mentionné aussi par Manin dans une des nombreuses notes qu'il a laissées; on y lit ces mots : « C'est moi qui ai nommé Ullôa général; je lui ai donné ce titre, même avant sa nomination officielle, dans un disconrs au peuple. Je tenais à constater qne la défense de Malghera était *glorieuse*, et que son évacnation n'était pas un démérite. » Dès ce moment la résistance principale se trouvait concentrée sur le pont même au milieu duquel est une large place appelée le *Piazzale.* On y construisit une forte batterie, commandée d'abord par Ullôa, plus tard par le lieutenant-colonel Cosenz. Venise était bloquée de tous côtés; déjà les vivres et les munitions devenaient rares; l'issue définitive de la lutte ne ponvait donc être douteuse, à moins d'un revirement politique peu probable, sinon impossible; mais personne ne faiblit. La pensée de Manin en ce moment, qui fut celle de tous les Vénitiens, se montre dans quelques lignes datées : *Venise, 29 mai* 1849, que nous avons retrouvées dans ses papiers personnels. C'est nne liste de huit à dix personnes, parents et amis (parmi eux figure le consul français) à chacune desquelles Manin destine comme souvenir quelque objet lni ayant appartenn; au bas sont écrits ces mots : « La vie est dans la main de Dieu, l'honneur est dans la nôtre. » (*La vita stà in man di Dio, l'onore in man ı ostr*

NÉGOCIATIONS AVEC L'AUTRICHE

« Il est *certain*, que des négociations avec l'Autriche ne peuvent aboutir; mais si nous refusions, elle en profiterait pour proclamer que nous avons refusé de prendre connaissance des conditions très-honorables qu'elle avait voulu nous offrir. »

MANIN. (*Séance du 21 mai 1849.*)

« Vous dites, Monsieur, des choses bien énergiques sur la tyrannie de l'Autriche, mais vous oubliez ce qui la rend particulièrement odieuse et insupportable : sa *ruse*, son *hypocrisie*, sa *mauvaise foi*. »

MANIN. (*Lettre à un journaliste.*)

L. I. R. MINISTRE DU COMMERCE, M. DE BRUCK, A M. MANIN, PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE[1].

MESTRE, 31 mai 1849

Dans votre réponse du 5 mai à la proclamation de S. E. le maréchal Radetzky, vous avez fait allusion à des négociations directes avec le ministère impérial pour arriver à une solution plus prompte et plus facile. Bien que je ne sache point en quoi peuvent consister ces négociations, je suis autorisé à vous dire que je me trouverai au quartier général près Mestre, jusqu'à demain à huit heures du matin.

L. I. R., ministre du commerce.

DE BRUCK.

[1] Cette lettre portait d'abord cette inscription : *A M. l'avocat Manin à Venise;* elle dût être changée, parce que l'officier d'avant-poste vénitien refusa de recevoir la lettre, disant qu'il ne connaissait à Venise d'autre personne de ce nom que le président du gouvernement.

ASSEMBLÉE VÉNÈTE.

(*Séance secrète du 31 mai.*)

(*Présidence de G. Minotto.*)

Le président de l'Assemblée donne lecture du message de convocation du gouvernement.

Le président Manin lit un rapport sur la condition générale du pays. Il donne lecture d'une dépêche adressée par lui le 4 avril aux cabinets d'Angleterre et de France pour invoquer leur secours; d'une dépêche de notre envoyé à Paris, rendant compte d'une entrevue avec le ministre des affaires étrangères de France lors de la reprise des hostilités, et des promesses faites par ce ministre dans le cas où Venise ne sortirait pas de la défensive; de la réponse des cabinets français et anglais à la note qui leur avait été adressée le 4 avril, réponse par laquelle ces cabinets déclarent, en dernière analyse, ne vouloir désormais s'entremettre en aucune façon entre Venise et l'Autriche; d'une lettre adressée par le gouvernement à M. de La Cour, envoyé de France à Vienne, afin d'obtenir un sauf-conduit pour que notre envoyé à Paris puisse se rendre à Vienne; de la réponse de M. de La Cour, contenant le refus du gouvernement d'Autriche d'entrer en négociations avec un gouvernement rebelle; et enfin d'une dépêche du plénipotentiaire hongrois en Italie, offrant à Venise, au nom de son gouvernement, une alliance offensive et défensive.

Après cette lecture le président Manin informe l'Assemblée que le consul anglais lui a déclaré, à plusieurs reprises, qu'il considère toute résistance ultérieure comme un caprice personnel de lui, *Manin;* qu'en conséquence il le tenait pour personnellement responsable de tous les malheurs qui pourraient survenir dans le cas où les Autrichiens viendraient à s'emparer de Venise de vive force. Le même consul, interpellé par lui sur les conditions auxquelles les Autrichiens entendaient obtenir cette reddition, a répondu : « *Sans conditions*, attendu que le gouvernement autrichien ne consentira jamais à traiter avec des *rebelles.* » Eh bien, continue le président Manin, aujour-

d'hui, après la déclaration si explicite du gouvernement autrichien, après les derniers événements, après l'évacuation du fort de Malghera, l'Autriche semble disposée à quelque arrangement avec nous, car M. le ministre de Bruck nous écrit pour nous inviter à lui faire des propositions.

Le président donne lecture de cette lettre.

Après avoir ainsi exposé la situation, et communiqué à l'Assemblée tous les documents qui s'y rapportent, le président Manin demande quelle conduite politique le gouvernement doit suivre, et s'il doit accueillir l'ouverture de M. de Bruck. Il compare l'état de nos espérances, telles qu'elles existaient le 2 avril et telles qu'elles existent aujourd'hui; il rappelle que la *médiation* a cessé d'agir; que le Piémont est plus près qu'on ne l'avait cru alors de conclure la paix avec l'Autriche, le président du ministère piémontais ayant hautement déclaré la guerre impossible; que l'intervention russe ruine les espérances que nous avions fondées sur le secours des Hongrois; que le mouvement en Allemagne fait bien quelques progrès, mais très-lentement, et qu'il n'y a rien à espérer de ce côté, du moins quant à présent. Il ajoute qu'il convient de ne pas nous bercer d'illusions, mais d'examiner si l'espoir lointain du secours de la Hongrie doit nous faire repousser les ouvertures du ministre de Bruck.

Il donne ensuite lecture de nouvelles instructions, adressées par lui, à la date du 22 avril, à notre envoyé à Paris, ainsi que d'un mémoire présenté par ce dernier au ministre des affaires étrangères de France sur les conditions auxquelles seules nous pourrions consentir à entrer en arrangement.

Enfin, et attendu qu'il s'agit d'objets de la plus haute gravité, il propose de nommer une commission composée de neuf membres qui, séance tenante, devra examiner tous ces documents et faire son rapport.

La proposition du président Manin étant adoptée, la commission est nommée; elle se compose des députés Tommaseo, Sirtori, Ullôa, Caluci, Avesani, Benvenuti, Varè, Baldiserotto, Priuli. Le député Benvenuti demande qu'on accorde trois heures à cette commission pour faire son rapport, et que, jusque-là, tous les représentants s'engagent à observer au dehors le silence

le plus absolu sur leur délibération. Mais le président Manin fait observer que, quoique le peuple vénitien soit un peuple *exemplaire*, il est pourtant impossible que la séance d'aujourd'hui ne lui cause pas une très-vive agitation. Il croirait donc imprudent que les représentants quittassent la salle avant qu'une résolution soit prise par l'Assemblée. D'autant plus que le travail de la commission ne saurait prendre beaucoup de temps, puisqu'elle peut se dispenser d'examiner l'état des choses sous le rapport de la guerre et des subsistances (au sujet desquelles il ne pourrait, dans aucun cas, lui être fourni que des notions incomplètes); mais que sa décision doit être exclusivement basée sur la correspondance diplomatique qui a eu lieu, et sans laquelle le gouvernement se serait borné à consommer son dernier grain de poudre et son dernier grain de blé, etc.

La séance, suspendue à trois heures un quart, est reprise à six heures un quart; la commission, par l'organe de son rapporteur Varè, donne lecture de son travail, conçu en ces termes : « Vu la dépêche du ministre autrichien *M. de Bruck*, l'Assemblée autorise le Président du gouvernement à négocier, soit avec ce ministre, soit avec le ministre de Vienne, sur les bases des instructions, adressées par le même Président à notre envoyé à Paris, le 22 avril dernier, sauf ratification de l'Assemblée. »

Le président Manin rappelle qu'il est nécessaire de tranquilliser le peuple et de ne pas alarmer les troupes, et il engage l'Assemblée à faire un acte quelconque de nature à les rassurer. Il ajoute que le représentant *Bolloni* a rédigé un décret qui lui paraît remplir complétement ce but, car il écarte toute idée de *capitulation;* qu'on devrait publier ce décret immédiatement, réservant seulement les instructions particulières à donner au gouvernement.

Le député Tommaseo pense qu'il ne suffit pas d'écarter la crainte d'une capitulation; qu'il faut en outre que l'Assemblée adresse au peuple et aux troupes des paroles d'éloges pour ce qu'ils ont fait. Le député Varè, tout en approuvant cette pensée, croit qu'il est surtout nécessaire d'exprimer la volonté de l'Assemblée de persister dans la résistance. Sur la proposition du député Avesani, et afin d'éviter toute discussion inutile, la rédac-

tion du décret est confiée à la même commission, qui, après s'être retirée dans ses bureaux, charge son rapporteur Varè de lire le projet de décret qui suit :

« *L'armée de terre et de mer par sa valeur, le peuple par ses sacrifices ont bien mérité de la patrie ;*

« *L'Assemblée, en persistant dans la résolution du 2 avril, compte sur la valeur des troupes, sur la persévérance du peuple ;*

« *Le président du gouvernement, Daniel Manin, reste autorisé à poursuivre les négociations diplomatiques commencées, sauf ratification de l'Assemblée.* »

Le député Ferrari Bravo ayant témoigné la crainte que le dernier paragraphe du décret ne portât ombrage à la Hongrie, le député Varè répond : Qu'il n'est préjudicié en rien à notre position vis-à-vis de la Hongrie en autorisant le gouvernement à répondre aux ouvertures du cabinet autrichien,, puisque aucune convention, aucun traité avec l'Autriche ne peut être conclu sans la ratification de l'Assemblée, et que cette ratification ne sera accordée qu'autant que la convention sera pleinement satisfaisante. Le député Ferrari voudrait que l'Assemblée exprimât du moins explicitement son approbation des négociations entamées entre notre gouvernement et celui de la Hongrie.

Le *président Manin* reconnaît que les observations du député Ferrari Bravo ont de l'importance, et qu'elles *honorent* l'Assemblée. Mais il importe, dit-il, de nous rendre un compte exact des faits dans toute leur vérité. Or, il est positif que si la Hongrie obtenait les conditions qu'elle désire avant d'avoir définitivement conclu son traité avec nous, les négociations *actuellement pendantes* avec Venise ne pourraient l'empêcher de les accepter. Ensuite le secours hongrois pourra être prompt, comme aussi il pourrait tarder au point de ne plus venir à temps ; la responsabilité de l'Assemblée serait donc trop grave envers le pays. En dernier lieu il est *certain* que des négociations avec l'Autriche ne peuvent aboutir ; mais si nous les refusions, elle profiterait de cela pour proclamer, avec une apparence de vérité : que nous ne sommes pas dignes des sympathies des peuples libres, puisque nous avons refusé de prendre connaissance des conditions très-honorables qu'elle avait voulu nous offrir. »

Après une courte discussion sur quelques objets secondaires, le décret proposé par la commission est voté au scrutin secret par 98 voix contre 8. Quatre voix se sont abstenues.

Le président Manin ayant témoigné une extrême fatigue, la séance est levée à 9 heures du soir.

Signé: Le président, MINOTTO.

Les secrétaires : RUFFINI, PASINI, SOMMA, VALUSSI.

GAZETTE DE VENISE.

L'Assemblée de l'État de Venise formée en comité secret a confirmé aujourd'hui sa résolution du 2 avril, au scrutin secret et à portes closes. Sur 109 représentants, 97 ont voté pour, 8 contre, 4 se sont abstenus.

Les tribunes étaient désertes, il y avait peu d'affluence sur la place Saint-Marc : quelques gardes civiques seulement gardaient les entrées. Nos représentants n'avaient, pour rester fidèles à leur mandat, d'autre encouragement que la voix de leur conscience, d'autre inspiration que l'amour de la patrie. La forme sérieuse, strictement légale du vote répond suffisamment aux accusations lancées par les journaux autrichiens contre la manière dont ce même décret a été voté le 2 avril dernier. Ce que nos représentants avaient décidé avec enthousiasme et par acclamation unanime, lorsque l'ennemi n'avait pas encore commencé ses attaques contre nos forts, ils viennent de le confirmer avec calme au milieu du silence et au scrutin secret aujourd'hui, que depuis deux mois l'ennemi nous cerne et nous attaque de tous les côtés avec rage, et que le canon tonne sur la lagune.

L'Assemblée qui a déjà trouvé dans la joie et les applaudissements du peuple sa plus belle récompense, aura de plus le respect et les applaudissements de l'Europe civilisée, et même ceux de l'ennemi.

LE PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE VENISE A L'I. R. MINISTRE DU COMMERCE, M. DE BRUCK.

VENISE, 1er juin.

EXCELLENCE,

Dans ma lettre du 5 mai dernier, j'avais eu l'honneur d'annoncer à Son Excellence le feld-maréchal comte Radetzky que le gouvernement provisoire de Venise avait réclamé les bons offices des gouvernements français et anglais, afin que, continuant leur œuvre de médiation, ils contribuassent à obtenir pour ce pays une condition politique convenable; et j'ajoutais que je serais disposé à entrer même en négociations directes avec le cabinet de Vienne dans le cas où le feld-maréchal le jugerait opportun pour arriver à une solution plus facile et plus prompte, c'est-à-dire pour obtenir plus promptement et plus facilement qu'on accordât à Venise une condition politique convenable.

Dans sa réponse du 6 courant, Son Excellence le feld-maréchal, repoussant l'idée d'une médiation quelconque, ne faisait aucunement mention de négociations directes, qui paraissaient être également repoussées par Son Excellence M. le Ministre des affaires étrangères de Vienne auquel l'ambassadeur français en cette ville s'était adressé.

Maintenant, par sa lettre de ce jour, Votre Excellence se déclare autorisée à traiter avec le gouvernement de Venise; c'est pourquoi, ayant été muni à cet effet de pouvoirs spéciaux par l'Assemblée des représentants du peuple, conformément au décret dont je m'empresse de vous remettre copie, j'ai l'honneur d'annoncer à Votre Excellence que je suis prêt et disposé à entamer les négociations nécessaires pour arriver à un arrangement qui assure à mon pays une condition politique convenable; et je prie Votre Excellence de vouloir bien accorder les sauf-conduits nécessaires à deux personnes de ma confiance qui

se porteront à cet effet à Milan ou en tout autre lieu que Votre Excellence jugera plus convenable.

Veuille Votre Excellence agréer les témoignages de ma profonde considération.

MANIN.

PAROLES

DU PRÉSIDENT MANIN AUX VÉNITIENS, APRÈS LA GRANDE REVUE PASSÉE PAR LE GÉNÉRAL PEPE.

(1er juin, 3 heures et demie.)

Vous venez de voir une partie des troupes qui ont si glorieusement défendu le fort de Malghera.

Vive la garnison de Malghera!

Quiconque n'a pu en faire partie sent le désir de pouvoir rivaliser avec elle.

Nous avons éprouvé des pertes dans nos rangs, il faut les remplir.

Au bureau d'enrôlement, Vénitiens! au bureau!

PASINI A MANIN.

PARIS, 27 mai 1849.

Je viens de recevoir votre dépêche du 14 courant, je m'efforcerai d'obtenir une réponse écrite de M. Drouyn de Lhuys, quoique je sois à peu près certain de ne pas réussir. Le cabinet est en ce moment sans aucune force. On parle du maréchal Bugeaud comme étant chargé de former un nouveau ministère, et quelques personnes rattachent à cette nomination l'idée d'une guerre prochaine, qui du reste est considérée comme inévitable même par le parti de la résistance. Au milieu de tous les bruits vagues qui circulent la seule idée qui prenne consistance, est celle qu'une guerre éclatera bientôt quel que soit le futur ministère.

Je crois donc que dans la situation actuelle de l'Europe, nous ne devons pas nous décourager, mais au contraire créer toutes les ressources nécessaires pour prolonger le plus longtemps possible notre résistance.

Ce soir, je pars pour Londres, muni par l'ambassade anglaise de lettres d'introduction auprès des ministres, et de beaucoup d'autres lettres pour des membres influents du Parlement et d'autres personnages considérables. Nous ferons encore cette démarche pour n'avoir rien à nous reprocher. Si je devais en croire un bruit qu'on m'a rapporté hier, l'Angleterre se serait enfin émue de ce qui se passe à Rome, et voudrait tâcher d'intervenir dans un sens libéral avant que cette affaire se gâte encore davantage.

LONDRES, 28 mai 1849.

Je suis arrivé ici hier au soir. Lord Palmerston est à la campagne pour quelques jours. Le sous-secrétaire d'État, lord Edesbury m'a reçu fort poliment, mais s'est tenu naturellement dans les généralités. Il dit seulement que l'Autriche semblait être dans de mauvaises dispositions, ce qui sans doute était dû à l'appui de la Russie ; et il convint que cet appui constituait une menace pour l'Europe entière.

31 mai.

J'ai vu lord Beaumont, le mieux disposé pour nous parmi les pairs, et qui ne voit rien d'impossible à l'indépendance complète de la Vénétie. Il m'a présenté à lord Minto, libéral lui aussi, mais membre du cabinet. Ce dernier me dit qu'il ne connaissait pas au juste les idées actuelles de lord Palmerston au sujet de Venise, mais qu'en thèse générale, la politique anglaise inclinait depuis un certain temps à renoncer à toute influence au dehors; que du reste, il croyait comme moi, car c'était la réponse à une observation de ma part, qu'il serait plus facile d'obtenir pour nous l'indépendance complète qu'une demi-indépendance avec la garantie d'autres puissances.

J'ai vu aussi M. de Moustier, l'envoyé de France, qui me disait que l'amiral Cécile et lord Palmerston avaient été extrêmement satisfaits de ma note du 2 mai à M. Drouin de Lhuys.

1er juin.

J'ai vu ce matin lord Palmerston. Je ne vous donnerai que le résultat de notre entretien, car les protestations n'ont pour nous rien de neuf. Lord Palmerston dit, quant à l'ordre de procéder, qu'il ne faudrait pas nous borner à dire que nous sommes prêts à traiter, mais faire une proposition positive. Quant au fond, on ne saurait nier, dit-il, que nos demandes sont *raisonnables;* mais il pense qu'une fois en train de traiter, *on tâchera de faire le mieux possible.* Et pour cela, il nous conseillait de faire une proposition directe à Radetzky, en le chargeant de la transmettre à Vienne, s'il ne se croit pas autorisé à y donner suite. Il m'a été facile de lui faire comprendre toute l'inutilité d'une pareille démarche; je disais que je préférerais un entretien avec le comte Colloredo (ce à quoi je me croyais autorisé par la demande que notre gouvernement a faite d'un sauf-conduit pour moi, par sa réponse au feld-maréchal Radetzky, et enfin par la situation générale de nos affaires); lord Palmerston, trouvant cette démarche fort opportune, écrivit sur-le-champ une lettre d'introduction pour moi au comte Colloredo.

Il est superflu de vous dire que lord Palmerston a itérativement exprimé son désir de nous être utile; mais la politique

anglaise vue de près m'apparaît précisément telle que nous la jugions de loin. C'est une politique qui ne veut pas de la guerre, et qui s'imagine l'éviter ou l'ajourner indéfiniment en ne se mêlant sérieusement des affaires d'aucun autre pays. Une minorité dans le cabinet anglais comprend tout le danger d'une semblable politique pour un grand pays ; mais la majorité, dans le ministère comme dans le parlement, et aussi la pression de l'opinion publique, veulent qu'on agisse dans ce sens.

4 juin 1849.

J'ai eu avant-hier une première entrevue avec le comte Colloredo qui m'a reçu avec politesse, et bien entendu sans donner à notre entrevue aucun caractère ni officieux ni officiel. Je lui dis que sans doute nous étions d'accord pour désirer de faire cesser l'effusion du sang et de concilier les intérêts, et que je n'avais pas hésité dans ce but à suivre le conseil de lord Palmerston en faisant une démarche auprès de lui. Il répondit que l'Autriche, elle aussi, devait désirer la fin de cette guerre, et la conciliation de tous les intérêts ; mais que l'intention de son gouvernement était de commencer par soumettre les Vénitiens et les Hongrois, et de consulter seulement *après cela* ces populations dans le but de coordonner toute la monarchie dans une grande association où chaque nationalité serait chargée de ses intérêts particuliers, toutes ensemble des intérêts généraux, etc.

Dans notre conversation d'hier, il répéta qu'il croyait indispensable que notre soumission eût lieu préalablement et sans condition ; plus tard pourtant il changea de terrain, et me demanda « à quel titre la ville de Venise se croirait autorisée à stipuler des conditions pour tout le royaume Lombardo-Vénitien, et *quelles* seraient ces conditions ? » Je répondis qu'évidemment que, tant qu'il s'agissait de son indépendance *absolue*, la ville de Venise ne pouvait stipuler que pour elle seule ; mais que, dans l'hypothèse où elle devrait consentir à faire partie, elle aussi, d'un royaume Lombardo-Vénitien, elle étendrait ses demandes à toutes les parties de ce royaume ; j'ajoutai que dans ce dernier cas, nos prétentions auraient pour bases : au point de vue général, les déclarations de la patente impériale du 4 mars, c'est-à-dire : *Constitution particulière pour chaque État ; Rapports avec l'empire.* Et au point

de vue pratique, tout ce qui est requis par les deux principes de *nationalité* et de *régime constitutionnel* pris au sérieux. Le comte Colloredo, bien qu'il convînt explicitement que ces demandes étaient à la fois fondées et modérées, répéta néanmoins que tout cela pourra devenir matière à discussion *après* la soumission de Venise. Il finit pourtant par se relâcher un peu sur ce point, faisant entrevoir qu'il pourrait écrire à Vienne pour le sauf-conduit demandé, mais sans dire positivement qu'il le ferait.

Avant-hier est arrivée ici de Vienne la nouvelle de l'évacuation de Malghera; heureusement j'avais prévenu déjà lord Palmerston du peu d'importance de ce fait; ce matin je lui ai lu aussi la fin de votre lettre du 2 mai. Le nouveau ministère français vaut pour nous un peu mieux que le précédent, vu les dispositions personnelles de Tocqueville, et le remplacement de Léon Faucher par Dufaure; mais au point où en sont les choses, je crains que nous n'en tirions pas grand profit.

Ce dont j'ai dû me convaincre surtout, par suite de mes rapports avec beaucoup d'hommes politiques anglais éminents, c'est que la Russie restera seule à exercer de l'influence sur la politique de l'Autriche; l'Angleterre, par crainte de la guerre, la laissera faire; par conséquent, tout ce que nous pouvons espérer de sauver, moyennant ses bons offices, c'est quelques garanties de liberté, du moins jusqu'à un certain point. Nous n'obtiendrons rien de plus de l'Angleterre ni par conséquent de la France.

5 *juin*. — Je viens de voir lord Palmerston; Colloredo s'est enfin décidé à demander à Vienne un sauf-conduit pour moi. Il paraît qu'il avait déjà rendu compte de notre entretien; mais qu'aujourd'hui il a écrit de nouveau pour presser l'envoi du sauf-conduit. Je partirai donc demain ou après-demain pour Paris. Je dois vous répéter que j'ai trouvé lord Palmerston très-désireux de nous être utile, bien entendu toujours dans les limites de la simple assistance et des bons offices; mais lorsqu'on est en Angleterre et qu'on y parle aux chefs du parti libéral, on est forcé de reconnaître qu'il ne *peut* faire davantage.

PASINI [1].

[1] Les lettres ci-dessus n'arrivèrent à Venise qu'au bout de *plus d'un mois*.

RAPPORT

DE MM. CALUCI ET FOSCOLO SUR LEUR CONFÉRENCE AVEC M. DE BRUCK.

VENISE, 3 juin 1849.

Conformément au mandat dont nous fûmes honorés, nous nous rendîmes auprès du ministre impérial, M. de Bruck. Le maréchal comte de Thurn se trouvait présent à la conférence.

Le ministre nous pria dès l'abord d'une façon courtoise de lui parler franchement, nous assurant que l'*Autriche aujourd'hui n'était plus celle du passé;* que les hommes qui en dirigeaient actuellement les affaires avaient des principes libéraux et reconnaissaient, eux aussi, que les Italiens ont eu trop peu de garanties, et que même ces garanties avaient été parfois méconnues; et afin de donner une base aux négociations, il nous engagea à expliquer nettement quel sens s'attachait pour nous aux mots : *une condition politique convenable.* Notre but étant de placer dans cette première conférence, la question sur un terrain qui pût ouvrir la voie à une espèce de transaction, nous n'avons proposé que l'indépendance absolue de Venise, avec un rayon de territoire qui rendît son existence économiquement possible. Nous fîmes observer que, de toute autre manière, il serait difficile d'arriver à un arrangement satisfaisant, puisque ce n'était point le fanatisme de quelques-uns, mais bien la profonde conviction de tous qui se soulevait contre l'idée de perdre de nouveau l'indépendance; que toute autre combinaison serait repoussée par le peuple, et amènerait indubitablement de nouveaux maux ; que l'histoire, la politique et l'Allemagne elle-même offraient plusieurs exemples de villes libres; qu'enfin l'Autriche trouverait à ce traité de grands avantages : par la pacification immédiate; par les rapports commerciaux et d'autres conventions qu'on pourrait spécifier, si le point fondamental était admis.

M. de Bruck nous répondit franchement que sur cette base les négociations étaient impossibles. Selon lui, l'Autriche est fermement décidée à reconquérir Venise; et il n'y aurait lieu à débattre que les conditions d'une constitution future. Il ajouta qu'il était chargé personnellement de préparer celle du royaume Lombard-Vénitien, et que pour nous faire connaître sur quelle

base de liberté elle était fondée, il voulait bien nous en donner lecture, nous invitant à lui indiquer ce que nous croirions le plus utile au bien-être de notre pays. Il nous lut en effet ce projet de constitution. Il nous serait difficile d'en transcrire les termes précis ; mais en voici les points principaux : *A*. Conservation de l'intégrité de la monarchie, sous un *seul* chef souverain ; *B*. Le pouvoir exécutif, dans le royaume, serait exercé par un lieutenant impérial, conjointement à une consulte d'État ; *C*. La capitale serait *Vérone ; D*. Le pouvoir législatif serait exercé par un sénat et une chambre de députés, élus par un suffrage presque universel ; nous disons *presque*, parce que les conditions pour être électeur sont telles que presque tous les possèdent ; *E*. Pour être sénateur, il faudrait être revêtu d'une dignité, ou payer un cens élevé déterminé ; mais pour la députation aucune qualité spéciale, sauf l'âge de trente ans, ne serait requise ; *F*. Ces chambres auraient le plein pouvoir législatif, excepté toutefois la guerre et les relations étrangères qui seraient traitées par la Diète générale à *Vienne*, où les Italiens enverraient leurs représentants.

Après lecture de ce projet, le ministre le résumait en nous posant les trois conditions suivantes dont le choix nous serait abandonné :

Ou Venise pourra faire partie du royaume susdit ; ou, si elle préfère conserver le caractère et les avantages d'une capitale, l'Empereur permettra qu'il soit formé *deux* royaumes, l'un Vénète, l'autre Lombard, ayant Venise et Milan pour capitales et deux parlements distincts ; ou enfin, si Venise préfère se détacher même de ses provinces, elle sera constituée comme Trieste, c'est-à-dire en ville impériale, et régie par un municipe à elle, qui, à certains moments déterminés, se transformerait en diète.

Nous répondîmes que nous ne pouvions engager de discussions sur ces propositions ; que nous outre-passerions nos instructions ; mais que nous en référerions à notre gouvernement, et ferions tenir le plus tôt possible au ministre sa réponse. Ainsi fut close cette conférence, dans laquelle, sans prendre aucun engagement, nous avons pu connaître sur quelles bases l'Autriche consentirait à en venir à un arrangement avec nous.

JOSEPH CALUCI, GEORGES FOSCOLO.

MM. CALUCI ET FOSCOLO A M. LE CHEVALIER DE BRUCK.

Venise, 3 juin 1849.

Excellence,

Le gouvernement de Venise, sur le rapport que nous lui avons fait, nous charge de présenter à V. E. ses remercîments pour la bienveillance qu'elle a gracieusement déclaré ressentir envers notre ville.

Nous avons aussi exposé les trois propositions que V. E. a bien voulu nous communiquer, soit : 1° de constituer un royaume Lombard-Vénitien, d'après un statut spécial ; 2° de le partager en deux grandes sections Vénète et Lombarde ; ou 3° de faire de Venise une ville impériale ayant un régime municipal à elle.

La décision sur ces propositions ne peut dépendre que du vote de l'Assemblée, dont le gouvernement n'est que rapporteur, et dans une affaire aussi grave, V. E. doit comprendre combien il importe que tous les points de la discussion soient clairement définis ; d'un autre côté, nous n'avons pas certes pu retenir dans toute leur étendue les termes du statut élaboré par V. E. ; et quand même nous nous en rappellerions la majeure partie, nous ne saurions prétendre que l'Assemblée s'en rapporte à notre mémoire. D'ailleurs, nous n'avons fait qu'entrevoir la troisième proposition, et ne saurions conséquemment l'exposer avec clarté. Il serait peut-être indiscret de notre part de demander copie intégrale du statut dont V. E. a bien voulu nous faire confidentiellement la lecture ; mais V. E. pardonnera si nous la prions de vouloir nous indiquer du moins sommairement les bases fondamentales de ce statut et nous donner une idée *précise* des garanties et du régime constitutionnel destinés aux villes du domaine impérial. L'extrême gravité du sujet excuse suffisamment la présente lettre, qui nous offre l'occasion de nous déclarer avec le plus profond respect,

De Votre Excellence,

Les très-humbles et très-dévoués,

Joseph Caluci, Georges Foscolo.

CONVENTION

CONCLUE ENTRE MM. J. BRATICH ET LOUIS PASINI AU NOM DES GOUVERNEMENTS DE HONGRIE ET DE VENISE.

Près de Duino, 20 mai 1849 [1].

Le soussigné, Jean Bratich, agent plénipotentiaire, diplomatique et militaire de la Hongrie près des différents États de l'Italie en général, chargé d'affaires spécial près du gouvernement de Venise, d'une part, et M. Louis Pasini, agent plénipotentiaire du gouvernement de Venise, de l'autre, après avoir échangé leurs pouvoirs respectifs qui ont été trouvés en règle, ont conclu et stipulé au nom de leurs gouvernements la convention suivante :

1° Une alliance offensive et défensive est conclue entre l'État de Hongrie et le gouvernement provisoire de Venise. Aucun des deux États ne pourra stipuler un pacte ou traité de paix quelconque avec l'ennemi commun sans le concours et l'approbation de l'autre;

2° Cette alliance étant absolue, les forces de terre et de mer des deux États devront agir de concert partout où l'intérêt commun l'exigera. Le commandement des forces navales réunies appartiendra à l'officier le plus élevé en grade, soit que cet officier appartienne aux forces navales de la Hongrie, ou à celles de Venise. Si le commandant des forces navales vénitiennes était de même grade que le commandant des forces navales hongroises, le commandement des forces navales réunies reviendrait au plus ancien dans son grade de ces deux officiers;

3° A l'arrivée des forces navales hongroises que l'État de la Hongrie se propose de faire apparaître et d'armer dans l'Adriatique, ces forces agiront de concert avec les forces navales de l'État de Venise, et le commandement des forces réunies sera donné ainsi qu'il est disposé dans l'art. 2. Le gouvernement de Venise aura soin de porter au complet tant le personnel que le matériel et tout ce qui sera nécessaire aux forces navales hon-

[1] La véritable date de cette convention est : *Rade d'Ancône*, *3 juin* 1849. C'est d'après le désir (non très-clairement expliqué) de l'agent hongrois, qu'une date simulée y fut apposée.

groises. Pour ce personnel, il choisira de préférence, parmi les officiers et marins qui sont à sa solde, les originaires de Fiume et du littoral de la Hongrie ;

4° Toute dépense relative à l'armement et au maintien des bâtiments hongrois sera à la charge de la Hongrie; toute dépense pour les navires vénitiens sera à la charge de l'État de Venise;

5° L'État de Hongrie se propose de faire, aussitôt que possible, selon les circonstances de la guerre, une puissante diversion stratégique du côté de l'Adriatique. Le gouvernement de Venise s'engage à son tour à aider, par toutes ses forces de terre et de mer disponibles et par tous les moyens qui sont en son pouvoir, les opérations de l'armée hongroise;

6° Tous les militaires hongrois, maintenant disséminés en Italie, seront reçus à Venise et incorporés dans la légion hongroise à la solde de Venise. Cette légion sera à son complet, lorsqu'elle aura atteint le triple de son chiffre actuel. Du surplus on formera un dépôt armé, à la disposition et aux frais du gouvernement hongrois. Le gouvernement de Venise se chargera, en cas de besoin, du transport de ces troupes sur le littoral de la Hongrie ;

7° Toutes les armes que l'État de Hongrie jugera convenable de déposer à Venise, seront, par les soins et aux frais du gouvernement provisoire de Venise, conservées et disposées de manière à pouvoir être débarquées sur le littoral hongrois ou sur les côtes de l'Italie, aussitôt qu'une colonne de l'armée hongroise paraîtra aux bords de l'Adriatique ;

8° L'État de Hongrie, reconnaissant les sacrifices que Venise a faits pour la cause de la liberté, lui fournira dans le plus bref délai possible, à titre de subvention de guerre, une somme d'argent, et cette subvention sera renouvelée de temps en temps jusqu'au terme de la guerre.

La présente convention, signée par les susdits agents plénipotentiaires et faite double, aura la force et la valeur d'un traité solennellement conclu.

Signé : Jean Bratich.

Au nom et par autorité du gouverneur-président de la Hongrie.

Louis Pasini,

Au nom du gouvernement de Venise.

MANIN A PASINI.

Venise, 5 juin 1849.

Nous sommes privés depuis longtemps de toutes nouvelles, car l'occupation des ports de la Romagne, le blocus d'Ancône par les Autrichiens, un cordon très-resserré du côté de la terre ferme interceptent pour nous toute correspondance régulière. Il est même probable que plusieurs de vos dépêches auront été interceptées à Ravenne. Écrivez donc avec une grande précaution.

Comme vous l'avez appris sans doute, après que les Autrichiens eurent démantelé Malghera par leurs formidables batteries de siége, nous avons évacué ce fort afin de nous défendre mieux et plus facilement dans nos limites naturelles. La retraite s'est faite dans le plus grand ordre, sans perdre un seul homme, et l'abattement inséparable du premier moment s'est bien vite dissipé. Néanmoins notre condition, tant politique qu'annonaire et économique, est des plus graves, et nous avons un besoin urgent de savoir quelle tournure prendra la politique du nouveau cabinet français à notre égard. Le 31 mai, nous reçûmes une lettre inattendue du ministre du commerce autrichien, M. de Bruck, dans laquelle il nous disait : qu'ayant appris par notre lettre à Radetzky que nous étions disposés à entamer des négociations directes, et bien qu'il ignorât quelle pouvait être la nature de ces négociations, il voulait nous prévenir qu'il était à Mestre et qu'il y resterait pendant une journée. L'Assemblée, convoquée pour ce même jour, après avoir renouvelé son décret du 2 avril, m'autorisa à négocier sur les bases contenues dans mes instructions du 22 avril, car nous ignorons complétement les faits nouveaux qui peuvent s'être produits dans ces derniers temps. J'envoyai à Mestre, comme négociateurs, l'avocat Caluci et le professeur Foscolo, officier de marine, avec des instructions portant :

1° De demander d'abord pour Venise l'indépendance absolue ; 2° de ne prendre aucun engagement définitif.

Le chevalier de Bruck reçut nos envoyés avec courtoisie et évita toute parole blessante ou arrogante; mais sa conclusion fut que Venise était *indispensable* à l'Autriche, et que le principe qui prévalait aujourd'hui en Autriche étant l'*unité* de l'empire, i

ne pouvait non plus admettre un royaume Lombard-Vénitien séparé. Après cela il proposa d'une manière générale trois systèmes différents. (*Suit un extrait du rapport de MM. Caluci et Foscolo.*)

Mais toutes ces propositions étaient trop vagues pour que l'on pût en référer à l'Assemblée. Je lui ai donc fait écrire par nos mandataires pour lui en demander les bases *précises* et *positives*. A cette lettre, envoyée à Vérone par estafette, il n'y a pas encore eu de réponse, peut-être parce que M. de Bruck est déjà reparti pour Vienne. Au même moment, votre frère concluait à Ancône un traité d'alliance avec l'envoyé hongrois. Ce traité contient une promesse vague de subsides en argent et de deux bateaux à vapeur. Il est certain que si les Hongrois le peuvent, ils nous aideront efficacement; de même que notre port et nos bâtiments appuieront grandement leur mouvement sur le littoral; mais tout dépend ici du sort incertain des batailles, de manière que notre anxiété est toujours grande. Je vous recommande en conséquence de ne rien négliger pour empêcher que la France ne nous abandonne, et s'il est possible, pour obtenir de la nouvelle Assemblée une décision favorable.

En tout cas, aussitôt que le nouveau ministère sera formé et que vous aurez pu connaître avec certitude sa politique à notre égard, je vous recommande de me faire parvenir vos lettres par tous les moyens et à tout prix, vous prévenant qu'il arrive parfois ici des bâtiments français et anglais, d'Ancône et de Trieste.

Que si la France se prononçait pour la guerre (ce qui créerait pour elle-même la nécessité de conserver Venise), il faudrait qu'elle nous envoyât, le plus vite possible, des munitions en grande quantité, surtout de la poudre à canon, qui nous fait défaut, ainsi que du salpêtre pour en fabriquer, et aussi quelques bons officiers d'artillerie et du génie. Du côté de Mestre, les travaux de l'ennemi n'ont pas fait de grands progrès et les bombes n'arrivent pas encore jusqu'à Venise; mais on a commencé à attaquer le fort de Brondolo, et les bateaux à vapeur autrichiens tiennent toute la côte en alarme continuelle. Nos troupes sont toujours pleines d'ardeur, le pays tranquille; néanmoins nous avons besoin de prompts secours, ou tout au moins de nouvelles rassurantes et positives. MANIN.

DANIEL MANIN AU LIEUTENANT-COLONEL MARCHESI, DIRECTEUR DE L'ARTILLERIE [1].

VENISE, 5 juin 1849.

MON CHER MARCHESI,

Bien que très-convaincu que tu consacreras toute ton activité et ta capacité si distinguée à activer la fabrication de la poudre et du fulmicoton, néanmoins, comme il s'agit d'une chose vitale pour Venise, je ne puis m'empêcher de te prier ardemment et de te recommander encore de te vouer exclusivement à cette œuvre et à surveiller tes subordonnés.

La patrie exige de toi que tu fasses des miracles. Je suis certain que tu sauras les faire, et que ton nom sera rappelé parmi les mieux méritants de notre sainte cause.

Crois-moi pour toujours ton affectionné

MANIN.

[1] Nous avons voulu reproduire cette lettre, quoique privée, parce qu'elle rappelle la situation de Venise au moment où s'ouvraient les négociations conduites avec tant de calme et de dignité. C'est le colonel *Marchesi* lui-même qui nous l'a communiquée, en ajoutant que le zèle des plus ardents se trouvait encore stimulé par de telles paroles.

Le général *Ulloa* en parlant de la diminution progressive des munitions et de toutes les subsistances, cite les mesures suivantes : « Le lieutenant colonel *Marchesi* présidait une commission de chimistes, chargés d'étudier le moyen de fabriquer de la poudre ; les fabriques et les citoyens durent remettre dans les 48 heures les quantités qu'ils possédaient ; on recueillit le salpêtre du sédiment des tonneaux, des vieux murs, des écuries. Des récompenses furent promises à ceux qui en découvriraient des dépôts, etc. Cinq cents travailleurs, réunis à la station du chemin de fer, confectionnaient des sacs à terre et des fascines ; les batteries purent en avoir 10,000 par jour. Les négociants de la ville fournirent des toiles et des balles de coton. On parvint ainsi à restaurer pendant la nuit les batteries du *piazzale* démolies chaque jour. Une compagnie composée d'habitants de la terre-ferme fut chargée d'approvisionner Venise au moyen de la contrebande ; tandis que les transports militaires dans la lagune, et l'approvisionnement des postes de la seconde ligne de défense furent confiés à une autre compagnie de 200 individus, recrutés parmi les contrebandiers et les matelots. »

Une note laissée par Manin complète ces détails. Voici ce qu'on y lit : « Actes d'héroïsme populaire ignorés : Pendant le blocus le plus rigoureux il y eut des explorateurs, des contrebandiers, des courriers. Les habitants d'une petite ville pontificale occupée par les Autrichiens, changeaient de logement chaque nuit, pour recueillir des nouvelles et des journaux, et nous les apporter, en passant à travers les cordons militaires, toujours au péril d'être pris et fusillés, et en faisant le trajet par mer à travers l'escadre ennemie, dans de toutes petites barques, la nuit, pendant les temps de bourrasque. »

M. DE BRUCK, MINISTRE DU COMMERCE, A MM. CALUCI ET FOSCOLO.

MILAN, 5 juin 1849.

Afin de satisfaire, autant que possible, au désir exprimé dans votre lettre du 3 courant, qui m'est parvenue ce matin à Parme, de connaître d'une manière plus précise, non pas les *propositions,* comme il vous a plu de les nommer, mais les *idées* que j'ai pu développer sur les divers moyens d'établir la condition politique de Venise, d'après les limites fixées par la constitution constitutionnelle de l'Autriche, c'est-à-dire comme partie intégrante de la monarchie de l'empire, je vais exposer succinctement ici ces idées.

Il n'est point en mon pouvoir de vous communiquer la copie que vous désirez du statut compilé pour le royaume Lombardo-Vénitien (conformément à l'article 75 de la constitution de l'empire), car il ne s'agit ici que d'un simple *projet*, qui n'a point encore reçu la sanction souveraine. Rien ne s'oppose toutefois à ce que je puisse vous en retracer sommairement les principes fondamentaux, d'autant plus qu'ils s'accordent, quoique dans un sens plus large, avec les concessions destinées à d'autres peuples de l'empire.

En examinant d'abord la première hypothèse, celle d'une constitution pour tout le royaume Lombardo-Vénitien, le statut aurait pour but de garantir aux habitants de ce royaume leur *nationalité*, en leur accordant, par l'intermédiaire de représentants librement élus, une part compétente au parlement de l'empire pour ce qui concerne les intérêts généraux de la monarchie, et quant aux intérêts intérieurs, la faculté de voter leurs propres lois à la diète nationale du royaume.

Afin de donner plus de force aux libertés constitutionnelles et de les rendre généralement plus profitables, on octroierait une loi communale basée sur les principes les plus larges de l'autonomie des communes; on appliquerait de même au royaume Lombard-Vénitien les droits fondamentaux qui précèdent la constitution de l'empire, avec telles modifications toutefois qui correspondent mieux au génie de la nation, *principalement en ce*

qui concerne l'indépendance et la suprématie de l'Église catholique [1].

Passant maintenant à la seconde hypothèse, celle d'une constitution séparée pour les deux territoires lombard et vénète, il est facile de voir que les principes précités pourraient subsister sans de vitales modifications au bénéfice de l'un et l'autre territoire.

Dans cette combinaison, la ville de Venise conserverait de plus l'inappréciable avantage de former le centre des rapports sociaux, commerciaux et administratifs des provinces vénètes, et d'en tirer l'aliment indispensable à sa prospérité et à sa grandeur.

Quant à la dernière hypothèse, celle de l'isolement de la ville de Venise à l'instar de Trieste, on ne saurait perdre de vue que la ville de *Trieste*, privée d'un territoire naturel, entourée de montagnes nues et de plateaux improductifs, a été de tout temps obligée de chercher dans un commerce lointain les moyens nécessaires à sa subsistance et à sa prospérité ; tandis que Venise, depuis des siècles capitale d'un riche territoire, sut opposer aux éventualités du commerce les ressources plus sûres et plus indépendantes de l'agriculture et de l'industrie. En voulant aujourd'hui se désagréger de ses provinces, Venise deviendrait une tête privée de son corps et se verrait réduite à chercher d'une manière chanceuse des ressources nouvelles, après avoir renoncé aux anciennes. D'ailleurs le système d'après lequel Trieste vient d'être constitué (vu la nature tout exceptionnelle de sa condition topographique), consiste essentiellement en ce que sa représentation civique renferme en soi les attributions d'une diète provinciale qu'elle exerce dans des séances à cet effet.

Ayant ainsi satisfait aux interpellations qui m'ont été faites, il ne me reste qu'à désirer que la ville de Venise sache, et au plus tôt, se décider pour ce qui lui convient le mieux, afin de ne pas avoir à subir les maux extrêmes de la guerre.

L'I. R. ministre du commerce,

DE BRUCK.

[1] Voir les promesses faites à la cour de Rome, t. Ier, p. 208 *bis*.

MM. CALUCI ET FOSCOLO A S. E. M. LE CHEVALIER DE BRUCK.

VENISE, 9 juin 1849.

EXCELLENCE,

Dès le premier jour où nous avons eu l'honneur de conférer avec Votre Excellence, elle eut la bonté de nous déclarer que notre langage devait être franc; puisque ce n'était qu'en parlant avec franchise qu'on pouvait jeter les bases d'un arrangement utile et durable. Votre Excellence voudra donc bien permettre que nous lui exposions franchement notre pensée.

Votre Excellence ayant déclaré l'impossibilité de prendre pour base des négociations l'*indépendance absolue* de Venise (point sur lequel se renfermaient surtout nos instructions), nous avons été forcés de ne rien conclure, puisque nous nous trouvions sur un terrain complétement différent.

Votre Excellence comprend que d'un autre côté, il aurait été impossible de convoquer l'Assemblée sans avoir à lui présenter une proposition positive, et c'est précisément ce qui a motivé notre lettre du 3 courant.

Mais, il nous est pénible de le dire, la réponse que nous avons reçue n'a certainement point fait changer notre position. Allons au fond des choses : quelle proposition aurions-nous à présenter, si ce n'est celle de nous soumettre à une simple capitulation? Que Votre Excellence en soit convaincue, le peuple de Venise, plein encore des traditions d'une vie libre, habitué depuis quinze mois à l'indépendance, d'autant plus attaché à ses nouvelles institutions qu'il les a payées par des sacrifices de sang, n'écouterait même pas son gouvernement, si celui-ci pouvait faire entendre un pareil langage, et pour la première fois il se porterait à la discorde et à l'anarchie.

Votre Excellence nous a dit, il est vrai, que nous devions être intimement convaincus qu'il n'y a plus d'hommes du passé en Autriche, que le ministère actuel est *libéral ;* que nous aurons indubitablement de libres institutions. Mais de lointaines espérances pourront-elles jamais amener un peuple à une capitulation ? Nous sommes persuadés, Excellence, de la droiture de vos intentions personnelles; nous sommes persuadés que si votre opi-

nion venait à être écartée, vous vous retireriez du ministère; mais, après cela quel serait notre sort? En 1815 aussi on nous fit de grandes promesses, et Votre Excellence, poussée par le sentiment de la loyauté, n'a pu nier qu'elles n'ont pas été tenues.

Eh bien, aujourd'hui, il ne s'agirait pas même de *promesses*, mais de simples *espérances*, et en attendant il nous faudrait subir une occupation militaire dont on ne peut prévoir le terme.

Partons plutôt, Excellence, d'une base positive et qui pourra nous conduire à un résultat praticable : S. M. l'Empereur, par une notification du 16 septembre 1848, promettait que le territoire Lombard-Vénitien serait constitué en royaume *séparé;* tributaire, il est vrai, mais ayant une existence politique propre et des garanties politiques plus larges que celles-là mêmes qu'on nous présente aujourd'hui comme étant un simple *projet*, ayant quelque chance d'être agréé.

Si ce royaume *séparé* n'est pas considéré aujourd'hui comme étant absolument impossible, que cela devienne le point de départ des négociations et nous sommes certains (notamment si l'on applique à ces négociations l'idée, sagement indiquée par Votre Excellence, de faire de Venise la capitale de la Vénétie), de venir à vous avec des instructions qui permettront de donner une prompte fin à une guerre si nuisible à la prospérité de tout l'État.

Le jour où Votre Excellence a accepté la mission d'assurer le sort de Venise, et par là la pacification durable de l'Italie septentrionale, elle s'est placée sur la voie d'une gloire politique réelle. Que Votre Excellence veuille bien continuer, elle recueillera les bénédictions du peuple et se fera un nom honoré dans la grande histoire de notre époque.

Notre pensée ainsi exposée, nous dépendons de Votre Excellence, et nous saisissons l'occasion de signer avec un profond respect,

J. Calucci. — G. Foscolo.

M. LE CHEVALIER DE BRUCK A MM. CALUCI ET FOSCOLO, A VENISE.

MILAN, 11 juin 1849.

La réponse, en date du 9 courant, que vous avez bien voulu faire à ma lettre du 5 courant, ne pouvait qu'éveiller en moi un sentiment pénible, en me faisant voir qu'on n'avait pas suffisamment compris quels sont les principes qui, seuls, peuvent former la base d'un rapprochement.

Vous dites que dans nos négociations il ne serait offert, de ma part, que de simples *espérances*. Mais, soit qu'on songe à la position du royaume Lombard-Vénitien, vis-à-vis des autres provinces de l'empire, — et là se place un fait désormais *accompli* par la patente du 4 mars dernier, dont, en tout cas, je vous remets ci-inclus un exemplaire, laquelle patente établit, comme principe *fondamental* et *indéclinable*, que ce royaume doit former *partie intégrante* de la monarchie; — soit qu'on songe à la constitution spéciale à donner à ces provinces et qu'on veuille aviser d'une manière plus concrète aux rapports du futur royaume Vénète avec le reste de la monarchie, principalement avec le royaume Lombard, on arrive à la définition très-précise du seul terrain sur lequel peuvent avoir lieu des négociations; mais ces négociations auraient pour résultat, non de simples *espérances* ou des *promesses*, mais bien la concession effective de toutes les institutions conciliables avec le susdit principe de la patente du 4 mars dernier.

Persuadé que par ce moyen on pourrait parvenir à une combinaison positive et satisfaisante, et les doutes qui paraissent en avoir empêché l'initiative se trouvant ainsi écartés, je conserve l'espoir que, dans leur sagesse, les citoyens vénitiens, pénétrés de la gravité des circonstances, ne voudront point laisser fuir l'occasion propice de concourir eux-mêmes à régler la condition future de leur patrie plutôt que de la livrer au résultat désormais certain et proche d'une guerre meurtrière et dévastatrice.

Vous apprendrez par cette réponse franche et loyale combien j'apprécie votre langage franc et loyal, et vous voudrez bien l'accepter comme un nouveau gage du vif désir que j'ai d'éloigner

de vos concitoyens de plus grands désastres et de contribuer en même temps, en tant qu'il est en mon pouvoir, à leur *prospérité* et à leur *dignité nationale*.

L. I. R., Ministre du commerce.

DE BRUCK.

ASSEMBLÉE VÉNÈTE.

(*Séance secrète du 15 juin* [1].)

Le président Manin monte à la tribune et donne lecture des documents suivants :

Une dépêche du gouvernement en réponse au ministre autrichien de Bruck; — réponse de ce ministre; — envoi d'un sauf-conduit pour nos mandataires; — lettres de créance remises en cette qualité aux citoyens Caluci et Foscolo.

Le représentant Caluci lit ensuite : — son rapport et celui de son collègue sur leur entrevue avec M. le chevalier de Bruck; — leur lettre pour lui demander des éclaircissements ultérieurs; — sa réponse; — leur seconde lettre contenant des propositions positives, — et enfin une dernière réponse du ministre autrichien.

Arrivées à ce point, les négociations ont été suspendues, les mandataires ne se croyant pas autorisés à les continuer.

Le président Manin donne ensuite lecture de la convention

[1] A la date du 13 *juin* le *Journal de M. Zennari*, dont nous avons déjà cité plusieurs extraits, contient la note qui suit :
« Pour la première fois, depuis quatorze siècles d'existence, quelques boulets « sont tombés aujourd'hui dans la ville de Venise, mais seulement à quelques « mètres au delà du pont Saint-Jean, et en petit nombre. En résumé, la journée « nous a été plutôt favorable; aussi les troupes de la batterie du *Piazzale* ont-« elles demandé de l'appeler désormais du nom de *Saint-Antoine*, dont c'est « aujourd'hui la fête. Mais le consul anglais est *furieux*, et il ne s'en cache pas, « parce que, dans son mépris, il avait prédit que dès que le premier boulet serait « tombé dans Venise, on capitulerait. »

stipulée entre le citoyen Louis Pasini au nom du gouvernement vénète, et le sieur Bratich, envoyé de Hongrie, ainsi que des documents relatifs au pouvoir du même Bratich. Il demande qu'une commission examine et fasse un rapport, séance tenante, sur ces divers documents.

Le représentant Benvenuti ne croit pas qu'on doive nommer une commission pour faire des propositions. Il dit : C'est au gouvernement à faire une proposition ; à nous de décider ensuite s'il y a lieu de nommer une commission pour examiner cette proposition ou bien de dire ce qu'il faut faire. Le règlement et la nécessité elle-même indiquent qu'une commission ne doit délibérer que sur un objet déterminé.

Le président Manin croit inopportun de soulever des questions de forme qui pourraient entraver la résolution prise le 31 mai. Ce jour-là le gouvernement a demandé quelle conduite il devait tenir; il a reçu un mandat dans les limites duquel il n'a rien obtenu ; il vient donc demander à l'assemblée si elle entend modifier ce mandat.

Le représentant Tommaseo partage cette opinion. Il est vrai, dit-il, que, d'après l'article 33 du règlement, les commissions ne doivent s'occuper que d'un objet déterminé, mais cet objet existe ; c'est le rapport du représentant Caluci et le traité conclu par Louis Pasini. Il ajoute qu'il serait mal à propos qu'on exigeât du gouvernement de faire une proposition, lorsqu'il y a des faits positifs à examiner, mais qu'il ne croit pas que quelques heures pussent suffire pour étudier d'aussi graves questions.

Le représentant Benvenuti ayant insisté et cité de nouveau l'article 33 du règlement, le représentant Sirtori lui répond que c'est là une querelle de *mots* plutôt que de principes, car, dit-il, la proposition existe ; elle ressort des documents qu'on vient de lire. Voici où en sont les choses : Un plénipotentiaire autrichien dit qu'il ne peut traiter que sur certaines bases, et sur ces bases nos mandataires n'ont pas reçu faculté de traiter; le gouvernement vient en conséquence demander à l'assemblée si elle croit devoir leur accorder cette faculté. D'un autre côté, une convention avec l'envoyé hongrois nous interdit de conclure aucun traité avec l'Autriche sans l'assentiment de la Hongrie ; le gou-

vernement vient donc nous demander ceci : « Êtes-vous d'avis que je puisse malgré cela *négocier* avec l'Autriche? »

L'Assemblée adopte d'urgence la nomination d'une commission qui demain à 11 heures du matin devra présenter son rapport. Les commissaires nommés sont les représentants *Sirtori*, *Caluci*, *Tommaseo*, *Benvenuti*, *Avesani*, *Pasini*, *Ullôa*, *Baldiserotto*, *Varè*.

Signé : le président MINOTTO.
Les vice-présidents, PASINI, VARÈ.

ASSEMBLÉE VÉNÈTE.

Séance secrète du 16 juin.

Le représentant Varè, rapporteur, lit le rapport de la commission qui propose :

1° Que l'Assemblée vote un ordre du jour ainsi motivé :

« *Considérant* que les propositions du ministre autrichien ne « sont pas bien définies et que par conséquent on ne peut prendre « aucune résolution déterminée à leur égard, l'Assemblée passe « à l'ordre du jour, chargeant le gouvernement de demander les « explications nécessaires d'après lesquelles il rompra ou conti- « nuera les négociations, sauf ratification de l'assemblée. »

2° Qu'il soit créé une commission militaire avec pleins pouvoirs pour toutes les affaires purement militaires.

3° Que les membres composant cette commission soient les citoyens : F. Baldiserotto, G. Sirtori, G. Ullôa.

4° Qu'il soit créé une autre commission *consultative* avec laquelle le gouvernement pourra conférer pour tout ce qui concerne les négociations diplomatiques, maintenant ces négociations dans les limites posées par l'Assemblée.

5° Que lorsque, soit cette commission, soit la commission militaire croira devoir prendre l'avis de l'Assemblée sur un point quelconque et le demande, l'Assemblée soit convoquée.

Le représentant Ferrari-Bravo demande ce qui a été décidé au sujet du traité avec la Hongrie.

Le représentant Varè répond que la commission n'a point jugé qu'il y eût lieu à demander la ratification de l'Assemblée pour le

traité déjà conclu. Le représentant Pasini pense également que ce traité n'a pas besoin de ratification, vu sa nature particulière et attendu que plusieurs de ses clauses, comme l'arrivée de bâtiments hongrois, pourraient se réaliser très-prochainement. A une demande du représentant Canella, le même représentant Pasini répond que, quant à lui personnellement, il espère beaucoup que ce traité pourra sous peu se réaliser.

Le représentant Ferrari-Bravo ayant insisté, le président Manin fait observer que, si de notre côté la ratification de l'Assemblée est déclarée nécessaire, il en sera de même pour l'Assemblée hongroise, ce qui pourrait apporter de grands retards et serait par conséquent préjudiciable à nos intérêts.

Le représentant Sirtori dit que le manque de ratification ne saurait invalider en rien le traité, puisque le président du gouvernement, qui y était pleinement autorisé, l'a ratifié, etc. Une proposition du représentant Ferrari sur ce sujet étant écartée, l'Assemblée passe à la discussion de l'article 1er.

Le représentant *Sirtori* propose que, par égard pour les observations qui viennent d'être faites, on ajoute à cet article les mots : « *Sauf ratification de notre alliée la Hongrie,* » réserve que le représentant *Santella* juge superflue, comme déjà sous-entendue. Le représentant *Radaëlli* demande quel avantage pourra résulter jamais d'une négociation avec l'Autriche ? Le représentant *Giustiniani* ajoute que, quant à lui, les propositions de l'Autriche ne lui semblent nullement vagues, mais au contraire parfaitement claires. Le représentant *Canella* demande que la commission entre dans quelques explications sur les motifs de sa résolution ; à quoi le rapporteur *Varè* répond qu'il est prêt à dire les motifs de son propre vote, mais non ceux de ses collègues.

Le président Minotto, après avoir cédé son siége au vice-président Pasini, exprime l'avis que l'Assemblée, sans vouloir voter en aveugle, doit néanmoins s'interdire de vouloir voir *par trop clair*, ce qui serait un péril [1]. Il croit qu'elle ne doit pas deman-

[1] Il s'agit de renseignements fournis à la commission par les autorités compétentes, sur les vivres et les munitions. Un avis du même jour, de la commission annonaire, qui ordonne que toute la farine sortant des moulins publics devra être dorénavant mélangée avec moitié seigle, indique la situation.

der les motifs qui ont déterminé le vote de la commission, attendu qu'on répandrait ainsi dans le public des détails qu'il importe de tenir cachés; il insiste par conséquent sur le vote de confiance.

Le représentant Sirtori, en réponse au représentant Radaëlli, demande à son tour quel *dommage* pourra jamais résulter de la continuation des négociations avec l'Autriche, puisque tout traité avec cette puissance doit être ratifié, non-seulement par l'Assemblée, mais encore par la Hongrie, et que de plus la commission propose de créer à côté du gouvernement un comité consultatif pour tout ce qui concerne les négociations diplomatiques. Les plus grandes garanties existent dès lors contre tout dommage possible.

Le représentant Tommaseo partage l'opinion de Sirtori qui, dit-il, vient d'exprimer plusieurs de ses propres idées. Non-seulement, dit-il, aucun dommage ne saurait résulter de continuer, dans les limites convenues, les négociations entamées, mais évidemment il y a pour nous profit. Le gouvernement autrichien témoigne maintenant de l'empressement à ouvrir lui-même des négociations, mais pourtant il a d'abord repoussé l'initiative de notre gouvernement ; ce qui nous prouve que l'Autriche voit son intérêt à temporiser le plus possible [1]. D'ailleurs, votre commission, en même temps qu'elle propose de poursuivre les négociations, invite l'Assemblée à montrer qu'elle prend au sérieux les mots : « Résister à tout prix, » et même pour en faciliter l'accomplissement, elle propose une mesure grave et hardie : l'institution d'une commission militaire avec pouvoirs illimités. Elle demande aussi que l'Assemblée adresse au peuple et à l'armée de terre et de mer des paroles d'exhortation qui prouvent qu'elle persiste dans la ferme résolution de résister à tout prix. Tommaseo dit en terminant : « Dans toute la plénitude de ma conscience, j'affirme que votre commission n'a dérogé ni à sa dignité, ni à la vôtre. »

Le représentant Ferrari-Bravo objecte que la question se

[1] Tommaseo avait raison, l'Autriche attendait l'effet probable de l'intervention russe. A cette époque on ne savait absolument rien à Venise de ce qui se passait au dehors, et on était réduit à raisonner par induction.

trouve posée aujourd'hui en d'autres termes qu'hier; car hier on disait que les négociations étaient *rompues;* or, si elles ont été rompues, il ne peut être question que de savoir s'il faut les renouer, oui ou non; il engage donc de nouveau la commission à fournir des explications, et à s'enquérir aussi des pouvoirs du ministre de Bruck ; car il se pourrait après tout que ses propositions ne fussent que l'expression de ses idées personnelles.

Le président Manin répond que la dernière lettre de M. de Bruck contenait non une simple idée, mais une proposition positive. Il lui a été répondu que le gouvernement ne pouvait traiter sur ces bases, mais qu'il en rendrait compte à l'Assemblée afin qu'elle en décide; les négociations n'ont donc pas été rompues, mais continuent. Il termine en disant que : « résister à tout prix » ne veut point dire faire la guerre indéfiniment; que toute guerre se termine nécessairement par la paix, et toujours cette paix est subordonnée aux forces des parties belligérantes. Quant aux pouvoirs du ministre autrichien, le gouvernement eut d'abord la pensée de lui en faire demander communication ; mais réflexion faite, il y a renoncé, cette démarche lui ayant paru manquer de dignité. On ne peut supposer, en effet, qu'un ministre agisse sans en avoir reçu le mandat; et, d'un autre côté, si le gouvernement autrichien veut agir de mauvaise foi, tout mandat étant révocable, il pourrait le retirer après coup.

Le représentant Sirtori retire sa proposition au sujet de la Hongrie, comme étant implicitement sous-entendue, et l'article 1er, tel qu'il est proposé par la commission est adopté par 92 voix contre 27. Suit une discussion sur les articles 2 et 3, tant sur leur principe que sur les personnes qui devront composer l'une et l'autre commission. Le représentant Errera désire savoir, avant de passer au vote, quels pourront être les rapports d'une commission militaire à *pouvoirs illimités* avec le gouvernement revêtu également d'un *pouvoir illimité*.

Le président Manin déclare qu'en temps ordinaire lui aussi aurait considéré la coexistence de *deux* pouvoirs de cette nature comme tout à fait impossible; dans la situation actuelle il espère néanmoins pouvoir écarter toute difficulté.

Les membres de la Commission militaire sont nommés dans

l'ordre suivant : votants 119; Ullòa, 103 voix; Sirtori, 95; Baldiserotto, 85.

On passe ensuite au vote sur la proposition d'une *commission consultative* pour les affaires diplomatiques. *Le président Manin* pense qu'il vaut mieux n'être pas obligé de confier à d'autres personnes encore les détails fournis déjà à une commission; il propose donc de choisir dans le sein de celle-ci la nouvelle commission qu'il s'agit de nommer; on évitera ainsi de répandre dans le public certains renseignements qui doivent rester secrets.

Il demande aussi que l'Assemblée pourvoie par une phrase ajoutée à l'article 3, à ce que le gouvernement n'ait pas les mains liées, au cas où les membres de la commission, quoique avertis, ne pourraient néanmoins se réunir.

L'article ainsi amendé est voté par 99 voix contre 19.

Sur la proposition du président Minotto, le nombre des membres de la commission *consultative* est fixé à cinq. Sont nommés, pour en faire partie, les représentants :

Avesani, par 99 voix; — L. Pasini, 89; — Tommaseo, 86; — Benvenuti, 72; — Caluci, 65.

Le président Manin demande que la commission nommée hier formule un décret ou une proclamation pour informer le peuple des mesures qui viennent d'être prises, et une adresse à l'armée. La commission se retire dans ses bureaux et son rapporteur Varè vient déclarer, au bout d'une heure, que, selon l'opinion de la commission, le décret créant une commission *militaire* doit seul être publié. L'Assemblée ayant approuvé vote ce décret.

L'Assemblée se sépare ensuite, pour être convoquée à la première demande qui en serait faite soit par le gouvernement, soitpar l'une des deux commissions nommées.

Le président, Minotto.

Les vice-présidents, L. Pasini, Varè.

Les secrétaires, G. Pasini, Ruffini, Somma, Valussi.

GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE.

VENISE, 16 juin 1849.

L'Assemblée des représentants de Venise,

AU NOM DE DIEU ET DU PEUPLE,

Afin de pourvoir mieux encore à l'exécution des décrets des 2 avril et 31 mai passés,

DÉCRÈTE :

1° Une commission investie de pleins pouvoirs est instituée pour tout ce qui concerne les affaires purement militaires.

2° Cette commission se compose des citoyens :

Jérôme Ullôa, général; — *Joseph Sirtori*, lieutenant-colonel; — *François Baldiserotto*, lieutenant de vaisseau.

Signé : le président de l'Assemblée, MINOTTO.

Les vice-présidents, L. PASINI, VARÈ.

Les secrétaires, G. PASINI, RUFFINI, SOMMA, VALUSSI.

GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE.

VENISE, 17 juin 1849.

Le président du gouvernement, d'accord avec la commission militaire,

DÉCRÈTE :

La commission militaire est présidée par le général *Pepe*, général en chef des troupes vénètes.

Le président MANIN.

ULLÔA, — SIRTORI, — BALDISEROTTO.

LE PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE A M. LE CHEVALIER DE BRUCK.

Venise, 17 juin 1849.

Excellence,

Ainsi que mes mandataires ont eu l'honneur de l'écrire à V. E. le 13 du courant, le gouvernement de Venise a convoqué l'Assemblée des représentants pour lui communiquer la correspondance qui a eu lieu, et plus spécialement la teneur de la lettre que V. E. a bien voulu adresser à l'Assemblée sous la date du 11 de ce mois.

L'Assemblée, ne pouvant prévoir les conséquences que pourrait produire l'application du principe énoncé dans la susdite lettre de V. E., n'a pas jugé pouvoir prendre une délibération; mais elle a autorisé le gouvernement à poursuivre les négociations afin d'avoir à lui présenter un traité concret.

En conséquence, dans l'espoir qu'on pourra parvenir à déterminer les institutions du royaume et ses rapports avec l'empire, de manière *à garantir notre prospérité* et notre *dignité nationales*, selon l'expression de V. E., je chargerai des négociations MM. Joseph Caluci et Louis Pasini, et je viens prier V. E. de me faire tenir à cet effet le sauf-conduit nécessaire et de fixer le lieu et le jour où les conférences devront avoir lieu.

Veuille Votre Excellence agréer les témoignages de mon estime et de ma considération très-distinguée.

Le président Manin.

MANIN A PASINI.

VENISE, 19 juin.

J'ai reçu votre dépêche du 14 mai, n° 90, mais non la dépêche précédente, ni aucune de celles écrites depuis le 14 mai.

Je reprends le récit des faits que je vous ai communiqués dans ma dernière lettre.

Le ministre autrichien, M. de Bruck, me répondit par une lettre datée du 5 juin... (*Suit un résumé de la correspondance échangée avec M. de Bruck.*) J'attends demain, ou après-demain, la réponse à ma dernière lettre; c'est là le point précis où en sont nos négociations directes avec le gouvernement autrichien.

Quant à notre traité avec la Hongrie, dont votre frère a dû vous donner communication, nous ne croyons pas qu'il soit légalement obligatoire pour le gouvernement hongrois, attendu que les lettres de créance de Bratich ne l'autorisaient pas d'une manière positive à stipuler telles ou telles conditions, et dans tous les cas il nous faudra attendre beaucoup de temps avant de savoir si la Hongrie voudra y donner suite, soit par l'envoi des deux bateaux à vapeur, soit par celui d'un subside pécuniaire. Mais dans notre terrible position militaire et économique, nous ne pouvons pas négliger en attendant ces négociations. Vous vous aboucherez donc, avec la prudence nécessaire, avec le comte Teleky, auquel vous remettrez la lettre que je vous envoie ci-jointe sous cachet volant. J'aurais désiré pouvoir envoyer un agent spécial en Hongrie, mais le blocus nous en empêche; il faut donc que vous tâchiez d'y suppléer indirectement, le mieux que vous pourrez, par l'intermédiaire de l'envoyé hongrois à Paris.

Je suis impatient d'avoir de vos nouvelles et tourmenté de ce qu'aucune de vos dépêches n'ait pu se frayer le chemin jusqu'ici. Nous sommes aujourd'hui au *vingt-cinquième* jour de notre défense dans la lagune même. L'ennemi nourrit un feu incessant contre nos batteries du grand pont, de San-Secondo et des bâtiments, et tout cela sans avoir avancé d'un seul pas; mais nous sommes effrayés de l'énorme consommation de munitions et de la diminution progressive des vivres.

MANIN.

GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE.

LA COMMISSION MILITAIRE DE GUERRE ET MARINE.

VENISE, 20 juin.

La fabrique de poudre de l'*Isola de la Grazia* ayant sauté hier au soir, la majeure partie de nos moyens de défense semblait nous être enlevée.

Le dommage est toutefois moins grave qu'il ne paraissait d'abord. Grâce à l'admirable zèle et à la bravoure des citoyens et des troupes accourus sur les lieux, on a pu sauver une grande partie du précieux matériel, et seulement une petite quantité de la poudre fabriquée a été détruite. (*Suivent les noms de ceux qui se sont particulièrement distingués.*)

PEPE, — ULLÔA, — SIRTORI [1].

Le secrétaire général :

H. SEISMIT-DODA.

[1] La commission militaire devait s'efforcer de rassurer l'opinion; mais on comprend que l'explosion de la poudrière était une véritable catastrophe, dans la position de Venise et la rareté déjà si grande des munitions; en forçant les Vénitiens à les ménager encore davantage, elle aida puissamment les progrès de l'ennemi.

Comme il arrive en pareil cas, le peuple attribua d'abord à la malveillance cet accident, fréquent dans les poudrières, et surtout lorsqu'il faut fabriquer en si grande quantité et à la hâte; mais une enquête sévère, ordonnée sur la demande du colonel Marchesi, ne produisit aucun résultat. Grâce à des prodiges d'activité, la poudrière put reprendre ses travaux au bout de vingt jours; mais après une semaine, elle éclata de nouveau.

M. DE BRUCK, MINISTRE DU COMMERCE, AU PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT ACTUEL DE VENISE.

MILAN, 19 juin 1849.

Puisque, par votre lettre du 17 courant, vous m'exprimez le désir de conférer avec moi sur les futures institutions du royaume lombard-vénitien et sur ses rapports avec l'empire, de manière à garantir *la prospérité* et des citoyens de Venise et leur dignité *nationale*, je me prêterai volontiers encore une fois à seconder votre désir, afin d'éviter de plus grands désastres et de plus grandes ruines.

Les deux mandataires que vous avez choisis voudront donc bien se présenter jeudi, 21 courant, à huit heures du matin, à nos avant-postes; ils seront accompagnés au chemin de fer, près Mestre, où ils trouveront un train spécial qui les conduira à Vérone, où je les attendrai.

L'I. R. ministre du commerce,
CHEVALIER DE BRUCK.

RAPPORT

DE MM. CALUCI ET LOUIS PASINI AU GOUVERNEMENT DE VENISE.

VENISE, 23 juin 1849.

Les soussignés, chargés de se rendre à Vérone, auprès du ministre autrichien chevalier de Bruck, afin de continuer les négociations entamées, viennent exposer dans le présent rapport le résultat de leur mission.

Dans sa séance du 16 courant, l'Assemblée, après avoir entendu l'avis d'une commission spéciale, considérant que les propositions du ministre autrichien n'étaient pas clairement définies, qu'on ne pouvait en conséquence prendre aucune résolution à leur égard, passa à l'ordre du jour, en chargeant le gouvernement du soin de demander tous les éclaircissements

nécessaires, selon lesquels les négociations seraient rompues ou bien continueraient, sauf ratification de l'Assemblée.

Le ministre autrichien, dans sa note du 11 juin, s'était borné, pour ce qui regarde la future position du royaume lombard-vénitien envers le reste de l'empire, à rappeler le principe, selon lui *fondamental et indéclinable*, établi par la patente du 4 mars 1849, c'est-à-dire que ce royaume devait faire partie intégrante de la monarchie autrichienne. Mais il avait ajouté; « que la constitution *spéciale* de ces provinces, ainsi que leurs rapports avec le reste de la monarchie, étaient le véritable terrain sur lequel des négociations pouvaient s'établir; et que de ces négociations résulteraient, non-seulement des *espérances* ou *des promesses* (c'est ainsi qu'il s'exprimait pour répondre à nos objections), mais bien la concession effective de toutes les institutions qui seraient conciliables avec le susdit principe. »

Ainsi donc, de tous les principes, de toutes les mesures administratives contenues dans la patente du 4 mars, le *seul* qui, selon le ministre, ne pouvait subir de changement, mais devait rester intact par rapport aux provinces italiennes, était celui de l'unité et de l'indivisibilité de l'empire; mais tous les autres pouvaient être modifiés ou ne pas être pris en considération lorsqu'il s'agirait de rédiger le statut *spécial* dans lequel (selon ce que prescrit encore l'article 76 de la patente du 4 mars) les rapports des provinces italiennes avec les autres parties de la monarchie seraient déterminés.

Les instructions que le gouvernement nous donna, après s'être concerté avec la commission consultative pour les négociations diplomatiques étaient conformes à cette idée fondamentale et à la délibération de l'Assemblée prise le 31 mai. Elles partaient du principe d'un royaume lombard-vénitien, uni à la monarchie autrichienne par le lien de l'union personnelle, et par d'autres connexions et rapports larges et indéclinables, concernant les affaires étrangères, les voies de communication, les douanes, le commandement et l'emploi des forces militaires, etc.

On avait donc préparé des études sur les institutions politiques qui, dans cet état de choses, conviendraient le mieux à nos pro-

vinces, comme aussi sur les garanties et dispositions administratives dont ne saurait s'écarter aucun statut sincèrement libéral, et qui aurait réellement pour but de promouvoir la *prospérité* du royaume en *respectant la dignité nationale.*

Mais nous n'avons pas eu occasion de faire usage de ces études.

Nous nous rendîmes à Vérone, le 21 du courant, afin de remplir notre mission, et nous ouvrîmes les conférences, en nous basant sur le principe établi par le ministre lui-même dans sa lettre du 11, que le statut *spécial* de ces provinces pouvait être développé librement et indépendamment de tous les autres articles de la patente impériale (sauf l'intégrité de l'empire) et qu'il était en conséquence permis d'y faire entrer toutes les institutions conciliables avec cette intégrité.

Mais le ministre nous fit, dès le commencement, des déclarations complétement différentes, et qui ne répondaient d'aucune façon à sa note du 11 juin. Non-seulement il ne se montrait point disposé à rechercher, d'accord avec nous, quelles pourraient être les meilleures bases de la constitution *spéciale* à accorder aux provinces italiennes, en réservant seulement l'intégrité de la monarchie ; mais il nous dit franchement : « que lui-même avait déjà rédigé un projet de statut pour la Vénétie sur l'ordre de S. M. l'empereur, à la sanction duquel le projet devait être plus tard soumis ; qu'il nous en donnerait lecture ; que ce projet contenait tout ce qu'il était possible d'accorder aux provinces lombard-vénitiennes, dans le but de satisfaire à leurs besoins et de garantir leur nationalité ; que lui, M. de Bruck, écouterait volontiers nos observations sur les divers détails de ce projet, mais qu'il n'était point en son pouvoir d'y faire aucun changement essentiel, attendu que les principes fondamentaux de son travail se trouvaient liés avec les hauts intérêts de la monarchie et avaient été fixés déjà préalablement par le ministère *central.* »

Nous avons fait observer à plusieurs reprises, mais inutilement, au ministre, que cette déclaration nouvelle et si absolue était en désaccord complet avec la teneur non moins explicite de sa lettre du 11 juin. Néanmoins nous avons cru devoir prendre connaissance du projet de constitution que le ministre tenait tout prêt, comme d'un acte qui, faute de mieux, nous révélerait

du moins la pensée et les intentions réelles du gouvernement autrichien à l'égard de l'Italie.

Voici les trois documents dont on nous a donné lecture :

1° Un manifeste du chevalier de Bruck, comme ministre impérial du commerce et des travaux publics, devant être publié dans le cas où son projet de statut serait accepté : ce manifeste indiquait les bases principales du statut et en promettait la concession *future* de la part de l'empereur, mais non son application immédiate; — 2° un projet de constitution pour le royaume vénète, applicable aussi au royaume lombard; — 3° un projet de loi communale.

Le projet de constitution, que nous a communiqué le ministre, n'est nullement une constitution spéciale pour le royaume vénète, dans laquelle, sauf l'intégrité de l'empire, il serait pourvu aux droits et aux besoins particuliers de notre pays par des mesures convenables et dérogeant, en cas de besoin, aux autres clauses de la patente impériale du 4 mars. C'est au contraire un statut presque exclusivement provincial, un simple appendice ou corollaire de la susdite patente impériale, qui devrait subsister dans toute son intégrité pour la Lombardie et pour la Vénétie comme pour le reste de l'empire. Les droits fondamentaux promis par la patente du 4 mars : liberté de la presse, liberté d'association, liberté individuelle, inviolabilité du domicile et des correspondances épistolaires, etc., seraient accordés au royaume, mais pourraient être suspendus dans le cas de guerre ou de troubles intérieurs. Tous les autres articles de la constitution impériale seraient également appliqués aux royaumes vénète et lombard. Ainsi les députés italiens devraient être envoyés au parlement *général* de l'empire; il n'y aurait qu'une seule marine et une seule armée pour toute la monarchie, un seul budget et un seul trésor, un ministère *central* pour les affaires d'industrie et de commerce ; d'autres ministères également *centraux* pour les communications de tout genre, les édifices publics, la police, etc.

En vertu de son statut spécial, le royaume aurait à la vérité des conseils communaux et provinciaux, ainsi qu'une *consulte d'État* ou *congrégation centrale,* chargés d'assister le pouvoir exécutif dans les affaires exclusivement communales ou provin-

ciales. Mais pour tout le reste, le pouvoir exécutif serait exercé par le gouverneur, assisté d'un conseil de gouvernement, sous la dépendance du ministère central de l'empire; le gouverneur lui-même, ainsi que ses conseillers, seraient choisis par le souverain, parmi tous les citoyens des diverses parties de l'empire *indistinctement;* par contre les citoyens du royaume pourraient être appelés, de même que les citoyens de toutes les autres provinces de l'empire, à tous les emplois dont le choix revient au pouvoir exécutif.

La diète ou parlement du royaume serait divisée en sénat et en chambre des députés. Le sénat serait composé, pour toute la Vénétie, de trente-six membres, dont vingt-quatre élus par les provinces, deux par les corporations scientifiques et dix par le roi. La charge de sénateur aurait une durée de dix ans, et ils pourraient être réélus ou confirmés. L'âge de quarante ans serait de rigueur pour tous, mais les sénateurs élus par les provinces devraient payer en outre un cens de 20,000 écus.

La chambre des députés serait composée de soixante-douze membres, qui siégeraient pendant cinq ans et qui, au jour de l'élection, devraient avoir trente ans révolus. Les conditions pour l'élection et l'éligibilité des députés sont assez larges; mais pour la nomination des sénateurs, elles sont excessivement restreintes et vicieuses. Les nominations pour les deux chambres, ainsi que les délibérations des sénateurs et des députés auraient lieu au scrutin public.

Sur les membres de la consulte ou congrégation centrale, siégeant auprès du gouverneur, trois seraient élus par le sénat, cinq par la chambre des députés. Leur mandat durerait aussi longtemps que celui des députés, et comme ceux-ci ils ne siégeraient que pendant une courte période de l'année; le gouverneur, dans les intervalles des sessions, s'appuierait sur cette consulte.

Au milieu de tout cela, il est aisé de voir qu'entre le système d'administration qui était en vigueur dans ces provinces avant le mois de mars 1848, on celui qui est imaginé aujourd'hui, il n'existe aucune différence essentielle, sauf l'institution d'une diète et sa convocation annuelle. Mais telle qu'elle est présentée dans le projet de statut, cette institution du sénat et de la cham-

bre des députés ne pourrait être d'aucun avantage marquant pour le royaume, et serait beaucoup plus une institution de *nom* que de *fait*. Car en dehors des affaires dépendant des communes et des provinces sur lesquelles, selon ce projet, la *consulte d'État* aurait voix délibérative, et de celles plus importantes, vraiment *vitales*, qui seraient réservées au parlement impérial et au ministère *central*, il resterait tout au plus à traiter par la diète du royaume quelque loi particulière, applicable exclusivement à nos provinces et qui serait nécessairement toujours soumise au concours et à la sanction du pouvoir exécutif *central*.

Avec des institutions politiques semblables, nos finances ne seraient jamais administrées dans l'intérêt du royaume (sauf un concours équitable et proportionnel aux frais généraux de la monarchie); loin de là, cette répartition des impôts, si injuste pour nous qui a duré jusqu'à la glorieuse époque de mars 1848, c'est-à-dire trente-trois ans, serait maintenue. Les tarifs de douanes, les conventions commerciales avec les États étrangers continueraient à être établis, non pas selon ce qui serait utile aux provinces italiennes, mais selon les besoins ou les convenances économiques des autres parties de la monarchie.

Enfin notre nationalité ne serait point respectée du moment où les emplois du royaume seraient conférés indistinctement à tout citoyen de la monarchie, tandis que, par une compensation injuste et inacceptable, les Italiens pourraient être appelés à remplir des fonctions publiques dans les autres parties de l'empire.

Et à propos de *nationalité*, n'oublions pas que, selon ce nouveau statut, outre la naturalisation générale de l'empire, une naturalisation spéciale du royaume serait indispensable pour tous ceux qui voudraient être électeurs ou assumer des fonctions dans les conseils provinciaux, la consulte d'État ou la diète; mais qu'elle deviendrait inutile pour quiconque serait appelé aux emplois publics par le pouvoir exécutif. De plus, par suite de certaines dispositions très-compliquées contenues dans le projet de loi communal, cette naturalisation, et par conséquent le droit de s'immiscer dans nos affaires, pourraient être acquis très-facilement par les citoyens des autres parties de l'empire autrichien; avec plus de difficultés et de lenteur par les citoyens des États

étrangers, mais tout particulièrement par nos véritables concitoyens, les habitants des autres parties de l'Italie.

Enfin aucune partie de la flotte, aucune partie de l'armée ne serait constituée par des Italiens *seuls*, et ne pourrait stationner dans le royaume, ce qui, de toutes les offenses faites au sentiment et à l'honneur national, est peut-être la plus vive et la plus humiliante.

Par toutes ces considérations, et en nous reportant aux instructions reçues du gouvernement comme aux délibérations de l'Assemblée, nous avons jugé qu'il était impossible de continuer les négociations. Nous avons exposé au ministre impérial les principaux motifs qui nous faisaient regarder son projet comme tout à fait incompatible avec les provinces italiennes, et conséquemment comme inacceptable; nous lui avons démontré jusqu'à l'évidence combien il s'adapte peu aux besoins moraux du temps et du pays, combien il serait impuissant à nous rendre la paix et la tranquillité, comment enfin, malgré ses promesses précédentes, il ne garantit nullement notre *dignité nationale*.

Bien plus encore avons-nous dû regarder toute négociation comme rompue de notre part, après avoir demandé au ministre à quelle époque et de quelle manière devraient être appliquées les nouvelles conditions politiques, et après lui avoir fait observer que, dans le cas où un traité quelconque serait stipulé, un régime intermédiaire transitoire deviendrait inévitable, et qu'il faudrait, pendant sa durée, stipuler des garanties suffisantes pour sauvegarder nos biens et nos personnes, notre dette publique et les intérêts de notre brave armée. Nous avons dû reconnaître que, même pour les conditions de ce régime transitoire, il serait impossible d'arriver à aucun arrangement équitable. Le ministre nous déclara nettement : que la constitution elle-même et toutes les garanties que l'Autriche pourrait avoir l'intention d'accorder *plus tard* aux provinces italiennes, ne seraient en tout cas applicables qu'après la fin de la guerre et le complet rétablissement de la tranquillité en Italie et en Europe; que jusque-là il serait indispensable de soumettre Venise, comme toutes les autres parties des provinces italiennes, au *gouvernement militaire*.

JOSEPH CALUCI, LUDOVIC PASINI.

MANIN A PASINI.

VENISE, 23 juin.

Après avoir fermé ma dernière lettre, j'ai reçu du ministre autrichien le sauf-conduit demandé pour votre frère et M. Caluci. Ils sont partis pour Vérone le 21, et ont été de retour hier soir. Ils n'ont pu ouvrir aucune négociation, car au lieu de discuter sur les institutions et les rapports compatibles avec l'intégrité de l'empire, on leur a présenté un projet de constitution tout fait, qui, en résumé, reproduit l'organisation administrative d'avant 1848, n'ayant en plus qu'une prétendue *diète*, dont les attributions, insuffisamment expliquées, s'exerceraient sur quelques points de législation secondaire, tandis que toutes les affaires importantes seraient réservées au parlement de l'empire, conormément à la patente du 4 mars que vous connaissez.

Nos envoyés ayant ensuite demandé *à quelle époque* ces prétendues nouvelles institutions devaient être introduites, on leur a répondu : « Que ce serait après la paix, lorsque les affaires de l'Europe seraient *définitivement* recomposées; qu'en attendant, Venise serait occupée militairement, qu'on y établirait l'état de siége, et qu'elle serait gouvernée comme l'est aujourd'hui Milan, c'est-à-dire par un général ; il y aurait de plus les proscriptions indispensables, les taxes de guerre, ainsi que toutes les autres mesures jugées opportunes pour le complet rétablissement de l'ordre. »

D'après les dernières paroles du ministre à nos envoyés, il paraîtrait aussi qu'on nous enverra sous peu de jours un ultimatum, avec sommation de nous rendre.

Maintenant que vous voilà exactement renseigné sur l'issue de nos négociations directes avec l'Autriche, entamées uniquement pour suivre les conseils des cabinets anglais et français, vous saurez comment vous conduire auprès du ministère français ; en même temps vous ferez tous vos efforts pour qu'il soit donné suite aux conditions stipulées entre nous et l'agent hongrois.

Nous avons cru devoir adresser au ministre des affaires étrangères de France une nouvelle note; elle lui sera expédiée par l'intermédiaire du consul français ; nous vous en envoyons une copie ci-jointe. MANIN.

MANIN A M. DE TOCQUEVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE.

Venise, 24 juin 1849.

Monsieur le Ministre,

Votre honorable prédécesseur au ministère des affaires étrangères, dans une dépêche du 27 avril, tout en reconnaissant que Venise possédait des titres particuliers à la sympathie et aux secours de l'Europe civilisée, nous engageait à entrer en communication directe avec l'Autriche pour obtenir des conditions équitables, et il promettait *expressément* que si nous nous décidions à entrer dans cette voie, la France ferait tout ce qui dépendrait d'elle pour nous la rendre plus facile.

Quoi qu'il nous en coûtât, nous avons suivi ce conseil, afin qu'on ne pût nous reprocher d'avoir rien négligé pour nous concilier l'appui d'une nation qui a tant de raisons de venir à notre aide.

A la suite de cette dépêche, je me suis adressé à M. de La Cour, ambassadeur de France à Vienne, afin qu'il obtînt un sauf-conduit pour M. Pasini, notre envoyé à Paris, qui irait traiter au nom de Venise. M. de La Cour, qui déjà avait reçu des instructions de son gouvernement, fit cette démarche avec une obligeance parfaite; mais il reçut pour réponse : « Que toute négociation directe avec Venise était repoussée, et que nous ne pouvions nous adresser désormais qu'au maréchal Radetzky. » M. de La Cour ajoutait que cette pensée du cabinet autrichien lui semblait fortement arrêtée.

Dès le 5 mai nous avions reçu dudit maréchal Radetzky une sommation de nous rendre.

Je lui avais envoyé en réponse le décret de l'Assemblée qui s'engageait à la résistance, mais en même temps j'avais rappelé le conseil bienveillant de la France. Il répondit d'un ton hautain, et toute négociation fut rompue.

Après ce refus, qui paraissait péremptoire, nous reçûmes, contre toute attente, une lettre de M. de Bruck, ministre du commerce, dans laquelle, se référant au désir que nous avions

manifesté précédemment, il se montrait disposé à entrer en pourparlers directs, en ajoutant qu'il se tiendrait pendant vingt-quatre heures au bord de la lagune, pour recevoir nos demandes, étant investi de pleins pouvoirs pour traiter.

Dans la première entrevue avec nos mandataires, le ministre autrichien semblait prêt à nous offrir des conditions raisonnables; dans les lettres qui suivirent et dans une seconde entrevue qui eut lieu dans la ville de Vérone, son langage devint de plus en plus contraire à ses antécédents, et il finit par nous déclarer : « Que l'unité de l'empire, telle qu'on la comprenait à Vienne, ne permettait de donner ni à Venise ni aux autres provinces italiennes, autre chose qu'un parlement de *nom*, où il ne s'agirait ni des affaires extérieures, ni des affaires de guerre, ni des impôts, et qu'au demeurant l'état transitoire entre l'indépendance actuelle et la constitution promise serait *la loi martiale.* »

Cet état devrait durer jusqu'à la parfaite pacification de l'empire, c'est-à-dire *qu'il ne finirait qu'avec l'empire lui-même.*

L'Autriche compte sans doute sur l'oubli de la France, elle croit qu'une nation qui a M. de Tocqueville pour ministre pourra souffrir en paix qu'on se joue de sa médiation solennellement annoncée.

Je ne vous parlerai pas, Monsieur, de nos droits, ni de nos souffrances, ni de la manière dont ce peuple les supporte depuis bientôt seize mois. Je ne vous parlerai pas non plus de ce que la France pourrait espérer pour son honneur d'une généreuse démonstration en faveur de la liberté. Mais on peut éclaircir la question de Rome en résolvant d'une manière nette et prompte la question de Venise. C'est un moment des plus importants dans l'histoire ; ce n'est pas sans doute par hasard que M. de Tocqueville est ministre précisément dans ce moment.

Notre envoyé vous exposera, Monsieur, les détails de la négociation, afin que vous puissiez donner les instructions nécessaires à M. de La Cour et agir directement de la manière que vous jugerez la plus efficace.

Je suis avec confiance et respect,

MANIN.

M. DE BELVÈZE, COMMANDANT DE LA STATION NAVALE FRANÇAISE, AU PRÉSIDENT MANIN.

Venise, 27 juin 1849.

Monsieur,

Je vous remercie d'avoir bien voulu songer à m'adresser quelques lignes bienveillantes ; j'y attache un grand prix. J'ai retrouvé avec bonheur dans cette occurrence toute fortuite quelques élans de ce patriotisme si pur qui a marqué tous vos actes et qui est votre impérissable honneur.

Il est vrai, Monsieur, que je n'ai pas sur beaucoup de points des appréciations semblables aux vôtres, et un de vos amis auquel je suis heureux d'avoir été utile, a pu vous dire que si mes opinions peuvent être controversées, elles sont toujours très-franches et se traduisent, quand il y a lieu, en actes qui sont toujours avouables pour tous et partout.

Si jamais un pays, un peuple, un chef de gouvernement mérita la sympathie et l'estime, c'est à coup sûr votre pays et le chef qu'il s'est donné. Dieu réservera, croyez-le, des jours meilleurs à Venise, et ce ne sera pas une des moins belles pages de son histoire que celle où, au milieu des convulsions de la guerre civile et des excitations de toute sorte, elle sut se montrer jusqu'au bout patiente, dévouée, amie de l'ordre et des lois.

Je vous ai dit combien, personnellement, je serais heureux de faire quelque chose d'utile pour vous et votre pays. Si mon libre arbitre égalait mon désir, Venise serait libre et prospère ; en descendant, suivant les habitudes de mon esprit, sur ce terrain des faits actuels, il m'arrive bien souvent de chercher, comme on cherche la solution d'un problème, par quel moyen on peut aujourd'hui amoindrir le mal, créer une transition supportable jusqu'au jour marqué par le doigt de Dieu pour l'accomplissement de vos vœux.

C'est là une grande et noble tâche, quel que soit le succès obtenu, et pour laquelle je suis tenté de regretter qu'on n'ait pas laissé au président toute latitude. L'unité est la loi des moments

suprêmes, et les hommes semblent ignorer ou oublier cette loi de la raison.

Si je n'eusse craint d'abuser de vos précieux moments, j'eusse été heureux de vous présenter quelquefois mes respects. J'espère qu'un de ces jours il me sera permis de pouvoir vous dérober quelques instants et vous renouveler l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Le commandant de la station navale française,
DE BELVÈZE [1].

[1] La lettre de Manin pour M. de Tocqueville avait été accompagnée de quelques lignes pour le commandant de la station navale, qui devait l'expédier; toute autre voie de communication était fermée pour les Vénitiens. « Comment s'étonner, » dit à ce sujet l'ancien consul américain à Venise, M. *Edmond Flagg*, « que les faits héroïques de 1849 soient si peu connus en Europe? Les divers consuls résidant à Venise ne pouvaient eux-mêmes envoyer de dépêches, si ce n'est par l'intermédiaire des vaisseaux de guerre français ou anglais, et à condition de se renfermer strictement dans les communications officielles. Pendant *cinq* mois (d'avril jusqu'à la fin d'août), Venise, bloquée par mer, assiégée par terre, offrait l'étrange spectacle d'une des villes les plus illustres de la chrétienté, aussi complétement oubliée que si elle n'existait plus; ainsi le correspondant européen d'un des principaux journaux de New-York écrivit, en date du 10 mai, à ce journal, l'incroyable phrase que voici : « *On n'entend toujours rien dire de Venise, ce qui fait* SUPPOSER *qu'elle est toujours assiégée et qu'elle continue à résister.* » Jamais non plus aucun journal français ou anglais n'entretenait ses lecteurs de l'horrible situation que faisaient à la malheureuse cité la guerre, la famine et la peste; car il n'en était pas de Venise comme de tout autre champ de bataille : il n'y avait là aucun correspondant civil ou militaire pour instruire la presse et conserver à la postérité la mémoire de tant de vertus et d'aussi cruelles souffrances. » (*Flagg*, t. II, p. 252, etc.)

Le témoignage peu suspect de M. *de Belvèze* est précieux dans ces circonstances.

MANIN A PASINI.

VENISE, 26 juin 1849.

Mes dépêches des 6, 20 et 23 courant, vous auront fait connaître le cours de nos négociations avec le ministre autrichien, chevalier de Bruck. La dernière vous annonçait un *ultimatum* que nous avons effectivement reçu hier, et dont je joins ici une copie. L'Assemblée des représentants, convoquée pour samedi, décidera sur l'acceptation ou le refus, et il est bien facile de prévoir le second en réfléchissant aux lourdes conditions économiques qu'on veut imposer à Venise et à l'exil de 500 officiers de marine. Nous ne savons pas vraiment quelles conditions plus dures on pourrait vouloir nous réserver pour le moment où le manque de munitions et de vivres nous contraindrait à nous rendre à merci !

Vous voudrez communiquer le document ci-inclus au ministère français et ne pas cesser de solliciter (*provocare*) cette intervention *efficace* que la France n'a jamais cessé de promettre, dans le but de procurer tout au moins à Venise « une condition politique convenable. » MANIN.

(Incluse dans la lettre précédente.)

S. E. M. LE CHEVALIER DE BRUCK AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE.

MILAN, 23 juin.

Après les conférences qui ont eu lieu à Vérone, les 21 et 22 courant, avec MM. vos mandataires Caluci et Pasini, je crois superflu de revenir de nouveau sur l'argument de la future condition politique de Venise ; car les meilleurs éclaircissements qu'on puisse avoir sur ce point, peuvent être trouvés dans mes précédentes notes et auprès des personnes précitées, auxquelles je me suis empressé de donner, même verbalement, à cet égard les plus larges et les plus précises explications.

Quant aux autres points dont il a également été question dans mes récentes conférences avec MM. les mandataires Caluci et

Pasini, je m'empresse de vous déclarer, d'accord avec Son Excellence notre feld-maréchal comte Radetzky que, tout en maintenant rigoureusement les conditions énoncées par Son Excellence dans la proclamation du 4 mai dernier, rien n'empêche d'accorder et de déterminer ultérieurement celles qui suivent :

1° Le papier-monnaie, appelé *communal*, sera réduit aux deux tiers de sa valeur nominale; pour les billets qui garantissent le papier dit *patriotique*, de même que pour tous les titres provenant d'emprunts forcés, etc., la réduction sera de moitié.

Ce papier n'aura cours légal qu'à Venise seulement et pour la valeur réduite que nous venons d'indiquer, jusqu'au moment où, d'accord avec le municipe vénète, il sera entièrement retiré de la circulation et remplacé, ce qui devra avoir lieu dans un court espace de temps. L'amortissement du nouveau papier créé pour le remplacer, sera entièrement à la charge du municipe de Venise, moyennant les 25 centimes additionnels d'impôts déjà décrétés, et par d'autres mesures subsidiaires, qui seront prises pour en hâter l'extinction totale; on se servira également de la Banque nationale nouvellement installée et qui est conservée à cet effet. En considération de cette charge, aucune amende de guerre ne sera infligée à Venise; mais celles qui ont été déjà infligées à quelques habitants de Venise en vue de leurs possessions de terre ferme seront maintenues.

2° Seront respectés les droits civils déjà acquis en vertu des lois émanées par le gouvernement pendant son existence.

3° Le cordon financier sera rétabli comme il existait avant la révolution, pour déterminer la ligne du port-franc, en diminuant, en attendant, les bureaux financiers de sortie.

4° Les emplois civils reprendront leurs dénominations antérieures, et tous les employés seront réintégrés dans la place par eux antérieurement occupée; ceci jusqu'à nouvelle disposition, tant relativement aux employés qu'à la nouvelle organisation que pourraient subir les emplois mêmes.

5° Tous les militaires étrangers, à quelque grade qu'ils appartiennent, ainsi que tous les officiers ou employés militaires ayant rang d'officiers, qui étaient antérieurement au service autrichien et auxquels ne s'étend point l'amnistie accordée par

Son Excellence M. le feld-maréchal comte Radetzky, devront quitter Venise et l'empire autrichien en général ; il sera pourvu, d'accord avec le municipe de Venise, aux moyens de les transporter ailleurs par voie de mer, aux frais du municipe.

6° Les personnes de condition civile, non natives de Venise, ou qui n'y auraient pas fixé depuis longtemps leur domicile, devront partir immédiatement pour leur pays natal, soit dans l'empire, soit à l'étranger, assurées de n'avoir pas à éprouver la moindre inquiétude.

7° Tous les habitants de Venise pourront rester librement dans la ville, sans crainte d'être inquiétés, à l'exception de quarante personnes au plus, qui seront désignées au moment de l'occupation et qui devront quitter la ville en même temps que les militaires, ainsi que le dit l'article 5.

8° Néanmoins, si des individus, compris dans les articles 5, 6 et 7, se rendaient coupables, après l'occupation, de nouveaux attentats contre la tranquillité publique, et venaient à être condamnés, leurs fautes antérieures pourraient être prises en considération.

Ce sont ici les *dernières* concessions que Son Excellence M. le feld-maréchal comte Radetzky croit pouvoir accorder, sous réserve que si, dans huit jours, ces conditions ne sont pas acceptées, elles devront être regardées comme non avenues. Si elles sont acceptées, il suffira de le faire savoir à Son Excellence M. le lieutenant-maréchal comte Thurn, commandant le 4ᵉ corps d'armée, et alors Son Excellence le comte Radetzky aura certainement soin de se rendre à Mestre pour en combiner l'exécution, avec les commissaires qui seront envoyés pour y concourir.

J'assisterai de mon côté à cette réunion, et il me sera infiniment agréable d'avoir contribué à sauver Venise des désastres, sous lesquels elle aurait dû malheureusement succomber par la guerre.

L'I. R. ministre du commerce.

DE BRUCK.

LE PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE
AU GOUVERNEUR DE L'ÉTAT DE HONGRIE.

Du Gouvernement provisoire de Venise, 26 juin 1848.

EXCELLENCE,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note du 20 avril dernier, n° 6204, dans laquelle vous m'annoncez que l'assemblée nationale de Hongrie a proclamé la complète indépendance du pays, et vous a nommé gouverneur de l'État de Hongrie et chef suprême du pouvoir exécutif. Vous m'exprimez en même temps la conviction que l'État de Venise cultivera avec celui de la Hongrie les relations d'amitié qu'un but et des intérêts communs exigent entre deux peuples libres combattant contre la même tyrannie.

J'ai donné communication de cette note à l'assemblée des représentants de mon pays, qui en a suivi et interrompu la lecture, avec le plus vif enthousiasme, et le cri répété de : *Vive la Hongrie! Vive Kossuth!* et qui m'a chargé de lier promptement les relations les plus intimes avec votre gouvernement.

L'état de blocus rigoureux dans lequel, depuis longtemps, se trouve la ville de Venise, a empêché M. le général Bratich, votre chargé d'affaires, de me remettre personnellement sa lettre de créance. Mais nous avons réussi à lui procurer une entrevue ailleurs avec un de nos agents, et par ce moyen un traité d'alliance, dont Votre Excellence aura déjà reçu la communication, a été stipulé.

Pour que les liens entre les deux gouvernements soient de plus en plus resserrés et que vous puissiez connaître avec précision notre condition politique, financière et militaire, j'ai l'honneur d'envoyer près de vous, en qualité de chargé d'affaires de Venise, *M. Tommaso Gar*, qui vous remettra la présente missive avec ses lettres de créance.

Je prie Votre Excellence de recevoir l'assurance de ma haute estime et de ma considération très-distinguée.

Signé : DANIEL MANIN.

GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

COMMISSION MILITAIRE.

(*Bulletin de la guerre.*)

Premier district de défense. 28 juin 1849.

Nous avons été frappés hier de deux désastres : un dépôt de poudre a fait explosion par suite de la chute d'une bombe, et le lieutenant-colonel Rosaroll a été blessé mortellement, victime de son intrépidité ; il a expiré en parlant de sa batterie [1].

Le dommage causé par l'explosion à la batterie du pont a été bientôt réparé par l'infatigable zèle des nôtres ; en sorte qu'elle est en ce moment aussi solide qu'avant. L'esprit de nos troupes est toujours excellent.

Le commandant du premier district de défense,

Lieutenant-colonel HENRI COSENZ.

[1] César Rosaroll commandait depuis quelques jours la batterie du *piazzale*, à la place du colonel Cosenz, qui avait été appelé par la commission militaire au commandement en chef de la deuxième ligne de défense. La mort de Rosaroll fut, comme celle de Poërio, l'objet d'un deuil public. Né à Naples, patriote ardent, il avait passé quinze ans de sa vie dans un cachot infect, trop bas pour pouvoir redresser entièrement sa haute taille ; délivré en 1848, son corps demeura toujours un peu courbé, mais son âme avait conservé toute son énergie ; c'était un des plus héroïques défenseurs de l'indépendance italienne ; blessé une première fois à Curtatone à la tête d'un bataillon de volontaires napolitains, il courut bientôt après à Venise où se trouvaient déjà ses braves compatriotes : Pepe, Poërio, Ulloà, Cosenz, Carrano, Virgili, Boldoni, etc. La bravoure extraordinaire de Rosaroll l'avait fait surnommer *l'Argant de la lagune.* Un ordre du jour du général Pepe, du 28 juin, retrace ainsi sa mort :

« Le lieutenant-colonel Rosaroll, souffrant d'un violent accès de fièvre, ne voulut pas néanmoins quitter la batterie du pont. A trois heures, une bombe ennemie ayant fait sauter un dépôt de poudre, il parvint à faire réparer immédiatement les dégâts, sans laisser interrompre notre feu. Cinq heures plus tard, tandis qu'il était monté sur le parapet pour observer l'ennemi, un boulet vint le frapper à l'épaule droite et le renversa. *A vos pièces! à vos pièces!* s'écria-t-il d'une voix impérieuse, en voyant des artilleurs qui accouraient à son secours. Transporté à Venise, le général en chef se rendit près de lui, et le voyant à l'agonie, lui serra la main et prononça quelques consolantes paroles ; alors le noble guerrier, rappelant ses dernières forces, lui dit : *Ce n'est pas moi qui dois vous occuper, moi qui vais mourir, c'est notre Italie!* Peu d'instants après, sa grande âme remontait aux régions éternelles! »

GAZETTE OFFICIELLE DE VENISE

Du 28 juin.

Le Gouvernement provisoire de Venise,

D'accord avec le conseil communal de cette ville qui a donné son adhésion dans sa réunion du 26 courant, au scrutin secret et à la presque unanimité ;

Décrète :

1° Un impôt extraordinaire de six millions est frappé sur tous les biens immeubles situés dans le territoire actuellement soumis au gouvernement vénitien.

2° Cet impôt sera acquitté moyennant 25 centimes additionnels par livre.

3° Afin d'arriver à la prompte réalisation de cette somme, le Gouvernement cède cet impôt à la commune de Venise, qui par contre émettra un papier-monnaie pour une somme équivalente et en tout pareil à celui qui est déjà en circulation.

4° La commune paiera cette somme au Gouvernement par fractions n'excédant pas un million à la fois de dix en dix jours ; le premier versement devant se faire le 5 juillet.

Le Président, Manin.

ASSEMBLÉE VÉNÈTE.

Séance secrète du 30 juin.

La séance s'ouvre à midi.

Le président Manin rend compte à l'Assemblée de l'issue des négociations avec le ministre autrichien de Bruck. Il lit sa propre lettre du 17 juin et la réponse du ministre datée de Milan 19 du même mois. Nos mandataires partirent le 21 ; le citoyen Louis Pasini fera lui-même son rapport sur cette mission.

Après lecture de ce rapport par le représentant Pasini, le président Manin remonte à la tribune et dit qu'il a reçu, le 25 juin, un nouveau message (daté du 23), dans lequel le ministre autrichien lui fait connaître les conditions qu'on veut imposer aux Vénitiens et pour l'acceptation ou le refus desquelles on leur accorde un délai de huit jours. Le président termine ainsi :

« *Enfin* nous tenons entre nos mains des documents écrits qui font connaître quelles sont les prétentions de l'Autriche, qui *prouvent* que c'est une fable, que de venir nous dire que cette puissance est changée! Quant aux conditions politiques *générales* qu'on offre au royaume, l'Assemblée a pu en juger : ce sont celles qui étaient destinées déjà à toutes les provinces de l'empire ; rien de plus n'a été offert pour nous engager à nous désister de notre résistance. Bien au contraire, les conditions spéciales proposées à Venise sont tout simplement des conditions de *capitulation*. Or, pourrions-nous capituler honorablement, lorsque nous avons en notre pouvoir une place de guerre de premier ordre, et n'étant pas réduits à la dernière extrémité ? »

Le représentant Ruffini demande que toute cette correspondance soit rendue publique par la voie de la presse. Elle prouvera à l'Europe, dit-il, que Venise, si jalouse de sa dignité, sut néanmoins se maintenir dans les justes bornes que lui imposait sa position malheureuse.

Le président Manin déclare que telle est effectivement l'intention du Gouvernement.

Le représentant Varé propose un ordre du jour ainsi motivé :

« Après avoir entendu les communications du gouvernement, et avoir lu les actes de la correspondance diplomatique ;

« *Considérant* que les concessions prétendues de l'Autriche à l'égard des États lombards-vénitiens, d'une part n'assureraient pas les droits et ne respecteraient pas la dignité de la nation, que de l'autre elles se réduisent à de simples *promesses*, sans aucune garantie et ne devant avoir d'effet que suivant le bon plaisir de l'Autriche elle-même ;

« *Considérant*, quant aux offres spéciales pour Venise, qu'elles se réduisent à des conventions de capitulation déshonorantes ;

« L'Assemblée, après avoir reçu la déclaration du gouvernement que toutes les pièces relatives à ces négociations seront rendues publiques, *passe à l'ordre du jour*. »

Le représentant Priuli s'oppose à cet ordre du jour ; il désire qu'on examine auparavant plus exactement les moyens de résistance qui restent. Il dit qu'en prenant une résolution aussi importante trop à l'improviste, on pourrait croire que notre vote a été surpris. Il demande en conséquence qu'on nomme une commission, qu'on lui fasse connaître quels moyens de résistance nous restent, et que demain cette commission présente son rapport à l'Assemblée.

Le représentant Canale pense que la proposition de Priuli doit avoir la priorité, étant un amendement à la proposition Varè. En même temps il appuie la proposition pour le fond, en disant que le droit à l'*existence* est inaliénable; que nous ne pouvons disposer de celle de nos concitoyens; qu'eux-mêmes n'ont pu conférer un tel droit.

Le représentant Varè dit qu'un pareil raisonnement se détruit par sa propre extension, car s'il était fondé, aucun État ne pourrait faire la guerre, attendu qu'il exposerait l'*existence* des citoyens. Quant à l'ordre du jour du représentant Priuli, dit-il, ce n'est point un amendement, mais bien l'annulation de celui que j'ai présenté. L'Autriche a fait des propositions; il s'agit de savoir s'il convient de s'en occuper oui ou non. Mon ordre du jour dit : « Ne nous en occupons pas ; » le représentant Priuli, en s'y opposant, dit le contraire. Quant à moi, je soutiens que, gardienne de l'honneur du pays, l'Assemblée doit passer à l'ordre du jour.

Le représentant Canale dit que l'objection du représentant Varè ne prouve rien contre son raisonnement. Dans une guerre ordinaire, dit-il, on envoie des masses régulières au-devant du danger, mais ce n'est jamais qu'une fraction de la population, chargée de soutenir le droit et les intérêts de *tous;* tandis qu'ici, il s'agit, au contraire, de mettre en péril l'existence de la ville entière ; par conséquent, au lieu de sacrifier le salut des individus au bien de la communauté, c'est le salut de la commune qui serait sacrifié au bien des individus.

Ces paroles excitent une vive agitation ; le président est obligé de suspendre la séance pendant un quart d'heure. A la reprise, le représentant *Pincherle* invite le précédent orateur à expliquer de quels individus il avait entendu parler ? A quoi le représentant *Canale* répond qu'il n'a voulu autre chose que démontrer la différence qu'il y aurait entre une guerre régulière ou bien une défense qui se prolongerait au delà de toute possibilité de subsister. Ce n'est qu'en admettant cette dernière hypothèse qu'il avait ajouté que, *dans ce cas*, le salut de la communauté se trouverait sacrifié au bien des quelques individus qui pourraient survivre [1].

Après quelques observations échangées entre les représentants Sirtori, Varè, Benvenuti et le président Manin, l'Assemblée décide qu'on ajoutera au dernier considérant du décret ces mots : « *Afin qu'entre l'Autriche et Venise, l'Europe soit juge.* »

Le décret est voté, avec cette adjonction, au scrutin secret par 105 voix contre 13.

Il est donné ensuite lecture de plusieurs propositions et rapports concernant l'hygiène publique, les blessés, les subsistances ; l'Assemblée approuve par acclamation la nomination du général Pepe, comme président de la commission militaire.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Le président Minotto.

Les vice-présidents, etc. *Les secrétaires*, etc.

[1] Cet incident, ayant transpiré dans le public, provoqua une manifestation tumultueuse sous les fenêtres de l'abbé Canale et même du digne et patriotique conseiller Priuli. (Voir son rapport du 6 novembre à la municipalité, p. 9.) Priuli crut devoir envoyer aussitôt sa démission de représentant, mais l'Assemblée la refusa dans les termes les plus honorables pour lui, à l'unanimité et à deux reprises. Il la retira alors, en remerciant dans une lettre touchante ses collègues de leur affection et du respect témoigné pour la libre expression de toute opinion consciencieuse.

LE PRÉSIDENT MANIN A M. DE BRUCK.

Du gouvernement provisoire de Venise, le 1er juillet 1849.

EXCELLENCE,

J'ai communiqué à l'Assemblée des représentants le rapport que MM. Caluci et Pasini ont fait au gouvernement sur les conférences qui ont eu lieu avec Son Excellence à Vérone, les 21 et 22 juin, et la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 23, de Milan. Dans sa séance d'hier, l'Assemblée a pris, au scrutin secret, par 105 voix sur 118, la délibération suivante :

« L'Assemblée des représentants de Venise,

« Après avoir entendu les communications du Gouvernement et avoir lu les actes de la correspondance diplomatique,

« *Considérant* que les concessions prétendues de l'Autriche, à l'égard des États lombards-vénitiens, d'une part n'assureraient points les droits et ne respecteraient point la dignité de la nation, que de l'autre elles se réduisent à de simples promesses, sans garantie aucune, et ne devant avoir effet que suivant le bon plaisir de l'Autriche elle-même,

« *Considérant*, quant aux offres spéciales pour Venise, qu'elles se réduisent à des conventions de capitulation déshonorantes,

« Après avoir reçu la déclaration du Gouvernement, que les pièces relatives à ces négociations seront rendues publiques, pour que, entre l'Autriche et Venise, l'Europe soit juge,

« Passe à l'ordre du jour. »

En remplissant le devoir de faire à Votre Excellence la présente communication, je ne puis lui dissimuler le regret que j'éprouve, de ce que le caractère des conditions proposées ait rendu vaine notre sincère intention d'arriver à un arrangement réciproquement honorable et satisfaisant.

Je prie Votre Excellence d'agréer les témoignages de ma profonde considération.

Le président, MANIN.

PASINI A MANIN.

VIENNE, 26 juin 1849.

Dans ma dernière lettre de Berlin, du 16 de ce mois, je vous ai mandé comment M. de Prokesch avait été chargé par le prince de Schwarzenberg de m'offrir un simple passe-port pour Vienne et de me dire que je n'avais rien à craindre, que je serais entièrement libre d'y venir et d'en repartir, mais qu'un sauf-conduit formel ne pouvait m'être donné. Sur cette déclaration, je me décidai à partir.

Je suis arrivé ici le 22, ainsi que je vous l'ai fait savoir, profitant de l'offre obligeante du ministre de France. J'ai vu le prince de Schwarzenberg le 22 et le 23 juin. Le premier jour il ne me parla que de soumission absolue, en protestant toujours *qu'après cela* l'Autriche tiendrait toutes les promesses faites aux diverses parties de l'Empire le 4 mars 1849; il ajouta que M. de Bruck avait eu avec les Vénitiens une correspondance qui aurait dû les rassurer complétement à ce sujet, mais qu'ils étaient restés sourds à toutes ses propositions [1].

Afin de savoir jusqu'où s'étaient étendues ces propositions, et comprendre en même temps la portée de votre refus, je l'ai prié de me communiquer cette correspondance, ce qu'il a fait hier. Je me suis alors réservé de lui présenter à ce sujet une courte notice que je transcris ci-dessous et que je lui ai portée ce matin. Bien entendu ce n'est que l'expression des idées d'un simple citoyen, appelé à coopérer à la pacification de son pays, car il est convenu que je n'ai pas d'autres rapports avec le prince. Demain je saurai quelle impression cette notice aura pu produire et s'il y a lieu d'en faire une autre pour l'application des idées qui y sont exprimées.

Ce matin, la *Gazette de Vienne* prétendait que le 20 une députation s'était rendue de Venise au camp; que le bombardement avait été suspendu et un courrier expédié à Milan.

PASINI.

[1] On comprend qu'il ne s'agit ici que des pourparlers avec les *premiers* mandataires. Le résultat des autres n'était pas encore connu à Vienne.

LE MÊME AU MÊME.

VIENNE, 27 juin 1849.

Voici le résultat de ma conversation avec le prince de Schwarzenberg au sujet de mon mémoire sur le futur statut constitutionnel du royaume.

Quant à l'armée, il repousse absolument toute réserve, toute distinction quelconque, et à cet égard il n'a voulu admettre aucune observation. Par contre, il paraissait attacher quelque importance à la demande de laisser à ce royaume ses finances et sa législation propre, en ne réservant à l'empire que ce qui intéresserait directement son unité.

Il remit la fin de la conversation à un autre jour, m'engageant à me rendre journellement au ministère, pour pouvoir profiter de ses moments disponibles ; mais hier et aujourd'hui j'y ai été inutilement. Le prince est parti hier soir avec l'empereur pour la Hongrie, et sera probablement absent deux ou trois jours.

Je crois qu'au fond il n'a d'autre but que de nous amener peu à peu à nous soumettre sans conditions ; car même en discutant mon mémoire il répétait souvent que, pour arriver à un résultat, il fallait d'abord attendre que l'état de rebellion eût cessé.

Quoi qu'il en soit, il ne semble tenir aucun compte de ma présence ici pour arriver à une solution de notre question spéciale, et paraît préférer qu'elle soit résolue par M. de Bruck et le maréchal Radetzky.

Malgré tout, je suis résolu à rester, afin de saisir toute occasion favorable qui viendrait à se présenter.

PASINI.

LE MÊME AU MÊME.

VIENNE, 2 juillet 1849.

Je viens de recevoir de Paris votre dépêche du 6 juin avec une copie des lettres échangées entre vous et M. de Bruck le 31 mai. Quant à l'entrevue qui a eu lieu par suite, entre lui et MM. Foscolo et Caluci je la connaissais déjà. Le prince Schwarzenberg est de retour; je l'ai vu un instant et il m'a montré une dépêche

de M. de Bruck, datée de Milan 23 juin, contenant certaines conditions de reddition à accepter ou à refuser dans les huit jours. Quant aux garanties politiques de l'avenir, M. de Bruck se borne à dire qu'il a donné à vos envoyés *toutes les explications possibles*, en sorte que je n'en ai pu savoir davantage.

Le prince Schwarzenberg se montre toujours aussi éloigné de vouloir admettre ces garanties comme condition *préalable* à notre soumission. Mais comme c'est là précisément le point sur lequel doivent porter tous mes efforts, j'ai mis à profit son absence pour développer dans une note ce que je crois devoir être sanctionné et promulgué préalablement, c'est-à-dire : les droits fondamentaux du Royaume, son statut particulier et la nature de ses rapports avec l'Empire.

J'ai joint à cela une note, signalant les différences qui existent déjà entre ce projet et les promesses de la patente du 4 mars, ainsi qu'un mémoire sur le tribut que nous aurions à payer.

Comme de raison, ces divers projets tendent à la séparation complète du Royaume, tout au moins pour sa législation, ses finances et sa dette publique, séparation indispensable si l'on veut réellement et loyalement sauvegarder le principe de notre *nationalité*, et qui d'un autre côté n'est pourtant pas incompatible avec l'unité de l'Empire.

Je vous enverrai le plus tôt possible copie de ces diverses notes. Je ne me flatte pas qu'elles aient de l'influence sur la crise actuelle, mais il se pourrait qu'elles en eussent dans l'avenir. Le prince Schwarzenberg a promis de les étudier. Jusqu'ici je n'ai encore reçu aucune dépêche de Venise par la voie de Trieste.

PASINI.

MANIN A PASINI.

VENISE, 5 juillet 1849.

Je viens de recevoir de vous deux dépêches, datées de Paris et de Berlin, 12 et 16 juin, ainsi que deux autres des 26 et 27 du même mois, qui m'annoncent votre arrivée à *Vienne*. Mais *treize* de vos dépêches me manquent toujours, les nos 91 - 104 inclusivement [1].

Moi-même je vous avais écrit cinq fois à Paris depuis le 19 mai, principalement pour vous mettre au fait de nos négociations avec M. de Bruck.

Dans le numéro ci-joint de notre *Gazette officielle* du 1er juillet, vous trouverez tous les documents, relatifs à la marche et à l'issue de ces négociations. Ce numéro a été adressé par nous à tous les consuls résidant à Venise, pour qu'ils puissent en donner connaissance à leurs gouvernements respectifs.

Dès le 26 juin dernier, j'avais adressé au ministre des affaires étrangères de France une nouvelle prière d'assistance, en l'informant du résultat déjà prévu, c'est-à-dire complétement *nul*, des négociations que nous n'avions entreprises qu'afin de nous conformer aux conseils de la France et de l'Angleterre. Je crois utile que vous en informiez également les envoyés de ces deux puissances à Vienne.

Dès que le peu ou point d'utilité de votre séjour à Vienne sera démontré, vous retournerez à Paris.

MANIN.

[1] C'étaient toutes les lettres écrites par Pasini à Manin depuis le 26 mai, soit de Paris, soit de Londres. (Voir p. 254.) Plusieurs avaient été interceptées, d'autres arrivèrent plus tard.

M. VASSEUR A M. DE TOCQUEVILLE.

VENISE, 5 juillet 1849.

Le canon ne cesse de se faire entendre. 43,000 projectiles sont tombés depuis 28 jours sur Venise. La misère, la faim, les maladies ne tarderont probablement pas à avoir raison de l'énergie de ces victimes, qui espèrent toujours et se nourrissent, *je ne sais comment !* Six millions de livres sont encore émises et garanties par la commune ; le papier-monnaie perd 60 pour 100. Il me semble que si les généraux autrichiens n'avaient pas toujours la menace à la bouche, on devrait pouvoir arriver à une capitulation, car bientôt, faute de vivres, il faudra se rendre à leur merci. On n'ose s'arrêter sur cette pensée, connaissant leur inhumanité !

VASSEUR.

GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

(*Bulletin de la guerre.*)

1er district de défense, 7 juillet 1849.

La nuit dernière, l'ennemi a tenté d'obtenir par la ruse ce qu'il ne peut obtenir par la force. A une heure après minuit, un brûlot ennemi fit explosion entre la troisième et la quatrième travée du pont, sans toutefois causer de dommage. Une demi-heure après, on vit un ballon s'élever du côté de Campalto, et en même temps deux autres brûlots descendre le canal à notre gauche. Au moment où toute notre attention et notre feu étaient dirigés de ce côté, un détachement ennemi réussit à débarquer à la sourdine, au-dessous de la batterie Saint-Antoine, et escalada à l'improviste le parapet de droite. Mais peu d'instants après, notre réserve, composée de gendarmes, de chasseurs du Sile et de soldats du 1er de ligne, accourut, conduite par le capitaine Mestrovich, et se jetant, avec un indicible élan, sur les Autrichiens, les chassa de la batterie, après une résistance courte, mais désespérée. Notre pirogue *la Brillante*, commandée par le maître canotier Privato, s'avança hardiment alors, attaquant les fuyards d'un

côté, tandis que le fort de San-Secondo les mitraillait de l'autre; peu d'entre eux purent échapper à la mort en se jetant à la nage. Un des brûlots est resté intact entre nos mains. La bravoure et le sang-froid de nos officiers et de nos troupes sont dignes de tout éloge[1].

Le commandant lieutenant-colonel,

H. Cosenz.

[1] La batterie du *Piazzale* étant tombée un moment au pouvoir de l'ennemi, Venise courut cette nuit un grand danger. Voici les détails donnés sur ce fait par *Carrano* et par d'autres : Au moment où les Autrichiens apparurent sur le parapet, il n'y avait dans la batterie que quelques hommes armés, qui venaient de décharger leurs fusils contre les brûlots; on était alors occupé comme toutes les nuits à déblayer et à réparer les immenses dégâts des trois derniers jours, car depuis le 4 juin le feu de l'ennemi était devenu incessant et formidable; le nouveau commandant de la batterie, *Martini*, avait été blessé, le commandant en second, *Coluzzi*, tué dans la journée du 5. Le feu ennemi ne s'arrêta que le 6 au soir. On s'était hâté de profiter de la courte trêve, et vu le peu d'espace libre, les armes étaient déposées derrière la traverse. Tous y coururent dans le premier moment de surprise, et pendant un instant le colonel Cosenz et un chasseur du Sile, nommé *Boa*, restèrent seuls en face des Autrichiens. Une lutte corps à corps s'engagea entre l'officier ennemi et Cosenz; celui-ci fut blessé à la joue et probablement eût été tué, si le soldat du Sile, sans armes, n'eût lancé un morceau de bois à la tête de l'agresseur. A force d'énergie, Cosenz parvint à se dégager et à se retirer à son tour derrière la traverse, d'où il reparut aussitôt à la tête de ses soldats et reprit la batterie.

On remarquera que, d'après le rapport du colonel Cosens, on ne devinerait pas qu'il fût présent sur le pont. Le général Ulloa dit avec raison de cet officier : « Il était Italien dans l'âme, et modeste jusqu'à l'exagération. »

MANIN A PASINI.

VENISE, 9 juillet 1849.

Cette lettre vous parviendra en même temps qu'une autre du 5 qui n'a pu partir. Ce n'est qu'hier que sont arrivées ici une lettre de vous, datée de Paris du 26 mai, et toutes celles de Londres du 28 mai au 3 juin. Enfin ce matin j'ai reçu en outre votre lettre datée de *Vienne* du 2 courant.

Je présume qu'à l'heure qu'il est, vous connaissez notre réponse aux conditions qui nous ont été proposées par M. de Bruck. Vous verrez dans notre gazette officielle du 1er juillet quel genre d'institutions politiques on médite pour le royaume Lombard-Vénitien, comme quoi on nous destine un gouvernement militaire pour tout l'intervalle qui s'écoulerait entre l'occupation de Venise et *la complète pacification de l'empire*, auquel moment seulement on se réserve de mettre en vigueur ces nouvelles institutions.

Quant aux conditions de la capitulation immédiate proposées à la ville de Venise, j'imagine que vous en aurez prévu facilement le rejet. S'il me reste assez de temps, je vous enverrai une note spéciale à ce sujet; en attendant je me borne aux observations suivantes :

1. La réduction aux deux tiers de sa valeur du papier dit : *de la commune de Venise* (dont il y a 16 millions en circulation) frapperait, indistinctement, d'une perte immédiate de cinq millions et demi notre ville et toutes les personnes du dehors ayant traité avec nous.

2. La réduction de moitié de la dette publique créée par notre gouvernement, enlèverait immédiatement 11 millions aux classes aisées, non compris les pertes ultérieures, résultant de la réalisation de ce papier.

3. On veut mettre à la charge de la seule ville de Venise la dette écrasante de 23 millions de livres.

4. L'exil de tous les officiers et des employés ayant rang d'officier, entraînerait, pour la seule marine, l'expatriation d'environ 500 individus, presque tous pères de famille.

5. Leur exil équivaudrait à la dissolution complète de la

marine vénitienne, et à l'annihilation de l'arsenal qui fait vivre aujourd'hui à peu près 3,000 individus.

6. Les 40 personnes de condition civile, condamnées à l'exil, ne devant être désignées *qu'après* la réoccupation militaire, cela induirait un nombre immense de gens, qui pourraient se croire compromis, à s'expatrier d'avance; en sorte que l'exil, au lieu de frapper 40 familles, en frapperait plusieurs milliers.

7. La faculté qu'on se réserve de se prévaloir, même de faits politiques *antérieurs*, au cas où un des *amnistiés* serait assujetti à un procès, comme perturbateur de l'ordre public, deviendrait un moyen facile pour éluder l'amnistie.

Il faut que vous présentiez ces diverses observations au corps diplomatique, de la manière que vous jugerez la plus utile, notamment aux ministres de France et d'Angleterre, afin qu'on ne vienne pas nous accuser, comme le voudrait l'Autriche, d'avoir par folle obstination repoussé les propositions *les plus honorables*, tandis que les conditions offertes réellement, n'eussent pas seulement entraîné la ruine immédiate de tant de familles, mais eussent ruiné à jamais notre ville en y détruisant tout élément possible de prospérité future. MANIN.

(*Gazette officielle de Venise*, 10 *juillet* 1849.)

DES CONDITIONS OFFERTES PAR L'AUTRICHE A VENISE [1].

Ce n'est pas devant nos concitoyens que nous avons besoin de justifier le refus de l'Assemblée d'adhérer aux propositions de l'Autriche; mais puisque des deux côtés on en appelle au jugement de l'Europe qui connaît peu les conditions de Venise, nous voulons démontrer, même aux étrangers, l'inacceptabilité des conditions offertes par l'Autriche, leur prouver que, même dans cette occasion, Venise n'a pas démérité du renom de modération et de sens qui lui est désormais acquis.

[1] Dans un article de la gazette officielle de Milan du 4 juillet il était dit : « que l'Autriche avait vainement fait aux Vénitiens les *propositions les plus avantageuses* et *les plus libérales*, offrant à presque tous un pardon *absolu*, et aux plus compromis eux-mêmes les *facilités les plus clémentes* (le più clementi facilitazioni). » L'article ci-dessus est la réponse de Manin à cette assertion.

Les propositions autrichiennes sont de deux natures : l'une concerne la future condition politique du royaume Lombard-Vénitien, l'autre, la reddition de Venise. (*Suit un résumé des négociations suivies au sujet de la question politique générale ; voir la lettre à M. de Tocqueville,* p. 290.)

Pour ce qui est des conditions particulières à la reddition de Venise, contenues dans la lettre de M. de Bruck, loin d'être des *concessions,* elles se résolvent toutes, lorsqu'on les examine de près, en autant de *punitions.* Nous en citerons quelques-unes.

Aujourd'hui le patrimoine de beaucoup de nos concitoyens et d'étrangers, résidant à Venise, se compose, presque exclusivement, de papier-monnaie et de créances sur l'État ; en réduisant notre papier aux deux tiers et notre dette à la moitié, on *ruine* ces patrimoines ; d'un seul coup on annule pour quinze millions de valeur, ce qui est facile à calculer, puisque le chiffre du papier-monnaie à Venise est de seize millions et sa dette de dix-neuf.

Si l'Autriche avait entendu se charger de l'amortissement du papier et du paiement de la dette, ou que du moins elle eût voulu les répartir sur toutes les provinces Lombard-Vénitiennes, cette annulation aurait pu, jusqu'à un certain point, se justifier ; mais loin de là il s'agit de laisser l'un et l'autre à la charge exclusive de la commune de Venise, de manière que d'un côté on veut réduire les fortunes particulières de moitié, et en même temps on veut charger pour longtemps les contribuables d'un poids tellement énorme qu'il entraîne inévitablement leur ruine ; la propriété, le commerce, l'industrie, le capital sont frappés à la fois d'un coup mortel ; tout élément de prospérité future est détruit.

M. de Bruck annonce que tous les officiers et employés militaires ayant rang d'officiers, précédemment au service de l'Autriche, seront bannis et transportés hors de Venise et de l'Empire aux frais du municipe. Cet exil frapperait, dans la seule marine, *cinq cents* individus, pour la plupart pères de famille, sans aucun patrimoine, et condamnés ainsi à s'expatrier dans la misère. De quelque manière que le gouvernement autrichien veuille envisager la conduite d'hommes qui n'ont pas cru pouvoir refuser de défendre leur véritable patrie, il est toujours évident qu'une peine aussi grave, infligée à tant de familles, ne peut s'appeler : *la plus*

clémente facilitation, comme s'exprime la feuille autrichienne.

Du reste, le but réel de cet exil, et en tout cas son inévitable conséquence, serait la destruction de notre marine, celle de notre arsenal, ainsi que la misère de plusieurs milliers d'ouvriers et l'anéantissement de toutes les industries qui vivent de l'arsenal.

D'après l'*article* 7, ce n'est qu'*après* la réoccupation de Venise que seraient désignés 40 autres citoyens, destinés à l'exil et à la transportation par mer aux frais du municipe ; évidemment beaucoup de ceux qui sont ou pourraient se croire compromis jugeraient plus prudent de ne pas attendre l'occupation militaire, de manière que la proscription, au lieu de quarante familles, en frapperait plusieurs milliers, et, qu'abandonnée par ses meilleurs citoyens, Venise resterait un *cadavre* qu'aucune force humaine ne pourrait ressusciter pendant de longues années.

Même cette amnistie pour les personnes de condition civile, qui, à première vue, sauf les quarante personnes à désigner, semble être pleine et absolue, est soumise à la restriction la plus périlleuse ; car, selon l'*article* 8, les actes politiques antérieurs seraient pris en considération pour tout amnistié qui se rendrait coupable de nouveaux actes, jugés attentatoires à la tranquillité publique ; or, il est tellement impossible que Venise supporte avec un calme parfait ce changement rapide de sa condition politique, il serait tellement facile de créer une agitation quelconque, les actes commis par les Vénitiens, qualifiés de *coupables* par l'Autriche, sont tellement nombreux, que tout homme impartial avouera qu'en fait, cette amnistie est complétement nulle et n'offre aucune sorte de garantie.

Nous n'avons cité que les points principaux ; mais ils suffisent pour édifier l'Europe sur le caractère réel des propositions de l'Autriche, pour prouver que les représentants de Venise ne pouvaient, sans trahir leur devoir, sanctionner, en y consentant, la ruine de cette ville et son déshonneur.

De pareilles conditions peuvent être imposées par la force, elles ne peuvent pas être acceptées par le libre assentiment d'un peuple qui se respecte.

BRÈVE ANALYSE DES PROPOSITIONS OFFERTES AUX VÉNITIENS, ET REJETÉES PAR CEUX-CI.

(*Réponse de M. V. Pasini à l'article de la Gazette de Milan* [1].)

VIENNE, 9 juin 1849.

ARTICLE 1er. On veut que, tout en payant sur son propre revenu et ses seules ressources, la ville de Venise fasse néanmoins faillite, en réduisant sa dette aux deux tiers et à la moitié. Sans rien accorder à cette ville, on veut lui infliger le déshonneur. *Il n'y aura pas*, dit-on, *de taxe de guerre*, mais en même temps on maintient celles qui ont été frappées sur les biens des Vénitiens en terre ferme. Laissant de côté l'illégalité de ces taxes en elles-mêmes, disons que si les Vénitiens ont des biens en terre ferme, c'est précisément parce qu'à Venise même il n'y a que des maisons. Ici encore, au lieu d'une concession, il n'y a que la *confirmation* des lourdes charges imposées.

ART. 2. *Les quelques décrets rendus par le gouvernement provisoire sur les droits civils seront respectés.* Mais comment détruirait-on des droits civils acquis probablement par des personnes étrangères au mouvement? cela ne servirait qu'à créer une confusion de plus sans aucun profit pour le gouvernement. C'est là une *nécessité*, non une concession.

ART. 3. *Le rétablissement du cordon douanier* n'est pas non plus une concession; car c'est une mesure temporaire, n'impliquant pas le maintien du port franc.

ART. 4. *Les anciens employés garderont leur emploi jusqu'à nouvelle disposition.* Ce n'est pas une concession, puisque dès demain ils pourront être chassés par suite d'une nouvelle disposition.

ART. 5. *Non-seulement les militaires étrangers, mais même les officiers et employés militaires nés dans le pays, sont bannis*

[1] Au moment même où Manin faisait insérer dans la Gazette de Venise sa réfutation et mandait à Pasini ce qu'on vient de lire, celui-ci présentait de son côté au prince Schwarzenberg une note que nous croyons devoir reproduire, sur le même sujet, et en remit une copie aux envoyés français et anglais.

sans exception. Ceci certes, ne peut s'appeler une concession, mais une *peine* et des plus graves.

Art. 6. *Sont obligées de quitter Venise, toutes les personnes même de condition civile qui n'y sont pas domiciliées depuis longtemps*. C'est encore, non une concession, mais une punition infligée à la ville qui subit une perte en perdant ses habitants.

Art. 7. *Sont exceptées de l'amnistie quarante personnes à désigner au moment de l'occupation*. Il serait difficile de trouver à Venise, outre les militaires déjà bannis en masse, quarante personnes plus spécialement compromises que d'autres dans la révolution. Cet article, loin d'être une concession, est la preuve, qu'on entend faire peser cet exil sur tous ceux qui ont pris part aux événements.

L'*article* 8 n'est pas certes une concession.

On n'a donc fait à Venise que de simples conditions de capitulation et des conditions *déshonorantes*. Car il est *déshonorant* de manquer au paiement de son papier-monnaie, et d'y manquer malgré une stipulation contraire expresse; *déshonorant* d'abandonner les employés civils à l'arbitraire du gouvernement qui se rétablit; *déshonorant* d'abandonner à l'exil et à la misère les officiers nés dans le pays; *déshonorant* d'abandonner quarante personnes civiles à la même peine; *déshonorant* enfin de reconnaître indirectement les taxes de guerre infligées à ceux de leurs concitoyens qui ont des propriétés en terre ferme.

V. Pasini.

SÉANCE PUBLIQUE DE L'ASSEMBLÉE VÉNÈTE.

14 juillet 1849.

Le représentant Tommaseo lit un rapport au nom de la commission chargée de recueillir les faits les plus honorables pour l'armée ou le peuple, et d'en rendre compte à l'Assemblée [1]. Après avoir raconté l'attaque du *Piazzale*, dans la nuit du 6 au 7 juillet, Tomaseo continue ainsi :

« Pour quiconque s'y connaît, la défense de ce pont n'est pas moins glorieuse que la défense même de Malghera, honorée par l'ennemi lui-même, si ce n'est que l'espace ici est plus étroit encore, et plus exposé, et la souffrance plus longue.

A mon avis, l'Assemblée doit aussi mentionner avec honneur les ouvriers, qui travaillent sans relâche, sous le canon de l'ennemi et dans les poudrières, qui sont si mal préservées contre les périls les plus graves [2].

Parmi les faits qui honorent le *peuple*, l'un des plus dignes de notre reconnaissance, est la fermeté et le calme avec lesquels il supporte les souffrances exceptionnelles de ce moment. Votre commission n'hésite pas à adresser au peuple, pour sa persévérance, des éloges aussi grands qu'à l'armée pour sa bravoure. Renoncer aux habitudes de toute une vie, attendre, l'argent à la main, pendant de longues heures, avant de pouvoir acheter un pain noir pour ses enfants, et l'attendre souvent vainement, tout cela presque sans murmures... c'est rendre à la patrie un service aussi glorieux que de combattre!

Maintenant, je demande la parole pour quelques observations au nom de la commission annonaire. »

[1] Cette commission, ainsi qu'une autre pour visiter les blessés, avait été nommée par l'Assemblée dans une séance précédente; la question politique proprement dite était désormais réservée pour les séances secrètes; dans les autres on discutait avec calme des points de législation ou d'administration, mais principalement les meilleures mesures à prendre pour alléger les souffrances de la population; gouvernement, particuliers, assemblée, tous rivalisaient de zèle dans ce but; l'attitude du peuple, sa résignation, son incomparable fermeté, ressortiront suffisamment de quelques extraits des rapports des deux commissions.

[2] Ce jour même une seconde explosion de la poudrière tua et blessa, outre le capitaine d'artillerie *Baroni*, vingt ouvriers qui y travaillaient.

(Suit une discussion, à laquelle prennent part Tommaseo, Pasini et Priuli, sur le nombre déjà fabriqué de moulins à main, sur le moyen d'atténuer le surcroît de souffrances résultant du chômage forcé, pendant quatre jours, du moulin Saint-Jérôme, à cause de réparations urgentes; sur le moyen de suppléer au manque de combustible, etc. [1].)

Un des secrétaires lit le rapport suivant au nom de la Commission, chargée de visiter les blessés :

« La Commission vient vous rendre compte de son honorable et pieuse mission.

Un seul de nos trois hôpitaux militaires est destiné à recevoir les blessés : celui dit *des convertis*, qui, après la chute de Malghera, dut être transporté de Sainte-Claire à la Giudecca. Hier il y avait dans cet hôpital en tout 550 malades, dont 117 blessés [2].

Le chiffre total des blessés entrés depuis le 28 mai, est de quatre cent vingt-quatre, sur lesquels, cinquante-sept sont morts, deux cent cinquante sont sortis guéris, cent dix-sept sont en traitement, ainsi que nous venons de le dire. L'affligeant spectacle de tant de blessures ne put nous empêcher de visiter un à un ces lits de douleur. Outre le sentiment du devoir, nous étions soutenus par la résignation des malades; pas un mouvement d'impatience n'a frappé nos regards, pas un cri de douleur nos oreilles. Chacun était là, en paix avec lui-même, recueilli dans son amour de la patrie, attendant avec calme les décrets de la Providence. Ainsi on nous disait que lors de leur transfert dans ce nouveau local, les blessés demandèrent tout d'abord à recevoir les consolations de la religion. Aucun d'eux n'a répondu à nos questions réitérées par un seul mot de plainte. Comme c'est là un fait honorable pour le directeur-

[1] Un comité pour la construction et la distribution de moulins à mains avait été créé, parce que Venise ne possédait qu'un seul grand moulin à vapeur en ce moment en réparation, et toujours insuffisant pour une population de 160,000 âmes, réduite à se nourrir presque exclusivement de grains.

[2] Le nombre des soldats *malades* était énorme. Manin dit dans une note : « La majeure partie de nos soldats dut entrer dans les hôpitaux ; ils étaient atteints de fièvres obstinées, contractées dans nos forts qui presque tous sont entourés de marais formés d'un mélange d'eau douce et d'eau de mer. Plus tard vint le choléra. »

docteur Steffanoni, c'est notre devoir de vous le dire. Nous devons ajouter aussi que la science chirurgicale et médicale s'est fait grandement honneur en sauvant tant de victimes, grâce aux soins et à l'habileté des chirurgiens opérateurs en chef. A notre première visite, après avoir achevé notre tournée, le père Tornielli s'adressant à haute voix à tous, leur dit comment l'Assemblée nous avait chargés de les remercier de ce qu'ils avaient fait pour la patrie, de les consoler, de nous informer, non-seulement de leurs besoins, mais de leurs désirs. Après avoir loué les sentiments dont nous les voyions animés, il les exhorta à y persévérer, les assurant que Dieu les récompenserait. Il termina par le cri : Vive la patrie, vive Venise ! Et ce cri fut répété avec émotion par toutes ces voix affaiblies.

Nous avons passé ensuite aux Offices. Établi depuis peu dans un nouveau local, et cela pendant une si grande détresse économique, cet hôpital ne saurait offrir l'aspect et l'abondance des ressources, qu'on voudrait toujours pouvoir admirer dans un hôpital. Pourtant rien ne nous a paru manquer de ce qui est essentiel pour remplir le plus saint des devoirs, celui de soulager la souffrance. Quant à la pharmacie, la guérison d'un si grand nombre de malades fournit la meilleure preuve qu'elle est bien pourvue, tandis que l'extrême propreté des lits démontre que le linge est souvent renouvelé; le directeur nous disait, en effet, qu'il y en avait suffisamment, quoique pourtant il en désirât davantage, surtout pour les bandages. La cuisine, lorsque nous y entrâmes, était en pleine activité; on n'y préparait que des mets convenables aux malades. Le pain était blanc, la viande, non inférieure certainement à la meilleure que les citoyens peuvent se procurer dans la disette actuelle. Dans l'impossibilité de renouveler la provision de vin ordinaire, on distribue aux convalescents du vin de Chypre, suivant leur état. Il est juste de signaler ici les mérites de l'administrateur en chef, M. Marini.

Une salle spéciale est destinée aux officiers. Il n'y en avait qu'un petit nombre qui, eux aussi, se louaient de la sollicitude et des soins dont ils sont l'objet. Beaucoup d'officiers blessés sont, comme vous le savez, soignés dans des maisons particulières.

Nous en avons visité plusieurs pour leur exprimer les sentiments de l'Assemblée, etc.

Il ne suffit pas toutefois que les blessés reçoivent tous les secours nécessaires, tant qu'ils sont à l'hôpital; il faut encore qu'ils trouvent une compensation, proportionnée au dommage souffert dans leur personne, qui leur assure des moyens d'existence. C'est là le but de la maison des Invalides de la *Giudecca*, où seront recueillies toutes les personnes civiles ou militaires qui, après avoir servi l'État, deviennent incapables de travailler. Cette maison est en voie d'organisation ; on s'occupe en ce moment de séparer les hommes entièrement impotents de ceux qui peuvent encore rendre quelques services. En attendant, les uns et les autres touchent la paie du soldat. Mais il faut songer aussi aux familles, tout en pourvoyant à l'existence de l'individu qui sortira infirme de l'hôpital, surtout aux familles d'ouvriers qui restent sans aucun moyen d'existence, lorsqu'elles sont privées de leurs chefs, même pour un temps limité. C'est afin d'accomplir cet acte de justice que l'Assemblée a voté la loi du 5 juin, dont l'exécution est confiée au commissariat de guerre pour les hôpitaux, etc., etc.

Après la lecture de ce rapport, l'Assemblée prend connaissance de diverses pétitions, etc.

La séance est levée à trois heures et demie.

LE COMITÉ DE VIGILANCE PUBLIQUE AUX VÉNITIENS.

VENISE, 16 juillet 1849.

C'est maintenant, peuple généreux, que tu dois prouver l'ardeur de ton patriotisme, montrer combien tu es digne de la liberté, digne de tes ancêtres! L'ennemi nous entoure d'un blocus rigoureux; pourtant ni le grain ni les moulins ne nous manquent encore. La Commission annonaire a pourvu tous les quartiers de moulins à main; il suffit que nous voulions nous en servir. En arrière donc toute plainte; au lieu de perdre notre temps en discussions oiseuses, que chacun de nous tâche de moudre de son côté le grain qui lui est nécessaire; que nos femmes surtout s'en occupent; elles pourvoiront ainsi aux besoins de la famille, et en même temps à leur propre dignité, trop souvent compromise, dans l'attente au milieu des rassemblements de la foule.

C'est ainsi que font nos frères de Chioggia aujourd'hui, c'est aussi ce que firent nos pères, lors du blocus de 1813.

Vénitiens, couronnons notre constance, invincible jusqu'ici, par un effort suprême; résistons jusqu'à notre *dernier pain!* c'est peut-être de ce dernier pain que nous viendra la récompense de tous nos sacrifices, la joie du triomphe, la liberté de l'Italie entière, qui ne cesse de tourner vers nos lagunes ses regards pleins de foi!

Les curés de vos diverses paroisses vous indiqueront où vous trouverez des moulins à main, mis gratuitement à votre disposition, ainsi que du grain au-dessous du cours de la farine. Accourez-y donc!

COMMISSION ANNONAIRE CENTRALE.

VENISE, 18 juillet 1849.

Afin que la répartition et le débit journaliers de la farine, du maïs et du grain se fassent avec régularité, en juste proportion des besoins de chaque famille et sans aucune perte, la commission annonaire centrale trouve nécessaire d'ordonner ce qui suit:

1° A dater du 23 juillet courant la vente au détail n'aura lieu que contre des cartes d'assignation [1].

2° Les cartes d'assignation seront valables pour quinze jours, mais la vente ne pourra être faite que pour un seul jour à la fois.

3° Sur chaque carte seront inscrits le nom de l'individu ou de la famille, la quantité de farine ou de grain assignée et l'endroit où elle devra être achetée.

Demain, 19 courant, les curés des diverses paroisses, assistés de deux citoyens désignés par la commission annonaire, établiront des registres indiquant les noms et prénoms des chefs de famille, leur demeure, le nombre des individus composant la famille, et la quantité nécessaire de farine, maïs ou grain pour chaque jour. Ils mettront le plus grand soin à vérifier l'exactitude des renseignements. Les registres seront remis à la commission annonaire, qui fixera définitivement les quantités à délivrer aux familles, eu égard aussi à leur position économique.

Puissent ces nouvelles mesures, adoptées pour assurer la plus équitable répartition des vivres, augmenter non-seulement les moyens de notre héroïque résistance, mais alléger les souffrances et les privations de notre excellent peuple et assurer de plus en plus la tranquillité publique !

Signé : LOUIS PASINI, Président.

CERUTTI, CORRER, FARIO, LOCATELLI, MARZANI, RADAELLI.

[1] Il n'y avait presque plus de blé à Venise ; on était arrivé à la fin d'une provision de 100,000 hectolitres que le ministre du commerce Pincherlé avait fait venir dès le mois de mai 1848, et que, malgré l'extrême détresse financière, on avait conservée intacte, jusqu'au moment du blocus rigoureux. Il existait encore une certaine quantité de maïs et de seigle, mais tout allait être épuisé le 24 août. C'est un mois avant, jour pour jour, que le nouveau règlement fut mis en vigueur. Par un autre avis la commission annonaire ordonna que chacune des commissions de district enverrait à tour de rôle deux de ses membres au moulin Saint-Jérôme pour surveiller, conjointement avec les agents de la commission centrale, le mélange du seigle au froment, qui se faisait dans une proportion toujours croissante. L'un des plus grands dangers des disettes étant le soupçon presque inévitable d'accaparement ou d'abus, on ne lira pas sans intérêt quelques-unes des mesures qui non-seulement parvinrent à assurer la distribution la plus équitable des vivres jusqu'au dernier jour, mais encore à inspirer à un peuple affamé la conviction de cette justice et de cette sollicitude.

GAZETTE DE VENISE, 18 JUILLET 1849.

L'ASSEMBLÉE DES REPRÉSENTANTS.

Au nom de Dieu et du peuple :

Considérant la nécessité d'organiser d'une manière permanente et efficace le concours prêté spontanément par la garde civique à la défense de Venise et des forts qui l'entourent ; que cette organisation doit être faite de manière à peser le moins possible sur chaque citoyen en particulier, et en même temps à ne porter aucun préjudice au service ordinaire de la garde civique ; qu'il est devenu nécessaire en conséquence de modifier quelques-unes des dispositions du décret de mobilisation rendu par le gouvernement provisoire le 17 août 1848 ;

DÉCRÈTE :

1° A dater de ce jour, toute permission ou exemption quelconque accordée pour le service de la garde civique est annulée. 2° Tout citoyen de dix-huit à cinquante-cinq ans (non compris dans les articles 12 et 13 du règlement organique) devra se présenter dans les quarante-huit heures du présent décret à l'état-major de sa légion pour être placé dans sa compagnie respective. 3° Quiconque manquera à ce devoir sera incorporé dans la troupe de ligne. 4° La garde civique mobilisée est fixée pour la commune de Venise au chiffre de mille hommes, plus les officiers. 5° Seront déduits sur ce chiffre la compagnie des *Bersaglieri* de la garde civique déjà mobilisés, ainsi que tous les citoyens âgés de dix-huit à quarante-cinq ans qui se présenteraient spontanément dans le désir d'être mobilisés pour la défense de la patrie. (Suivent diverses dispositions de détail.)

Les présentes dispositions dureront jusqu'à la fin du siége actuel. Pendant le court intervalle qui s'écoulera jusqu'à leur mise en vigueur, la garde civique continuera à se porter au secours de l'armée avec le zèle accoutumé partout où la défense de la patrie l'exigera.

Le gouvernement provisoire est chargé de l'exécution du présent décret.

Le Président, LOUIS PASINI. — Les vice-présidents, MINOTTO, VARÈ. — Les secrétaires, PASINI, RUFFINI, SOMMA, VALUSSI.

MANIN A PASINI.

VIENNE, 18 juillet 1849.

J'ai reçu le 11 du courant vos lignes du 6 et la copie du contre-projet remis par vous au comte Schwarzenberg.

Ma lettre du 9 et l'extrait de votre gazette officielle qui s'y trouvait joint vous auront fait apprécier les motifs qui nous ont décidés à repousser les conditions proposées par M. de Bruck; j'espère que vous vous serez empressé d'en donner communication aux envoyés d'Angleterre et de France comme je vous l'avais recommandé.

Toujours préoccupé néanmoins du moyen d'épargner à mon pays des maux plus grands encore, aujourd'hui surtout que ses souffrances se sont aggravées d'une manière incroyable, toujours fidèle aussi au conseil qui nous a été donné par la France et l'Angleterre, je voudrais que vous pussiez essayer de nouveau la voie de la conciliation, et dans ce but je vous envoie, d'une manière *purement privée et confidentielle*, un contre-projet à opposer aux propositions du 23 juin que l'Assemblée n'a pu prendre en considération. Quant au meilleur moyen de provoquer la discussion de ce projet, je l'abandonne à votre choix; je pense qu'il ne devrait pas être difficile de faire, que les envoyés des deux puissances en prissent l'initiative ou du moins y prêtassent leur concours énergique et efficace, en se chargeant d'y faire toute observation ou amplification nécessaires, d'autant plus que dans ce but leur concours nous a été promis officiellement.

N'oubliez pas surtout qu'en aucune façon ces propositions ne doivent sembler provenir de moi. Vous vous bornerez à faire entendre, qu'à votre avis, si de telles propositions nous étaient faites par l'Autriche elles seraient *probablement* acceptées par l'Assemblée.

Il est inutile de vous recommander de vous hâter afin d'arriver encore à un résultat quelconque, et surtout de mettre tous vos soins à ce que notre dignité ne soit pas compromise.

Une dernière instruction très-importante est celle-ci : Vous savez qu'on nous a proposé de faire des provinces vénètes un État *séparé*, ayant Venise pour capitale. Dans l'intérêt de la Lombardie elle-même, nous devons accepter cette proposition, car en réunissant les provinces lombardes et vénètes avec *Vérone* pour capitale, on ferait de Milan et de Venise des villes de province, tandis qu'il est d'une importance extrême pour notre avenir qu'elles restent *capitales*, qu'elles reprennent de la vie, qu'elles demeurent enfin les centres du mouvement intellectuel, moral et industriel du pays. Vos démarches doivent donc tendre à faire maintenir cette proposition de M. de Bruck, en donnant la préférence à la combinaison d'après laquelle les provinces vénètes seraient constituées en état *séparé* avec Venise pour capitale, et formeraient un des domaines dont il est parlé dans la patente du 4 mars [1].

MANIN.

[1] A cette dépêche était joint un contre-projet, trop long pour être reproduit entièrement ; mais dont voici les points principaux indiqués, comme devant précéder la soumission de Venise :

« Promulgation *formelle* des droits fondamentaux communs à tout l'Empire, proclamés par la patente du 4 mars.— Publication du statut constitutionnel spécial du royaume dans le courant de 1849, convocation de la première diète en janvier 1850. — Reconnaissance de la dette publique créée par le gouvernement provisoire de Venise, amortissement de son papier-monnaie, selon les conditions stipulées lors de l'émission. — Maintien à Venise du port franc, de l'arsenal, de la banque, de la garde nationale. — Les officiers vénitiens, précédemment au service autrichien, ne pourront être punis, mais seulement être mis en disponibilité avec les appointements afférents à leurs grades. — Les amendes de guerre et les séquestres infligés aux Vénitiens propriétaires en terre ferme seront levés, les biens rendus aux possesseurs. — Jamais et dans aucun cas un Vénitien, civil ou militaire, ne pourra être recherché pour des faits politiques antérieurs. — Les quarante personnes à exiler devront être désignées nominativement *avant* l'occupation ; — enfin, pendant le temps intermédiaire entre la réoccupation et la mise en vigueur du *statut constitutionnel*, trois citoyens choisis par le commissaire impérial sur une liste de sept présentée par la commune, feront partie du gouvernement de Venise. »

PASINI A MANIN.

VIENNE, 18 juillet 1849.

Je n'ai pas encore reçu de lettre qui m'assure que vous soyez instruit de mon voyage à Vienne. Profitant de la permission de lord Palmerston, je vous envoie par l'ambassade anglaise les diverses notes que j'ai remises au prince Schwarzenberg. Veuillez me faire tenir vos instructions par la même voie.

19 juillet.

Aujourd'hui, pour la première fois, j'ai reçu deux lettres de vous directement de Venise du 5 et du 9 juillet.

Dès le 9 j'avais remis au prince Schwarzenberg et aux ministres anglais et français une courte analyse des conditions offertes à Venise par M. de Bruck. Je m'occupe en ce moment d'en faire autant pour son projet de *statut*, seulement, avant de remettre mon mémoire, je voudrais tâcher d'avoir ce *statut* sous les yeux. Sous le rapport financier entre autres, il est tellement en contradiction avec cette patente du 4 mars (dont il annonce l'application) que le baron de Kuebeck lui-même a dû reconnaître la gravité de nos objections.

Néanmoins le seul résultat à espérer de tout cela, c'est d'avoir démontré davantage encore la modération et la raison de nos demandes ; car ici tout le monde répète : « Qu'on ne s'occupera de la constitution du royaume qu'*après* la reddition de Venise, » langage qui dénote ou une susceptibilité tout à fait indigne d'un grand état, ou plutôt sa mauvaise foi. Aussi obéirai-je à vos ordres, en retournant à Paris dès que je pourrai considérer ma mission comme entièrement épuisée.

V. PASINI.

MANIN A PASINI A VIENNE.

VENISE, 27 juillet 1849.

J'ai reçu par l'entremise des consuls anglais et français vos lettres des 18 et 19 de ce mois et les documents qui y étaient joints.

Je vous remercie de tout ce que vous avez tenté pour notre cause : je ne puis que confirmer mes instructions du 18 courant. Notre position devient plus grave de jour en jour, et il n'y a plus de temps à perdre ; or, restez donc à Vienne, invoquez chaudement les envoyés de France et d'Angleterre, faites-leur comprendre que les conditions proposées par M. de Bruck auraient entraîné la ruine irréparable de Venise et que nous ne pouvions pas les accepter ; faites-leur entendre que, *peut-être*, aurions-nous pu adhérer à des conditions moins contraires à notre honneur et à nos intérêts. Agissez, en un mot, avec cette habileté, ce dévouement, cette activité dont vous avez donné tant et de si remarquables preuves [1]. MANIN.

SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE VÉNÈTE

26 *juillet* 1849.

Le président Pasini : Le représentant Canella a la parole.

Représentant Canella : Citoyens, la commission qui doit vous rendre compte des faits glorieux de notre lutte, ne peut se dispenser de vous entretenir du cruel accident qui a rendu douze personnes victimes des plus atroces douleurs [2], mais qui, en même temps, a servi à constater que l'enthousiasme, chez le peuple comme chez le soldat, ne diminue pas, que l'un et l'autre sont toujours aussi prêts à faire de grandes choses, avec ceux qui savent les conduire.

Pour se faire une idée des tortures de l'enfer, il eût suffi d'entrer le 14 courant à l'hôpital San-Giorgio. Onze infortunés y étaient gisants dans une salle séparée, brûlés de la tête aux pieds

[1] C'est la dernière lettre de Manin à Pasini.

[2] Il s'agit de la deuxième explosion de la poudrière de la Grazia, le 14 juillet.

et offrant le spectacle des plus atroces tortures. Eh bien, au milieu de cette agonie, pas une parole de plainte, pas une parole de regret! Écoutez au contraire, citoyens, jusqu'où peut aller l'amour de la patrie, l'amour de la liberté.

Sébastien Nozzadin de Venise, en proie déjà aux affres de la mort, appela à son lit le chirurgien en chef (c'était moi) et lui raconta comme quoi Manin était cause qu'il se trouvait à cette triste extrémité, puisque c'était sur son conseil qu'il s'était fait soldat. « Mais, ajouta-t-il, ne croyez pas que je veuille reprocher mon sort à Daniel Manin, oh, non : *vive Manin, vive l'Italie!* » Et aussitôt tous ses infortunés compagnons de douleur de se joindre à lui, s'écriant tous : *vive Manin, vive l'Italie!*

Oh ! chère Italie ! non, tu ne saurais périr, tant que tu seras servie par un peuple tel que le peuple de Venise, pourvu que son enthousiasme soit soutenu par la parole de cet homme qui fut et qui est toujours son idole [1] ! »

A la fin de cette séance le président Pasini prévient l'Assemblée que six représentants ont déposé une proposition d'urgence pour que l'assemblée soit convoquée en séance secrète, à l'effet d'adresser au gouvernement des interpellations importantes.

En même temps le président vient de recevoir du gouvernement l'avis qu'ayant des communications importantes à faire à l'Assemblée, il désire qu'elle se réunisse en séance secrète après-demain, samedi, 28 juillet.

L'assemblée consultée fixe la séance secrète à samedi, midi.

La séance est levée.

SÉANCE SECRÈTE DU 28 JUILLET.

Le président Manin : Le 15 juin dernier le gouvernement a fourni à une commission nommée par l'assemblée des renseignements *complets* sur notre situation, mais on jugea dangereux de les communiquer à l'assemblée entière. Depuis lors, nos res-

[1] Ces derniers mots renferment une sorte de reproche à Manin, qui depuis quelque temps n'avait plus adressé de discours au peuple.

sources ont nécessairement diminué ; il est indispensable que ceux qui doivent voter soient exactement instruits de la situation actuelle, et pourtant il serait dangereux de publier des chiffres précis, car rien n'importe plus que d'empêcher l'ennemi de savoir au juste quel jour toutes nos ressources seront épuisées. Je propose donc que, cette fois encore, l'Assemblée nomme une commission à laquelle elle accordera un vote de confiance.

Le président Pasini invite la commission militaire à dire son opinion à ce sujet.

Le représentant Sirtori, membre de cette commission, dit qu'à son avis aucun chiffre exact ne devrait être communiqué, pas même à une commission secrète ; sous le rapport militaire il n'y a que des choses rassurantes à dire.

Le représentant Varè interpelle le gouvernement sur les ressources existantes et sur les espérances pour l'avenir.

Le représentant Berlan, qui s'était joint au précédent orateur pour demander la convocation d'une *séance* secrète, désapprouve néanmoins la nomination d'une *commission* secrète. La connaissance des chiffres exacts, quelque peu rassurants qu'ils soient, n'effraiera personne ; elle poussera au contraire, à des mesures plus énergiques. Les représentants Talamini et Cavaletto, se joignent au représentant Berlan, se portant garants de l'esprit ferme et hardi de la troupe.

Le président Manin dit que quant à la situation politique, tout ce qu'il en sait lui-même, les représentants le savent également ; ils connaissent les espérances déçues aussi bien que celles qui ont reparu à l'horizon ; pour ce qui concerne notre condition financière, il n'éprouve aucune difficulté à la faire connaître ; mais en agissant de même pour les vivres, il craindrait de hâter la chute de Venise. Si l'ennemi venait à savoir quel jour au juste nous n'aurons plus de pain, il resterait l'arme au bras à attendre que nous soyons forcés de l'appeler. Il faut toutefois ajouter qu'on a beaucoup exagéré le manque de vivres.

Le représentant Père Tornielli dit qu'il croit aussi nécessaire de garder le silence au sujet des vivres, mais que du reste le peuple semble déjà persuadé qu'il n'y en a plus pour beaucoup de temps. Il demande si le gouvernement a des nouvelles de la Hongrie et

insiste sur la nécessité de rompre le blocus, pour que notre résistance se prolonge le plus longtemps possible et que Venise ne retombe pas entre les mains de l'Autriche, avant que les Hongrois puissent descendre en Italie.

Le président Manin répond que personne ne peut ignorer que nous sommes bloqués hermétiquement, et que les communications avec la Hongrie sont presque impossibles. Aucune nouvelle n'est arrivée de l'envoyé hongrois qui a traité avec nous, et pourtant il était en mesure d'en recevoir de son gouvernement; jusqu'ici aucune des promesses hongroises n'a été remplie ; il n'est venu ni vivres, ni argent, ni secours armé. Nous avons nous-mêmes envoyé un agent en Hongrie, mais de lui non plus nous n'avons reçu aucune nouvelle. Quant aux espérances répandues dernièrement, elles s'appuient sur des journaux et sur des correspondances, mais il n'y a rien de positif.

Le représentant Benvenuti interpelle le gouvernement sur ses relations avec les consuls français et anglais et sur la mission de Valentin Pasini à Vienne.

Le représentant Avesani se joint au député Benvenuti ; il déclare aussi être opposé à la nomination d'une commission secrète, parce que cela augmenterait l'inquiétude dans la ville. Pourquoi, dit-il, a-t-on convoqué une séance secrète, si le gouvernement juge imprudent de lui communiquer des chiffres? On craint que l'ennemi n'apprenne le jour où finiront les vivres et les munitions, mais ce jour il ne l'attend pas moins. Puis si cette commission secrète répond aux questions qui lui seront inévitablement adressées de tous côtés, l'inconvénient qu'on voulait éviter subsiste; si elle refuse de répondre, l'inquiétude augmente.

Le représentant Scarpa. Avant-hier, j'étais arrivé à la séance, ému de certains bruits répandus dans la ville ; c'est pourquoi je me suis joint au représentant Varè pour demander une séance secrète. On s'entretenait de pourparlers entre notre gouvernement et les consuls français et anglais, de la réquisition de dix bâtiments, de leur affrétement pour transporter, non des marchandises, mais un très-grand nombre de passagers, on parlait de deux mille. Ce fait, s'il est exact, peut jeter le découragement dans le peuple, parce qu'il indique plus clairement l'idée d'une capitulation.

Le Président Manin : Je laisse de côté la question de l'opportunité d'une séance secrète, puisque dans aucun cas le gouvernement n'aurait pu se refuser à la demande qui en avait été faite par des représentants, et je réponds de suite aux autres interpellations des représentants Benvenuti et Avesani. J'ai eu en effet des entretiens avec les consuls anglais et français, mais quant au premier, vous connaissez ses opinions, et lorsque les résolutions, prises par l'Assemblée au mois de juin, l'eurent enfin convaincu que la résistance ne venait pas de moi seul, il a supprimé ses visites. Le consul français, au contraire, est personnellement favorable à notre cause, mais il est obligé de se conformer aux instructions de son gouvernement.

Pour ce qui concerne notre envoyé à Paris, Valentin Pasini, j'ai déjà dit à la commission consultative qu'il est à Vienne, où il s'est rendu sur le conseil de lord Palmerston, et où l'on n'a consenti à le recevoir qu'à titre de simple particulier, qui serait admis à faire connaître son opinion personnelle sur les affaires de son pays. Il a présenté effectivement plusieurs notes, mais n'a pas été écouté le moins du monde.

Quant aux bâtiments qui ont été nolisés, je prie le représentant Baldiserotto de répondre à ce sujet.

Le représentant Baldiserotto : Quelques bâtiments ont été nolisés en effet par le consul français, afin de pouvoir, en cas de catastrophe, offrir un moyen de salut aux gens les plus compromis. Le gouvernement l'a su, et il n'a pas voulu s'y opposer, parce qu'une telle mesure ne peut qu'encourager davantage les combattants, en leur réservant un moyen de retraite possible.

Le représentant Avesani trouve que toute communication sur les vivres, soit à l'Assemblée, soit à une commission, est inutile. Ou, dit-il, il y en a beaucoup; dans ce cas, nous en profiterons ; ou bien, il y en a peu, et ce n'est qu'un motif de plus d'insister pour que la marine fasse les plus grands efforts. C'est sur mer qu'il s'agit de faire des miracles ; du côté de la mer, Venise est imprenable ; la flotte autrichienne s'en trouve d'ailleurs détournée en ce moment par le danger qui la menace à Fiume ; nous pourrions même la trouver disséminée et, dans ce cas, l'entreprise n'exigerait pas, à beaucoup près,

le degré d'héroïsme que notre ancienne marine sut déployer.

Au point de vue de la politique générale, on nous a tracé un tableau par trop sombre. En principe, j'en conviens, l'Angleterre, alliée naturelle de l'Autriche par crainte de la Russie, nous est hostile ; mais aujourd'hui un cas nouveau a surgi ; l'Autriche ayant appelé la Russie à son secours, la conséquence toute naturelle de ce fait sera de la placer désormais sous le patronage de cette puissance. Or cela change entièrement la situation et déjà nous voyons la presse anglaise prendre parti pour la Hongrie. Quant à la France, nous a-t-on dit encore, sa politique, se dessine suffisamment dans ses proclamations de Rome. Il y est parlé en effet de la *restauration du gouvernement papal ;* mais en fait, c'est le commandant français qui réorganise le gouvernement, et déjà dans la circulaire du prince Schwarzenberg on voit poindre la discorde à ce sujet entre le gouvernement français et le gouvernement autrichien. Les expressions religieuses des proclamations françaises ne changent pas pour moi le fond des choses, qui est toujours celui-ci : une armée française est en Italie et le Piémont hésite à conclure la paix avec l'Autriche. Notre situation, empirée depuis le 2 avril sous le rapport des vivres et par la perte de Malghera, ne l'est donc pas, au point de vue de la politique générale.

On aurait tort aussi de dire que la Hongrie nous a manqué de parole ; il est vrai qu'on avait fixé deux mois pour l'arrivée des secours, mais nous ne sommes pas ici des négociants ; l'intervention russe, qui alors n'était que menaçante, s'est effectuée depuis, et même, à notre joie, nous avons vu la Hongrie tenir tête aux deux empereurs, et remporter des victoires précisément là où elles nous sont le plus utiles, en *Croatie.*

Le président Manin : Je crois qu'on a mal interprété mes paroles ; interrogé sur l'attitude des consuls envers nous, j'ai répondu qu'ils s'en tenaient à leurs instructions. Quant à la Hongrie, il a été bien loin de ma pensée de l'accuser ; j'ai dit simplement que nous avions espéré des secours de ce côté, et que ces secours n'étaient point arrivés dans le terme fixé. La politique générale sera traitée dans la discussion générale.

Le représentant Mauragonato, ministre des finances, déclare

que toutes les ressources financières seront épuisées le 20 août prochain. Il faut y pourvoir, ou par un emprunt forcé, à quoi il est opposé, ou par un nouvel impôt extraordinaire sur les immeubles. Le gouvernement ne peut apporter de projet arrêté, parce que, pour établir un nouvel impôt extraordinaire, il faut le consentement du conseil communal, et que ce n'est qu'en cas de refus de sa part qu'on discuterait l'emprunt forcé.

Le représentant Baldiserotto lit un rapport sur la marine. On y attribue le défaut d'ensemble et de mesures efficaces, qu'on reproche à la marine, en partie aux circonstances politiques, et en partie à certaines erreurs commises par l'administration précédente[1]. C'est toutefois à tort qu'on accuserait la marine d'avoir rendu peu ou point de services; sans doute elle en rendra de plus grands encore, mais certaines expressions du représentant Avesani ont lieu d'étonner.

Le président Manin : Je tiens à constater que je ne souscris en aucune manière au jugement émis par le représentant Baldiserotto sur l'emploi, donné à la marine par l'administration qui a précédé l'avénement de la commission militaire. A cette époque il n'existait, à Venise, aucune autre force armée sur laquelle on pût compter pour sa défense que la marine ; bien certainement on excusera le gouvernement qui s'est servi de la *seule* qu'il y eût, pour empêcher Venise de tomber entre les mains des Autrichiens!

Le représentant Benvenuti demande à la commission militaire s'il n'y aurait pas moyen de faire quelques sorties de *Brondolo?*

Le général Ulloa : Je ne crois ni utile ni opportun de discuter ici des plans de campagne. Nos troupes sont *admirables* d'audace et de discipline; prétendre d'elles plus qu'elles ne font serait une exagération. Contentons-nous d'une défense méthodique ; un coup hasardé ne saurait apporter des avantages considérables, tandis qu'il pourrait entraîner les plus grands dommages.

Le représentant Baldiserotto énumère les forces navales ;

[1] Après le 11 août, les troupes de marine avaient été disséminées dans les forts et dans la lagune, où elles avaient rendu d'éminents services; mais plus tard on prétendit que cette mesure, nécessitée par les circonstances, avait désorganisé la flotte. Elle fut réorganisée par la commission militaire après le 19 juin.

elles consistent en deux corvettes de premier rang, deux de second, trois bricks, une goëlette, un pyroscaphe de guerre et douze bâtiments divers, disséminés dans l'estuaire. Il y a de plus une frégate, trois pyroscaphes de guerre, et deux goëlettes en construction, et nous avons de quoi armer une de ces dernières. On travaille avec ardeur; pourtant rien ne pourra être terminé avant un ou deux mois. On avait nolisé trente-quatre *trabaccoli* pour faire une expédition sur les côtes de la Romagne; cette tentative n'a pas réussi, mais ces barques concourent à la défense de la lagune.

Le représentant Benvenuti interpelle la commission militaire sur l'effectif des troupes.

Le général Ullòa. Les chiffres que je pourrais vous indiquer ne vous édifieraient pas sur ce que vous voulez réellement savoir. Pour cela, il faudrait dire précisément le nombre des officiers et celui des malades, ce qui serait, non-seulement difficile, mais dangereux.

Le représentant Tomaseo : Ce qui aujourd'hui importe avant tout, c'est de savoir ce qu'il faudra dire au peuple. J'approuve Manin et Ullòa de ne pas divulguer l'état exact des vivres ni des ressources militaires; mais la chose importante, c'est la réponse à donner à cette population qui souffre; qui attend, qui ne s'entend plus adresser aucune parole consolante, ni par l'Assemblée, ni par le gouvernement; n'oublions pas que la base de notre liberté se trouve dans les dispositions énergiques de ce peuple. Toutefois, quand même nous pourrions lui dire que nous tiendrons encore trois mois, à quoi bon, si ce doit être d'une manière toute passive? devons-nous attendre, je le demande, que ce peuple, affamé, vienne demander à la porte de cette Assemblée *du pain* et une lâcheté? En conséquence, je propose de promulguer un décret qui excite de nouveau l'énergie du peuple et celle de l'armée.

Le président Manin fait observer qu'une discussion sur ce que nous devons dire au peuple, ne peut venir qu'après la décision sur ce que nous devons faire. En exposant l'état exact des choses, le gouvernement a entendu demander à l'Assemblée quelle conduite il doit tenir; les ressources du pays vont être épuisées et

le gouvernement ne peut pas attendre le *dernier* moment pour venir vous demander ce qu'il doit faire. C'est le devoir du gouvernement d'avertir par intervalles l'Assemblée de l'épuisement graduel de nos ressources ; c'est le devoir de l'Assemblée d'indiquer au gouvernement la voie qu'il doit suivre.

Les représentants Avesani et *Benvenuti* disent que c'est au contraire au gouvernement d'apporter une proposition positive. Benvenuti ajoute : Tous les faits sont connus du gouvernement; l'homme qui est à sa tête jouit de l'estime publique, il doit avoir certainement une opinion; qu'il ait le courage de nous la communiquer; quant à nous, nous sommes certains, que de sa part, rien ne saurait être proposé à l'Assemblée, qui ne soit honorable.

Le représentant Varè ne trouve pas qu'il y aît lieu de faire une proposition quelconque : L'Assemblée, dit-il, doit simplement répondre au gouvernement : « Nous prenons acte de vos communications ; » une proposition ne serait opportune que dans le cas où le gouvernement devrait *changer* de ligne de conduite.

Le représentant Avesani, se joignant à Benvenuti, demande que l'Assemblée passe à l'ordre du jour, en se fondant sur la promesse *d'une prochaine sortie de l'escadre pour ravitailler Venise.*

Le président Manin : Le gouvernement a déjà dit qu'il croit nécessaire et, par conséquent, son devoir de faire connaître toute la situation, non pas à l'Assemblée entière, mais à une commission secrète désignée par elle. Lorsque cette commission saura tout, elle, ou un de ses membres, pourra faire une proposition. Quant à rompre le blocus, réfléchissez qu'il ne suffirait pas d'éloigner l'ennemi, mais qu'il faudrait aussi pouvoir délivrer les provinces du côté de la Romagne et de l'Istrie qu'il occupe, vaincre la difficulté de faire des achats sans argent effectif, et que par-dessus tout le temps nous manque.

Ou l'Assemblée pense qu'il faut résister jusqu'à ce que le dernier morceau de pain et le dernier grain de poudre soient consommés, et ce moment une fois arrivé, nous rendre *à merci*, ou bien elle croit qu'il ne faut pas attendre jusqu'à ce moment suprême. Mais dans l'un ou l'autre cas, c'est aux représentants du peuple et de l'armée qu'incombe le devoir de le dire.

Le représentant Cavedalis : Après ce que vient de dire le président du gouvernement, citoyens représentants, il faut déterminer d'une manière positive la portée des paroles du 2 avril, car les dispositions à prendre en dépendent. Si ces paroles veulent dire, que nous devons attendre l'ennemi *dans Venise même*, nous sommes tout prêts, nous autres soldats ; seulement, dans ce cas, il faut prendre quelques nouvelles mesures et concentrer le pouvoir dans une seule main. Mais s'il s'agit de donner à cette parole un sens moins excessif (et j'ai cru comprendre ainsi les négociations entamées et plus encore l'absence de certaines mesures), alors il faut prendre un parti sur-le-champ ; car la position de Venise est exceptionnelle ; l'armée ne peut se frayer un passage à travers l'ennemi, et par conséquent c'est pour vous un devoir de vous occuper sérieusement du sort des défenseurs de Venise.

Le représentant Tornielli ayant interpellé les membres de la marine qui sont présents, le *représentant Mazzuchelli* lui répond que la marine sortira au premier ordre qu'elle recevra, mais que de très-grandes difficultés s'opposent à ce qu'elle réussisse. Il dit : Très-probablement l'ennemi évitera le combat et s'éloignera pour nous envelopper ; mais dans tous les cas ne croyez pas que ce soit chose facile que de rompre le blocus. C'est beaucoup plus pour notre propre *honneur* que nous sommes pour vous et avec vous qu'en vue des services que nous pouvons réellement espérer de rendre.

Après quelques autres observations, échangées à ce sujet entre les représentants Sirtori, Caluci et Baldiserotto, le représentant Varè propose l'ordre du jour qui suit :

« L'Assemblée, comptant sur la valeur éprouvée de l'armée, sur l'entreprise hardie, promise par la flotte, sur la persévérance héroïque du peuple vénitien, sur l'action concordante du pouvoir exécutif afin de maintenir la résolution prise de résister *à tout prix,* invitant le gouvernement à lui présenter de dix jours en dix jours un rapport sur la situation, *passe à l'ordre du jour.* »

Le président Manin : Il faut absolument que l'Assemblée décide quelle portée elle entend donner à la parole du 2 avril.

Jamais, tant qu'il ne connaîtra pas la volonté précise de l'Assemblée à cet égard, le gouvernement ne sera dans le cas de lui faire une proposition.

La volonté de l'Assemblée est-elle que nous consommions notre dernier morceau de pain, et qu'ensuite nous nous rendions à *merci?*

Veut-elle que lorsque la situation sera aggravée au point de devoir absolument prendre une mesure, cette mesure soit prise, sans qu'on le lui dise?

Le représentant Benvenuti : Le discours du président Manin se réduit à dire : « J'ignore quelle ligne de conduite je dois suivre, » et il est certain que l'Assemblée ne peut le laisser dans cette incertitude. Mais l'alternative qui nous est posée, l'est aujourd'hui pour la première fois, les circoustances se sont donc modifiées. Or, vous qui counaissez mieux que nous ces circonstances, dites-nous laquelle de ces alternatives vous choisiriez.

Le représentant Caluci soutient que le gouvernement n'est nullement obligé de faire une déclaration de ce genre; il a devant lui un décret de l'Assemblée; c'est à l'Assemblée elle-même de l'interpréter. Dites quelle portée précise vous entendez lui donner, et le gouvernement vous proposera le moyen de le mettre à exécution.

Le représentant Avesani : Ce sont des propositions *positives*, non *négatives* qu'on doit soumettre à une Assemblée; il faut lui dire : « voici la situation; voulez-vous continuer à résister? » et non pas : « jusqu'à quel moment, voulez-vous continuer à résister? » La réponse serait impolitique et même impossible.

Le président Manin : Le système d'Avesani semble logique, mais en fait il est impraticable; car lorsque je viendrais dire à l'Assemblée, *il n'y a plus moyen de résister*, le système croulerait aussitôt de lui-même, pour faire place à une reddition à *merci;* attendu que ce moment une fois arrivé, il serait devenu impossible que l'armée continue à combattre ni que le peuple reste calme.

Le représentant Varè : Alors l'Assemblée devra constater la situation, mais elle ne doit jamais la sanctionner par son initiative.

(*La séance reste suspendue pendant une demi-heure.*)

A la reprise le *représentant Benvenuti* dit : Il est impossible

que l'Assemblée réponde à la question du gouvernement en passant à l'ordre du jour; elle doit ou demander au président Manin son opinion personnelle sur l'alternative qu'il a posée, ou bien la décider par son vote.

Le représentant Ruffini: Je ne crois pas que l'Assemblée puisse voter sur la première partie de l'alternative, c'est-à-dire décider s'il faut consommer le dernier pain et le dernier grain de poudre et ensuite nous rendre à merci; je ne crois pas, en un mot, qu'elle puisse décréter la destruction matérielle de Venise. De telles résolutions, qui honorent l'héroïsme des nations, peuvent être prises dans un camp d'armée, au milieu de circonstances qui, en excitant l'enthousiasme, étouffent toute autre réflexion; mais elles ne peuvent pas l'être dans la calme enceinte d'une assemblée délibérante. Qui de nous oserait déposer froidement son vote pour la destruction de notre ville natale? Pour moi, citoyens, je crois que notre mandat s'arrête à cette extrême limite; je crois que, pour l'outre-passer, il faudrait avoir obtenu l'assentiment *explicite* du peuple.

Mais dès lors une question grave se présente, et nous devons la résoudre, avant de quitter cette salle. Le gouvernement ne nous a pas dissimulé son incertitude sur le système que nous entendons suivre; ce serait donc agir en *mauvais citoyens*, et comme représentants nous manquerions à notre premier devoir, si nous refusions de donner au gouvernement le moyen de marcher d'un pas ferme, dans une voie déterminée.

Nous voulons maintenir *intact* notre décret du 2 avril; nous voulons qu'avant de céder, si malheureusement il faut céder, Venise ait épuisé *tous les moyens de résistance*. Mais il serait impolitique, peu digne de l'Assemblée, et j'ajouterai impossible, d'indiquer d'avance le moment précis où le gouvernement devra commencer à entrer en négociations. Le choix de ce moment doit être confié à une seule personne, assez attachée au salut de Venise pour ne pas l'exposer à une reddition *à merci*, assez attachée à sa gloire pour que cette reddition soit l'effet évident de la nécessité. Par ce motif, je propose de voter l'ordre du jour suivant:

« L'Assemblée, certaine que le gouvernement répondra pleine-

ment à la confiance que Venise a mise en lui pour son salut et pour son honneur, confère au président Manin tous les pouvoirs nécessaires pour atteindre ce but, sous la réserve de sanctionner définitivement les actes diplomatiques. »

Le président Manin dit qu'en effet le gouvernement doit être concentré entre les mains d'une seule personne, mais que ce doit être un militaire, ayant autorité pour prendre dans un moment extrême toute mesure nécessaire; lui-même ne pourrait donc pas accepter la mission que lui destine l'ordre du jour du représentant Ruffini.

Le représentant Minotto insiste de nouveau pour que l'Assemblée détermine nettement la portée du décret du 2 avril.

Le représentant Varè : Il ne peut être question que de l'interprétation précise des mots : *à tout prix*. Sur tout autre point, une délibération de l'Assemblée serait un déshonneur et porterait un dommage irréparable à Venise ; car aujourd'hui Venise jouit de toute la plénitude de ses droits et l'Assemblée doit se garder d'apposer en quelque sorte elle-même sa signature au traité de Campo-Formio. Si notre résistance doit avoir un triste résultat, que ce ne soit du moins qu'un *fait*, non la conséquence d'une délibération ; l'Assemblée vénète ne doit faire aucun acte qui transfère à autrui cette souveraineté qui est dans le peuple, ni en signer aucun qui semble reconnaître la souveraineté de l'étranger sur notre pays ; seulement si nous devons succomber, quelqu'un doit être chargé de dire : « L'impossibilité physique de résister est arrivée. » En supposant donc que l'entreprise de la flotte échoue, et qu'il ne reste plus absolument aucun moyen de subsister, *qui* devra prononcer la parole suprême ? l'Assemblée ? un pouvoir civil ? un pouvoir militaire ? La seule question à examiner est de savoir ce qui portera le moins de préjudice à la patrie, et, à mon avis, l'ordre du jour du représentant Ruffini ne pose pas assez clairement cette question.

Le représentant Ruffini : Tout récemment la constituante romaine, forcée de traiter avec les envahisseurs de la patrie, a montré aux applaudissements de nous tous, comment une assemblée, tout en délibérant, peut sauvegarder l'honneur de

son pays. Mais nous avons d'ailleurs l'exemple de la municipalité vénitienne, qui refusa, par *une délibération formelle*, de sanctionner la prise de possession de l'Autriche. Mon ordre du jour laisse pleine liberté à l'Assemblée, de prendre toute délibération qui soit conforme à l'honneur de la patrie.

Le président Manin renouvelle son refus personnel, en s'appuyant sur les motifs déjà indiqués.

Le représentant Tomaseo dit qu'il s'agit ici d'une question de *principe*; tout acte de confiance lui semble impossible en ce moment, attendu que l'Assemblée actuelle n'a plus que peu de jours d'existence, et qu'on ne saurait fixer le moment précis des négociations. Or, dans l'intervalle des deux assemblées, il n'existerait aucun pouvoir pour sanctionner les résolutions du gouvernement, et celui-ci se trouverait entièrement abandonné à lui-même, etc.

Le représentant Avesani pense que la question se trouve résolue par cette considération, qu'aucune rédaction ne saurait s'accorder avec l'invitation qu'on veut adresser à la flotte de sortir.

Le représentant Ruffini retire son ordre du jour, parce que le refus du président Manin lui ôte sa base principale.

Le président met aux voix l'ordre du jour du représentant Varè, ainsi modifié :

« L'Assemblée des représentants de Venise,

« Après avoir entendu les communications du gouvernement, confiante dans l'entreprise hardie promise par notre vaillante flotte, la valeur des troupes, le concours de la garde civique, l'héroïque persévérance du peuple, et l'action concordante des pouvoirs exécutifs,

« Passe à l'ordre du jour. »

Vote : pour, 65 voix ; contre, 38. L'ordre du jour est adopté.

Signé : le président Pasini, etc.

Les vice-présidents, etc. Les secrétaires, etc.

(*La séance est levée.*)

BOMBARDEMENT, FAMINE ET CHOLÉRA

S'il nous était resté un espoir quelconque, j'aurais prolongé la résistance. On aurait mangé des cailloux...
MANIN, *Notes détachées.*

L'iniquité est *la base* du droit public européen.
MANIN.

GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE.

(*Bulletin de la guerre.*)

1er district de défense, 30 juillet, six heures du matin.

La nuit dernière, à onze heures et demie, l'ennemi ouvrit le feu de ses batteries de San-Giuliano et de la tête du pont; ces batteries restaient disposées à peu près comme elles l'étaient précédemment; seulement, au lieu de contre-battre nos forts de San-Secondo et San-Antonio, les canons, cette fois-ci, étaient disposés de manière qu'en leur donnant l'extrême élévation de 45 degrés, les projectiles, acquérant la plus grande portée, tombassent dans l'intérieur de la ville.

Le dommage causé a été toutefois insignifiant, les boulets et les bombes tombant perpendiculairement sur les toits et les murs des maisons. Il n'y a eu qu'un seul blessé pendant toute la nuit.

Le bombardement dura à peu près une heure, après quoi il se ralentit un peu; en ce moment on lance seulement de temps à autre quelques projectiles contre nos batteries et dans l'intérieur de la ville.

De notre côté, on a répondu pendant la nuit par un feu très-

modéré, l'obscurité mettant obstacle à la justesse du tir; mais vers le matin, notre feu a été redoublé et a causé un dommage considérable à l'ennemi, qu'il a forcé à ralentir davantage encore ses coups.

Le général en chef, à peine averti, accourut; il dut admirer de nouveau dans cette circonstance le calme et le bon ordre avec lesquels les troupes de toute arme se disposaient à occuper les postes assignés, mais tout particulièrement le courage et l'activité infatigable de nos artilleurs.

Le lieutenant commandant,
HENRI COSENZ.

Le chef de l'état-major,
G. MATHIEU.

ADRESSE DE L'ÉTAT-MAJOR DU 1er DISTRICT DE DÉFENSE AU PEUPLE.

PEUPLE VÉNITIEN!

Si tes aïeux sortaient de leurs tombes, si les Zeno, les Dandolo pouvaient voir ces journées, ils te reconnaîtraient comme leur digne descendant.

Peuple vénitien, tu n'as pas dégénéré de tes aïeux; ton sang-froid, ton indifférence au milieu du feu de l'ennemi, ton courage civique sera enregistré par l'histoire.

Aujourd'hui, de par le ciel, l'honneur italien s'est relevé! Venise a donné à toutes les nations de la terre le plus grand exemple. Persévère, ô peuple, et le monde un jour dira :

Il est glorieux d'être Vénitien!

Signé : L'état-major du 1er district de défense.

ASSEMBLÉE DES REPRÉSENTANTS.

Séance publique du 31 juillet.

Le président : La parole est au représentant Tomaseo.

Le représentant Tomaseo : Je regrette de faire si souvent entendre ma voix à cette tribune; mais chargé de vous rendre compte des faits qui honorent notre population, comment passer sous silence l'exemple merveilleux qu'elle vient de donner à l'Italie et à nous-mêmes, cette courageuse et sereine tranquillité avec laquelle elle a accueilli le salut de mort que lui envoie un ennemi qui, au lieu de s'attaquer, comme des soldats, aux batteries et aux soldats aguerris, essaie en vain de jeter l'épouvante parmi les vieillards, les femmes et les enfants!

Au plus profond de la nuit, à l'improviste, une pluie de boulets et de projectiles, lancés beaucoup plus loin qu'on ne l'aurait cru possible, commença à tomber sur la ville. Des familles entières quittèrent avec calme les quartiers menacés; les femmes, le nourrisson au sein, les enfants à la main, s'éloignaient dans un silence plein de dignité; les hommes, tout en maudissant la fureur de l'ennemi, s'écriaient : « Ils peuvent nous chasser de nos maisons, oui, mais non nous effrayer. »

Un citoyen qui dormait, eut son lit bouleversé par un boulet; il le fit refaire et se recoucha. Une jeune fille ramasse un boulet, tombé à ses pieds et dit : « Quand je serai vieille, je raconterai cela. » Une mère que son fils invite à quitter sa demeure, lui en fait un reproche comme d'une lâcheté, disant : « *Ici* je suis née, *ici* je mourrai. » Quelques maris dont les femmes se montraient moins courageuses, refusèrent de rester auprès d'elles, tant ils redoutaient d'être attendris par des plaintes, pourtant bien discrètes.

Jamais la place Saint-Marc n'a été honorée d'une réunion plus belle; son antique vestibule offrait comme l'image de la prière en action. Voir ces familles de fugitifs au milieu de leur ville natale, les uns assis, les autres s'arrangeant pour dormir, ceux-ci plaisantant sur le péril, ceux-là les reprenant doucement, sans

aigreur, d'oser plaisanter sur un tel sujet ; d'autres enfin, parlant de toute autre chose, comme s'ils étaient en soirée, comme des gens habitués à tous les dangers de la guerre, ou bien comme s'il s'agissait d'une de ces fêtes si chères aux Vénitiens... c'était un spectacle qui pénétrait de tendresse et d'admiration !

Les assistants se sentirent pris de respect, plus encore que de pitié, à l'aspect d'une pauvre mère, entourée de petits enfants, dont le lait venait de tarir; une autre femme du peuple, qui peut-être ne l'avait jamais vue, s'approcha d'elle, prit son enfant affamé et se mit à l'allaiter, assise sur le seuil du temple vénéré, et elle-même vénérable dans son exubérante pauvreté.

Les boulets ont effondré un toit et quelques plafonds, mais il n'y a eu qu'un seul blessé pendant toute cette première nuit et très-peu depuis. Les boulets tombaient pourtant serrés, mais ils furent détournés par les puissances *célestes*, selon l'expression d'une jeune femme qui, entendant parler de l'hostilité des grandes puissances européennes, répondit : « Mais il y a aussi des puissances qui sont pour nous. » Dans les simples paroles d'une autre jeune fille du peuple, résonne je ne sais quoi de fier et de résigné qui rappelle le mot célèbre de Léonidas, répété par les siècles; ayant fait une petite emplette : « *Donne-moi ce qui me revient*, dit-elle, *avant que nous allions tous sous terre.* »

La garde civique a veillé avec son zèle accoutumé au bon ordre et aux maisons abandonnées, aidée dans sa tâche par la modération et la sainte fermeté de ce peuple ; la municipalité, les curés de toutes les paroisses ont mis le zèle le plus affectueux à procurer des abris aux pauvres fugitifs, taudis qu'un grand nombre de familles accourait au-devant d'eux avec une pieuse émulation, comme on ferait pour des hôtes attendus depuis longtemps ; dans le seul quartier de Castello, *huit cents familles* ont été recueillies, et le chef de ce quartier, A. Dorigo, pour avoir e bonheur d'offrir une hospitalité plus large, envoya sa femme dans sa famille, et s'en alla lui-même loger avec la troupe [1].

[1] L'hospitalité exercée dans cette nuit et pendant tout le siége par les *Castellani* envers leurs anciens adversaires, cimenta encore le bon accord entre les deux partis autrefois hostiles; quiconque aujourd'hui vient rappeler les anciens dissentiments, est flétri du nom d'*Autrichien*, injure suprême à Venise.

La jeunesse des cafés fraternisait avec le peuple comme au mois de mars, mais bien plus saintement encore, car la fraternité de la douleur est plus intime que n'est celle de la joie.

Témoignons par les faits notre reconnaissance à ce peuple admirable, qui, loin d'avoir besoin de nos encouragements, est lui-même pour nous une école vivante de courage, qui nous enseigne à tous comment on défend l'honneur des nations, comment le malheur les rend plus grandes ! Il subit avec calme la mitraille, la disette, les nuits sans abri, il est chassé de sa demeure, il entend le cri de ses enfants affamés, et pourtant sans s'enquérir du motif de son attente, de son espoir, de sa croyance, il attend avec patience, il espère obstinément, il a une foi sans bornes ! L'honneur de ce peuple est assuré à jamais ! Non, jamais ennemi cruel, ni ami perfide ne pourront le lui ravir ; si jamais parole faible ou peu digne semblait émaner de ce peuple, ce serait comme le signe de tête qu'imprimerait au moribond un notaire falsificateur !

A la suite de ce discours, Tomaseo propose et l'Assemblée décide d'urgence :

1° Qu'une commission, composée de trois représentants sera nommée afin de seconder les efforts du gouvernement et de la municipalité pour procurer du pain, du travail et un abri aux citoyens chassés de leurs demeures ;

2° Qu'une adresse de respectueuse reconnaissance au peuple sera votée par l'Assemblée, et sa rédaction confiée à Tomaseo.

ADRESSE DE L'ASSEMBLÉE DES REPRÉSENTANTS
AU PEUPLE VÉNITIEN.

VENISE, 1er août.

Plus que jamais auparavant nous sentons aujourd'hui l'honneur d'être les représentants du peuple vénitien. Vos généreuses souffrances, votre calme, l'affection réciproque dont vous avez fait preuve dans ces derniers jours, dépassent l'attente, même de ceux qui vous honoraient le plus.

Le malheur a élevé toutes les âmes et il a rendu l'humble pauvreté plus imposante que la majesté des puissants de la terre ; il a créé une nouvelle ville au milieu de l'ancienne, et les a unies l'une à l'autre par les liens de l'hospitalité, de la reconnaissance et de l'admiration. Chassés de vos demeures par les boulets, vous restez plus calmes, plus sereins, que ne l'est cet ennemi sans pitié que votre intrépidité blesse davantage que ne feraient des canons et des bombes.

Vous exhorter serait superflu ; des éloges, vous n'en demandez pas à vos frères ; acceptez nos remercîments. Nous voudrions vous épargner toutes les souffrances ; nous aidons et nous aiderons le gouvernement à les alléger autant que nous le pourrons ; mais vous souffrez pour l'honneur de la patrie, pour l'honneur de notre Italie, qui n'a plus d'autre cité libre que la ville unique et sacrée de saint Marc. Les boulets lancés contre ces églises où vous fûtes baptisés et où vous avez prié, contre ces monuments, admirés de toute la terre, retomberont un jour sur la tête de l'impitoyable Autriche. Dieu compte chacun de vos sacrifices pour vous en récompenser à son heure. Tout sacrifice est une bataille, tout sacrifice est un triomphe, s'il a pour but le bien de nos frères ; toute douleur soufferte au nom de la patrie et au nom de Dieu, c'est le martyre.

Peuple vénitien, tes fils raconteront aux leurs tes nobles souffrances avec une piété orgueilleuse ; ta persévérance rendra ton nom vénéré dans le monde entier.

Le président L. PASINI.

Les vice-présidents.

Les secrétaires.

GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

COMMISSION MILITAIRE.

VENISE, 2 août 1849.

Une sortie, projetée depuis plusieurs jours, a été exécutée hier, d'après le plan et sous la direction du lieutenant-colonel Sirtori. Tout en attendant le rapport détaillé de cette sortie, la commission militaire est heureuse d'en pouvoir annoncer le résultat. Nos troupes sont rentrées hier au soir au fort de Brondolo dans le plus grand ordre, amenant avec eux douze prisonniers, beaucoup de bagages et effets militaires, ainsi que le *drapeau* du 18ᵉ de ligne autrichien. Ce furent là ses trophées militaires. Plus de 200 bœufs et à peu près 50 barques chargées de vivres de tout genre prouvent l'utilité de cette sortie, aussi sagace que hardie.

Par ordre de la commission militaire,

SEISMIT-DODA.

LE COMITÉ DE VIGILANCE D'ACCORD AVEC LA COMMISSION MILITAIRE.

Même jour.

Quiconque a recueilli ou recueillera des projectiles ennemis est prié de les remettre à la direction de l'artillerie à l'arsenal. On payera pour chaque projectile 1 livre courante au porteur, si mieux il n'aime en faire don à la patrie[1].

Signés : ZAMBALDI, VISENTINI, etc.

[1] La rareté croissante des munitions faisait considérer comme une ressource précieuse les boulets envoyés par l'ennemi ; le peuple mit un empressement extrême à les ramasser, et à les remettre gratuitement à l'arsenal.

LE CONSUL VASSEUR A M. DE TOCQUEVILLE.

(EXTRAIT.)

VENISE, 2 août 1849.

Voici quatre jours consécutifs, la nuit surtout, que les impériaux lancent une immense quantité de projectiles. Les bombes et les obus atteignent jusqu'au Canareggio ; des boulets de 24 et de 36, chauffés au rouge, ont forcé les habitants d'abandonner la moitié de la ville et de se réfugier dans l'autre moitié ; comme les canons de Venise ne restent pas muets, c'est un tapage infernal.

VASSEUR.

M. CLINTON-DAWKINS A M. MANIN.

VENISE, 2 août 1849.

Dans les entrevues qu'il a eues, les 6 et 10 mai, avec M. Manin, président du gouvernement provisoire de Venise, le soussigné, consul général de Sa Majesté Britannique, se conformant aux instructions de son gouvernement, a fait tous ses efforts pour convaincre M. Manin de l'impossibilité qu'il y aurait pour Venise de tenir à la longue contre les forces de l'Autriche, et pour lui démontrer que, le succès de la résistance ne pouvant être espéré, il était du devoir du gouvernement provisoire, comme étant chargé des intérêts de ses concitoyens, de chercher à obtenir les meilleures conditions possibles pour la ville. Le soussigné fit, de plus, observer qu'une négociation à cet effet pourrait être conduite d'une manière plus avantageuse avant toute attaque qu'après le succès des armes autrichiennes, et que, par un arrangement fait en temps utile, Venise serait préservée des dommages et pertes qu'un pareil conflit devait nécessairement lui attirer.

Le soussigné renouvela ses représentations à M. Manin, le 28 mai, après l'occupation, par les troupes impériales, du fort de Malghera.

C'est avec le regret le plus profond et le plus sincère que le soussigné a vu méconnaître son conseil amical, donné d'après

les ordres de son gouvernement, et les malheurs prévus, déjà réalisés en partie.

Il est presque impossible que le gouvernement provisoire de Venise puisse fermer les yeux plus longtemps sur les maux, beaucoup plus grands encore, qui doivent résulter de sa persistance dans la voie où il se trouve actuellement engagé, et il est du devoir du soussigné d'en appeler une fois de plus aux autorités provisoires de Venise et de les conjurer, de la manière la plus énergique et la plus sérieuse, au nom sacré de l'humanité, de réfléchir, avant de continuer une résistance qui, bien qu'elle puisse être prolongée encore, ne saurait pourtant manquer, en définitive, d'être aussi inutile que désastreuse, et de bien peser la responsabilité qu'elles assument, en entraînant à leur destruction la vie et la fortune de leurs concitoyens.

CLINTON-DAWKINS [1].

M. MANIN AU CONSUL ANGLAIS CLINTON-DAWKINS.

Du gouvernement provisoire de Venise, 3 août 1849.

MONSIEUR LE CONSUL GÉNÉRAL,

Dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser hier, vous rappelez les exhortations que vous m'avez faites, les 6, 10 et 28 mai, afin que le gouvernement de Venise entrât en voie d'accommodement avec l'Autriche, et vous témoignez le regret d'avoir vu rejeter le conseil amical que vous avez bien voulu me donner, d'après les ordres de votre gouvernement.

Je ne saurais dissimuler, monsieur le consul général, la pénible surprise que m'ont fait éprouver de telles observations après la communication que j'ai cru devoir vous faire du n° 175 de notre *Gazette officielle*. En effet, ce numéro contenait précisément toute la correspondance relative aux *négociations* de notre gouvernement avec l'Autriche; les dates, comme les termes de

[1] Depuis le 2 avril nous n'avons plus produit de lettres du consul anglais à son gouvernement, parce que le *blue-book*, dans lequel elles sont insérées, s'arrête à cette époque.

cette correspondance, établissent clairement que Venise a toujours scrupuleusement suivi les conseils qui lui ont été donnés par les cabinets d'Angleterre et de France.

De plus, dans la journée du 3 juillet, vous avez bien voulu me donner l'assurance, que cette correspondance serait portée à la connaissance de votre gouvernement, et, le 24 du même mois, vous avez eu en outre la bonté de me communiquer un pli ouvert, envoyé par l'ambassade de S. M. B. à Vienne et contenant divers documents relatifs à ces mêmes négociations, tentées directement auprès du ministère autrichien par notre envoyé à Paris, qui, grâce à l'intervention bienveillante de lord Palmerston a pu se rendre à Vienne nonobstant un premier refus.

Dans votre lettre d'hier, vous engagez fortement le gouvernement de Venise *à se désister d'une vaine et désastreuse résistance aux forces autrichiennes.* Mais vous n'ignorez pas qu'à l'assemblée seule des représentants de ce pays appartient le droit de prononcer sur ses destinées, et je me refuse à croire que vous puissiez soupçonner le gouvernement d'avoir caché à l'Assemblée, ou aux commissions qu'elle a nommées, le véritable état des conditions politiques ou économiques dans lesquelles nous nous trouvons.

Soyez certain, monsieur le consul général, que ni l'Assemblée, ni le gouvernement de Venise n'ont besoin d'être stimulés lorsqu'il s'agit du bien de cette ville infortunée, et que pour l'immense majorité des Vénitiens, c'est encore chose problématique de savoir lequel est plus tolérable, des souffrances actuelles ou de celles que leur réserve la réoccupation autrichienne, *quelle que soit la manière dont elle s'accomplisse.*

Agréez, monsieur le consul général, l'expression de ma considération distinguée.

MANIN.

GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

COMMISSION MILITAIRE DE GUERRE.

(*Circulaire*, 4 *août* 1849.)

L'existence du *choléra asiatique* dans cette ville et dans les forts adjacents ne pouvant plus être mise en doute, le médecin en chef vient de prescrire les mesures sanitaires suivantes, qui devront être rigoureusement observées par les commandants de tous les corps, sous leur stricte responsabilité personnelle, etc.

Les membres de la commission militaire, etc.

COMMISSION CENTRALE SANITAIRE.

Auprès de chacune des commissions annonaires il sera iustitué un comité sanitaire. On y trouvera nuit et jour des infirmiers et des barques pour transporter les malades à l'hôpital civil, à celui de Saint-Blaise qu'on vient d'ouvrir et à d'autres à mesure qu'ils pourront être ouverts, etc. (*Suivent les signatures.*)

LE CONSUL VASSEUR A M. DE TOCQUEVILLE. (EXTRAIT.)

VENISE, 4 août.

Quoiqu'il y ait trois pouvoirs, l'Assemblée nationale, le gouvernement civil et la commission militaire, les choses marchent ici sans tiraillements. L'imprudence du patriarche de Venise, dont les opinions ont toujours été favorables à l'Autriche, lui a fait courir un grand danger. Il voulait faire signer une demande de reddition ; le peuple a saccagé sa demeure ; le *Solon* l'emportera, lui et sa suite à Trieste. C'est le premier désordre grave que j'aie vu commettre à Venise [1]. VASSEUR.

[1] Tomaseo, accouru sur les lieux, arrêta aussitôt le désordre et calma l'exaspération du peuple. Le patriarche ne quitta pas Venise et ne fut pas inquiété.

Le journal de M. *Zenmari* contient à la date du 4 août ce qui suit sur cet incident : « Les projectiles ne cessent de tomber dans la ville. Hier, le patriarche et quelques autres personnes avaient signé un projet de pétition à l'Assemblée, qui a été désapprouvé par tout le monde. Quelques agitateurs ont excité le peuple à envahir la demeure du patriarche et à la dévaster, pour lui témoigner le mécontentement populaire. »

SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE VÉNÈTE

Du 4 août.

La séance s'ouvre à une heure et demie. Beaucoup de représentants manquent pour cause de maladie.

Le représentant Tomaseo rapporteur : Vous ne voudriez pas retarder l'expression de notre reconnaissance pour l'audacieuse sortie de *Brondolo* conçue et conduite par Joseph Sirtori avec son audace accoutumée. Nos troupes, qui auraient pu se borner à recueillir quelques vivres à moitié chemin dans le petit village de Cire, ont voulu rencontrer l'ennemi ; la colonne de gauche était conduite par Sirtori et le brave Boldoni. Arrivée à une demi-lieue de Conches au premier retranchement palissadé, l'ennemi, abasourdi par l'impétuosité des nôtres, prit la fuite après une seule décharge, en abandonnant shakos, sacs et armes; l'expédition avança jusqu'à neuf milles de Brondolo, c'est-à-dire jusqu'à la ligne de *Brenta dell' alba* et *Calcinara*, point naturellement fort, où les Lombards, au mois de mars, avaient tenu pendant cinq heures, et qui depuis a été fortifié; pourtant il fut cédé sans résistance ; il y avait en outre plusieurs maisons crénelées, mais l'attitude de nos soldats, résolus à vaincre ou à périr, jeta le désordre dans les rangs ennemis, et une fois cette position emportée, même les troupes stationnées à Brenta dell' alba et Calcinara se débandèrent. Le commandant autrichien s'enfuit abandonnant ses bagages, ceux de ses officiers, des armes, et le drapeau du 2ᵉ bataillon du 18ᵉ régiment. Un autre régiment autrichien, avec cent chevaux, qui était à Piave, aurait pu accourir, mais n'en fit rien. De notre côté, nous aurions pu faire beaucoup plus de prisonniers, mais Sirtori, réfléchissant que pour nous des prisonniers ne seraient qu'un embarras, ne voulut pas exposer les vies précieuses de nos soldats pour un pareil but. On revint en ramenant deux cents bœufs, du grain et du vin. Ce résultat est de nature à encourager d'autres expéditions plus considérables, telles que notre situation les réclame.

Tomaseo, après avoir cité diverses preuves de dévouement, données par les populations de Chioggia et de Malamocco, continue ainsi :

Qu'il me soit maintenant permis de revenir au peuple de Venise ; son courage sous le feu ennemi persiste ; déjà même plusieurs ont voulu retourner dans leurs maisons abandonnées, et il faudrait même le conseiller partout où cela est possible ; le malaise et le danger de l'épidémie diminueraient certainement pour chacun s'il pouvait revenir à ses habitudes, aux commodités, aux bénéfices d'un labeur régulier[1]. Sans doute beaucoup d'employés, de lettrés, d'artistes distingués, ont renoncé, eux aussi, à tout bien-être, pour se consacrer exclusivement à la patrie ; beaucoup de gens riches, poussés par le même dévouement, se sont faits simples soldats ; eux aussi souffrent, d'un régime inaccoutumé, d'une nourriture malsaine, et ils souffrent avec joie ; mais ce qui, chez beaucoup d'entre nous, est l'effet de la pensée et du sentiment réunis, ne peut être dans le peuple que le pur instinct du cœur, et c'est d'autant plus sublime. Ainsi dimanche soir une pauvre femme traverse la place, portant d'un bras son enfant et dans sa main gauche un boulet ; un passant lui propose de le lui céder pour cinq livres. « *Pas même pour cent !* » lui répond la pauvresse[2]. A une autre son petit garçon dit : « Ah, si mon père vivait ! — Ah, si tu étais grand ! » lui répond la mère. Tous ces traits je les recueille religieusement à l'honneur du peuple vénitien, plus fier des éloges qu'il mérite, que s'il s'agissait de moi !

Le représentant Priuli, autre rapporteur, rend compte des mesures prises, pour donner un asile et du travail à des milliers de familles, ainsi qu'à plusieurs établissements charitables, chassés par le bombardement. Il dit : La municipalité à qui nous nous sommes adressés tout d'abord, nous a fait connaître avec quelle promptitude, quel zèle, quel soin exemplaire ce devoir a été rempli ; le gouvernement et toutes les administrations publiques, militaires ou civiles, ont rivalisé de dévouement. Une foule d'édifices publics et privés s'ouvrirent comme par magie : anciennes églises, magasins de l'État ou particuliers, maisons non louées, boutiques vacantes ; les particuliers mirent d'ailleurs

[1] M. Flagg raconte que plusieurs habitants des quartiers les plus exposés s'obstinèrent à rester dans leurs demeures jusqu'à la fin du siége.

[2] Voir page 346.

tout autant d'empressement à recueillir les fugitifs dans leurs propres maisons. Dans l'île de la Giudecca, quatre cents familles émigrées avaient trouvé un asile au bout de quelques heures! Ce sont là des exemples *parlants* de cette fraternité qui fut le premier cri de l'Italie, et dont notre Venise a donné tant de preuves.

Nous avons visité les locaux principalement destinés aux fugitifs, et à l'exception d'un seul cas, nous avons pu constater les dispositions les plus prévoyantes, vraiment admirables dans une telle détresse. Nous voudrions pouvoir exprimer aussi à quel point nous avons été touchés de la calme résignation de centaines de familles, tranquillement occupées aux travaux de leur métier, ou bien apprêtant la nourriture de leurs enfants, sans laisser échapper un mot de plainte ni verser une larme; tant il est vrai que la religion sait fortifier ses vrais fidèles, et que les vertus les plus sublimes jaillissent souvent du sein de la misère et de la pauvreté!

Le représentant Varè propose que tout dommage, causé par le bombardement à des propriétés privées, soit réparé aux frais de la patrie. Le gouvernement serait chargé de fixer le mode de constatation et d'évaluation du dommage, et de le faire inscrire dans le livre de la dette publique.

La proposition est prise en considération, et une commission nommée dans ce but.

Le président prévient l'Assemblée que, par message de ce jour, le gouvernement demande qu'une nouvelle séance *secrète* soit convoquée pour demain, 5 août, afin de délibérer sur les nouvelles mesures financières qui sont devenues nécessaires.

(*La séance est levée.*)

SÉANCE SECRÈTE DU 5 AOUT.

Le représentant Pesaro Maurogonato, ministre des finances, lit un rapport qui se termine par la demande du gouvernement d'être autorisé, sauf l'assentiment du conseil communal, à frapper un nouvel impôt extraordinaire de 6 millions sur les immeubles.

Les représentants Trèves, Carrera, Bigaglia, Avesani, Papadopoli, Pincherle, Calligari, sont chargés de présenter dans une heure un rapport à ce sujet.

Une discussion s'engage dans l'intervalle sur la suspension de la levée maritime, ordonnée le 19 juin par la commission militaire. Cette levée, prorogée d'abord par le comité de Chioggia à cause de la répugnance de la population, a dû être suspendue depuis le bombardement.

Le président Manin dit qu'il en est de même de la mobilisation de la garde civique. L'exécution de cette mesure, déjà difficile, est devenue impossible depuis le bombardement, par suite des changements forcés de domicile, de l'invasion du choléra, etc.

Le représentant Sirtori demande la destitution du comité de Chioggia, pour n'avoir pas exécuté la loi ; mais il retire cette proposition sur l'observation du représentant *Chieregin*, que ce serait faire naître la guerre civile dans la population de Chioggia, si dévouée à la patrie et si attachée en même temps à son municipe, et sur la remarque du président Manin que le gouvernement et deux membres de la commission militaire, alors seuls présents à Venise, ont adhéré à la demande du comité de Chioggia de suspendre la levée [1].

Le représentant Pincherle, rapporteur de la commission pour

[1] Nous avons trouvé dans les papiers de Manin la note suivante à ce sujet :
« *Debrunner* a signalé le non-succès de la mobilisation de la garde civique au mois d'août 1849 comme un symptôme de lassitude ! Mais d'abord une mobilisation existait, et tous les hommes aptes au service militaire étaient déjà entrés dans les divers corps ; puis tous comprenaient l'extrême importance qu'il y avait à maintenir l'ordre, et par conséquent à ne pas affaiblir la garde civique, spécialement destinée à le maintenir ; il y avait de plus la nécessité de surveiller les maisons bombardées et abandonnées, l'angoisse pour le choléra, le désir si naturel de ne pas s'éloigner de tout ce qui vous est cher au milieu de tant de périls ; d'ailleurs le mode de mobilisation prescrit par l'Assemblée était devenu impraticable après les changements forcés de domicile, causés par le bombardement. La garde civique de Venise avait un service des plus durs, et j'étais personnellement opposé à cette mobilisation, ce qui était connu ; seulement il ne me convenait pas de m'y opposer à l'Assemblée, et de provoquer ainsi une discussion, parce que, la commission secrète ayant été refusée, beaucoup de mes motifs n'auraient pu être révélés sans danger pour la cause publique ; j'ai dû me taire pour ne pas faire connaître à l'ennemi l'excès de notre détresse. Enfin, il me répugnait de demander de nouveaux sacrifices à un pauvre peuple épuisé, pour lequel il n'y avait plus d'espoir. S'il y avait eu une *ombre* d'espoir, j'aurais tenté d'obtenir de nouveaux miracles ! »

le projet d'emprunt, lit son rapport ; il conclut à ce que le gouvernement soit autorisé à frapper un nouvel impôt de 6 millions, la commission ne doutant pas du concours patriotique du conseil communal.

Le président Manin : Ce projet de loi financier se rattache à l'ensemble de la situation de Venise ; cette situation s'est fortement empirée, nous sommes à la veille de n'avoir plus de pain. Il est indispensable que l'Assemblée s'occupe de la gravité des circonstances. Je ne veux pas qu'il puisse être dit : *Le gouvernement de Venise a trompé le pays.*

Le représentant Sirtori : Je crois que personne dans cette assemblée n'est disposé à refuser au gouvernement le crédit demandé, et je crois même que le président Manin aurait dû remettre son discours jusque après le vote. Quant à ce qu'il vient de dire, je répondrai que nous sommes dans l'héroïque ville de *Venise*, qui déjà supporte tant de souffrances et qui saura supporter même la faim, tant qu'il y aura possibilité !

Le président Manin : Mes paroles avaient aussi une portée financière ; l'Assemblée devant s'occuper des finances, on ne peut lui laisser ignorer la véritable situation des choses. La faim est supportable, oui, mais seulement jusqu'à un certain degré ; le dernier pain consommé, il ne s'agit plus de faim, mais de mort. Nous sommes abandonnés ; toutes les puissances se sont coalisées pour la réaction ; la Hongrie seule pourrait nous secourir, mais ce secours est éloigné. Le jour où notre peuple n'aura plus de pain, il n'y en aura pas non plus pour notre armée.

Le représentant Sirtori : Je ne crois pas que nous en soyons à cette extrémité ; tout n'a pas encore été essayé ; l'escadre ne nous a pas encore dit son dernier mot ; pourquoi ne pas attendre *huit* ou *dix* jours de plus ? La flotte va agir ; si elle échoue, alors nous pourrons transiger.

Le président Manin : J'ai dit que les vivres sont près de finir ; si je n'ai pas voulu préciser le jour, c'est par cette prudence que vous avez approuvée tant de fois. Je ne crois pas que la flotte puisse nous approvisionner en temps utile. Je n'ai point dit : « Nous ne pouvons plus marcher ; » mais je crois devoir dire, avant qu'il soit trop tard, combien nous en sommes près ; songez

que le jour où nous n'aurions plus de pain, nous aurions la guerre civile et que le glorieux passé de Venise serait déshonoré!

Le représentant Varè : Il n'y a rien dans les paroles du président Manin qui soit contraire aux conclusions de la commission. D'un autre côté, le gouvernement, lui-même, déclare n'avoir pas dit au juste jusqu'à quel jour nous avons des vivres, ce qui, selon moi, serait difficile à dire avec certitude, à cause des provisions cachées. D'ailleurs la flotte nous en rapportera toujours un peu, il faut l'espérer. Je crois donc qu'en attendant nous devons toujours voter l'impôt des six millions; l'Assemblée verra ensuite si les communications du gouvernement exigent quelque autre résolution.

Le président Pasini : Sirtori prétend ignorer où en sont les subsistances ; je rappellerai un fait : une commission fut nommée le 15 juin, afin d'examiner la situation générale du pays; j'en faisais partie ainsi que les trois membres de la commission militaire actuelle. Nous y appelâmes tous ceux qui pouvaient nous fournir des lumières ; pour ce qui concerne les vivres, ce sont les documents officiels de la commission annonaire centrale qui servirent à calculer jusqu'à quand les vivres pourraient durer. Appelé plus tard moi-même à faire partie de la commission annonaire centrale, j'ai trouvé tous les chiffres qui nous avaient été fournis au sujet des vivres complétement exacts, quant à la quantité ; quant à leur *durée*, nous avons gagné plutôt quelques jours ; la commission militaire *connaît donc parfaitement nos conditions annonaires ;* j'ajouterai qu'aussitôt entré dans la commission annonaire, j'ai présenté moi-même un rapport à la commission militaire, afin qu'elle ait à pourvoir à l'approvisionnement. *Je dis cela afin que la responsabilité retombe sur qui de droit.*

Le représentant Sirtori : Je crois que la commission annonaire ne *peut* pas savoir au juste ce qui existe ; car beaucoup de personnes ont des provisions particulières. Enfin tout espoir n'est pas perdu ; il peut survenir quelque événement favorable.

Le représentant Pasini : Le 15 juin, effectivement, on ne connaissait pas l'état exact des approvisionnements, en ce sens qu'on ne connaissait pas ceux des particuliers, mais il n'en a plus été de

même à la fin de juillet. Les approvisionnements privés sont tout à fait insignifiants, car depuis plusieurs mois, ce sont les dépôts du gouvernement qui seuls nourrissent la population. J'ajouterai encore, que, dès le 15 janvier de cette année, la commission annonaire avait demandé au conseil de défense : pour combien de temps il fallait approvisionner la ville ? et qu'il lui fut alors répondu : *pour trois mois.*

Le général Ullôa fait observer que les conditions politiques au mois de janvier étaient très-différentes, et qu'on pouvait croire alors que trois mois étaient suffisants.

La loi des finances est adoptée par 73 voix contre 7, après quoi la discussion sur la situation générale est reprise.

Le représentant Avesani insiste pour que le gouvernement fasse une proposition *positive;* le représentant Minotto appuie également sur la nécessité qu'une mesure décisive soit prise, ou par le gouvernement, ou par l'Assemblée.

Le représentant Canella dit que l'unique espérance repose désormais sur la flotte ; il voudrait donc qu'on nommât séance tenante une commission chargée de se rendre à l'escadre et d'en stimuler l'enthousiasme.

Le représentant Baldiserotto dit, au sujet de l'invitation adressée à la commission militaire *d'avoir à pourvoir à l'approvisionnement de Venise*, que, d'après cet avis, une compagnie de contrebandiers a été créée, mais sans grand résultat. Du côté de la terre, la sortie de *Brondolo* n'a servi à fournir du grain à la ville que pour l'espace de trois heures. Quant à la marine, ce serait se faire illusion que d'en espérer un approvisionnement efficace; la flotte fera cependant son devoir, en se battant contre l'ennemi et en facilitant ainsi l'entrée de bâtiments marchands; le dernier encouragement donné à la marine a été de lui fournir le brick *Pylade*, après quoi le commandant nous a écrit : « qu'il attendait l'ordre de sortir. »

Le représentant Sirtori : Quant à des exhortations à la marine, il y en a eu assez ; la marine a promis d'agir, elle agira.

(*La séance est remise au lendemain*, 6 *août*, *à midi.*)

(*Séance secrète du 6 août.*)

Le représentant Triffoni, sur l'invitation du président du gouvernement, lit un rapport sur l'état de l'hygiène publique; il fait remarquer qu'il est impossible d'ouvrir des hôpitaux pour les cholériques dans les quartiers exposés aux boulets; jusqu'ici on n'a pu en ouvrir qu'un seul, dans le quartier du Castello. Le gouvernement a ordonné des distributions de soupe aux pauvres, mais il est bien difficile d'arrêter les progrès de l'épidémie à cause de l'agglomération d'un si grand nombre d'individus, de la rareté de la viande de boucherie et du manque de médicaments.

Le représentant Avesani convient que le choléra, principalement dans les circonstances actuelles, est une grave calamité; néanmoins il croit les craintes exagérées; la maladie sévit avec plus de violence dans la terre ferme; on pourrait même dire que sous ce rapport le cordon militaire nous est utile. Quant à nous procurer des médicaments, le gouvernement doit réclamer le concours des consuls anglais, français et américain; le sentiment d'humanité l'emportera; en tout cas, s'ils consentent, nous leur serons reconnaissants; s'ils refusent, nous ferons imprimer et publier ce refus !

Le président Manin : Il est vrai que le choléra a éclaté d'abord dans la terre ferme, et qu'il y est par conséquent plus fort; je crois aussi que le cordon militaire nous a servi de cordon sanitaire. Malheureusement la maladie une fois entrée, le cordon devient inutile. Quant aux médicaments, le gouvernement fait les plus grands efforts pour s'en procurer; afin d'éviter toute question politique, toute objection possible, il avait chargé le directeur des hôpitaux d'écrire directement au consul français, au nom de l'humanité. Eh bien, c'est à une pareille lettre que le commandant de la station française Belvèze a répondu verbalement : « que ce serait contraire *au droit des gens*, attendu qu'il est naturel que l'assiégeant tâche de faire le plus de mal qu'il peut à l'assiégé [1]. »

Quant au consul américain, il est notoire qu'il n'y a ni ci-

[1] Nous nous hâtons d'ajouter que le consul Vasseur prit sur lui et réussit à faire venir de Trieste une certaine quantité de quinine.

toyens, ni bâtiments américains à Venise, ce qui déjà nous a été fort préjudiciable en empêchant ce consul de pouvoir réclamer la présence d'une force pour protéger ses nationaux. Un bâtiment américain, venu à Trieste sur la demande du consul, s'est vu refuser ainsi l'autorisation de venir dans notre port.

Le gouvernement a fait un fonds de 50,000 livres pour frais sanitaires, car outre le choléra, plusieurs autres maladies, notamment la fièvre des marais, remplissent nos hôpitaux militaires. Le président Manin lit ensuite une lettre adressée au conseil municipal par le médecin municipal Duodo, qui se plaint du manque de bras pour enlever et enterrer les morts[1].

[1] Nous avons déjà dit qu'aucun sténographe n'assistait aux séances secrètes; les procès-verbaux que nous traduisons sur les manuscrits sont des comptes rendus abrégés, rédigés par les secrétaires. Voici toutefois le rapport du médecin municipal *Duodo* d'après l'original qui est sous nos yeux, ainsi que celui du colonel *San-Fermo* (chef du corps des pompiers), adressé également à la municipalité et transmis par elle au gouvernement le matin du 6 août :

« Vu le grand nombre de cadavres à transporter journellement, et attendu que deux des bateliers municipaux sont eux-mêmes atteints du choléra, j'ai dû faire engager d'urgence deux autres bateliers. L'épidémie fait des progrès effrayants. Depuis le 27 juillet jusqu'à hier au soir le nombre de morts, par suite du choléra après quelques heures seulement de maladie, a atteint le chiffre de 106. Je devrais ici m'étendre sur plusieurs points extrêmement douloureux; mais que pourrais-je dire que la municipalité ne sache. La commission sanitaire centrale, dont je suis membre, s'occupe sans relâche de ce triste sujet; mais elle ne peut, ni détourner un fléau toujours redoutable, ni écarter les circonstances qui menacent de lui donner des proportions gigantesques. Comment empêcher l'agglomération de plus en plus grande dans des locaux souvent humides, étroits, malsains, modifier la nourriture dont, non-seulement les pauvres, mais aussi les riches doivent se nourrir, se procurer les médicaments indispensables qui nous manquent, comment enfin offrir des consolations à une population attristée par tant de causes, etc. »

Voici le rapport du lieutenant-colonel *San-Fermo* :

« VENISE, 5 août, 8 heures du soir. — Les obus, les bombes et les fusées lancées en nombre toujours croissant sur la ville font augmenter chaque jour les incendies. Aujourd'hui il y en a eu *six*, dont un formidable, *Riva di Biagio* au palais Zen; les secours ont été partout aussi prompts que possible, mais au palais Zen on n'a pu sauver la toiture et une partie du premier étage. Malgré le zèle des pompiers disponibles et leur travail incessant, il sera impossible, si l'on ne met à ma disposition tout le corps des pompiers, de venir au secours de tous les points menacés; le conseil municipal est donc prié d'adresser au commandement général de la marine la demande de laisser en liberté les ouvriers de l'arsenal, appartenant au corps des pompiers. Je ferai tout ce qui est humainement possible pour pouvoir accourir partout où besoin sera. Mais en même temps je dois déclarer nettement que si des incendies violents venaient à éclater sur plusieurs points à la fois, je ne saurais répondre du succès. »

Le représentant Avesani désapprouve la démarche du directeur des hôpitaux auprès du commandant français. Il aurait mieux valu que le gouvernement fît une demande officielle; il lui paraît impossible que des consuls qui se prêtent à faire venir des vivres pour certains particuliers, refusent de faire venir des médicaments pour des malades, impossible qu'un code quelconque du droit des gens défende un acte d'humanité comme celui-ci !

Le président Manin continue à exposer les faits. Il lit un rapport de la municipalité pour représenter au gouvernement que le nombre des incendies allant croissant de jour en jour, il est nécessaire de dispenser les pompiers du service de la garde civique pour les laisser exclusivement aux devoirs de leur corps. Le président doit annoncer aussi à l'Assemblée que les munitions commencent à devenir rares, en ajoutant toutefois qu'il serait dangereux et en même temps difficile d'en indiquer la durée exacte ; la fabrique de la *Grazia* ne peut plus fournir le nécessaire, à cause des détériorations survenues, et aussi par manque de matières premières.

La garde civique ne rend plus tous les services nécessaires à la sécurité publique, par suite du déplacement des domiciles.

Quant à la France et à l'Angleterre, aucun espoir d'appui ne nous reste, ni direct ni indirect.

Le président lit à ce sujet une lettre du consul d'Angleterre datée du 2 *août*, en ajoutant que cette lettre est en harmonie avec les recommandations du consul Vasseur et du commandant Belvèze, qui l'un et l'autre nous pressent de céder à la nécessité.

Il faut donc, dit-il, qu'une résolution *quelconque* soit adoptée par l'Assemblée, et que quelqu'un soit chargé par elle de la mettre à exécution, sauf sa ratification.

Deux décisions sont seules possibles : ou promulguer la résistance jusqu'à notre dernier pain et notre dernier grain de poudre, ou dire que, ce moment approchant, on commencera à négocier avec l'ennemi.

Pour suivre la première ligne de conduite efficacement, il est indispensable que les personnes chargées de gouverner conservent elles-mêmes encore quelque espoir sur la possibilité d'un

bon résultat. Quant à moi, soit lassitude, soit autrement, j'aurai le douloureux courage de le dire, je n'en conserve plus! mais d'autres en ont encore, et par conséquent ils pourront gouverner.

Si, au contraire, le second système prévaut, alors il faut, lorsque le moment de négocier avec l'ennemi sera venu, que l'Assemblée se proroge, afin de satisfaire à un scrupule respectable, bien que de fait il n'existe aucun autre droit international que *le droit du plus fort*, qu'elle *subisse le fait* et remette le gouvernement du pays à la municipalité.

Le président Manin, après avoir demandé à l'Assemblée la permission de faire entièrement abstraction des règles parlementaires, de se considérer comme en famille, ajoute : Si le premier système est adopté, mon conseil est de remettre le gouvernement à des hommes qui conservent encore l'espoir d'un secours quelconque, et je désigne pour cela *Avesani*, *Tomaseo* et *Sirtori*, ou bien *Sirtori*, si on préfère que ce soit un seul.

Le représentant Avesani dit qu'au parlement, comme au conseil de famille, chacun doit exprimer son opinion; le chef du gouvernement nous a exposé deux plans de conduite, mais sans nous dire lequel doit être préféré. De plus; dans l'une et l'autre hypothèse, Manin lui-même se trouverait écarté du pouvoir, et nous ne pouvons nous dissimuler que la retraite de Daniel Manin en ce moment serait la guerre civile! a-t-il le courage, je le demande, d'exposer son pays à un pareil malheur? Dans aucun cas, je le déclare, ni moi, ni aucun autre, ne pourrait accepter ce triste héritage, parce que ce serait mal agir en face du pays, en face de l'Europe, en face de l'ennemi.

Le représentant Tomaseo dit qu'il est inutile de torturer le président Manin pour lui faire dire *son opinion;* il l'a suffisamment exprimée. Du reste, pas plus qu'Avesani, Tomaseo ne pourrait consentir à accepter le gouvernement; toutefois, il croit qu'avant d'en venir à une mesure suprême, on devrait tenter encore quelques démarches, et que c'est précisément Manin, avec l'autorité de son nom, qui devrait les tenter. Il s'agirait de constater pleinement plusieurs points de fait : 1° s'il n'y a *aucun* moyen, ni par terre, ni par mer, d'approvisionner la ville, ce qui servira à mettre notre honneur à couvert; mais pour cela il faut attendre

les opérations de la flotte, car tant que nous serons dans l'incertitude sur ce qu'elle pourra obtenir, nous ne pouvons rien décider. Quant à la voie de terre, il faut que les chefs militaires déclarent d'une manière explicite, quelle est, à ce sujet, l'opinion de l'armée. Cela nous est indispensable, si nous voulons empêcher la calomnie de souiller notre nom dans l'exil. Enfin, il faut dissiper l'illusion, ou plutôt *la conviction générale*, qu'il y a encore des vivres, car autrement le peuple se croira ou *trompé* ou *trahi*.

Tomaseo, après avoir rappelé la difficulté des estimations exactes, la nécessité de stimuler le zèle de la garde civique, dit en terminant : Lorsque l'impossibilité de durer davantage sera ainsi complétement avérée, le président Manin viendra nous le dire, et nous aviserons au moyen de céder honorablement.

Le représentant, *général Ullòa*, déclare qu'il n'entrera dans aucune discussion militaire ; dans son intime conviction, approvisionner Venise par la voie de terre est *impossible;* mais si quelque autre militaire croit que je suis dans l'erreur, c'est son devoir de venir me réfuter *ici à cette tribune*.

Le représentant Cavaletto ayant parlé de huit cents hommes du régiment des Alpes, prêts aux entreprises les plus périlleuses, et *le représentant Francesconi* en ayant dit autant au nom de six cents chasseurs du Sile, *le général Ullòa* répond que ce n'est pas là une réponse à ce qu'il a dit, attendu que ce qu'il demande pour approvisionner Venise, ce ne sont pas des hommes, c'est un *plan*.

Le président Manin : Afin d'éviter toute méprise, je commence par déclarer qu'il est impossible de déployer une énergie, une activité plus grande que ne l'a fait la commission militaire, et bien certainement aussi personne ne doute de la bravoure de troupes qui en ont donné tant de preuves ; mais, ainsi que le disait le général Ullòa, ce dont il s'agit ici c'est une question de stratégie ; c'est de savoir si, en éloignant les troupes, on ne compromettrait pas le sort de la ville, et s'il est possible qu'elles tiennent la campagne assez longtemps pour faire entrer des vivres dans Venise. La dernière sortie de Sirtori, si brillante, où l'on a même enlevé un drapeau autrichien (ce que l'armée piémontaise n'avait jamais réussi à faire), eh bien, sous le rapport de l'appro-

visionnement, cette sortie fut presque stérile. Quant à la flotte, le président se bornera à rappeler les déclarations du représentant Baldiscrotto ; il répète qu'à cet égard aussi il eût été impossible de faire plus que la commission militaire n'a fait, et ajoute que, sur la demande du commandant Bucchia, il vient d'apposer sa propre signature à l'ordre, déjà donné à la flotte de sortir. En terminant il rappelle qu'il n'y a plus de vivres que pour peu de jours, et il demande si, dans cette position, nous devons continuer à espérer les subsides de la Hongrie, attendus vainement depuis dix mois.

Le représentant Tornielli est persuadé qu'il suffirait de la voix du président Manin pour que le peuple tout entier se levât en armes et s'unît à la troupe pour faire une grande sortie.

Le représentant Santello croit qu'aujourd'hui il ne s'agit que d'interpréter d'une manière précise le décret du 2 avril, et quant à lui, il déclare franchement n'avoir pas compris la destruction de la ville dans les mots « résister à tout prix. » Mais, ajoute-t-il, nous devons songer à l'histoire ! C'est pourquoi il voudrait que les chefs militaires fussent invités, séance tenante, à déclarer si, oui ou non, il est possible d'approvisionner la ville par la voie de terre, et qu'ensuite la commission annonaire fût entendue au sujet des vivres qui restent.

Le général Ullôa : Au point de vue militaire deux systèmes seuls sont possibles : ou la défense méthodique employée jusqu'ici avec succès, ou bien une sortie audacieuse. Mais en adoptant le second système, le sort de la ville pourrait être compromis.

Le représentant Tomaseo dit que sa pensée a été parfaitement résumée par le représentant Santello ; tout ce qu'il demande en effet, c'est qu'il existe des témoignages officiels, qui attestent l'extrémité à laquelle nous avons été réduits ; il croit que, dans ce but, le général Ullôa devrait convoquer tous les chefs militaires, afin qu'ils expriment formellement leur avis.

Le général Ullôa pense que les troupes ont donné des preuves suffisantes de leur valeur, en se battant contre une armée de vieux soldats, que non-seulement elles ont vaincus, mais mis en fuite ; il s'en remet à l'Assemblée pour décider si l'on doit tenter un coup désespéré ; seulement, à son avis, aucune gloire ne sau-

rait en résulter pour la troupe, car au point où les choses sont arrivées, la seule gloire possible de l'armée consiste à empêcher les Autrichiens de mettre le pied dans Venise de vive force; le succès d'un coup désespéré lui paraît impossible, et quant à convoquer les chefs militaires, autant vaudrait dissoudre l'armée, car personne n'ignore que, dans les usages de la guerre, on ne réunit les chefs militaires, que lorsqu'il s'agit d'une capitulation.

Le général Cavedalis partage l'opinion du général Ullôa; il faut, dit-il, être complétement ignorant de la condition de la troupe, pour croire qu'elle puisse faire entrer des vivres dans la ville, même pour un jour. Il pense aussi que la résistance de la ville ne doit durer qu'autant qu'il y aura des moyens de subsister, puisqu'il serait absurde de vouer Venise et Chioggia à la destruction, sans aucun profit pour l'Italie; mais quant à nous, soldats, nous ne désirons nullement de céder; qu'on s'occupe de munir les forts des Albéroni, de Saint-Félix, de Saint-Pierre de Volta; là l'armée se battra réunie à la flotte; nous périrons, mais nous périrons les armes à la main; en tout cas, pourtant, vous devez prendre un parti et nommer un dictateur.

Le représentant Varè : Tant que nos troupes occuperaient les forts, les Autrichiens n'entreraient pas dans Venise, mais le peuple périrait de faim. Il est évident que les paroles « résister à tout prix » veulent dire, résister tant qu'il y aura possibilité physique de le faire; mais les deux décisions proposées au choix de l'Assemblée par le président Manin me semblent également inexécutables; la première, parce que déjà deux des personnes désignées par lui, pour faire partie du gouvernement, ont refusé; la seconde parce que la fatale parole, une fois prononcée par l'Assemblée, équivaudrait à la conclusion même de la capitulation, ce qui serait prématuré, tant qu'il reste une possibilité matérielle de résister. Le mieux me semble donc de continuer comme nous avons fait jusqu'ici, sauf à déterminer *qui* devra, lorsque le moment suprême sera arrivé, dire la fatale parole, et en nous gardant bien de la dire avant le temps.

Le président Manin : Pour pouvoir continuer à conduire les choses de cette manière, il faut, je le répète, que le chef du gouvernement lui-même conserve encore quelque espoir d'un



bon résultat, autrement il lui serait impossible d'inspirer au peuple la force de résister. Vous voulez que, le jour où tous les moyens de résistance seront décidément épuisés, ce chef du gouvernement vienne dire au peuple : « *Demain, il n'y a plus rien, ni pain, ni poudre!* » mais ce peuple, mais cette armée, n'auraient-ils pas le droit de lui dire : « *Vous nous avez trompés!* » Je conclus donc à la nécessité de prendre une résolution dès aujourd'hui, et je répète : « Celui qui conserve une espérance quelconque *peut* et *doit* continuer à gouverner ainsi, mais celui qui n'en conserve plus, *ne le peut pas.* »

Le représentant P. Tornielli ayant supplié le président Manin de redevenir l'homme du 22 mars, celui-ci répond que la situation est différente : La Hongrie, dit-il, seul État dont nous pourrions encore espérer du secours, ne nous a plus donné signe de vie depuis très-longtemps; d'ailleurs nous sommes arrivés à une limite où même ce secours arriverait trop tard. Quant aux opérations militaires, si l'armée avait tenté des coups désespérés, l'ennemi en ce moment serait dans Venise.

Le représentant Varè : Personne dans le peuple ni dans l'armée ne demande quel est le but d'une plus longue résistance; j'ajouterai même, sans vouloir en faire un reproche au gouvernement, que depuis bien longtemps Manin n'a plus adressé la parole au peuple, et que malgré cela celui-ci espère toujours! le président n'a pas répondu d'ailleurs à ma principale objection, qui est que si l'Assemblée prend une résolution aujourd'hui, *demain* tout est fini!

Le président Manin : Il n'est point exact de dire que personne dans le peuple (mot qui comprend toutes les classes et même l'armée) demande le *but* de la résistance. Le gouvernement, depuis que ses espérances ont diminué, n'a plus adressé la parole au peuple, cela est vrai; mais c'est parce que je désire que, sur mon pauvre tombeau, on inscrive : « *Ci-gît un honnête homme.*

(Aggiunge esser vero che il governo non più parlò al popolo da quando le sue speranze sono diminuite; mà ciò deriva, egli dice, perchè o mio desiderio che sul mio povero sepolcro si scriva : *qui fù un galant-uomo.*)

Il est très-vrai aussi que le peuple nourrit encore des illusions honorables, mais selon moi, mal fondées. Après tout, bien que j'aie avoué personnellement n'avoir plus d'espoir, il se pourrait qu'un événement tout à fait inespéré vînt à surgir ; quoi qu'il en soit, il faut prendre un parti aujourd'hui.

Répondant ensuite aux paroles du général Cavedalis, le président dit que le sort de l'armée ne peut être séparé de celui de la population. Si on adoptait le projet de Cavedalis, les troupes seraient en droit de dire : « Vous nous avez inutilement conduites à la boucherie sans autre but que de satisfaire votre orgueil. »

En résumé, j'ai dit mon opinion à satiété, toute explication ultérieure me semble superflue ; par conséquent j'insiste sur l'alternative que j'ai posée.

Le représentant Cavedalis, rappelant que dans l'une et l'autre hypothèse, Manin ne ferait plus partie du gouvernement, lui représente les grands devoirs qui lui incombent envers ce peuple qui s'est soulevé à sa voix. Quant aux observations de Manin sur le sort de l'armée, je n'ai rien à y répondre.

Le représentant Santello ne saurait admettre que ce soit manquer à la dignité de l'Assemblée ou compromettre la tranquillité publique que de s'occuper dès à présent de ce qu'il faudra faire au moment suprême ; il prie aussi Tomaseo de retirer sa proposition d'ordonner des perquisitions chez les habitants ; ce serait faire injure à une population comme celle de Venise, que de la soupçonner d'avoir caché des vivres !

Le représentant Tomaseo : Nous devons nous prémunir contre la honte et le remords possibles de voir, le lendemain de notre chute, se vérifier une espérance trop vite abandonnée, de voir surgir peut-être des provisions suffisantes pour des semaines et des mois entiers ; il n'est point supposable en effet que les visites domiciliaires amènent des découvertes contraires au patriotisme des citoyens, mais partout il existe des spéculateurs qui renoncent difficilement à leurs anciennes habitudes ; d'ailleurs il faut songer aussi à l'armée ; sa colère contre une capitulation (dont les conditions ne sauraient jamais pourvoir à tout) pourrait l'entraîner à oublier la discipline ; Manin craint, avec raison, que l'extrémité de la faim ne pousse une fraction quelconque de la

population à des attaques contre la propriété ; mais l'indignation des troupes en entendant parler de *capitulation* est un autre danger, c'est même le plus grand ! Nous devons faire tous nos efforts afin d'empêcher qu'un peuple qui a tant espéré, tant souffert pour une liberté dont il n'a aperçu que l'ombre, qui a espéré et souffert, non pour des avantages matériels, mais uniquement pour l'honneur du nom italien et l'indépendance de la patrie, qu'un tel peuple, dis-je, ne soit entraîné à des excès par l'emportement du désespoir ! C'est pour cela que des pièces officielles sont nécessaires pour attester *quelles* furent nos espérances, *quelles* chances possibles nous restaient ; la réponse de la flotte ne peut tarder ; bonne ou mauvaise, nous allons l'avoir ; il convient donc de l'attendre. Pour l'armée de terre, il nous faut un document officiel qui constate l'impossibilité de faire autre chose qu'une résistance passive ; certes le général Ullòa et l'armée ont fait assez ! mais ce que nous leur demandons c'est de déclarer explicitement qu'il est impossible de faire davantage. C'est dans le même but aussi que notre digne commission annonaire devrait, de son côté, procéder à de nouvelles mesures, et à des perquisitions plus rigoureuses. L'Assemblée ne pourra prendre avec maturité une résolution définitive que lorsqu'elle connaîtra le résultat de toutes ces investigations.

(*La séance est suspendue pendant une heure.*)

Le représentant Minotto annonce qu'il va faire une proposition positive. L'Assemblée n'est point appelée aujourd'hui à décider s'il faut, oui ou non, capituler; elle est appelée à prévoir le cas où la gravité des circonstances obligerait à prendre immédiatement une mesure. Il croit que, dans cette prévision, il est nécessaire de désigner une personne aussi incapable de commettre une lâcheté, que de vouer Venise à une destruction sans but ; il pense avec Tomaseo, qu'avant de traiter il faut avoir acquis la complète certitude que tout sacrifice ultérieur serait inutile ; mais il croit que, pour avoir cette certitude, l'Assemblée doit s'en rapporter à la personne qu'elle aura investie de sa confiance, et que cette personne doit être *Daniel Manin*, parce que dès le

principe il a été à la tête du gouvernement, parce que personne ne soupçonnera jamais *Daniel Manin* de vouloir céder, tant qu'il sera humainement possible de résister, parce qu'enfin personne ne consentirait à le remplacer.

Par tous ces motifs, je propose l'ordre du jour suivant :

« Vu la gravité des circonstances actuelles et en prévision des cas d'urgence qui pourraient surgir, l'Assemblée confère pleins pouvoirs à Daniel Manin, afin qu'il pourvoie, selon qu'il le jugera pour le mieux, au salut et à l'honneur de Venise. »

Le représentant Pasini, président de la commission annonaire, entre dans quelques explications au sujet des vivres. Ses enquêtes lui ont donné la presque certitude que toutes les déclarations étaient exactes ; mais même en supposant que les particuliers eussent déclaré seulement la moitié de leurs approvisionnements, il en résulterait tout au plus une différence de deux ou trois jours, car tous les grands dépôts des négociants sont épuisés. Il serait aussi très-inutile d'exiger de nouvelles déclarations des familles, d'autant plus que, d'après l'engagement déjà pris, on n'aurait aucun droit de leur enlever ce qu'elles auraient déclaré ; ce n'est pas lui, dans tous les cas, qui se prêterait à une semblable mesure ! Le représentant Avesani ayant fait observer que les particuliers n'ont été invités à déclarer que ce qui *dépasserait* une certaine quantité, et qu'on vient de faire une assez bonne récolte dans l'estuario, Pasini lui répond que tout cela a été mis en ligne de compte; il est impossible de vérifier tout ce qui peut exister, divisé en petites quantités dans l'estuario, mais en définitive, la commission annonaire distribue 140,000 livres de farines par jour, et 20,000 livres sont fournies par les dépôts particuliers ; la masse du peuple ne compte donc, pour avoir du pain, que sur les distributions de la commission centrale, et il est impossible de prévoir les désordres qui éclateraient le jour où elle ne pourrait plus les continuer !

Le représentant Tomaseo : On doit tenir compte même de bruits peut-être mal fondés ; or, selon le bruit public, il existerait encore, en dehors des dépôts de la commission centrale, pour *vingt-cinq* jours de vivres.

Le représentant Pasini : C'est impossible ; pour vingt-



cinq jours, il faudrait trente-cinq mille boisseaux (*staglia*) qui ne pourraient être dissimulés. Toutes les perquisitions, toutes les lettres anonymes, pour dénoncer de prétendus dépôts clandestins, n'ont abouti qu'à la découverte d'un petit dépôt de vin chez un aubergiste ; le bruit public prétend aussi qu'il existe une grande quantité de grain à Chioggia, tandis qu'en fait, si notre commission néglige un seul jour d'y envoyer de la farine, les boulangers ne peuvent cuire !

Le représentant Minotto, autre membre de la commission annonaire, confirme tous ces faits, puis il ajoute : A côté du tableau que le gouvernement a tracé de la situation, la pire de toutes les résolutions que pourrait prendre l'Assemblée serait de se séparer sans pourvoir à rien. L'autre jour le gouvernement nous disait : « Songez-y, » et nous n'y avons point fait attention ; aujourd'hui il nous dit : « Prenez-y garde ! » et nous nous séparerions encore sans avoir rien conclu ; Dieu veuille éloigner de nous le jour où il viendrait nous dire : « Il n'est plus temps ! »

Le représentant Tomaseo insiste pour qu'avant de rien décider, toute espèce de doute au sujet de la marine, de l'armée et des vivres soit complétement résolue, et propose l'ordre du jour suivant : « L'Assemblée, considérant qu'elle ne peut prendre de résolutions sur un sujet aussi grave, sans plus ample informé, passe à l'ordre du jour. »

Le président Manin s'oppose à cet ordre du jour ; les résolutions de l'Assemblée, quelles qu'elles soient, dit-il, ne sauraient mettre obstacle aux opérations de la flotte; et quant aux vivres, si même il existait quelques petits dépôts particuliers, outre qu'il serait difficile de les découvrir, cela ne peut avoir une influence sensible sur la situation.

Le représentant Pincherle appuie l'ordre du jour de Minotto, avec cette adjonction : « Sauf ratification de l'Assemblée pour ce qui concerne notre condition politique, » modification appuyée par le président Manin.

Le président Pasini engage quiconque croirait avoir quelque indice d'un dépôt de vivres clandestin, à le signaler à la commission annonaire, promettant sur l'honneur que les dénonciations ne sortiront de ses mains que pour passer dans celles des

employés chargés de faire les perquisitions; pour apprécier toutefois la légèreté avec laquelle on accueille les bruits de ce genre, il suffit de rappeler les plaintes élevées le mois passé sur ce que les troupes étaient trop largement partagées; c'est dans un mémoire signé par la commission consultative, appuyé sur des déclarations de la commission pour les moulins, qu'on prétendait que l'armée recevait 52,000 livres de farine par jour pour seize mille individus; tandis qu'elle recevait (et pas toujours) 25,000 livres pour à peu près vingt et un mille bouches.

Le représentant Varè : La question grave, soulevée par l'ordre du jour Minotto, est de savoir si l'Assemblée doit suspendre ses séances et charger le président Manin de sauver le pays, même par voie extra-légale, si les circonstances l'exigent.

Le président Manin fait observer que dès à présent la situation exige un gouvernement fort; le gouvernement, tel qu'il est constitué aujourd'hui, ne l'est certes pas; l'ordre public se trouve en péril; si l'Assemblée refuse de prendre aujourd'hui même une décision, il sera impossible de gouverner.

Le représentant Sirtori déclare franchement qu'à ses yeux Manin *seul* est insuffisant pour gouverner dans cette grave situation, car ni le peuple, ni l'armée ne mettent plus en lui une entière confiance.

Le président Manin remercie le représentant Sirtori de sa franchise. Il est vrai, dit-il, que j'avais toute la confiance du pays et que je ne l'ai plus au même degré. Mais cela provient de ce que la foi de tous en moi se rattachait à l'idée que je représente, et que cette idée aujourd'hui ne peut se réaliser! Un autre motif encore qui a dû y contribuer, c'est que l'Assemblée m'a forcé dans ces derniers temps à gouverner d'une manière qui n'était pas la mienne. Voyant que leurs représentants me refusaient leur appui, il est naturel qu'une partie de la population et de l'armée n'ait plus en moi la même confiance. J'ai dit sincèrement, loyalement, ce que je pense au sujet de la commission militaire; je crois sincèrement, loyalement, qu'elle *peut* et qu'elle *doit* continuer à gouverner, tandis que de ma part ce ne pourrait plus être qu'un acte d'abnégation.

Le représentant Benvenuti : Il est vrai que le nom de Manin

n'a plus le même prestige, il n'en est pas moins le *seul* en qui le peuple ait confiance, et personne ne pourrait le remplacer. La seule chose à faire est donc de nous serrer fraternellement les uns contre les autres, de proclamer que nous voulons prendre une résolution consciencieuse, et renoncer tous à nos opinions individuelles pour le salut du pays ; si nous, ses représentants, proclamons les premiers la parole de concorde, le peuple comprendra que nous mettons de nouveau notre confiance tout entière en *Manin*, et de son côté, il la lui rendra tout entière. Quant à Manin lui-même, jusqu'à la fin, il sera le martyr du principe !

Le représentant Sirtori ayant répété qu'à son avis Manin ne peut être chargé *seul* du gouvernement, parce que son nom *seul* signifierait capitulation *immédiate*, le président Manin déclare : Que s'il n'y a promesse formelle, franche, loyale de tous d'*appuyer* le gouvernement, s'il reste un parti quel qu'il soit à l'Assemblée, ni lui ni personne ne pourra gouverner ; que même si ce que vient de dire Sirtori venait à transpirer au dehors, il ne pourrait accepter le pouvoir qui dès lors manquerait de force morale. En finissant il demande que toutes les restrictions qui, dans les derniers temps, entravaient l'action du gouvernement, soient enlevées ; qu'on lui rende le droit d'initiative qui appartient à tout chef de gouvernement, tandis que son nom, à lui Manin, semblait principalement destiné depuis un certain temps à servir de passe-port à des idées qui n'étaient pas les siennes.

Le représentant Sirtori : Manin dit qu'il ne peut rester au gouvernement, si on lui enlève les pouvoirs qui y sont inhérents ; mais, par les mêmes raisons, ou de plus fortes encore, la commission militaire ne peut continuer à subsister si elle ne conserve pas sa parfaite indépendance. Il ajoute que du reste c'est le président Manin lui-même qui avait proposé l'institution de la commission militaire actuelle.

Le président Manin conteste l'exactitude du fait. Le 15 juin, dit-il, une commission avait été nommée pour assister le gouvernement dans les négociations politiques, et c'est de ce jour que date l'institution de commissions *permanentes*, à côté du gouvernement ; on voulait même en créer une pour les finances.

Comme on me consultait, je répondis : « Vous voulez faire un gouvernement de commissions, mieux vaudrait un gouvernement militaire, » mais j'étais seul de mon avis. Eh bien, devais-je me mettre en lutte contre une commission, nommée par l'Assemblée et qui, à l'unanimité, désirait l'institution de deux commissions permanentes, l'une militaire à pouvoirs illimités, l'autre consultative pour les affaires politiques ?

Quant à la commission militaire, j'ai déjà dit qu'elle a rendu les plus grands services, et je la crois prête à les rendre encore.

Je viens demander aux représentants Ullôa et Baldiserotto, si l'Assemblée me confère les pleins pouvoirs, puis-je compter sur leur concours?

Ces deux membres de la commission militaire répondent en même temps : Oui, quoi que vous décidiez.

Le représentant Minotto dit qu'il est faux que la confiance du peuple dans Manin ait diminué en rien; le peuple, au contraire, compte entièrement sur la loyauté et les efforts de *Manin* pour ne céder qu'à la dernière extrémité. Sur une question du représentant Chieregin, il ajoute que le but de son ordre du jour est de conférer à Manin pouvoir plein et absolu, à fin de pourvoir au salut et à l'honneur du pays, mais de conserver en même temps la commission militaire pour les affaires purement militaires, ce à quoi le président Manin adhère, disant que l'ordre du jour Minotto ne saurait avoir d'autre signification que le *caveant consules* de l'ancienne république romaine.

Le représentant Varè dit que cet ordre du jour doit être rédigé d'une manière plus claire, si l'on veut éviter toute interprétation erronée.

Le représentant Tomaseo voit de l'inconvénient, dans les circonstances actuelles, à conférer la dictature à qui n'a pas de connaissances militaires; il doute aussi du droit de l'Assemblée de conférer ce pouvoir, en vue, non de la résistance, mais d'une capitulation, puisque Manin a franchement déclaré n'avoir plus d'espoir. Dans tous les cas, Manin devrait dire de quelle manière et quel jour il entend entrer en négociation.

Les représentants Pincherle et Minotto réfutent Tomaseo.

Le représentant Sirtori : Il s'agit de donner pouvoir pour

négocier, mais nous ne pouvons accepter des conditions repoussées comme déshonorantes, tant qu'il reste un espoir quelconque ; or, les nouvelles les plus favorables arrivent de la Hongrie, et le Piémont n'a pas encore fait sa paix avec l'Autriche. Attendre trois ou quatre jours de plus ne saurait rien compromettre ; l'honneur y gagnerait dans tous les cas, et peut-être même le salut du pays !

Le représentant Pincherle répond qu'il faut se faire d'étranges illusions sur les conditions annonaires de Venise, pour dire qu'un délai de deux ou trois jours serait indifférent ! Ce n'est qu'en traitant avec les autorités civiles, qui sont à Milan, qu'on peut espérer d'obtenir des conditions meilleures pour le peuple et pour l'armée, ce qui demande un temps considérable; les autorités militaires n'accepteraient qu'une *reddition à merci*.

Sirtori ayant insisté pour que Manin réponde à la question posée par Tomaseo, afin qu'il soit bien constaté que l'Assemblée ne lui a donné mandat de capituler que *lorsqu'il en sera temps,* Manin fait ressortir la puérilité qu'il y aurait à lui demander de déclarer qu'il ne commencera pas à traiter aujourd'hui, s'il peut le faire demain, ou bien de lui conférer une faculté contre promesse de ne pas en faire usage ! Il finit en disant qu'il ne consentira jamais à répondre à une interpellation comme celle de Tomaseo.

Le vote d'urgence sur l'ordre du jour Minotto est adopté par 65 voix contre 28.

Diverses rédactions sont proposées et retirées par leurs auteurs, toujours dans le but d'exprimer le plus clairement possible que l'Assemblée entend donner *faculté* de traiter *lorsque ce sera nécessaire*, non pas *mandat* de traiter dès à présent. Tomaseo propose de supprimer les mots « sauf ratification de l'Assemblée, » l'Assemblée ne devant jamais se réunir dans le but de ratifier une capitulation, et ces paroles semblant la ratifier d'avance. Mais Pincherle croit que l'Assemblée doit pour le moment conserver tous ses droits, sauf à s'ajourner et subir le fait, lorsque les circonstances contraindront à en venir à une capitulation. Tornielli voudrait qu'à côté de Manin on nommât Pepe et Sirtori, pour que le peuple ne se figure pas

qu'il s'agit dès aujourd'hui d'une capitulation. Sirtori répond qu'il ne pourrait accepter, puisque Manin semble persuadé de la nécessité d'une capitulation immédiate, tandis que lui croit qu'on pourrait attendre encore quelques jours. Finalement il propose de remettre la décision définitive au 9 août. L'Assemblée, n'adoptant pas cette proposition, vote l'ordre du jour suivant :

« L'Assemblée des représentants concentre tous les pouvoirs dans la personne du président Daniel Manin, afin qu'il prenne toutes les mesures qu'exigent l'honneur et le salut de Venise, sauf ratification par l'Assemblée de toute décision sur notre condition politique. »

Votes pour : 56 voix; contre : 37. La proposition est adoptée.

Le président Manin demande que, dès ce moment, tous s'engagent, sur l'honneur, à ne plus faire d'opposition.

Une vive et unanime adhésion répond à son appel.

La séance est levée à sept heures du soir [1].

Le président, LOUIS PASINI.

Les vice-présidents, MINOTTO, VARÈ.

Les secrétaires, A. SOMMA, G. RUFFINI, G. PASINI.

[1] Dans les papiers de Manin se trouve sur cette dernière séance une note que nous devons reproduire. La voici :

« Pourquoi, dans la dernière séance de l'Assemblée, j'ai demandé la liberté d'initiative.

« Deux systèmes seulement pouvaient être suivis. On aurait pu attendre que le dernier morceau de pain, le dernier grain de poudre fussent consommés, et déclarer ensuite que toute résistance ultérieure était impossible; mais, une fois arrivée à ce point, la ville était forcée d'ouvrir elle-même la porte aux Autrichiens et de se rendre à discrétion, ainsi que le désirait le consul d'Angleterre. On a cité Rome, où la Constituante a déclaré simplement que la défense ne serait pas continuée, mais les circonstances étaient différentes. Rome n'avait pas consommé son dernier morceau de pain; rien ne l'obligeait d'ouvrir elle-même ses portes à l'armée ennemie; puis l'entrée de cette armée ne pouvait épouvanter la population par la crainte de conséquences barbares; car les Français, après tout, ne pouvaient traiter Rome en ville rebelle et ils devaient, ainsi qu'ils l'ont fait effectivement, laisser aux plus gravement compromis le temps et le moyen de s'éloigner.

« Venise, au contraire, eût été traitée par les Autrichiens en ville rebelle et obstinée dans sa résistance, dont le siége leur avait coûté près de vingt mille hommes et un matériel de guerre immense, puisqu'ils considéraient aussi nos munitions

PAROLES DE MANIN AU PEUPLE.

Dans les graves circonstances où nous nous trouvons, l'Assemblée de vos représentants a cru devoir faire ce qu'on a coutume de faire dans d'autres pays en de semblables circon-

comme leur appartenant. L'exemple de la Hongrie démontre de quelle manière Venise eût été traitée en se rendant sans conditions. Il ne faut pas oublier qu'outre les innombrables compromis de l'ordre civil, il y avait à Venise cinq cents officiers de marine et un certain nombre d'officiers de terre ayant combattu le gouvernement auquel ils avaient prêté serment, qu'on eût donc livré à l'Autriche, sans utilité possible, des centaines de victimes pour ensanglanter les échafauds. S'éloigner par la voie de terre le jour de l'entrée des Autrichiens eût été d'une impossibilité absolue; mais, même par mer, il n'y avait que des moyens incertains et insuffisants, puisque nous étions bloqués aussi du côté de la mer, et qu'il avait été intimé à tous les consuls d'éloigner leurs bâtiments de guerre. Il n'y avait rien à espérer du consul anglais, ouvertement hostile aux Vénitiens. Quant aux bâtiments français, ils étaient peu nombreux en proportion de l'émigration immense qui aurait eu lieu nécessairement, puisque des milliers de personnes avaient commis des actes punis de *mort* par la loi autrichienne. Toutes les personnes compromises réellement, et tous ceux qui auraient cru l'être auraient donc voulu partir, et les bâtiments français n'auraient pu suffire. A la vérité, il y avait quelques trabaccolis qu'on avait préparés, et sur lesquels on se proposait d'arborer le drapeau français; mais, même cette mesure d'apprêter des trabaccolis avait été blâmée par Tomaseo et Sirtori, et leur approvisionnement eût violé aussi jusqu'à un certain point, le principe rigoureux de consommer *notre dernier pain*. Dans aucun cas, ces barques ne pouvaient suffire, mais en outre il était incertain qu'on nous permît d'y arborer le drapeau français, ou que ce drapeau serait respecté par les Autrichiens. Enfin le commandant Belvèze avait déclaré : « qu'il n'entendait pas appuyer, par sa présence, la prolongation d'une résistance *absurde*, et que, si nous adoptions cette voie, il partirait. »

« Je crois superflu de dire que je ne me préoccupais pas de ce qui me concernait personnellement; mais ma *conscience* m'interdisait de livrer aux vengeances de l'Autriche tant de généreuses victimes, sans aucun profit pour la cause; car bien au contraire, tandis qu'aujourd'hui le monde entier est forcé d'admirer la modération, le bon sens, la raison de notre conduite, un cri unanime de désapprobation se serait élevé en face d'une conduite inutilement barbare, et les malédictions des victimes se seraient appesanties sur notre tête, au grand détriment de notre renommée *et de notre cause*.

« Il ne fallait pas enfin se dissimuler une autre possibilité *effrayante*. Les souffrances de notre population avaient atteint un degré presque intolérable; leur prolongation, leur augmentation auraient pu aider les émissaires de l'Autriche à susciter des désordres, des émeutes, des insurrections qui eussent forcé le gouvernement à se désister de la résistance. L'anarchie dès lors s'ensuivait, et tout le mérite de notre conduite précédente était perdu, perdu même l'*honneur*, unique bien qu'il nous était donné de sauver et *que nous avons sauvé en effet !*

« Le second système à suivre était celui-ci : Entamer des négociations et les con-

stances. Elle a concentré tous les pouvoirs entre les mains d'une seule personne, et cette personne est le président du gouvernement. Vous savez si j'aime sincèrement Venise, si je ferai tout ce qui me sera possible pour le bien et l'honneur de la ville, aidé des Vénitiens et des autres Italiens qui y sont réunis.

Non certainement, la divine Providence ne peut nous abandonner[1] !

duire de manière à ce que le jour où tous les moyens de résistance, pain, poudre, argent, espoir, seraient épuisés, l'entrée de l'ennemi se fit du moins avec des conditions plus supportables. Ce système, par les raisons que je viens de dire, me semblait devoir être préféré. Comme en dehors de ces deux il n'y en avait aucun autre, et que le premier me semblait devoir être écarté, il fallait de toute nécessité m'en tenir au second. Mais pour pouvoir le faire, il était indispensable de rendre au pouvoir exécutif la liberté d'action et le droit d'initiative. »

Outre l'exemple de la Hongrie cité par Manin, nous rappellerons ici les atrocités commises par l'armée autrichienne dans la ville de Brescia qui, ignorant le désastre de *Novare*, avait héroïquement résisté à l'armée autrichienne et fut prise d'assaut le 1er avril 1848. Voici en quels termes M. *Charles de La Varenne* raconte ces faits, d'ailleurs officiels :

« Brescia, bombardée à outrance, incendiée, démolie par les boulets, pleine de morts et de blessés, résista huit jours entiers derrière les barricades de ses rues. La rage de Haynau ne peut se décrire. Les troupes, non moins exaspérées que leur chef, entraient dans les maisons, mettaient tout à feu et à sang, tuaient les hommes et violaient les femmes avant de les égorger. Entre autres choses affreuses, les vainqueurs envahirent un pensionnat d'enfants et y massacrèrent l'instituteur *Guidi*, sa femme, sa mère, ses trois enfants et nombre d'élèves de dix à douze ans. Un quart de la population fut égorgé après que tout combat avait cessé. Le lendemain Haynau imposa, par une proclamation à la ville ruinée et brûlée, une amende de six millions, un supplément de solde de 1 fr. par jour et par homme, et double solde aux officiers pendant la durée de l'état de siége (plus d'un an). Sévère et prompte justice était promise à tous ceux qui s'étaient soulevés contre l'autorité impériale. Les exécutions commencèrent aussitôt. Faute d'un nombre suffisant de gibets, la moitié des condamnés seulement était pendue, l'autre moitié était fusillée chaque jour. Cela dura ainsi régulièrement pendant six mois, au bout desquels le général Haynau se fit payer par la ville *douze mille francs pour frais de pendaisons*, qui figurent aux comptes municipaux de cette année-là. Deux ans après, on pendait et on fusillait encore à Brescia pour des faits du siége. »

[1] Ces paroles, sorties de la bouche de Manin, suffirent pour révéler au peuple la situation. Dès ce moment, une sombre résignation devint le sentiment prédominant.

GAZETTE OFFICIELLE DE VENISE.

(*Article envoyé par Manin le 6 août au soir.*)

La pluie de feu qui a commencé dans la nuit du 29 au 30 juillet ne s'arrête pas; elle augmente en raison même de la sérénité et du tranquille courage que lui oppose ce peuple.

Les veilles, les privations, la maladie supportées avec un courage sans égal, une moitié de la population reversée sur l'autre, tout cela offre un spectacle auquel non-seulement la postérité ne pourra entièrement ajouter foi, mais que même les contemporains éloignés de Venise auront peine à croire.

Pourtant dans tout ce qui fut écrit sur ces huit jours de martyre, il n'y a nulle exagération, et même les paroles, destinées à adoucir les cruelles souffrances du peuple, tendaient plutôt à en atténuer la somme qu'à l'exagérer.

Mais plus notre courage grandit, plus aussi s'accroît la rage de nos ennemis ; depuis huit jours les trois quarts de la ville sont en butte aux projectiles. Maisons, hôpitaux, palais, églises, monuments de gloire ou de foi, rien n'est épargné par le feu de ces Vandales; les bombes, les boulets, les obus frappent les femmes, les enfants, les nouveau-nés au sein de leur mère, les vieillards sur le bord de la tombe. Tel en est atteint qui s'entretient tranquillement, comme à la veillée, dans sa maison, sur le seuil de sa porte, dans la place publique des affaires de son pays; tel autre, pendant qu'il cherche à oublier dans quelques heures de sommeil, les anxiétés du jour; celui-ci le fusil sur l'épaule, tandis qu'il parcourt les lieux pour veiller sur les maisons et les biens des fugitifs; enfin (comme il est arrivé ce matin) tel autre qui, agenouillé dans le temple de Dieu, implore le Père des affligés [1].

Mais les âmes se fortifient en raison même des souffrances. *Tout* nous semble désormais possible, hors de transiger avec

[1] Le 5 août, un boulet, tombé dans une église, avait tué une jeune fille qui y faisait sa prière.

l'honneur; l'honneur doit être sauf à tout prix, et *il le sera*, quel que soit l'avenir que nous réservent les événements.

Un trop bel héritage de gloire a été légué à ce peuple par ses aïeux, pour que jamais il se résigne à voir de nouveau l'étranger s'asseoir sur le seuil de sa maison, d'où il l'avait chassé dans un jour de magnanime colère, et où il reparaît encore pour imposer à ce peuple le dur servage dont il s'était affranchi.

Nos souffrances actuelles ont consacré à la face de l'univers le renom d'intelligent, d'héroïque, de chrétien du peuple vénitien.

Sans doute il faut déplorer que toute compassion semble morte dans le monde; que la vertu n'y trouve plus ni grâce, ni merci. Dans d'autres temps qu'on appelle les temps barbares, en face d'une telle souffrance d'un généreux peuple, il se serait trouvé parmi les puissants de la terre des cœurs assez élevés pour imposer un terme à de si horribles barbaries. A l'époque actuelle, c'est tout au plus si on manifeste des *sentiments de sympathie*, sentiment froid, stérile, dernier débris de l'héritage moral des nations, quand il ne leur reste plus de patrie que la bourse, ni de loi que celle de l'arithmétique.

Toutefois, si la vertu est à elle-même la meilleure récompense, nos souffrances actuelles nous ont valu la plus grande des récompenses, et notre sort, submergés comme nous sommes dans le malheur de la patrie expirante, est plus beau que celui des heureux de la terre.

Pour eux, la *paix*, c'est l'esclavage des peuples, c'est l'holocauste des nations les plus dignes de la liberté, et ces abominations, ils les appellent : une dure nécessité politique.

Pour nous, notre consolation est de penser qu'une paix *durable* n'est que dans la justice, qu'on édifie mal sur l'abîme; c'est de penser que, pour les nations, le martyre est aussi la rédemption!

LE CONSUL VASSEUR A M. DE TOCQUEVILLE.

(EXTRAIT.)

VENISE, 7 août.

L'Assemblée nationale a de nouveau remis entre les mains de M. Manin tous les pouvoirs. La situation est tellement grave qu'il ne faut pas moins que l'énergie et la popularité de cet homme pour pouvoir, si l'Autriche fait quelques ouvertures, traiter d'une capitulation, et empêcher que le désespoir des soldats et du peuple ne devienne fatal à la ville. Je me suis décidé à prendre une initiative qu'aucun pouvoir n'osait prendre, j'ai remis deux pièces au commandant Belvèze : la première pour l'inviter à porter la seconde à l'amiral Dahlrupp, celle-ci pour demander à cet amiral s'il s'opposerait à la sortie des bâtiments nolisés par moi dans le but d'emporter hors de Venise les personnes compromises.

VASSEUR [1].

[1] Il est juste de mentionner, à côté des généreux efforts du consul français, la lettre adressée par l'archevêque de Paris à M. de Tocqueville le 9 août 1849. Mgr Sibour commence par dire qu'il est et veut rester étranger à la *politique*, mais que la question de Venise est une question éminemment morale, une question de justice, d'humanité et de haute civilisation. Après avoir rappelé toutes les phases de la révolution de Venise, *restée pure de tout excès, entreprise dans le but le plus sacré*, ainsi que toutes les promesses de la France, dont *aucune* n'a été tenue, pas même celle d'une énergique intervention diplomatique, le prélat arrive aux conditions offertes aujourd'hui par l'Autriche, et dit :

« Venise ne *peut* pas accepter de pareilles conditions, et elle est résolue à s'ensevelir tout entière sous ses ruines avant d'y souscrire. Mais la France, l'Europe civilisée, peuvent-elles permettre qu'elles lui soient imposées? Il n'y a donc plus d'union ni de solidarité entre les peuples ! il n'y a plus, au-dessus des droits secondaires que peuvent donner des traités anciens ou des triomphes récents, les *droits éternels de la justice et de l'humanité !* il n'y a plus de principes inviolables pour garantir ce qu'il faut juste à un peuple de dignité, de force et de liberté pour ne pas mourir ! Malheur au gouvernement qui assistera d'un œil sec à l'agonie et à la mort d'un peuple vaincu !... Je ne parle pas des promesses faites aux Vénitiens, des espérances qu'on leur a données, de l'appui même qu'on leur a prêté. Je parle uniquement de la *France*, des intérêts de sa gloire et de sa dignité, et aussi de la gloire d'un ministre qui nous est cher ; qu'il vienne à leur aide, qu'il prenne en main leurs intérêts, et il est sûr d'acquérir des titres impérissables à la reconnaissance de quiconque aime la justice et hait l'iniquité. »

Cette lettre resta sans réponse, comme était restée celle de Manin du 26 juin ; mais du moins elle empêche de dire qu'*aucune voix française* ne s'est élevée en faveur de Venise.

ÉTAT-MAJOR DE LA GARDE CIVIQUE.

(CIRCULAIRE, 8 *août* 1849.)

L'honneur et le salut de la patrie, auxquels tout bon citoyen se doit, reposent spécialement sur la garde civique, etc.

Dans toutes les circonstances graves, le général en chef a réclamé de la garde civique le strict accomplissement de ses devoirs, et toujours elle a répondu avec zèle à son appel. Aujourd'hui, il vient demander que tous les citoyens qui, d'après la loi, en font partie, prêtent leur concours, non indirect, mais *actif et personnel*. Plus que jamais en ce moment tout bon citoyen doit être pénétré de la grandeur de la mission confiée à la garde civique, gardienne de l'honneur et du salut de Venise, etc.

Le général en chef, MARSICH[1].

[1] Nous avons déjà dit, qu'éclairée par les paroles de Manin, la majorité des Vénitiens montra une douleur aussi profonde que digne ; chez quelques-uns, toutefois, l'exaltation de la douleur alla jusqu'à la folie ; les plus grands désordres, aidés et exploités surtout par les émissaires de l'Autriche, eussent été à craindre sans le concours dévoué de la garde civique.

Le matin du 8 août, l'écrit incendiaire qui suit, était placardé sur les murs : « Peuple ! veux-tu résister, tâche d'y pourvoir ; veux-tu céder, continue à faire comme tu as fait. Il s'agit de vivre ou de mourir ; mais si tu veux vivre, en voici l'unique moyen ; décrète cette simple loi : Toutes les batteries seront remises à autant de défenseurs que besoin. La ville et l'ordre intérieur sont confiés aux vieillards et aux mères de famille. Quiconque est en état de porter les armes sortira de Venise avec l'armée et la flotte pour n'y rentrer que lorsque la ville sera approvisionnée pour un an. Quiconque refuse de prendre les armes est de droit mis à mort par son voisin. Tout étranger qui ne quitte pas Venise dans les 48 heures est considéré et traité comme Vénitien. A minuit précis, cette nuit, sur la place Saint-Marc, on prêtera le serment solennel de vaincre ou de mourir pour la patrie. Le gouvernement est chargé de l'exécution du présent décret. »

L'auteur de ce placard, un nommé *Tondelli*, à moitié fou, fut arrêté et mis en sûreté ; néanmoins, vers le soir, une grande foule s'assembla devant les fenêtres de Manin, demandant la *levée en masse* ; nous reproduisons plus loin la réponse de Manin. Il est à remarquer qu'à minuit précis une attaque inattendue des Autrichiens eut lieu sur la batterie du pont. Voici ce que dit le *Journal de M. Zennari* du 8 août :

« Des affiches placardées dans la ville ont convoqué les citoyens pour *minuit* sur la place Saint-Marc, dans le but d'y faire décréter la *levée en masse*. Vers neuf heures du soir une grande foule a demandé à voir Manin ; le bruit de l'arrivée de Garibaldi s'était répandu ; un de ses aides-de-camp est arrivé en effet. Manin a parlé très-énergiquement à la foule. »

PAROLES DE MANIN

ADRESSÉES A LA FOULE RASSEMBLÉE SUR LA PLACE SAINT-MARC.

(8 *août, à neuf heures du soir.*)

Voix de la foule : Le peuple de Saint-Marc demande à sortir en masse.

Manin : Le peuple de Saint-Marc connaît à ce sujet toute ma pensée.

Voix : Nous voulons sortir pour *combattre.*

Manin : Vous voulez *combattre?* Eh bien, qui jamais vous en a empêchés? que de fois ne vous ai-je répété que les rôles sont ouverts. Enrôlez-vous, oui, enrôlez-vous! et ne venez pas comme des femmes criailler sur la place.

Une voix : C'est que nous voulons sortir en *masse.*

Manin : Que celui qui a parlé commence par prendre un fusil et qu'il aille se battre; pour quiconque veut se battre, les bureaux sont ouverts, je le répète. Allez, et vous trouverez des chefs pour vous conduire, et même si vous voulez que je vous parle franchement, je vous dirai que vos actes jusqu'ici n'ont pas répondu à vos paroles [1].

[1] Manin, après avoir dit ces mots, descendit sur la place, et s'étant fait apporter une table et un registre, dit : *Que ceux qui voulaient se battre devaient s'y inscrire.* Sept seulement le firent, ce qui était à prévoir; tout ce qui était dévoué à la patrie et capable de porter un fusil étant depuis longtemps sous les armes.

GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE.

(Bulletin de la guerre. — 9 août.)

Le 7 de ce mois, nos forces navales se sont concentrées aux Alberoni, trois pyroscaphes autrichiens ayant vainement essayé d'empêcher la corvette *la Civica,* qui sortait de Chioggia, de faire son mouvement de ralliement. Hier, à dix heures du matin, toute la division commença à sortir du port, et à deux heures elle était en mer, rangée sur trois lignes dans le plus bel ordre.

L'escadre ennemie non-seulement ne s'est pas opposée à nos mouvements, mais elle s'est éloignée davantage. Aujourd'hui, à midi, notre flotte se trouve à dix-huit milles de distance de la côte, à l'ouest; et celle de l'ennemi, à vingt-cinq, au sud-est. Notre division navale, commandée par le capitaine de corvette A. Bucchia, se compose de deux corvettes de premier rang, deux *id.* de second, trois bricks, une goëlette, un pyroscaphe de guerre, dix trabaccolis armés en guerre, un pyroscaphe remorqueur, de la force de 55 chevaux; deux *id.* petits, et quelques autres bâtiments.

(Idem, 10 août.)

Hier notre division navale a saisi une barque chargée de provisions de vin destiné à la flotte ennemie. Cette dernière s'est retirée devant la nôtre, et en ce moment elle n'est plus en vue. Nos bâtiments croisent à quatorze milles de la côte [1].

Pour la commission militaire, BALDISEROTTO.

[1] Ces nouvelles qui causèrent quelque joie à Venise étaient compensées par l'accroissement du choléra et du bombardement; le journal de M. Zennari dit, à la date du 10 août : « Les boulets ont endommagé quelques tableaux de l'Académie des Beaux-Arts; nous tâchons de préserver l'*Assomption* du Titien, par un appareil en liége et en coton. »

Une préoccupation plus grave encore était le danger qui menaçait le moulin Saint-Jérôme, devenu point de mire des boulets ennemis; il fut entouré de grosses balles de coton et surveillé jour et nuit par un détachement de garde civique. Voici quelques détails donnés par le journal privé d'un autre Vénitien, cité par M. Flagg : « 10 août. — Le bombardement augmente chaque jour; beaucoup de bombes tombent dans les lagunes, mais beaucoup éclatent aussi sur les toits des maisons, le long du *Canareggio*. Les boulets rouges sont lancés jusqu'au milieu de la ville; les bombes, les fusées, les obus traversent l'air sans interruption et mettent le feu partout; les pompiers sont à l'œuvre jour et nuit. »

LE PRÉSIDENT MANIN A M. DE BRUCK.

VENISE, 11 août 1849.

L'Assemblée des représentants, par son décret du 6 de ce mois, m'ayant conféré tous les pouvoirs nécessaires, je m'adresse de nouveau à Votre Excellence, en déclarant que je suis disposé à entrer en négociations touchant les clauses positives d'un traité qui soit conciliable avec l'honneur et le salut de Venise.

Agréez, etc.

MANIN.

GAZETTE OFFICIELLE DE VENISE

Du 12 août.

Le gouvernement provisoire de Venise, autorisé par le conseil municipal de cette ville, qui, dans sa réunion du 8 courant, au scrutin secret et à la presque unanimité, a donné pour la troisième fois un exemple *insigne* de vertu civique :

DÉCRÈTE :

1° Un impôt extraordinaire de six millions est frappé sur tous les biens *immeubles* situés dans le territoire actuellement soumis au gouvernement vénitien.

(Pour les articles 2 et 3, voir le décret du 28 juin.)

4° La commune paiera cette somme au gouvernement, par fractions n'excédant pas un million à la fois, le premier versement devant se faire le 18 août [1].

MANIN.

[1] Ce dernier emprunt, dans la situation désespérée de Venise, voté par ceux-là mêmes qui devaient le supporter exclusivement, est avec raison considéré comme une preuve de patriotisme plus grande que tous les sacrifices pécuniers précédents. Les sommes avancées par la *commune* de Venise se montaient désormais à 24 millions de livres; celles données par les Vénitiens en général, pour leur lutte d'indépendance, à 60 millions.

Ce jour même, afin de gagner les deux ou trois jours indispensables pour conduire les négociations avec calme, la commission annonaire dut se résigner à altérer encore la qualité du pain. A dater du 14 août, *un cinquième* seulement de la farine fut de froment. Plusieurs de ces pains, rapportés par Manin en France, sont sous nos yeux; mais, ce dont les Vénitiens sont justement fiers, les *hôpitaux* étaient pourvus jusqu'au dernier jour de pain blanc.

DISCOURS DE DANIEL MANIN

ADRESSÉ A LA GARDE CIVIQUE SUR LA PLACE SAINT-MARC.

(13 *août* 1849.)

SOLDATS CITOYENS!

Pendant toute notre révolution, depuis bientôt dix-sept mois, nous avons maintenu pur le nom de cette Venise, méprisée autrefois, aujourd'hui vénérée par nos amis et par nos ennemis mêmes!

Le principal mérite en est dû surtout au rôle constant, infatigable, vigilant de la garde civique.

Un peuple qui a fait et souffert ce que notre peuple a fait, souffert, et souffre... ce peuple ne *peut* périr! Il doit venir un jour où l'éclat de sa destinée répondra à vos mérites!

Quand ce jour viendra-t-il? Cela est dans la main de Dieu! Nous avons semé; le bien semé dans ce bon terrain portera ses fruits!

De grands malheurs peuvent survenir; ils sont peut-être imminents. Ce sont des malheurs dont nous aurons l'immense consolation de pouvoir dire : « Ils sont venus sans notre faute! » Mais dût-il être au-dessus de nos forces d'écarter ces malheurs, ce qui sera toujours en notre pouvoir, c'est de maintenir intact l'honneur de notre ville! A vous appartient de conserver à vos enfants ce patrimoine, peut-être pour un jour prochain! A vous de veiller sur cette glorieuse œuvre sans laquelle tout ce qui a été fait serait perdu, sans laquelle nous deviendrions la risée, non-seulement de nos ennemis, mais, ce qui est pire encore, de nos amis eux-mêmes; sans laquelle enfin nous deviendrions la proie de ces railleurs sans cœur, qui cherchent toujours à trouver en faute quiconque est malheureux! qu'un jour, *un seul*, Venise cesse d'être digne d'elle-même et tout ce qu'elle aura fait sera mis en oubli, sera perdu!

C'est pourquoi j'ai prié la garde civique, déjà accablée par tant de fatigues, frappée déjà par tant de douleurs, de se réunir autour de moi, comme un conseil d'amis ou de famille, et je

viens la *supplier*, la *conjurer* de persévérer encore dans sa grande, utile et vaillante œuvre, d'y mettre même, si cela était possible, un zèle plus grand que jamais. Je voudrais que les citoyens de toutes les classes, inscrits sur les rôles, se fissent un devoir personnel de ce service, qui n'est pas seulement un devoir politique, mais bien encore la défense de nos familles, de nos foyers; or il serait absurde que celui-là précisément qui jouit du privilége de la fortune, s'en remît pour la défense de ce privilége au courage de celui qui ne possède rien.

Le renom de la garde civique de Venise vivra à jamais dans l'histoire; quelles que puissent être les appréciations de quelques contemporains, l'histoire répétera toujours :

Honneur à la garde civique de Venise!

J'ai dit *la garde civique*, et j'ajoute : La garde civique n'est pas un pouvoir politique, mais elle est le peuple même en armes ; c'est la garde civique qui a établi et proclamé le gouvernement du 22 mars.

L'Assemblée de vos représentants, seul *pouvoir politique* légal, a jugé devoir m'imposer à moi une écrasante responsabilité, qu'aucun autre n'a voulu accepter.

Mais si la *garde civique* n'avait plus dans ma loyauté (je ne parle pas du reste) cette confiance qu'elle eut pendant si longtemps, il deviendrait impossible pour moi, comme pour tout autre, de porter plus longtemps, sans son appui, cet immense fardeau. Dans ce cas, l'Assemblée des représentants pourrait, par un nouvel acte législatif, confier à d'autres mains ce pouvoir que je n'ai point désiré, qui n'est point désirable, mais que je n'ai pas pu décliner.

Je viens donc demander franchement à la garde civique : A-t-elle pleine confiance dans ma loyauté? (*Oui! Oui!* Acclamations enthousiastes, applaudissements prolongés.)

Cette affection, cette confiance inaltérable en moi m'émeuvent profondément, et pourtant m'attristent ; oui, elles m'attristent au delà de ce que je puis dire! car elles remettent devant mes yeux plus vivement encore, si cela était possible, tout ce que ce peuple souffre!

Vous ne pourrez malheureusement compter toujours sur mon

esprit, sur mes forces physiques, morales ou intellectuelles, mais sur mon affection pour vous, profonde, ardente, impérissable, comptez-y toujours, quelles que soient les épreuves que la Providence nous réserve. Vous pourrez dire peut-être : *cet homme s'est trompé*, mais jamais vous ne direz : *cet homme nous a trompés*.... (Jamais, jamais !)

Jamais je n'ai trompé personne, *jamais* je n'ai tâché de faire naître des illusions que je ne partageais pas; *jamais* je n'ai dit : *espérez*, lorsque je n'espérais plus...

(*Ici un malaise subit empêche le Président de continuer* [1].)

[1] De toutes les scènes si émouvantes de ces dix-huit mois, celle-ci, de l'aveu de tous les Vénitiens, fut la plus touchante; pas un œil ne resta sec, un long sanglot remplit la place; Manin lui-même, saisi d'une violente douleur au cœur, dut quitter le balcon. Voici ce que contient le journal de M. Zennari à la date du 13 et du 15 août :

« 13 *août*. — Revue de la garde civique extrêmement nombreuse. Discours de Manin; il n'a pu le finir. Vaincu par la douleur, il s'est laissé tomber à terre; pleurant à chaudes larmes et frappant le plancher de ses poings, il s'écriait : « Avec un pareil peuple, être forcé de céder! » (Non potè compire il discorso; soprapreso di male, caddè a terra, piangendo dirotto e battando i pugni sul suolo, gridava : *Con tale popolo, bisogna cedere!*)

« 15 *août*. — La nuit dernière, Manin a fait la ronde dans les quartiers les plus exposés. » (Voyez, plus loin, relations diverses de témoins oculaires.)

M. DE BRUCK, MINISTRE DU COMMERCE DE S. M. L'EMPEREUR D'AUTRICHE, A M. L'AVOCAT MANIN.

MILAN, 14 août 1849.

MONSIEUR L'AVOCAT,

Les négociations précédemment entamées n'ayant eu d'autre but que de faire cesser une résistance qui devait entraîner la ruine de Venise, mais les Vénitiens ou plutôt l'Assemblée des représentants, étant restés sourds aux offres les plus raisonnables, aucune autre condition n'est désormais possible qu'une soumission absolue.

Néanmoins, et afin de donner une nouvelle preuve des sentiments d'humanité et de modération qui avaient dicté les premières négociations, je suis autorisé, Monsieur l'Avocat, de vous proposer ce qui suit au nom de M. le feld-maréchal comte Radetzky. Son Excellence, écartant toute négociation ultérieure, qui ne saurait plus avoir lieu, offre, comme seule concession possible, de confirmer les conditions, déjà proposées le 4 mai passé, et offertes de nouveau aujourd'hui dans la proclamation ci-annexée datée du 14 août. Le feld-maréchal espère que la presse de Venise et de son territoire s'empressera de donner à cette proclamation la plus grande publicité, sous peine de trahir l'intérêt du pays et son honneur. Si les Vénitiens acceptent ces conditions, ils devront s'adresser à M. le général de cavalerie Gorzkowsky, lequel, conformément aux ordres qui lui ont été transmis, pourvoira au mode d'exécution.

Dans ce cas désirable et aussitôt que les ratifications pour la paix avec le Piémont (dont la conclusion me retient en ce moment à Milan) seront échangées, je me rendrai de mon côté à Mestre, très-heureux de voir les intentions du meilleur des monarques réalisées, et la ville de Venise participer à la pacification générale de l'Italie.

DE BRUCK, ministre du Commerce.

(*Annexe.*)

PROCLAMATION.

MILAN, 14 août 1849.

La paix entre l'Autriche et le Piémont est conclue ; cet événement fait disparaître la dernière espérance que certains d'entre vous pouvaient encore mettre dans une reprise des hostilités. Peu à peu la paix et l'ordre légal viendront rendre le bonheur au reste de l'Italie dont les populations, naguère en proie à l'anarchie, tournent leurs regards avec une confiance reconnaissante vers une ère nouvelle. La faction qui vous opprime, fait que *seuls entre tous* vous persistez encore dans votre injustifiable résistance contre un gouvernement qui vous offre toutes les garanties d'ordre et de progrès raisonnable que vous espérez en vain d'un gouvernement révolutionnaire. Dans ce moment suprême, je viens élever de nouveau ma voix, pour vous exhorter sincèrement à abandonner une voie qui, sans aucune chance de succès, ne peut qu'ajouter de nouveaux désastres à ceux qu'a déjà attirés sur vous cette cause désespérée. De mon côté, afin de mettre un terme à ces malheurs, je suis encore prêt à vous accorder les mêmes conditions que j'avais offertes le 4 mai, soit :

1° Soumission pleine, entière et absolue.

2° Reddition immédiate de tous les forts, arsenaux, et de la ville entière qui seront occupés par mes troupes, auxquelles devront être consignés tous les bâtiments de guerre, construits à n'importe quelle époque, édifices publics, matériel de guerre ou objets quelconques appartenant à l'administration.

3° Consignation de toutes les armes appartenant, soit à l'État, soit aux particuliers.

Par contre, je vous offre les mêmes conditions que j'avais offertes le 4 mai, ainsi qu'il suit :

4° Toutes les personnes indistinctement, qui voudront quitter Venise par voie de terre ou de mer, pourront partir.

5° Un pardon général est accordé aux simples soldats et aux sous-officiers de terre et de mer.

En acceptant ces conditions, vous aurez fait le premier pas dans l'unique voie qui, réparant vos malheurs, vous conduira vers un avenir meilleur et plus heureux. *Signé*, RADETZKY.

GAZETTE OFFICIELLE.

VENISE, 16 août 1849.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE,

Eu égard aux circonstances actuelles, décrète :

D'aujourd'hui jusqu'à nouvel ordre, toute procédure civile est suspendue. Nul ne peut être forcé à comparaître en justice si ce n'est pour cause criminelle ou politique, etc. [1].

Le Président, MANIN.

[1] L'état de la ville rendait cette mesure indispensable; le choléra atteignit son maximum du 14 au 20 août; 1,500 personnes en moururent dans cette seule semaine, ce qui, proportion gardée, ferait 10,000 pour la population de Paris.

Sur la flotte, l'épidémie sévit avec plus d'intensité encore; le soir du 17, la flotte dut rentrer au port, cinquante-trois hommes ayant été frappés dans l'espace de 61 heures à bord de la corvette *la Lombardia;* au bout de cinq jours, trente hommes seulement survivaient sur cent dix qui en formaient l'équipage.

C'est au milieu de cette détresse qu'arrivèrent, le 16 août, la lettre de M. de Bruck et la proclamation de Radezky. MM. Medin, Priuli et Cavedalis partirent le lendemain pour Mestre afin de demander des éclaircissements ultérieurs sur divers points ainsi indiqués par Manin dans quelques lignes que nous trouvons dans ses papiers : « *Délai convenable pour le départ des troupes. Désignation nominative et préalable des 40 citoyens exilés. Amnistie complète pour les autres. Blessés qui pourraient se trouver parmi les compromis. Papier-monnaie, dette publique. Pas d'impôt expiatoire comme à Brescia.* »

La lettre de M. de Bruck avait repoussé d'avance toute autre explication ; mais, d'un côté, le secret sur le moment précis où finiraient les vivres à Venise avait été scrupuleusement gardé, de l'autre, cinq jours pleins s'étaient écoulés entre la dernière séance secrète et la lettre de Manin; l'assurance que ce délai semblait indiquer, la dignité calme de cette lettre, et surtout la teneur d'une dépêche du consul Vasseur, volontairement égarée entre les mains des Autrichiens, les rejetèrent dans le doute sur les ressources qui restaient encore à la ville. Gorzkowsky, n'osant prendre sur lui une décision, répondit aux délégués vénitiens : « qu'il allait demander un supplément d'instructions à Milan, mais qu'en attendant, le bombardement continuerait. »

Dans les papiers de Manin se trouve la note suivante :

« Gorzkowsky rappela Priuli pour le prévenir qu'au bout de deux heures, le bombardement recommencerait. Tristesse de la ville *pendant la suspension*. Le lendemain ma visite au *piazzale;* Cosenz m'accompagne. »

PAROLES DU PRÉSIDENT MANIN.

18 *août* 1849.

VÉNITIENS!

Je vous ai déjà dit franchement, loyalement que notre situation est grave; je l'ai dit franchement, loyalement à l'Assemblée, alors qu'il fallait un grand courage pour oser le dire.

Par suite de cet état de choses, je fus autorisé à négocier, et je négocie, vous le savez tous! Mais si notre situation est grave, elle n'est pas désespérée au point de nous induire à commettre une lâcheté, de nous induire à nous rendre à merci. Il faut donc que les négociations soient conduites avec calme et dignité. La seule supposition que Venise pût me demander une lâcheté, serait une lâcheté; mais, la demandât-elle, je ne *pourrais* pas faire ce sacrifice, pas même à Venise! *Vive l'honneur de Venise!*

On me demande des nouvelles de notre flotte. Elle a longtemps tenu la mer, prête à combattre, et faisant face à l'escadre ennemie, de beaucoup supérieure à nous en force par la dimension de ses bâtiments et par le nombre de ses remorqueurs à vapeur; néanmoins l'escadre autrichienne n'a pas osé nous attaquer. Mais l'épidémie terrible qui afflige notre ville s'est introduite aussi dans la flotte; le choléra y a pénétré; il y aurait eu inhumanité à ne pas prendre immédiatement toutes les précautions nécessaires pour combattre un pareil fléau. L'escadre s'est donc vue obligée, par suite du choléra et du mauvais temps, de rentrer dans le port; mais elle est prête à reprendre la mer au premier jour. Je viens d'entendre une voix dire : J'ai faim... (cris : *Ce n'est aucun de nous!*) Que celui qui a faim s'avance... (*Nous sommes Italiens! vive Manin!*) Non, la faim n'est pas encore à Venise; je le répète, que celui qui a faim se montre! (*Vive Manin! vive Manin*[1] *!*)

[1] On comprend l'importance, pour le succès des négociations, de réprimer sur-le-champ le cri, d'ailleurs mensonger, de famine; car quatre à cinq jours étaient encore nécessaires pour recevoir la réponse de Milan. Les citoyens aisés de Venise, toujours remplis de dévouement, s'entendirent dans l'intervalle pour échanger 1,200,000 liv. du papier communal contre de *l'or*, afin de fournir à la municipalité les moyens de venir en aide aux blessés et aux proscrits, et de payer aux troupes natives des provinces vénitiennes, qui allaient rentrer dans leurs foyers, dix jours de solde, et trois mois à ceux des diverses autres provinces italiennes, privés désormais de tout asile.

PROCÈS-VERBAL DRESSÉ AU QUARTIER-GÉNÉRAL,

Villa Papadopoli, près Mestre, 22 août 1849 [1].

En présence de S. E. comte Gorzkowsky, général de cavalerie, etc., Hess, général d'artillerie, etc., Marzani, adjoint pour les affaires civiles à M. le général de cavalerie,

Ont comparu : Pour la municipalité de Venise, MM. les comtes Priuli, Dataïco-Medin, et M. l'avocat Caluci ; pour la partie militaire, M. l'ingénieur Cavedalis ; pour le commerce, M. Antonini, qui, après avoir fait connaître la détermination de leurs commettants de faire leur soumission et de conclure un arrangement pour la manière de remettre la ville et ses dépendances, sont convenus de ce qui suit :

1° La soumission aura lieu entièrement d'après les conditions de la proclamation de S. E. le comte Radetzky datée du 14 août de cette année.

2° La reddition complète, en tant qu'il en est parlé dans cette proclamation, s'effectuera dans le terme de *quatre jours*, à partir d'après-demain, de telle sorte qu'il sera institué une commission militaire composée d'une part : de LL. EE. M. le général de cavalerie de Gorzkowsky, M. le général d'artillerie de Hess, de M. le colonel chevalier Schlitter, adjudant général du feld-maréchal comte Radetzky, et de M. le chevalier Schiller, chef de l'état-major général, etc. D'autre part : de M. l'ingénieur Cavedalis qui s'adjoindra un officier supérieur de marine.

Attendu que MM. les délégués vénitiens ont exposé la nécessité de quelques explications relativement aux dispositions contenues dans les articles 4 et 5 de la proclamation précitée, il a été déclaré que les personnes qui devront quitter Venise, sont :

1° Tous les officiers I. R., ayant pris les armes contre leur souverain légitime ;

2° Les militaires étrangers de tout grade ;

[1] La réponse de Milan, conférant pleins-pouvoirs au général Gorzkowsky, étant arrivée au quartier général le 22 au matin, les mêmes délégués vénitiens s'y rendirent dans la journée et signèrent la convention ci-dessous.

3° Enfin, les personnes civiles nommées dans une liste qui sera incessamment remise à MM. les délégués vénitiens.

Attendu qu'il circule en ce moment, à Venise exclusivement, une masse de papier-monnaie qui ne pourrait être enlevé à la partie pauvre de cette nombreuse population sans compromettre gravement son existence, attendu, en outre, qu'il est nécessaire de régler cet objet *avant* l'entrée des troupes I. R., il est statué que le papier-monnaie actuellement en circulation sous la dénomination de *Carta Comunale* sera réduit à la moitié de sa valeur nominale et qu'il aura, avec la valeur ainsi réduite, cours forcé à Venise, à Chioggia et dans d'autres localités comprises dans l'arrondissement de la ville (estuario) jusqu'à ce qu'il soit retiré et remplacé avec le concours du conseil municipal, ce qui devra se faire dans le plus bref délai. L'amortissement du nouveau papier-monnaie aura lieu entièrement aux frais de Venise et de l'arrondissement de la ville, moyennant une contribution additionnelle de 25 c. par an et par lire d'impôt foncier, ou toute autre mesure financière qui serait jugée nécessaire pour accélérer cet amortissement.

Eu égard à cet impôt, il ne sera point imposé de frais de guerre, et ceux qui ont été antérieurement imposés à quelques Vénitiens sur leurs propriétés en terre ferme, seront pris en considération. En ce qui concerne le papier appelé *Carta patriotica*, qui est totalement retiré de la circulation ainsi que les autres titres de la dette publique, il sera statué plus tard sur les dispositions convenables.

Ainsi arrêté en double original et signé aux jour et lieu ci-dessus.

GORZKOWSKY, HESS, MARZANI.

PRIULI, DATAÏCO-MEDIN, CALUCI, ANTONINI, CAVEDALIS.

(*Annexe.*)

La reddition de la place et de l'arrondissement de la ville auront lieu de la manière suivante :

1° Le 24, départ des bataillons lombards, commandés par Meneghetti, de *la Ville de Venise et du Vénitien*, pour se rendre sur la terre ferme, c'est-à-dire par Fusina.

2° Le 25, occupation des forts, tels que : *San Secondo*, *le Piazzale*, *San Giorgio*, *Sant' Angelo*, et celui de la station du chemin de fer.

3° Le 26, départ des corps *Euganei* et du *Sile*, par Fusina.

4° Le 27, occupation de la ville, remise de l'arsenal et de la flotte, réunion des officiers au fort sur le Lido.

5° Le 28, départ des corps Friulan, de la Brenta et du Galateo, et dissolution de deux régiments.

6° Le 29, occupation de Chioggia, de Burano et des districts respectifs de ces localités.

7° 30 août, départ des Napolitains par mer ; occupation du fort *San Nicolo* et du *Lido*.

8° 31 août, départ des officiers et remise du fort sur le Lido [1].

[1] On voit que plusieurs des points indiqués par Manin (v. p. 189) étaient concédés, mais l'*amnistie* pleine et entière, réclamée pour tous les Vénitiens non exilés était passée sous silence. Manin, qui redoutait pour ses concitoyens la mauvaise foi et l'inhumanité de l'Autriche, exigea une déclaration *explicite*, avant de remettre le pouvoir au conseil municipal, et le 23 au matin Cavedalis dut retourner dans ce but au quartier général.

DERNIÈRES PAROLES DE MANIN AUX VÉNITIENS[1].

(*Extrait du recueil Andréola du 24 août.*)

Hier soir, 23 août, le président Manin, appelé par le peuple et la milice pour donner des renseignements sur la situation actuelle, répondit que quelques éclaircissements étant jugés nécessaires, le général Cavedalis était parti tout exprès dans ce but, et que toutes les conditions seraient publiées aussitôt par la voie de la presse. Le tumulte s'étant peu de temps après renouvelé, le Président reparut de nouveau au balcon et avec l'indomptable énergie de son caractère, il adressa à la foule agitée ces paroles :

« Êtes-vous Italiens ? » (*Oui ! oui !* de tous côtés.)

« Voulez-vous mériter d'être libres bientôt ? » (*Oui! Oui!*)

« Eh bien, dans ce cas, chassez loin de vous les hommes indignes qui vous excitent. »

« Quant à moi, je vous le promets, je me ferai tuer plutôt que

[1] Pour saisir toute la portée du discours de Manin, traduit d'après le recueil d'*Andréola*, il faut connaître les faits qui l'ont précédé et suivi. La douleur de l'armée, forcée de renoncer à sa lutte héroïque, est facile à imaginer; mais, à côté de ces sentiments patriotiques, une partie des troupes vénitiennes (surtout de celles antérieurement au service autrichien), se montrait irritée de la juste différence établie par la municipalité entre les troupes indigènes et celles qui allaient être forcées de quitter le pays. Dès le matin du 23, quelques délégués étaient venus exposer à Manin leur mécontentement, augmenté sous main par des têtes exaltées, partisans de la *grande sortie*, et par le bruit faussement répandu que rien n'étant stipulé pour ces troupes, elles allaient être réincorporées dans l'armée autrichienne. Manin parvint à ramener les délégués sur tous les points. Mais le soir, quatre à cinq cents soldats s'emparèrent de la batterie dite de *Rome*, près du pont du Canareggio, menaçant, si l'on refusait de leur accorder les trois mois de solde réclamés, de bombarder eux-mêmes la ville. Déjà la municipalité, épouvantée, se demandait si, pour éviter la guerre civile, elle ne serait pas obligée de hâter elle-même l'entrée des Autrichiens; vers 9 heures du soir, un rassemblement tumultueux de la foule, impatiente de connaître l'issue des tristes négociations, semblait rendre la situation encore plus critique, et la gloire de Venise aurait pu être ternie au dernier moment par des désordres, si la voix souveraine de Manin n'était venue triompher cette fois encore de tout mauvais levain, et faire pénétrer dans les âmes les sentiments qui remplissaient la sienne. Après son discours, au milieu de l'immense émotion qui s'était emparée de tous les assistants, Manin descendit sur la place et après

« de signer aucune condition déshonorante. Si la force supé-« rieure des armes, si l'abandon de l'Europe entière.., (*vive « Manin, vive Manin !*) Conservons l'honneur immaculé de « cette Venise, admirée du monde entier pour la conduite que « vous avez tenue jusqu'à ce jour ! *Vive l'Italie !* »

A chaque phrase, éclataient les applaudissements et les cris de *Vive Manin !* Une immense émotion s'empara de tous les cœurs, même des quelques malintentionnés qui peut-être auraient pu se trouver dans la foule, et ces applaudissements devinrent frénétiques, lorsque Manin, rentré un moment sous le poids d'une trop violente émotion, reparut en s'écriant :

« Que tout vrai Vénitien vienne avec moi faire la patrouille ! »

Aussitôt il descendit, et avec son courage héroïque il parcourut la place entouré des états-majors de tous les corps et au milieu des cris d'enthousiasme du peuple.

l'avoir parcourue à plusieurs reprises, l'épée à la main, pour grouper autour de lui la garde civique, comme au 22 mars, il marcha droit à la batterie de Rome ; là une sentinelle avancée, ayant fait feu à son approche et crié : *Aux armes*, le général Ulloa, accouru de son côté avec des gardes civiques et la compagnie suisse, fit cerner la batterie. Peu de temps après les soldats, séparés de certains agitateurs, repentants déjà au fond du cœur, rendus plus honteux à la voix de Manin et à l'aspect de leurs concitoyens, se dispersèrent.

Dans les notes de Manin il n'y a, au sujet de cette dernière lutte, que les lignes suivantes :

« Dans la nuit du 23-24 août, je rencontrai Degli-Antoni sur la place, à la tête de sa compagnie ; notre cri de ralliement fut : *Sauvons l'honneur de cette ville infortunée.* » (*Salviamo l' onore di questa sventurata città !*)

Chose surprenante ! le discours de Manin fut répandu par milliers après son départ et la rentrée des Autrichiens, au moyen de feuilles volantes portant en tête le portrait du dictateur. Une lettre, trouvée dans les papiers de Téresa Manin, nous apprend ce fait ; son amie, en lui envoyant à Corfù un de ces imprimés (que nous avons sous les yeux), ajoute : *qu'ils sont entre les mains de tous les Vénitiens.*

DÉCLARATION.

LE GÉNÉRAL GORZKOWSKY A LA MUNICIPALITÉ DE VENISE.

Marrocco, quartier-général près Mestre, 23 août 1849.

Conformément au désir que vous m'exprimez par votre lettre de ce jour, je n'hésite pas à déclarer *explicitement* que toutes les personnes non désignées dans la liste nominative, qui vous sera incessamment remise, pourront continuer à demeurer dans leur patrie, *sans aucune crainte d'être jamais recherchées au sujet des affaires politiques qui y ont eu lieu.*

Ceci pour servir de gouverne à la commission municipale et afin de tranquilliser la population de Venise.

Signé, le commandant du 2e corps,

Général Gorzkowsky [1].

[1] Le général Cavedalis rapporta cette déclaration le 24 au matin.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE.

Considérant qu'une nécessité impérieuse contraint à des actes auxquels ne peuvent prendre part ni l'Assemblée des représentants, ni un pouvoir émané d'elle,

DÉCLARE :

1° Le gouvernement provisoire cesse ses fonctions.

2° Les attributions du gouvernement passent à la municipalité de la ville de Venise pour tout le territoire dépendant jusqu'à ce jour de ce même gouvernement.

3° L'ordre public, la tranquillité, la sécurité des personnes et des propriétés sont confiés à la protection de tous les citoyens, au patriotisme de la garde civique, à l'honneur des corps militaires.

Venise, palais du gouvernement, 24 août 1849. Deux heures après midi.

Le Président MANIN [1].

[1] Manin dit dans une note :
« Le 24 août 1849, jour où Venise est tombée, Rome était occupée depuis six semaines. La restauration du grand-duc à Florence s'était effectuée, depuis deux mois. Depuis le 6 août, la paix entre le Piémont et l'Autriche était conclue. La nouvelle nous en était parvenue le 14, et le 20 était aussi arrivée celle de la trahison de Georgey et de la chute de la Hongrie. Vivres, poudre, argent, espoir, tout fut épuisé le même jour. Si l'un ou l'autre eût été épuisé plus vite, la résistance s'en fût trouvée abrégée. »

CONSEIL MUNICIPAL DE VENISE.

(24 *août* 1849).

Le gouvernement provisoire de la ville de Venise ayant remis les pouvoirs dont il était investi à la municipalité, celle-ci porte à la connaissance du public le résultat final des négociations entamées avec S. E. le général Gorzkowsky, etc., relativement à l'occupation de Venise et de son territoire par l'armée de S. M. I. et R.

Le Podestà, CORRER, etc., etc.

(Suit le procès-verbal de la convention, voir p. 392.)

LISTE NOMINATIVE DES EXILÉS

ENVOYÉE PAR S. E. LE GÉNÉRAL GORZKOWSKY.

Avesani.	Morosini.	Soler.
Benvenuti.	Malfatti.	Mattei.
Giuriati.	Torniello.	Bernardi.
Minotto.	Degli-Antoni.	Grondoni.
Mengaldo.	Mircovich.	Fabris.
Pincherle.	Mazzuchetto.	Sirtori.
Manin.	Comello.	Serena.
Tommaseo.	Canetti.	Les frères da Mula.
Zerman.	Giustinian.	Bellinato.
Zanetti.	Levi.	Manelli.
Vergottini.	Stadler.	Lazaneo.
Seismit-Doda.	Lanza.	Manzini.
Varè.	Ponzoni.	Caffi.

Signé : CORRER, *podestà,* etc.

LA MUNICIPALITÉ DE VENISE AU CITOYEN DANIEL MANIN [1].

La ville de Venise ne saurait souffrir que le désintéressement avec lequel vous vous êtes imposé les plus grands sacrifices pour vous dévouer exclusivement à la chose publique, devienne pour vous une nouvelle source de souffrances pendant votre éloignement d'une patrie que vous aimez tant.

La municipalité est certaine d'être l'interprète du sentiment unanime de ses concitoyens en s'efforçant de diminuer, du moins pour une partie, ces sacrifices en vous priant de souffrir qu'elle vous remette la modeste somme de 24,000 livres.

La municipalité connaît trop bien l'élévation de vos sentiments pour ne pas être convaincue que vous exaucerez sa prière, lui prouvant par là que vous comprenez sa pensée.

Lorsque, pour adoucir les douleurs de l'exil, vous vous rappellerez ces jours où votre intrépidité et votre courage ont préservé Venise des plus grands désastres, et maintenu l'ordre public au milieu des circonstances les plus difficiles, vous vous souviendrez en même temps que Venise vous garde à jamais gratitude et profond attachement.

Signé Cte CORRER, Podestà.

F. DONA,
L. MICHIEL,
DATAÏCO-MEDIN,
C. MARZANI, } assesseurs municipaux.

[1] Rien n'est plus simple que la prière de la municipalité, car au moment où, après dix-huit mois de dictature, Manin allait s'embarquer pour l'exil avec sa femme, son fils et sa fille malade, ses dernières ressources étaient épuisées. Mais les expressions de la lettre que nous reproduisons sont trop honorables pour ceux qui l'ont écrite pour que nous la passions sous silence. Le don de sa ville natale fut accepté par Manin; joint au produit de ses leçons, il suffit à son existence et à celle de sa famille pendant les huit années qu'il vécut dans l'exil.

M. MANIN A M. VASSEUR, CONSUL DE FRANCE.

VENISE, 25 août 1849.

MONSIEUR,

M. Sirtori, que vous connaissez, désire être accueilli dans le bateau à vapeur français qui part avec les principaux compromis. Il est certainement du nombre de ceux qui ont défendu avec le plus d'énergie la cause de l'indépendance de leur patrie. *Pourtant*, je crois devoir vous le recommander [1].

Veuillez agréer, etc.

AU MÊME.

26 août.

MON CHER AMI,

Si vous pouviez honorer ma pauvre demeure de votre présence ce soir à 9 heures, je vous serais très-obligé, ayant à vous parler de choses importantes.

Bientôt j'aurai fini de vous importuner et j'espère que vous voudrez avoir patience encore cette fois-ci.

Aimez-moi.

MANIN.

[1] L'embarquement de Sirtori avait été refusé par le commandant de la station navale comme d'un homme trop *révolutionnaire*. De là l'amertume ironique de la lettre de Manin. L'entretien du 26 août eut pour objet des choses de même nature.

C'est M. Vasseur lui-même qui a bien voulu nous communiquer ces deux lettres, les dernières que Manin put dater de Venise. Le 26 août, au milieu des apprêts les plus tristes, Manin entendit des gens du peuple dire sous sa fenêtre : « C'est là qu'est notre pauvre père ! Il a tant souffert pour nous, que Dieu le bénisse ! » (*Quà stà el nostro buon padre, poveretto! Ha già tanto sofferto per me; Dio le benedissa!*).

Manin nota ces paroles et les emporta dans son exil.

LE CONSUL VASSEUR A M. DE TOCQUEVILLE.

VENISE, 27 août.

Le *Pluton* a mis à la voile aujourd'hui à trois heures de l'après-midi, emportant MM. Manin, Tomaseo, Pepe, Sirtori, Ullòa, et plusieurs autres.

VASSEUR.

M. * * * CORRESPONDANT DU JOURNAL DES DÉBATS

VENISE, 28 août 1849.

L'occupation de la ville a eu lieu sans désordre de la part des troupes autrichiennes qui n'ont rencontré sur leur passage que l'accueil morne et glacial que devait leur faire la population de Venise.

Pas un désordre, pas un cri n'est venu irriter la colère du vainqueur. Il est vrai que pas un signe n'a laissé concevoir non plus aux Autrichiens l'espérance de voir se réveiller dans les cœurs des Vénitiens quelque sympathie secrète et longtemps comprimée pour la domination qu'ils rétablissent aujourd'hui.

Cette résistance de dix-sept mois, pure de tous les crimes politiques qui ajoutent les maux de la guerre civile à ceux de l'invasion et de la conquête sera dans l'histoire l'honneur de la révolution vénitienne!

Aujourd'hui 28 août, *quatre jours* après la levée du blocus, le pain est toujours rare et mauvais, et la disette de toutes les autres denrées alimentaires continue!...

(*Journal des Débats*, 5 *sept.* 1849.)

EXTRAIT DU JOURNAL LE *TIMES*.

La seule partie de l'Europe où la révolution n'a pas sub d'échec ou n'a pas été battue décidément, c'est Venise, la république de Saint-Marc; là seulement le gouvernement révolutionnaire s'est maintenu sans commettre d'excès; là seulement l'énergie de toute la population a été employée exclusivement et avec succès à la défense de son indépendance.

La conduite des Vénitiens, leur fermeté, leur persévérance sont d'autant plus remarquables qu'ils sont généralement considérés comme le peuple le plus doux de l'Italie. Ils ont donné toutes leurs propriétés particulières pour gage de la dette de l'État, et telle est la confiance qu'inspire l'honneur des Vénitiens que, pendant cette crise, leur papier a été partout favorablement accueilli. Après la défaite de l'armée sarde, le peuple de Venise proclama une fois de plus le gouvernement indépendant de Manin, et pendant plusieurs mois celui-ci continua à tenir et à exercer le pouvoir avec un courage qui lui attire le respect de ses adversaires eux-mêmes.

Pendant tout ce laps de temps nous sommes restés et nous restons encore en ce moment sans aucune nouvelle authentique de l'état de cette ville ; mais quelque chose de leur ancienne gloire plane encore sur ses palais. Venise a toujours dans ses murs des hommes capables de gouverner et un peuple digne d'être libre !

De même que dans les temps passés, Venise n'aura guère ressemblé au reste de l'Italie pendant cette guerre ; tandis que les autres contrées étaient livrées aux discordes civiles et à l'oppression étrangère, Venise maintenait l'inébranlable édifice d'une sage et heureuse politique et régnait triomphante sur les mers orientales. Un demi-siècle de domination de l'Autriche n'a aucunement affaibli l'esprit national des Vénitiens. Bien que les provinces soient envahies et les peuples conquis, il faut de bien longues années et des efforts bien puissants pour saper les fondements d'un État indépendant comme Venise !

RELATIONS DIVERSES

DE TÉMOINS OCULAIRES.

RONDE DE NUIT DU 14-15 AOUT 1849.

RÉCIT DU MAJOR DE LA GARDE CIVIQUE, GEORGES CASARINI [1].

Depuis le commencement du mois d'août, les bombes lancées de Malghera n'avaient cessé de tomber sur Venise. Dans la journée du 14, le fléau sévissait d'une manière plus terrible encore que les jours précédents. L'intrépide garde civique n'en continuait pas moins régulièrement ses patrouilles à travers les bombes qui renversaient cheminées et murailles dans ces rues étroites restées désertes, car les habitants s'étaient réfugiés dans la partie de la ville que les batteries autrichiennes n'atteignaient pas encore.

Il était neuf heures du soir, lorsque le président Manin vint seul au palais patriarcal attenant à l'église Saint-Marc et servant de résidence à l'état-major de la garde civique. Il s'adressa au général Marsich et lui exprima son désir de partager les fatigues et les périls du moment et de se rendre dans les rues les plus exposées, où le zèle de la garde civique garantissait seul les biens des citoyens, forcés d'abandonner leurs maisons. Le Président, sans vouloir attendre le retour d'une des rondes habituelles, déclara qu'il lui suffisait d'être accompagné d'un officier afin de se rendre au poste du Pavillon ou bien de Saint-Étienne, où il pourrait trouver des hommes et former une nouvelle patrouille. Dans ce moment il y avait là présents le chef de bataillon d'état-major, Georges Casarini et le capitaine d'état-major, comte Venceslas Martinengo, lequel fut prié par le géné-

[1] Voir p. 386.

ral d'accompagner le Président. Ils allaient se mettre en route, lorsqu'en descendant l'escalier, ils rencontrèrent le gondolier du comte accourant hors d'haleine pour prévenir son maître que la comtesse Memma Martinengo sa femme qui, depuis plusieurs jours s'était réfugiée à bord d'un grand *trabaccolo*, son palais de San-Marciolo ayant été atteint à plusieurs reprises par les bombes, venait d'être prise d'une attaque de choléra et se trouvait à toute extrémité. Dans cette impérieuse circonstance, le Président congédia Martinengo et le major Casarini s'offrit pour le remplacer.

Ils commencèrent leur ronde par le poste du génie, rue Saint-Ange; ils y prirent six soldats pour former la patrouille, et sur les dix heures l'on se mit en route. Après avoir parcouru la rue Saint-Samuel, où les bombes enflammées venaient se loger en masse dans les palais Mocénigo et Grassi, la patrouille continua sa marche par San-Lucar et San-Benetto où un continuel sifflement annonçait le passage des bombes et des boulets, et où la voie publique se trouvait encombrée de débris de murailles et de cheminées.

Poursuivant sa tournée par San-Salvador et les Merceries, la patrouille approchait vers minuit de la place Saint-Marc, quand, sur le point de déboucher de la Piazzetta pour se rendre sur le quai des Esclavons, on entendit, venant de la direction du pont du Rialto, le cri : Au feu ! au feu ! L'un des hommes de la patrouille ayant été envoyé vers le clocher pour prendre des informations, revint annoncer que le feu était dans la paroisse de *Santa-Maria Gloriosa dei Frari*, voisine du collége de Saint-Roch. « Il faut y aller, » dit le Président, et aussitôt on rebroussa chemin jusqu'à la rive *del Vino* où stationnait un détachement de la garde civique dans l'ancien palais de la direction du Lotto. Là s'étant recrutée de quatre autres soldats, la patrouille commandée par le président Manin et le major Casarini se trouva composée de dix hommes.

On se remit en route, toujours au milieu du sifflement des boulets et des bombes. Arrivé au pont qui sépare la paroisse *dei Frari* de celle de Saint-Pantaléon, on vit la maison attenante au pont complétement en flammes ; le feu y avait été mis par

un boulet rouge, tombé dans un grenier. Les échelles étaient dressées, les pompes commençaient à jouer, les pompiers, sous la direction du brave colonel *San-Fermo*, animés encore par la présence et la voix du Président et par celle du brave curé de *Santa-Maria Gloriosa*, travaillèrent avec ardeur, bien que l'incendie étant devenu point de mire pour l'ennemi, les bombes et les boulets y tombassent plus nombreux et avec plus de fureur que jamais [1]. Grâce au courage et à l'intelligence de ces hommes intrépides, aidés par tous les habitants du quartier, on parvint rapidement à isoler l'incendie, et vers trois heures du matin, on réussit à éteindre le feu.

Le respectable curé des *Frari* invita alors le Président et sa patrouille à venir dans sa cure, voir une collection de onze boulets et trois bombes de divers calibres qui y étaient tombés. Bien que visité sans relâche par les boulets et les bombes, il n'était pas moins resté dans sa cure, afin de pouvoir administrer les secours de la religion à ses paroissiens, dont un très-grand nombre étaient frappés par le choléra, ce troisième fléau de notre pauvre Venise, qui, surtout dans ce quartier, sévissait avec fureur.

Le Président accompagna le digne prêtre dans sa maison, suivi du major Casarini et de la patrouille. Là, après six heures de marche continuelle, au milieu des émotions et des dangers, ils purent prendre une heure de repos, dans une espèce de bivouac, et se réconforter avec deux bouteilles de vin, chose bien rare et bien précieuse dans ces jours de disette, que le bon curé leur donna.

Cet excellent prêtre, animé du double sentiment de la vraie religion et du patriotisme, craignait que le danger où se trouvait son église ne devînt un obstacle au culte divin qu'il avait tant à cœur. Il profita de ce qu'il connaissait personnellement Casarini pour lui dire : « Après-demain est la fête de saint Roch : notre « sainte Église célèbre cette fête avec pompe depuis des siè- « cles ; toutes les autorités, depuis les premiers doges jusqu'aux

[1] Un rapport du colonel San-Fermo du 19 août annonce la mort de deux pompiers tués par les boulets pendant leur travail.

« étrangers qui ont dominé notre malheureuse Venise, ont « toujours assisté en ce jour au saint sacrifice et à la messe « solennelle. La triste position de notre ville, la situation périlleuse de ce quartier, où il semble que la fureur ennemie veuille « principalement s'assouvir, ne permettra pas que l'on fasse « cette année un long et pompeux service ; mais j'aimerais « qu'au moins le président Manin assistât au simple sacrifice « de la messe, afin de ne pas interrompre le tribut de respect « que la première autorité de Venise a l'habitude de payer à la « Divinité dans cette église. Toi, qui es son ami et le mien, « décide le Président à me faire ce plaisir. »

Casarini communiqua ce pieux désir du bon curé à Manin, qui dès les premiers mots l'interrompit en répondant sur-le-champ : « Bien volontiers ; vienne le jour de la fête, et, sur « les neuf heures, nous irons ensemble. »

C'est ce qui fut fait; le jour venu, ils se mirent en route; mais arrivés sur la rive de Saint-Pantaléon, un boulet de canon longea leur gondole de si près qu'il en enleva le fer. Les gondoliers leur conseillèrent de retourner sur leurs pas : « *En avant*, » leur dit le Président; « *ce serait une lâcheté; le curé nous attend pour adresser avec nous ses prières au Tout-Puissant, en faveur de notre malheureuse patrie.* »

En effet, dès qu'ils eurent abordé, le curé, plein de joie, vint les recevoir. Ce ne fut pas au son de l'orgue, mais au sifflement continuel des boulets, que s'accomplit le saint sacrifice de la messe, auquel assistaient un très-grand nombre de fidèles, témoignant par leur présence que leur espoir en Dieu était plus fort que la crainte des dangers terrestres.

DESCRIPTION DU SIÉGE DE VENISE.

PAR UN TÉMOIN OCULAIRE, PARTISAN DE L'AUTRICHE.

VENISE, 13 décembre 1849.

Puisque vous désirez que je vous donne quelques détails sur les derniers événements de Venise, je tâcherai de vous satisfaire.

Vous savez comment, dès le premier jour, le peuple a mis sa confiance absolue dans l'avocat *Manin*. Homme d'une intelligence médiocre, d'une ambition effrénée, d'une outrecuidance sans bornes, n'ayant jamais rien fait qui l'eût désigné à l'opinion publique comme intelligence d'élite, Manin n'en fut pas moins proclamé, à l'improviste, un aigle, un héros, en un mot le *grand citoyen !*

Lorsque la bataille de Novare eut irrévocablement décidé du sort de la cause italienne, et que Venise, sans vivres, sans argent, allait être bloquée par terre et par mer, on convoqua l'Assemblée, et, sous l'inspiration du *grand citoyen*, cette Assemblée décréta : « Que Venise résisterait à l'Autriche, à tout prix. »

De ce décret datent les maux sans exemple qu'eut à supporter cette malheureuse cité. Il est certain que déjà les vivres manquaient à la ville ; mais notre bénévole gouvernement, afin de prolonger la résistance, imagina l'expédient de bourrer l'estomac des malheureux habitants de toute sorte de céréales, de légumes, de saletés ramassées dans les balayures des greniers et des magasins. Toutes choses réunies, on en fit pétrir un pain tel, que les bêtes refusaient d'en manger; le vin manquait tout à fait ; la viande, le beurre étaient montés à des prix tels que les plus riches seuls pouvaient s'en procurer; nous manquions même de toute espèce de viande salée, en sorte qu'il ne restait absolument rien pour vivre, qu'un peu de mauvaise

[1] Cette lettre, envoyée d'abord de Venise à la *Gazette de Modène*, puis reproduite par la *Gazette*, redevenue *autrichienne*, donne, selon le témoignage de Manin lui-même, une idée exacte des souffrances de Venise pendant les derniers temps. Quant aux appréciations morales, il serait inutile de les reproduire, on les devine sans peine, nous n'avons cependant pas voulu priver nos lecteurs du portrait que le correspondant autrichien fait de Manin.

huile, le pain que je viens de dire, de la morue, des araignées de mer et des légumes; car il faut noter que même le poisson manqua souvent et qu'il était toujours horriblement cher.

Nous en étions réduits à cette extrémité, lorsque le choléra commença à faire son apparition et se répandit peu à peu. On fut épouvanté à la pensée que cette terrible maladie nous trouverait dénués de tous les secours nécessaires, et réduits à des aliments malsains, détestables, meurtriers plus même que le choléra. Le gouvernement n'eut aucun égard à l'état de la ville; l'Assemblée réitéra au contraire son décret de résistance *à tout prix*, et s'emporta en injures contre deux de ses membres qui voulaient représenter « qu'il n'y avait plus d'espoir, et qu'il vaudrait mieux s'épargner des morts et une ruine certaine.

Nous étions ainsi arrivés au 29 juillet. Depuis les premiers jours de mai, le bruit du canon n'avait cessé de retentir à Venise; après la prise de Malghera, il s'y était joint l'éclair et les éclats des bombes lancées de San-Giuliano jusque sur le Canareggio. L'opinion générale était pourtant que les bombes ne pouvaient arriver que jusqu'aux premières maisons de Venise, les Autrichiens ne pouvant approcher de la ville, défendue naturellement par la lagune, artificiellement par quelques ouvrages construits le long du grand pont, quelques batteries flottantes, disséminées dans la mer, et des barricades fermant tous les canaux. Sous ce rapport, on vivait donc tranquille, lorsque le 29 juillet, un peu avant minuit, un fracas redoublé d'artillerie vint frapper nos oreilles, et, à la suite, des bombes, des obus vinrent tomber sur la ville en bien plus grand nombre et beaucoup plus loin que jamais auparavant. En même temps nous entendîmes siffler dans les airs et traverser jusqu'au centre de la ville quelque chose dont nous ne pûmes pas bien nous rendre compte d'abord ; mais le doute ne dura pas longtemps, car au sifflement succéda un épouvantable fracas de projectiles qui, lancés par un nouveau procédé à une distance énorme, venaient battre les deux tiers de la ville, c'est-à-dire toute la partie qui s'étend entre Saint-Jérémie et les *fondamente nuove*, Saint-Fantoni, Saint-Samuel et le commencement de la Giudecca.

La ville fut toute bouleversée, le peuple se réfugia sur la

place, traînant après lui les vieillards, les enfants. Ce fut une nuit horrible et d'une profonde terreur.

Le lendemain le gouvernement eut l'effronterie d'imprimer dans la *Gazette officielle* « que le peuple s'était rassemblé sur la place comme dans un lieu de divertissement, riant et raillant l'impuissance autrichienne, et que le matin chacun était rentré tranquillement chez soi.

C'était une impudence sans bornes de la part du gouvernement, car le matin même des milliers de personnes émigrèrent vers la partie de la ville où les bombes n'arrivaient pas, et de la même plume qui avait écrit que chacun était rentré chez soi, le gouvernement ordonna aux directeurs de tous les établissements publics de recevoir les fugitifs et engagea les familles à donner asile à tous, connus ou inconnus.

Les deux tiers de Venise restèrent déserts ; le reste fut encombré par une foule compacte, remplissant maisons, magasins et caves ; la chaleur était intense, les vivres rares et détestables, l'encombrement horrible, le choléra éclata dans toute sa fureur. Des centaines de personnes de tout âge, de toute condition furent frappées à la fois, les hôpitaux regorgeaient, on manquait de lits, on manquait de médicaments ; Venise eut à subir, réunis dans toute leur rage, les trois plus formidables fléaux de l'humanité : la guerre, la famine et la peste.

Et le gouvernement, sans se laisser émouvoir, persista dans son projet insensé de *résister à tout prix !* On aura peine à croire qu'une population tout entière se soit laissé imposer de pareilles souffrances et une si grande et si cruelle tyrannie, mais elle les subit, menacée et terrifiée comme elle l'était par la faction dominante.

Manin ne voulait que prolonger le plus longtemps possible son règne ; sachant très-bien que l'Autriche n'accorderait jamais à Venise plus que n'offrait son ultimatum, il n'en prétendit pas moins obtenir de meilleures conditions. Il disait : *que céder autrement, serait une lâcheté*, ce qui équivalait à dire qu'on ne céderait que lorsqu'on serait sur le point de mourir de faim ! Et ce projet, il l'a accompli ; car, à force de tergiversations, il nous a bien réellement conduits jusqu'à cette extrême limite et

nous a fait supporter 24 jours de bombardement et d'angoisses !

Dans l'espace de ces 24 jours, Venise a subi 36 grands incendies causés par les bombes, des milliers de maisons ont été endommagées, 5,000 personnes à peu près ont été atteintes du choléra, les deux tiers environ en sont mortes.

Vous faut-il une autre preuve de la cruauté de celui que le peuple proclamait son grand citoyen? Une commission était allée à Mestre, déclarant que la ville était prête à capituler moyennant quelques modifications à l'ultimatum ; le général Gorzkowsky répond qu'il n'est pas autorisé à cela, qu'il faut en écrire à Milan ; la commission prie alors de suspendre les hostilités ; le général répond encore que ses instructions ne le permettent pas, que toutefois il ralentira son feu ; et il tint parole ; car la nuit et la matinée suivante, les obus avaient cessé de tomber, et les boulets beaucoup diminué. On respira. Mais voilà que vers midi, Manin en personne se rend sur les batteries et pousse les artilleurs à reprendre le feu qui avait cessé entièrement. Ils obéissent ; les Autrichiens ainsi provoqués recommencent les hostilités dans toute leur énergie ; et vingt individus de plus périssent, victimes du *grand citoyen* qui, vingt jours auparavant, avait annoncé à l'Assemblée que toute résistance était impossible et qui, après avoir reçu mandat de céder, voulut encore résister et prétendit : « qu'il nous fallait tirer contre l'Autriche jusqu'à notre dernier boulet ! »

(*Che si aveva da scagliere contro l'Austria sino all' ultima palla!*)

AUTRE TÉMOIN OCULAIRE.

Venise, 20 décembre 1819.

A la porte de la maison qu'habitait Manin était une pierre sur laquelle son nom se trouvait gravé. Les Autrichiens l'ont brisée, mais les moindres fragments en ont été recueillis par les Vénitiens comme des reliques sacrées.

(*Schweitzer Bundeszeitung*, 27 décembre 1849.)

AUTRE TÉMOIN OCULAIRE.

(Extrait du journal autrichien *le Lloyd*, 28 janvier 1850.)

VENISE, 23 janvier.

Les journaux n'ont encore rien fait connaître, que je sache, de l'action du gouvernement provisoire de Venise à l'intérieur ; cependant des renseignements précis et fidèles sur ce sujet présenteraient un véritable intérêt pour l'histoire contemporaine. Nous croyons donc devoir publier quelques détails sur ce point en proclamant tout d'abord notre impartialité. Toutes nos prétentions se bornent à ne rien falsifier. Nous n'hésitons donc pas à rendre, sous plusieurs rapports, justice complète à un ennemi vaincu, et à louer comme elle le mérite, l'activité prodigieuse déployée par le gouvernement provisoire et l'ordre qu'il a mis dans l'expédition des affaires par les bureaux. Ce gouvernement avait pris une mesure très-habile en maintenant en place les plus capables parmi les fonctionnaires employés avant la révolution, et en continuant, sans le modifier beaucoup, l'ancien système d'expédition des affaires dans les bureaux. On sait que le gouvernement provisoire se divisait en plusieurs ministères ou départements. Comme l'administration de la guerre et les mesures de défense ont dû être l'objet principal des soins du gouvernement révolutionnaire, ce sont aussi les actes de ce département qui méritent surtout notre attention. Sans doute ceux du comité secret de surveillance seraient, sous certains rapports, d'un plus grand intérêt, mais toutes ses pièces, dont la possession eût fait connaître les fils les plus mystérieux de la trame révolutionnaire, ont été brûlées avant l'entrée des Autrichiens victorieux afin de ne compromettre personne.

On peut se faire facilement une idée de l'immense quantité d'affaires qu'elles embrassaient, quand on pense qu'elles ont alimenté pendant plusieurs heures les feux du petit bateau à vapeur placé à la disposition du gouvernement. Mais on a lieu de s'étonner qu'on n'ait pas brûlé en même temps la plupart au moins des pièces émanées du département de la guerre, car elles fournissent des charges accablantes contre les militaires

qui ont accepté du service sous le gouvernement provisoire.

Si l'existence de beaucoup de familles se trouve par là fort compromise, on est heureux, en revanche, de dire que les mêmes actes établissent d'une manière éclatante l'innocence d'un grand nombre d'anciens officiers en retraite, accusés et poursuivis à tort, qu'ils leur sauvent l'honneur et leur assurent la restitution de leur pension, ou d'un traitement de faveur, ou même leur réinstallation dans les emplois qu'ils occupaient précédemment.

Il faut l'avoir vu de ses yeux pour le croire, on a conservé jusqu'aux feuilles volantes et aux papiers les plus insignifiants, sans parler des lettres particulières adressées aux chefs de bureaux. Entre autres on a retrouvé les papiers saisis, au moment de la révolution, lors de son arrestation, chez le lieutenant feld-maréchal, vice-amiral chevalier de Martini, aujourd'hui ambassadeur impérial et royal près la cour de Naples.

La lecture de ces pièces prouve que les Vénitiens avaient des espions très-habiles, très-fidèles, très-zélés, et qui les informaient à l'instant même des mouvements des Autrichiens, et que le gouvernement républicain entretenait des agents nombreux et bien payés dans les localités de la terre ferme déjà occupées par les Autrichiens.

Après avoir été souvent promenés çà et là, tous les papiers du département de la guerre ont enfin été déposés dans les archives où on est occupé à les ranger et à les classer avec le plus grand soin. Ce travail nécessaire, mais long et pénible, est déjà assez avancé, grâce au zèle infatigable des employés qui en sont chargés, pour qu'on puisse embrasser d'un seul coup d'œil l'ensemble des dossiers, des procès-verbaux et des registres, et qu'on puisse, sans perte de temps, en extraire les pièces indispensables surtout pour les procédures judiciaires entamées et fournir les pièces, correspondances et renseignements divers dont on peut avoir besoin.

Depuis le 22 octobre 1849, il a été établi une commission mixte spéciale militaire et civile pour l'examen de ces pièces, et déjà ses efforts intelligents et continus sont couronnés du plus heureux succès.

Pour donner une idée du nombre, de l'étendue et de la variété des actes qui montrent le mieux la marche de l'administration du ministère de la guerre, nous ferons remarquer que le chiffre total des actes émanés de ce seul département ne s'est pas élevé, dans le court espace de temps d'un an et demi, à moins de 88,412. Ces pièces sont cataloguées dans 51 procès-verbaux d'inventaire. Il y a en outre 138 registres de diverses catégories, 499 dossiers, 569 cartons. Nous trouvons encore 839 pièces relatives à des questions non résolues et enfin 65 plans, catalogues, consignations, etc. De plus, il reste encore environ 1,080 pièces à cataloguer et à classer, puis 2,600 autres provenant de l'arriéré des années 1848 et 1849 qui n'étaient pas encore rangées dans l'ordre convenable.

Notre correspondant nous communique une liste des registres qui se trouvaient aux archives du département de la guerre, lors de l'entrée des Autrichiens. Quel qu'en soit l'intérêt, le défaut d'espace ne nous permet pas de l'insérer. Il y a de plus environ 400 dossiers comprenant les comptes avec les pièces à l'appui, ou relatives à divers corps militaires et à d'autres affaires administratives, particulièrement aux hôpitaux, aux magasins d'administration, prisons, adjudications, baux à ferme, etc. L'ensemble de ces documents officiels fait connaître de quels corps se composaient les forces de terre et de mer de Venise, quelles autorités militaires avaient été conservées ou établies, par quelle filière passaient les affaires, quels moyens de contrôle avaient été introduits, comment les forces qui ont pris part à la lutte étaient distribuées et employées, quels procès-verbaux, registres, etc., ont été conservés, etc.

Un troisième catalogue comprend les 599 cartons laissés dans les archives du département de la guerre. Un quatrième comprend tous les actes du même département depuis l'année 1849 qui n'ont pas été définitifs ou mis à exécution. Le chiffre total de ces actes s'élève à 839, ce qui fournit la preuve la plus directe que l'activité du département ministériel avait singulièrement diminué par suite du pressentiment certain, que la fin du drame approchait et ce qui montre que sur la fin bien des affaires étaient complétement négligées. D'un autre côté, il est remarquable

que ce seul département, pendant la courte durée de son existence, ait fourni plus de 25,400 numéros! Un cinquième catalogue comprend tous les plans, registres, états de situation qui se trouvaient aux archives du département de la guerre, ce qui jette aussi du jour sur la marche du gouvernement provisoire.

De l'ensemble de ces pièces, il résulte :

Que le gouvernement républicain a eu recours pour se maintenir à beaucoup de mesures violentes; qu'il s'est rendu coupable d'injustices impardonnables; qu'il a souvent payé de la plus noire ingratitude les personnes qui se dévouaient à lui corps et biens et qui versaient leur sang pour la République; que le plus complet arbitraire était la règle, surtout des autorités les plus élevées; que le népotisme se déployait librement[1]; que beaucoup d'officiers ou d'employés autrichiens, devenus infidèles à leurs serments, loin de trouver leur profit dans cet abandon du devoir, et de monter en grade sous le gouvernement révolutionnaire, ont perdu sous tous les rapports à son établissement, ou même ont été en butte à de mauvais traitements et expulsés comme traîtres; enfin que le gouvernement provisoire a eu aussi parfois des employés très-habiles, très-énergiques et infatigables, et *qu'il a pris plus d'une mesure qui mérite des éloges sans réserve à cause de leur utilité générale et qui* POURRAIT SERVIR DE MODÈLE A TOUT GOUVERNEMENT LÉGAL ET RÉGULIER[1].

[1] Nous n'avons pas à répondre aux critiques du Lloyd *autrichien*, si modérées d'ailleurs, qu'on les dirait plutôt destinées à servir de passe-port à l'allusion fort transparente qui termine l'article. Mais le reproche de *népotisme*, adressé nous ne savons trop à qui, nous oblige à une simple constatation de fait. Parmi les amis privés de Manin, un seul, *Pincherle*, fut pendant trois mois ministre du commerce, (heureusement pour Venise, qui lui dut d'être approvisionnée de blé pendant le siége); *Jacques Pezzato*, ami inséparable du dictateur, n'occupa jamais de position officielle; *Degli Antoni*, patriote ardent, mais homme nullement politique, passait sa vie dans les forts, comme officier de la garde nationale militaire. Quant au fils de *Manin*, il était simple soldat dans les chasseurs du *Sile*.

SUPPLÉMENT

NOTES DÉTACHÉES

LAISSÉES PAR MANIN [1].

J'éprouve de la répulsion pour le désordre; non-seulement une répulsion raisonnée, mais une répulsion instinctive, comme je l'éprouve pour tout ce qui contraste avec les lois de l'harmonie: un aspect difforme, un son discordant, un vêtement mal fait. Le désordre est cependant un instrument nécessaire pour commencer une révolution; je m'y résignai comme à une nécessité douloureuse; mais aussitôt que cette nécessité indispensable me parut avoir cessé, je fis tous mes efforts pour le combattre. C'est comme si, pour quelque opération bonne et utile, il est nécessaire de se salir les mains; aussitôt la nécessité disparue, celui qui n'aime pas la malpropreté se hâte de se laver les mains.

[1] Manin est mort sans avoir écrit de mémoires personnels, ni d'histoire de la révolution de Venise. De douloureux obstacles s'opposaient à ce qu'il pût le faire, pendant les cinq premières années de son exil. Après la mort de sa fille, sentant sa propre fin approcher, il voulut consacrer ce qui lui restait de force à *l'avenir* de son pays exclusivement, sans en détourner un seul moment sa pensée. Les efforts et les luttes de ses trois dernières années pourront faire l'objet d'un autre livre; il sera aussi glorieux que celui-ci pour Manin, et pour le pays qui produit de tels hommes.

La lacune dont nous venons de parler rend d'autant plus précieuses quelques notes détachées et quelques lettres où Manin parle des événements de 1848 et de 1849. Les notes, écrites au fur et à mesure que certaines questions, ou bien la lecture d'assertions erronées attiraient son attention, sont tracées pour la plupart à la hâte, souvent au crayon, à moitié effacées. Nous les avons recueillies avec soin, et reproduites en partie dans le cours de cet ouvrage; nous en ajouterons encore ici quelques-unes. Quant aux deux lettres, la première fut publiée dans *le Siècle* en 1853, à l'occasion de l'ouvrage de M. de la Forge; l'autre, dictée à la personne qui écrit ces lignes, n'a pas été envoyée à destination, Manin étant persuadé que malgré l'extrême modération de la forme, l'insertion en serait refusée.

Je n'ai point voulu accorder de prime aux dénonciations d'argenterie cachée. Je me suis toujours abstenu de toute manœuvre électorale.

Le peuple a des instincts généreux et des instincts brutaux. Malheur si on le laisse entrer dans cette dernière voie ; il devient une bête féroce. Le premier sang versé donne la soif du sang ; une fois entré dans la voie de la cruauté, de la férocité, il n'y a pas d'issue ; on ne peut ni rétrograder ni s'arrêter. De là la nécessité de résister dès le principe avec une énergie désespérée.

Dans les premiers temps, je disais à Toffoli qui vantait ma popularité : Ce peuple qui crie maintenant : Vive Manin ! criera sous peu : Mort à Manin ! Et je disais cela avec la conviction qu'il devait en être ainsi. Je me trompais. La durée de ma popularité, jusque dans les derniers jours, m'étonnait et me causait un attendrissement plein de mélancolie.

On m'a fait l'observation que j'aurais eu plus de prestige si je m'étais entouré de pompe ; je crois le contraire ; puis, la pompe répugnait à mes habitudes, à mes sentiments, à ma connaissance de la triste situation du pays.

S'abstenir de toute pompe indique que l'on est disposé à rentrer dans la vie privée.

Beaucoup d'entre nous portaient à la boutonnière un ruban rouge pour indiquer leur résolution de *résister à tout prix*. Je ne le fis point par aversion pour tout symbole extérieur.

Lorsque mes facultés sont surexcitées, elles produisent des effets parfois nullement ordinaires. Quand l'exaltation manque, je me trouve au-dessous de l'ordinaire ; je me sens incapable de faire même ce que font facilement des hommes médiocres. Mon activité, sous le stimulant d'une agitation presque fébrile, a quelque chose de prodigieux ; sans ce stimulant, elle est presque nulle.

J'étais souvent dominé par un sentiment de lassitude qui exci-

tait en moi un vif désir de repos, et surtout du repos durable qu'on trouve dans la tombe. Mon détachement de la vie était peut-être en partie de la paresse. L'action de vivre devrait, chez une personne saine, être par elle-même un plaisir; pour moi, depuis l'enfance, elle a toujours été pénible et fatigante. Je me suis toujours senti las.

Les actes hardis ou plutôt téméraires m'étaient rendus faciles par un certain détachement de la vie qui me rendait insensible au danger de la perdre ; l'abnégation chez moi avait ainsi moins de mérite. Un danger venant à se présenter, l'instinct naturel de répulsion surgissait, mais j'en triomphais aussitôt en me disant : Et quand même tu devrais y laisser la vie? est-ce un plaisir pour toi que la vie? D'autres fois pourtant je me disais que je pourrais être estropié ou mutilé et non tué, et alors la perspective de souffrances longues et aiguës, et d'une existence encore empirée par des peines nouvelles, m'inspirait de sérieuses appréhensions; puis de nouveau je me laissais aller à l'espoir que, si j'avais à être frappé, je serais tué du coup ou à peu près.

A plusieurs reprises, principalement dans les derniers jours, j'éprouvais le désir d'être atteint d'un boulet ou d'une bombe. Je croyais cela utile à la cause. J'avais accompli ma mission; ma mémoire, sanctifiée par le martyre, l'aurait servie mieux qu'une vie inutile traînée dans l'exil.

Je me suis jeté à corps perdu dans la révolution, lui sacrifiant toute chose; je considérais comme impossible de survivre à sa chute. Je n'ai pensé à m'assurer, à moi et à ma famille, en cas de revers, ni chance de salut, ni asile, ni moyens d'existence. Je n'ai pas même songé à me munir de pièces et de notes pour défendre ma réputation des accusations qu'on aurait pu diriger contre elle. Je n'avais pour ainsi dire, aucun souci de ce que l'on pourrait dire de moi après les événements; je ne m'occupais pas même de revoir les épreuves imprimées des discours prononcés par moi à l'Assemblée, et que des sténographes inhabiles estropiaient indignement. Je ne loue pas, je relate.

Ce que je n'aimais pas dans les Italiens, c'est leur habitude de trop déclamer et d'exagérer ; je préférai le contraire, peut-être jusqu'à l'excès. Je m'abstins le plus possible des pompes, des solennités, des cérémonies théâtrales. J'avais toujours dans l'esprit une sentence de Tommaseo : « Le soldat véritablement brave combat en silence. » Les étrangers nous appellent grands parleurs, je voulais qu'il fût impossible de le dire de Venise.

Nous avons prouvé que notre sainte terre natale, la plus fertile en tous les genres de grandeurs, produit toujours, non-seulement des soldats qui combattent virilement sur le champ de bataille, des martyrs qui meurent héroïquement sur les échafauds, mais aussi des hommes d'État et des diplomates de premier ordre.

J'entends dire maintes fois que l'insuccès du grand mouvement italien de 1848 doit être attribué à la loyauté, à la modération, à la générosité que nous avons montrées envers nos ennemis. Je crois que c'est une erreur, et une erreur pernicieuse.

Nous ne devons point nous repentir, nous devons nous *glorifier* de nous être montrés loyaux, modérés, généreux, même envers nos ennemis. Dans la défaite matérielle et réparable, le sentiment intime de la supériorité morale devient un soutien et une force.

Quand même, ce que je ne crois pas, on eût pu vaincre par des moyens que le sens moral réprouve, la victoire eût été achetée trop cher ; elle n'eût été ni vraiment utile, ni d'un effet durable. Des moyens que le sens moral réprouve, lors même que matériellement ils seraient utiles, tuent moralement. Aucune victoire ne mérite d'être mise en balance avec le mépris de soi-même.

LETTRE DE MANIN

AU SUJET DE L'OUVRAGE DE M. A. DE LA FORGE.

(*Adressée au journal* LE SIÈCLE.)

PARIS, 20 juin 1853.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR EN CHEF,

L'ouvrage de M. de la Forge intitulé: *Histoire de la République de Venise sous Manin*, dont le deuxième volume vient de paraître, semble nécessiter de ma part la déclaration suivante, que je vous prie d'avoir la bonté d'insérer dans un des plus prochains numéros de votre journal :

J'ai fourni des renseignements et des documents à M. de la Forge qui me les a demandés, comme je les aurais fournis à tout autre écrivain qui se serait adressé à moi, dans l'intérêt de la vérité historique. M. de la Forge en a fait l'usage qui lui a paru convenable, ainsi que de tous les matériaux qu'il a puisés à beaucoup d'autres sources, telles que: les journaux allemands, les correspondances diplomatiques anglaises et francaises, les récits contemporains et les informations verbales de plusieurs témoins oculaires. Ce concours, donné par moi dans les limites que je viens d'indiquer, ne me rend nullement responsable du jugement que porte l'auteur sur les choses et sur les personnes. Le mérite et la responsabilité de cette histoire appartiennent à M. de la Forge, tant comme narrateur que comme critique.

Je tiens surtout à constater que j'ai été complétement étranger à ses appréciations, dont quelques-unes se trouvent même tout à fait en désaccord avec mon opinion personnelle.

Il y en a entre autres deux, qui me semblent assez importantes pour m'obliger à rompre un silence qu'on pourrait regarder comme un acquiescement tacite. Elles ont trait au général Pepe et au roi Charles-Albert.

La nomination du général Pepe au commandement des troupes italiennes dans le territoire vénète ne fut pas faite, comme le suppose M. de la Forge, dans un but d'hostilité ou simplement

de mauvais vouloir vis-à-vis du Piémont. Loin de là, cette nomination eut lieu d'un commun accord et avec l'entier agrément du gouvernement sarde. Je dois ajouter que, loin de regretter cet acte, nous avons eu à nous en féliciter, et que la présence du général Pepe à Venise, à la tête de nos troupes, a été pour cette ville d'une incontestable utilité.

Quant au roi Charles-Albert, je ne crois pas que l'armistice du 9 août 1848, connu sous le nom d'armistice *Salasco*, quelque regrettable qu'il fût, puisse être qualifié de trahison. J'ai été un des adversaires de la politique de ce roi. J'ai cru, et je crois encore, que la propagande pour l'annexion des provinces Lombardo-Vénètes au Piémont a été la cause principale de l'insuccès de la guerre de l'indépendance. Mais ce dissentiment politique n'a jamais altéré mon jugement au point de voir la trahison là où il n'y avait qu'erreur ou faiblesse.

J'ose espérer que M. de la Forge voudra bien me pardonner ces observations, en réfléchissant combien il importe, même en vue de l'avenir, d'écarter tout soupçon d'injustice envers des personnes qui ont joué un rôle si éminent dans les luttes pour l'indépendance italienne.

Et maintenant, que M. de la Forge me permette de lui serrer cordialement la main en signe de reconnaissance pour la sympathie généreuse et pleine de courage qu'il témoigne à ma douce et noble terre natale, arrosée par les larmes de tant de victimes et par le sang de tant de martyrs ! Ce qu'il vient de faire est plus qu'un bon livre, c'est une bonne action. Que d'autres, plus calmes et plus compétents, cherchent dans son ouvrage le mérite littéraire. Quant à moi, j'y sens la vie, la chaleur, le tressaillement d'un cœur élevé.

Et je dis cela sans éprouver la moindre gêne de ce que M. de la Forge me traite dans son ouvrage avec une bienveillance qui paraîtra à beaucoup de gens, et qui me paraît à moi-même excessive. Lorsque l'iniquité triomphante trouve tant de flatteurs et de courtisans, je crois qu'il est honorable pour M. de la Forge de s'être fait le courtisan du malheur.

Veuillez, monsieur le rédacteur en chef, agréer, etc.

MANIN.

LETTRE INÉDITE.

ADRESSÉE A M. PAUL MERRUAU, RÉDACTEUR DU CONSTITUTIONNEL, AU SUJET D'UN ARTICLE SUR L'OUVRAGE DE M. DE LA FORGE.

Paris, 10 novembre 1853.

Monsieur,

Je viens de lire dans le *Constitutionnel* du 5 novembre courant votre article sur l'ouvrage de M. de la Forge intitulé : *Histoire de la république de Venise sous Manin.*

La courtoisie parfaite de votre critique et la bienveillance sympathique que vous me témoignez m'encouragent à vout adresser ces lignes, non pour discuter vos appréciations, mais pour rectifier quelques inexactitudes involontaires par rapport aux faits les plus importants qui ont servi de base à vos jugements.

D'abord, monsieur, je tiens à constater que la ligne de conduite que, selon vous, j'aurais dû suivre dans le commencement, est précisément celle que j'ai suivie. La presque totalité du 1[er] volume de M. de la Forge est consacrée au récit de cette première phase de ma vie politique, et ce récit est appuyé sur des documents authentiques.

Retranché sur le terrain légal, j'ai demandé au gouvernement autrichien d'exécuter et de faire exécuter les lois qu'il avais données lui-même, de tenir les promesses qu'il avait faites dès 1815, d'accorder les réformes, réclamées par les besoins et les vœux des populations et par l'esprit de l'époque. Le gouvernement répondit en me faisant jeter en prison ainsi que M. Tommaseo et quelques autres personnes qui avaient écrit dans le même sens.

Les représentations municipales, provinciales et centrales ayant exprimé les mêmes vœux, le gouvernement leur répondit en portant à cent mille hommes le corps d'occupation des provinces italiennes, et en promulguant la loi du *Giudizio sta-*

tario, c'est-à-dire l'institution de commissions spéciales ayant faculté de condamner à mort, dans les vingt-quatre heures, sans appel ni sursis, pour le moindre acte qui pourrait être interprété comme étant hostile audit gouvernement.

Tel était l'état des choses au 17 mars 1848 ; nous étions encore en prison et nous n'en serions pas sortis si un mouvement populaire n'eût pas forcé le gouvernement à nous relâcher. Depuis ce jour, et parce que le gouvernement, qui n'avait pas respecté la loi, avait dû céder devant l'émeute, la question était sortie du terrain légal pour entrer dans celui de l'insurrection.

De ce moment aussi, je m'appliquai à contenir et à régulariser le mouvement insurrectionnel, jusqu'à ce qu'il me parût assez fort pour pouvoir agir résolûment contre l'occupation étrangère, et quand ce moment me parut arrivé, je n'hésitai plus une minute et je frappai le coup décisif.

Il vous semble, Monsieur, que j'y ai mis trop de précipitation ; il y en a d'autres qui trouvent le contraire. Un rédacteur très-spirituel du *Journal des Débats* [1], ne me trouvant pas assez révolutionnaire à son gré, et me gratifiant, dans une intention peu bienveillante, du titre d'*honnête et modéré* déclare que, dans ma qualité de pauvre ergoteur du barreau, je suis arrivé à la révolution à mon corps défendant, malgré moi et à mon insu.

Ce n'est pas à moi de décider laquelle des deux appréciations est plus conforme à la vérité. Ne serait-il pas possible qu'elle se trouvât entre les deux?

J'accepte la responsabilité personnelle de la proclamation de la République à Venise; je n'ai pas l'intention d'entrer dans la discussion de ses conséquences que vous déclarez *fatales*. J'observe seulement en ligne de fait, qu'il n'est pas exact de dire que j'ai établi la république à Venise ; il faudrait dire que j'ai rétabli la république qui existait à Venise en octobre 1797, lorsque cette ville fut occupée par l'Autriche en conséquence du traité de Campo-Formio. C'était l'état légal du pays que l'injuste occupation étrangère avait pu suspendre de fait, mais non pas détruire en droit, puisque le traité de Campo-Formio, par lequel

[1] M. J. Lemoine.

le général Bonaparte cédait à l'Autriche un territoire *qui ne lui appartenait en aucune façon*, ne pouvait constituer un titre valable de possession, même d'après les règles ordinaires du droit des gens.

Le fait de l'usurpation écarté, l'état légal précédent devait être rétabli, et cet état légal précédent était la République démocratique de Venise.

Dans la guerre de nationalité italienne qui allait commencer, Venise devait être prête, même à renoncer à son état légal et accepter toutes les modifications exigées par l'intérêt et la volonté de la commune patrie italienne. Mais *moi*, je n'avais pas le droit de faire cette renonciation qui, dans tous les cas, ne pouvait avoir lieu que lorsqu'il serait dûment constaté que l'intérêt et la volonté nationale l'exigeaient.

Je n'ai pas l'intention de dissimuler mes sentiments républicains, mais je désire qu'en fait il soit connu que les Vénitiens et moi avec eux, subordonnions toute question de forme politique à la question bien plus importante et préalable de *l'indépendance* et de *l'union* de la patrie italienne [1].

Vous dites, Monsieur, que j'ai eu tort de refuser les offres qui nous étaient faites par le gouvernement autrichien dès le commencement de la révolution, et qui ont été déclarées par M. de Lamartine *largement satisfaisantes*.

Je n'ai pas à me prononcer sur le mérite de ces offres, mais je dois dire que nous ne les avons jamais refusées, par la simple raison qu'elles ne nous ont point été faites.

[1] Sur la marge, il y a la variante suivante écrite au crayon par Manin :

« Je ne dissimule nullement mes convictions républicaines ; elles sont d'ailleurs partagées par la presque totalité des habitants de Venise ; mais il est inexact de dire que nous avons sacrifié à ces idées, ou comme vous dites *à ce fétiche*, la cause sacrée de l'indépendance italienne. Loin de là, nous avons toujours déclaré que nous subordonnions à cette cause toutes les autres questions ; en était-il de même des royalistes ? Il est permis d'en douter. » Et plus loin :

« Je n'ai pas dit aux royalistes ce qu'eux disaient aux républicains : « *au nom de la concorde, je vous somme de renoncer à vos convictions et d'accepter les nôtres*, » j'ai dit aux républicains : « Je m'adresse à vous qui êtes mon parti, qui êtes le parti le plus généreux, cédez pour le moment ; vous pouvez le faire d'autant plus aisément que l'avenir vous appartient. »

Du reste, cela ne pouvait être en tout cas que de simples *promesses* de la part de l'Autriche, et je dirai plus loin ce que valent ces promesses !

Vous m'accusez, Monsieur, de n'avoir pas suivi les conseils de prudence contenus dans la lettre si bienveillante de M. Drouin de Lhuys.

Permettez-moi d'abord de vous rappeler la date de cette lettre ; elle est du 25 avril 1849, c'est-à-dire tout à fait de la dernière époque de notre lutte pour l'indépendance, et ne peut par conséquent avoir aucun rapport avec les propositions dont parle M. de Lamartine qui se rapportent à la première époque. Je dois constater ensuite que, même avant la réception officielle de la lettre de M. Drouin de Lhuys, dès que j'en eus connu officieusement le contenu, qui nous refusait l'aide de la France, j'ai entamé, avec l'assentiment de l'Assemblée des représentants, des négociations pour obtenir sous une forme quelconque des conditions politiques acceptables.

Brutalement repoussés par le maréchal Radetzky, nous avons négocié avec M. de Bruck, mais nous n'avons pu arriver à un résultat, parce qu'en définitive il ne voulait autre chose qu'une *capitulation*, à laquelle nous ne croyions pas devoir nous résigner tant qu'il nous restait un pain, une cartouche, un écu, un espoir !

La Hongrie était encore debout et, réparant sa première erreur, elle était prête à faire avec nous cause commune. Peu après elle tomba, grâce à l'intervention de la Russie et à la trahison du général Georgey.

Seulement de ce moment tout espoir était perdu, et comme le pain, la poudre et l'argent furent épuisés en même temps, nous dûmes cesser la résistance dont ni les bombes, ni les boulets rouges, ni les incendies, ni les ravages du choléra n'auraient pu dompter l'énergie, tant qu'il nous serait resté une lueur d'espérance.

Quant à l'énergie et à la prolongation de ce que vous appelez une *lutte désespérée*, loin de moi de repousser une responsabilité qui m'honore ; mais il est juste d'ajouter que cet honneur appartient aussi à l'*unanimité de l'Assemblée* et à la presque una-

nimité de la population elle-même qui poussait l'aveuglement de son héroïsme à ce point que j'ai dû moi-même me charger de la douloureuse mission d'annoncer à ce peuple de *braves*, qu'une résistance ultérieure était impossible, et ils l'ont cru parce que c'est moi qui le leur ai dit, autrement ils n'auraient pas consenti à le croire. Et quoiqu'il y ait déjà quatre ans que j'aie quitté mon pays; je n'ai aucun doute que mes braves compatriotes, loin de regretter le sang versé, les sacrifices accomplis .... [1].

Je vous ferai remarquer, Monsieur (toujours au point de vue de l'exactitude des faits), que, ni l'Assemblée des représentants, ni moi, ni aucun des légitimes mandataires de la ville, n'avons signé de capitulation; dès que la défense nous fut démontrée impossible, nous avons cessé de la prolonger, et la capitulation a été signée, dans l'intérêt de Venise, par quelques individus n'ayant aucune espèce de mandat.

Veuillez remarquer aussi que les conditions de cette capitulation ne diffèrent presque pas de celles qui avaient été proposées lors des premières négociations, en sorte qu'il n'est pas exact de dire que c'est la prolongation de la résistance qui ait rendu ces conditions plus dures. En supposant qu'irritée par la longue résistance de Venise, l'Autriche la traite plus mal qu'elle n'aurait fait si Venise eût cédé plus tôt, vous oubliez, Monsieur, que Milan a cédé *douze mois* avant Venise, et que cependant elle n'est pas mieux traitée. Toutes les provinces Lombardo-Vénitiennes subissent le même traitement.

Veuillez enfin remarquer, que le jour de la rentrée des Autrichiens à Venise, l'état légal de l'Autriche était celui d'une monarchie constitutionnelle, régie par une constitution octroyée par l'empereur lui-même, en mars 1849. D'après cette constitution, l'Autriche formait une espèce d'État fédératif dont chaque partie devait avoir sa constitution particulière; les provinces italiennes devaient se trouver dans les mêmes conditions que les autres, de sorte qu'en rentrant dans le giron de l'empire autri-

[1] Ici la dictée fut interrompue par un de ces malaises auxquels Manin était sujet dans les moments de vive émotion, et que sa mort n'a que trop bien expliqués.

chien, nous nous trouvions, sous le rapport de la légalité, précisément dans ces conditions que M. de Lamartine avait, dites-vous, *trouvées si satisfaisantes !*

Vous dites, Monsieur, des choses très-énergiques à propos de la tyrannie du gouvernement autrichien, mais vous oubliez ce qui le rend particulièrement odieux et insupportable : sa *ruse*, son *hypocrisie*, sa *mauvaise foi*. Après avoir laissé sa constitution dormir comme une lettre morte dans son bulletin des lois, le gouvernement autrichien se décida un beau jour à la supprimer formellement.

Toute espèce de négociation avec le gouvernement autrichien, qui n'aboutissait pas à notre indépendance, ne pouvait aboutir qu'à des promesses de sa part, auxquelles nous ne pouvions accorder aucune espèce de confiance.

J'ai rappelé dans le commencement, comment le gouvernement autrichien avait manqué pendant 33 ans aux promesses qu'il avait faites en 1815, et fait enfermer dans les cachots ceux qui osaient les lui rappeler et le sommer de les tenir ; je viens de rappeler comment il supprima la nouvelle constitution ; ce n'est pas tout.

Même les conditions de cette dernière capitulation de Venise, que l'Autriche elle-même avait imposées, furent indignement violées par elle.

« 1° Il était stipulé dans cette capitulation qu'une amnistie générale était accordée à tous, excepté aux officiers qui avaient précédemment servi l'Autriche, et à 40 personnes désignées nominativement ; celles-ci étaient expulsées.

« 2° Il était stipulé que même les personnes non exclues de l'amnistie auraient la faculté de partir. »

Il est donc évident que l'Autriche ne pouvait saisir les biens, ni de ceux qu'elle forçait à partir, ni de ceux qu'elle autorisait à partir, et que le fait du départ ne pouvait constituer aucune espèce de délit.

Que fit pourtant l'Autriche ?

Plus de quatre ans après, prétextant une complicité patente dans l'échauffourée du 5 février dernier provoquée par M. Mazzini à Milan, elle s'empara de tous les biens des émigrés poli–

tiques, forcés ou volontaires, sans aucune distinction, et cela quoiqu'elle sache parfaitement que dans les plusieurs milliers de Lombards-Vénitiens émigrés, il n'y en a peut-être pas *un seul* qui eût pris part à cette folle tentative.

Pour moi, qui n'ai pas signé la capitulation, qui ne lui reconnais aucune valeur légale, qui ne considère le gouvernement autrichien que comme *un ennemi campé dans mon pays*, je n'ai pu ni ne puis protester contre ce manque de foi, contre cette violation de tout principe de justice et d'honnêteté dans les pays civilisés, mais je me permettrai une simple observation.

La France qui, par l'organe de M. Drouin de Lhuys, nous a engagés à négocier, qui nous avait promis son aide si nous consentions à entrer dans cette voie, n'aurait-elle pas contracté quelque obligation morale de protester au nom des faibles contre la violation d'un acte qui a été la conclusion des négociations entamées sur son conseil !

Tout en persistant dans l'intention de ne pas entrer dans la discussion politique, je ne saurais m'empêcher de vous faire observer aussi que M. Drouin de Lhuys, dans la lettre que vous citez avec tant d'éloges, professe une opinion qui me paraît diamétralement opposée à la vôtre.

Vous dites, Monsieur, *que c'est par suite de la conduite politique de Venise que la guerre de l'indépendance a échoué.* M. Drouin de Lhuys, au contraire, dit formellement : « Que la liberté italienne n'aurait pas succombé si elle eût été défendue ailleurs comme elle l'a été à Venise. » Et cela il le dit pendant les derniers moments de la lutte, lorsqu'on pouvait se faire une idée exacte de la conduite de chacun, dont lui, ministre des affaires étrangères, devait avoir les renseignements les plus sûrs et les plus détaillés. Vous trouverez naturel, Monsieur, que je m'en tienne de préférence à son opinion.

Vous dites : *L'exemple de Venise a produit les révoltes de Palerme, de Rome et de Gênes.*

Palerme s'est insurgée non-seulement avant la révolution de Venise, mais avant la révolution de France ; Rome s'est insurgée, non pour imiter Venise, mais parce que le pape refusait de concourir à la guerre contre l'étranger. Je déplore l'insurrec-

tion de Gênes qui avait également pour but ou pour prétexte de recommencer la lutte contre l'Autriche. Du reste, je ne sache pas que l'on ait déclaré la république, ni à Palerme, ni à Gênes.

Vous supposez, Monsieur, qu'à la fin de la révolution, en disant au peuple et à la garde nationale rassemblés sur la place Saint-Marc *que je pouvais m'être trompé, mais que je ne les avais pas trompés*, j'ai reconnu l'erreur, commise par la proclamation de la république le 22 mars. J'affirme, Monsieur, qu'en disant ces mots, je ne pensais nullement à la proclamation de la république ; ce à quoi je pensais, je vais vous le dire :

J'avais compté sur l'appui de la France. Les événements avaient donné un démenti à mon espoir ; je pouvais donc m'être trompé, et pourtant, malgré la longue histoire de nos malheurs, malgré les événements de 1848 et de 1849, malgré les événements postérieurs, je n'ai pas encore renoncé, je ne puis renoncer à cette illusion !

Nous nous sommes montrés dignes de l'indépendance pour laquelle nous avons prouvé et nous prouvons que nous savons combattre et mourir ; nous avons prouvé et nous prouvons que nous savons nous gouverner ; nous avons usé de la liberté sans tomber dans l'anarchie. Eh bien, Monsieur, je compte toujours sur la France comme un frère compte sur le secours fraternel d'un frère !

MANIN.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE.

Corbeil, typ. et stér. de Crété.

ERRATA.

Page 19, *au lieu de :* Il est déclaré *lisez :* Il y est déclaré
— 95, — 146,026,347 l. — 46,026,347 l.
— 326, — ; or restez donc — ; restez donc.

Page 247-339, le titre courant devrait être : Négociations avec l'Autriche.
— 341-353, — Bombardement, famine et choléra



